Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

LE LIVRE D'OR DE L'INFANTERIE DE LA MARINE

PAR
Victor NICOLAS
CAPITAINE D'INFANTERIE DE MARINE
OFFICIER D'ACADÉMIE

Les récits héroïques ennoblissent le cœur, élèvent les caractères et préparent aux plus sublimes dévouements. (Victor NICOLAS.)

AVANT-PROPOS

En publiant le *Livre d'or de l'infanterie de marine,* nous avons voulu mettre en lumière les péripéties par lesquelles son organisation a passé, sauver de l'oubli les principaux faits glorieux qu'elle a accomplis, donner un témoignage public de gratitude aux auteurs de ces faits, en même temps qu'honorer la mémoire de ceux d'entre eux : généraux illustres, brillants officiers ou modestes soldats, qui ont sacrifié, en vaillants pionniers de la civilisation, leur existence au service de la patrie.

Dans le cours de notre travail, on trouvera souvent des faits qui tiennent du merveilleux ; rien, cependant, n'a été exagéré ; nous avons tenu, avant tout, à la plus scrupuleuse exactitude et, pour y réussir, nous nous sommes adressé, autant que possible, aux sources officielles. Quand il a fallu nous départir de cette règle, nous n'avons accueilli les renseignements qui nous ont été donnés qu'après le plus minutieux contrôle.

Malgré tous nos efforts, nous ne nous dissimulons pas que notre tâche est loin d'être complète ; il reste encore bien des actes de dévouement, des sacrifices et des faits d'armes dont l'écho ne nous est point parvenu. Mais, quoi qu'il en soit, nous pensons avoir fait œuvre utile en fouillant l'histoire de l'infanterie de marine et en rappelant les sentiments de devoir et d'abnégation qui l'ont toujours animée.

L'étude des luttes continuelles, contre la fièvre et l'anémie et contre les ennemis de la France, qu'elle a eu à, supporter depuis sa création, procurera au lecteur de virils et salutaires enseignements, qui ne pourront que fortifier sa confiance dans les destinées de notre chère France.

C'est aux jeunes surtout que profiteront les exemples de patriotisme que l'on rencontre à chaque page, du *Livre d'or de l'infanterie de marine* ; aussi leur dirons-nous : « Soyez fiers de vos devanciers ; demain, peut- être, vous vous trouverez en face de nouveaux rebelles, ou de l'ennemi héréditaire, ou bien vous serez aux prises avec les maladies. Pensez alors à vos frères d'armes qui dorment là-bas, sur les plages lointaines ou sur les champs de bataille de l'Europe, et conservez la trace de leurs mâles vertus, en les imitant. Si, un instant, la faim, la soif, la fatigue et les privations viennent affaiblir votre courage, tournez vos regards vers le drapeau du régiment : les inscriptions en lettres d'or que vous y lirez vous réconforteront, car elles vous diront combien il a fallu de souffrances à vos aînés pour acquérir cette auréole de gloire qui rayonne sur votre arme et dont vous êtes si fiers ajuste titre. »

Victor NICOLAS.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

LE LIVRE DE L'INFANTERIE DE LA MARINE

I^re^ PARTIE ORGANISATION

~~~

## SERVICE DE LA MARINE

### Compagnies ordinaires de la mer.

Ce n'est pas que de nos jours qu'on a reconnu la nécessité d'avoir des troupes spéciales pour le service de la marine et des colonies. Déjà en 1622, Richelieu créait, sous la dénomination de compagnies ordinaires de la mer, cent compagnies destinées à tenir garnison à bord des navires de l'Etat.

### Régiment de la marine. — Royal-Vaisseaux. — Régiment des Vaisseaux.

Quatre ans plus tard, cette organisation fut complétée par la formation d'un régiment dit *de la marine* ; mais la plupart des hommes composant son effectif ayant péri dans un naufrage, les débris du corps furent versés dans l'armée de terre, où on le reconstitua avec son ancienne dénomination. Il fut remplacé dans le service de la marine par un régiment créé en 1635, qui portait le nom de *Royal-Vaisseaux.*

Le *Royal-Vaisseaux* ayant été licencié, **Louis XIII**, sur la demande d'**Henri D'ESCOUBLEAU**, d'abord évêque de Maillezais, puis archevêque de Bordeaux, leva, par commission du 13 mars 1638, un corps qui prit le nom de *Régiment des Vaisseaux.* Il fut embarqué sur la flotte avec son mestre de camp **d'ESCOUBLEAU** et prit part à la bataille navale de Gattari. En 1640, il était commandé par **RICHELIEU**.

### Vaisseaux-Mazarin. — Vaisseaux-Candale. — Vaisseaux-Province.

Licencié le 30 août 1643, on le reforme presque aussitôt (10 mars 1644), sous le nom de *Vaisseaux-Mazarin*. Il reçoit alors pour chef **François DE NOAÏLLES**, comte d'Agen, chevalier des ordres du roi, gouverneur d'Auvergne et de Roussillon.

En juin 1650, le *Vaisseaux-Mazarin* devient *Vaisseaux-Candale,* puis reprend sa dénomination de *Mazarin* en 1658. Trois ans plus tard, **Louis DE VENDÔME,** duc de Mercœur, ayant épousé **Laure de MANCINI,** nièce de Mazarin, recueillait, avec l'héritage que ce dernier lui laissait, le commandement du régiment des *Vaisseaux*. On l'appela *Vaisseaux-Province.*

### Création des colonels.

Ce fut à cette époque que parut l'ordonnance du roi Louis XIV portant que les mestres de camp des régiments d'infanterie, étant à la solde de Sa Majesté, devaient prendre désormais la qualité de colonel, et exercer leur commandement sous l'autorité royale.

Le roi devenait ainsi le colonel de chacun des régiments dont le commandant, nommé par lui, prenait le titre de colonel-lieutenant.
~~~

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Royal-Marine. — Régiment-Amiral.

Le 4 septembre 1669, à la suite d'une admirable lutte soutenue par le *Vaisseaux-Province* devant Tournay, le roi voulut le récompenser en lui conférant le brevet de *Royal-Marine*. L'ordonnance du 20 décembre de la même année créait, en outre, le régiment *Amiral*.
Chacun de ces deux régiments était composé de vingt compagnies de 100 hommes, et avait pour état-major : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 1 aide-major, 1 sous-aide-major, 1 aumônier, 1 tambour-major, 1 prévôt, 1 lieutenant de prévôt, 1 greffier, 1 chirurgien, 1 commissaire de la conduite et 1 exécuteur.
Chaque compagnie était commandée par 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 enseigne, 3 sergents et 6 caporaux.

Service à bord des vaisseaux.

Lorsque les soldats étaient embarqués, ils devaient faire tout ce qui leur était ordonné par les capitaines commandant les vaisseaux, particulièrement dans toutes les circonstances importantes, ce qui concernait le service du canon et les manœuvres du navire ; des avantages étaient accordés à ceux de ces militaires qui se rendaient bons matelots et bons canonniers.
Les colonels, capitaines et autres officiers d'infanterie commandaient toujours le corps auquel ils étaient attachés, soit en mer, soit sur les vaisseaux, soit lorsqu'ils faisaient partie des équipages employés à faire de l'eau, du bois ou à tout autre service.
Quand les officiers de ces deux régiments étaient embarqués sur les navires de guerre, ils pouvaient les commander, c'est-à-dire que les capitaines d'infanterie étaient autorisés à prendre le commandement des bâtiments de guerre sur lesquels ils étaient embarqués, à défaut des capitaines en pied, des capitaines en second et des lieutenants de vaisseau ; les lieutenants et enseignes d'infanterie marchaient, pour ces commandements, après les enseignes de vaisseau.

Armement.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler l'armement de nos troupes à cette époque. Un tiers des soldats, par régiment, étaient porteurs de piques de 15 pieds, et le reste, de mousquets à rouet ; les sergents portaient la hallebarde et les officiers une pique de 10 pieds. Chaque soldat avait, en outre, l'épée et les étuis cylindriques qui lui tenaient lieu de cartouches pour le mousquet.
Dans les manœuvres, comme pour le combat, les piquiers étaient toujours placés au centre de l'infanterie formée sur huit de hauteur ; ils avaient surtout pour mission d'arrêter la cavalerie ennemie. Quant aux armes à feu, elles devaient rester aux ailes pour les protéger.
Jusqu'en 1670, il était pris quatre hommes par compagnie pour lancer la grenade ; on les appelait les grenadiers. Mais, à cette époque, le fusil à pierre ayant fait son apparition, tous les grenadiers du roi furent réunis en une compagnie spéciale qui prit le titre de 1re *compagnie de grenadiers de France.*
En 1682, la baïonnette à douille est substituée à la baïonnette à manche de bois, seule en usage jusque-là, et, dès le commencement du XVIIIe siècle, les piques et les mousquets sont entièrement remplacés par le fusil à pierre.

Compagnies franches de la marine. — Soldats gardiens des ports.

L'effectif du Royal-Vaisseaux avait été fixé à soixante-dix compagnies ; en 1671, Louvois, qui était ministre de la guerre, fit valoir que tout ce qui portait le nom de régiment devait être rattaché à son

ministère. Les régiments de marine passèrent donc au service de terre, mais on créa, pour les remplacer, cent compagnies franches de la marine, dont on formait des bataillons quand le service l'exigeait.
Par le règlement du 1er janvier 1685, il fut entretenu 300 soldats à demi-solde dans chacun des ports de Brest, Toulon et Rochefort.
Ces soldats étaient partagés en compagnies de 50 hommes, à chacune desquelles était attaché un sergent tiré de ceux des ports, sans caporal ni anspessade (sous-caporal).
Chaque compagnie était commandée par un lieutenant et un enseigne de vaisseau.
Les capitaines des compagnies étaient chargés de la levée de leurs soldats au moyen d'une prime qui leur était allouée pour l'engagement de chaque homme.
Les soldats à demi-solde restaient chez eux. Ils devaient venir trois fois par an, dans chaque port, pour y passer la revue, et les officiers qui les commandaient leur faisaient faire alors l'exercice pendant trois jours.
Ces militaires étaient destinés à servir sur les vaisseaux ou à remplacer les *soldats-gardiens* des ports qu'une ordonnance venait de créer à Brest, Toulon et Rochefort.
Ils étaient divisés en compagnies de 50 hommes, dont les cadres comprenaient : 1 lieutenant et 1 enseigne de vaisseau, 2 capitaines d'armes, 6 sergents, 8 caporaux, 1 tambour et 1 fifre.
Les officiers embarquaient, avec leurs compagnies, sur les vaisseaux, où ils remplissaient les fonctions d'officiers de marine, suivant leur rang.
Les compagnies étaient exercées aux évolutions d'infanterie et à charger et à jeter les grenades.

Réorganisation. — Apprentis canonniers. — Bombardiers et soldats-gardiens.

L'ordonnance du 16 avril 1689 réorganisait les troupes de la marine sur les bases suivantes :

Il était entretenu une compagnie *d'apprentis-canonniers* des classes de 100 hommes, dans chacun des ports de Brest, Toulon et Rochefort ; une de bombardiers de 50 hommes à Brest et une à Toulon, et six escouades de *soldats-gardiens,* en activité de service, pour chacun des ports de Brest, Toulon et Rochefort, et une au Havre-de-Grâce ; plus six autres escouades d'égale force, à demi-solde, aux environs des trois premiers ports.
Les escouades des soldats-gardiens avaient la même composition et le même effectif que les compagnies d'ancienne formation. Comme elles, elles étaient exercées aux évolutions de l'infanterie, à la charge et au jet de la grenade.
Lorsque les soldats-gardiens en activité étaient embarqués, ceux à demi-solde les remplaçaient pour la garde des arsenaux.
Ces militaires entraient pour un tiers dans la composition des équipages ; ils faisaient à bord le service de la mousqueterie et donnaient la main aux manœuvres basses.

Compagnies franches d'infanterie.

Les vingt-cinq escouades de soldats-gardiens étant devenues insuffisantes pour le service des ports et des vaisseaux, le règlement du 6 décembre 1690 détermina qu'il serait entretenu à Brest, Toulon, Rochefort, Port-Louis, Le Havre et Dunkerque, et dans les villes et paroisses voisines, quatre-vingts compagnies franches d'infanterie, dans lesquelles furent incorporés les soldats-gardiens.
Chacune de ces compagnies, commandée par un lieutenant et deux enseignes de vaisseau, était de 100 hommes, dont 1 capitaine d'armes, 4 sergents, 8 caporaux, 2 tambours, 1 fifre et 84 soldats.

Les soldats, indépendamment des manœuvres d'infanterie, étaient exercés à l'école du canon et à charger et à jeter des grenades ; à cet effet, il en était envoyé tous les jours, par le major, une escouade composée d'un tiers de compagnie au lieu où se faisaient les exercices.
Pendant qu'ils étaient à la mer, on les exerçait, en outre, à tout ce qui touchait le service du vaisseau, afin de les rendre susceptibles de devenir officiers mariniers ou matelots.

Suppression des compagnies franches. — L'armée fait leur service.

Le 1er mars 1762, les compagnies franches disparaissent pour former trois brigades d'artillerie à huit compagnies de 100 hommes, dont une de bombardiers et sept de canonniers ; mais, par une ordonnance du 10 décembre de la même année, il est mis à la disposition de la marine vingt-trois régiments d'infanterie, de 1,000 hommes chacun, pour former des garnisons sur les vaisseaux, dans les ports et dans les colonies.
A bord, ils faisaient le service de fusiliers et occupaient, dans les combats, les postes que le capitaine de vaisseau leur ordonnait. Ils devaient courir la grande bordée comme les équipages et servir aux manœuvres basses pendant la navigation. Ceux d'entre eux qui se portaient avec zèle et intelligence à la manœuvre haute des voiles recevaient, sur un certificat du maître d'équipage, un supplément de 3 livres de solde par mois.
Les officiers embarqués avaient, à bord, une autorité entière sur la discipline particulière de leurs soldats, mais ils ne pouvaient les punir sans en prévenir le capitaine.
Ils ne devaient pas prétendre au commandement du vaisseau, et ils n'exerçaient, hors la police que la garde leur permettait, aucune inspection sur les gens composant l'équipage.

Corps royal d'infanterie de marine.

Les guerres funestes de la première moitié du XVIIIe siècle, notamment celles de 1740 et de 1756, avaient laissé notre marine dans le plus grand désarroi. Lorsque **CHOISEUL** arriva aux affaires, il fusionna les départements de la guerre et de la marine et remit de l'ordre dans les différents services. Toutefois, les choses ayant été rétablies sur le pied où elles étaient auparavant, il fut créé, par ordonnance du 24 septembre 1769, *un corps royal d'artillerie et d'infanterie de marine.*
Ce corps comprenait trois brigades à huit compagnies chacune, dont une de bombardiers, quatre de canonniers et trois de fusiliers. Chaque compagnie comportait 3 officiers et 98 hommes de troupe pour celle de fusiliers ; l'effectif troupe des autres compagnies n'était que de 82 hommes.
Les emplacements affectés aux brigades étaient Brest, Rochefort et Toulon. Chacune d'elles avait un état-major composé de : 1 commandant en premier, 1 commandant en second, 1 major, 2 aides-majors, 1 garçon-major et 1 tambour-major.
Les bombardiers étaient choisis parmi les canonniers les plus habiles ; les canonniers dans les matelots des classes et les meilleurs fusiliers ; les fusiliers se recrutaient parmi les gardes- côtes.
Le recrutement des officiers avait lieu exclusivement dans les corps de la marine.

Corps royal de la marine.

Il y avait à peine deux ans que le corps royal d'artillerie et d'infanterie de marine existait, qu'une nouvelle ordonnance (18 février 1772) prononçait sa dissolution et le remplaçait par le *corps royal de la marine.*

Sa Majesté, disent les considérants de l'ordonnance, s'étant fait rendre compte de la situation des brigades d'artillerie, créées par ordonnance du 5 novembre 1761, pour le service de sa marine, et des changements qui y ont été faits successivement, Elle aurait reconnu que ce corps de troupe, dont l'expérience a prouvé l'utilité, remplirait encore mieux ses vues, s'il était assez nombreux pour faire seul le service qu'il partage aujourd'hui avec les autres régiments de son infanterie et pour y employer tous les officiers de sa marine. Ce nouvel ordre a paru d'autant plus convenable à Sa Majesté que, par ce moyen, son infanterie se trouve dégagée du service auquel elle a été assujettie dans les ports et à bord des vaisseaux, depuis la suppression des compagnies franches originairement établies pour cet objet, et qui ne peut être rempli qu'imparfaitement par des troupes qui n'ont qu'une destination passagère et momentanée. Sa Majesté remédiera, en même temps, à l'inconvénient qui peut résulter du mélange de différents corps affectés au même service et de la diversité des commandements. Enfin, en donnant aux officiers de sa marine une occupation qui maintiendra parmi eux une exacte discipline pendant le temps qu'ils seront à terre, Sa Majesté leur procurera l'avantage précieux de former eux-mêmes les troupes avec lesquelles ils doivent combattre et de leur inspirer cette confiance si nécessaire pour animer et soutenir la valeur du soldat.
C'est dans ces vues si utiles au bien de son service, qu'ElIe a résolu d'augmenter le corps royal d'artillerie sous la dénomination de *corps royal de marine*, de manière qu'il soit en état de remplir tout le service nécessaire tant pour la garde, la sûreté et la police de ses ports et arsenaux, qu'à bord de ses vaisseaux et autres bâtiments dont Elle ordonnera l'armement. Elle partagera ce corps en huit régiments qui seront distingués par les noms des principaux ports et dans lesquels tous les officiers de la marine seront répartis suivant leurs grades, en supprimant celui de capitaine de frégate qui n'entre point dans cette nouvelle composition.
Les mêmes motifs qui ont déterminé Sa Majesté à faire la division du corps de la marine en régiments, pour y entretenir des objets d'émulation, l'ont portée également à diviser ses vaisseaux et autres bâtiments et à en affecter une partie à chaque régiment, afin que tous les officiers de sa marine, appelés à concourir la conservation des instruments de leur gloire, puissent veiller à l'entretien et aux réparations des vaisseaux confiés à leurs soins et trouver, même dans le repos, les moyens de donner à Sa Majesté des preuves de leur zèle.

Le *corps royal de la marine* se compose de huit régiments à deux bataillons de neuf compagnies, dont une de bombardiers, une de canonniers, sept de fusiliers.
Les compagnies sont à l'effectif de 79 hommes, plus 5 officiers : 1 capitaine de vaisseau, 2 lieutenants de vaisseau et 2 enseignes.
Chaque régiment porte le nom du port auquel il est attaché : Brest, Toulon, Rochefort, Marseille, Bayonne, Saint-Malo, Bordeaux et le Havre. L'état-major de chacun d'eux comprend : 1 colonel, 1 chef d'escadre, 2 commandants, 1 major général de la marine, 1 major d'infanterie, 2 aides-majors, 2 sous-aides- majors, 1 quartier-maître trésorier et 2 porte-drapeaux.

Corps royal d'infanterie de marine. — Canonniers. — Matelots.

Cette organisation n'a pas l'existence plus longue que la précédente, car, le 26 décembre 1774, les huit régiments sont dissous et remplacés par cent compagnies de fusiliers, formant le *corps royal d'infanterie de marine* qui, lui-même, voit sa suppression prononcée en 1786.
Les cent compagnies sont versées dans un corps de nouvelle formation qu'on dénomme le *corps royal des canonniers matelots.*
Sa composition comporte neuf divisions correspondant aux neuf escadres existant à l'époque. Chaque division est à neuf compagnies et chaque compagnie à un effectif de 97 hommes et 2 sous-lieutenants de vaisseau.
Le service des canonniers a trait particulièrement à la manœuvre et à l'entretien de l'artillerie à bord. Il doit y avoir, sur chaque navire, 7 canonniers pour dix canons.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Pendant ce temps, le service des ports et arsenaux est assuré par l'infanterie de la guerre.

Reconstitution et nouvelle suppression de l'infanterie de marine.

Le 14 juin 1792, un décret de l'Assemblée nationale reconstitue quatre régiments d'infanterie de marine, destinés à la garde des ports et arsenaux et au service de fusiliers à bord des navires de guerre.
En même temps, le corps des canonniers matelots est dissous. Chaque régiment compte deux bataillons à huit compagnies, et chaque compagnie est à l'effectif de 3 officiers et de 87 hommes de troupe.
L'état-major du régiment comprend : 1 colonel, 2 lieutenants-colonels, 2 adjudants-majors, 1 quartier-maître trésorier et 1 chirurgien-major.
Les sous-officiers et soldats d'infanterie de marine employés à bord des navires de l'Etat peuvent être appelés au service des pièces et, s'ils obtiennent des *mérites*, ils sont susceptibles de passer dans les canonniers bombardiers.
Cette organisation ne pouvait échapper à la tourmente révolutionnaire qui voyait du danger, pour le despotisme du jour, dans le système des garnisons permanentes ; aussi le décret du 28 janvier 1794 porte-t-il en substance ce qui suit :

Les régiments de la marine sont supprimés, et les corps qui en ont porté le nom jusqu'à présent seront, à l'avenir, sur le même pied et sous le même régime que les autres bataillons de volontaires nationaux.
Les garnisons des places maritimes ne seront plus permanentes : le Ministre de la guerre est autorisé à les changer aussi souvent que les circonstances l'exigeront.
Il sera pris dans les bataillons de volontaires nationaux, indistinctement, d'après une délibération du conseil exécutif, la garnison des vaisseaux, conformément à l'usage établi à cet égard.
Les détachements embarqués à bord des vaisseaux seront exercés au canonnage et rempliront pendant la campagne les fonctions de-canonniers.

Mais, à cette époque, l'entêtement n'était point de mode : les idées avaient de fortes tendances aux improvisations spontanées ; c'est pour cela que, le 25 octobre 1795, nous voyons les quatre régiments d'infanterie de marine supprimés et versés dans l'artillerie, qui se charge alors des fonctions de fusiliers et de celles de canonniers.
A cet effet, elle forme un corps comprenant sept demi-brigades, trois compagnies d'ouvriers et quatre escouades d'apprentis canonniers. A partir de ce moment jusqu'en 1822, le canonnier absorbera le fusilier et il n'y aura plus de tentative de formation d'infanterie affectée à la flotte. Du reste, sous le Consulat et l'Empire, la marine joue un rôle trop effacé pour penser à lui adjoindre des corps de troupe qui feront constamment défaut dans la succession des guerres continentales qui surgiront jusqu'à la Restauration.
Avant d'aborder l'histoire de l'infanterie de marine proprement dite, il est utile d'analyser sommairement celle des troupes coloniales. C'est l'objet de l'étude du chapitre suivant.

———————

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

SERVICE DES COLONIES

Dépôt de l'île de Ré. — Légions coloniales.

Dès le principe, le service des colonies fut assuré par des troupes de l'armée de terre qui étaient mises à la disposition du Ministre de la marine.
A cet effet, il avait été institué, à l'île de Ré, un dépôt de recrues composé de quatre compagnies et commandé par un major.
Ce dépôt était en même temps chargé de la mise en route et de l'administration des hommes rentrant des colonies, soit comme malades, soit comme congédiables.
Les troupes coloniales étaient formées en légions portant le nom de la colonie à laquelle elles appartenaient. Toutefois, en vertu de l'ordonnance du 10 février 1771, les troupes de la Guyane, qui étaient à huit compagnies de 50 hommes, portaient le nom de : *Troupes nationales de Cayenne* ; celles de Saint-Pierre et Miquelon, qui ne comprenaient qu'une compagnie, s'appelaient : *Compagnie d'infanterie des îles Saint-Pierre et Miquelon*, et celles du Sénégal, entretenues à Gorée, qui formaient un effectif de quatre compagnies de 50 hommes, étaient dénommées : *Volontaires d'Afrique.*

Régiments coloniaux.

Par ordonnances en date des 18 août et 30 décembre 1772, ces légions sont transformées en régiments, qui prennent les dénominations suivantes : *Cap, Port-au-Prince, Martinique, Guadeloupe. Isle-de-France, Isle-Bourbon, Pondichéry et Port-Louis.*
Le régiment comprenait deux bataillons à neuf compagnies, dont une de grenadiers et huit de fusiliers. Chaque compagnie était à l'effectif de : 1 capitaine, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant en second et 79 hommes de troupe; 1 fourrier, 4 sergents, 8 caporaux, 8 appointés, 56 grenadiers ou fusiliers et 2 tambours.
L'état-major du régiment se composait de : 1 colonel, 2 lieutenants-colonels et 1 major. Il y avait, en outre, par bataillon : 1 aide-major, 1 sous-aide-major, 1 quartier-maître, 2 porte- drapeaux et 1 tambour-major.

Recrutement et avancement.

La première formation de ces régiments fut faite avec les éléments fournis par les légions supprimées de Saint-Domingue et des autres colonies d'Amérique et par des recrues envoyés de France. Il est à remarquer, à ce propos, que les hommes contractaient des engagements et des rengagements de huit années et ne rentraient dans la métropole qu'à l'expiration de leur temps de service. Les bas officiers et soldats pouvaient se marier, après autorisation du commandant en chef de la colonie, et s'ils avaient trois enfants vivants, nés dans la colonie en légitime mariage, ils obtenaient un congé absolu, c'est-à-dire qu'ils étaient libérés.
Les commandants en chef des colonies nommaient, sur une liste de présentation de trois sujets, faite par le colonel, aux places de quartier-maître et de porte-drapeau.
Les colonels avaient le droit de nomination aux emplois de fourrier et de sergent, et les capitaines choisissaient dans leur compagnie les caporaux et les appointés.

Régiment d'Isle-de-France. — Troupes indigènes.

Cette organisation subsista jusqu'au 21 janvier 1775 ; à cette époque, on réunit en un seul régiment ceux de l'Isle-de-France, de l'Isle-de-Bourbon et de Port-Louis. Ce régiment portait le nom *d'Isle-de-France* et était à quatre bataillons.
Chaque bataillon se composait de dix compagnies, dont une de grenadiers, une de chasseurs et huit de fusiliers.
La compagnie est toujours à 3 officiers, mais le bataillon, cette fois, est commandé par un chef de bataillon ; l'état-major du bataillon, sauf cette modification, comporte la même organisation, et celui du régiment comprend : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel et 1 major commandant aux chefs de bataillon.
Les emplois de lieutenant-colonel, de major et de chef de bataillon sont donnés, par le roi, à l'ancienneté.
Pour la première fois, on voit apparaître des noirs dans les régiments. L'ordonnance porte qu'il sera tiré des deux îles, pour servir comme tambours, 72 esclaves jeunes, de taille et figure convenables, et les plus propres en tout à battre la caisse et à jouer des instruments militaires. Pour leur tenir lieu de récompense, ils pouvaient, après trente ans de bons services, obtenir leur liberté entière, et il leur était donné des concessions de terres. Ils faisaient chambrée et ordinaire ensemble.
C'est cette innovation qui, plus tard, donnera lieu à la création de corps indigènes.

Régiments d'Amérique et de Pondichéry. — Tenue.

Quelques mois après (1er mai 1775), les bataillons des régiments d'Amérique : *Le Cap, Port-au-Prince*, *La Martinique* et *La Guadeloupe*, étaient augmentés d'une compagnie. Chaque bataillon devait, en outre, être commandé par un chef de bataillon.
L'organisation fut, en tous points, semblable à celle de l'Isle- de-France.
Cette année 1775 devait être féconde pour l'organisation des troupes coloniales. Le 21 juillet, le régiment de Pondichéry est réduit à un bataillon formé à dix compagnies comme ceux des régiments coloniaux ; l'état-major du régiment ne reçoit aucune modification.
Le 8 août suivant, les compagnies faisant partie des troupes nationales de Cayenne prennent la même forme que celle des régiments coloniaux. L'état-major reste composé d'un major commandant, d'un aide et d'un sous-aide-major.
La tenue, à cette époque, comprenait la veste, la culotte et le chapeau d'uniforme.

Création d'un dépôt à Lorient.

Le 26 novembre de la même année, le roi crée un dépôt à Lorient, semblable à celui de l'île de Ré ; il est destiné à alimenter les régiments coloniaux de l'Isle-de-France et de l'Inde. Ce dépôt, qui est à trois compagnies, reçoit en même temps les rapatriables desdits régiments, et il est chargé de la garde du port de Lorient.
C'est le commencement des attributions qui seront, par la suite, dévolues à l'infanterie de marine.

Compagnie franche de Madagascar.

En 1778, notre colonie de Madagascar, qui, à juste titre, est considérée comme domaine de la couronne, reçoit une garnison qui prend le titre de *Compagnie franche de Madagascar* (22 mai

1778). Quatre mois plus tard (1er septembre), il est créé trois légions dites de *Volontaires étrangers de la marine.*

Avancement et récompenses.

Entre temps, les grâces militaires, l'avancement et les grades, accordés aux troupes coloniales, étaient soumis à des règles uniformes.
Déjà, une ordonnance du 27 mai 1730 avait institué, au port de Rochefort, une compagnie de cadets gentilshommes pour le service des colonies ; aucun officier des troupes entretenues en Amérique ne pouvait être pris en dehors de ces cadets, à moins d'être pourvu d'une commission dans. les armées de terre ou de mer.
Cette compagnie comprenait : 1 lieutenant de vaisseau commandant, 1 enseigne, 2 sergents, 2 caporaux, 2 anspessades et 24 cadets.
Les places de sergent, données d'abord à des gardes-marine, furent, par la suite, remplies par les cadets.
Les cours étaient professés par les différents maîtres des gardes-marine.
L'habillement, fourni par les cadets, consistait en un justaucorps de drap gris-blanc, avec doublure bleue et boutons de cuivre dorés ; la veste et la culotte étaient de drap bleu ; les bas bleus aussi et le chapeau bordé d'un galon d'or fin.
L'ordonnance du 13 décembre 1779 pose en principe qu'à l'avenir le recrutement du corps d'officiers des colonies sera assuré par la compagnie de cadets gentilshommes et par les bas officiers.
Le siège de cette compagnie était fixé à l'île de Ré. On n'y admettait que des sujets de 15 à 20 ans, gentilshommes ou fils d'officiers décorés de la croix de Saint-Louis, tués ou morts au service de leurs blessures.
Les services des officiers pouvaient être comptés à partir de l'âge de 15 ans ; la croix de Saint-Louis n'était accordée aux capitaines qu'après vingt-quatre ans de services révolus, aux majors qu'après vingt-deux ans, aux lieutenants-colonels qu'après vingt ans et aux colonels qu'après dix-huit ans.
Toutefois, les blessures graves et les actions d'éclat à la guerre dispensaient de tout autre titre pour l'obtention de cette décoration, si l'intéressé avait au moins dix ans de service comme officier.
Les emplois de major et de chef de bataillon n'étaient donnés qu'aux capitaines de grenadiers ayant six ans de services en cette qualité. Ces deux emplois étaient égaux.
Les chefs de bataillon ne pouvaient arriver lieutenants-colonels qu'après un intervalle de six ans, mais on n'exigeait que quatre ans pour les majors.
Six ans de grade étaient aussi exigés des lieutenants-colonels pour arriver au grade supérieur.
Aucun intervalle de temps n'était imposé pour l'avancement des officiers en campagne.
Les emplois de lieutenant du roi et de major des places n'étaient donnés qu'aux officiers anciens de services. Les premiers avaient rang de lieutenant-colonel ; les seconds, celui de major des troupes. Après six ans, ils pouvaient obtenir le brevet du grade supérieur.
Les aides-majors avaient rang de capitaine.
Les colonels étaient choisis indistinctement parmi les lieutenants-colonels des troupes métropolitaines ou coloniales. Les vacances de lieutenant-colonel étaient données, dans le corps, aux majors, chefs de bataillon ou capitaines de grenadiers ; celles de majors, aux officiers ayant une commission de capitaine.
Aucun officier ne pouvait aspirer à commander un régiment s'il n'avait, au préalable, servi dans les troupes pendant quinze ans, dont huit comme capitaine. Il fallait, en outre, qu'il eût donné, dans les différents emplois qu'il avait occupés, des preuves constantes de zèle, d'intelligence et de bonne conduite.

Les lieutenant-colonels, les majors et les chefs de bataillon qui, en servant aux colonies, avaient montré des connaissances et des talents distingués, pouvaient cependant prétendre au commandement en chef des régiments.
Dans chaque corps, les capitaines de chasseurs et de fusiliers montaient, par ancienneté, aux compagnies de grenadiers. Les compagnies de chasseurs étaient données aux capitaines de fusiliers jugés, par le colonel, les plus capables de les commander. Les nominations étaient faites par les gouverneurs.
Les emplois de capitaine de chasseurs et ceux de lieutenant appartenaient de droit aux plus anciens officiers du grade immédiatement inférieur dans le corps ; mais les colonels qui avaient des motifs sérieux pour exclure l'ancien proposaient celui qui venait immédiatement après.
En cas de réclamation de l'intéressé, ses droits étaient discutés et examinés en conseil d'administration, qui délibérait hors la présence du colonel, lequel était remplacé par le commandant en second de la colonie ou par le lieutenant du roi de la place. L'exclusion ne pouvait avoir lieu qu'à la pluralité des voix du conseil. Après deux exclusions consécutives, l'officier devait être renvoyé du service.
Les places de porte-drapeau étaient exclusivement réservées aux fourriers et sergents, qui concouraient aussi pour les emplois de lieutenant et sous-lieutenant de grenadiers.
Dans ces cas, on n'avait égard à l'ancienneté qu'à mérite égal. Les propositions étaient faites par les colonels et adressées aux gouverneurs, qui nommaient provisoirement. On leur expédiait le brevet du roi par la suite.

Modifications aux régiments de Pondichéry et de l'Isle-de-France.

L'ordonnance du 3 mars 1781 supprimait la 3^{e} légion des volontaires étrangers de la marine pour former un 2^{e} bataillon au régiment de Pondichéry. Ce bataillon recevait la même constitution que celui qui existait déjà en vertu de l'ordonnance du 21 juillet 1775.
En même temps, on licenciait la *compagnie franche de Madagascar* pour l'incorporer dans le régiment de *l'Isle-de-France.* Ce régiment devait fournir, au moyen de détachements, les garnisons nécessaires à la grande île malgache. Ainsi, de nos jours, on revient à l'application de ce qui se faisait il y a plus de cent ans.

Formation des conseils d'administration.

Par le titre Ier de l'ordonnance du 25 mars 1776, il avait été créé, dans chaque corps de la métropole, un conseil d'administration ayant pour objet d'assurer la sûreté des paiements, une plus grande économie dans les dépenses, et les moyens de mieux diriger la fourniture, la fabrication, l'entretien et les réparations de l'armement, de l'habillement et de l'équipement de la troupe; enfin, de veiller à la sûreté des fonds de la caisse du corps, laquelle était à trois clefs.
Les ordonnances successives qui réorganisaient les régiments coloniaux leur appliquèrent ces sages dispositions administratives. Elles ajoutaient que le commandant général et le colonel devaient agir de concert pour porter cette organisation au plus haut point de perfection dont elle était susceptible.

Bataillon auxiliaire des régiments des colonies.

Le 25 juillet 1781, les dépôts des recrues des colonies, établis à l'île de Ré et à Lorient, sont réunis en un seul corps, qui prend le titre de bataillon auxiliaire des régiments des colonies.
Ce bataillon est à cinq compagnies, dont une d'artillerie et quatre de fusiliers.

La compagnie d'artillerie comprend : 1 capitaine, 3 lieutenants ou sous-lieutenants, 1 sergent-major, un fourrier écrivain, 8 sergents, 16 caporaux, 2 tambours et 200 apprentis au plus.
Chaque compagnie d'infanterie est à l'effectif de : 1 capitaine, 3 lieutenants ou sous-lieutenants, 1 sergent-major, 12 sergents, 24 caporaux, 2 tambours et un nombre indéterminé de fusiliers ou de recrues.
L'état-major est composé de : 1 major commandant, 2 aides- majors dont l'un du grade de capitaine, 1 quartier-maître trésorier, 2 adjudants, 1 chirurgien-major, 1 tambour-major et 1 armurier.
A titre transitoire, le sieur **GRONDEL**, brigadier d'infanterie, qui commandait le dépôt de Lorient, conservait le commandement du bataillon.
Il était formé un conseil d'administration, à l'instar de ceux du département de la guerre.

Mode de recrutement.

Le commandant du bataillon était autorisé à établir des recruteurs dans toutes les provinces, villes, places et frontières du royaume qu'il croirait convenables.
Il leur était enjoint de ne prendre que des jeunes gens âgés de 16 à 19 ans, bien constitués, annonçant des dispositions à grandir et ayant la taille de 5 pieds sans chaussures. Ils pouvaient aussi accepter des hommes formés, remplissant les mêmes conditions que les jeunes gens, mais ayant au moins 5 pieds 1 pouce, pieds nus.
L'Etat se réservait, sur le prix de l'engagement, une prime de 20 livres pour le petit équipement. Le reste de l'engagement et le pourboire restaient simples conventions entre le recruteur et l'engagé.
A l'arrivée au corps, les recrues étaient visités par le chirurgien-major, en présence du commandant, afin de s'assurer qu'ils étaient sains, bien constitués et remplissaient les conditions d'âge, de taille et de tournure convenables. L'ordonnance disait à cet effet :

Considérant que le choix des recrues est essentiel à la bonne constitution des régiments des colonies, il est intéressant de s'assurer de la bonne espèce d'hommes qui sont envoyés à grands frais dans les isles, où les troupes sont dans une activité presque continuelle de services pendant la guerre.

Les recrues étaient amenés au corps par détachements ; la maréchaussée fournissait une escorte de brigade en brigade pour le maintien de l'ordre.
En arrivant, le commandant les répartissait uniformément dans toutes les compagnies, en affectant de préférence à l'artillerie les jeunes gens de haute taille, bien constitués, intelligents et paraissant particulièrement propres au service du canon.
Le bataillon avait la garde du port de Lorient et fournissait les détachements nécessaires pour alimenter les garnisons coloniales. Les officiers pouvaient passer du bataillon auxiliaire dans les troupes des colonies, et réciproquement.

Suppression de la compagnie de cadets gentilshommes.

L'ordonnance du 10 août 1781 supprime la compagnie de cadets gentilshommes, qui avait été instituée à l'île de Ré. Ces jeunes gens sont répartis dans les compagnies du bataillon auxiliaire des colonies. Leur nombre ne pourra, à l'avenir, dépasser 6 par compagnie.
Le recrutement se fait toujours de la même façon, c'est-à-dire que les sujets sont choisis parmi les gentilshommes ou les fils d'officiers décorés de la croix de Saint-Louis, tués ou morts de leurs blessures.

Les cadets gentilshommes doivent, au moment de leur entrée au service, être âgés de 15 à 20 ans au plus ; ils sont tenus de justifier de leur état par un extrait de baptême et les attestations de services de leur père. Les familles versent, pour leur pension, une somme annuelle de 300 livres, payable d'avance, de six mois en six mois.
Dès leur arrivée, ils font le service de soldats, mais sont exempts de toute corvée et ne peuvent être punis que par les officiers supérieurs et les capitaines de compagnie. Si les officiers inférieurs ou les bas officiers les trouvent en faute, ils en rendent compte à leur capitaine, qui prononce.
Il est attaché à leur instruction, en dehors des officiers du bataillon, un aumônier, un professeur de mathématiques et un professeur de dessin de fortifications.
Chaque cadet est tenu, avant d'être fait officier, de passer par les grades de caporal et de sergent, d'en porter les marques distinctives et d'en faire le service dans les compagnies comme surnuméraire.
Tous les trois mois, le commandant du bataillon doit assembler le major, les trois aides-majors, les capitaines et les professeurs pour recevoir et rédiger leur avis sur la conduite, l'application et la capacité de chaque sujet. Ces notes, avec son avis particulier, sont ensuite adressées au sous-secrétaire d'Etat de la marine, qui prend les ordres du roi pour exclure des premières nominations les élèves ayant démérité, et pour renvoyer à leurs familles ceux qui ont subi une troisième exclusion.

Nouvelle réorganisation.

Les ordonnances des 10 et 24 octobre 1784 et 16 janvier 1785 appliquèrent aux corps coloniaux les dispositions adoptées pour les corps métropolitains.
En conséquence, les compagnies d'artillerie sont rattachées au corps royal d'artillerie des colonies, qui vient d'être créé. Les troupes d'infanterie sont réorganisées de la façon suivante :

Les régiments *du Cap, de Port-au-Prince, de l'Isle-de-France, de Bourbon* et de *Pondichéry*, sont constitués à deux bataillons ; ceux de la *Martinique* et de la *Guadeloupe*, à trois bataillons.
Le 1er bataillon de chaque régiment est composé de quatre compagnies de fusiliers et une de grenadiers ; le 2e et le 3e comprennent quatre compagnies de fusiliers et une de chasseurs.
Sur le pied de paix, chaque compagnie de fusiliers est à l'effectif de : 1 capitaine commandant, 1 capitaine en second, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant en second, 2 sous-lieutenants, 1 sergent-major, 1 fourrier, 5 sergents, 10 caporaux, 10 appointés, 2 tambours et 90 fusiliers, soit 6 officiers et 119 hommes de troupe.
Sur le pied de guerre, le nombre de fusiliers est porté à 140 et celui des tambours à 3.
Les compagnies de grenadiers et celles de chasseurs sont formées, sur le pied de paix comme sur le pied de guerre, à 4 officiers comme les compagnies de fusiliers, 1 sergent-major, 1 fourrier) 4 sergents, 8 caporaux, 8 appointés, 72 grenadiers ou chasseurs et 2 tambours.
Dans chaque régiment, l'état-major est composé de : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 1 quartier-maître trésorier ayant rang de lieutenant, 1 porte-drapeau, 1 adjudant par bataillon, 1 chirurgien-major et 1 armurier.
Les compagnies de grenadiers et de chasseurs ont principalement pour mission de fournir les détachements.
Il est à remarquer que les emplois de chef de bataillon, d'aide et de sous-aide-major sont supprimés.
Le corps *des volontaires d'Afriqu*e, stationné au Sénégal, est remplacé par le *bataillon d'Afrique,* qui ne comprend plus que quatre compagnies de fusiliers, dont la composition est la même que celle des autres régiments coloniaux.

L'état-major comprend : 1 major commandant, 1 quartier- maître trésorier (lieutenant), 1 adjudant, 1 armurier et 1 sous-lieutenant (le plus jeune) porte-drapeau.

Les corps coloniaux sous la Révolution et l'Empire.

Jusqu'à la Révolution, les régiments coloniaux resteront ainsi composés, mais la manie des changements incessants les atteindra comme toutes les autres institutions ; il est, dès lors, bien difficile de suivre pas à pas leur organisation ou plutôt leur désorganisation.
Jules RICHARD nous dit[1] que, de 1804 à 1808, l'empereur Napoléon avait retiré tous les cadres qui se trouvaient aux colonies. Le 66e régiment de ligne, ou du moins deux de ses bataillons paraissent seuls être restés à la Guadeloupe jusqu'en 1812.
Il est cependant certain qu'à plusieurs reprises les troupes coloniales furent renouvelées par des bataillons auxiliaires formés de divers éléments. On fit aussi, sous le Consulat et l'Empire, grand usage, dans les colonies, des milices locales organisées par les gouverneurs.
Dans tous les cas, les détachements de l'armée de terre, employés à bord des navires de l'Etat, ou pour tenir garnison aux colonies, passent entièrement à la solde du département de la marine du jour où ils sont mis à la disposition de ce ministère. Il est recommandé de choisir les hommes qui doivent les composer parmi les plus sains et les plus robustes.
L'instruction du 10 février 1809 prescrivait que chaque homme faisant partie des détachements destinés au service du bord ou des garnisons coloniales serait pourvu, par les soins de son corps d'origine : d'un habit, d'une redingote, d'une culotte, d'une veste, d'un shako, d'une giberne et porte-giberne, d'une bretelle de fusil, de deux chemises, d'un col noir, de deux paires de bas, dont l'une en fil ou coton et l'autre en laine, de deux paires de souliers, d'une paire de guêtres en toile grise (pour l'infanterie), d'un sac de toile (pendant la guerre seulement), d'un sac de peau et de deux cocardes.
Des tiraillements incessants se produisaient dans le mode d'administration des troupes prêtées à la marine; la lettre du Ministre de la guerre, en date du 13 février 1813, cherche à pallier les inconvénients d'un système qui péchait surtout par la base. A partir du jour de leur embarquement, soit comme garnison, soit comme passagères, les troupes étaient à la charge de la marine pour les subsistances et au compte de la guerre pour l'habillement, à l'exception toutefois du pantalon et du sarrau que le département de la marine devait leur fournir.
Dès leur débarquement dans les colonies, elles étaient, pour toutes les dépenses sans exception, à la charge du ministère de la marine jusqu'à leur retour en France. A ce moment, elles repassaient au compte de l'administration de la guerre.

Service colonial de 1814 à 1821.

Lorsqu'en 1814 la France reprit possession des colonies que le traité de paix lui remettait, il fallut réorganiser les troupes coloniales. L'ordonnance du 8 août de cette même année dispose qu'il sera formé, pour le service des colonies, des bataillons supplémentaires dans les régiments ci-après : au 26e et au 62e de ligne, un 4e, un 5e et un 6e bataillon ; au 71e de ligne et au 5e régiment d'infanterie légère, un 4e bataillon.
Il était attaché à chacun des 26e et 62e de ligne un second colonel et un second major pour prendre le commandement des bataillons supplémentaires, et chaque bataillon de nouvelle formation recevait un quartier-maître trésorier et un chirurgien.

1 L'Armée française, 15e livraison.

L'administration et la comptabilité des bataillons supplémentaires devenaient distinctes de celles des régiments, à compter du jour de l'embarquement.
Deux tiers au moins des officiers des bataillons supplémentaires étaient choisis parmi ceux des corps de l'armée de terre ; le troisième tiers était réservé aux anciens officiers des troupes coloniales qui étaient encore en état de servir, et aux fils de créoles des différentes colonies françaises.
En tous cas, les nominations aux emplois d'officiers devaient être soumises au roi par le Ministre de la marine, après entente avec le département de la guerre.
Le recrutement des bataillons était assuré au moyen d'anciens militaires ayant déjà servi aux colonies et, à défaut, par des sous-officiers et des soldats qui demandaient à faire partie des bataillons de nouvelle formation.
L'organisation de ces troupes était similaire de celle des bataillons de la métropole.
En 1816, deux légions d'infanterie portant les nos 88 (*légion de la Martinique*) et 89 (l*égion de la Guadeloupe*) sont organisées : la première à l'île de Ré, la seconde à l'île d'Oléron, avec les débris des bataillons coloniaux qu'on y avait formés en vue d'alimenter les troupes des colonies.
A la même époque, le bataillon supplémentaire du 5e régiment d'infanterie légère, qui avait pris la dénomination de *bataillon colonial,* prend celle de *bataillon de l'île Bourbon.* La portion du corps de la Guyane est formée à l'aide de trois compagnies comprenant ensemble 434 hommes, cadres compris ; elle prend le titre de *bataillon de la Guyane*. Enfin, le Sénégal reçoit aussi une force égale à celle de la Guyane ; son titre est : *bataillon du Sénégal.*
Cette dernière garnison fut embarquée le 19 juin 1816 sur *la Méduse,* commandée par M. **DUROY de CHAUMAREIX** ; mais, en arrivant sur le *banc d'arguin,* le navire se perdit et plus de la moitié de l'effectif fut noyé. On répara le désastre par l'envoi de 130 hommes pris au dépôt de l'île de Ré.
La tenue, pour les troupes coloniales de cette époque, était de même coupe que celle des légions départementales, mais bleu de roi, avec couleurs distinctives, suivant les localités ; la capote était grise et le shako en feutre noir.
Comme avantages, les officiers touchaient moitié en sus de la solde d'Europe ; la troupe avait, outre sa solde d'Europe, les vivres de campagne.
Cette organisation fut loin de donner les bons résultats qu'on en attendait, et il ne pouvait en être autrement, étant donnée l'insuffisance des mesures sanitaires prises et le peu d'expérience que les cadres avaient de ce service spécial. Il s'ensuivit une succession de changements plus infructueux les uns que les autres.
Ainsi, nous dit Jules Richard[1], le dépôt de l'île de Ré devient un embarras ; on le dissout pour le reformer aussitôt.
A Cayenne, le bataillon s'amoindrit et on est forcé de lui adjoindre une compagnie de chasseurs, recrutée parmi les hommes de couleur.
Aux Antilles, lors de la dislocation des légions départementales, les troupes qui y tiennent garnison se transforment en *bataillons coloniaux.*
Au Sénégal, on est obligé d'envoyer des renforts. Un premier bataillon, dit *1er bataillon d'Afrique,* est organisé à l'île de Ré et s'embarque dans les commencements de l'année 1819. Un deuxième bataillon s'organise aussitôt au même point, mais on le fait passer à Oléron pour le dissoudre, puis le reconstituer comme dépôt sous le nom de *bataillon des colonies.*
Enfin, on se décide quand même à envoyer un deuxième bataillon à Saint-Louis ; il prend le nom de *bataillon du Sénégal,* tandis que celui qui s'y trouvait change le sien contre celui de *bataillon de Gorée.*

1 Ouvrage cité.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

La tenue des bataillons coloniaux était la même que celle de l'infanterie légère, mais avec l'habit-veste beige comportant collet, passepoils et parements bleu de roi.

CRÉATION DE L'INFANTERIE DE MARINE ACTUELLE

Première organisation.

La situation s'aggravant chaque jour, il devenait urgent de prendre des mesures propres à sauvegarder le service de garnison des ports et des colonies. A cet effets une ordonnance du roi **Louis XVIII**, en date du 7 août 1821, créait en même temps un régiment d'artillerie et deux régiments d'infanterie de marine destinés à assurer le service des arsenaux et des troupes à bord. Les officiers de ces corps étaient susceptibles d'être employés aux colonies ou dans tout autre établissement de la marine quand le besoin s'en faisait sentir.
Mais, comme le recrutement devait s'opérer avec la levée de 1821 et que celle-ci ne serait rendue à destination qu'au mois de septembre 1822, une nouvelle ordonnance du roi prescrivit que cette organisation serait retardée jusqu'au 1er décembre 1822.
Chaque régiment fut composé d'un état-major et de trois bataillons à huit compagnies, dont une de grenadiers, une de voltigeurs et six de fusiliers.
L'effectif était de 2,683 hommes par régiment.
Les états-majors furent placés à Brest et à Toulon et les compagnies réparties de la manière suivante :

19 à Brest ;
5 à Cherbourg ;
14 à Toulon ;
10 à Rochefort.

TOTAL 48 compagnies.

Le 1er régiment avait pour colonel M. **DE SOLMINIHAC** et pour lieutenant-colonel M. **POUPAX**.
Le 2e régiment était commandé par le colonel **FRABOULET DE VILLENEUVE** et avait pour lieutenant-colonel M. **FESTARD**.
L'uniforme de l'infanterie de marine était semblable, quant à la coupe, à celui de l'infanterie de ligne et ne différait de celui de l'artillerie de marine que par le collet rouge, la capote gris de fer et le bouton timbré d une ancre.
Les dispositions des lois et ordonnances relatives au recrutement, à l'avancement, aux allocations, aux récompenses, aux admissions dans la garde royale et à la retraite des militaires de l'armée de terre étaient applicables à l'infanterie de marine.

Licenciement de l'infanterie de marine. — Institution d'officiers instructeurs.

Cette organisation n'avait qu'un défaut, c'était de n'être pas assise sur des bases assez larges pour le service qu'elle devait accomplir ; aussi ne put-elle subsister : moins de cinq ans après (28 août 1827), les deux régiments furent licenciés et formèrent des 3es bataillons pour les 11e, 13e et 15e légers.

Ce licenciement fut suivi de l'organisation la plus bizarre, la plus bâtarde qu'on ait jamais imaginée : nous voulons parler de l'ordonnance royale du 21 septembre 1827, qui créait un corps d'infanterie sans tête ni jambes, destiné à l'instruction des marins des équipages de ligne et en service à terre.
Ce corps ne comprenait que 56 officiers, dont : 3 chefs de bataillon (**FOURNIER, THÉVENARD** et **L'ELEN**), 19 capitaines, 17 lieutenants, 17 sous-lieutenants, tous pris dans les régiments licenciés.
Ils étaient répartis dans les cinq ports et placés sous les ordres immédiats des commandants des dépôts généraux sans être attachés à aucune fraction constituée.
Leur rôle était d'enseigner aux maîtres, officiers-mariniers et marins le maniement des armes et les premiers éléments des manœuvres d'infanterie.
Indépendamment de ce service, ils étaient susceptibles d'être employés comme adjudants-majors ou officiers comptables.
L'avancement roulait, dans chaque grade, sur la totalité des officiers ; la solde était celle de l'infanterie de ligne, à l'exception du plus ancien capitaine et de ceux des officiers qui jouissaient déjà d'une solde supérieure ; ceux-là conservaient les avantages acquis.
Pendant ce temps, la garde de nos colonies restait confiée à des troupes tirées du département de la guerre. Celui-ci recrute cadres et hommes, mais l'entretien incombe à la marine, déplorable système à une époque où le bon plaisir et le manque d'argent autorisent tous les abus et ne permettent aucun contrôle sérieux sur des responsabilités trop divisées. La guerre est trop portée à négliger un recrutement qui ne lui profite pas, et la marine, plus préoccupée de ses vaisseaux et de son personnel marin, ne voit, dans les troupes qu'elle reçoit, que des auxiliaires coûteux[1].

Régiments affectés aux colonies.

Cette situation est si anormale que l'ordonnance du 17 août 1828 crée trois régiments affectés spécialement aux colonies. Les considérants de cet acte disent que l'envoi successif des régiments d'infanterie de ligne dans les colonies, pour y tenir garnison en temps de paix, présente de nombreux inconvénients, et qu'il importe de conserver les militaires acclimatés dans les corps chargés de ce service.
Cette fois, les régiments créés reçoivent une organisation spéciale et sont soumis à des règlements particuliers.
Chacun d'eux comporte un état-major et trois bataillons à huit compagnies, dont deux d'élite et six de fusiliers.
L'un de ces régiments est chargé de fournir la garnison du Sénégal, de la Guyane et des établissements français à l'est du cap de Bonne-Espérance ; les deux autres occupent la Martinique et la Guadeloupe.
Sept compagnies de chaque bataillon sont affectées au service colonial ; la 8e sert de dépôt en France.
Les cadres des compagnies sont identiques à ceux de l'infanterie de ligne. Les officiers et les sous-officiers sont pris, pour la première formation, dans toute l'armée, parmi les volontaires qui demandent à servir aux colonies.
Le recrutement des soldats est assuré : fi

1° Par des hommes de bonne volonté des divers corps de l'armée ;
2° Par des engagés volontaires ;

1 Jules Richard, L'Armée française.

3° Et, en cas d'insuffisance, par un contingent pris dans les divers régiments d'infanterie de la guerre.

En temps de guerre, ces régiments se recruteront seulement par des volontaires et, en cas d'insuffisance, par un contingent pris dans les régiments d'infanterie de terre ou sur les appels.
Le temps de séjour aux colonies, qui était fixé à quatre ans, pour les régiments de ligne, devient indéfini.

Création de deux régiments d'infanterie de marine.

Bien qu'une compagnie sur huit restât en France comme dépôt, l'organisation de 1828 ne donnait guère qu'une armée coloniale dont les sept huitièmes, répartis dans nos différentes possessions d'outre-mer, ne devaient pas tarder, sous des climats souvent malsains, toujours débilitants, à être épuisés et dans l'obligation de rentrer en France.
En vue de remédier à cet état de choses par trop défectueux, une nouvelle ordonnance du Roi, en date du 14 mai 1831, crée deux régiments de marine, avec un dépôt commun à six compagnies.
Ces régiments sont constitués à l'aide des 45e et 51e de ligne et 16e léger qui, à ce moment, formaient une partie des garnisons coloniales, des officiers européens des cipayes de l'Inde et des officiers des différentes armes employés à l' état-major des colonies.
Le dépôt est placé à Landerneau, sous les ordres du lieutenant-colonel **L'ELEN** ; le 1er régiment est commandé par le colonel **AURANGE**, et le 2e par le lieutenant-colonel **MASSOT**.
Toutes les troupes qui tenaient garnison dans les colonies sont rendues au département de la guerre à la suite de cette organisation.
Les régiments d'infanterie de marine se recruteront, dorénavant, comme ceux de l'armée de terre, par voie de désignation sur les appels continuels et par des enrôlements volontaires.
Ils sont régis par les mêmes lois que l'infanterie de ligne, avec cette différence que l'avancement n'a lieu ni par arme ni par régiment, mais par détachement colonial, considéré à cet effet comme régiment.
L'uniforme ne diffère de celui de l'infanterie de ligne que par le bouton, qui est timbré d'une ancre.

Formation d'un troisième régiment.

En 1837, un inspecteur général de l'armée de terre, M. **de LIGNIVILLE**, avait été délégué pour inspecter les régiments d'infanterie de marine, tant en France qu'aux colonies et, sur son rapport, il fut décidé que le corps serait réorganisé sur des bases plus larges.
A cet effet, l'ordonnance du 20 novembre 1838 porte que le nombre des régiments sera fixé à trois ; qu'ils prendront la dénomination de 1er, 2e et 3e *régiments d'infanterie de marine* et auront un effectif, chacun, de 10,973 hommes ; qu'ils seront affectés au service des garnisons des ports militaires du royaume et à celui d'outre-mer ; que des officiers, en nombre déterminé selon les besoins du service, seront placés à la suite des corps pour occuper les emplois d'officiers de l'état-major général et de l'état-major des places aux colonies ; que des détachements pourront être désignés pour faire le service militaire à bord et que les sergents et caporaux pourront être employés, sur les navires, comme capitaines d'armes, s'ils réunissent douze mois de navigation.
Chaque régiment comporte trente compagnies actives de 116 hommes (3 officiers compris), dont quatre de grenadiers, quatre de voltigeurs et vingt-deux du centre ; il y a, en outre, un grand et un petit état-major et une compagnie hors rang, à l'effectif de 100 hommes.
Les compagnies actives sont réparties comme suit :

ler régiment. — 10 à Brest, 5 à Cherbourg, 15 à la Guadeloupe.
2e régiment. — 5 à Brest, 10 à Rochefort, 15 à la Martinique.
3e régiment. — 15 à Toulon, 6 à Cayenne, 3 au Sénégal, 6 à Bourbon.
Les dépôts des deux premiers régiments sont à Brest, celui du 3e à Toulon. Ce dernier doit fournir les cadres nécessaires aux deux compagnies de cipayes et aux deux compagnies de soldats noirs du Sénégal et de Cayenne.
La relève des militaires aux colonies se fait par compagnie, et la durée du service colonial est fixée à quatre ans.
Les lois, ordonnances et instructions relatives aux troupes de ligne, en ce qui concerne le recrutement, l'avancement, les récompenses, la justice militaire, la discipline, etc., étaient applicables à l'infanterie de marine. Cependant, en vertu de l'instruction du 4 juillet 1832, le contingent de l'armée de mer devait être formé des numéros de tirage les moins élevés dans chaque canton.
L'uniforme devait être le même que celui de l'infanterie de ligne, mais le bouton était timbré d'une ancre portant le numéro du régiment et ayant pour légende : *Infanterie de marine.*
Aux colonies, on ajoutait, à la tenue d'été des officiers et de la troupe, un pantalon de toile blanche.
Le corps d'officiers d'infanterie de marine affecté à l'instruction des équipages de ligne par ordonnance du 21 septembre 1827 et le dépôt des régiments de mariné, créé à Landerneau par l'ordonnance du 14 mai 1831, sont dissous, et les officiers qui en faisaient partie placés dans les régiments d'infanterie de marine.
A cette époque, le 1er régiment avait pour colonel M. **DE FITTE DE SOUCY** ; le 2e, M. **KRAUSSE**. Le lieutenant-colonel **FOURNIER**, qui commandait les officiers attachés à l'instruction des équipages de ligne, fut nommé colonel du 3e régiment.

Le corps est augmenté de quarante compagnies.

Insuffisante dans le principe, trop souvent remaniée suivant le caprice du jour ou le jeu mobile des révolutions, l'infanterie de marine n'avait pas encore eu de caractère définitif ; l'ordonnance de 1838 fonde la base de sa constitution et, jusqu'à nos jours, elle ne subira plus que des modifications de forme.
La première de ces modifications a lieu en 1840.
L'ordonnance du 14 août de cette même année crée quarante nouvelles compagnies, le corps ne pouvant être en mesure, avec son effectif restreint, de pourvoir à la sûreté des possessions françaises d'outre-mer et à celle de nos arsenaux.
Par suite de cette augmentation, l'effectif total est porté à 15,809 hommes et les compagnies sont réparties de la façon suivante :

1er régiment. — 42 compagnies, dont 14 à Brest, 7 à Cherbourg et 21 à la Guadeloupe.
2e régiment. — 42 compagnies, dont 9 à Brest, 12 à Rochefort et 21 la Martinique.
3e régiment. — 46 compagnies, dont 23 à Toulon, 6à Cayenne, 5 au Sénégal et 12 à Bourbon.

Les compagnies restent toujours au complet de 116 hommes, officiers compris.
Bien que l'article 3 de l'ordonnance stipulât que les différents corps du département de la marine et ceux du département de la guerre seraient susceptibles de concourir, avec les régiments d'infanterie de marine, pour la formation des cadres des quarante nouvelles compagnies, il n'apparut aucune

sanction de cette mesure. En effet, l'ordonnance du 8 octobre 1840, qui comble toutes les vacances nouvelles, ne comporte de nominations que parmi les officiers de l'arme.
A la suite de cette augmentation, la situation des colonels et des lieutenants-colonels de l'infanterie de marine était par ancienneté :

1° colonels.

MM. **ROSTOLAND**, commandant militaire à la Martinique ;
L'ELEN DE LA VILLE-AUX-BOIS, en non-activité pour infirmités temporaires (rappelé à l'activité le 14 septembre 1840) ;
KRAUSSE, commandant le 2e régiment à la Martinique ;
DE FITTE DE SOUCY, commandant militaire à la Guadeloupe ;
FOURNIER, commandant le 3° régiment à Toulon ;
DESPAGNE, commandant le 1er régiment à la Guadeloupe ;
LAW DE CLAPERNOU, commandant militaire à Bourbon.

2° Lieutenants-colonels.

VARLET, attaché au 2e régiment à Brest ;
PASCAL, au 2e régiment à la Martinique ;
CABARET, au 1er régiment à Brest ;
DE CRISTEN, au 3e régiment à Toulon ;
MAILLIET, au 1er régiment à la Guadeloupe ;
DE BAROLET DE PULIGNY, au 3e régiment à Bourbon.

Recrutement des officiers.

Pour satisfaire au recrutement des officiers, la marine entretenait, à cette époque, un certain nombre d'élèves officiers à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Ces jeunes gens ne pouvaient être promus sous-lieutenants, que dans l'infanterie de marine.
L'ordonnance du 22 décembre 1841 supprime l'entretien d'élèves à l'Ecole, par la marine, et prescrit que les jeunes gens qui auront satisfait aux examens de sortie auront le droit de choisir, suivant le rang de mérite qu'ils occupent sur la liste générale du classement dressée par le jury, et jusqu'à concurrence du nombre d'emplois disponibles dans l'infanterie de terre, la cavalerie et l'infanterie de marine, celle de ces armes dans laquelle ils désirent servir.
Le 9 juin 1842, un emploi de maréchal de camp inspecteur général de l'arme est créé. Le 16 du même mois, cet emploi est donné au colonel **DE FITTE DE SOUCY**.

Nouvelle répartition.

L'année suivante, l'occupation de Nossy-Bé, de Mayotte et des Marquises exige une augmentation dans les garnisons coloniales. Un crédit demandé, à cet effet, aux Chambres est repoussé ; mais l'ordonnance du 7 novembre pare à cet inconvénient en établissant une nouvelle répartition des cent trente compagnies et en augmentant l'effectif de 3 officiers et de 30 sous-officiers et soldats.
Par suite, les compagnies sont réparties ainsi :

1er régiment. — 46 compagnies, dont 14 à Brest, 7 à Cherbourg, 17 à la Guadeloupe et 8 aux îles Marquises.

2e régiment. — 38 compagnies, dont 9 à Brest, 12 à Rochefort et 17 à la Martinique.
3e régiment. — 46 compagnies, dont 23 à Toulon, 5 à Cayenne, 5 au Sénégal et 13 à Bourbon, qui doit fournir les garnisons de Mayotte et de Nossy-Bé,
En même temps, la composition de la compagnie subit des modifications ; le nombre des sergents est augmenté de 2 et celui des caporaux de 4. Son effectif, toutefois, reste à 116 hommes, dont : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 6 sergents, 1 fourrier, 12 caporaux, 89 soldais, 2 tambours ou clairons, 2 enfants de troupe.

Tenue de 1845.

L'ordonnance du 1er juillet 1845 modifia complètement l'uniforme, qui dut se composer ainsi :

Tunique et vesle en drap bleu ;
Pantalon de drap gris de fer bleuté ;
Manteau de toile apprêtée ;
Shako-képi ;
Casquette en drap bleu ;
Epaulettes en laine rouge et en laine jaune pour les compagnies d'élite ;
Contre-épaulettes en drap écarlate avec liséré bleu pour les compagnies de fusiliers ;

Pantalon de toile blanche, }
Gilets de flanelle, } pour le service des colonies et des troupes embarquées
Buffleteries blanches }
Boutons timbrés d'une ancre et portant le numéro du régiment ;

Spécialement pour les officiers :

Caban de drap bleu et doublé de drap écarlate, sans capuchon, et portant sur les manches les marques distinctives de grade ;
Epaulettes des officiers inférieurs, à petites torsades à tournantes d'or mat ;
Ceinturon de grande tenue en galon d'or, traversé par trois raies écarlates ;
Ceinturon de petites tenue en cuir verni noir ;
Dragonne de grande tenue à gland d'or avec cordon de soie noire ; de petite tenue avec cordon et olive de soie noire ;

Création d'un état-major de l'arme. — Augmentation d'effectif.

Le 21 mars 1847, les officiers employés hors cadre qui, jusqu'alors, avaient été placés à la suite des régiments, furent réunis pour former, avec les officiers généraux, l'état-major de l'arme, dont la composition était la suivante :

1° Officiers généraux de l'arme ;
2° Officiers supérieurs et autres, n'appartenant pas aux cadres constitutifs des régiments, et occupant les emplois de :
Commandant militaire aux colonies ;
Commandant particulier de dépendances ;
Commandant de place dans les colonies ;
Aide de camp ou officier d'ordonnance des officiers généraux ;
Officier d'ordonnance des gouverneurs de colonie ;

Adjudant de place dans les colonies ;
3° Enfin, des officiers qui étaient pourvus d'emplois autres que ceux spécifiés ci-dessus, lorsque, par suite de leur nomination à ces emplois, ils cessaient de faire partie des cadres des régiments.
L'effectif du corps était porté à 15,918 hommes, par suite de l'augmentation du personnel des compagnies hors rang ; et les compagnies actives, au lieu de 89 soldats, n'en comportaient plus que 88, pour le même motif.

Une nouvelle répartition des troupes, en France et aux colonies, fut fixée de la façon suivante :

1er régiment. — 46 compagnies actives, dont 18 à Brest, 17 à la Guadeloupe et il eu Océanie.
2e régiment. — 38 compagnies actives, dont 11 à Rochefort, 10 à Cherbourg et 17 à la Martinique.
3e régiment. — 46 compagnies actives, dont 23 à Toulon, 5 à Cayenne, 5 au Sénégal et 13 à Bourbon.

Le nombre des emplois d'officiers d'état-major était déterminé d'après les besoins du service.
Voici la situation des maréchaux de camp, des colonels et des lieutenants-colonels à cette époque :

1° Maréchaux de camp.

MM. **DE FITTE DE SOUCY**, inspecteur général à Paris ;
ROSTOLAND, commandant militaire à la Martinique ;

2e Colonels.

LAW DE CHAPERNOU, disponible ;
VARLET, commandant militaire à la Guadeloupe ;
PASCAL, commandant le 2e régiment à la Martinique ;
BAROLET DE PULIGNY, commandant le 3e régiment à Toulon ;
DE LA FAYE, commandant le 1er régiment à la Guadeloupe.

3e Lieutenants-colonels.

BRUNOT, attaché au 3e régiment à Bourbon ;
GASTALDY, au 2e régiment à la Martinique ;
CHAUMONT, au 1er régiment à Brest ;
FIÉRON, au 2e régiment à Rochefort ;
LABOREL, au 1er régiment à la Guadeloupe ;
CAILLE, à l'état-major au Sénégal ;
JULLIAN, au 3e régiment à Toulon.

Cette réorganisation fut complétée par l'ordonnance du 22 juin 1847, portant règlement sur la solde, les revues, l'administration et la comptabilité des corps de troupe de la marine.

Réduction dans les effectifs.

Le gouvernement issu de la révolution de 1848, qui pensait que la défense des ports et la garde des côtes étaient d'importance secondaire et qu'il est toujours facile d'improviser des troupes d'artillerie et d'infanterie, en cas de besoin, vint réduire de 130 à 120 le nombre des compagnies d'infanterie de marine.

A cette époque, on avait, d'ailleurs, une forte tendance à garde-nationaliser l'armée ; on créa des milices dans toutes les colonies et on réduisit, en conséquence, les troupes régulières qui s'y trouvaient.
Les trois régiments furent donc ramenés uniformément chacun à l'effectif de quarante compagnies, comprenant pour l'ensemble du corps un total de 12,351 hommes, officiers compris.
La compagnie comptait toujours 3 officiers, mais elle était ramenée à 93 hommes de troupe, dont : 1 sergent-major, 4 sergents, 1 fourrier, 8 caporaux, 75 soldats, 2 tambours ou clairons et 2 enfants de troupe.
La répartition effectuée au 1er janvier 1849 se composait ainsi :

1er régiment. — 20 compagnies à la Guadeloupe, 6 en Océanie et 14 à Brest.
*2e régimen*t. — 21 compagnies à la Martinique, 9 à Cherbourg et 10 à Rochefort.
3e régiment. — 13 compagnies à Toulon, 6 à Cayenne, 6 au Sénégal et 15 à la Réunion.

Il n'était rien changé à la composition des états-majors.
Par suite, le colonel du 1er régiment continuait à résider à la Guadeloupe, celui du 2e à la Martinique et celui du 3e à Toulon.
Les compagnies hors rang restaient constituées comme auparavant, avec leurs sièges à Brest, Rochefort et Toulon.

Suppression des compagnies d'élite.

En 1840, il avait été créé dix bataillons de chasseurs à pied, et, depuis cette époque, l'infanterie de marine leur avait été assimilée quant au mode d'avancement, aux exercices et manœuvres et à l'emploi de ses détachements en cas de guerre maritime.
L'unité compagnie, qui se prêtait d'ailleurs aux fonctionnements nécessaires pour relever par quart les garnisons coloniales, dominait son organisation.
On comprend donc que l'existence de compagnies de grenadiers et de voltigeurs était une anomalie en même temps qu'un embarras pour la juste répartition du service colonial. En effet, les compagnies du centre, seules, étaient composées d'anciens soldats ayant encore quatre années de service à faire au moment de leur départ pour les colonies ; elles pouvaient ainsi accomplir intégralement leur service colonial, tandis que celles d'élite, avec leurs anciens soldats n'ayant plus le temps voulu à rester sous les drapeaux, n'étaient pas en mesure de remplir cette condition. Il en résultait, pour les premières, qu'elles étaient assujetties plus longtemps aux fatigues et aux dangers du service d'outre-mer.
Pour faire cesser cet abus, le décret du 28 août 1852 supprime les trente-six compagnies d'élite existant au corps, et les remplace numériquement par des sous-officiers, caporaux et soldats de 1re classe, dans la proportion du quart de l'effectif, comme cela avait lieu pour les chasseurs à pied.
Dans le nombre des soldats de 1re classe que chaque compagnie comprenait, il devait y avoir deux sapeurs, dont le service consistait à être employés, en campagne, aux travaux de sape, et, à l'intérieur, comme plantons ou ordonnances, à l'exclusion de tous autres soldats.
Les cent vingt compagnies actives ainsi formées recevaient une marque distinctive consistant dans l'adoption de l'épaulette et du pompon jonquille.
Les soldats de 1re classe portaient comme marque distinctive, sur chaque avant-bras, un galon simple en laine cul de dé. Les sapeurs, outre les mêmes insignes, devaient avoir, sur le haut de chaque manche, un trophée découpé en drap écarlate, formé de deux haches se croisant à angles

droits. Le bonnet à poil faisait place au shako ; le tablier et le crispin tombaient aussi, et les sapeurs ne conservaient plus de leur ancien équipement que l'étui porte-hache.
Comme précédemment, le décret consacrait la compagnie comme unité d'organisation, sans égard à la répartition par bataillon, qui ne pouvait s'accorder ni avec la nature de l'institution ni avec la mission spéciale du corps.
Cette réorganisation fut suivie de nouvelles dispositions adoptées pour les tours de service colonial des officiers. Ceux des compagnies actives devaient suivre le sort de leurs compagnies et ne pouvaient en sortir que par avancement, nomination à un emploi spécial, permutation, retraite, réforme, non-activité ou décès.
Les officiers employés dans les corps indigènes (cipahis ou soldats noirs de Cayenne ou du Sénégal) comptaient à la suite du 3e régiment, tout en restant dans le droit commun pour l'avancement. Ils n'étaient point relevés à tour de rôle, mais remplacés par voie de permutation ou de désignation spéciale, faite par le Ministre, d'après une liste dressée par l'inspecteur général en tournée.
Ils pouvaient, sur leur demande, être autorisés à redoubler leur période coloniale de quatre années.
Les colonels des 1er et 2e régiments, à la Martinique et à la Guadeloupe, obtenaient la faculté de rentrer en France après quatre années d'exercice de leur commandement dans la colonie. Ils dirigeaient alors la portion centrale du corps pendant un laps de temps déterminé par le Ministre.
Les officiers (lieutenants-colonels, majors, chefs de bataillon, adjudants-majors, etc.) dont les emplois étaient doubles dans chaque régiment, alternaient entre eux tous les quatre ans pour le service des colonies.
Les comptables pouvaient, après quatre années d'exercice, être relevés par des officiers de compagnie qui permutaient avec eux.

RÉORGANISATION GÉNÉRALE

Formation d'un 4e régiment. — Fanfares. — Armement. — Service.

En 1854, le corps de l'infanterie de marine tenait garnison non seulement dans les ports de Cherbourg, Brest, Rochefort et Toulon, mais aussi à Cayenne, aux Antilles, au Sénégal, à la Réunion et dans l'Océanie ; de plus, ses compagnies fournissaient leur contingent au Pirée, à la Baltique et à la mer Noire. Pour satisfaire à ces services multiples, on avait porté l'effectif total du corps à 14,761 hommes, toujours répartis en trois régiments comprenant ensemble cent vingt compagnies actives et trois compagnies hors rang.
Cette répartition avait le grave inconvénient de s'écarter des conditions fondamentales de l'armée ; il en résultait d'incessantes irrégularités, des mutations individuelles constantes, des complications administratives multipliées à l'infini et, enfin, l'impossibilité d'assurer aux troupes en France le séjour indispensable à leur instruction et à leur santé.
Afin de remédier à cette situation anormale, le Ministre de la marine, M. **DUCOS**, présenta à l'empereur un projet de décret qui fut adopté le 31 août 1854. Les cent vingt compagnies étaient réparties en quatre régiments, et chacun d'eux recevait, en outre, une compagnie hors rang.
La répartition et l'emplacement des effectifs furent déterminés de la façon suivante :

1er régiment. — 26 compagnies actives, dont 15 à Cherbourg, formant la portion centrale, et il à la Martinique.
2e régiment. — 34 compagnies actives, dont 19 à Brest, formant la portion centrale, 12 à la Guadeloupe et 3 en Océanie.
3e régiment. — 26 compagnies actives, dont 15 à Rochefort, formant la portion centrale, et 11 à Cayenne.
4e régiment. — 34 compagnies actives, dont 21 à Toulon, formant la portion centrale, 7 à la Réunion et 6 au Sénégal.

Les compagnies hors rang étaient placées près de chaque portion centrale.
Pour assurer une plus large part à l'avancement dans les degrés supérieurs, il était créé un second officier général ; par contre, les emplois de commandants militaires aux colonies étaient supprimés.
La constitution des compagnies comportait 115 hommes, dont 3 officiers (1 capitaine, 1 lieutenant et 1 sous-lieutenant) 1 sergent-major, 6 sergents, 1 fourrier, 12 caporaux, 88 soldats, 2 clairons et 2 enfants de troupe.
Les tambours étaient remplacés par des clairons, afin de moins encombrer les embarcations, d'accélérer les embarquements et les débarquements, et de supprimer les hommes inutiles pour le combat en les armant tous d'un fusil.
Les musiques, pour les mêmes motifs, faisaient place aux fanfares, qui devaient dorénavant rester à la portion centrale.
En même temps, le décret munissait tous les soldats d'infanterie de marine de la carabine à tige.
Il n'était rien changé aux dispositions en vigueur concernant le service du corps qui consistait toujours à fournir la garnison des ports et des colonies, les détachements nécessaires aux expéditions de guerres maritimes ou autres et ceux qu'il plaisait au Ministre de former pour embarquer sur les bâtiments de l'Etat. A la suite de cette reconstitution, on remarque que les emplois d'officiers généraux, de colonels et de lieutenants-colonels sont occupés comme suit :

1° Officiers généraux.

MM. DE FITTE DE SOUCY, général de division, inspecteur général ;
BAROLET DE PULIGNY, général de brigade, inspecteur adjoint.

2° Colonels.

MM. **CHAUMONT**, commandant le 1er régiment à Cherbourg ;
BERT, commandant le 2e régiment à Brest ;
FIÉRON, commandant le 3e régiment à Rochefort ;
BERTIN-DU-CHATEAU, commandant le 4e régiment à Toulon ;
BRUNOT, commandant militaire à la Martinique, emploi supprimé. —
Remplacera plus tard M. **BERTIN-DUCHATEAU** qui fait partie du corps expéditionnaire de Crimée.

3e Lieutenants-colonels.

GUILLABERT, au 1er régiment à Cherbourg ;
FAVRE, au 1er régiment à la Martinique ;
DE VASSOIGNE, au 2e régiment à Brest ;
THARON, au 2e régiment à la Guadeloupe ;
CANCÉ, au 3e régiment à Rochefort ;
MASSÉ, au 3e régiment à Cayenne ;
DE CENDRECOURT, au 4e régiment à Toulon ;

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

CAPPE, au 4e régiment à la Réunion.

Réduction d'effectif.

Dans le but de développer le principe de la formation des compagnies de soldats noirs dans toutes les colonies, et de ramener les compagnies européennes au complet réglementaire qui avait été dépassé pendant la campagne de Crimée, le Ministre prescrivit, le 13 novembre 1856, de réduire quelque peu les effectifs employés dans les garnisons coloniales. Celles-ci furent réparties comme suit au 1er janvier 1857 :

1er régiment. — 18 compagnies à Cherbourg, 8 à la Martinique.
2e régiment. — 22 compagnies à Brest, 8 à la Guadeloupe, 4 en Océanie.
3e régiment. — 17 compagnies à Rochefort, 9 à Cayenne.
4e régiment. — 22 compagnies à Toulon, 5 à la Réunion, 5 au Sénégal, 2 à Gorée.

Modification à la tenue.

Le 8 juillet de la même année, une circulaire ministérielle autorise les officiers à porter sur la tunique, dans le service journalier, les insignes du grade en tresse plate, disposée en forme de nœud hongrois.
Cette tunique se portait avec le képi et le sabre, suivant les circonstances du service ; mais l'usage de la veste, facultatif pour les colonies, n'était plus toléré.

Institution d'un bataillon de marins fusiliers.

Par décret en date du 5 juin 1856, il est institué un bataillon d'instruction de marins fusiliers, placé sous la direction d'un chef de bataillon d'infanterie de marine et sous l'autorité supérieure du commandant de la division à Lorient.
L'objet de cette institution est d'assurer, à bord des bâtiments de la flotte, le service de la mousqueterie et des compagnies de débarquement.
Les marins apprentis fusiliers se recrutent exclusivement parmi les hommes provenant des contingents annuels et parmi les engagés volontaires.
Ils sont divisés en compagnies et les cadres de ces compagnies, officiers compris, sont fournis par l'infanterie de marine.
Leur composition est la suivante :

Etat-major : 1 chef de bataillon commandant, 1 capitaine adjudant-major, 1 lieutenant ou sous-lieutenant chargé des détails.
Petit état-major : 1 adjudant sous-officier, 1 sergent clairon, 1 caporal clairon, 2 caporaux secrétaires.
Huit compagnies comprenant chacune : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 5 sergents, 8 caporaux et 2 clairons.

Ce cadre était rattaché, pour ordre, au 2e régiment à Brest ; les officiers devaient être pris, autant que possible, parmi ceux qui avaient suivi les cours de l'Ecole de tir de Vincennes.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

L'administration était distincte et le cadre considéré comme portion de corps détachée. Les officiers concouraient pour l'avancement comme ceux des régiments, et les sous-officiers, caporaux et clairons roulaient avec ceux du 2e régiment pour toutes les récompenses.

Réduction d'effectif.

Lors de la relève de 1857 le Ministre décida, dans un but d'économie, que la garnison de la Guyane serait réduite de deux compagnies.
Les dépenses occasionnées par la création du cadre du bataillon de marins fusiliers et d'un bataillon de tirailleurs sénégalais firent dépasser les prévisions budgétaires pour l'exercice 1859 ; afin de remédier à cette situation, une décision impériale du 8 janvier de la même année, notifiée le 25 dans les ports, ramena l'effectif général du corps au chiffre de 12,803 hommes, officiers et cadres spéciaux compris.
Le nombre des compagnies actives était réduit à cent dix- huit, réparties de la façon suivante :

1er régiment. — 18 à Cherbourg, 8 à la Martinique.
2e régiment. — 21 à Brest, 8 à la Guadeloupe, 4 en Océanie, plus le cadre du bataillon d'apprentis fusiliers.
3e régiment. — 20 à Rochefort, 7 à la Guyane.
4e régiment. — 19 1/2 à Toulon, 5 à la Réunion, 4 au Sénégal, 2 à Gorée, 1 1/2 dans l'Inde.

Le nouveau complet réglementaire de la compagnie était réduit à 100 hommes, officiers et enfant de troupe compris. Toutefois, les compagnies expéditionnaires, soit dans l'Indo-Chine, soit dans les colonies, conservaient provisoirement l'ancien complet de 115 ou plutôt de 114 (en raison de la suppression d'un enfant de troupe par compagnie, prescrite par le décret du 22 mai 1858), et ne devaient être ramenées à 100 hommes que lors de leur retour en France.
Dans chaque compagnie active, l'un des six sergents et deux des douze caporaux figuraient au cadre réglementaire, en vue d'assurer le recrutement des sergents et caporaux d'armes de la flotte, et du cadre des compagnies du bataillon d'apprentis fusiliers de Lorient. Lorsqu'ils occupaient un de ces emplois, ils n'étaient point remplacés dans leurs compagnies respectives.
Le décret du 10 décembre 1856, relatif aux marins fusiliers, reçut une première modification le 23 février 1861. Les huit compagnies furent divisées en deux bataillons placés sous le commandement d'un lieutenant-colonel ou d'un colonel d'infanterie de marine. Par suite, l'état-major devait être composé ainsi :

Etat-major : 1 lieutenant-colonel ou colonel commandant, 2 chefs de bataillon, 2 capitaines adjudants-majors, 1 lieutenant ou sous-lieutenant chargé des détails.
Petit état-major : 2 adjudants sous-officiers, 1 sergent clairon, 2 caporaux clairons, 2 caporaux secrétaires.

Les compagnies sont portées à 130 hommes.

Diverses lois de finances avaient autorisé le ministère de la marine à dépasser les effectifs prescrits par la décision impériale du 8 janvier 1859 ; depuis cette époque, en effet, les services confiés à l'infanterie de marine avaient pris une nouvelle extension, notamment en Cochinchine. Pour assurer le service des arsenaux et le renouvellement régulier des garnisons coloniales, une nouvelle décision impériale, en date du 3 août 1867, porte le chiffre des compagnies actives de cent dix-huit à cent trente.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Création d'emplois de capitaine de tir.

Le 10 octobre de la même année, il est créé un emploi de capitaine de tir dans chacune des portions centrales stationnées en France, afin que l'instruction du tir soit constamment l'objet d'une étude particulière et uniforme. Après deux ans d'exercice dans leurs fonctions (ou quatre ans s'ils avaient été nommés de lieutenants capitaines de tir), ces officiers pouvaient être remplacés dans leur emploi.

NOUVELLE RÉORGANISATION GÉNÉRALE

Motifs de la réorganisation.

Malgré les augmentations successives dont le corps avait été l'objet, son effectif était encore trop faible pour remplir les multiples obligations auxquelles il devait satisfaire. D'un autre côté, la loi du 1er février 1868, qui réduisait à cinq années la durée de service militaire, ne permettait plus que d'envoyer une seule fois les hommes aux colonies et même que de les y laisser pendant trois ans. Cette dernière mesure, d'ailleurs, était réclamée depuis longtemps, non seulement au point de vue sanitaire, mais aussi pour permettre aux cadres de perfectionner, en France, leur instruction militaire.

Nouvelle composition de l'arme.

Ces diverses considérations firent réorganiser le corps sur les bases suivantes :
Il comprenait :

1° Un état-major général ;
2° Un corps de troupe ;
3° Les cadres des corps spéciaux et de bataillons d'apprentis marins fusiliers.

Par suite de ces dispositions, ces derniers cessaient de compter à la suite du régiment à Brest, pour former un corps spécial dont le droit de nomination et de commandement appartenait au lieutenant-colonel commandant.

L'état-major général était composé :
De trois officiers généraux, dont un général de division inspecteur général de l'arme et deux généraux de brigade inspecteurs adjoints;
D'un chef de bataillon et de trois capitaines aides de camp des inspecteurs généraux.
On rattachait, en outre, à l'état-major de l'arme les officiers de tout grade que les exigences du service contraignaient de remplacer dans les cadres constitutifs de l'arme.
Les officiers généraux comptant à l'état-major général à cette époque étaient :

MM. **DE VASSOIGNE**, général de division, inspecteur général ;
REBOUL, général de brigade, inspecteur général adjoint ;
MARTIN DES PALLIÈRES, général de brigade, inspecteur général adjoint ;

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

HENNIQUE, général de brigade, gouverneur de la Guyane française ;
FARON, général de brigade, commandant supérieur des troupes en Cochinchine.
Le corps de troupe formait quatre régiments, comprenant cent quarante, compagnies actives, au lieu de cent trente que comportait l'ancienne organisation, réparties de la façon suivante :

1er régiment. — 17 à Cherbourg, 5 en Cochinchine, 5 à la Martinique, 6 au Sénégal. Total : 33, plus une compagnie hors rang.
2e régiment. — 21 à Brest, 10 en Cochinchine, 5 à la Guadeloupe. Total : 36, plus une compagnie hors rang.
3e régiment. — 17 à Rochefort, 5 en Cochinchine, 4 à la Réunion, 5 en Nouvelle-Calédonie, 1 à Taïti. Total : 32, plus une compagnie hors rang.
4e régiment. — 21 à Toulon, 11 en Cochinchine, 5 à la Guyane, 2 au Japon. Total : 39, plus une compagnie hors rang.

La composition de la compagnie active était de :
En France, 3 officiers (1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant) et 97 hommes de troupe (1 sergent-major, 6 sergents dont 1 de tir, 1 fourrier, 10 caporaux, 2 clairons, 2 sapeurs, 1 enfant de troupe et 64 soldats de 1re et de 2e classe).
Aux colonies, l'effectif variait suivant l'établissement où se trouvait la compagnie. Ainsi, à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, il était de 111 hommes de troupe, tandis que, dans les autres portions coloniales, il en comprenait 130. Dans tous les cas, la composition du cadre était la même qu'en France.
Après la campagne de 1870, dans un but d'économie, toutes les compagnies seront ramenées à l'effectif du pied de paix en
France.
Les colonels et lieutenants-colonels faisant partie de l'arme lors de la réorganisation de 1869 étaient :

1° colonels.

MM. **COLOMB**, commandant de Mayotte et dépendances ;
DOMENECH-DIÉGO, commandant militaire à la Guyane française ;
VALIÈRE, gouverneur du Sénégal ;
CREN, commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon ;
BOSSANT, commandant le 1er régiment à Cherbourg;
LOUBÈRE, commandant le 2e régiment à Brest ;
LE CAMUS, commandant le 3e régiment à Rochefort ;
D'ARBAUD, commandant le 4e régiment à Toulon ;
DE TRENTINIAN, commandant le régiment de marche de Cochinchine.

2° Lieutenants-colonels.

BRIÈRE DE L'ISLE, au 1er régiment à Cherbourg ;
AUDIFFRET, au 1er régiment à la Martinique ;
SASIAS, au 2e régiment à Brest ;
BELLOT DE VARENNE, au 2 régiment à la Guadeloupe ;
DELATOUCHE, au 2e régiment en Cochinchine ;
COQUET, au 3e régiment à Rochefort ;
DOMANGE, au 3e régiment à Rochefort ;
BONNEAU, au 3e régiment à la Réunion ;

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

RUILLIER, au 3e régiment en Nouvelle-Calédonie ;
MILLET, au 4e régiment à Toulon ;
ALLEYRON, au bataillon d'apprentis marins fusiliers à Lorient ;
TRÈVE, au bataillon de tirailleurs sénégalais au Sénégal.

Les cadres des corps spéciaux comprenaient ceux des bataillons d'apprentis marins fusiliers, des compagnies disciplinaires et des corps indigènes, dont nous étudierons plus loin l'organisation et la composition.

Officiers pourvus d'emplois spéciaux. — Permutations.

Les officiers pourvus d'emplois spéciaux pouvaient être remplacés au bout de trois ans de séjour dans les colonies.
Les capitaines de tir étaient relevés de leurs fonctions au bout de trois ans ; les officiers détachés au bataillon d'apprentis marins fusiliers pouvaient l'être après deux années consécutives passées dans ces bataillons, et ils l'étaient même d'office au bout de trois ans.
Les permutations entre officiers d'infanterie de marine et officiers de l'armée de terre étaient réglées ainsi : elles ne pouvaient se faire que sur la demande des intéressés et après avis de l'inspecteur général de l'arme. Le plus ancien des deux permutants perdait son ancienneté ; si la permutation devait avoir lieu pour changer d'arme, tous deux prenaient rang d'un jour plus tard que l'officier de leur grade le moins ancien de l'arme.
Les permutations entre officiers d'infanterie de marine devaient être soumises au Ministre, après avis du chef de corps et de l'inspecteur général.

Avancement et récompenses.

L'avancement, qui continuait à avoir lieu sur la totalité de l'arme, ainsi que les récompenses, étaient l'objet des dispositions spéciales suivantes :
Il devait être procédé, chaque année, à des revues d'inspection générale des portions de corps, tant en France qu'aux colonies.
A l'issue de ces opérations, les inspecteurs généraux de l'arme devaient se réunir pour dresser :
La liste, par ordre de préférence et par grade, de tous les officiers proposés pour l'avancement par les autorités compétentes ;
La liste, par ordre de préférence et par corps, de tous les sous-officiers présentés pour le grade de sous-lieutenant ;
La liste, par ordre de préférence et par corps, de tous les militaires proposés pour l'admission ou l'avancement dans la Légion d'honneur et pour la médaille militaire ;
Enfin, la liste générale des officiers présentés pour des emplois spéciaux.
La liste concernant l'avancement était adressée ensuite au Ministre, pour être soumise au conseil d'amirauté.
Une disposition de l'acte voulait que les lois, décrets et instructions relatifs à l'armée de terre fussent applicables à l'infanterie de marine, mais seulement après décision du Ministre de la marine.
Cette charte, en somme, reproduisait une partie des dispositions antérieures ; c'est encore elle qui, dans ses principales lignes, régit l'infanterie de marine actuellement.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Compagnies créées pour la campagne de 1870.

La campagne de 1870 démontra, d'une façon péremptoire, les immenses ressources que l'on pouvait tirer de l'organisation de l'arme. Au début de la guerre (15 août 1870), elle est en mesure de former avec ses propres éléments onze nouvelles compagnies, qui prennent, dans chaque port, les nos 1re *bis*, 2e *bis*, etc.
Leur répartition est fixée ainsi : trois au 1er régiment, deux au 2e, trois au 3e et trois au 4e.
Elles étaient affectées au service des ports, en remplacement de celles qui faisaient partie de la division active. Ces compagnies furent dissoutes et définitivement supprimées par arrêté présidentiel en date du 28 mars 1871.
Pendant le cours de cette campagne de 1870, des compagnies de marche ont, en outre, été formées; elles avaient pris la désignation de compagnies A, B, C, D, etc.
Plusieurs régiments ont été jusqu'à la lettre M.
Nous verrons leur organisation en parlant des faits résultant de cette guerre. Remarquons toutefois que, grâce à son élasticité, l'infanterie de marine, après les désastres de Sedan qui avaient englouti sa belle division, fut en mesure, avec ses dépôts et les nombreux prisonniers évadés des mains de l'ennemi, de fournir douze bataillons de marche à l'armée active.

Compagnies nouvelles.

La loi du 23 mars 1872 ayant désigné la Nouvelle-Calédonie comme lieu de déportation, il fallut augmenter la garnison de cette colonie. Deux décrets, en date des 25 juillet et 5 décembre de cette même année, portent le chiffre des compagnies à 152.

Tenue de 1873 à nos jours.

Jusqu'en 1873, la tenue avait reçu plusieurs modifications partielles ; le règlement du 10 janvier de cette même année la régla de la façon suivante :

Pour les officiers.

Tunique en drap bleu fin, croisant sur la poitrine et boutonnée de chaque côté au moyen de boutons dorés au mat et estampés en relief d'une ancre, entrelacée d'un câble. Le collet est brodé d'une ancre encâblée en cannetille et paillettes d'or. Les galons de grade sont en tresses plates en or de 6mm de largeur.
Epaulettes en galon d'or dit en trait ; franges en petites torsades mates pour les officiers inférieurs, et en grosses torsades mates pour les officiers supérieurs.
Hausse-col en cuivre doré, portant au milieu une ancre encâblée en argent.
Capote en drap bleu foncé, croisant sur la poitrine au moyen de boutons d'uniforme de chaque côté ; elle comporte un collet se rabattant sur l'encolure et six poches, dont quatre devant et deux derrières.
Collet à capuchon, du même drap que la capote, se fermant au moyen de petits boutons d'uniforme.
Pantalon en drap fin, semblable comme couleur et coupe à celui de la troupe[1].
Shako avec pourtour garni d'un galon d'or fin à lézarde, cocarde tricolore, fausse jugulaire en tresse câblée d'or fin et ancre en cuivre doré. Le pompon est comme celui de la troupe. En grande tenue, les officiers supérieurs font usage du plumet ; les colonels, de l'aigrette.
Képi en drap fin, avec ancre encâblée, brodée d'or sur le bandeau, montants et galons de grade en tresses plates en or.
Gilet en piqué blanc avec petits boutons d'uniforme. }

1 Culotte et botte à l'écuyère pour les officiers montés.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Pantalon blanc de même tracé que le pantalon de drap }
Paletot de molleton bleu fin, confectionné comme celui }
de la troupe. Il comporte, outre les galons de grade comme }
pour la tunique, une ancre brodée de chaque côté du collet }Pour les colonies et sur les épaules une bride d'épaulette de passementerie f seulement. d'or fin. } seulement
Chapeau en tresse de latanier, recouvert d'une coiffe }
en tissu de coton blanc. En Cochinchine, le chapeau est }
remplacé par le salacco recouvert d'une coiffe en toile blan- }
che de cretonne. }
Ceinturon en galon de soie noire, avec plaque ovale en cuivre doré au mat, représentant une ancre encâblée. Bélière antérieure et bélière postérieure de même tissu que le ceinturon.
Sabre à garde découpée à jour, dessin en relief représentant sur la coquille principale une ancre sur quatre drapeaux entourés de branches de lauriers. Poignée en corne de buffle noire, entourée d'une hélice en filigrane doré. Lame évidée à dos arrondi, non saillant. Foureau en tôle d'acier.
Dragonne composée d'un cordon en soie noire et d'un gland avec frange en or mat. Pour la petite tenue, le gland est remplacé par une olive en soie noire.

Pour la troupe.

Tunique en drap du fond, bleu foncé, croisant sur la poitrine et boutonnée au moyen de gros boutons d'uniforme, en cuivre, estampés en relief d'une ancre entrelacée d'un câble. Passepoil écarlate. Collet en drap du fond portant de chaque côté une ancre en drap écarlate.
Pour les sous-officiers, elle est en drap demi-fin, et pour les adjudants en drap fin.
Paletot de molleton bleu foncé, croisant sur la poitrine et se boutonnant, à droite et à gauche, au moyen de deux rangées de cinq gros boutons. Collet orné, à chaque extrémité, d'une ancre câblée en drap écarlate.
Pantalon confectionné très large, en drap du fond gris bleuté, avec passe-poil écarlate.
Capote en drap gris de fer bleuté. Elle se croise sur la poitrine au moyen de six gros boutons d'uniforme de chaque côté ; le collet est garni d'ancres comme celui du paletot de molleton. La capote doit tomber à 33 centimètres de terre. Elle se porte seule ou par-dessus le paletot de molleton.
Celle des adjudants est semblable à la capote d'officier.
Shako. Il se compose d'un turban en drap bleu foncé, d'un bourdalou et d'un calot en cuir verni noir, d'une visière en forte vache noircie à l'encre, et d'une jugulaire. Sa forme est celle d'un cône oblique et tronqué à base elliptique. Ses accessoires comprennent une cocarde peinte aux couleurs nationales, ancre en cuivre, tombac estampé et découpé, et enfin d'un pompon bleu pour le 1er régiment, écarlate pour le 2e, jonquille pour le 3e, vert pour le 4e et blanc pour les hommes employés en dehors des régiments.
Képi en drap pareil à la tunique, et composé d'un bandeau sur le devant duquel est cousue une ancre câblée, découpée en drap écarlate, d'un rond ou culot, et d'un turban en quatre pièces verticales. Il est orné, sur toutes les coutures, d'un passepoil en cordonnet de laine. La visière est semblable à celle du shako.
Le *képi* des adjudants est confectionné comme celui des officiers.
Epaulettes en laine jonquille.
Souliers avec guêtres en cuir ou en toile blanche.
Pantalon en toile blanche de même coupe que celui de drap }
Chapeau et *salacco* comme ceux des officiers } Pour les colonies seulement
Gilet de flanelle }
Grande guêtres de toile forte (pour le Sénégal et la Cochin- }
chine seulement

Les galons de grade sont placés obliquement sur chaque avant-bras. Ils se composent : pour les soldats de 1re classe, d'un galon en laine couleur écarlate ; pour les caporaux, de deux galons parallèles de la même nuance ; pour les sergents, d'un galon en or à lézarde ; pour les fourriers on y ajoute, sur le haut de chaque

bras, un galon de même nature ; pour les sergents-majors, deux galons en or parallèles placés sur chaque avant-bras.
Le galon d'adjudant consiste en une tresse plate dite côtelé en trait.

L'équipement et l'armement se composent de :

La giberne, la poche à cartouches, le ceinturon avec porte-sabre, le ceinturon en cuir verni et la dragonne en soie avec olive pour les sergents-majors, le fusil modèle 1866 avec sabre-baïonnette.
L'armement des adjudants et des sergents-majors consiste en un sabre d'officier, mais sans dorure.

Plusieurs modifications furent apportées à la tenue depuis l'apparition de l'acte qui la réglemente. Nous nous bornerons à citer les principales.

Officiers.

1er septembre 1876. — Les officiers sont autorisés à faire usage d'un manteau en *étoffe caoutchoutée.*
10 septembre 1877. — Adoption du *pistolet revolver*, modèle 1874.
19 mars 1883. — La tunique et les épaulettes sont supprimées pour les officiers et les adjudants, et remplacées par un dolman et par des pattes en or mat pour les officiers supérieurs et en or brillant pour les officiers subalternes.
Le *dolman* est confectionné en drap bleu foncé. Il se ferme droit sur la poitrine au moyen de sept brandebourgs de tresse carrée en poil de chèvre noir. Le bouton d'uniforme reste le même, mais il est moins plat ; le collet, en drap du fond du dolman, est orné d'une ancre encâblée. Les marques distinctives de grade consistent en un trèfle formé de soutache d'or.
Pour la tenue journalière, les pattes sont en poil de chèvre noir.
Le *shako* est remplacé par un képi servant à la fois de coiffure de petite et de grande tenue, avec cette différence que les galons en soutache sont substitués aux tresses plates dont il était orné.
Le *ceinturon*, devant se porter sous le dolman, sera, à l'avenir, à boucle au lieu de plaque.
La *dragonne* de grande tenue est toute en or, mais une décision du 9 juillet 1884 remet l'ancienne en vigueur.
Un *nouveau modèle de sabre est adopté.* La lame est droite à deux tranchants, longue de 830 millimètres. La poignée, en corne de buffle noircie, est enroulée d'un filigrane ; elle comprend la garde, la branche principale et trois branches latérales, ainsi que le quillon et l'œil pour le cordon de la dragonne.
Le fourreau et la lame sont en acier et nickelés ; les autres parties sont en bronze blanc de nickel.
La circulaire du 4 juin 1883 prescrit que, pour les colonies, le dolman de France constituera la grande tenue, mais que, comme tenue de jour, d'exercice et de campagne, les officiers et adjudants feront usage d'un *dolman en flanelle bleu foncé* ; il diffère de celui adopté pour la métropole en ce que les tresses seront plates, dites soubises ; que les galons de grade seront plats, et les pattes remplacées par des brides en poil de chèvre. Ce dolman pourra être porté en France et il remplace le paletot de molleton en toutes circonstances.
20 août 1884. — Le *hausse-col* est supprimé ; l'insigne de service consistera désormais à avoir la jugulaire sous le menton.
9 août 1886. — Adoption, pour la première tenue, d'un *képi rigide* du même modèle que celui qui est en usage, mais orné, sur le devant, d'une ancre en cuivre doré, d'une cocarde en soie striée et d'un pompon sphérique en petite torsade d'or mat. En grande tenue, les officiers supérieurs portent un plumet retombant en saule pleureur. Ce plumet est en plumes de coq aux couleurs nationales. Dans les mêmes circonstances, les colonels font usage de l'aigrette en plumes blanches de héron.
28 octobre 1886. — Les officiers sont autorisés à faire usage, aux colonies, d'un *dolman* en *toile blanche*, fermant droit sur la poitrine au moyen de sept gros boutons d'uniforme mobiles. Les marques distinctives de grade consistent en galons en trait or posés sur une bande mobile en toile bleu foncé. Chaque épaule est ornée d'un passant en trait or posé aussi sur bande mobile en toile bleu foncé. Le même acte prescrit que dorénavant le dolman en flanelle ne comportera plus ni galons-brandebourgs sur le devant du corsage, ni

galons-soutaches pour brides d'épaules, ni marques distinctives de grade en forme de trèfle. Il sera confectionné sur le même modèle que le dolman en toile, avec cette seule différence que les garnitures en métal et les marques distinctives des grades seront fixes au lieu d'être mobiles.
18 juillet 1889. — Les officiers montés sont autorisés à faire usage, en dehors des prises d'armes, d'une pelisse de la nuance du drap du fond de leur arme.
3 février 1890. — Les insignes spéciaux dont sont pourvus les majors, capitaines-majors, capitaines adjudants-majors et capitaines de tir sont supprimés. Ces officiers porteront seulement les insignes de leur grade.
2 mai 1890. — Les numéros des régiments sont substitués aux ancres sur les coiffures et collets des effets d'habillement, à l'exception du képi de première tenue qui continue à porter l'ancre. Les officiers détachés dans les corps indigènes ou disciplinaires conservent le numéro du régiment auquel ils appartenaient antérieurement. Ceux de l'état-major prennent le foudre au collet et le brassard.
Les trois premiers galons inférieurs doivent être séparés des autres par un intervalle de 12 millimètres, sur les manches des dolmans de flanelle et des dolmans en toile blanche, ainsi que sur les capotes des officiers supérieurs.

Troupe.

En 1877, les troupes reçoivent le fusil modèle 1874, dit fusil Gras. Ce dernier est lui-même remplacé, en 1889, par le fusil à répétition modèle 1886, dit fusil Lebel.
Le 31 mars 1878, une coiffure unique, le casque en liège, est adoptée pour toutes les colonies.
24 juillet 1879. — Chaque homme, en France, reçoit pour les exercices et les corvées un *pantalon de treillis.*
13 janvier 1881. — Le pantalon en *flanelle bleue* avec passepoil rouge est adopté pour les colonies et doit être porté dans toutes les circonstances où l'on faisait usage du pantalon de drap, qui est supprimé pour les troupes coloniales.
15 juin 1882. — Suppression de la giberne et de la cartouchière en usage pour les remplacer par *deux cartouchières* nouveau modèle. Ce dernier subira encore une modification en 1885.
30 juin 1888. — Le brodequin napolitain est adopté comme chaussure de marche et de service ; le soulier avec guêtre doit être considéré comme chaussure de repos.
12 juin 1884. — Le shako est supprimé et remplacé par un *second képi* semblable à celui qui existe. Le plus neuf des deux est porté pour la grande tenue.
3 octobre 1885. — Adoption, pour les sergents-majors, d'un *ceinturon en soie* et d'une *dragonne* en cuir.
9 août 1886. — Les adjudants reçoivent, comme coiffure de grande tenue, le *képi rigide* semblable au modèle en vigueur pour eux. Ce képi est muni des mêmes ornements que celui des officiers, seulement le pompon est en cordonnet de soie rouge et d'argent.
21 octobre 1886. — La tunique est supprimée et remplacée par un second *paletot de molleton.*
Les hommes, à l'exception des sous-officiers, reçoivent pour les travaux intérieurs, les corvées et les exercices de détail, un *bourgeron en toile grise.*
Les troupes en service aux colonies feront usage, pour la tenue du jour, d'un *paletot en toile cachou,* coupé droit, sans collet, muni de boutons d'ordonnance à demeure. Ce vêtement est bordé autour du col d'une ganse et d'une tresse de couleur bleue.
Une autre tresse de même nuance simule sur les manches un parement droit.
Enfin, le casque reçoit une insigne consistant en une ancre câblée, en cuivre, estampée en relier.
20 octobre 1888. — Il est fait application aux adjudants des dispositions prises pour les officiers, en ce qui concerne l'adoption d'un dolman en toile blanche et des modifications à apporter au dolman en flanelle bleu foncé.
2 mai 1890. — Les numéros des régiments sont substitués aux ancres sur les coiffures et collets des effets d'habillement. Les hommes de troupe détachés dans les corps indigènes ou disciplinaires ou dans les états-majors conservent le numéro du régiment auquel ils appartenaient antérieurement.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Ecole des sous-officiers. — Adjudants de compagnie.

Un décret du 4 décembre 1874 ayant institué une Ecole de sous-officiers d'infanterie au camp d'Avord, et ceux de l'infanterie de marine pouvant, aux termes de l'article 6 de cet acte, bénéficier des avantages de l'institution, un arrêté du
5 juillet 1875 régla le mode d'avancement des sous-officiers proposés pour le grade de sous-lieutenant.
A partir de l'année 1876, nul ne pouvait parvenir à l'épaulette, si ce n'était pour fait de guerre, sans avoir passé par Saint-Cyr ou par l'Ecole des sous-officiers.
La même règle régit encore l'avancement des candidats officiers, mais l'Ecole, a été transférée à Saint-Maixent (Deux- Sèvres).
La loi du 22 juin 1878 sur le rengagement des sous-officiers disposait, en son article 15, qu'il serait créé un adjudant par compagnie. Ces dispositions bienveillantes ayant été appliquées à l'infanterie de marine, le nombre des sergents de chaque compagnie fut, en même temps, réduit à cinq.

Augmentation d'effectif. — Nouvelle répartition.

La réduction à deux années du temps de séjour en Cochinchine et au Sénégal, l'extension donnée à la garnison de la Nouvelle-Calédonie et l'entretien d'un détachement au Tonkin ne permettaient plus d'assurer, d'une manière convenable, le relèvement des garnisons hors d'Europe ; la diminution du temps de présence sous les drapeaux était encore venue augmenter le nombre et la fréquence des relèvements, et avait eu pour conséquence d'accroître les charges du service colonial.
Il existait, par suite, une grande disproportion entre le nombre des compagnies entretenues en France et le nombre à fournir aux colonies.
Aussi, le département avait-il été conduit à recourir à des augmentations successives d'effectifs, au moyen de crédits supplémentaires supportés par les exercices 1875, 1876 et 1877. Depuis cette dernière année, le Parlement avait consenti à accorder au budget ordinaire les fonds nécessaires pour améliorer la situation des effectifs et il avait enfin voté, au titre du même budget, un crédit permettant d'augmenter le nombre des officiers et d'élever le chiffre des compagnies.
L'administration disposait, dès lors, de ressources financières suffisantes pour mettre l'effectif troupe et l'effectif officiers des régiments de l'arme en rapport avec le personnel que chacun de ces régiments entretenait dans les possessions d'outre-mer, un décret, en date du 26 janvier 1880, porta le nombre des compagnies de cent soixante-quatre à cent soixante-seize.
Cette base fut déterminée par l'expérience qui avait démontré qu'il faut avoir, en France, au moins une compagnie et demie pour en entretenir une aux colonies.
L'effectif de la compagnie était fixé à 104 hommes, officiers compris : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 adjudant, 1 sergent-major, 1 fourrier, 5 sergents, 10 caporaux, 2 clairons, 1 enfant de troupe et 76 soldats.
Celui du corps ne devait pas dépasser 18,758 hommes.
Les compagnies du bataillon d'apprentis marins fusiliers étaient supprimées et versées dans les trois premiers régiments. L'infanterie de marine ne fournissait plus aux apprentis fusiliers qu'un chef de bataillon commandant en second.
La circulaire du 16 janvier 1883 prescrivit que le temps de séjour à accomplir par cet officier supérieur au bataillon serait de quatre périodes d'instruction consécutives.
La répartition des compagnies, à la suite de cette réorganisation, fut fixée comme suit :

1er régiment. — 43 compagnies, dont 24 à Cherbourg, 1 à Lorient, 7 en Cochinchine, 6 à la Martinique, 5 au Sénégal.
2e régiment. — 43 compagnies, dont 24 à Brest, 1 à Lorient, 9 en Cochinchine, 5 à la Guadeloupe, 4 à la Nouvelle-Calédonie.
3e régiment. — 45 compagnies, dont 25 à Rochefort, 1 à Lorient, 5 en Cochinchine, 13 en Nouvelle-Calédonie, 1 à Taïti.
4e régiment. — 45 compagnies, dont 26 à Toulon, 1 à Lorient, 5 en Cochinchine, 6 à la Guyane, 3 au Tonkin, 4 à la Réunion.

Indépendamment des officiers revenant à chacune des compagnies à créer, la nouvelle composition comprenait une augmentation, au titre des portions centrales, de cinq emplois de chef de bataillon et de cinq emplois d'adjudant-major, afin de mettre le nombre de ces emplois en rapport avec le nombre de bataillons à y entretenir.
Chaque portion secondaire comprenant plus de deux compagnies recevait un officier payeur, et celles qui comptaient quatre compagnies au moins étaient pourvues d'un capitaine-major.
La moyenne, toujours fort élevée, des militaires de tous grades en position d'absence, fit décider que la répartition des effectifs dans les compagnies se ferait, suivant l'époque de l'année et le nombre d'hommes dont chaque portion centrale devait se composer, de telle sorte que les compagnies actives aient toujours leurs cadres et effectifs présents au complet ou se rapprochant d'autant plus du complet qu'elles étaient plus avancées sur la liste des tours de départ pour le service d'outre-mer.
Quant aux compagnies classées les dernières dans l'ordre des tours de départ, y compris les compagnies de dépôt, elles étaient destinées à recevoir tous les hommes en position d'absence au fur et mesure qu'il s'en présenterait. Ces compagnies n'étant composées que de non-valeurs, n'exigeraient, pour être administrées, qu'un personnel d'officiers et de sous-officiers fort restreint ; les sous-officiers et caporaux présents qu'elles pouvaient comprendre et qui ne ne devaient pas y être utilement employés passaient dans les compagnies actives.
En outre, on disposait ainsi d'un certain nombre d'officiers susceptibles d'être détachés temporairement, pour le service, dans d'autres compagnies dont les titulaires étaient absents pour une cause quelconque.
A cette époque, le corps comprenait comme officiers généraux, colonels et lieutenants-colonels :

1° Général de division.

M. **FARON**, inspecteur général.

2° Généraux de brigade.

MM. **BOSSANT**, inspecteur général adjoint ;
DE TRENTINIAN, commandant supérieur des troupes en Cochinchine ;
VALIÈRE, inspecteur général adjoint.

3° Colonels.

MM. **ALLEYRON**, chargé du bureau des troupes de la marine ;
BRIÈRE DE L'ISLE, gouverneur du Sénégal et dépendances ;
COQUET, commandant le 3e régiment à Rochefort ;
TRÈVE, commandant militaire à la Guyane ;
BOUET, commandant le 4e régiment à Toulon ;
OUTRÉ, commandant le 1er régiment à Cherbourg ;
BÉGIN, commandant le 2e régiment à Brest ;

LAURENT, commandant le régiment de marche en Cochinchine ;
LIGIER, commandant militaire à la Nouvelle-Calédonie ;
REYBAUD, commandant le régiment de tirailleurs annamites.

4° lieutenants-colonels.

MM. **BOURCHET**, au 2e régiment à Brest ;
BICHOT, au 1er régiment à Cherbourg ;
BRUNOT, au 2e régiment en Cochinchine ;
WENDLING, au 4e régiment à Toulon ;
BOURGEY, au 4°e régiment à Toulon ;
BRUZARD, au 1er régiment à la Martinique ;
DUJARDIN, au 2e régiment à la Guadeloupe ;
BILLÈS, au 3e régiment à la Nouvelle-Calédonie ;
GRAND CLÉMENT, au 3e régiment à Rochefort ;
DE FERRY-FONTNOUVELLE, au 4e régiment à la Réunion ;
DISNEMATIN-DORAT, au 3e régiment à Rochefort ;
CULLARD, commandant supérieur des troupes au Sénégal ;
RESTE, au 2e régiment à Brest.

Allocation de montures aux capitaines.

La loi du 8 juillet 1880, qui attribuait une monture aux capitaines d'infanterie commandant des compagnies actives, fut appliquée à l'infanterie de marine quelque temps après. Malheureusement, cette mesure ne concernait que les commandants des douze premières compagnies de chaque régiment ; les autres unités étaient considérées comme appartenant aux bataillons de garnison.
Ces dispositions sont encore en vigueur, mais il faut espérer qu'avant peu elles seront étendues aux capitaines des autres compagnies, d'autant plus que tous peuvent être levés au premier signal comme cela s'est vu pendant la campagne de 1870.

Création d'un comité technique.

Le 30 mai 1881, un arrêté ministériel crée un comité technique, formé de tous les inspecteurs généraux et inspecteurs généraux adjoints de l'artillerie et de l'infanterie de marine, présents en France.
Ce comité est consultatif. Il est saisi par l'intermédiaire de la direction du personnel au ministère, où il peut prendre l'initiative de l'étude des questions suivantes :

Préparation de la mobilisation des corps de troupe, tant en France qu'aux colonies ;
Etablissement des plans de mobilisation des corps ;
Suite à donner aux rapports des préfets maritimes et des inspecteurs généraux d'armes en ce qui concerne l'instruction des corps de troupe ;
Application aux troupes de la marine des dispositions prises au département de la guerre en ce qui se rapporte à l'instruction ;
Amélioration à apporter dans l'organisation des troupes en France et aux colonies.

Les propositions du comité sont transmises au directeur du personnel, chargé de prendre les instructions du Ministre au sujet de la suite que ces propositions peuvent recevoir.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Ecoles d'enfants de troupe.

On a remarqué que, jusqu'à présent, les enfants de troupe faisaient toujours partie intégrante de la compagnie. Désormais il n'en sera plus ainsi ; la loi du 19 juillet 1884 dispose que les enfants devront être laissés dans leurs familles jusqu'à l'âge de 13 ans ; que pendant ce temps ils recevront, à l'exclusion de toutes prestations en nature, une allocation en argent variable suivant leur âge.
A partir de l'âge de 13 ans, les enfants de troupe sont admis gratuitement dans l'une des six écoles préparatoires que la loi crée en vue de leur donner une instruction et une éducation qui les mettent à même de servir utilement leur pays dans l'armée.
Lorsqu'ils ont atteint leur 18^{e} année, les élèves des écoles préparatoires sont tenus de contracter un engagement volontaire.

Suppression d'emplois aux colonies.

Les campagnes du Tonkin et de Madagascar vinrent forcément jeter de la perturbation dans la répartition des troupes, tant en France qu'aux colonies ; il fallut faire face, avec des effectifs restreints, à des besoins nouveaux, grandissant sans cesse ; aussi peut-on dire avec orgueil que, de 1883 jusqu'à nos jours, l'infanterie de marine a accompli une tâche beaucoup plus pénible encore que celle qui lui incombait auparavant.
Afin d'alléger, autant que possible, le service d'outre-mer, la circulaire du 3 décembre 1887 porte qu'à partir du 1er janvier 1888, le régiment de marche d'infanterie de marine, en Cochinchine, sera placé sous le commandement d'un lieutenant-colonel et que les portions secondaires de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion seront commandées par des chefs de bataillon.
L'emploi de lieutenant-colonel, commandant supérieur des troupes à la Guyane, est supprimé.
Sont supprimés aussi les emplois d'adjudant-major de toutes les portions secondaires stationnées aux colonies. Par suite, les capitaines adjudants-majors des portions centrales, en France, ne devaient plus être désignées pour le service colonial d'après un tour spécial de départ ; ils concouraient avec leurs collègues des compagnies.
Les emplois de capitaine-major à la Guyane, à la Martinique, à la Guadeloupe, au Sénégal et à la Réunion subissaient le même sort que ceux d'adjudant-major.
Les officiers qui restaient chargés de l'administration et de la comptabilité des régiments de marche ou portions secondaires, aux colonies, et dont les emplois étaient maintenus, prenaient, suivant le cas, le titre *d'officier comptable, de lieutenant trésorier, de lieutenant d'habillement* ou *d'adjoint au lieutenant comptable.*
Chacune des compagnies stationnées aux colonies était constituée à l'effectif de 3 officiers et de 150 hommes de troupe. Leur nombre, par colonie, était fixé. ainsi :

Cochinchine, 18 ; Nouvelle-Calédonie, 8 ; Diégo-Suarez, 4 ; Sénégal, 4 ; Guyane, 3 ; Martinique, 2 ; Guadeloupe, 1 ; Réunion, 3 ; Taïti, 1.

Formation de régiments de marche.

Toutes ces réductions, en allégeant les charges coloniales, n'avaient point remédié au travail écrasant sous le poids duquel les conseils d'administration centraux et les comptables succombaient. En effet, les portions centrales restaient toujours chargées de la centralisation, de la comptabilité ainsi que des achats de leurs portions secondaires. Il fallait chercher un palliatif à cet état de

choses ; on s'arrêta aux mesures suivantes, réclamées depuis longtemps d'ailleurs par les inspecteurs généraux de l'arme.
Aux termes du décret du 23 janvier 1888, toutes les troupes d'infanterie de marine, tenant garnison en Indo-Chine, sont groupées en trois régiments de marche à trois bataillons de quatre compagnies.
Les compagnies stationnées en Annam forment le régiment de marche n° 1 ; celles en garnison au Tonkin prennent la dénomination de régiment de marche n° 2 et, enfin, les compagnies de Cochinchine voient leur titre de portion secondaire changé pour prendre celui de régiment de marche n° 3.
Chaque régiment est commandé par un colonel ou un lieutenant-colonel ; il est administré par un conseil central chargé de toutes les opérations de comptabilité du corps. La responsabilité et les attributions de ce conseil sont les mêmes que celles qui incombent aux conseils des portions centrales en France. Toutefois, les feuillets matricules des hommes sont tenus par ceux des régiments de France qui sont chargés d'assurer la relève. Par cette réorganisation, chaque régiment de l'Annam, du Tonkin et de la Cochinchine existe de sa vie propre, sans plus relever des portions centrales de France, autrement que pour la tenue des matricules et l'alimentation des effectifs.

La circulaire du 26 juin 1888 affecte à chaque corps une nouvelle série de numéros :
Le 1er régiment a de 1 à 38 ; le 2e, de 1 à 36 ; le 3e de 1 à 35 et le 4e, de 1 à 39. Les derniers numéros sont affectés aux compagnies des portions secondaires aux colonies.
Les compagnies, dans chacun des trois régiments de marche de l'Indo-Chine, sont numérotées de 1 à 12.
L'autonomie donnée aux régiments de marche et l'adoption d'une nouvelle série de numéros de compagnies avaient quelque peu déséquilibré les charges du service colonial ; la circulaire du 14 août 1888 décide qu'à l'avenir les quatre portions centrales participeront à la relève d'après les indications du tableau ci-après :

PORTIONS CENTRALES	**PORTIONS SECONDAIRES**	**REGIMENTS DE MARCHE**	**TOTAL DES COMPAGNIES de la relève incombant à chaque portion centrale**
1er régiment à Cherbourg	6 compagnies : Martiniaque. Sénégal. Obock	Les 12 compagnies du 1er régiment de marche en Annam	18 compagnies
2e régiment à Brest	9 compagnies : Raunion. Diégo-Suarez. Guadeloupe. Taïti	Moitié des 12 compagnies du 2e régiment de marche au Tonkin	15 compagnies
3e régiment à Rochefort	8 compagnies : Nouvelle-Calédonie	Moitié des 12 compagnies du 2e régiment de marche au Tonkin	14 compagnies
4e régiment à Toulon	3 compagnies : Guyane	Les 12 compagnies du 3e régiment de marche en Cochinchine	15 compagnies

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Formation de nouveaux régiments.

Ces sages mesures furent complétées, le 1er mars 1889, par le dédoublement des portions centrales. L'une des cent dix-sept compagnies actives est supprimée ; par conséquent, le corps entier n'en comporte plus que cent seize, non compris celles stationnées aux colonies. Les régiments de nouvelle formation prennent les nos. 5 à 8 ; ils n'ont ni fanfare, ni atelier de confection, ni magasin, et ne possèdent qu'une section hors rang au lieu d'une compagnie.
A l'instar des autres régiments, ils existent de leur vie propre, de leur indépendance de commandement et d'administration.
Les anciens régiments, qui conservent leurs compagnies hors rang, leur fanfare et leur magasin d'approvisionnement, sont chargés de confectionner et de passer des marchés en vue de l'effectif total de l'infanterie de marine dans le port, et aussi pour les portions des colonies qu'ils doivent alimenter.

Il est affecté à chaque régiment :
1 colonel ;
1 lieutenant-colonel ;
1 chef de bataillon et 1 adjudant-major par bataillon ;
1 capitaine de tir (pour les anciens régiments seulement) ;
1 capitaine trésorier ;
1 lieutenant adjoint au trésorier ;
1 lieutenant porte-drapeau ;
1 capitaine d’habillement, } pour les quatre premiers
1 lieutenant d’armement, } régiments seulement
1 lieutenant d'habillement et d'armement, pour les régiments numérotés 5 à 8.

L'effectif de chaque compagnie reste le même que par le passé.
Les régiments dédoublés continuent à stationner dans leur port d'origine ; par suite, les 1er et 5e sont à Cherbourg, les 2e et 6e à Brest, les 3e et 7e à Rochefort et les 4e et 8e à Toulon[1].
Un certain nombre d'officiers de tous grades continuent à être placés à la suite de chaque corps pour assurer la relève coloniale.
Les 1er, 2e, 3e, 5e, 6e et 8e régiments sont à trois bataillons de quatre compagnies, numérotées de 1 à 4, plus un bataillon de dépôt à deux compagnies, numérotées de 1 à 2. Les 4e et 8e forment quatre bataillons de quatre compagnies.
Les drapeaux des nouveaux régiments ont les mêmes inscriptions que ceux de leur corps d'origine.
La dernière compagnie du dernier bataillon ne reçoit que les élèves-caporaux et est dite compagnie d'instruction.
Les écoles ont lieu conformément aux dispositions réglementaires ; toutefois, le cours du 3e degré n'est professé que dans les quatre régiments anciens ; les sous-officiers admis passent dans ces derniers par voie de changement de corps. Pour parfaire ces dispositions, il fut décidé que les corps ou portions de corps stationnés aux colonies prendraient les dénominations suivantes :
Les 2e, 1e r et 3e régiments de marche, au Tonkin, en Annam et en Cochinchine, deviennent 9e, 10e et 11e régiments d'infanterie de marine.
Les 9e et 10e régiments comprennent, comme par le passé, trois bataillons à quatre compagnies, numérotées de 1 à 4 ; le 10e ne comporte que deux bataillons aussi à quatre compagnies.

1 Chacun des régiments de Cherbourg, de Brest et de, Rochefort a deux compagnies détachées à Paris. Ces compagnies forment trois bataillons sous les ordres d'un lieutenant-colonel. Le 7° régiment détache un bataillon à Lorient.

Les six compagnies en garnison à la Nouvelle-Calédonie forment le 12e régiment d'infanterie de marine.
Les deux compagnies stationnées à la Guyane sont nommées 1re et 2e compagnies du détachement de la Guyane.
Celles qui sont stationnées au Sénégal prennent le titre de 1re, 2e, 3e et 4e compagnies du bataillon du Sénégal.
A la Martinique, les quatre compagnies qui s'y trouvent deviennent 1re, 2e, 3e et 4e compagnies du bataillon de la Martinique.
La compagnie de la Guadeloupe et celle de Taïti prennent la dénomination de compagnie du détachement de la Guadeloupe et de Taïti.
Les portions secondaires de la Réunion et de Madagascar deviennent 1re, 2e et 3e compagnies de ces colonies.
Enfin, Tananarive comprend un détachement de 50 hommes et 2 officiers[1].
Ces corps et ces portions de corps forment des unités administratives indépendantes ; elles sont considérées comme constituant, au point de vue du commandement, des bataillons, des compagnies ou des détachements, ayant leurs moyens d'action et leur existence propre.
Pour le service colonial, la relève doit s'effectuer d'après les indications qui suivent :
Les 1er et 5e régiments, à Cherbourg, assurent la relève du 10e régiment en Annam, des compagnies du détachement de la Guyane et du 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Les 2e et 6e régiments, à Brest, fournissent la relève du 12e régiment à la Nouvelle-Calédonie, du bataillon du Sénégal, des compagnies des détachements de la Guadeloupe et de Taïti, du régiment de tirailleurs sénégalais et du régiment de tirailleurs annamites.
Les 3e et 7e sont chargés d'alimenter les effectifs du 9e régiment au Tonkin, du bataillon de la Martinique, du 2e régiment de tirailleurs tonkinois et du corps des tirailleurs haoussas.
Les 4e et 8e assurent la relève du 11e régiment en Cochinchine, du bataillon de la Réunion, du bataillon de Diégo-Suarez, du détachement de Tananarive, du 3e régiment de tirailleurs tonkinois et des tirailleurs sakalaves[2].
Les régiments d'origine centralisent toutes les demandes de personnel de relève et, après concert avec les nouveaux régiments, adressent leurs propositions à l'autorité supérieure.

Modification à l'avancement des sous-lieutenants.

Une loi, en date du 26 mars 1891, avait modifié, pour l'armée de terre, les dispositions en vigueur relatives à l'avancement des sous-lieutenants d'infanterie, qui devaient être promus lieutenants après deux ans d'exercice dans le grade de sous-lieutenant. Ces bienveillantes dispositions furent appliquées à la marine par décision du 10 avril 1891.
Il en résulte que le cadre officiers de chaque compagnie d'infanterie de marine doit avoir, tant en France qu'aux colonies, 1 capitaine et 2 lieutenants ou sous-lieutenants. En outre, les instructions ministérielles prescrivent de ne plus donner d'emplois, en dehors des compagnies, qu'aux officiers du grade de lieutenant.

Situation de l'arme au 21 août 1891.

En résumé, la situation de l'arme, au 21 août 1891, est la suivante :

1 Cette composition d'effectif, avec l'emplacement des troupes, est à jour jusqu'au 25 août 1891.
2 Doivent prochainement être remplacés par deux compagnies de tirailleurs comoriens. La circulaire du 25 août 1891 désigne les tirailleurs sakalaves sous le titre de « tirailleurs de Diégo-Suarez ».

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

1er régiment,	à Cherbourg	14 compagnies.
2e —	à Brest	14 —
3e —	à Rochefort	14 —
4e —	à Toulon	16 —
5e —	à Cherbourg	14 —
6e —	à Brest	14 —
7e —	à Rochefort	16 —
8e —	à Toulon	14 —
9e —	au Tonkin	12 —
10e —	en Annam	12 —
11e —	en Cochinchine	8 —
12e —	en Nouvelle-Calédonie.	6 —
Bataillon du Sénégal		4 —
—	de la Martinique	4 —
—	de la Réunion	3 —
Détachement de Diégo-Suarez		2 —
—	de la Guyane	2 —
—	de la Guadeloupe	1 —
—	de Taïti	1 —
— de Tananarive	50 hommes.	

Nous verrons plus loin la situation des corps indigènes et disciplinaires.
A la date du ler septembre 1891,les officiers généraux,, colonels et lieutenants-colonels comptant à l'effectif de l'arme sont :

1° Généraux de division.

MM. **BOSSANT**, en disponibilité ;
BRIÈRE DE L'ISLE, inspecteur général ;
BÉGIN, inspecteur général adjoint.

2° Généraux de brigade.

MM **BICHOT**, inspecteur général adjoint ;
BOURGEY, inspecteur général adjoint ;
RESTE, commandant supérieur des troupes en Indo-Chine ;
DUCHEMIN, inspecteur général adjoint ;
VOYRON, commandant la 20 brigade en Indo-Chine.

3° Colonels.

MM. **PERNOT**, au 4e régiment à Toulon ;
ORTUS, au 3e régiment à Rochefort ;
CORONNAT, chef d'état-major du général inspecteur ;
DODDS, commandant supérieur des troupes au Sénégal ;
FREY, au 5e régiment à Cherbourg ;
BOILÈVE, commandant la 4e brigade en Indo-Chine ;

DOMINÉ, au 2e régiment à Brest ;
CHEVALIER, chargé du bureau des troupes de la marine ;
BADENS, au 8e régiment à Toulon ;
DULIEU, au 7e régiment à Rochefort ;
JUVILLE, en non-activité pour infirmités temporaires ;
PUJOL, commandant supérieur des troupes à la Nouvelle-Calédonie ;
GALLIÉNI, au 8e régiment à Toulon ;
BRACCINI, commandant la 3e brigade en Indo-Chine ;
DUMAS, au 1er régiment de tirailleurs tonkinois ;
JORNA DE LACALE, au 1er régiment à Cherbourg ;
THOMESSET

4° Lieutenants-colonels.

MM. **LACROIX**, au 1er régiment à Cherbourg ;
PELLETIER, commandant supérieur des troupes à la Martinique ;
COMBES, au 1er régiment à Cherbourg ;
BLANCHARD, au 6e régiment à Brest ;
HOURY, au régiment de tirailleurs annamites ;
BOUGUIÉ, au 9e régiment au Tonkin ;
MM. **DE TRENTINIAN**, au 10° régiment en Annam ;
DE LA FOLLIE DE JOUX, au 12e régiment en Nouvelle-Calédonie ;
DE LORME, chef d'état-major au Tonkin ;
KLIPFEL, au 7e régiment à Rochefort ;
LAMBINET, au régiment de marche de Paris ;
LEFÈVRE, au régiment de tirailleurs sénégalais ;
LACROIX, au 3e régiment à Rochefort ;
PENNEQUIN, au 8e régiment à Toulon ;
RÉMY, au 5e régiment à Cherbourg ;
CHAPELET, au 4e régiment à Toulon ;
TERRILLON, au 2e régiment de tirailleurs tonkinois ;
VAINCKEL-MAYER, au 3e régiment de tirailleurs tonkinois :
LE CAMUS, au 8e régiment à Toulon ;
MICHAUD, au 1er régiment à Cherbourg ;
GRÉGOIRE, à l'état-major du Ministre de la marine ;
CLAMORGAN, au 6e régiment à Brest ;
NÉNY, au 2e régiment à Brest ;
DE BEAUQUESNE, au 7e régiment à Rochefort ;
MOUREY, au 11e régiment en Cochinchine ;
MONSÉGUR, au 7e régiment à Rochefort.
BONINAIS à Paris
COLONNA DE GIOVELLINA

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Avantages accordés aux sous-officiers[1].

Les lois des 23 juillet 1874 et 22 juin 1878 avaient apporté de grandes améliorations à la situation des sous-officiers ; la dernière de ces lois, notamment, accordait à ceux qui se rengageaient, non seulement une prime journalière de 0 fr. 30 puis de 0 fr. 50, mais aussi une indemnité de 2,600 francs. La libéralité fut plus large encore avec la loi du 23 juillet 1881, en ce sens qu'elle élevait l'indemnité de rengagement et de première mise, pour les troupes de la marine, de 2,600 à 3,600 francs.

Le second rengagement donnait droit, en outre, à une prime d'entretien de 750 francs. La haute paye journalière était portée à 1 franc après dix ans de rengagement.

Les sous-officiers comptant plus de dix ans de rengagement étaient commissionnés ; leur position se trouvait garantie par la création de conseils d'enquête fonctionnant comme ceux des officiers. Enfin, le nombre des rengagements pouvait atteindre les deux tiers de l'effectif normal des sous-officiers et tous les emplois de ce grade, dans les corps indigènes, pouvaient être donnés aux rengagés.

Ces bienveillantes dispositions furent étendues encore par la loi du 18 mars 1889.

Les rengagements peuvent être contractés pour une durée de deux, trois ou cinq ans, alors qu'autrefois ils étaient toujours souscrits pour cinq ans.

Chacun d'eux donne droit à une première mise d'entretien payable au moment de la signature de l'acte, à une gratification annuelle, à une haute paye mensuelle et à une prime de rengagement.

Pour le premier rengagement, la première mise est de : 480 francs pour deux ans, 720 francs pour trois ans et 1,200 francs pour cinq ans.

Après cinq ans de rengagement, elle n'est plus que de : 400 francs pour deux ans, 600 francs pour trois ans et 1,000 francs pour cinq ans.

La gratification annuelle est de 250 francs.

La haute paye, pendant les cinq premières années de rengagement, est de 12 francs par mois, de 18 francs entre cinq et dix ans et de 24 francs après dix ans de rengagement. Aux colonies, elle est doublée.

Quant aux primes de rengagement, elles sont de 600 francs pour deux ans, 900 francs pour trois ans et 2,000 francs pour cinq ans.

Les sous-officiers mariés et logés en ville reçoivent une indemnité mensuelle de logement de 15 francs en France, et 30 francs aux colonies.

Après quinze ans de services, les sous-officiers ont droit à une retraite proportionnelle et à un emploi civil.

Toutes ces dispositions permettent d'espérer, pour le corps de l'infanterie de marine, un cadre subalterne solide et répondant aux exigences des services multiples qu'il est appelé à remplir en France comme aux colonies.

Afin de satisfaire aux nécessités du service colonial, la loi du 15 juillet 1889 autorise les engagements volontaires pour une durée de trois, quatre ou cinq ans. L'âge maximum pour ces engagements est de 32 ans.

Les engagements sont reçus par les sous-intendants militaires ou par les commissaires aux revues, aussi bien aux colonies qu'en France.

Dans les colonies, les engagements ne peuvent être contractés que pour l'un des corps de troupe stationnés sur place ou, à défaut, pour le corps qui tient garnison dans la possession la plus proche de la résidence de l'intéressé.

1 Voir, pour plus de détails, le Recueil des avantages offerts aux hommes qui s'engagent ou se rengagent pour les troupes coloniales, chez l'éditeur Henri Charles-Lavauzelle.

Les engagements volontaires d'une durée de cinq ans donnent droit, dans les corps de troupe de la marine, à une prime de 200 francs, payable par moitié au premier jour de la quatrième et de la cinquième année.
Les caporaux et soldats peuvent rengager, dès qu'ils ont six mois de service, pour deux, trois ou cinq ans.
Pour ces rengagements, les primes suivantes sont allouées aussitôt après la signature de l'acte : 200 francs pour deux ans, 300 francs pour trois ans et 600 francs pour cinq ans.
Il est, en outre, alloué des gratifications annuelles de : 100 francs pour un rengagement de deux ans, 130 francs pour un de trois ans et 160 francs pour un de cinq ans.
Le primes ne sont payées que pour le premier rengagement. Les rengagements ultérieurs ne donnent droit qu'aux gratifications annuelles.
Des hautes payes, dans les proportions suivantes, sont accordées aux rengagés :

De 3 à 6 ans de services :	0f,24 pour les caporaux,	0f,18 pour les soldats.
De 6 à 9 —	0f,30 —	0f,23 —
Du 9 au 12 —	0f,35 —	0f,27 —
De 12 à 15 —	0f,38 —	0f,30 —

Dans les colonies, la quotité de ces hautes payes est doublée.

Service colonial. — Pouvoirs militaires aux colonies.

Depuis le décret du 26 novembre 1869, les dispositions concernant le service colonial ont subi des modifications assez sensibles.
C'est ainsi qu'un décret, en date du 5 septembre 1872, fixa la période ordinaire de service consécutif au Sénégal et en Cochinchine à deux années, non compris la durée des traversées d'aller et de retour ; plus tard, cette mesure fut également appliquée à la Guyane et à Madagascar. Dans toutes les autres colonies, le séjour restait fixé à trois ans, sauf dans les établissements du golfe de Bénin, où les militaires ne devaient jamais faire qu'un an.
Ces prescriptions sont toujours en vigueur pour les officiers et les hommes de troupe engagés volontaires pour quatre ou cinq ans, mais elles ont été modifiées par l'arrêté ministériel du 7 avril 1891, pour les rengagés et les appelés et les engagés volontaires pour trois ans.
Les rengagés doivent, en principe, accomplir quatre ans à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Réunion, à la Nouvelle-Calédonie, à Taïti et à Tananarive ; trois ans en Indo-Chine, à la Guyane et à Diégo-Suarez, et un an dans le Haut-Sénégal et dans les établissements du golfe de Bénin.
Pour les appelés et les engagés volontaires pour trois ans, la période coloniale a été fixée à deux ans dans toutes les colonies, sauf au Bénin et dans le Haut-Sénégal, où elle n'est que d'une année.
Afin de répartir plus équitablement les charges du service outre-mer, la circulaire du 13 février 1875 établit deux tours de départ : l'un pour les colonies où le séjour n'est que de deux ans ; l'autre pour celles où il est de trois ans. En principe, un officier qui a terminé son temps dans une de nos possessions où le séjour est de deux ans devrait être réservé pour une colonie de trois ans ; mais, dans la pratique, il est à peu impossible de tenir rigoureusement compte de cette prescription, attendu qu'il y a plus d'emplois à occuper dans les colonies à séjour de deux ans que dans celles où l'on fait trois ans.
La même circulaire a réglé la situation des officiers rentrant du service d'outre-mer avant la fin de la période de séjour réglementaire. Ceux qui ont accompli plus de la moitié de cette période sont considérés comme l'ayant entièrement terminée et reprennent la queue de liste ; ceux qui, au

contraire, n'ont pas atteint ce terme sont replacés en tête de liste pour aller achever dans une colonie quelconque la période interrompue.

Jusqu'en 1881, la relève coloniale s'effectuait par compagnie, conformément aux prescriptions du décret du 26 novembre 1869, que nous avons étudiées plus haut. A cet effet, la circulaire du 6 décembre 1873 voulait que, dans chaque portion centrale, quatre compagnies fussent toujours tenues prêtes à partir pour une destination coloniale.

Mais ce mode de relèvement présentait de multiples inconvénients. Il exigeait des mutations constantes jusqu'au jour de l'embarquement des compagnies ; au moment du départ, comme il y avait coupure dans l'administration, c'était un travail écrasant pour les comptables ; enfin, des unités constituées étaient en route la plupart du temps, soit pour se rendre aux colonies, soit pour en revenir ; on ne pouvait donc compter sur elles en cas de mobilisation.

L'arrêté ministériel du 17 septembre 1881 supprima le relèvement par compagnie pour lui substituer celui des détachements. L'unité homme remplace ainsi l'unité compagnie, de sorte que chacune d'elles demeure affectée à telle ou telle garnison. Les hommes rentrant en France pour une cause quelconque sont remplacés par d'autres militaires envoyés de la métropole.

Le tiers des sous-officiers et caporaux qui doivent être relevés par libération des garnisons coloniales sont remplacés numériquement par des soldats de 1re et de 2e classe, dans les détachements envoyés des portions centrales. Les cadres inférieurs des compagnies stationnées outre-mer sont complétés au moyen de nominations faites sur place par les commandants des portions coloniales.

Chaque chef de corps, en France comme aux colonies, est tenu, lorsqu'il expédie des détachements, à ne jamais prélever en même temps les deux sous-officiers comptables d'une même compagnie.

La répartition des sous-officiers doit être faite en conséquence. Dans les compagnies, on répartit aussi les autres gradés et les hommes, de manière que chacune d'elles comprenne un nombre à peu près égal de militaires appartenant aux différentes classes de recrutement ou d'engagés volontaires congédiables aux mêmes époques.

Lors de leur envoi en congé renouvelable ou aux époques de leur passage dans la réserve de l'armée de mer, suivant le cas, les hommes de troupe sont affectés, de préférence, aux compagnies de droite, où ils remplacent les militaires passés dans la réserve de l'armée territoriale. Les non-disponibles passent, de suite, dans les compagnies le plus à gauche.

Les officiers ont vu aussi s'accomplir quelques changements dans les permutations relatives au service colonial.

L'arrêté du 14 septembre 1881 dispose que ces permutations ne pourront être autorisées qu'entre des officiers comptant plus d'une année de séjour en France, dont six mois au moins de présence effective à leur corps.

Les permutants sont substitués complètement les uns aux autres, tant pour leur tour de départ respectif qu'au point de vue de la destination coloniale qui leur était réservée.

Chaque officier ne peut obtenir qu'une seule fois l'autorisation de permuter entre deux périodes de séjour aux colonies, et les permutations ayant pour objet de prolonger le séjour colonial réglementaire continuent à être interdites.

Les officiers qui, pour des raisons majeures, désirent obtenir, dans la métropole, telle ou telle affectation doivent le faire connaître par la voie hiérarchique. Il est donné suite à leurs demandes si l'intérêt et les convenances du service le permettent.

Pour diminuer, autant que possible, les charges du service colonial entre les officiers, l'arrêté ministériel du 14 novembre 1889 fixe ainsi qu'il suit la période consécutive pendant laquelle les officiers peuvent exercer certaines fonctions spéciales en France :

Officiers brevetés détachés comme aides de camp des préfets maritimes, trois ans ;
Majors, capitaines trésoriers et d'habillement, capitaine comptable du dépôt d'Oléron, officiers d'approvisionnement, trois ans ;
Chef de bataillon commandant en second du bataillon d'apprentis marins fusiliers, quatre périodes d'instruction ;
Chef de bataillon commandant le dépôt d'Oléron, trois ans ;
Aides de camp et officiers d'ordonnance des généraux, trois ans ;
Capitaines de tir, deux ans ;
Directeurs et directeurs adjoints des écoles régimentaires, un an ;
Capitaine commandant le dépôt des isolés, à Toulon, un an.

Les officiers pourvus de ces emplois sont dispensés temporairement du service colonial, pendant qu'ils sont titulaires desdites fonctions.
Précédemment à cet acte, le Ministre, ayant reconnu de graves inconvénients au point de vue de l'esprit militaire, de l'instruction technique et de la valeur générale des officiers détachés auprès des gouverneurs et autres hauts fonctionnaires civils des colonies, décida qu'à l'avenir la durée maxima de leurs fonctions serait limité à deux années.
Il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, que, jusqu'en janvier 1888, les gouverneurs avaient les pouvoirs militaires les plus directs et les plus étendus sur les forces de terre et de mer. Cette anomalie provenait de la législation antérieure, créée à l'époque où les gouvernements des colonies étaient confiés à des officiers.
Leurs attributions ayant été, depuis quelques années, dévolues à des civils, il devenait nécessaire de régler à nouveau la situation officielle réciproque des gouverneurs et des officiers.
A cet effet, un décret fit connaître que, en temps de paix comme en temps de guerre, le commandement militaire des colonies doit être exercé par un officier général ou supérieur, nommé par le Président de la République, sur la proposition du Ministre de la marine, et que, dans les colonies ne comportant pas de commandant militaire, ces fonctions sont dévolues à l'officier combattant le plus élevé en grade.
Toutefois, le gouverneur exerce toute l'autorité militaire s'il est officier combattant et d'un grade supérieur à celui du commandant militaire, ou s'il est le plus ancien à grade égal.
Le commandant militaire relève hiérarchiquement du gouverneur ; mais, hors le cas prévu au paragraphe précédent, il est investi de tous les pouvoirs et prérogatives militaires, ainsi que du pouvoir juridictionnel, à l'égard des troupes de toutes armes et des officiers sans troupe en service aux colonies et leurs dépendances. En temps de guerre, il exerce même ses attributions sous sa seule responsabilité.

Nouveau mode de service colonial.

Le 22 février 1889, un arrêté ministériel avait condensé, en les commentant et en les élargissant, toutes les règles en vigueur concernant le tour de service colonial.
Mais tous ces actes ne donnaient satisfaction ni au pays ni au Parlement, qui, à maintes reprises, avaient manifesté l'intention de ne plus voir envoyer d'office les jeunes soldats aux colonies. Le principe émis par la circulaire du 23 avril 1873, aux termes de laquelle tous les militaires de l'arme devaient concourir au service colonial, subsistait toujours.
Justement préoccupé de cette situation, le Ministre de la marine prit de nouvelles dispositions en rendant, le 7 avril 1891, un arrêté qui stipule que, dorénavant, il ne devra être fait appel d'office aux

jeunes soldats du contingent, pour la formation des détachements à expédier aux colonies, qu'à défaut de rengagés ou d'engagés volontaires.
Pour faciliter cette mesure, il est établi quatre contrôles, sur lesquels sont inscrits : contrôle n° 1, les militaires rengagés ; contrôle n° 2, les engagés volontaires pour quatre et cinq ans ; contrôle n° 3, les volontaires provenant des appelés et des engagés volontaires de trois ans ; contrôle n° 4, les engagés volontaires de trois ans et les appelés.
Les militaires rengagés sont portés sur le contrôle n° 1 au fur et à mesure de leur arrivée au corps ou de leur rentrée des colonies ; les engagés volontaires sont inscrits sur le contrôle n° 2 aussitôt incorporés ; enfin, les volontaires figurent au contrôle n° 3 à mesure que les demandes se produisent.
Le contrôle n° 4 est divisé en deux parties : la première comprend tous les engagés volontaires dans l'ordre de leurs numéros matricules ; la deuxième, les appelés inscrits à la suite d'un tirage au sort, qui est fait en conseil d'administration trois mois après l'arrivée au corps de la classe appelée et en présence de l'homme de cette classe le plus ancien de chaque compagnie.
Ce contrôle est affiché dans chaque compagnie, et les noms des hommes qui cessent d'y figurer pour être portés au contrôle ne 3 sont rayés à l'encre rouge.
Pour les désignations coloniales, on suit l'ordre des contrôles nos 1, 2, 3, sous la réserve expresse de prendre toujours, de préférence, les militaires ayant à faire encore un temps de service égal à la période réglementaire de séjour aux colonies.
Des permutations peuvent être autorisées par le chef de corps, pour le tour de service colonial, entre les militaires rengagés. Toutefois, la permutation n'est admise, pour ceux de ces militaires ayant déjà servi aux colonies, que lorsqu'ils comptent au moins une année de séjour en France, dont six mois au moins de présence effective à leur corps.
Les militaires autorisés à permuter dans ces conditions sont substitués complètement les uns aux autres au point de vue de leur tour de départ respectif.
Toute permutation de ce genre ne peut être accordée deux fois de suite.
La période réglementaire de séjour colonial est considérée comme terminée lorsque les hommes rentrés par anticipation pour cause de santé ou de service ont accompli plus de la moitié de cette période.
Tout homme de troupe rentré en France comme malade ou convalescent, avant d'avoir séjourné au moins un an outre-mer, peut être renvoyé aux colonies si les besoins du service l'exigent. Il doit, toutefois, être préalablement visité, à son corps, par le médecin-major.

ORGANISATION DE LA RÉSERVE

Durée du service militaire.

La loi du 27 juillet 1872 stipulait que les hommes appartenant à l'armée de mer étaient astreints à passer :
Cinq ans dans l'armée active ;
Quatre ans dans la réserve de l'armée active ;
Onze ans dans la réserve de l'armée territoriale.

Le passage direct de la réserve de l'armée active dans celle de l'armée territoriale, sans servir dans cette dernière armée, était ordonné en raison du surcroît de fatigues que les troupes de la marine éprouvent par le service colonial, durant leur présence sous les drapeaux.
Pendant leurs quatre années de réserve, les réservistes de l'armée de mer se trouvaient rattachés, selon le lieu de leur résidence, à cinq circonscriptions de réserve maritime, ayant chacune pour point de concentration l'un des cinq ports militaires. Ainsi, les réservistes de l'infanterie de marine étaient affectés, suivant leur résidence, aux 1er, 2e, 3e ou 4e régiments, à Cherbourg, Brest, Rochefort ou Toulon.
Les réservistes habitant les colonies françaises, même ceux qui ne sortaient pas de l'armée de mer, étaient affectés aussi à l'un des corps de la marine stationnés dans la colonie de leur résidence.
Pendant le temps qu'ils passaient dans la réserve de l'armée active, les réservistes, à l'exception de ceux habitant les pays d'outre-mer, étaient astreints à prendre part à deux manœuvres dont la durée ne pouvait dépasser quatre semaines.
La nouvelle loi du recrutement, en date du 15 juillet 1889, apporte quelques modifications aux principes établis par son aînée.
La durée du service militaire, au lieu d'être de vingt ans, est fixée à vingt-cinq ans, dont :

Trois ans d'armée active ;
Sept ans de réserve d'armée active ;
Six ans d'armée territoriale ;
Neuf ans de réserve de l'armée territoriale.

Cette loi ne reproduit pas les dispositions de la précédente, relative à l'exemption, pour les troupes de la marine, de l'armée territoriale.
Elle affecte pendant un an, aux corps stationnés dans nos possessions d'outre-mer, tous les jeunes gens appartenant aux contingents coloniaux.
Exception est faite, toutefois, à l'égard de ceux des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion, pour lesquels la loi est applicable en son entier.

Rappels à l'activité. — Mobilisation des régiments.

La période d'exercices à accomplir par les réservistes et les territoriaux, qui était fixée, sous l'ancienne législation, à vingt-huit et treize jours au *maximum*, reste la même, avec cette différence que la loi nouvelle *impose formellement* la durée de quatre ou deux semaines.
En cas de mobilisation, les hommes de la réserve de l'armée active ayant appartenu à l'infanterie de marine et ceux des colonies qui, sans y avoir appartenu, y sont affectés comme réservistes, rejoignent ce corps.
Chaque régiment métropolitain se divise en partie mobile, en bataillon de garnison et en compagnie de dépôt.
La partie mobile comprend un régiment à trois bataillons de quatre compagnies, composé comme suit :

Etat-major : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 médecin pricipal, 1 capitaine-major, 1 lieutenant officier payeur, 1 officier d'habillement et d'armement, 1 officier d'approvisionnement et 1 lieutenant porte-drapeau.
Petit état-major et section hors rang : 1 chef et 1 sous-chef de fanfare, 19 musiciens et 53 sous-officiers, caporaux et soldats employés comme secrétaires, ouvriers, infirmiers, conducteurs, etc.

Etat-major de bataillon : 1 chef de bataillon, 1 capitaine adjudant-major, 2 médecins, 1 adjudant et 5 hommes de troupe.
Par compagnie : 4 officiers (1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 officier de réserve) et 261 hommes de troupe (2 adjudants dont 1 de réserve, 2 sergents-majors dont 1 de réserve, 10 sergents dont 2 de réserve, 2 sergents fourriers dont 1 de réserve, 17 caporaux dont 1 fourrier, 4 clairons et 224 soldats.
Les bataillons de garnison sont spécialement destinés à la garde des arsenaux et à la défense des côtes.
Ils peuvent aussi être appelés à entrer dans la composition des troupes mobiles.
L'effectif des bataillons de garnison est le même que celui qui est indiqué ci-dessus pour le bataillon mobilisé.
Les compagnies de dépôt sont formées d'unités dédoublées ou disponibles, qui ne sont pas comprises dans la formation de la partie mobile et des bataillons de garnison.
Elles sont créées en vue d'alimenter les effectifs des portions mobilisées. Leur composition est variable.
Ces compagnies concourent, comme les bataillons de garnison, à la garde et à la sûreté des arsenaux de la marine ; de plus, une ou plusieurs d'entre elles peuvent être affectées à la défense de l'arsenal de Lorient ou des autres établissements de la marine.

Avancement des gradés réservistes.

Les gradés qui passent dans la réserve conservent leur grade ; ils peuvent obtenir de l'avancement. A l'égard des officiers, le décret du 25 juin 1888 règle comme suit leur avancement.
Ils sont divisés en deux catégories : la première comprenant les officiers sortant de l'armée active, comme retraités ou démissionnaires ; la seconde, ceux qui proviennent des sous-officiers de l'armée active.
Les officiers de réserve de la première catégorie ne peuvent être nommés à un grade supérieur qu'après tous les officiers de l'armée active qui avaient la même ancienneté qu'eux, ou une ancienneté supérieure, au moment où leur radiation des cadres a été prononcée.
Les sous-lieutenants de réserve de la deuxième catégorie ne peuvent être proposés pour le grade de lieutenant de réserve qu'à l'époque de leur passage dans l'armée territoriale, à la condition de prendre l'engagement de rester dans la réserve. Ils ne sont ensuite promus qu'après tous les officiers de l'armée active d'une ancienneté supérieure ou égale à la leur.
Dans tous les cas, l'avancement est donné exclusivement au tour du choix et après épreuves passées devant l'inspecteur général d'armes.
En outre, nul officier de réserve ne peut être porté au tableau que s'il réunit les conditions d'ancienneté exigées pour les grades correspondants de l'armée active.
L'avancement est dévolu aux officiers de réserve jusqu'au grade de capitaine inclusivement ; toutefois, ceux qui n'ont pas été pourvus de ce grade dans l'armée active ne peuvent exercer que temporairement le commandement d'une compagnie.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

LES CIPAHIS DE L'INDE[1]

Origine du corps.

Vers 1737, le nabab de Carnate, **DAOUST-ALI-KHAN,** au nom de l'empereur de Delhi, envahit les États des rajahs de Tanjore et de Madura, sous le prétexte de recueillir les impôts que ces derniers devaient.

La prise de Trichinopoly et le siège de Tanjore, par les généraux mogols, poussèrent les rajahs du Sud de l'Inde à demander secours aux Mahrattes qui, par leurs triomphes rapides, ne tardèrent pas à jeter l'épouvante dans tout Carnate.

Ils allèrent jusqu'à menacer le gouverneur de Pondichéry, **DUMAS**, et lui intimèrent l'ordre de leur livrer la famille de **DAOUST-ALI-KHAN,** qui s'était réfugiée dans les murs de la ville. « Si je ne me conforme pas à votre demande, leur répondit Dumas, vous me menacez d'envoyer votre armée contre nous, et d'y venir vous-mêmes ; je me prépare de mon mieux à vous y recevoir, résolu que je suis à défendre la place jusqu'à la dernière extrémité. »

Et, en effet, **DUMAS** mettait toute son énergie et son activité à réparer les anciennes fortifications de Pondichéry et à construire de nouveaux ouvrages. En même temps, il organisait un corps de 12,000 hommes d'infanterie européenne et levait, dans le pays, 5 à 6,000 musulmans qu'il armait et disciplinait comme les troupes régulières. Ce fut là l'origine des cipahis.

Le mot *cipahis* vient du nom persan sipahi, qui veut dire à proprement parler « homme de guerre ». Les Indiens disent : « Cet officier est bon sipahi », comme nous disons : « Ce général est brave soldat ».

L'orthographe de ce nom a subi plusieurs modifications : d'abord on l'écrivit *cipayes*, puis *sipayes*, *cipaies, sipahis, cypahis* et enfin de nos jours on l'écrit *cipahis*.

DUPLEIX, prévoyant la rivalité qui allait surgir entre la France et l'Angleterre, n'attendit pas le moment des hostilités pour suivre l'exemple de son prédécesseur **DUMAS**.

Deux ou trois chefs indigènes, très braves, qui avaient déjà donné des preuves de leur attachement à la France en secondant **La BOURDONNAYE** dans son expédition contre Mahé en 1740-41, furent chargés de lever un certain nombre de cipayes.

Au début, ils n'étaient censément pas au service de la compagnie, car ils n'avaient aucun costume particulier ; cependant, le choix avait été fait judicieusement ; ils étaient bien armés et bien soldés ; dans ces conditions, encouragés encore par l'exemple de nos troupes, ils ne devaient point tarder à se distinguer.

DUPLEIX, d'ailleurs, ne les laissa pas longtemps dans cette situation ; dès qu'il reconnut les services que l'on pouvait en attendre, il en forma un corps séparé, divisé par compagnies. Il leur donna ensuite un uniforme (la cabaye), les assujettit à une discipline en rapport avec leurs mœurs et les fit manœuvrer à l'européenne. En même temps, il chargeait un officier, du grade de major, de les inspecter.

Les affaires de l'Inde prenant de plus fortes proportions, par suite de la guerre que nous soutenions contre les Anglais et leurs alliés, il fallut penser à augmenter l'effectif des cipahis. A cet effet, **DUPLEIX** appela d'autres chefs et leur fit de belles avances, avec permission de lever tel nombre de cipahis qu'ils pourraient.

1 Voir pour, plus de détails, l'ouvrage Les Cipahis de l'Inde, par Reneld, chez l'éditeur Henri Charles-Lavauzelle.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Les bataillons, qui étaient de 2 ou 300 hommes, furent portés à 500 et même au delà. Le corps fut placé sous les ordres d'un officier européen et sous l'inspection d'un commissaire des troupes. Tous les autres officiers étaient choisis parmi les indigènes.
Le nombre de compagnies et de bataillons varia suivant les circonstances et les besoins. Nos armées comptèrent jusqu'à 8 ou 10,000 cipayes.
Mais, après la paix de 1763, leur nombre fut considérablement réduit ; nous n'en entretenions plus que 600 formant six compagnies.

Réorganisation des cipayes.

Le gouverneur de l'époque, **LAW de LAURISTON**, voulut mettre à profit les quelques années de paix qui suivirent pour réorganiser sérieusement le corps. Dans un rapport qu'il adressait au roi, il faisait ressortir tout le parti que l'on pouvait tirer de ces troupes, montrait la nécessité d'en lever immédiatement un grand nombre, de les astreindre à un service exact et même rude de quatre ou cinq ans, suivant le règlement qu'il donnerait.
Dix années s'écoulèrent avant qu'une ordonnance vînt confirmer les idées si pratiques et si justes de **LAW de LAURISTON.**
Enfin, le 12 novembre 1773, le règlement parut ; il faisait de la masse de cipayes, que l'on entretenait dans les établissements des côtes de Coromandel et de Malabar, une troupe capable de servir utilement à la défense de Pondichéry et des autres comptoirs.
Le corps formait un bataillon de onze compagnies, dont une de grenadiers et dix de fusiliers.
Chaque compagnie fut commandée par un officier européen ayant le titre de commandant. Un bas officier ou volontaire, également européen, commandait en second et l'aidait dans les détails.
Tous les autres gradés de la compagnie étaient indigènes ; elle comprenait : 1 *soubédar* (capitaine), 1 *gémédar* (lieutenant), 2 *avaldars* (sergents), 4 *naiques* (caporaux), 44 *cipayes* grenadiers, 1 porte-drapeau et 1 *tambour-topas.*
Pour donner plus de considération au corps, il fut recommandé de ne recruter les hommes qui devaient en faire partie que parmi les sujets des castes les plus estimées.
On choisit les instructeurs parmi les meilleurs officiers et sous-officiers européens.
L'uniforme fut réglementé de la manière suivante :

Soubreveste de drap bleu, avec collet, revers et parements jaunes.
Veste et gilet de toile blanche.
Culotte de toile blanche allant jusqu'aux genoux, bordée en bleu.
Toque blanche.

Le bouton était blanc et timbré d'une ancre.
Sous les armes, le cipaye avait pour chaussure une espèce d'espadrille à la manière corse.
Les compagnies furent réparties ainsi : huit à Pondichéry, deux à Mahé et une à Karikal.

Mode d'engagement.

Les cipayes ne contractaient pas d'engagement, mais ils ne pouvaient abandonner le service sans avoir prévenu un mois d'avance. On exigeait de chaque nouvelle recrue le serment de fidélité qui était prononcé avec un cérémonial assez original : la compagnie dans laquelle le cipaye devait entrer était sous les armes, les officiers à la tête, le drapeau à six pas en avant ; un interprète de la

religion ou de la caste du postulant lui traduisait et lui expliquait le serment ci-après qu'il répétait ensuite à haute voix :
« Moi..., cipaye, je jure de servir le roi vraiment et fidèlement contre tous ses ennemis tant que je continuerai de recevoir sa paye et de manger son sel ; je jure d'obéir à tous les ordres que je recevrai de mes commandants et officiers, de ne jamais quitter mon poste, de ne jamais abandonner mon drapeau, de ne jamais tourner le dos à l'ennemi et de me conduire en toute occasion comme un bon et fidèle cipaye, dans une parfaite soumission aux règlements et aux coutumes militaires, soit en paix, soit en guerre.
» Je promets et je jure aussi que, quand je voudrai quitter le service, j'avertirai un mois d'avance mon officier commandant, et que, quand j'aurai reçu mon congé, je rendrai mes armes, accoutrement et munitions dans le même état que je les ai reçus. »
Le serment prêté, le drapeau passait trois fois sur la tête de l'engagé ; après quoi on lui délivrait ses armes et ses effets, et le major le faisait enregistrer.

Modification à l'organisation.

Une ordonnance royale du 28 janvier 1776 vint modifier la précédente.
Le bataillon est supprimé et reconstitué à l'effectif de dix compagnies, dont huit de fusiliers, une de grenadiers et une de chasseurs.
La compagnie comprend, en temps de paix, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 2 sergents et 2 caporaux européens, 1 soubédar, 1 gémédar, 2 avaldars et 1 tambour-topas. En temps de guerre, elle compte en plus : 2 sergents et 2 caporaux européens, 2 avaldars, 2 maiques, 40 cipayes et 1 tambour.
Les sujets de toutes religions sont admis au service, sans distinction ni prééminence d'aucune secte sur une autre.

Projet du général de Bellecombe.

Dans un rapport intitulé : *Observations sur les cipayes,* le gouverneur, général **de BELLECOMBE,** successeur de M. **LAW de LAURISTON,** faisait ressortir la nécessité d'avoir, en temps de guerre, un corps nombreux de cipayes, nécessité imposée, disait-il, par l'impossibilité de faire passer dans l'Inde des troupes européennes en assez grand nombre pour faire face à celles des Anglais jointes à leurs cipayes.
Il prétendait que, si les Anglais devaient l'emporter, ce serait par le nombre et la valeur de leurs soldats indigènes, qui étaient autrement formés que pendant la dernière guerre. A son avis, les Indiens n'étaient pas aussi lâches et efféminés qu'on se plaisait à le dire ; cette lâcheté était plutôt de la timidité provenant de ce qu'ils sentaient très bien leur faiblesse vis-à-vis des Européens. Les cipayes, d'ailleurs, étaient toujours pris parmi les castes les plus renommées par leur bravoure : Mogols, Turcs, Arabes, etc.
En conséquence, il proposait au Ministre de faire de nouvelles levées pour porter l'effectif du corps de 500 à 2,000 hommes, que l'on répartirait en quatre bataillons de 500 cipayes ou huit de 250, ayant chacun leur état-major européen. Aux premiers bruits de guerre, ces huit bataillons pourraient être quadruplés de manière à former un corps d'infanterie de 8,000 hommes.
Ce ne fut qu'en avril 1783 que l'on pensa à donner une nouvelle forme aux cipayes. On commença par les réunir en une seule masse qui fut ensuite divisée en cinq parties ; chacune d'elles devait servir de noyau à un bataillon qui serait successivement porté à 1,003 hommes, officiers compris.
Chaque bataillon comprenait dix compagnies et était rattaché à l'un des cinq régiments composant l'arme.

Il avait pour état-major un commandant européen et deux sous-aides-majors, dont l'un européen et l'autre indigène.
La forme d'habillement fut conservée, avec cette différence que le drap était rouge et que les parements, revers et collet portaient les marques distinctives du régiment européen auquel le bataillon appartenait.

Réduction successive du corps (1783 à 1891).

Après la paix de, 1783, une nouvelle répartition des troupes dans l'Inde fut faite. Pour les cipayes, Sa Majesté désirait que le nombre n'excédât pas 600 ; parmi eux, le roi entendait que les grenadiers et les chasseurs du bataillon attaché au régiment de l'Isle-de-France qui, à l'affaire du 13 juin (prise de Gondelour), avaient chargé avec la brigade d'Austrasie, fussent conservés de préférence. Sur ce nombre, on en détacha 50 à Karikal, à Mahé et à Chandernagor.
En 1789, Sa Majesté ayant résolu de réduire la ville de Pondichéry à l'état de simple comptoir gardé par des troupes modernes, les cipayes qu'elle jugeait à propos d'y laisser ne furent destinés qu'à maintenir la police tant dans cette ville que dans les autres possessions. Leur effectif fut donc réduit à un bataillon.
Cet état de choses subsista jusqu'en 1793, époque à laquelle tous nos établissements tombèrent au pouvoir des Anglais. Le corps fut licencié ; on laissa cependant une compagnie avec un capitaine qui prit, en même temps, le titre de commandant de Pondichéry.
En 1802, le Premier Consul voulut profiter de la paix d'Amiens pour réorganiser les cipayes. D'après le décret du 28 fructidor an X, les contingents à lever dans l'Inde devaient être formés en bataillons, et la réunion de deux ou trois de ceux-ci constituer une demi-brigade.
Provisoirement, il était prescrit d'organiser deux bataillons comprenant chacun une compagnie de grenadiers et huit de fusiliers ; l'effectif par compagnie était de 94 hommes, officiers compris.

L'uniforme comportait :

Un habit de drap vert, avec collet, revers et parements rouges.
Gilet croisé.
Culotte de toile blanche brodée aux genoux.
Jarretières rouges.
Ceinture de toile bleue.
Toque blanche.

Le bouton était jaune, timbré d'une ancre, et portait pour légende les mots : *République française.*
Ce décret ne reçut momentanément aucune exécution par suite de la prise de Pondichéry et de la perte des établissements français dans l'Inde.
L'article 2 du traité de 1814 stipulait, en son dernier paragraphe, que Sa Majesté Très Chrétienne s'engageait à ne mettre dans les établissements de l'Inde que le nombre de troupes nécessaires pour le maintien de la police.
Aussi, dès la rétrocession de nos possessions et d'après un rapport adressé au roi par le gouverneur, comte **de PUY,** fut-il décidé qu'il serait entretenu dans l'Inde deux compagnies et demie, dont une à Pondichéry et une à Ghandernagor ; un détachement de 30 hommes tenait garnison à Karikal et un autre de même force à Mahé. L'effectif de chaque compagnie était de 100 sous-officiers et grenadiers.

On devait se conformer pour leur organisation (armement, solde, habillement, etc.) aux prescriptions du décret du 15 septembre 1802.
En 1817, l'effectif des cipayes fut porté à 400 hommes répartis en quatre compagnies, dont deux à Pondichéry, une à Chandernagor et une à Karikal.
Un arrêté, en date du 26 juillet 1826, détermina les conditions et formalités à remplir pour pouvoir s'engager dans le corps des cipayes. La durée de l'engagement est de six ans au moins ; les castes musulmanes, mahrattes, rajapanses et pallys sont seules admises ; les topas ne sont reçus que pour faire le service d'artilleur ou remplir les fonctions de fourrier ou de sergent-major ; les parias sont exclus, mais un nouvel arrêté du 30 octobre 1852 les admet comme tambours ou clairons.
Le corps subsista sur ces bases jusqu'au 19 mars 1867, époque à laquelle le chiffre des compagnies fut ramené à deux, sous les ordres d'un capitaine commandant.
Le recrutement s'opérait par voie d'engagement volontaire, dont la durée était de sept ans ; les hommes devaient être choisis dans les castes les plus estimées pour leur aptitude à la guerre, dans la proportion d'un tiers de musulmans et de deux tiers d'indous. Les topas étaient admis.
L'uniforme comprenait :

Une veste turque en drap bleu de roi.
Un pantalon de toile bleue.
Un gilet en toile garance, bordé de noir.
Une ceinture tricolore.
Un turban blanc, rayé de rouge.
Un chéchia (petite tenue).
Un phécy, en drap garance, avec gland et frange bleus pour les topas.

Cet arrêté prescrivait que l'homme de troupe jouirait d'une situation identique à celle du militaire européen ; mais il n'en était pas de même de l'officier indigène qui, quoique soumis à la juridiction militaire, ne pouvait prétendre ni à la pension de retraite ni aux récompenses honorifiques.
Il en fut ainsi jusqu'au 27 mars 1880.
A cette époque, l'amiral **JAURÉGUIBERRY**, alors ministre de la marine, entreprit de réorganiser le corps.
Par suite d'une interprétation inexacte des traités, l'organisation, depuis 1815, n'avait été régie que par des actes de l'autorité locale ; le décret du 27 mars 1880 prescrit que les cipayes seront placés sur le même pied que les autres troupes et qu'ils relèveront du pouvoir central.
La reconnaissance de cette existence légale assurait à tous, officiers et soldats, les avantages d'une assimilation militaire complète.
Afin de mettre la durée des engagements et des rengagements en concordance avec la loi du 27 juillet 1872, le décret détermine qu'elle sera de cinq ans.
Toutefois, il pourra être contracté des engagements pour deux ans au moins.
Le corps est réparti en deux compagnies, composée chacune de la façon suivante :

Cadre européen : 1 capitaine, 2 lieutenants.
Indigènes : 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 5 sergents, 1 sergent fourrier, 13 caporaux, 20 soldats de 1re classe, 116 soldats de 2e classe, 2 tambours et 3 enfants de troupe.
Soit 166 hommes (officiers compris) par compagnie.

Les décrets des 11 novembre 1881 et 28 juillet 1884 portent création, au titre européen, d'un chef de bataillon commandant et d'un lieutenant comptable.

La portion centrale du corps est à Pondichéry ; elle entretient deux détachements : l'un à Karikal, l'autre à Chandernagor.
Le cadre européen est tiré de l'infanterie de marine ; le temps de service à accomplir dans les cipahis est fixé à trois ans, après quoi les officiers qui en font partie sont relevés et rentrent à leur corps d'origine.
L'avancement des indigènes, en ce qui concerne les grades de caporal et de sous-officier, a lieu d'après les règles en vigueur dans l'infanterie de marine.
Pour être nommé lieutenant ou sous-lieutenant du cadre indigène, il faut avoir servi au moins deux ans dans le grade immédiatement inférieur et avoir été régulièrement proposé pour l'avancement par le chef de corps ou l'inspecteur général.
Les indigènes ne reçoivent pas de vivres en nature ; leur solde est calculée en conséquence.
Les officiers d'infanterie de marine conservent leur tenue ; celle des indigènes est déterminée ainsi :

Officiers. — Veste turque, en drap bleu, avec ornements en soutache d'or en grande tenue, sans ornements en petite tenue. Nœud hongrois comme marque distinctive de grade.
Pantalon turc, pour la grande tenue, en alpaga garance, avec plis sur le devant et sans bandes ; pour la petite tenue, pantalon en mérinos bleu, sans plis et avec bandes écarlates.
Gilet de forme turque, en alpaga garance, avec tresses d'ornements en or et soie bleue, et ceinture en tissu de soie jaune rayé de rouge.
Chéchia en drap amarante, gland et franges en or pour la grande tenue, en soie bleue pour la petite tenue.
Ceinturon et armement comme pour les officiers d'infanterie de marine.

Troupe. — Veste en drap bleu de roi, bordée de drap garance, avec les mêmes marques distinctives de grade que dans l'infanterie de marine.
Pantalon turc en toile garance avec soutaches aux poches pour la grande tenue, en coton bleu pour les exercices et les corvées.
Gilet turc en toile garance, bordé de noir, et ceinture tricolore en toile. Chéchia avec gland et franges en coton bleu.
Buffleterie blanche entretenue à la terre de pipe.
Armement avec les armes du modèle le plus nouveau existant dans la colonie .

Les règlements généraux sur la solde, les revues, les récompenses, les services intérieur et des places et ceux de manœuvres, concernant l'infanterie de marine, sont applicables aux cipahis de l'Inde.
A titre de curiosité, nous donnons ci-après l'état comparatif de la solde que les cipahis recevaient au début de leur création, avec celle qu'ils perçoivent aujourd'hui :

	Par mois.	
	En 1776.	En en 1889.
Soubédar (capitaine)	51 80	Le grade est supprimé.
Gémédar (lieutenant)	25 10	200 »
Avaldar (sergent)	18 50	37 »
Naique (caporal)	14 80	25 »
Cipahis (soldat)	11 10	21 »

Pour satisfaire aux vœux exprimés à différentes reprises par la commission du budget de la chambre des députés, qui réclamaient des économies sur les services militaires aux colonies, une dépêche ministérielle du 4 février 1888 vint demander à l'autorité locale un projet de réduction du corps. Le Ministre exprimait, en demandant ce projet, le désir de voir les cipahis constitués en une seule compagnie pour la fin de cette année.
Une autre dépêche, du 11 janvier 1889, approuve le mode de réduction proposé par l'autorité locale et fait connaître que, sous peu, un décret modificatif consacrera les mesures préconisées.
Ce décret porte la date du 24 octobre 1889 : l'emploi de chef de bataillon est supprimé, mais celui de lieutenant comptable est maintenu. L'effectif, fixé d'abord à 166 hommes, officiers compris, est encore réduit par le décret du 6 février 1891. Désormais, ce corps ne doit plus comprendre que : 1 capitaine commandant ; 1 lieutenant ou sous-lieutenant officier payeur d'habillement et d'armement ; 1 lieutenant européen ; 2 lieutenants ou sous-lieutenants indigènes ; 1 sergent-major, 4 sergents, 1 sergent fourrier, 10 caporaux, 2 tambours, 132 soldats (dont 24 de 1re classe) indigènes ; 3 enfants de troupe.

LES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

Création de compagnies de soldats noirs.

L'organisation des cipahis de l'Inde avait montré qu'il était possible de créer des corps similaires avec les indigènes des autres colonies. L'essai fut tenté à la Guyane, d'abord, par suite d'une épidémie qui avait décimé nos troupes en 1818, puis on l'appliqua plus tard au Sénégal.
Il avait été formé une compagnie de soldats noirs dans chacune de ces colonies. Leur effectif était de 100 hommes, exclusivement recrutés parmi les gens de couleur. Le cadre était européen et comprenait : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 2 sergents, 1 fourrier et 4 caporaux.
La compagnie de soldats noirs de Cayenne resta longtemps stationnaire ; on la supprima en 1859, faute d'engagements, mais il n'en fut pas de même de celle du Sénégal, dont l'effectif ne tarda pas à atteindre le chiffre de 450 indigènes.
Vers 1853, c'est-à-dire à l'époque où commença cette série d'expéditions qui devaient jeter un lustre si brillant sur le corps de l'infanterie de marine et mettre en lumière le génie de ses principaux chefs, le gouvernement impérial s'occupait de substituer, en partie, le recrutement colonial au recrutement européen.
La sobriété des soldats noirs du Sénégal, leur courage, leur aptitude militaire se développant de jour en jour par le contact des troupes européennes, et, par dessus tout, l'acclimatement, qui permet de les soustraire à l'influence des épidémies meurtrières dont sont atteints les Européens, en faisaient des éléments précieux de protection et de défense pour nos établissements d'Afrique.
Déjà, dans plusieurs conflits contre les tribus hostiles du fleuve, cette troupe avait puissamment contribué à nos succès en bravant des fatigues et des dangers qui décimaient nos soldats, malgré leurs efforts et leur constance héroïque ; aussi le Ministre de la marine, M. **DUCOS**, prenant ces faits en considération, n'hésita-t-il pas à présenter un projet tendant à la création d'une seconde compagnie.
Ce projet fut sanctionné par le décret du 3 décembre 1853. Le cadre, puisé dans le 3e régiment, comprenait, comme pour l'autre compagnie : 1 capitaine (M. **DEYRIS**), 1 lieutenant (M. **VERNET**), 1 sous-lieutenant (M. **FLIZE**), 1 sergent-major, 2 sergents, 1 fourrier et 4 caporaux.

L'effectif en soldats était formé par le dédoublement de l'unité existante et s'élevait, par conséquent, à 225 hommes.
L'une des deux compagnies fut placée au Sénégal, l'autre alla à Gorée.
Le cadre ayant été reconnu insuffisant, on l'éleva plus tard au chiffre de 25 hommes, dont 3 officiers.

Les soldats noirs forment un corps de tirailleurs sénégalais.

Le gouvernement comprit bien vite qu'il pouvait encore donner plus d'extension à ces troupes ; il avait ainsi l'avantage de pouvoir diminuer l'effectif de la garnison européenne, toujours fort éprouvée par le climat.
Aussi un décret et un règlement du 21 juillet 1857 édictèrent qu'il serait formé au Sénégal un corps d'infanterie indigène, sous la dénomination de *tirailleurs sénégalais* ; que ce corps serait composé de quatre compagnies et qu'il aurait l'effectif suivant :

Etat-major : 1 chef de bataillon commandant, 1 capitaine adjudant-major et 1 lieutenant ou sous-lieutenant officier payeur et d'habillement.
Petit-état major : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 5 sergents, 1 fourrier, 8 caporaux, 4 clairons, 104 tirailleurs et 2 enfants de troupe.
La compagnie indigène stationnée au Sénégal était licenciée, et ceux de ses éléments qui n'entraient point dans la composition du corps des tirailleurs devaient être répartis dans les compagnies indigènes des autres colonies.

Mode de recrutement.

Le recrutement s'opérait parmi les indigènes et par voie d'engagement volontaire. L'engagement était contracté pour deux ans et donnait droit à une prime de 50 francs. Le tirailleur pouvait ensuite se rengager pour une durée de un à quatre ans et recevait une prime de 25 francs par an, payable d'avance d'année en année.
L'indigène engagé pouvait toujours être congédié pour inaptitude au service ou mauvaise conduite.
Les actes d'engagement et de rengagement étaient dressés par le commissaire aux revues, en présence du commandant du bataillon, d'un interprète qui expliquait à l'indigène les conditions de son engagement et de deux tirailleurs qui lui servaient de témoins.
L'engagé prêtait serment de fidélité à l'empereur devant le commandant du corps. Les musulmans prêtaient ce serment sur le Coran.
Les officiers devaient être choisis parmi ceux de l'infanterie de marine ; ils continuaient à faire partie de ce corps et à en porter l'uniforme.
Pour la première formation, les sous-officiers et caporaux étaient pris dans les, troupes de toutes armes au service du département de la marine.
Ensuite, il devait être pourvu, autant que possible, par la voie d'avancement dans le bataillon, aux emplois du grade de sous-officier et du grade de caporal ; le gouverneur pouvait, suivant les circonstances et les nécessités du service, affecter un certain nombre de ces emplois aux tirailleurs indigènes parlant le français.
Lorsqu'il ne se trouvait pas, dans le bataillon, de sujets réunissant les conditions d'aptitude et d'ancienneté exigées pour passer au grade supérieur, les emplois vacants de ces grades étaient conférés, par le gouverneur, à des militaires de l'infanterie de marine présents dans la colonie. La préférence devait être accordée à ceux d'entre eux qui possédaient la pratique de la langue du pays.

Les sous-officiers servant au titre européen roulaient, pour l'avancement au grade d'officier, avec leurs collègues des régiments d'infanterie de marine.
A grade égal, et quel que soit leur ancienneté de grade, les sous-officiers et caporaux servant au titre indigène devaient toujours être les subordonnés des sous-officiers et caporaux servant au titre européen et, dans aucun cas, les gradés indigènes ne pouvaient prétendre, même par intérim, au commandement d'une compagnie.
Les tirailleurs sénégalais étaient, aux termes de l'article 20, soumis aux règlements concernant le service, la police et la discipline en vigueur dans l'infanterie de marine. Plus tard, le corps sera aussi assimilé à cette dernière pour les récompenses, les règles d'avancement, les pensions de retraite, etc.

Uniforme.

L'uniforme comprenait :
Un chéchia.
Un turban en toile blanche.
Un manteau avec capuchon, modèle des zouaves.
Une veste turque en drap bleu de roi bordée de jaune.
Un gilet turc en drap bleu de roi bordé de jaune.
Deux pantalons turcs en cotonnade bleue, dite guinée, sans soutache aux poches (les Européens n'en ont qu'un).
Un pantalon turc en drap bleu de roi sans soutache aux poches (pour les Européens seulement).
Un pantalon turc en toile blanche.

Les adjudants devaient conserver la tenue de l'infanterie de marine.

Réorganisation du corps. — Création d'emplois d'officiers indigènes.

Les décrets des 9 novembre 1859 et 8 février 1862 réorganisèrent le corps des tirailleurs sénégalais. Le nombre des compagnies est porté à six et le bataillon peut être commandé par un lieutenant-colonel ; un nouvel emploi d'officier comptable est créé et le petit état-major se trouve augmenté d'une fanfare comprenant 1 chef et 1 sous-chef de fanfare et 12 musiciens.
Le dernier décret prescrivait qu'il y aurait par compagnie un lieutenant ou sous-lieutenant indigène ; que les nominations seraient faites, au choix, par l'empereur, mais que les officiers titulaires de ces emplois ne jouiraient pas du bénéfice de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers.
A grade égal, l'officier français devait toujours avoir le commandement d'une compagnie, même par intérim.
A différentes reprises, l'amiral **RIGAULT de GENOUILLY**, Ministre de la marine, avait appelé l'attention de l'empereur sur la faiblesse des garnisons coloniales. Napoléon III, il faut lui rendre cette justice, a toujours eu une sollicitude particulière pour l'infanterie de marine dont il admirait le dévouement ; il saisissait toutes les occasions pour diminuer ses charges et augmenter son bien-être.
Cependant il ne pouvait être question d'accroître le chiffre des troupes employées outre-mer ; aussi recommanda-t-il à son Ministre de chercher, dans une augmentation judicieuse des troupes indigènes, le moyen d'accroître les effectifs coloniaux. Non seulement ce système permettait d'envoyer moins d'Européens sous des climats extrêmement nuisibles à leur santé, mais encore il donnait plus d'ampleur aux cadres de l'infanterie de marine.
C'est dans ces vues que fut conçu le décret du 5 juin 1867, qui augmenta de deux unités l'effectif des compagnies.

Entre temps, il était prescrit que les sous-officiers européens porteraient l'uniforme de l'infanterie de marine.

Réorganisation de 1884.

Un décret, en date du 20 juillet 1880, fixa provisoirement, à nouveau, les cadres et les effectifs du corps ; ce décret fut sanctionné définitivement, avec quelques modifications, le 31 août 1884.
D'après cet acte, le corps comporte : un état-major, un petit état-major, une section hors rang et neuf compagnies actives. En outre, il entretient un dépôt d'habillement à Médine et une section de tirailleurs au Gabon.
La composition et le complet de chacun de ces éléments sont fixés ainsi :

Etat-major : 1 lieutenant-colonel chef de corps, 2 chefs de bataillon, 1 capitaine-major, 2 capitaines adjudants-majors (supprimés en 1885), 1 lieutenant-trésorier, 1 lieutenant d'armement et d'habillement, 1 sous-lieutenant adjoint au trésorier.
Petit état-major et section hors rang : un nombre variable de sous-officiers, caporaux et soldats secrétaires et ouvriers, plus 1 chef et un sous-chef de fanfare et 19 musiciens.
Chaque compagnie : 1 capitaine, 1 lieutenant et 1 sous-lieutenant européens et 1 lieutenant ou sous-lieutenant indigène, 1 sergent-major, 1 sergent fourrier, 7 sergents (dont 3 indigènes), 11 caporaux (dont 5 indigènes), 4 clairons, 120 tirailleurs et 2 enfants de troupe.
Il est à remarquer que, cette fois, le nombre d'emplois du grade de sous-officier et de caporal, au titre indigène, est parfaitement défini.
Dépôt d'habillement : 1 lieutenant ou sous-lieutenant, 1 sergent secrétaire, 1 caporal garde-magasin et 2 tirailleurs.
Section du Gabon : 1 lieutenant, 1 sergent fourrier, 1 sergent, 3 caporaux, 1 clairon et 25 tirailleurs.

Aux termes du décret du 5 avril 1883, cette section devait s'administrer séparément et comptait en supplément au 1er bataillon.
Les officiers, sous-officiers et soldats européens devaient être renvoyés en France après un an de séjour au Gabon.
Le recrutement des indigènes s'opère toujours par voie d'engagements volontaires, qui sont contractés pour deux, quatre ou six années et qui donnent droit à des primes de 50, 120 ou 240 francs, suivant la durée de l'engagement.
Les rengagements sont souscrits pour une durée semblable à celle des engagements ; ils donnent droit aux mêmes primes.
Les actes d'engagement et de rengagement sont passés comme il a été dit ci-dessus, mais l'indigène ne prête plus serment.
Quant aux places d'enfants de troupe, elles sont exclusivement réservées aux fils de militaires indigènes.
Le 6 juillet 1887, la section du Gabon est supprimée pour être confondue avec une troupe d'infanterie indigène que l'on doit entretenir dans cette colonie, sous le titre de tirailleurs gabonais.

Modifications nouvelles. — Le corps actuel.

L'extension donnée à nos possessions sénégalaises, comme les modifications apportées à notre organisation militaire, avaient conduit le département à rechercher les moyens d'introduire des

modifications nouvelles au corps des tirailleurs sénégalais. Le décret et le règlement du 5 juin 1889 ont réglé ainsi qu'il suit cette organisation.
Le nombre des compagnies est porté à douze, réparties en trois bataillons.
Il n'est rien changé en ce qui concerne le dépôt d'habillement de Médine.
Les caporaux européens, qui entraient dans le cadre de la compagnie, sont supprimés, et le nombre des sous-officiers est porté de 4 à 6 ; ce qui détermine ainsi l'effectif troupe de l'unité :
1 sergent-major, 1 sergent fourrier, 10 sergents (dont 4 indigènes), 8 caporaux indigènes, 4 clairons (dont 1 indigène), 120 tirailleurs et 2 enfants- de troupe.
La compagnie d'instruction comporte, en sus, 4 sergents européens.
Les primes d'engagement et de rengagement sont portées à 80 francs pour deux ans, 180 francs pour quatre ans et 300 francs pour six ans. Les indigènes du Sénégal, seuls, sont admis à s'engager dans le corps.
Le serment de fidélité sur le Coran est rétabli pour les musulmans.
La solde est la même, pour tout le monde, que dans l'infanterie de marine, et les règles administratives en vigueur dans ce corps le sont aussi pour celui des tirailleurs sénégalais.
L'uniforme des indigènes reçoit quelques modifications ; il doit se composer ainsi :

Pour les officiers, grande tenue :

Un chéchia.
Une veste de forme arabe, en drap bleu de ciel, ornée de tresses et de galon en or. Les insignes du grade consistent en tresses en or, formant le nœud hongrois.
Un gilet dit sédria, de forme arabe, en drap bleu de ciel, avec tresses d'ornement en or.
Un pantalon de forme arabe, en drap bleu de ciel, avec bandes de drap jonquille.
Bottes.

Petite tenue :

Mêmes effets que pour la grande tenue, mais le pantalon bouffant est remplacé par le pantalon de toile blanche ou de flanelle bleue, les bottes par des souliers ou des bottines lacées et le chéchia par le casque, mais dans le service journalier seulement. Les ornements des autres parties de la grande tenue sont supprimés pour la petite tenue, et les galons de grade consistent en traits d'or de 7nm, comme sur le dolman de flanelle de l'infanterie de marine.

Tirailleurs, grande tenue :

Un chéchia.
Un manteau, modèle des zouaves.
Un paletot en molleton bleu de roi, bordé de jaune.
Un pantalon bleu de roi avec passepoil jaune.
Une large ceinture en étoffe de laine rouge.
Souliers et guêtres en toile blanche.

Petite tenue :

Le paletot et le pantalon sont remplacés par un paletot en toile cachou, orné d'un galon jaune au col et aux manches, et par un pantalon arabe aussi en toile cachou.

Les hommes qui vont servir dans le Haut-Fleuve n'emportent que le chéchia, le paletot et le pantalon en toile cachou et un paletot de molleton. Les souliers et les guêtres blanches sont remplacés par une paire de sandales.
Lorsqu'ils partent en colonne, les tirailleurs reçoivent une paire de guêtres en toile forte dites de campagne et, de décembre à mars, ceux qui sont dans le Haut-Fleuve touchent, sur leur masse, des tricots de coton analogues à ceux des matelots. Ces effets sont destinés à les préserver du froid la nuit.
Les règles de compétence juridictionnelle, de discipline et de subordination, ainsi que les récompenses honorifiques et les pensions, restent, comme auparavant, les mêmes que dans l'infanterie de marine.

LES TIRAILLEURS GABONAIS ET LES TIRAILLEURS HAOUSSAS

Tirailleurs gabonais.

Nous avons vu, en étudiant l'organisation des tirailleurs sénégalais, que le décret du 6 juillet 1887 avait organisé au Gabon une force indigène sous le titre de Tirailleurs gabonais..
Son rôle était de concourir à la défense et à la sécurité intérieure de notre établissement du Gabon.
Le corps comprenait deux compagnies à l'effectif chacune de : 1 capitaine, 2 lieutenants ou sous-lieutenants (dont 1 indigène), 1 sergent-major, 1 sergent fourrier, 7 sergents (dont 3 indigènes), 7 caporaux (dont 5 indigènes), 3 clairons (dont 2 indigènes) et 97 tirailleurs.
Les règles en vigueur dans le corps des tirailleurs sénégalais concernant l'uniforme, la discipline, les récompenses, l'avancement et la solde, furent applicables aux Gabonais.
Le 25 août 1889, un décret réduisit le corps à une seule compagnie. Cette compagnie fit toute la campagne du Bénin, mais quoiqu'elle y tînt une conduite digne des plus beaux éloges, elle fut supprimée le 28 février 1891 pour faire place à un corps nouveau : les *Tirailleurs haoussas.*
Les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats européens du corps des tirailleurs gabonais devaient, autant que possible, être affectés aux compagnies des autres corps de l'infanterie de l'armée de mer stationnés au Bénin. Ceux d'entre eux qui ne pouvaient être utilisés sur place étaient dirigés sur le Sénégal ou renvoyés en France.
Les indigènes, gradés ou non, provenant du régiment de tirailleurs sénégalais, devaient être versés, suivant les nécessités du service, soit dans les compagnies dudit régiment stationnées au Bénin, soit dans les compagnies de tirailleurs haoussas en formation.
Toutefois, on rapatriait au Sénégal, pour y être libérés, ceux d'entre ces militaires qui ne désiraient point continuer leurs services.
Quant aux tirailleurs gabonais qui n'avaient pas été recrutés au Sénégal, on les licenciait purement et simplement.

Tirailleurs haoussas.

Le décret du 23 juin 1891 organise définitivement le corps des tirailleurs haoussas, dont le rôle est de concourir à la défense et à la sécurité intérieure des établissements français du golfe du Bénin.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Ce corps comprend un grand et un petit état-major, une section hors rang, et pourra avoir quatre compagnies actives, si les besoins du service l'exigent.
L'état-major se compose d'un chef de bataillon, d'un lieutenant comptable et d'un lieutenant comptable adjoint.
Le petit état-major et la section hors rang ont un effectif total de 17 sous-officiers, caporaux ou soldats (secrétaires ou ouvriers) .
Enfin, chaque compagnie comporte : 1 capitaine, 3 lieutenants ou sous-lieutenants (dont 1 indigène), 1 sergent-major, 1 sergent fourrier, 12 sergents (dont 4 indigènes), 8 caporaux indigènes, 4 clairons (dont 2 indigènes) et 120 tirailleurs (dont un tiers de 1re classe)[1].

Les militaires du cadre européen sont choisis dans le corps de l'infanterie de marine. Le recrutement des indigènes s'opère par voie d'engagements volontaires ou de rengagements.
Les dispositions des lois, décrets et instructions concernant la justice militaire, les récompenses honorifiques, les gratifications de réforme, les pensions de retraite, l'avancement, le service, la police, la discipline, l'administration, les indemnités et allocations diverses en vigueur dans le régiment de tirailleurs sénégalais, sont applicables au corps des tirailleurs haoussas.

LES TIRAILLEURS ANNAMITES

Premières troupes indigènes de Cochinchine.

C'est à l'amiral **BONARD**, alors gouverneur de la Cochinchine, que nous devons la première création de troupes indigènes de cette colonie.
D'après ses projets, chaque province devait fournir un bataillon de 900 hommes et en était responsable.
Malheureusement, ce corps ne put jamais être organisé complètement, parce que, au lieu de lui donner des règlements spéciaux conformes aux usages du pays, on s'efforça d'assujettir les indigènes aux habitudes de nos soldats. De là une certaine répugnance pour venir servir sous notre drapeau et pas mal de déserteurs qui furent remplacés, d'ailleurs, par les soins des communes responsables.
Comme les municipalités ne voulaient point lever trop d'hommes, elles fournirent des volontaires pris un peu partout.
Ces mercenaires, avec leurs allures de matamores, ne tardèrent pas à devenir odieux à leurs compatriotes et, dès lors, l'institution fut compromise, malgré tout le zèle apporté par les officiers d'élite qui furent chargés de l'organisation.
Le rôle de cette milice était surtout de surveillance pour les marchés et les villages. Elle assurait aussi divers services importants tels que ceux de la poste, des bacs, de la garde des prisonniers, etc.

1 Toutefois, l'une des compagnies doit comprendre un effectif supplémentaire de 50 soldats indigènes destinés à être employés comme auxiliaires d'artillerie. Les cadres de cette compagnie comportent en supplément : 2 lieutenants ou sous-lieutenants (dont 1 indigène), 2 sergents européens et 4 caporaux indigènes.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Réorganisation. — Mode de recrutement. — Service.

En 1864, l'amiral **de la GRANDIÈRE,** l'un des plus actifs et des plus intelligents des gouverneurs qui se sont succédé en Cochinchine, résolut de réorganiser les milices en profitant de l'expérience acquise.
A cette époque, tous les services de la Cochinchine étaient confiés à cette pléïade d'officiers qui surent si bien tirer parti des ressources de la colonie, qu'en moins de quinze ans, non seulement elle subvenait à toutes les dépenses, mais encore elle payait un contingent à la métropole.
La réorganisation de ces milices fut confiée à l'officier supérieur chargé de la direction de l'intérieur, qui avait sous ses ordres les inspecteurs des affaires indigènes.
Les troupes furent levées suivant la coutume annamite : chaque village devait fournir un homme pour quatorze inscrits, ce qui diminuait de moitié les charges militaires, puisque, avant l'occupation, la proportion était de un milicien sur sept inscrits[2].
Ces milices portaient le nom de *mathas* ; elles étaient réparties en compagnies de 50 hommes, scindées chacune en deux sections.
Il y avait, par compagnie, 1 *doï* ou capitaine, 1 *phu-doï* ou lieutenant, 1 *tholaï* ou fourrier chargé des comptes, 2 *caïs* ou sergents, 2 *ceps* ou caporaux.
Ordinairement, une moitié et quelquefois un quart de l'effectif était de service ; les autres miliciens restaient libres et pouvaient aller dans leurs familles. On n'accordait de vivres qu'à ceux qui se trouvaient en campagne hors de leurs arrondissements ; en dehors de cela, chaque homme devait se nourrir avec sa solde, qui était de 20 francs par mois.
En plus, on lui fournissait, chaque année, un habillement du coût de 20 francs.
La milice ainsi organisée fournissait une force d'environ 4,500 hommes ; son caractère spécial tenait à la fois de la police et de la force militaire. Comme nous le verrons plus loin, elle a rendu, à diverses reprises, des services appréciables dans la répression d'insurrections ou de troubles partiels ; mais, quand les administrateurs militaires furent remplacées par l'élément civil, il fallut penser à la réorgarniser sur de nouvelles bases, si on voulait encore l'utiliser au point de vue militaire.

Organisation des tirailleurs annamites ; leur recrutement.

On profita de l'occasion qui se présentait pour réaliser certains désiderata que des officiers expérimentés préconisaient depuis longtemps, desiderata que l'on peut résumer ainsi : assurer à la garnison française un auxiliaire utile ; rendre facile la suppression de quelques-uns des postes européens les plus insalubres de la colonie, notamment dans la basse Cochinchine ; permettre de concentrer les forces militaires par portions plus considérables qu'on n'avait pu le faire jusqu'alors, sur les seuls points stratégiques, les plus importants ; enfin, fournir peu à peu les moyens de réduire, dans une sage proportion, l'effectif des troupes entretenues en Extrême-Orient.
Dans l'élaboration du travail de réorganisation, on prit pour base la condition expresse de l'observation et du respect des mœurs et des coutumes, des indigènes.
Cette condition essentielle de succès ne tarda pas à manifester ses bienfaits.
Le décret d'organisation porte la date du 2 décembre 1879. Il donne à cette nouvelle troupe la dénomination de Régiment de tirailleurs annamites.
Le recrutement des indigènes est régional ; il s'opère par voie d'appels suivant la coutume annamite, chaque commune étant responsable de la présence de son contingent sous les drapeaux.

2 Sous la domination annamite, les provinces de la Cochinchine fournissaient chacune au recrutement d'un régiment à effectif de 500 hommes, commandé par un mandarin militaire appelé lau-bînh.

Le chiffre du contingent est fixé, chaque année, par le gouverneur, et le temps de service obligatoire est de deux ans.
Tout homme présenté pour le service n'est accepté qu'autant qu'il est sain et robuste, âgé de 21 ans au moins et de 28 ans au plus ; qu'il est, en outre, de bonnes vie et mœurs.
Quand un tirailleur a accompli son temps de service au régiment, il peut y être maintenu, à titre de rengagé, s'il en fait la demande. Il doit, pour cela, obtenir le consentement de son chef de corps, et cette faveur ne lui est accordée qu'autant qu'il la mérite par sa conduite.
La durée des rengagements est de trois ans ; les rengagés continuent à faire partie du contingent des communes dans lesquelles ils comptent.
Dans aucun cas, les indigènes ne peuvent rester au service au delà d'une période de quinze années s'ils sont sous-officiers, caporaux ou soldats ; de vingt années s'ils sont officiers.
Chaque rengagement donne droit à une prime de 50 francs et à une haute paye journalière fixée à 0 fr. 10 pour les sous-officiers et à 0 fr. 05 pour les caporaux et les soldats.
Le régiment fut formé d'abord à neuf compagnies réparties en deux bataillons. Plus tard, on porta le chiffre des bataillons à trois et celui des compagnies à douze, soit quatre compagnies par bataillon. C'est d'ailleurs ce chiffre qui existe encore aujourd'hui.
L'effectif de chaque compagnie, basé sur les ressources du recrutement du pays, ne peut être moindre de 200 hommes ni supérieur à 250.
La répartition territoriale des compagnies est déterminée par le gouverneur, mais dans tous les cas, chaque compagnie doit être stationnée, par fractions constituées, dans la partie du territoire où elle se recrute.
Ce n'est qu'en cas de guerre, ou si la sécurité intérieure du pays l'exige, que les compagnies peuvent être déplacées. Dès que les causes qui ont motivé ce déplacement ont cessé, les troupes doivent rentrer dans leur lieu de stationnement habituel.

Effectif.

L'état-major du régiment comprend : 1 colonel ou lieutenant-colonel commandant, 3 chefs de bataillon, 1 capitaine-major, 1 lieutenant trésorier, 1 lieutenant d'habillement, d'armement et de casernement.
L'effectif de chaque compagnie est de :

Cadre européen : 1 capitaine, 2 lieutenants, 1 sergent-major,
1 sergent fourrier, 8 sergents.
Cadre indigène : 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent par deux escouades de 16 hommes, 1 caporal fourrier, 1 caporal par escouade de 16 hommes, 2 clairons, 2 élèves-clairons, 200 à 250 tirailleurs dont un quart de 1re classe.
Les militaires du cadre européen sont tirés de l'infanterie de marine.

Au début de la création du corps, ils recevaient un supplément spécial qui fut réduit progressivement. Une décision ministérielle, en date du 12 juillet 1889, prescrit qu'afin d'arriver à doter les corps indigènes des contrées de l'Union d'un personnel européen parlant la langue du pays, il sera alloué, par an, 1,000 francs aux capitaines, 800 francs aux lieutenants et sous-lieutenants et 400 francs aux sous-officiers rengagés connaissant bien la langue parlée de l'Indo-Chine et le quoc-nghu.

Dans tous les cas, ces allocations ne pourront jamais être attribuées à plus de deux officiers et de quatre sous-officiers par compagnie. Elles seront accordées seulement après délivrance, par une commission spéciale, d'un titre formant brevet, constatant que le sujet réunit les conditions exigées.
Indépendamment de cette indemnité, le cadre européen touche encore une indemnité annuelle de fonctions fixée à 1,000 francs pour les colonels et lieutenants-colonels, 750 francs pour les chefs de bataillon, 625 francs pour les capitaines, 375 francs pour les lieutenants et sous-lieutenants, 212 fr. 50 pour les adjudants et sergents-majors et 187 fr. 50 pour les sergents.

Lors des désignations coloniales, la préférence pour les corps indigènes de l'Indo-Chine est donnée aux officiers parlant la langue du pays et proposés, à cet effet, aux inspections générales.
Ceux qui ont déjà servi dans ces corps peuvent y retourner une seconde fois, après quoi il leur est donné une colonie à trois ans de séjour.

Avancement. — Uniforme. — Armement.

L'avancement des indigènes a lieu, pour les hommes de troupe, par compagnie ; pour les officiers, sur toute l'arme.
Il se fait d'après les règles suivantes : pour être nommé caporal, il faut avoir servi au moins six mois comme tirailleur, savoir parler, comprendre et écrire suffisamment le français; les sergents sont choisis parmi les caporaux et caporaux fourriers réunissant six mois de grade ; les grades de lieutenant et de sous-lieutenant ne sont donnés qu'aux indigènes ayant servi au moins deux ans dans le grade immédiatement inférieur et qui, de plus, ont été proposés pour l'avancement par l'inspecteur général ou, à défaut, par le commandant supérieur des troupes.
Les militaires du cadre français conservent l'uniforme de leur corps d'origine ; les indigènes ont une tenue spéciale qui consiste en une veste en flanelle bleu foncé et un pantalon de toile large, avec salacco pour coiffure.
L'armement est le même pour tout le monde (carabine de gendarmerie à pied) ; toutefois, le cadre français reçoit en plus un pistolet-revolver.
Tout le cadre européen est logé dans un poste de défense servant de réduit, en cas de besoin. Les tirailleurs sont baraqués avec leurs familles aux environs de ce poste ; ils doivent construire eux-mêmes leurs logements avec des matériaux que leur fournit la colonie.
Les militaires européens et indigènes de tout grade ne reçoivent aucune prestation en nature ; leur solde est calculée en conséquence.

Officiers qui ont présidé à la formation du corps.

Pour terminer le chapitre de l'organisation des tirailleurs annamites, nous avons cru utile de donner les noms des officiers qui ont présidé à la formation de ce corps :

Lieutenant-colonel **REYBAUD**.
Chefs de bataillon **DE VERNINAC DE SAINT-MAUR, PERNOD.**
Capitaines **DABAT, FERRAND, GRUET, GUIMONT, HOURY, HERVÉ, LEFRANC, MATHIVET** (capitaine comptable), **PENNEQUIN**.
Lieutenants **CARISEY, CROSNIER, DE BRISAY, DUFOULON, FIÉVET** (adjoint au capitaine comptable), **LAMARY, LANGLADE, OSVALD, POULAIN, PARIS, PÉCHILLOT, RAYNAUD (E.), REBOURT, RINGEVAL, TOURNIER, THIRION, VALLANCOURT, WYTS.**

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

LES TIRAILLEURS TONKINOIS

Premiers essais de milices tonkinoises. — Auxiliaires tonkinois.

Ce n'est pas que de la dernière campagne du Tonkin que datent les essais d'organisation de troupes tonkinoises ; déjà, en 1873, le lieutenant de vaisseau **GARNIER**, aidé par ses compagnons **BALNY d'AVRICOURT**, le docteur **HARMAND** et le sous-lieutenant d'infanterie de marine **DE TRENTINIAN**, avait renforcé son petit corps expéditionnaire avec des milices recrutées dans le Delta.
Lorsque, dans une affaire, ces milices hésitaient, on leur envoyait deux ou trois soldats d'infanterie de marine ou des marins de renfort, et de suite elles reprenaient courage.
Ces essais avaient été trop heureux pour ne pas les renouveler ; aussi, dans les commencements de 1884, c'est-à-dire dès le début des hostilités, la marine organise-t-elle un corps qui prend la dénomination d'auxiliaires tonkinois.

Formation des tirailleurs tonkinois.

La solidité que ces troupes montrèrent dans les différents combats auxquels elles assistèrent assit bientôt leur renommée. Dès lors, on pensa à les développer et à leur donner une organisation définitive, analogue à celle qui avait été adoptée pour le régiment de tirailleurs annamites en Cochinchine.
Tel fut l'objet du décret du 12 mai 1884, qui prescrivait la formation de deux régiments de tirailleurs tonkinois relevant exclusivement de l'autorité militaire.
Chaque régiment comprenait trois bataillons de quatre compagnies, plus un petit état-major et une section hors rang.
Les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement du corps étaient empruntées au régiment de tirailleurs annamites.
Plus tard, on porta le nombre des bataillons de trois à quatre.
Par suite, la composition du régiment fut la suivante :

Etat-major : 1 colonel ou lieutenant-colonel commandant, 4 chefs de bataillon, 1 capitaine-major, 1 lieutenant trésorier, 1 lieutenant d'habillement et d'armement. '

UNE COMPAGNIE

Cadre européen : 1 capitaine, 2 lieutenants ou sous-lieutenants, 1 sergent-major, 1 sergent fourrier, 8 sergents.
Cadre indigène : 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 8 sergents, 18 caporaux, 4 clairons (dont 2 élèves), 220 tirailleurs (dont un quart de 1re classe).
Pour faciliter le relèvement normal des officiers européens détachés aux Tonkinois, il était créé, à la suite de chaque portion centrale d'infanterie de marine, un certain nombre d'emplois d'officiers de tous grades.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Incidents à propos de la formation.

Le décret stipulait que, pour la première formation, des officiers de l'armée de terre seraient admis à passer, avec leur grade et leur ancienneté, dans l'infanterie de marine. Il en résulta que la plupart des officiers inférieurs furent lésés et, dès lors, le mécontentement s'accentua à un tel point que, non seulement les officiers venus de la guerre furent assez mal reçus, mais que ceux de l'infanterie de marine déférèrent le décret au Conseil d'Etat qui, d'ailleurs, en reconnut la légalité.
Cette fâcheuse impression, heureusement, n'a été que passagère, car on peut dire qu'aujourd'hui le corps entier d'officiers marche la main dans la main.

Augmentation du nombre des bataillons du corps.

La fidélité et la solidité dont les tirailleurs tonkinois firent preuve devant les événements militaires auxquels ils assistèrent, en Annam et au Tonkin, ne tardèrent par à faire penser à donner à leur corps plus de développements ; aussi deux décrets, en date des 2 avril et 28 juin 1885, portèrent-ils le nombre des régiments à trois.
En 1886, le département de la guerre créa, avec ses propres ressources, un quatrième régiment qu'il organisa à l'image des trois autres.
La pacification s'accentuant, on put, grâce aux troupes indigènes recrutées sur place, faire rentrer en France ou en Algérie une partie des éléments européens de la division d'occupation de l'Annam et du Tonkin.
D'un autre côté, les dépenses à la charge du budget du protectorat se trouvaient ainsi diminuées dans une notable mesure.
L'uniforme des tirailleurs tonkinois ne diffère de celui des Annamites que par l'étoffe, qui est en faille bleue.

Officiers ayant participé à la première organisation.

Les noms des officiers d'infanterie de marine qui furent appelés à l'organisation des tirailleurs tonkinois sont :
Lieutenants-colonels : MM. **BERGER** et **DE MAUSSION.**
Chefs de bataillon : MM. **JORNA DE LACALE, LAFONT, MERLAUD, PELLETIER, PIZON** et **TONNOT**.
Capitaines : MM. **BÉRARD, BIDEGAIN, BOUCHET, BOURDEL, BÉJOUTET, DE BEAUQUENE, DIA, DE VIGIER DE MIRABAL, DUFOULON, FOURNIER, GEIL, HUGOT, LOCHER, LECORGNE, LE NY, NEUVILLE, PLAGNOL, ROZÉE D'INFRÉVILLE, ROBERT, REYNIER, ROIFFÉ, RINGEVAL, VIMARD, VODICHON.**
Lieutenants : MM. **ARNIER, AUBLET, BATAILLE, BELLAMY, BOHIN, BRÉMOT, CHANTEBIEN, DE GRASSE, DE RAZOUT, DULIN, DIGUET, DE BOUVIÉ, FAYN, GOULLET, GORCE, GARDOT, GALLÉ, HÉRISSON, LORETTE, LOMBARD, LE BÈGUE DE GERMINY, LESPIEAU, MORLOT, MÉHOUAS, MOREL, MESSIER DE SAINT-JAMES, ALLERIS, PARIGUET, POIRIER, POULIGO, ROGER, ROTT, RONDONY, TASSIN, TOURAI.**
Sous-lieutenants : MM. **BOURQUIN, BURDY, CRAMOUZAUD, DONNAT, DUPUIS, FRIQUEGNON, JOURON, LUMET DE LA JONQUIÈRE, MONTERA, NICARD, QUIQUANDON, ROBARD, SHCLUB.**

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

LES VOLONTAIRES DE LA RÉUNION

Adresse des habitants de la Réunion. — Organisation d'un bataillon de volontaires.

Au début des hostilités à Madagascar, il y eut à la Réunion un enthousiasme indescriptible pour cette nouvelle campagne. Les habitants de cette colonie, protestant de leur dévouement à la cause, rédigèrent une adresse au Président de la République, par laquelle ils demandaient la formation d'un corps de volontaires créoles, destiné à venir en aide aux troupes régulières dans leur action contre les Hovas.
Le gouvernement, par lettre du 6 juillet 1883, autorisa le gouverneur de cette colonie à former deux compagnies mobiles de milices, comprenant chacune : 1 lieutenant, un sous-lieutenant, 1 sergent-major, 1 fourrier, 12 caporaux, 3 clairons et 120 soldats.
Ces compagnies devaient être organisées à l'aide de volontaires appartenant aux compagnies existantes, et leur entretien incombait complètement aux fonds de la colonie, l'Etat payant les dépenses afférentes à l'armement, au grand équipement et aux munitions.
Pour compléter l'organisation, la marine fit commander chaque compagnie par un de ses capitaines d'infanterie et, lorsqu'on eut formé deux autres compagnies, le bataillon reçut un chef de bataillon, un adjudant-major et un officier payeur tiré également de l'infanterie de marine.
Ces officiers furent :

MM. **HÉRAL**, chef de bataillon ;
MANTIN, capitaine adjudant-major ;
BOUIN, CATALA, JAFFEUX et **REBOURT**, capitaines ;
NICOLI, lieutenant, officier payeur, d'habillement et d'armement.

La tenue des volontaires était semblable à celle de l'infanterie de marine, le bouton seul différait en ce qu'il était en métal blanc.
Toutes les dispositions relatives aux récompenses, à la justice militaire, à la police et à la discipline, ainsi qu'aux règles d'administration en vigueur dans l'infanterie de marine, étaient applicables au bataillon des volontaires de la Réunion.

Dissolution du bataillon.

A l'issue de la campagne de Madagascar, c'est-à-dire dans les commencements de l'année 1885, ces troupes, ayant payé leur dette, furent dissoutes.

LES TIRAILLEURS SAKALAVES

Auxiliaires employés pendant la campagne de Madagascar.

On se souvient que, pendant la dernière campagne de Madagascar, la plupart de nos troupes avaient été envoyées en Extrême-Orient, où les affaires avaient été plus sérieusement engagées. Nous n'avions guère, sur le sol malgache, que des compagnies de débarquement formées d'infanterie de

marine et de fusiliers marins, et cependant nous tenions garnison, au commencement de 1885, à Tamatave, à Vohémar, à Diégo- Suarez, à Amboudimadirou et à Majunga.
Les forces avaient été particulièrement concentrées sur la côte Est parce que, sur le littoral Ouest, nous étions soutenus par nos alliés sakalaves. Mais ceux-ci agissaient toujours pour leur propre compte, défendant pour ainsi dire leurs États sans s'occuper de ceux du voisin. On ne tarda cependant pas à faire des essais d'organisation avec les éléments que l'on avait sur place.
Majunga vit une centaine d'indigènes réunis et instruits sous le nom de *makois* [1]; on avait détaché à leur instruction un officier et quelques sous-officiers et caporaux ; en peu de temps ils étaient devenus de bons et solides guerriers.
Leur rôle consistait à assurer la police de la ville et à éclairer nos colonnes dans les reconnaissances contre les Hovas.
Souvent, nous nous rappelons les avoir vus partir, la nuit, par petits groupes, armés simplement de la sagaye, et aller opérer des razzias importantes chez nos adversaires.
Ces makois ont été dissous à l'évacuation de Majunga.
A Amboudimadirou, on avait organisé une compagnie auxiliaire dans le genre de celle de Majunga ; le capitaine **PENNEQUIN**, plus tard chef de bataillon, s'était donné de tout cœur à cette création ; il sut en tirer grand parti surtout à l'affaire d'Andampy.
C'est après ce glorieux combat que ces troupes reçurent une organisation réelle. On y attacha, d'une façon permanente, un capitaine (**MARMET**), un lieutenant (**VALETTE**) et quelques sous-officiers et caporaux, et on compléta le cadre à l'aide de nominations faites parmi les indigènes les plus intelligents.

Organisation des tirailleurs sakalaves. — Leurs malheurs à Diégo-Suarez.

Après le traité de paix du 13 mars 1885, dans lequel nous nous engagions à ne conserver des points conquis que Diégo-Suarez, on ne voulut pas abandonner les tirailleurs ; à cet effet, le capitaine de vaisseau **DORLODOT des ESSARTS**, alors commandant en chef, prit les mesures nécessaires pour leur envoi à Diégo-Suarez, avec les autres troupes françaises.
Or, on sait que le Sakalave est essentiellement sédentaire ; que, s'il quitte le pays qui l'a vu naître, ce n'est qu'accidentellement et avec espoir de retour. Ce transfert à Diégo-Suarez fut donc, pour la plupart des indigènes de la compagnie, le commencement d'un ennui dont plusieurs moururent. En même temps, beaucoup d'entre eux furent atteints d'une maladie qui pardonne rarement, le *béri-béri ;* la superstition s'en mêla aussi ; ces malheureux crurent à un sort qui avait été jeté sur eux et s'enfuirent avec armes et bagages ; bref, les effectifs fondirent avec une rapidité effrayante, malgré la sollicitude dont tous étaient l'objet.
Un officier, cependant, le capitaine **REJOU**, de l'infanterie de marine, ne désespéra pas d'arriver à reconstituer le corps. A cet effet, il se rendit à Nossy-Bé et, à force de patience et d'énergie, parvint à empêcher l'institution de s'effondrer.
Il leur fit construire des cases avec jardin autour, leur donna une discipline en rapport avec leurs mœurs et les dota d'un uniforme qui consista en :

Une vareuse en drap bleu, avec collet et passepoil rouge, et bouton semblable à celui de l'infanterie de marine.
Pantalon blanc.

1 Le mot makoi signifie particulièrement « homme de peine ». On ne l'emploie, en général, qu'à l'égard des travailleurs de la côte d'Afrique. Cette dénomination est restée à ces auxiliaires parce que leur principal chef, Madirou, était caffre et makoi.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Calotte turque en drap rouge.

En 1887, on a supprimé l'emploi de lieutenant de la compagnie, de sorte que le capitaine est seul officier. Du reste, le corps n'existe qu'en vertu de crédits budgétaires, aucun acte ne lui ayant donné, jusqu'à ce jour, de sanction légale.

Tirailleurs comoriens.

Un projet est à l'étude en ce moment, pour remplacer les tirailleurs sakalaves par deux compagnies de tirailleurs comoriens. On doit faire des vœux pour que le décret qui doit sanctionner cette-mesure paraisse au plus tôt.
En attendant, il faut remarquer que la circulaire du 31 août 1891, qui fixe l'emplacement des troupes de la marine, désigne les tirailleurs sakalaves sous le titre de Tirailleurs de Diégo-Suarez.

LA COMPAGNIE DE DISCIPLINE DE LA MARINE

But de l'institution.

La compagnie de discipline de la marine a été instituée dans le but de recevoir les soldats des corps de troupe du département qui, sans avoir commis de délits les rendant justiciables des conseils de guerre, persévèrent néanmoins, par des fautes qui ne peuvent plus être réprimées au moyen de peines de simple discipline, à porter le trouble et le mauvais exemple dans les corps dont ils font partie.
Comme nous l'avons dit dans un autre ouvrage[1], il ne faut pas confondre les disciplinaires de la marine avec les disciplinaires des colonies. Les premiers ne sont que des mauvais sujets éloignés momentanément des rangs de leurs camarades, pour être soumis, dans un but de correction, à un régime sévère, mais essentiellement militaire. Les seconds, au contraire, sont des hommes qui ont tous subi des condamnations et qu'on soumet à une discipline particulière, moins dans l'espoir de les ramener au bien que pour les isoler du reste de l'armée et les maintenir dans l'ordre pendant le temps de service qu'ils doivent à l'Etat, après l'expiration de leur peine.

Organisation première. — Recrutement.

La première organisation de la compagnie de discipline de la marine date du 21 avril 1824. Son siège fut à Lorient.
Elle comprenait : 1 capitaine commandant de 1re classe, 1 lieutenant ou sous-lieutenant chargé des détails, 1 sergent- major, 4 sergents, 1 fourrier, 8 caporaux, 1 premier tambour, 1 deuxième tambour et 120 disciplinaires.
Lorsque le nombre des disciplinaires excédait 120, il était affecté, en sus de l'effectif, un lieutenant ou sous-lieutenant pour 40 hommes, et un sergent avec deux caporaux pour 20 hommes.
L'officier de détails, secondé par le sergent-major et le fourrier, était chargé de la comptabilité de l'habillement.
Les officiers de la compagnie de discipline étaient nommés par le Ministre de la marine et choisis parmi les officiers d'artillerie et d'infanterie de marine.

1 Cours de législation, d'administration et de comptabilité militaires à l'usage des corps de troupe de la marine.

Ceux qui méritaient d'y être conservés pendant quatre ans recevaient le grade supérieur, sans autres conditions que d'y servir deux ans de plus.
Le recrutement des sous-officiers et caporaux se faisait parmi les sous-officiers, caporaux et soldats des troupes de la marine. En entrant dans la compagnie, ils recevaient un grade supérieur à celui qu'ils avaient dans leur corps. Les tambours étaient choisis dans les mêmes troupes et pouvaient, au besoin, faire le service de caporaux.
La compagnie ne recevant point de maîtres ouvriers, toutes ses confections devaient être faites par les soins des maîtres tailleurs et cordonniers du régiment d'artillerie, avec l'autorisation du chef de ce corps.
Lorsqu'un capitaine jugeait qu'un soldat de sa compagnie se trouvait dans le cas d'être envoyé à la compagnie de discipline, il en faisait son rapport par écrit au chef de bataillon, en y relatant les fautes du soldat, les peines qui lui avaient été infligées et les récidives qui donnaient à sa conduite un caractère dangereux pour l'ordre et la police du corps.
Le rapport, visé par le chef de bataillon, était transmis au chef de corps, qui convoquait un conseil de discipline composé d'un chef de bataillon, des trois plus anciens capitaines et des trois plus anciens lieutenants ou sous-lieutenants, pris hors du bataillon auquel appartenait le militaire inculpé.
Le chef et l'adjudant-major du bataillon ainsi que le capitaine de l'inculpé étaient entendus, puis sortaient du lieu de la séance ; le soldat était alors appelé et présentait sa défense. Il se retirait ensuite ; le conseil rédigeait un avis motivé qui devait être remis au chef de corps pour être transmis, avec son avis, au commandant du port.
Le commandant de la marine adressait le dossier au Ministre, en y joignant ses observations.
Dans les portions détachées n'excédant pas la force d'un bataillon, le conseil était composé de l'officier le plus élevé en grade après le commandant, des deux plus anciens lieutenants et des deux plus anciens sous-lieutenants, tous pris hors de la compagnie du délinquant.
Lorsqu'un détachement n'était pas assez nombreux pour permettre de former ainsi un conseil de discipline, le commandant de ce détachement envoyait son rapport au colonel, et le militaire inculpé était conduit au port pour être traduit devant le conseil de discipline du régiment.

Réintégration des disciplinaires dans les corps.

Les soldats de la compagnie de discipline qui se distinguaient par une conduite exemplaire étaient l'objet d'un rapport présenté à l'inspecteur général, lors de sa revue ; cet officier général vérifiait si les motifs qu'on faisait valoir en leur faveur étaient de nature à être pris en considération, et il proposait au Ministre, s'il y avait lieu, la réintégration de ces militaires dans les corps d'où ils avaient été tirés.

Service. — Uniforme. — Administration.

Les officiers, sous-officiers, caporaux et tambours étaient seuls armés. Les disciplinaires ne faisaient aucun service militaire ; on les employait à tous les travaux du port auxquels ils pouvaient être utiles.
Les membres du cadre armé portaient l'uniforme de l'infanterie de marine, à l'exception du bouton et de la plaque de shako, qui étaient blancs et timbrés d'une ancre avec la légende : *Compagnie de discipline*.
Les disciplinaires n'avaient point d'habit ; leur tenue consistait en une veste à manches et un bonnet de police en drap bleu de roi, un pantalon en tricot sans liséré et une capote en drap beige.

Le collet de la veste et celui de la capote étaient en drap blanc et les boutons, ainsi que la plaque de shako, avaient le timbre de la compagnie.
La solde, les prestations en nature, les masses et l'administration étaient les mêmes que dans l'infanterie de marine. Le conseil d'administration se composait du capitaine, du lieutenant et du sous-lieutenant.
Les premiers officiers qui furent nommés à la compagnie de discipline sont :

MM. **MICHEL**, capitaine commandant la 10e compagnie d'artillerie de marine ;
MERY, lieutenant au 1er régiment d'infanterie de marine ;
LEBACLE, sous-lieutenant au régiment d'artillerie de marine.

Création d'une section de pionniers. — Modification à l'organisation.

Par l'ordonnance du 25 décembre 1842, la compagnie est divisée en trois sections, dont deux de fusiliers et une de pionniers.
La section de pionniers est destinée à recevoir ceux des fusiliers qui, par la nature de leurs fautes ou par leur mauvaise conduite, doivent être soumis à un régime plus sévère.
Lorsqu'il y a lieu de faire passer un fusilier disciplinaire dans la section des pionniers, le conseil de discipline appelé à donner son avis est présidé par le capitaine et composé de six autres membres pris parmi les officiers présents et les plus anciens sergents.
L'avis du conseil, avec les pièces à l'appui, est transmis au préfet maritime, qui le soumet au Ministre avec sa proposition. En cas d'urgence, le préfet maritime prononce et en rend compte.
La même ordonnance fixe ainsi qu'il suit le cadre de la compagnie :

Officiers. — 1 capitaine commandant, 1 lieutenant ou sous-lieutenant officier payeur et d'habillement, 1 lieutenant affecté à la 2e section de fusiliers, 1 lieutenant affecté à la section des pionniers, 1 sous-lieutenant affecté à la 1re section de fusiliers.
Dans chaque section de fusiliers, il est affecté : 2 sergents, 1 fourrier (ou caporal adjoint pour la 2e section), 4 caporaux et 1 tambour.
La section de pionniers comprend : 1 sergent-major, 2 sergents et 4 caporaux.
Lorsque l'effectif dépasse 120 disciplinaires, il est ajouté au cadre 1 sergent et 2 caporaux pour 20 hommes.
Les officiers de la compagnie doivent dorénavant être choisis exclusivement parmi ceux de l'infanterie de marine. Ils sont nommés par le Ministre et comptent, pour l'avancement, dans le corps d'où ils ont été tirés.
Ils jouissent de la solde attribuée au grade supérieur à celui dont ils sont pourvus, mais les lieutenants et sous-lieutenants doivent avoir servi un an dans leur emploi pour être admis à la compagnie, et les capitaines avoir deux ans de grade.
Les sous-officiers et caporaux sont choisis parmi ceux de l'infanterie de marine réunissant au moins six mois de grade. Les tambours sont tirés du même corps et peuvent, comme par le passé, faire le service de caporal.
Les hommes du cadre employés à la compagnie conservent leurs titres à l'avancement dans le corps d'où ils on été tirés.
L'uniforme pour les officiers, sous-officiers, caporaux et tambours est absolument le même que celui de l'infanterie de marine.
Pour les fusiliers disciplinaires, il est composé ainsi :

Veste à manches en drap bleu.
Capote et pantalon en drap beige.
Boutons blancs timbrés d'une ancre avec la légende : *Compagnie de discipline.*
Vareuse en grosse toile.
Pantalon en grosse toile.
Casquette à visière en feutre laqué en drap beige au lieu de shako.

Le collet de la veste et celui de la capote sont en drap blanc. L'habillement des pionniers est semblable à celui des fusiliers, à la seule différence près qu'ils ont la veste en drap beige et non en drap bleu.
Le petit équipement est le même que celui de l'infanterie de marine.
Les fusiliers de discipline sont couchés comme les soldats, mais les pionniers sont casernés à bord d'un bâtiment disposé à cet effet ; ils ont un hamac, une paillasse et une couverture.
Les fusiliers sont exercés au maniement des armes, au tir à la cible, à l'école de peloton et, en outre, ils apprennent la manœuvre des embarcations.
Ils ne sont employés aux travaux de l'arsenal qu'en cas de nécessité, et reçoivent alors une solde de travail de 0 fr. 25 par jour, qui est versée moitié à la masse individuelle et moitié à l'ordinaire. Ils peuvent obtenir la permission de sortir du quartier.
Hors du service, le cadre seul est armé ; les fusiliers ne le sont que pour le temps des exercices et des manœuvres. En dehors de cela, leurs armes sont déposées dans une salle spéciale, sous la garde et la responsabilité du sergent-major et la surveillance immédiate du capitaine.
Les pionniers ne sont point armés, ne font aucun service militaire et sont employés, sans rétribution, aux travaux de l'arsenal. Ils ne peuvent sortir du bâtiment qui leur sert de caserne que pour aller sur les travaux.
La durée du travail quotidien est, suivant la saison, les circonstances et les ordres du préfet maritime, de six à neuf heures pour les fusiliers, et de sept à dix heures pour les pionniers.

Sièges successifs de la compagnie. — Modification à la tenue. — Situation actuelle.

Cependant le service auquel la compagnie de discipline était astreinte n'offrait pas un moyen suffisant de répression. D'un autre côté, les locaux qu'elle occupait devaient être plus utilement consacrés au casernement des troupes de la marine. C'est donc pour donner satisfaction à ces desiderata qu'une décision impériale, en date du 27 mars 1867, prescrit que la compagnie sera transférée de Lorient à Saint-Pierre et Miquelon.
Un lieutenant, un sergent et deux caporaux étaient laissés en France, pour y recevoir les disciplinaires envoyés des corps et ceux qui rentreraient de la colonie en congé de convalescence.
Le capitaine commandant administrait la compagnie comme un corps isolé, mais la centralisation devait être faite par le lieutenant comptable qui, seul, restait dans la métropole, à Oléron, et y commandait le dépôt. Ce commandement s'exerçait sous l'autorité du chef de bataillon chargé du dépôt des compagnies disciplinaires des colonies. Le capitaine comptable de ce dépôt devait aussi administrer la masse individuelle de la compagnie de discipline et les maîtres ouvriers sous ses ordres, confectionner tous les effets nécessaires à cette compagnie.

Le règlement du 10 janvier 1873, concernant la tenue de l'infanterie de marine, modifia comme suit l'uniforme des disciplinaires, qui devait comporter :
1° Une capote, }
2° Deux pantalons, } en drap beige

3° Unes casquette, }
4° Un paletot en molleton bleu.

Le collet de la capote est droit et en drap blanc ; celui du paletot de molleton ainsi que les parements sont en drap beige. Le bouton est en étain, timbré d'une ancre non câblée, avec la légende : *Compagnie de discipline.*
Ces effets sont semblables, pour la coupe et la confection, à ceux des militaires de l'infanterie de marine.
Plus tard, par suite du transfèrement de la compagnie aux Saintes, les disciplinaires recevront le chapeau en tresses de latanier.
Les membres du cadre armé continuent, comme par le passé, à porter l'uniforme de leur corps.
Le manque de communications entre la métropole et les îles Saint-Pierre et Miquelon rendait les mutations assez difficiles, il fut donc décidé, le 10 mars 1873, que la compagnie serait transférée aux Saintes, dépendance de la Guadeloupe, point isolé où la discipline devait aussi être plus facile à faire observer.
Quelques mois plus tard (20 octobre 1873), un arrêté ministériel vint déterminer les conditions du travail des disciplinaires. Il peut être détaché de la section des fusiliers une subdivision dite des travailleurs pour être employée, à la Guadeloupe, aux travaux faits pour le compte de l'Etat ou de la colonie.
Cette subdivision, composée des hommes ayant au moins trois mois de présence aux Saintes sans punitions, ne peut avoir un effectif supérieur au quart de celui de la compagnie ; elle doit toujours être placée sous le commandement d'un officier.
Les fusiliers ne faisant pas partie de la subdivision des travailleurs ne reçoivent aucune solde de travail, mais ils peuvent être employés gratuitement aux travaux d'entretien des fortifications, autour de leur caserne et des routes qui y conduisent. Dans tous les cas, ils sont exercés au peloton au moins une fois par jour, et la durée de travail n'excède jamais deux heures, soit le matin, soit le soir.
Tout disciplinaire qui se conduit bien pendant trois mois à la subdivision des travailleurs est l'objet d'une proposition de réintégration dans l'une des deux garnisons de la Guadeloupe ou de la Martinique. Son temps de séjour colonial, lorsqu'il est repris à l'effectif d'un corps de troupe, ne compte que du jour de son admission à la subdivision des travailleurs.
Les effectifs d'infanterie de marine ayant été successivement augmentés, il en était résulté un accroissement correspondant des fusiliers de discipline. C'est ainsi que, créée au début avec l'effectif maximum de 120 disciplinaires, la compagnie se trouvait en avoir plus de 180. Dès lors, il fallut penser à élever aussi le nombre des gradés. A cet effet, une décision présidentielle, en date du 8 novembre 1884, prescrit que le cadre comprendra en plus : 1 lieutenant, 1 adjudant, 2 sergents et 4 caporaux.
Une autre décision présidentielle du 7 mars 1889 donne encore plus de force au cadre en portant le nombre des sergents de 6 à 10 et en réduisant celui des caporaux de 12 à 10.
D'autre part, le Ministre décidait, en même temps, que tous les sous-officiers de la compagnie seraient choisis exclusivement parmi les rengagés ou parmi les caporaux proposés, dans le corps même, pour le grade de sergent.
Cependant, la réduction du service obligatoire ne tarda pas à faire diminuer les effectifs. Le soldat passant moins de temps sous les drapeaux est, par suite, moins exposé à encourir de graves punitions ; c'est pourquoi le Ministre de la marine demanda et obtint, le 4 septembre 1891, une diminution de cadre.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

La compagnie de discipline est donc composée aujourd'hui comme suit : 1 capitaine commandant, 2 lieutenants ou sous-lieutenants, 1 adjudant, 1 sergent-major, 1 fourrier, 5 sergents, 10 caporaux, 2 clairons, 3 soldats ordonnances.
De plus, il y a au dépôt, à Oléron : 1 lieutenant, 1 sergent, 2 caporaux, 1 soldat ordonnance.
Naturellement, le nombre des disciplinaires est variable. Depuis le 1er janvier 1890, la compagnie de discipline est transférée à la Martinique.

LE CORPS DES DISCIPLINAIRES DES COLONIES

Motifs qui ont déterminé l'institution.

Jusqu'au 3 mai 1860, les militaires condamnés correctionnellement à plus de trois mois de prison et qui, à l'expiration de leur peine, n'avaient pas accompli sous les drapeaux le temps légal de service, étaient dirigés sur les bataillons d'infanterie légère d'Afrique.
Une expérience de près de trente années vint démontrer que cette mesure présentait de graves inconvénients. Elle confondait, dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, les hommes d'un caractère difficile et rebelle à la discipline avec ceux dont la nature était essentiellement perverse, de telle sorte que, loin de s'améliorer, les premiers ne tardaient pas à devenir plus mauvais par le contact des autres.
Il ne pouvait cependant être question de supprimer les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, qui avaient rendu et pouvaient rendre encore de bons services de guerre en Algérie ; mais il devenait urgent de modifier leur composition et d'apporter, en même temps, quelques changements au régime disciplinaire de l'armée.
A cet effet, le maréchal **RANDON**, alors ministre de la guerre, proposa les mesures suivantes à l'empereur :
Les militaires condamnés correctionnellement seraient, à l'expiration de leur peine, divisés en deux catégories :
La première réunirait les hommes qui n'ont manqué qu'à la loi militaire et dont les fautes ne décèlent pas une nature décidément mauvaise.
La seconde comprendrait les récidivistes, les hommes ayant commis des délits très graves, ceux qui, pendant leur détention ou durant leur séjour dans les bataillons d'Afrique, auraient fait preuve d'instincts pervers et se seraient montrés incorrigibles. La première catégorie resterait aux bataillons d'Afrique, la seconde en serait retranchée et formerait des compagnies de disciplinaires coloniaux. Ces compagnies seraient envoyées à la Nouvelle-Calédonie, à la Guadeloupe, au Sénégal et à la Réunion, et passeraient, par conséquent, dans les attributions du Ministre de l'Algérie et des colonies.
On ne donnerait, toutefois, cette destination qu'aux hommes ayant encore au moins dix-huit mois de service à faire. Ceux dont le temps à accomplir sous les drapeaux serait de plus courte durée resteraient aux bataillons d'Afrique.
D'après ce système, l'échelle de pénalité disciplinaire dans l'armée se trouvait établie ainsi :

1° Punitions infligées dans les corps par application du règlement sur le service intérieur ;
2° Envoi dans les compagnies de discipline, qu'il ne faut pas confondre, comme nous l'avons dit, avec les compagnies disciplinaires des colonies ;

3° Envoi aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique des hommes qui n'ont manqué qu'à la loi militaire, sans avoir commis des délits dégradants ;
4° Envoi aux compagnies des disciplinaires coloniaux des hommes ayant encore au moins dix-huit mois de service à faire, qui sont en état de récidive, ou qui se seraient rendus coupables de fautes très graves, ainsi que ceux qui, dans le cours de leur jugement et de leur détention, ou durant leur séjour dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, auraient fait preuve de persistance dans leurs mauvais penchants.
Toutes ces mesures furent approuvées par le décret du 23 mai 1860.

Mode d'organisation. — Solde. — Recrutement.

Les compagnies des disciplinaires coloniaux avaient un dépôt établi à Oléron. Leurs cadres étaient composés comme suit :

Chaque compagnie : 1 capitaine, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 1 sergent-major, 6 sergents, 1 fourrier, 12 caporaux, 2 tambours, 2 enfants de troupe.
Dépôt : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 4 sergents, 1 fourrier, 8 caporaux, 2 tambours, 2 enfants de troupe.

Le nombre des disciplinaires devait être, au maximum, de 250 par compagnie.
Pour la première formation, les officiers, sous-officiers et caporaux étaient pris dans les divers corps d'infanterie de l'armée de terre.
Une fois l'organisation terminée, l'avancement des officiers s'effectuait jusqu'au grade de capitaine inclusivement sur l'ensemble des compagnies. Les capitaines concouraient pour l'avancement au grade de chef de bataillon, à l'ancienneté et au choix, sur toute l'arme de l'infanterie.
L'avancement aux grades et emplois de sous-officiers avait lieu dans chaque compagnie. Les emplois de caporaux qui venaient à vaquer étaient confiés à des caporaux ou à des soldats choisis dans les divers corps d'infanterie.
Après quatre ans de service aux compagnies disciplinaires des colonies, les officiers, sous-officiers et caporaux pouvaient, sur leur demande, passer dans d'autres corps par permutation. Cette permutation avait lieu d'office.
Les membres du cadre avaient une solde spéciale ; celle des officiers s'accroissait d'année en année passée dans le corps jusqu'à la huitième année. Aux colonies, les lieutenants et sous-lieutenants recevaient un supplément égal à leur solde sans acessoires ; pour les capitaines, ce supplément était des trois quarts de leur solde, dégagée aussi de tous accessoires.
Une circulaire du Ministre de la guerre, appliquée à la marine le 6 décembre 1860, a déterminé ainsi qu'il suit les règles d'après lesquelles le recrutement des compagnies disciplinaires doit s'opérer :

1° Par les hommes condamnés, postérieurement à leur incorporation, à une peine correctionnelle de plus de trois mois, pour délits communs, c'est-à-dire pour des faits prévus et punis par le Code pénal ordinaire ;
2° Par les militaires qui, depuis leur arrivée sous les drapeaux, se sont attiré plus d'une condamnation correctionnelle, n'importe de quelle durée et pour quel fait ;
3° Par les militaires qui, quel que soit le délit pour lequel ils ont été condamnés à une peine correctionnelle de plus de trois mois, ont fait preuve d'instincts pervers et se sont montrés incorrigibles, durant leur détention, ou depuis leur arrivée aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Dans tous les cas, ces hommes doivent avoir au moins un an de service à terminer au moment de leur mise en route [1].
D'autre part, la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée, affecte aussi les relégués individuels au corps des disciplinaires coloniaux.
Elle exclut des rangs de l'armée, mais elle met à la disposition du Ministre de la marine, pour leur temps de service actif ou en cas de mobilisation :
1° Les individus qui ont été condamnés à une peine afflictive et infamante ou à une peine infamante seulement dans le cas prévu par l'article 177 du Code pénal (corruption des fonctionnaires publics) ;
2° Ceux qui, ayant été condamnés à une peine correctionnelle de deux ans d'emprisonnement et au-dessus, ont été, en outre, frappés de l'interdiction de tout ou partie de l'exercice des droits civiques, civils et de famille ;
3° Les relégués collectifs.

Il appartient au ministère de la marine de déterminer, par arrêtés, les services auxquels ces quatre catégories de condamnés peuvent être affectées.
Les individus reconnus coupables de crimes, mais qui ne sont condamnés qu'à l'emprisonnement ; ceux qui ont été condamnés correctionnellement à trois mois de prison au moins pour outrage public à la pudeur, pour délit de vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs, ou bien ceux qui ont été l'objet de deux condamnations au moins, quelle qu'en soit la durée, pour l'un de ces délits, devront être envoyés désormais dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Premiers officiers appelés à servir au corps.

Les premiers officiers qui furent appelés à servir aux compagnies disciplinaires des colonies sont :

1re compagnie en Nouvelle-Calédonie : MM. **PIERRON**, capitaine ; **DE MILHAU-CARLAT** et **OUVRARD**, lieutenants ; **ANGLES** et **GUICHARD**, sous-lieutenants.
2e compagnie à la Guadeloupe : MM. **BONNEAU**, capitaine ; **GIRARD** et **BROGNET**, lieutenants ; **DUCHEMIN** et **CHEDEVILLE**, sous-lieutenants.
3e compagnie au Sénégal : MM. **BOLOT**, capitaine ; **FABRE** et **ARNAULT**, lieutenants ; **BILLECARD DE BRULEUX** et **CASSAIGNE**, sous-lieutenants.
4° compagnie à la Réunion : MM. **QUINET**, capitaine ; **BILLÈS** et **MARILLER**, lieutenants ; **THIEULLENT** et **BONTEMPS**, sous-lieutenants.
Dépôt à l'ile d'Oléron : MM. **GADOT**, capitaine ; **SCHLITZ**, lieutenant ; **BOEHLER**, sous-lieutenant.

Rattachement du corps à l'infanterie de marine.

Le ministère de l'Algérie et des colonies ayant été réuni à celui de la marine, les compagnies disciplinaires passèrent sous l'administration de ce dernier. Le décret du 6 juillet 1862, rendu en exécution de cet acte, prescrivit que, dorénavant, les officiers, sous-officiers, caporaux, clairons et soldats formant les cadres armés de ces compagnies seraient fournis par le corps de l'infanterie de marine.

1 Décret du 2 février 1891.

Ceux qui se trouvaient en fonction à l'époque pouvaient, sur leur demande, être maintenus dans ces compagnies et passaient, dès lors, dans l'infanterie de marine, où ils prenaient rang selon leur ancienneté dans chaque grade.
Il était créé :
Au dépôt : un emploi de chef de bataillon commandant, deux de sergents, quatre de caporaux et quatre de soldats-ordon- nances;
Par compagnie : un emploi de lieutenant, deux de sergents, quatre de caporaux et six de soldats-ordonnances.
L'article 4 du décret disposait que les disciplinaires qui se seraient signalés par leur bonne conduite pourraient être employés comme auxiliaires du cadre armé. Leur nombre ne devait pas excéder le dixième de l'effectif et, dans cette position, ils rece-. vaient un supplément de solde de 0 fr. 05 par jour.

Police et discipline. — Tenue. — Administration.

Une décision ministérielle, qui est encore en vigueur, régla comme suit la police et la discipline du corps.
Les disciplinaires sont spécialement affectés aux travaux à exécuter pour le compte de l'État, des colonies ou des communes. Les meilleurs sujets peuvent être aussi employés aux travaux des particuliers.
Dans le premier cas, le salaire à leur attribuer est fixé à 0 fr. 25, par journée de travail de dix heures, pour les terrassiers, et à 0 fr. 30 pour les ouvriers d'art.
Dans le second cas, la quotité du salaire doit être déterminée par le commandant de la compagnie.
Les sommes provenant du travail sont réparties ainsi : un tiers à la masse, un tiers à l'ordinaire, un tiers à la main. Toutefois, la portion revenant à l'homme ne lui est payée que s'il le mérite par sa bonne conduite et sa bonne volonté sur les chantiers. Dans le cas contraire, cette portion est versée à sa masse individuelle.
Le capitaine peut aussi autoriser le travail à la tâche ; il détermine la répartition et le prix du travail.
La police et la discipline s'exercent conformément aux dispositions du règlement sur le service intérieur des troupes d'infanterie.
Les officiers, sous-officiers et caporaux peuvent infliger, aux disciplinaires, des punitions d'une durée double de celles que les militaires du même grade avaient le droit d'ordonner, dans les autres corps, en vertu de l'ordonnance du 2 novembre 1833.
Les commandants de compagnie ont les mêmes droits, à l'égard des punitions, qu'un colonel dans son régiment.
Toute espèce de châtiment physique est interdit ; mais, en cas de violence de la part des disciplinaires, ils sont mis aux fers.
La punition du cachot au pain et à l'eau peut être infligée pendant deux jours, aux colonies, et pendant quatre jours en France. Celle de la prison peut être aggravée par le régime au pain et à l'eau, pendant deux jours de chaque semaine, aux colonies, et pendant trois jours en France.
Les disciplinaires doivent être considérés comme étant dans un état permanent de punition. Ils sont, autant que possible, privés de communications avec les autres troupes de la garnison et avec les habitants.
Ceux qui ont passé six mois sans se faire punir sont nommés honoraires. Ils peuvent porter la moustache, privilège refusé aux autres, et obtenir des permissions de sortir.

Les auxiliaires du cadre armé sont choisis parmi les honoraires qui font preuve d'une bonne conduite soutenue et d'un repentir sincère. Ils ont comme marque distinctive une ancre rouge de chaque côté du collet.
Tout disciplinaire qui ne s'est pas attiré de punitions pendant les six derniers mois de son service peut recevoir, en remplacement du certificat de bonne conduite, auquel il ne doit jamais prétendre, une attestation de repentir.
Cette pièce lui permet de rester dans la colonie, s'il en reçoit l'autorisation.
Les disciplinaires des colonies ne sont armés que pour le temps des exercices ; en dehors de ce service, leurs armes sont déposées dans une salle spéciale, dont la clef est confiée à un sous-officier de la compagnie.
Aux termes de l'arrêté ministériel du 6 juillet 1862, l'habillement, l'équipement et l'armement des membres du cadre sont les mêmes que dans le corps de l'infanterie de la marine.
La tenue des disciplinaires consiste en un pantalon et képi, en drap gris, et veste en drap bleu.
Cette tenue a été modifiée il y a quelques années ; la coupe des effets est semblable à celle adoptée pour l'infanterie de marine, mais le drap est gris.
Les disciplinaires portent, en outre, aux colonies, le casque sans attribut et le pantalon blanc. Pour le travail, ils reçoivent un bourgeron et un pantalon en toile grise.
L'administration se fait par compagnie, qui est considérée comme unité isolée. Le dépôt est chargé de tous les achats à faire pour les autres portions du corps et des envois aux colonies.
La circulaire du 20 décembre 1862 a étendu les attributions du dépôt, en faisant gérer les masses par le conseil, et en lui confiant exclusivement la tenue des matricules et le renvoi des disciplinaires dans leurs foyers. La comptabilité, qui était confiée à un lieutenant, fut donnée au capitaine.

Réorganisation générale. — Situation du corps actuellement.

Un décret, en date du 5 avril 1872, avait supprimé l'une des compagnies ; mais, le 31 janvier 1874, le corps fut réorganisé à nouveau.
Les compagnies sont réunies en un seul corps dit des disciplinaires des colonies. Leur nombre est réduit de trois à deux stationnées : la 1re au Sénégal, la 2e à la Martinique et à Saint-Pierre et Miquelon (Terre-Neuve).
Les compagnies ne s'administrent plus séparément et les officiers commandants sont chargés de tout ce qui a trait à l'administration et à la comptabilité de la troupe placée sous leurs ordres. Ils peuvent se faire aider, pour les détails, sous leur responsabilité, par leurs officiers ou sous-officiers.
Le dépôt est chargé de l'administration générale du corps, d'établir les centralisations, de procéder aux achats et de faire exécuter les confections. Il a un conseil composé du chef de bataillon, du capitaine comptable et du lieutenant.
L'année suivante (19 mars 1885) il est formé une 3e compagnie, qui a son siège à Madagascar.
Les effectifs sont remaniés de la façon suivante :

Dépôt : 1 chef de bataillon, 1 capitaine comptable, 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 adjudant, 1 sergent-major, 7 sergents (dont 1 de gymnastique), 1 fourrier, 14 caporaux (dont 2 ouvriers), 2 clairons, 1 enfant de troupe et 93 disciplinaires au maximum ;
1re et 3e compagnies (pour chacune d'elles) : 1 capitaine, 2 lieutenants, 1 sous-lieutenant, 1 adjudant, 1 sergent-major, 8 sergents, 1 fourrier, 16 caporaux, 2 clairons, 4 soldats ordonnances, 1 enfant de troupe et 200 disciplinaires au maximum ;
2e compagnie. — Portion du Sénégal : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 adjudant, 1 sergent-major, 5 sergents, 10 caporaux, 1 clairon, 3 soldats ordonnances, 1 enfant de troupe et 150

disciplinaires au maximum ; portion de Saint-Pierre et Miquelon : 1 capitaine, 1 sous-lieutenant, 3 sergents, 1 fourrier, 6 caporaux, 1 clairon, 2 soldats ordonnances, 50 disciplinaires, au maximum.

Le décret du 31 août 1885 crée au dépôt, indépendamment des caporaux ouvriers qui sont conservés, une place de sergent maître-tailleur et une de sergent maître-cordonnier. Ces dispositions ont été prises en vue de satisfaire aux nombreuses confections, pour les troupes indigènes, dont le corps est chargé.
L'organisation subit encore une modification importante le 16 février 1888. Le nombre des compagnies est ramené de trois à deux, mais la section de Saint-Pierre et Miquelon forme une administration distincte sans relever d'aucune compagnie. De plus, en vue de constituer plus fortement les cadres inférieurs et de faciliter ainsi la tâche du commandement, l'effectif des sous-officiers est augmenté d'une manière sensible.
Enfin, une décision ministérielle de la fin d'août 1891 supprime la section de Saint-Pierre et Miquelon et prescrit que les hommes qui en font partie seront versés à la 2e compagnie à Madagascar.

La composition et le complet du corps sont fixés ainsi :

Dépôt à Oléron : 1 chef de bataillon commandant, 1 capitaine comptable, 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 adjudant, 1 sergent-major, 12 sergents (dont 2 maîtres ouvriers et 1 de gymnastique), 1 fourrier, 14 caporaux (dont 2 ouvriers), 2 clairons, 5 soldats ordonnances, 93 disciplinaires ;
1re et 2e compagnies au Sénégal et à Madagascar (par compagnie) ; 1 capitaine, 2 lieutenants, 1 sous-lieutenant, 1 adjudant, 1 sergent-major, 12 sergents, 1 fourrier, 12 caporaux, 2 clairons, 4 soldats ordonnances, 200 disciplinaires.

Les membres du cadre armé (sous-officiers et caporaux) touchent une solde spéciale aux colonies, mais en France ils ont la solde de leur grade, plus une indemnité. Les officiers ont la solde de leur grade, plus une indemnité de fonctions qui porte leurs appointements à peu près égaux à ceux du grade supérieur.
Quant aux disciplinaires, ils ont les mêmes tarifs que l'infanterie de marine.

IIe PARTIE

C A M P A G N ES

Bien qu'il n'entre pas dans notre cadre de relater les campagnes faites par les anciens corps de troupe de la marine, nous avons cru néanmoins devoir citer quelques-unes de leurs principales actions d'éclat.
Jusqu'en 1830, l'infanterie de marine étant embarquée pour le service de la mousqueterie à bord, son histoire se confond avec celle de la flotte. C'est surtout pendant les guerres de la Révolution qu'elle accomplit des actes héroïques. Nous n'invoquerons que ceux qui suivent.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Combat des 29 mai et 1er juin 1794.

Le 29 mai 1794 (10 prairial an n), l'amiral **VILLARET**, avec vingt-six vaisseaux de guerre, forçait la flotte britannique, composée d'un même nombre de navires, d'abandonner le champ de bataille.
Dans ce combat naval, les troupes d'infanterie et d'artillerie de marine, qui se trouvaient à bord, rivalisèrent de courage et d'ardeur avec les marins. Le sous-lieutenant d'infanterie de marine **FOURRIER** fut tué, à son poste de combat, sur le vaisseau le *Juste*.
Le 1er juin suivant (13 prairial), dans le grand combat, comme l'appellent les marins, l'infanterie de marine se fit encore remarquer. Le sous-lieutenant **SAVIGNY** fut blessé sur le navire *Trente-un-Mai.*
Le même jour, l'équipage du *Vengeur* préférait s'engloutir corps et biens dans les flots, sous les boulets et la mitraille de trois vaisseaux anglais, plutôt que de se rendre à l'ennemi. Le capitaine d'infanterie de marine **SOIGNER** s'ensevelit dans l'onde avec presque tout son courageux détachement. Parmi les quelques hommes qui parvinrent à se sauver, il faut citer le lieutenant **GRANDJEAN**.

Croisière de l'hiver 1794-95.

Pour caractériser d'un seul trait l'excellent esprit qui animait les troupes de la marine, à cette époque, pour le service de la flotte, le capitaine **MALAIZÉ**[1] rapporte que, pendant la croisière du grand hiver, du 30 décembre 1794 au 20 janvier 1795, l'escadre commandée par le contre-amiral **VILLARET** fut exposée, en sortant de Brest, aux plus grands dangers, par des vents violents et continus ; deux vaisseaux se perdirent : le *Républicain*, sur la roche Mingan, et le *Neptune*, sur les rochers de Péros ; trois autres navires succombèrent dans cette crise terrible. *Le Superbe*, *le Scipion* et le *Neuf-Thermidor,* comme presque tous les vaisseaux, d'ailleurs, éprouvèrent des avaries majeures.
Ces désastres obligèrent l'amiral **VILLARET** à rallier les côtes de France ; mais le bâtiment la *Convention,* qui avait été démonté de son gouvernail et qui ne pouvait suivre le mouvement du corps d'armée, courait le plus grand danger, lorsque le commandant **du PELLETIER** prit la ferme et courageuse résolution de prêter le secours d'une remorque à la *Convention*, pour faciliter son évolution.
Mais, à cette époque, la discipline avait perdu de sa force à bord ; les matelots, épuisés par des fatigues inouïes, refusèrent formellement tout concours à leur commandant dans cette périlleuse mission. Heureusement que les soldats de marine embarqués à bord avaient conservé le sentiment du devoir ; ils s'offrirent volontairement pour accomplir le dangereux projet du commandant et s'embarquèrent dans une chaloupe qu'ils dirigèrent eux-mêmes.
L'opération réussit d'abordj non sans peine, car la mer était démontée; mais la remorque cassa et tous les efforts des braves troupiers furent inutiles.
Les officiers qui commandaient le détachement d'infanterie de marine étaient le capitaine **DUHENNOT** et le sous-lieutenant **MOMNELAT**.
Les quelques exemples qui précèdent suffisent pour démontrer qu'avant son organisation actuelle, l'infanterie de marine avait su tenir honorablement sa place sur mer ; dans ce qui va suivre, nous allons voir que le même zèle l'a toujours guidée lorsqu'elle a été appelée à combattre sur terre, soit en Europe, soit dans les pays lointains, au milieu des fièvres et de l'anémie.

1 Essai historique et chronologique sur les troupes de la marine, par Malaizé.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

CAMPAGNES AU SÉNÉGAL[1]

C'est au Sénégal que l'infanterie de marine actuelle est allée cueillir ses premiers lauriers ; cette colonie, où l'on a presque toujours guerroyé, a fourni le terrain à cette pépinière de héros, qui a jeté jusqu'à nos jours un si brillant éclat sur l'arme.

EXPÉDITION DANS LE CAYOR ET LE OUALO EN 1843

But de l'expédition.

La première colonne où il fut donné à l'infanterie de marine de se distinguer date de 1843. Elle était commandée par le capitaine de corvette **BOUËT-WILLAUMEZ,** alors gouverneur du Sénégal. Le but que l'on se proposait était d'affermir notre autorité le long du fleuve, d'émanciper complètement le Oualo, en l'arrachant aux Maures Trarzas, et en protégeant contre ceux-ci les populations agricoles de la rive gauche.

Composition de la colonne.

Cette colonne comprenait :
55 soldats d'infanterie de marine, dont 30 armés de fusils de rempart allégés, 26 spahis, 18 artilleurs, 12 chameaux portant deux obusiers de montagne et les munitions, 8 chameaux portant les vivres et les bagages, 50 laptots à pied, 6 chefs laptots à cheval, 8 chevaux de selle pour le gouverneur et ses aides de camp.
Le chef de bataillon **CAILLE**, de l'infanterie de marine, commandait en second.

Départ de la colonne.

Le 12 avril 1843, à 5 heures du matin, la colonne est réunie à la direction du port de Saint-Louis ; elle passe le fleuve et débarque à Sor ; mais, comme il n'y a qu'un chaland, le passage dure trois heures. Elle va ensuite, dans un champ de cotonniers, au petit village de Gandon.
Le lendemain, les troupes repartent à 6 heures et arrivent à N'Ghy-Ghelack à 10 heures. Le chef du village vient protester de son amitié pour la France et offrir 300 combattants au gouverneur. Le peu de ressources de ce pays ne permet pas de s'y arrêter ; en conséquence, on se remet en route pour M'Bal où l'on arrive à 2 h. 1/2 de l'après-midi.
Cette marche, accomplie dans le sable, sous un soleil brûlant, fut des plus pénibles, mais l'entrain et la vigueur des troupes ne se démentirent pas un instant.
Le 14, l'infanterie se met en marche dès 1 heure du matin, par un magnifique clair de lune ; l'artillerie et les bagages, puis la cavalerie, s'ébranlent une demi-heure après. A 7 heures on atteint N'Ghick sans trop de fatigue ; c'est un village de marabouts, constamment en butte aux dévastations du Damel, à qui il appartient. Le chef vient offrir aux troupes de l'eau, des bœufs et du fourrage, en demandant aide et protection.

1 Annales sénégalaises de 1854 à 1885. Annales maritimes et coloniales. Historique des régiments de l'arme. Revue maritime et coloniale, etc., etc.

Le 15, à la même heure que la veille, tout le monde est en route ; on marche à travers un pays désert et coupé de bois de gommiers ; à 8 heures, la colonne arrive en vue du fort en construction de Mérinaghen, où elle s'arrête pour camper. Elle a, par conséquent, quitté le Cayor pour entrer dans le Oualo.

Le 16, séjour. Le 17, à minuit, toujours servi par le clair de lune, on se remet en route pour N'Der, capitale du Oualo ; après avoir traversé plusieurs misérables villages, le petit corps expéditionnaire vient bivouaquer à Mail. Il est 6 heures du matin.

Partout, les peuplades viennent faire leur soumission et demander assistance contre les incursions des Maures.

Dans la journée, le *harmattant* se déclare et fait beaucoup souffrir de la chaleur ; les soldats sont obligés de rester sous la tente, où le thermomètre accuse 50° centigrades.

L'ordre de départ, pour la matinée du 18, est fixé à 3 heures.

Comme la veille, on traverse un terrain tantôt plat et marécageux, tantôt accidenté et sablonneux.

Pour arriver à N'Der, tout le monde veille car il faut passer par un défilé très étroit et continu. On entre dans le village sans être inquiété, mais cependant l'épouvante et la consternation se lisent sur toutes les figures.

Dans la journée, on apprend que tous les gens armés du Oualo se sont réunis pour résister en cas d'attaque. Vers la fin de l'après-midi, on les voit même sortir, au nombre de 150 cavaliers et 500 fantassins, comme pour nous intimider. Mais nos troupiers se contentent de les regarder en riant ; le gouverneur, assis sur ses obusiers de montagne, attend avec le plus grand calme.

Devant cette attitude, ces guerriers noirs vont longer le bord du lac quelque temps et reviennent ensuite dans le village. **GUIMBOTTE**, la princesse du Oualo, vient palabrer avec le gouverneur et tout rentre dans le calme.

Le 19, pour se rendre à M'Bap, sur les bords et à l'entrée de la Tawé, l'expédition chemine à travers une immense plaine déserte et inondée en partie pendant l'hivernage ; elle y trouve des terriers de bêtes féroces de toute espèce, ce qui indique qu'il n'est pas bon de s'éloigner de la colonne. La marche a été des plus pénibles, par suite de la nature du terrain et de la chaleur.

Le 20, à 3 heures du matin, l'avant-garde s'engage sur le chemin de Richard-Toll, situé sur le bord du fleuve. A mesure que l'on s'en approche, le sol devient plus riant et plus fertile.

A 7 heures, la colonne entre dans le fort, où elle établit son bivouac. Elle a accompli 177 kilomètres, sans laisser un traînard et sans avoir même un seul malade ; cependant, dans la journée, le thermomètre a souvent marqué 50° centigrades.

Pendant que le gouverneur se rend avec les spahis à Dagana et à Couma, pour visiter ces comptoirs, les fantassins se reposent.

Le 23 avril, à 4 heures du matin, l'infanterie part, puis l'artillerie et la cavalerie ; la route est boisée et fortement accidentée. Quatre heures suffisent pour se rendre vis-à-vis l'escale des Trarzas en passant par Faff, qui est un ancien fort abandonné.

Dans la journée, un soleil torréfiant darde ses rayons sur le camp ; un brûlant vent d'est soulève des nuages de sable ; c'est à ne plus pouvoir respirer. En présence de cette température excessive, le gouverneur se décide à renvoyer l'infanterie et les laptots par un vapeur en partance pour Saint-Louis. Lui, avec le reste de la colonne, veut rejoindre le chef-lieu par le désert.

Ainsi, le but était atteint : nous prouvions aux Maures que la vie nomade ne nous épouvantait pas et que nous pouvions la mener appuyés sur des canons, seul moyen de les maintenir dans le devoir ; l'excursion avait fait recueillir une foule de soumissions sur la route ; elle avait permis au gouverneur de connaître les chefs et de recevoir l'offre d'un grand nombre de troupes auxiliaires ; enfin, elle habituait nos soldats à la vie du camp qu'ils ne connaissaient pas, car jusqu'alors toutes les tournées militaires avaient été faites sur le fleuve.

Livre d'or de l'infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

EXPÉDITIONS D'ASSINIE, DE GRAND-BASSAM ET DU GABON EN 1843[1]

But des expéditions.

En 1838, dans le but de rechercher les moyens d'augmenter notre commerce sur la côte occidentale d'Afrique, un navire de l'Etat, la *Malouine*, commandé par M. **BOUËT-WILLAUMEZ,** fut chargé d'explorer le littoral. Sur son rapport, on décida de créer des établissements à Assinie, à Grand-Bassam et au Gabon. La souveraineté de ces pays fut acquise à la France en 1842, par divers traités conclus entre les rois indigènes et M. **BOUËT-WILLAUMEZ.** Après leur ratification, trois expéditions furent organisées à Gorée pour aller prendre possession des territoires cédés.

Assinie.

L'expédition d'Assinie, partie de Gorée dans les premiers jours de juin 1843, était composée de trois navires de guerre, trois navires du commerce, chargés de matériel, et de 30 hommes d'infanterie de marine destinés à y tenir garnison, sous les ordres de l'enseigne de vaisseau **de MONT-LOUIS.**
Le 25 juin, les troupes arrivaient dans la rivière et, après mille difficultés par suite de la barre, étaient mises à terre. Elles furent campées jusqu'au 22 juillet, époque à laquelle le blockhaus qu'elles avaient commencé en arrivant fut terminé.

Grand-Bassam.

Le 23 juillet 1843, *l'Alouette* et la *Fine*, suivies de trois navires du commerce chargés de vivres et de matériel, quittaient Gorée, avec une garnison d'infanterie de marine, pour aller prendre possession de Grand-Bassam. Elles y arrivèrent le 18 août et, le 22, un va-et-vient, établi sur la barre des brisants, permettait le débarquement.
En même temps, on commençait l'établissement d'un blockhaus. Le 26 septembre toutes les opérations de mise à terre du matériel et des vivres étaient terminées et, deux jours plus tard, le blockhaus étant achevé, M. **BESSON**, enseigne de vaisseau, procédait à la prise de possession.

Gabon.

L'expédition destinée au Gabon quitta Gorée le 16 mai 1843 ; elle comprenait deux navires de l'Etat : le *Zèbre* et *l'Eglantine*, avec un navire du commerce, et une trentaine d'hommes d'infanterie de marine, destinés à former la garde de l'établissement. M. **GUILLEMAIN**, capitaine d'infanterie de marine, avait été désigné pour en prendre le commandement.
Le convoi arriva à l'entrée du Gabon le 18 juin suivant ; le débarquement, se faisant dans un estuaire abrité de la mer du large, ne rencontra pas les difficultés qu'on avait trouvées à Grand-Bassam et à Assinie. Les travaux d'installation, conduits vigoureusement, furent terminés le 25 août de la même année.

1Revue maritime et coloniale de 1863.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

EXPÉDITIONS D'AKBA ET DE FANAYE EN 1849

Dans la province d'Akba.

Les populations de la province d'Akba, situées entre la rive gauche de la rivière de Grand-Bassam et la rive droite de celle d'Assinie, avaient cherché, à plusieurs reprises, par leurs manœuvres et des attaques à main armée, à empêcher les peuplades de l'intérieur de commercer avec nous ; elles voulaient aussi fermer à nos bâtiments l'entrée de la lagune d'Ebrié et de la rivière aurifère d'Akba.
Le capitaine de vaisseau **BOUËT-WILLAUMEZ,** commandant la station navale, fut obligé de sévir contre eux, d'incendier leur village principal Yahou, et de les forcer à payer des indemnités à nos commerçants.
Les troupes de marine qui firent partie de cette expédition prouvèrent leurs solides qualités guerrières. Le lieutenant **BOULLAYE**, du 3e régiment, fut signalé, par le commandant de la station, pour son courage et son dévouement et reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

A Fanaye.

L'expédition d'Akba étant terminée, une autre exploration fut décidée sur Fanaye, afin de rassurer le commerce troublé par les exactions des gens de ce pays.
A peine nos troupes étaient-elles sur leur territoire qu'elles furent attaquées par des forces nombreuses. Néanmoins, la petite colonne résista énergiquement et, après un combat acharné dans lequel l'ennemi perdit beaucoup de monde, elle resta maîtresse du terrain.

Récompenses.

Plusieurs récompenses furent accordées à cette occasion. Parmi les nominations de chevaliers de la Légion d'honneur, nous avons relevé celles du :

Sergent-major **ALMERIGO**, cité à l'ordre du jour (avait déjà eu une citation au combat de Nossy-Bé en 1842) ;
Sergent-major **BRASSEUR**, blessé ;
Fusilier **ALVITRE**, blessé et amputé d'une jambe ;
Voltigeur **BONNEFOND**, blessé ;
Voltigeur **CABAL**, blessé et amputé d'un bras.

EXPÉDITIONS DANS LES BISSAGOS (1850-1853)

En 1849, le *Rubis*, vapeur français, partit en expédition sur la côte occidentale d'Afrique, avec deux bâtiments de guerre anglais, pour châtier des pirates qui avaient enlevé une goëlette anglaise, dans les Bissagos, et massacré son équipage.
A l'aide de ces forces réunies, une prompte et éclatante vengeance fut tirée de cette sauvage agression. Dans le combat livré aux pirates, l'infanterie de marine se signala tout particulièrement ; elle était commandée par le sous-lieutenant **DUMESNIL**.
Le commodore **FAUSHAUW** s'exprimait de la manière suivante dans une lettre adressée au gouverneur du Sénégal, M. le capitaine de vaisseau **BAUDIN** :

« M. **de PERALO** (le commandant du *Rubis*) vous donnera tous les détails de cette affaire et vous informera, en même temps, des dangers et des fatigues qu'il a eus à supporter avec les officiers et les hommes placés sous ses ordres. Mais je remplis un devoir agréable en vous faisant connaître, d'après le rapport qui m'a été adressé par le capitaine **BURCKLE**, que, pendant toute la durée de l'expédition, M. **de PERALO** et son monde ont montré le plus grand courage.
» Je dois aussi mettre sous vos yeux la belle conduite de deux soldats français, le caporal **JALABERT** et le fusilier **BERTUCCI**, du 3e de marine, qui, lorsque l'officier et l'armement du canon de l'une de nos chaloupes furent tués ou blessés par un feu de mousqueterie extrêmement vif, se sont précipités, au moment d'accoster la terre, pour les remplacer et ont servi la pièce dans le premier moment. Plus tard, lorsqu'on retournait aux bâtiments, ils se sont jetés dans le courant de la rivière et ont sauvé un mécanicien du *Teaser* qui était tombé hors du canot et se noyait.
» Ces actes de courage et de sang-froid, quoiqu'ils soient bien communs dans la marine française, recevront, j'en suis assuré d'avance, de vous et de votre gouvernement, toutes les marques d'approbation qu'ils méritent. »

En transmettant cette lettre, le gouverneur du Sénégal demandait la croix de la Légion d'honneur pour les deux braves militaires signalés et pour le sous-lieutenant **DUMESNIL**. Le Président de la République, sur le rapport du Ministre, n'hésita pas à faire droit à cette légitime demande.

CAMPAGNES DANS LE SUD-OUEST EN 1852-53

Expédition de l'Ebrié.

En 1852, les gens de l'Ebrié, province au nord de la lagune, s'étaient révoltés ; le capitaine d'infanterie de marine **MARTIN DES PALLIÈRES**, commandant l'établissement, fit contre eux une démonstration armée et jeta la terreur parmi les courtiers Jack-Jacks du littoral, qui avaient provoqué le soulèvement.
Il les força à reconnaître la suzeraineté du pavillon français, qu'il fit arborer sur tous les villages bordant la lagune et la mer, entre Petit-Bassam et la rivière de Lahou.

Grand-Bassam.

Les gens du village de Grand-Bassam, plus voisins du comptoir, qui étaient entrés dans le mouvement général de révolte, n'obtinrent la paix qu'à de rudes conditions ; ils ne les observèrent d'ailleurs qu'en partie. Leur roi, **PITER**, resta en otage sur le stationnaire de Grand-Bassam.
L'Ebrié, abrité par les forêts, ne put être réduit par les seules forces du comptoir, que la fièvre jaune décimait.
Cependant, les actes d'agression continuaient ; l'Abka, le Potou, Dabou et Bouboury se prononçaient contre nous ; le roi d'Assinie, **AMATIFOUX**, jusqu'alors notre allié, se déclarait ouvertement hostile à notre cause. Bien que n'étant pas en force, il fallait frapper fort. L'expédition partit en février 1853 et livra plusieurs combats glorieux dans lesquels l'ennemi perdit beaucoup de monde. De notre côté, nous fîmes aussi des pertes sérieuses, non seulement par le feu de l'ennemi, mais par suite de fièvres, de fatigues et de privations.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Récompenses.

Cette expédition valut :

Le grade de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine **COULON**, au lieutenant **COQUET**, au caporal **DE SORGES,** aux soldats **NEUVILLE** et **PEYRELADE** ; ces trois derniers militaires avaient été amputés ;
La médaille militaire au caporal **COURRÈGE**, aux soldats **BOUDÉ**, **FRANÇOIS, LARROQUE** et **POLI** et au soldat noir **JEGA**.

Deuxième expédition dans l'Ebrié, Grand-Bassam, l'Abaka et Dabou.

Dès que l'on apprit à Gorée la conduite des gens de l'Ebrié, de Grand-Bassam, d'Abaka et de Dabou, il fut décidé qu'une colonne de 763 soldats et marins, sous les ordres du capitaine de vaisseau **BAUDIN**, commandant la division navale, partirait pour châtier les rebelles.
Elle fit voile le 14 septembre 1853, débarqua le 10 du mois suivant à Assinie et marcha directement sur Grand-Bassam. A son arrivée, les gens de cette contrée s'empressèrent de faire leur soumission ; ils offrirent au commandant un contingent et des guides.
En échange de ces bons procédés, le roi **PITER** leur fut rendu. La paix rétablie sur ce point nous permit de diriger toutes nos forces vers l'Ebrié. En quelques jours, les villages d'Abaka, d'Eboué et de Dabou, où s'était concentrée la révolte, furent détruits malgré leurs fortes palissades, et les populations se virent forcées de venir demander la paix.
Le résultat de cette expédition fut la construction d'un nouveau blockhaus à Dabou, point qui commande la lagune et plusieurs villages. Le capitaine du génie **FAIDHERBE** se chargea de l'installation du poste en dix jours ; il avait quatre cents travailleurs avec lui. Le 10 octobre 1853, le pavillon français flottait sur notre nouvel établissement ; mais celui-ci ne contenait plus un homme valide.

Négociations en Assinie.

De son côté, le lieutenant d'infanterie de marine **COQUET**, qui commandait en Assinie, n'avait pas été moins heureux ; en peu de temps, il avait ramené à notre cause, par la persuasion, le roi **AMATIFOU** et obtenu, sans coup férir, la pacification du pays.

Récompenses.

En récompense de leur belle conduite dans les différents combats livrés sur les côtes occidentales d'Afrique, le lieutenant **ROUX** fut promu capitaine, le soldat **LAMBERT**, de la 40^{e} du 3^{e}, reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur, et le caporal **MAURIGARD**, qui avait été dangereusement blessé, fut décoré de la médaille militaire.

Inscription sur le drapeau du 3^{e}.

En signalant le concours dévoué que le détachement du 3^{e} régiment d'infanterie de marine avait prêté aux forces navales pendant l'expédition de Grand-Bassam, le gouverneur du Sénégal demanda que ce nom fût inscrit sur le drapeau du corps pour perpétuer le souvenir de la belle conduite de ces militaires.

Le Ministre **DUCOS**, s'associant à ce vœu honorable, décida, le 21 mars 1854, que le millésime de 1853 serait ajouté sur le drapeau en question, après les dates glorieuses de 1843, 1844 et 1849, qui rappelaient les expéditions du Fleuve, du Fouta et de Fanaye.

EXPÉDITION DE DIALMATCH EN 1854

Causes.

La rapacité et l'hostilité des Maures avaient rendu la situation intolérable au Sénégal ; le gouvernement métropolitain résolut d'en finir en s'affranchissant de tout ce qui pouvait avoir l'apparence d'un tribut aux chefs nègres et en arrachant le Oualo aux Trarzas, de manière à protéger le commerce et l'agriculture de la rive gauche. En un mot, nous voulions avoir la suzeraineté du fleuve.
Des instructions furent données en conséquence au capitaine de vaisseau **PROTET**, alors gouverneur du Sénégal.

Prise de Fodor.

Le 18 mars 1854, une colonne expéditionnaire de 1,500 hommes et une flottille de 13 bâtiments quittait Saint-Louis pour se rendre à Podor, où l'on s'attendait à une grande résistance de la part des Toucouleurs. Contrairement à cette prévision, le village fut trouvé abandonné. M. **PROTET** confia au capitaine du génie **FAIDHERBE** le soin d'élever un fort. Commencé le 27 mars, il était achevé le 1er mai.

Combat de Dialmatch.

Pendant la construction de cet ouvrage, un enseigne de vaisseau, qui chassait aux environs du poste, fut enlevé par les gens de Dialmatch ; ils écrivirent ensuite au gouverneur que si nous les attaquions ils tueraient leur prisonnier.
Ne tenant aucun compte de ces menaces, la colonne alla débarquer à Fanaye le 6 mai ; elle n'y rencontra aucune résistance et continua sa marche sur Dialmatch qu'elle atteignit à 11 heures du matin, le même jour.
Jusqu'alors, cette forteresse avait été considérée comme imprenable ; femmes et enfants l'avaient évacuée et 2,000 défenseurs, armés de fusils, garnissaient les créneaux de l'enceinte. Deux pièces de canon complétaient la défense.
Dès l'arrivée, l'artillerie ouvre le feu sur l'ouvrage ; elle ne parvient qu'à allumer quelques incendies, sans pouvoir faire brèche dans le *tata*[1]. Les défenseurs ripostent par un tir rapide et tuent une cinquantaine de volontaires de Saint-Louis qui s'étaient portés en avant et poussaient des cris en lançant leurs fusils en l'air.
Pendant ce temps, l'infanterie s'était massée à 200 mètres de l'enceinte ; elle formait trois colonnes. Au signal donné, elles s'élancent à l'assaut sous un feu très vif, mais arrivées à 100 mètres, elles hésitent puis s'arrêtent. Une vingtaine de soldats d'infanterie de marine, de la colonne du centre,

1 On appelle tata l'enceinte en pisé qui défend la plupart des villages du Sénégal.

avec 4 officiers et 5 ou 6 sapeurs du génie continuent seuls le mouvement en avant. Ils parviennent ainsi à atteindre le tata, embouchent quelques créneaux et cherchent à escalader le mur.
Bientôt, les autres troupes, électrisées par cet exemple et entraînées par leurs officiers, reprennent le mouvement offensif ; Dialmatch est enlevé et les défenseurs sont tués sur place ou s'enfuient par l'extrémité opposée.
Le sous-lieutenant **SCELLOS** est tué à la tête de sa troupe ; le capitaine **VUILLARD** et le sous-lieutenant **PRUD'HOMME DE SAINT-MAUR** sont blessés ; nous avons en tout 175 hommes hors de combat sur un effectif de 600 combattants.

Récompenses.

En récompense de ce brillant fait d'armes, l'empereur nomma, dans l'infanterie de marine (3e régiment) :
Capitaine : M. **COQUET**, lieutenant ;
Lieutenant : **M. PRUD'HOMME DE SAINT-MAUR**, sous-lieutenant ;
Sous-lieutenant : M. **BONNET**, sergent-major.
Officier de la Légion d'honneur : M. **MARTIN DES PALLIÈRES,** capitaine ;
Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. **ROMAN** et **VUILLARD**, capitaines ; **MASTEAU**, **PEROT, STÉPHANI** et **TRÉLEAU**, fusiliers ;
Médaillés militaires : **DELARUELLE**, sergent-major ; **BORÉ**, sergent ; **CASONI, NAVEY, MARCHAT** et **PARENT**, caporaux ; **DUSSAUX, DEZ, FAURE, KNITTEL, LOUIS, PAGLICCI, TERRÉ** et **TEISSÈDRE**, soldats.

EXPÉDITION DE 1855-1856 CONTRE LES OUALOFS, LES TRARZAS ET LES BRACKNAS

———

But de l'expédition.

Pour exécuter la partie du programme tracé, concernant le Oualo, le chef de bataillon **FAIDHERBE**, qui venait de recevoir son nouveau grade et être nommé gouverneur du Sénégal, profita, pour commencer les hostilités, d'une lettre arrogante que venait de lui envoyer la reine de cette tribu, **N'DETHÉ-YALLA.** Par cette lettre, elle ne lui intimait rien moins que l'ordre d'évacuer les îles qui environnent Saint-Louis.

Prise du camp des Azounas.

La campagne fut ouverte le 15 février 1855 ; une petite colonne, composée de 50 hommes d'infanterie de marine, de la garnison de Podor, et des compagnies de débarquement de la flottille, sous les ordres du lieutenant de vaisseau **DESMARAIS**, partit dans la nuit du 14 au 15 et vint débarquer, à 2 heures du matin, à deux lieues au-dessus de Tiaggar, village situé sur le bord même du Sénégal. Là elle fut rejointe par 50 spahis partis la veille au soir de Dagana.
De son côté, le gouverneur avait quitté Saint-Louis avec les troupes de la garnison le 14, à 1 heure de l'après-midi, sur *l’Epervier, l'Anacréon* et les deux bateaux-écuries.
Sous prétexte d'un vol imaginaire, on avait fait bloquer l'île depuis le matin par la police et les douaniers, pour que les préparatifs du départ ne pussent être signalés au dehors.

Le 15, à 5 heures du matin, la colonne débarquait à 200 mètres au-dessous de Diekten, avec un obusier de montagne, et s'avançait dans l'obscurité pour chercher le camp des Azounas, tribu la plus redoutée des gens du Oualo.
A la pointe du jour, elle arrivait sur ce camp composé de 150 tentes environ ; mais ses habitants, éveillés par les femmes qui pilaient le mil et qui avaient entendu nos troupes venir, étaient déjà en pleine fuite avec leurs troupeaux. Ils avaient abandonné leurs tentes, leurs effets, leurs vivres, leurs marchandises et une centaine de têtes de bétail, de chevaux et d'ânes.
Comme cela était prévu, ils tombèrent dans la colonne qui arrivait au même moment par le haut du fleuve, et le capitaine des spahis **BILHAU** les chargea à fond, leur tua 6 ou 7 hommes et leur enleva 700 bœufs et 69 prisonniers, la plupart femmes et enfants. L'infanterie de marine appuya le mouvement et contribua par tous ses moyens à cette brillante affaire.
Le camp des Azounas fut pillé par les volontaires de Saint-Louis qui y firent un riche butin ; les tentes furent livrées aux flammes, de telle sorte que deux heures après il ne restait plus trace de cette tribu redoutée.

Combat de la plaine de Diouboulldou.

Après un moment de stupeur causé par cette répression énergique, les gens du Oualo, forcés de prendre parti soit pour nous, soit pour les Maures, craignant que nous ne les abandonnions comme cela avait eu lieu en 1835, se prononcèrent pour nos ennemis et se préparèrent à faire cause commune avec eux pour nous interdire l'entrée de leur pays.
En conséquence, le 21 février 1855, M. le gouverneur **FAIDHERBE**, partit de Saint-Louis, à la tête d'une colonne, pour marcher directement sur N'Der, capitale du Oualo. Le jour même, on va bivouaquer au delà du pont de Leybar et le lendemain on se rend à Lampsar.
Dans cette seconde journée de marche, nos transports nous avaient donné tant de mal qu'il n'y avait pas moyen de continuer à s'en servir pour s'engager dans le cœur du pays. Cependant, renoncer à l'expédition, après avoir annoncé au Oualo une marche sur N'Der, pouvait produire un effet désastreux : il fallut donc prendre un parti extrême.
On décida qu'on laisserait là tous les bagages portés par des ânes et des bœufs, auxquels on avait eu le tort de mettre des croupières dont ils n'avaient pas l'habitude ; on fit de même à l'égard des sacs et des couvertures des soldats qui les chargeaient trop. C'étaient des couvertures très lourdes, dites d'hôpital, la colonie n'en possédant pas encore de campement. Les hommes reçurent chacun douze biscuits pour six jours et mirent leurs cartouches dans leurs sacs de campement. La colonne, ainsi allégée, reprit sa marche avec un troupeau de bœufs à abattre.
En route, nos soldats eurent à traverser de nombreux marigots où ils avaient de l'eau au-dessus de la ceinture et où les obusiers de montagne, traînés par eux, disparaissaient complètement. Etonnés au premier abord, ils ne tardèrent pas à se familiariser avec ces difficultés.
Le 25 février au matin, la colonne se trouva en présence de l'armée des Maures et du Oualo réunie dans les environs de Diouboulldou. Elle nous présentait le combat à l'entrée d'un bois qu'il faut traverser pour aller à N'Der.
Placée sur la lisière du bois, la cavalerie occupait le centre et l'infanterie les deux ailes. Entre ces groupes et nous se trouvait une plaine couverte d'herbes touffues et hautes de six pieds ; un grand nombre d'ennemis y étaient embusqués. En outre, un autre corps, composé de cavalerie et d'infanterie, cherchait à tourner notre gauche pour nous envelopper.
Le gouverneur fit déployer en avant une ligne de tirailleurs composée de la compagnie du capitaine **BENOIT** et de volontaires ; les spahis furent avertis de se préparer à charger. On tira deux coups d'obusier ; les tirailleurs prirent le pas de course, débusquèrent les noirs cachés dans l'herbe ou les

buissons et les repoussèrent la baïonnette dans les reins. En même temps, les spahis s'élançaient au galop et complétaient à coups de sabre la déroute des fuyards.
L'arrière-garde, renforcée de la compagnie du capitaine **BRUYAS**, repoussait, de son côté, l'armée maure en lui infligeant des pertes.
Plus de trente cadavres restèrent sur le champ de bataille ; les blessés emportés par l'ennemi étaient aussi très nombreux, tandis que de notre côté nous ne comptions que 3 tués, dont 1 sergent d'infanterie de marine, et 3 blessés.
La colonne reprit la route de N'Der, où elle arriva après avoir brûlé Dakhalifa et Naéré. Sa marche fut excessivement pénible, car la chaleur était insupportable et les hommes n'avaient plus d'eau.
N'Der comme Témey, où l'on avait dit que l'ennemi nous attendait, étaient complètement abandonnés ; ils furent pillés et brûlés par les volontaires.
Le 1er mars, la colonne était sur les bords de la Taouey et bientôt s'emparait de Dagana. Les habitants de ce village revinrent faire leur soumission.
Tout le long de la route, et en dix jours, elle avait pris 2,000 bœufs, 30 chevaux, 50 ânes, un très grand nombre de moutons, 150 prisonniers ; l'ennemi comptait une centaine de tués et nos auxiliaires avaient fait des razzias considérables. Pour punir les gens hostiles, plus de vingt-cinq villages furent livrés aux flammes.
La reine du Oualo, avec ses gens et quelques Maures, se réfugia dans le Cayor.
Quelques semaines après, le 13 mars, une petite colonne d'observation laissée à Richard-Toll, sous les ordres du capitaine d'infanterie de marine **CHIRAT**, se rendit à N'Tiago pour détruire les barrages qui interceptaient la navigation de la Touey ; là, elle y trouva des gens du Oualo qui étaient revenus pour prendre du mil. A un moment donné, ces gens tirèrent sur lui, mais aussitôt il les fit attaquer par les spahis qui en tuèrent 8 et en prirent 4 ; les autres se sauvèrent.

Marche sur Diagan.

Les débris de l'armée du Oualo s'étaient réfugiés à Diagan, village situé dans l'intérieur, sur la route de D'Nimb, à quelques lieues de Mérinaghen. Les chefs annonçaient qu'ils étaient décidés, cette fois, à se faire tuer tous plutôt que d'abandonner ce dernier refuge. Il convenait donc d'aller les en déloger.
La colonne, toujours sous les ordres de son infatigable gouverneur, le commandant **FAIDHERBE**, partit de Richard-Toll le 15 mars 1855 ; le 17, elle passe à D'Ner, et le 18, elle arrive sans encombres à Diagan, l'ennemi s'étant empressé de l'évacuer à son approche pour se retirer dans le Cayor.
Elle continue jusqu'à Mérinaghen, puis elle effectue son retour sur Richard-Toll qu'elle atteint le 22, à 7 heures du matin. Elle avait ainsi accompli 18 lieues en deux jours et deux heures, sans avoir un traînard et sans qu'un seul homme ait demandé à monter sur les cacolets. Ce résultat, disent les Annales du Sénégal, était dû en grande partie au chef de bataillon d'infanterie de marine **COLOMB** et à l'excellent esprit des troupes et des officiers de toutes armes, Pendant cette marche, tous les villages hostiles avaient été brûlés ou razziés.
L'infanterie noire était armée de fusils de six pieds et d'un très fort calibre, chargés outre mesure avec un grand nombre de balles, et les grands corps des fantassins étaient ridiculement couverts et même chargés de gris-gris ou amulettes enveloppées dans des sachets de cuir de toute forme[1].
Après ces différentes expéditions, le Oualo fut annexé à notre territoire et divisé en cinq cercles.

1 Annales du Sénégal.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Expédition contre les Trarzas.

La leçon donnée aux Oualofs n'avait point profité au roi des Trarzas, **MOHAMMED-EL-HABIB,** dont l'orgueil n'avait plus de bornes depuis que, en 1850, une commission d'habitants et de négociants de Saint-Louis était venue lui demander la paix. Il ne voulait rien moins que s'emparer de Saint-Louis, pour venir, disait-il, y faire sa prière dans l'église.
En même temps qu'il prêchait la guerre contre nous, ses gens enlevèrent des embarcations paisibles dans la rivière la Touey et au marigot des Maringouins.
Le 22 mars, le lieutenant d'infanterie de marine **GUILLON**, commandant le poste de Mérinaghen, alla avec sa garnison brûler le village de Lambaye, dont les habitants, à l'instigation d'**ELY**, fils de **MOHAMMED-EL-HABIB,** se montraient hostiles. Il eut un petit engagement dans lequel il blessa 3 hommes sans éprouver aucune perte.
Quatre jours plus tard, le gouverneur partit avec 450 hommes, y compris 200 volontaires, pour aller faire une razzia sur des troupeaux appartenant à l'ennemi et qui se trouvaient entre M'Pal et Dialakhar. Le départ a lieu à 7 heures du soir et, à 10 heures, on campe au pont de Leybar. Le lendemain, on se remet en marche à 2 heures du matin et, à 7 heures, on bivouaque sur le marigot de Mengney, en face du village de ce nom.
Les spahis, qui étaient partis en avant avec les volontaires Peuls, rapportent, à 11 heures, un troupeau de 150 bœufs. Quelques cavaliers maures apparurent, mais se sauvèrent aussitôt.
La colonne retourna à Dialakhar ; mais, dans la nuit, les Maures cherchèrent à enlever le troupeau que nous leur avions pris. Nous eûmes 1 homme tué et 2 blessés. On retrouva un des leurs tué et, au loin, on entendait des gémissements qui indiquaient qu'ils avaient plusieurs blessés.
Avant de repartir, le gouverneur se mit à la poursuite de l'ennemi, mais celui-ci avait trop d'avance. Il revint ensuite au camp prendre le reste des troupes pour rentrer.
Dès que les Trarzas s'aperçurent de notre départ, ils marchèrent rapidement sur nos traces. Cent tirailleurs de l'infanterie de marine, sous les ordres du capitaine **BRUYAS**, suffirent pour les maintenir à distance, tout en leur infligeant des pertes.

Le lieutenant Portalez.

Le 12 avril 1855, à 5 h. 1/2, deux bandes considérables vinrent pour enlever le poste de Richard-Toll ; l'une arriva par derrière le fort, du côté du village de N'Diangué ; l'autre, par l'endroit où se trouve aujourd'hui la maison dite de commandement.
La première se trouva prise entre les feux du poste et ceux d'un blokhaus qui avait été établi en tête de pont, sur la rive droite de la Touey ; elle fut bientôt forcée d'abandonner cette position en emportant ses morts. Le lieutenant d'infanterie de marine **PORTALEZ**, qui commandait le poste, en était sorti avec quelques hommes seulement pour se mettre à portée de l'obusier de montagne de la maison dite de commandement. Ce que voyant, la seconde bande chercha à tourner ce détachement, mais elle fut arrêtée par le canon de 8 à mitraille, et tout disparut.

Marche sur le territoire des Trarzas.

Le même jour, le commandant **FAIDHERBE**, décidé à aller attaquer les Maures sur leur propre terrain, partait de Saint-Louis à 7 heures du soir avec une colonne de 1,500 hommes, y compris les volontaires.

Le 13, il touchait à Richard-Toll et le 15 au marigot de Morghen au delà duquel, après avoir fait trois lieues et demie, il tomba sur quatre ou cinq petits camps d'Ouled-Aïd et de Ktibat qu'il dispersa après avoir tué quelques hommes.
A son retour, la colonne fut assaillie par un vent d'est tellement violent qu'un matelot mourut subitement d'une congestion cérébrale et que plus de quarante hommes tombèrent malades dans la journée. On dut rester sur les bords du fleuve les 16 et 17) le vent même ayant persisté.
Le 22 avril, à 2 heures du matin, le gouverneur, avec ses troupes, débarquait vis-à-vis de Ronk et, au bout d'une heure et demie, se trouvait au milieu des camps et des troupeaux. Mais une fusillade maladroite et prématurée donna l'éveil aux Maures, de sorte que l'on ne put faire que 10 prisonniers. Par contre, 3,000 bœufs restaient entre nos mains.

Le sergent Brunier.

Pendant ces événements, le pont de Leybar était le théâtre d'un fait d'armes remarquable.
L'orgueilleux roi des Trarzas, profitant de l'absence de la colonne expéditionnaire, voulut mettre à exécution son projet de venir faire sa prière dans l'église de Saint-Louis. A cet effet, il vint avec toute son armée attaquer la tour de Leybar, située au pied du pont qui unit l'île de Sor à Saint-Louis. Cette tour était défendue par le sergent **BRUNIER**, du 4e régiment d'infanterie de marine, avec 11 hommes de son corps et 2 canonniers.
L'ouvrage avait la forme d'un hexagone ; à l'étage se trouvait un obusier de montagne tirant par les fenêtres en guise d'embrasures. Le rez-de-chaussée était percé de huit créneaux.
Le 21 avril, de 7 heures du matin à midi, toute l'armée maure, commandée par **MOHAMMED-EL-HABIB** en personne, attaque la tour avec un acharnement incroyable. Les cavaliers viennent emboucher les créneaux du rez-de-chaussée, d'autres cherchent à démolir la maçonnerie avec leurs poignards. Une case en paille, servant de cuisine au chef de poste, est brûlée par les assiégeants. Une femme, qui voulait sauver ses effets, ne put en sortir assez vite et fut carbonisée.
Des deux côtés, on se bat la rage au cœur ; l'ennemi pousse des cris de bêtes féroces ; la fumée et les étincelles aveuglent les défenseurs et, à chaque instant, leurs munitions peuvent prendre feu. Qu'importe, ils ont juré de sauter avec leur dernière poudre plutôt que de se rendre ; tous conservent, du reste, un sang-froid surprenant. On ne tire qu'à bon escient et chaque coup abat son homme.
Enfin, voilà cinq heures que quatorze braves tiennent en respect plus d'un millier de solides guerriers, fanatisés par la présence de leurs chefs. Les cadavres ennemis jonchent le sol ; un obus vient éclater près du roi **MOHAMMED** et décide de la retraite.
Tous les blessés sont emportés, mais on nous abandonne les morts, une quantité d'armes et de munitions. De notre côté, le sergent **BRUNIER** est légèrement atteint ainsi que deux de ses hommes.
En récompense de cette héroïque résistance, **BRUNIER** fut décoré de la Légion d'honneur. Le caporal **MEUNIER**, les soldats **SALVADORI, SIMÉON, TOUJOUZE** et **VIVENOT** reçurent la médaille militaire.

Expédition sur le lac de Guier.

Le 25 mai 1855, le gouverneur envoya 100 hommes du 4e régiment d'infanterie de marine, sous les ordres du capitaine **CHIRAT**, sur huit embarcations bien armées, dans le lac de Guier, escortés d'une petite colonne de volontaires jusqu'à l'entrée du lac, pour enlever et brûler les villages de l'île Ghiéland, ainsi que ceux des bords du lac qui avaient été épargnés lors des expéditions précédentes.

M. **CHIRAT** exécuta ponctuellement l'ordre et, avec l'appui du lieutenant **GUILLON**, de son corps, commandant le poste de Mérinaghen, brûla cinq ou six villages aux environs de ce poste. Les gens de ces villages avaient été forcés par **ELY** de se déclarer contre nous. Le 1er juin, la flottille rentrait à Richard-Toll sans avoir perdu un seul homme.

Affaires de Mérinaghen et des environs de Saint-Louis.

Plusieurs engagements eurent encore lieu vers la même époque. Les deux plus importants furent ceux de Mérinaghen et des environs de Saint-Louis.
Le 7 juin, les insoumis du Oualo tentèrent d'aller brûler le village français qui est entre le fort de Mérinaghen et le lac. Tandis que les habitants se déployaient bravement en tirailleurs pour protéger leur village, le poste, toujours commandé par le lieutenant **GUILLON**, appuyait vigoureusement la lutte de son artillerie.
Pendant quatre heures (de 6 à 10 heures du matin) le combat ne cesse pas. Enfin, l'ennemi se retire ayant perdu une trentaine d'hommes ; un boulet, qui traverse un cheval et son cavalier et va tuer un autre cheval, jette la panique chez les assaillants ; dès lors, c'est une déroute complète. Le coup avait été pointé par le chef de poste lui-même.
Trois jours plus tard, le *Serpent*, qui venait de croiser sur le fleuve, avec une garnison d'infanterie de marine à bord, et descendait à Saint-Louis, coupa une caravane hostile. Le lieutenant d'infanterie de marine **BÉNECH** débarqua aussitôt avec quelques hommes, mit l'escorte en fuite tout en lui faisant des prisonniers et lui enlevant ses provisions.

Prise de N'Tiago.

Le 20 juin 1855, les chefs des Diambours du Oualo, Sibs et Baors, qui, depuis longtemps, nous berçaient de promesses de soumission, se trouvant réunis à N'Tiago, le commandant **MOREL**, de l'infanterie de marine, partit de Richard-Toll avec 300 hommes de son arme, 30 chevaux, et un obusier pour les surprendre. Il entoura et enleva le village un peu avant la pointe du jour. Malheureusement, N'Tiago avait été évacué la veille et on n'y fit qu'une dizaine de prisonniers.

L'année 1855 se passa en marches et contre-marches ayant pour but d'en finir avec le parti hostile du Oualo. Partout la sécurité renaissait, grâce aux reconnaissances constantes de nos soldats. Eux, toujours dévoués, n'avaient cessé de montrer la plus grande vigueur et le meilleur entrain, malgré les fatigues et les privations sous un soleil torride.

Récompenses.

Plusieurs militaires se distinguèrent particulièrement pendant ces expéditions. Ils reçurent en récompense la médaille militaire ; ce sont :
Le sergent **VUILLEMOT**, le caporal **DEHERMILLY**, les soldats **COLOMBET, PERRINTERIN** et **SOULACROUP**.

Marche sur le Cayar.

Las des déprédations commises par les Trarzas, M. **FAIDHERBE** résolut d'aller les chercher au cœur de leur pays, près du lac Cayar.

On n'avait aucune donnée sur leurs forces ; les renseignements que l'on possédait voulaient qu'ils renfermassent une population de 50,000 à 60,000 âmes, pouvant fournir 5,000 à 6,000 combattants.
Pour ne pas s'exposer à un échec, le gouverneur rassembla 1,000 hommes de troupe, 1,500 volontaires, 200 chevaux et 4 obusiers. Le chef de bataillon **MOREL** commandait l'infanterie de marine et le capitaine **FLIZE**, de cette arme, était chargé du service des affaires indigènes et des volontaires.
La colonne se mit en marche le 17 février 1856 ; trois jours après, elle arrivait en vue du lac Cayar. La marche fut des plus pénibles, car aux difficultés que l'on éprouvait à suivre des sentiers défoncés par des troupes d'hippopotames au moment des pluies, ou bien à traverser d'épaisses forêts de gonaké, venaient se joindre les tourments de la soif. On vit des hommes se coucher par terre, ne pouvant plus marcher tant ils souffraient du manque d'eau. Pour comble, l'ennemi, prévenu à temps, s'était enfui.
Le 20, on rebroussa chemin ; mais, en route, pour punir les tribus hostiles, nos hommes brûlèrent plusieurs villages, tuèrent une dizaine d'hommes à l'ennemi, lui firent 600 prisonniers et lui enlevèrent 1,600 moutons, 600 bœufs et 20 chameaux.
Bien que s'étant effectuée sans qu'on pût livrer de bataille, cette marche à l'intérieur du pays eut un grand effet moral, car elle frappa les populations de crainte et leur montra que nous ne reculions devant aucune barrière pour atteindre les rebelles.

Affaire du camp de Koundy.

Le 15 avril 1856, deux soldats qui se promenaient aux environs du camp de Koundy furent assassinés par des Maures embusqués dans des broussailles.
Pour les venger, le capitaine d'infanterie de marine **GUILLET** partit du camp avant le jour, avec 160 hommes de son corps et deux obusiers. L'aube se levait à peine quand ses tirailleurs se heurtèrent contre l'ennemi en l'attaquant vigoureusement. Au lieu de riposter, le bivouac s'enfuit laissant 8 morts et un butin considérable entre nos mains. Parmi les tués se trouvaient le plus grand guerrier de la tribu, le cheikh des Ouled-Daman, et plusieurs princes.
Deux jours après, les Maures cherchèrent encore à nous enlever une corvée de fourrage de 20 hommes, qui avait été envoyée à trois quarts de lieue du camp. Quatre des nôtres furent tués et le reste dut se sauver. En apprenant cette agression, le chef de bataillon **MOREL** se porta en force sur les lieux, mais il arriva trop tard ; il retrouva cependant les cadavres de nos malheureux soldats.
Le même jour, comme on venait d'évacuer le camp pour aller s'établir sur le bord du fleuve, les Trarzas vinrent, comme on s'y attendait, mettre le feu aux gourbis. Mal leur en prit, car deux obus que l'on avait laissés là à dessein éclatèrent tout à coup, leur tuant deux chefs principaux et plusieurs chameaux. Avec des gens aussi superstitieux, il n'en fallait pas davantage pour les éloigner.

Récompenses.

Le capitaine **GUILLET** fut, par suite, nommé chevalier de la Légion d'honneur, et son frère, le sergent **GUILLET**, ainsi que le sergent **GRAS** et le caporal **MASÉVRÉ**, furent décorés de la médaille militaire.

Echec contre les Bracknas.

Le 6 juin 1856, le commandant de Podor reçut l'ordre de tenter d'enlever le camp de **MAHOMMED-SIDI**, roi des Bracknas. Il avait avec lui une colonne forte de 850 hommes, dont

150 d'infanterie de marine et 14 artilleurs avec un obusier ; le reste était formé d'indigènes volontaires.
Il y avait quatre heures que l'on marchait dans le sable, par une chaleur affreuse, quand les volontaires, qui se trouvaient à une demi-lieue en avant, arrivèrent auprès du camp ennemi. Déjà ils avaient commencé leur razzia, mais tout à coup une vive décharge, faite presque à bout portant par des Maures embusqués, leur fit éprouver des pertes très sensibles. Malgré les efforts de leurs chefs et de quelques officiers qui se trouvaient avec eux, entre autres le lieutenant d'infanterie de marine **POUPON**, ils prirent la fuite sans se défendre et furent poursuivis avec acharnement. Au bruit de la fusillade, l'infanterie de marine, qui arrivait derrière, se déploya en tirailleurs et, dès que l'ennemi se trouva à sa hauteur, il fut arrêté net par des feux nourris et bien ajustés.
Malheureusement, les volontaires étaient trop démoralisés pour penser à reprendre l'offensive ; la colonne retourna sur ses pas, mais les Maures n'osèrent suivre.
Nous perdîmes 38 noirs et un soldat d'infanterie de marine frappé d'insolation. Les pertes de l'ennemi furent à peu près égales.

Attaque du camp de Cayar.

Dans les commencements de 1857, les volontaires, opérant seuls sous les ordres de leurs chefs, avaient encore subi un échec. Il était important de leur rendre un peu de confiance et aussi d'abattre l'ascendant que cette victoire pouvait donner aux Maures. En conséquence, le gouvernement organisa une colonne ainsi composée :

412 hommes d'infanterie de marine, commandée par le capitaine **GUILLET** ;
90 hommes d'artillerie de marine, capitaine **DUHAMEL** ;
14 hommes du génie et 65 spahis, sous les ordres du lieutenant **LAFONT** ;
110 hommes des compagnies de débarquement, capitaine de frégate **DUROC** ;
50 noirs auxiliaires et 1,230 volontaires du Oualo avec leurs chefs ;
285 chevaux ou mulets, 5 voitures et 3 obusiers.

M. **FULCRAND**, chef du génie, dirigeait son service ; M. **THÈSE**, chirurgien de 1re classe, était chargé du service de santé.
Le départ eut lieu le 7 mai 1857, dans la soirée ; le 9, toutes les troupes étaient réunies à Dagana et, le 10, elles passaient sur la rive droite.
Le 11, il fallut traverser un bas-fond défoncé par les hippopotames ; une voiture versa et fut brisée. Le biscuit qu'elle portait dut être délivré aux troupes qui se trouvèrent ainsi approvisionnées pour huit jours.
En suivant le lit desséché du marigot de Térélé, plusieurs hommes eurent la fièvre des marais ; il faut dire qu'à cette époque de l'année ce lit est recouvert d'herbes et de plantes aquatiques, au milieu desquelles vivent des quantités de serpents et de bêtes venimeuses.
Le 13, un détachement de 10 spahis, 20 laptots et 1,000 volontaires, qui étaient partis en avant pour surprendre le camp de **SIDI**, fils du roi des Trarzas, le trouva sur les bords du lac Cayar ; ce camp était retranché dans un bois épais. Cette avant-garde s'en approcha à une lieue et demie, puis continuant d'observer, le sous-lieutenant des spahis **ALIOUN** fit prévenir le gouverneur.
60 laptots furent envoyés immédiatement en renfort, avec ordre de maintenir les Maures dans la position qu'ils occupaient, sans les attaquer avant l'arrivée du corps principal. A midi trois quarts, ce dernier lève le camp et se met en route par une chaleur suffocante. A 2 heures, il arrive en face du bois et trouve les noirs l'entourant à moitié et ayant eu déjà une escarmouche avec l'ennemi qui avait

attaqué le premier. Les laptots et les volontaires avaient cherché à le déloger de son fourré, mais en vain.
Le gouverneur fit arrêter le train et l'ambulance qu'il confia à la garde d'un peloton d'infanterie et, après avoir fait déposer les bagages des hommes et les besaces des chevaux, il prit les dispositions suivantes :
Les laplots, commandés par le capitaine de frégate **DUROC**, trois pelotons d'infanterie de marine sous les ordres du lieutenant **BÉNECH**, un obusier commandé par M. **FÉRY**, et l'escadron par le lieutenant **LAFONT**, exécutèrent un mouvement tournant par la gauche, pour arrêter et couper l'ennemi dans sa fuite ; puis, deux obusiers furent mis en batterie à 150 mètres du bois, et y lancèrent une dizaine d'obus. Au dernier coup, cinq pelotons d'infanterie de marine, commandés par le capitaine **ROMAN**, s'élancèrent dans le bois à la baïonnette. L'ennemi ne put résister à ce choc et se sauva du côté opposé, abandonnant 25 à 30 morts, 42 prisonniers et une centaine de bêtes de somme. Le nombre de blessés dut être considérable.
De notre côté, nous n'avions qu'un volontaire et un cheval blessés.

Mort du capitaine Guillet.

Pendant cette journée où régnait le vent du désert (vent de N.-E.), le thermomètre resta, jusqu'à 6 heures du soir, à 57° centigrades. Jamais on n'avait autant souffert de la chaleur au Sénégal. Le capitaine **GUILLET**, qui commandait l'infanterie de marine, fut foudroyé par un accès pernicieux. Son commandement passa aux mains du capitaine **ROMAN**.

Le caporal Valette.

Le 25 mai 1857, le blockhaus de N'Der fut vivement attaqué par une bande de plus de 400 Maures, sous les ordres d'**ELY,** prétendant à la couronne du Oualo, comme fils de **MOHAMED-EL-HABIB.**
Cette bande qui venait de piller et de brûler le village de Gandon, à moins d'une demi-journée de marche de Saint-Louis, se rua intrépidement sur l'ouvrage pour l'incendier.
Le caporal **VALETTE**, du 4^{e} régiment d'infanterie de marine, qui l'occupait avec un soldat blanc et six soldats noirs, se défendit avec un admirable sang-froid, avec le fusil seulement, car une des faces du blockhaus, ébranlée par le tir de l'espingole qui l'armait, s'était abattue au deuxième coup sur les défenseurs. Après une lutte désespérée, il parvint à repousser et à mettre en fuite les assaillants, qui se retirèrent en emportant de nombreux blessés et en abandonnant 10 cadavres au pied du blockhaus. L'héroïque petite garnison ne perdit qu'un seul homme, tué d'un coup de feu à travers l'ouverture survenue si malheureusement sur une des faces.
VALETTE et le caporal indigène **M'BIRAMA,** qui était avec lui, reçurent la médaille militaire.

Traité avec les Trarzas et les Bracknas.

Pendant un an encore le roi **MOHAMED** continua la lutte, lutte qui eut lieu plutôt entre ses gens et nos volontaires.
Constamment battu, chassé non seulement des pays Yolofs, mais encore d'une partie de son territoire, réduit aux abois, il dut s'humilier. Le 20 mai 1858, il se résignait à signer un traité par lequel il reconnaissait, comme nous appartenant, les territoires qui lui étaient indiqués, notamment le Oualo, et acceptait le protectorat de la France sur ses Etats.
Un mois après, les Bracknas déposaient aussi les armes et acceptaient toutes nos conditions.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Récompenses.

La campagne de 1857 valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur aux capitaines **MAYON** et **CHIRAT**, aux lieutenants **BENECH** et **BOUET**.

Dernier combat contre les Bracknas.

Au mois de juin 1859, le roi des Bracknas n'ayant pas eu assez d'autorité sur ses tribus pour les empêcher de faire une razzia dans le Djolof, pays auquel notre protection était acquise, une colonne de 650 hommes, commandée par le chef de bataillon **FARON**, des tirailleurs sénégalais, fut aussitôt chargée d'aller punir cette violation des traités.
Le camp de Sidy-Ely, dont la position avait été reconnue et indiquée par le sous-lieutenant d'infanterie de marine **FLIZE**, directeur des affaires indigènes, fut enlevé presque sans coup férir, grâce à la vigueur et à la rapidité de l'attaque.
Le roi des Bracknas jura, pour l'avenir, la stricte exécution des traités et rendit tout ce qui avait été pillé. Depuis lors, il tint parole.

LUTTES CONTRE EL-HADJI-OMAR ET SES ADHÉRENTS

Débuts de la lutte.

Pendant que nous combattions les Maures, un marabout Toucouleur, **OMAR**, pèlerin de la Mecque) où il avait passé plusieurs années, recrutait, dans le Fouta et dans le Bondou, une armée destinée à combattre les infidèles.
A la fin de l'année 1854, cette armée comptait 12,000 hommes et était réunie à Farabana, à une vingtaine de lieues de Bakel. Ce poste, commandé par le sous-lieutenant d'infanterie de marine **BARGONNE**, fut aussitôt mis en état de défense et sa garnison fut augmentée de 25 hommes.
En mars 1855, M. **BARGONNE** se vit obligé d'aller châtier les deux villages hostiles de Marsa et d'Oundouba ; il tua 12 ennemis, en blessa 25 et ramena 4 prisonniers, 22 bœufs et d'autre bétail. Il avait eu 1 spahis tué et 2 laptots blessés.
Pendant le mois d'avril, le commandant du poste dut aussi canonner et raser le village de Bakel, dont les habitants obéissaient aux ordres d'**EL-HADJI** et cherchaient à entraîner avec eux nos soldats noirs et nos laptots.
Bien qu'éloigné et avec peu de monde, le sous-lieutenant **BARGONNE** sut toujours maintenir l'ennemi à distance ; aussi sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur fut-elle bien accueillie par le corps expéditionnaire.

Affaire de Manaël.

Cependant les hostilités, qui régnaient dans le pays, nécessitaient la présence de forces plus considérables que celles qui s'y trouvaient. Le gouverneur se décida, en conséquence, après être venu se rendre compte par lui-même de l'état de choses, à envoyer dans le fleuve le chef de bataillon d'infanterie de marine **MOREL**, avec 250 hommes de son corps. Ce détachement embarqua, en août 1855, sur *l’Epervier* ; il enleva, en passant, le village de N'Gana où un traitant avait été assassiné, puis il se rendit à Bakel.

En arrivant, M. **MOREL** s'entendit avec le capitaine du génie **PARENT**, qui commandait le poste, pour enlever un village fortifié, situé près de Manaël, à une lieue de Tuabo où étaient rassemblés les gens du Gnoy.
Ayant réuni 450 hommes, ils se rendirent à la pointe du jour, par le fleuve, à Manaël, débarquèrent et attaquèrent le village de l'intérieur après une marche de deux heures. Malheureusement ce succès fut de peu de durée, car ils vinrent s'échouer contre les obstacles que présentait un réduit assez fort, garni de plus d'un millier de défenseurs. Il fallut se retirer, poursuivis avec acharnement jusqu'aux bateaux à vapeur.
Nos pertes étaient sensibles ; nous ramenâmes 51 blessés parmi lesquels se trouvaient le capitaine d'infanterie de marine **GUÉNEAU** et le chirurgien-major de *l'Epervier*, **MAREC**. Mais nous fûmes obligés de laisser aux mains de ces barbares 10 morts ou blessés.
Tout le monde, officiers et soldats, avait déployé un courage remarquable ; les pertes de l'ennemi furent si considérables que, ne se croyant plus en sûreté, il abandonna son campement.

Récompenses.

En récompense de leur belle conduite, le chef de bataillon **MOREL** fut fait officier de la Légion d'honneur ; le capitaine **GUÉNEAU**, chevalier ; le caporal **NÉAU**, qui avait reçu une balle dans la poitrine, ainsi que le soldat **ANCEL**, qui fut amputé d'un bras, furent décorés de la médaille militaire. Plus tard, le soldat **FAUCHEUX** ; blessé de trois coups de feu, reçut la même faveur.

Construction du fort de Médine.

Jusqu'à l'époque, Bakel avait commandé le haut du fleuve ; le gouverneur résolut de renforcer cette position ; il se décida à aller construire à 40 lieues plus haut, c'est-à-dire à 260 lieues du rivage, un poste à Médine, théâtre des exploits d'**EL-HADJI-OMAR.**
Le 7 septembre 1855, la flottille transportait à Kayes 300 hommes d'infanterie de marine, 40 spahis montés, 30 canonniers avec 4 obusiers de montagne, 15 sapeurs du génie, 20 conducteurs du train avec 20 mulets, 600 volontaires noirs de Saint-Louis, 100 ouvriers noirs du génie armés, 150 laptots, 2 blockhaus, des matériaux et des approvisionnements. Ces forces étaient les seules que nous possédions au Sénégal ; le reste avait péri par la fièvre ou le feu de l'ennemi depuis l'affaire de Manaël.
Le débarquement a lieu, au point désigné, le 12 septembre et, le 13, à 5 h. 3/4 du matin, le corps expéditionnaire se met en marche ; à 8 h. 1/2 il était devant Médine.
A son arrivée il ne trouva que le roi **SAMBALA** qui nous attendait paisiblement à la tête de ses gens, dans le bas du village. Dans plusieurs circonstances, il s'était montré l'ami des Français et il renouvela ses protestations d'amitié ; il apprit au gouverneur qu'une partie de l'armée d'**EL-HADJI** occupait encore Médine la veille, mais qu'à notre approche elle avait fui dans la nuit.
Comme preuve de son amitié, **SAMBALA** consentit, sans objection, à nous céder de vastes terrains pour la construction d'un fort.
Le 15, les travaux furent commencés, malgré la chaleur accablante. Un fourrier qui faisait la distribution mourut, en trois heures, d'une insolation ; beaucoup d'hommes contractèrent la fièvre.
Le même jour, le sous-lieutenant d'infanterie de marine **FLIZE**, directeur des affaires indigènes, était envoyé avec un peloton de spahis, 200 volontaires et 150 guerriers de **SAMBALA** pour enlever, à 2 lieues de Médine, un dépôt de marchandises, laissé par **EL-HADJI.** Les habitants du village ne l'attendirent pas, mais ils laissèrent les marchandises et un grand nombre de corans qui furent rapportés à Médine.

Jusqu'au 5 octobre, 600 ouvriers travaillèrent neuf heures par jour à l'édification du fort. Ce jour-là, dès le matin, tous les travaux étaient terminés et la colonne partait pour s'embarquer à Kayes, à l'effet de rejoindre Saint-Louis. Le 10, elle arrivait dans cette capitale avec la plupart de ses hommes malades. Un grand nombre d'entre eux moururent par la suite.
Le poste de Médine fut confié au commandement d'un vieux mulâtre, **Paul HOLL** ; il eut avec lui une garnison composée de 8 blancs et 40 noirs.

Prise du tata d'Amadhié.

Le 8 mars 1857, le capitaine d'infanterie de marine **CORNU**, qui commandait Bakel, se rendit avec 6 spahis, 40 laptots, 120 volontaires et un obusier de montagne, pour attaquer le tata d'Amadhié, occupé par **ELY** et ses partisans.
Ce tata ne mesurait pas moins de 500 mètres de développement, 3 mètres de hauteur et 1 mètre d'épaisseur à la base. M. **CORNU** le fit entourer par la cavalerie pour arrêter les fuyards au besoin, et la pièce fut mise en batterie. Au moment où elle allait faire feu, un cavalier sortit à toute bride de l'enceinte : c'était le fils d'**ELY** qui apportait la soumission de son père. Le capitaine **CORNU** lui dit qu'il ne voulait avoir affaire qu'au roi lui-même ; aussitôt celui-ci arriva et renouvela sa soumission. On procéda au désarmement des défenseurs et des captifs ; les chevaux et les bestiaux furent partagés entre nos alliés.
L'acte énergique du capitaine **CORNU** assit solidement notre influence dans le Bondou. Cet officier en fut récompensé en recevant la croix de la Légion d'honneur.

Le sergent Desplat.

Le tata de Médine, nous l'avons dit, était confié à la défense des indigènes, sous les ordres de leur chef Paul **HOLL. EL-HADJI,** qui était établi à Sabouciré, résolut de l'attaquer et, en effet, le 20 avril 1857, il se présentait avec des forces considérables devant l'enceinte. Mais, après un combat sanglant, il dut se retirer laissant plus de 300 morts sur le terrain.
Le 11 mai suivant, il voulut encore tenter un nouvel effort. Il vint, à 1 h. 1/2 du matin, enlever par surprise l'îlot qui est en face de Médine, à 150 mètres environ. Les 30 défenseurs qui l'occupaient se sauvèrent à la nage, après avoir jeté leurs fusils ; ils furent remplacés par 200 Toucouleurs qui, pour s'abriter du canon du fort, eurent soin d'aller prendre position sur le versant opposé.
Au même moment, toute l'armée ennemie, embusquée autour de la ville, tiraillait sur elle.
Pour en finir avec les Toucouleurs de l'île, le sergent d'infanterie de marine **DESPLAT** partit avec 3 laptots et 8 hommes du village, montés sur un canot muni de bastingages en peau de bœuf ; il fit ainsi le tour de l'île, fusillant ses défenseurs du côté du large, en même temps que l'artillerie du fort les atteignait chaque fois qu'ils se montraient du côté de la terre. Se voyant pris comme dans une souricière, les Toucouleurs se jetèrent tous à l'eau en désespoir de cause, essuyant les feux croisés du canot, du village et du fort. Plus de la moitié de leur effectif périt dans cette tentative suprême.
A 10 heures, l'ennemi, voyant ses meilleurs guerriers tombés et n'ayant aucun espoir de succès, résolut de se retirer. Trois jours après, ses nombreux cadavres, tombés dans le fleuve, servaient encore de pâture aux caïmans.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Belle défense de Médine.

EL-HADJI, déconcerté, résolut de ne plus attaquer Médine par la force, mais de le réduire par la faim. Son plan avait chance de réussite, car la population atteignait 6,000 âmes et elle n'était nullement préparée pour un siège.

Dès le 11 mai, toute l'armée ennemie vint bloquer la place qui se défendit avec un courage admirable ; bientôt la famine se fit voir dans toute son horreur, on ne recevait du dehors aucune nouvelle et on ne pouvait non plus en donner aucune. Déjà, on comptait 10 tués et 50 blessés dans les différentes escarmouches qu'on était obligé d'engager pour éloigner les assaillants ; on leur tuait aussi beaucoup de monde, mais il leur était facile de combler les vides et de se ravitailler en vivres et en munitions.

Le 18 juillet, les gens du village ne possédaient plus de poudre, chacun des hommes de la garnison du fort, toujours commandé par le sergent **DESPLAT**, ne pouvait plus disposer que de la charge d'un ou deux coups de fusil, et les quatre pièces n'étaient plus approvisionnées qu'à deux gargousses chacune. Les embuscades des assiégeants s'approchaient jusqu'à moins de 50 mètres de l'enceinte et jusqu'à moins de 25 mètres du tata de Sambala [1].

Plutôt que de se rendre, **Paul HOLL** et le sergent **DESPLAT** résolurent de faire sauter le fort en s'ensevelissant sous ses décombres, mais leur courageuse résolution ne devait point avoir de suite.

En effet, le gouverneur, M. **FAIDHERBE**, ayant appris la terrible situation faite à ces malheureux, profita de la première crue du fleuve pour se porter à leur secours.

Le 2 juillet 1857, le *Basilic* partait de Saint-Louis ; trois jours après il était suivi du *Podor*, sur lequel le gouverneur avait pris passage avec 80 soldats d'infanterie de marine.

En arrivant à Bakel, le *Podor* apprit de graves nouvelles : le *Basilic* n'avait pu arriver à Médine, trouvant trop peu d'eau aux petites cataractes ; le *Guetn’Dar,* commandé par l'enseigne de vaisseau **des ESSARTS**, était crevé et presque submergé sur ces cataractes et l'équipage se trouvait journellement attaqué. Bref, sa situation était très critique. Les seules nouvelles que l'on avait de Médine faisaient monter l'armée assiégeante à 12,000 hommes au moins.

Le 17, le gouverneur fit débarquer ses 80 hommes de troupe et 140 noirs sur la rive droite et mit le feu à un village hostile abandonné, dans l'espoir que l'incendie serait vu de Médine et annoncerait notre approche aux assiégés.

Le même jour, vers le soir, le *Basilic* arriva de Matam, apportant 120 hommes de renfort, dont 20 blancs. Il mit son monde à terre, franchit le passage des petites cataractes entre deux pointes de roches et alla mouiller devant Kéniou.

Ayant reconnu que le passage si difficile des Kippes était défendu par de nombreux contingents, le gouverneur se décida à le forcer par terre et par eau. A 6 heures du matin, le lendemain, le *Basilic* s'embosse à portée d'obusier des Kippes et les canonne alternativement. En même temps, M. **FAIDHERBE** débarque et prend le commandement des forces à terre, composées de 500 hommes, dont 100 blancs et un obusier. Il porte la colonne au pied de la position à enlever, fait lancer deux obus et sonner la charge : soldats, laptots, volontaires et ouvriers, officiers en tête, escaladent les rochers avec beaucoup d'entrain ; l'ennemi les abandonne et nous ne recevons de coups de fusil que des gens embusqués sur la rive gauche. Le petit corps expéditionnaire va prendre position de manière à répondre à leur feu ; le *Basilic* en profite pour franchir heureusement le passage et aller mouiller à 500 mètres en amont des Kippes.

La colonne descend ensuite sur le bord du fleuve, vis-à-vis du *Basilic*, et, de là, elle aperçoit, à travers une plaine de 3 à 4 kilomètres, le fort de Médine. Le pavillon français flotte bien sur un des

1 Annales sénégalaises.

blockhaus, mais on n'entend aucun bruit. Dans la plaine, on aperçoit des Toucouleurs embusqués ou errant çà et là.
L'ordre est donné de passer immédiatement le fleuve sur les embarcations du *Basilic*, mais l'ennemi défend le terrain. Cependant les premiers débarqués parviennent à le repousser assez loin de la rive pour protéger le passage des autres et de l'artillerie. Quand tout le monde est réuni, on se porte en avant, chassant devant soi les Toucouleurs que l'on rencontrait à chaque pas. Le fort ne donnait pas encore signe de vie et cela paraissait inexplicable quand on songeait que Médine contenait plus d'un millier de défenseurs armés de fusils.
Enfin, le gouverneur, ne pouvant contenir son impatience, mit son infanterie en position sur un petit mamelon pour y attendre l'artillerie qui achevait de passer et se lança, avec ses irréguliers, au pas de course, vers Médine, à travers les cases du village détruit de Komentara. Ce ne fut qu'au moment où il arrivait à 50 mètres du fort, en traversant le dernier ravin, qu'il aperçut, d'une part, les Toucouleurs cachés dans une foule d'embuscades et bloquant le tata à le toucher et, d'autre part, les défenseurs sortir de leurs murs en poussant des cris pour les chasser de concert avec les troupes débarquées.
Les Toucouleurs montrèrent jusqu'au dernier moment une audace incroyable ; poursuivis, cernés, ils n'avançaient pas un pas plus vite que l'autre et préféraient se faire tuer plutôt que de fuir, tant était grande leur exaspération de voir leur échapper une proie qu'ils tenaient déjà si bien.
Les défenseurs se jetèrent dans les bras de leurs libérateurs, avec une joie qu'il est inutile de décrire.
Mais quel spectacle navrant pour ces derniers ! Plus de 6,000 individus, en grande majorité femmes et enfants, entassés presque sans abri et au milieu des immondices dans un espace de moins de 5,000 mètres carrés ; le fort, qui a 30 mètres de côté, en contenait plus de 300. La faim se peignait sur tous les visages ; depuis plus d'un mois, ces malheureux ne se nourrissaient que de quelques arachides et ils n'avaient pas de bois pour les faire cuire. Les maladies ravageaient cette multitude affamée, et, pour achever le tableau, 300 à 400 cadavres toucouleurs en état de putréfaction, au pied de l'enceinte, empestaient l'air environnant.
L'ennemi ayant été repoussé hors de vue de la place, toute la population sortit en hâte, n'ayant pas assez d'expressions ni de gestes pour témoigner sa reconnaissance au gouverneur, ainsi qu'à ses officiers et à ses troupes. Ceux qui ont assisté à un pareil spectacle ne l'oublieront jamais[1].
Les officiers d'infanterie de marine qui ont pris part à cette expédition sont les lieutenants **BELLANGER** et **CHAUVAULT** et le sous-lieutenant **GUIZERY**.
Une inscription fut gravée sur les roches du Felou pour perpétuer le souvenir de ces mémorables journées.

Combat du ravin de Gondiourou.

Cinq jours après cette défaite, l'infatigable gouverneur ayant appris que l'armée d'**EL-HADJI** marchait contre Médine et qu'elle avait pris position au ravin situé à trois quarts de lieue de cette place, sur la route de Gondiourou, se mit à la tête de ses troupes et se porta à la rencontre de l'ennemi. Il ne disposait que de 50 soldats d'infanterie de marine, 125 laptots ou ouvriers noirs du génie et 150 auxiliaires.
Arrivé au ravin, M. **FAIDHERBE** attaqua vigoureusement la position et coupa la ligne de défense en deux, malgré la résistance héroïque des Toucouleurs. Pendant que l'infanterie de marine se heurte, à droite, au corps principal et le force à rétrograder par le col et le chemin de Gondiourou, les laptots[2] avec les ouvriers du génie, à gauche, le rejettent sur les contre-forts des montagnes environnantes.

1 Annales sénégalaises.
2 Laptots, marins indigènes.

Le choc avait été tellement formidable, qu'en quelques minutes nous avions 39 hommes touchés, dont 7 mortellement. L'infanterie de marine avait largement payé son tribut. Le sous-lieutenant **GUIZÉRY** avait une balle dans le ventre ; trois sergents sur cinq furent atteints : **CRUVELHIER**, au bas-ventre ; **DASTE**, en pleine poitrine ; **DESPLAT**, le sergent du siège de Médine, à la cuisse. Deux soldats furent traversés de part en part, et six autres, blessés plus ou moins grièvement. Les pertes de l'ennemi étaient triples des nôtres.

Récompenses.

En récompense de leurs brillants services pendant ces différentes affaires, le sous-lieutenant **GUIZERY** et le sergent **DESPLAT** furent promus chevaliers de la Légion d'honneur ; les soldats **MALARDI** et **MAZLEYRAT**, ainsi que le tirailleur **AHMADI-ARAMAÏD** furent décorés de la médaille militaire.

Fuite d'El-Hadji.

Avant de rentrer à Saint-Louis, la colonne débarrassa le Bondou et le Khasso des bandes d'**EL-HADJI** en forçant celui-ci à se retirer dans le Bambouk. Ces excursions au milieu des broussailles et des marais, sous un soleil de feu, avaient fatigué tout le monde ; le nombre des malades augmentait chaque jour et aussi celui des morts, au nombre desquels il faut citer le lieutenant **BELLANGER**, de l'infanterie de marine.
En février 1859, le commandant de Bakel attaquait, en face de Lunel, le dernier village qui n'eût pas fait de soumission chez les Guidimakha ; ses défenseurs déployèrent beaucoup de bravoure, mais durent néanmoins se sauver. Le lieutenant d'infanterie de marine **REY** se trouvait au nombre de nos blessés.

Attaques de Matam.

A deux reprises différentes, le prophète chercha à surprendre le poste de Matam, commandé par son adversaire de Médine, **Paul HOLL** ; mais, chaque fois, il dut rebrousser chemin avec de nombreuses pertes. Il se porta ensuite avec son armée, forte de 10 à 12,000 hommes, vers Bakel, mais n'osa pas l'attaquer. Ce voyant, le capitaine **CORNU**, qui commandait le poste, dirigea contre lui le lieutenant **REY** avec quelques soldats et des volontaires, mais il ne les attendit pas.

Le caporal Gourou.

D'un autre côté, 3,000 Toucouleurs, détachés du corps principal, vinrent par trois fois attaquer le village d'Arondou, défendu par le *Pilote*. De 6 heures du matin à 3 heures du soir, le combat fut des plus acharnés ; enfin, l'ennemi abandonna le terrain en y laissant 220 morts. Nous avions 14 tués et 28 blessés.
Ces résultats étaient dus à l'admirable courage et au sang-froid du caporal d'infanterie de marine **GOUROU**, commandant le *Pilote*. Il sut communiquer à ses hommes l'ardeur qui l'animait et les noirs l'imitèrent.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Combat de Guémou.

Quelques années auparavant, **EL-HADJI** avait fait construire, à quelque distance du fleuve, vis-à-vis de Bakel, le fort de Guémou. Il pouvait ainsi intercepter le commerce de notre comptoir et assurer les communications de ses partisans entre le Kaarta et le Fouta. Nos négociants ayant réclamé la sécurité dans ces parages, une colonne fut envoyée par le gouverneur pour s'emparer de cette place.
Le chef de bataillon d'infanterie de marine **FARON**, commandant les tirailleurs sénégalais, la dirigeait. Il avait sous ses ordres :

250 hommes du 4e régiment d'infanterie de marine (capitaine **MILLET**);
256 hommes des compagnies de débarquement (lieutenant de vaisseau **AUBE**) ;
490 hommes du bataillon des tirailleurs sénégalais (capitaine **DE PINEAU)** ;
30 hommes de spahis à pied (sous-lieutenant **de CASAL**) ;
44 hommes d'artillerie de marine, avec quatre obusiers de montagne, cinq chevaux et huit mulets, porteurs de cacolets (capitaine **VINCENT**) ;
400 volontaires commandés par l'Almamy de Bondou ;
Le capitaine d'infanterie de marine **FLIZE**, directeur des affaires indigènes, commandant les goums ;
Le chirurgien de 2e classe **MAHÉ**, chef d'ambulance ;
Le garde du génie **SART**, chargé de lever le terrain.

Chaque homme était porteur de deux jours de vivres et de soixante cartouches. Les pièces étaient approvisionnées à cinquante coups chacune.
La colonne fut transportée par la flottille jusqu'à Diogountouro, à 3 lieues de Guémou. Elle y débarqua le 24 octobre 1859 au soir.
Le lendemain, dès le matin, elle se met en route et bientôt on aperçoit le village. Il a la forme d'un rectangle de 500 mètres de longueur sur 200 de largeur. L'enceinte se compose d'un mur en terre, en crémaillère, ayant 3 mètres de hauteur sur 80 centimètres d'épaisseur à la base et 60 centimètres au sommet. Pour plus de solidité, des troncs d'arbres ont été enfoncés dans la terre.
Des embuscades sont creusées dans le sol avec un petit parapet extérieur, en avant des fronts d'attaque, à 20 ou 30 mètres de distance. Dans l'intérieur de l'enceinte, une foule de cases en terre, avec toits en paille, se trouvent réunies en groupes par famille, et chaque groupe, entouré d'un mur en pisé, peut encore servir de défense après l'enlèvement du mur extérieur.
Enfin, contre la longue face ouest devant laquelle on arrive, en venant de Diogountouro, et au milieu de sa longueur, on remarque le réduit du village servant en même temps de mosquée et de logement au neveu d'**EL-HADJI-SIRÉ-ADAMA**, gouverneur de la province. Ce réduit, fortement organisé, comprend trois enceintes concentriques : la première en terre, comme celle dont nous avons déjà parlé ; la seconde en troncs d'arbres (elle a 4 mètres de hauteur et 4 troncs d'épaisseur) ; la troisième, enfin, est encore en terre ; elle est très élevée et renferme, outre quelques cases ordinaires, la mosquée et une case carrée à terrasse, très solidement bâtie pour le chef.
Entre la première enceinte et la palissade en troncs d'arbres, devant la porte de celle-ci, se trouve un redan en maçonnerie de lm,20 d'épaisseur sur lm,50 de hauteur, et, à quelque distance de ce redan, pour le flanquer, deux cases rondes aussi en maçonnerie très épaisse. Enfin, un puits est creusé dans le réduit pour assurer l'eau à ses défenseurs[1]. Ceux-ci peuvent être évalués à 3,000 ; la population habituelle est de 5,000 âmes.

1 Annales sénégalaises.

Décidé à vaincre ou à mourir, **SIRÉ-ADAMA,** qui nous attend, défend formellement aux femmes et aux enfants de sortir de la place.

A l'arrivée de la colonne, le commandant **FARON** fit une reconnaissance de la position et ordonna ensuite à l'artillerie d'aller se mettre en batterie avec une section d'obusiers et des fuséens à 500 mètres, devant la face qu'on avait devant soi. Les premières fusées firent sortir quelques défenseurs placés dans les embuscades, en avant de la face attaquée. En les voyant rentrer par des brèches existant à la face sud, on supposa qu'il devait y en avoir également à la face nord. La 2e section d'artillerie vint joindre son feu à la 1re et deux pelotons d'infanterie de marine furent envoyés en tirailleurs, vers les extrémités de la face d'attaque, pour surveiller les côtés nord et sud.

Le chef de bataillon commandant, décidé à faire enlever l'enceinte sur ces deux dernières faces, par les passages qui avaient servi aux défenseurs pour rentrer dans le village, forma deux colonnes d'attaque. Celle de gauche (face nord), sous les ordres du lieutenant de vaisseau **AUBE**, se composait de deux pelotons d'infanterie de marine et de deux pelotons de laptots ; celle de droite (face sud), du peloton de spahis à pied et de quatre pelotons de tirailleurs sénégalais, le tout sous les ordres du capitaine **DE PINEAU.** Les volontaires furent envoyés à l'extrême gauche et à l'extrême droite de la colonne. En même temps, l'artillerie se rapprochait à 200 mètres et continuait son tir d'une manière plus efficace. On vit encore des défenseurs, embusqués en dehors, rentrer en courant par les brèches déjà mentionnées.

Le tir de l'artillerie détermina même la fuite d'une partie des habitants et des défenseurs du village que l'on vit s'éloigner par derrière, dans la direction de quelques monticules boisés. L'infanterie de marine, avec ses nouvelles carabines à tige, et les volontaires reçurent, en conséquence, l'ordre de contourner tout à fait l'enceinte pour tuer ou capturer tout ce qui tenterait de s'échapper.

Le moment d'agir était venu ; deux pelotons de laptots allèrent renforcer la colonne **DE PINEAU**, pendant que la réserve, composée de l'artillerie et de quatre pelotons de tirailleurs sénégalais, s'organisait au fur et à mesure des retardataires, sous la direction du lieutenant **VINCENT**, chef d'état-major. L'artillerie devait cesser son feu dès que les colonnes d'assaut seraient dans la place.

Au signal du commandant en chef, ces dernières se mirent en marche avec l'ordre de se servir surtout de la baïonnette.

La colonne de droite, rendue la première devant son point d'attaque, fut reçue presque à bout portant par des décharges parties d'embuscades encore garnies ; en même temps, une vive fusillade était dirigée sur elle par les créneaux des tatas extérieurs et intérieurs. Plusieurs des nôtres furent blessés, entre autres le sergent d'infanterie de marine **SOULÉ**, détaché aux tirailleurs sénégalais.

Cependant la colonne de gauche allait atteindre l'enceinte ; il importait que celle de droite reprît son mouvement en avant. M. **FARON** s'y porta aussitôt et en prit le commandement. A sa voix, tout le monde se précipite en avant par la brèche ; toujours en tête, il entre le premier, à cheval, dans le tata, où il est légèrement blessé par une balle.

Les défenseurs sont refoulés de partout et la colonne, en les poursuivant, arrive à un mur en apparence de même nature que les enceintes des groupes de cases, mais elle s'aperçoit immédiatement qu'elle est devant un réduit et qu'elle doit s'y attendre à une forte résistance et à de grandes difficultés. Déjà, elle compte de nombreux blessés, parmi lesquels il faut citer le lieutenant **DELEUTRE**, le sous-lieutenant **LAMBERT** et le sergent **BECCARIA**, tous trois des tirailleurs sénégalais.

Le commandant **FARON**, voyant sa tête de colonne trop compromise et comprenant qu'il fallait prendre des mesures sérieuses pour attaquer ces retranchements, donne l'ordre de se replier. A peine a-t-il donné cet ordre qu'il reçoit deux nouvelles balles, dont l'une lui traverse la joue.

En ce moment arrivait aussi la tête de colonne de gauche, qui avait trouvé moins de résistance que l'autre à l'enceinte extérieure, et qui avait repoussé tout ce qui tentait de s'opposer à sa marche dans le village.
En annonçant à M. **AUBE** l'existence du réduit, le brave commandant recevait une quatrième blessure : une balle lui traversait le haut de la poitrine et lui enlevait complètement l'usage du bras droit. Déjà affaibli par la perte de son sang, il glisse de cheval, laisse la direction de l'attaque au lieutenant de vaisseau **AUBE**, le plus ancien capitaine présent sur les lieux, et se fait conduire à 400 mètres en dehors du village, d'où il continue à envoyer ses instructions.
On fait venir une section d'artillerie, qui tire sur le réduit à 25 mètres ; mais, après une dépense considérable de munitions, on reconnaît que la brèche n'est pas praticable.
Cependant, il est déjà 10 h. 1/2 et le thermomètre marque 45°. Les troupes sont excessivement fatiguées et on est obligé de leur donner un peu de repos. A l'exception du réduit, tout le village est en notre pouvoir et incendié en partie.
Pendant ce repos, sur l'ordre de l'intrépide lieutenant de vaisseau **AUBE**, l'enseigne **MAGE** et le sous-lieutenant de tirailleurs **LECREURER** avaient rallié autour d'eux quelques hommes de divers corps ; à ce groupe étaient venus se joindre les lieutenants **MOUQUIN** et **JACQUET**, à la tête de deux pelotons d'infanterie de marine et de tirailleurs, et tous ensemble bloquaient étroitement le réduit, afin que personne ne pût s'en échapper.
En même temps, le lieutenant de tirailleurs **BÉNECH** recevait l'ordre d'aller relever les blessés qui étaient restés à proximité du réduit depuis la première attaque, assez mal abrités par des arbres contre les balles. Cette mission fut remplie avec beaucoup de dévouement ; mais le brave officier, qui s'était fait une belle réputation au Sénégal, reçut une balle au front qui le tua raide.
Vers midi, le commandant **FARON** prescrit à M. **AUBE** de faire une nouvelle tentative avec une section d'artillerie et un renfort de 50 hommes choisis, commandés par le capitaine **MILLET**, officier plein de bravoure et de sang-froid. L'artillerie bat d'abord en brèche en deux endroits, mais ce n'est pas encore suffisant, car l'assaut que l'on tente à 1 h. 1/4 est repoussé.
Il faut avoir recours une dernière fois aux obusiers ; hélas! un quart d'heure après toutes les munitions d'artillerie sont épuisées. On donne un nouvel assaut : le sous-lieutenant **JACQUET**, suivi de deux ou trois hommes d'infanterie de marine, entre le premier dans le réduit ; le lieutenant **MOUQUIN**, le capitaine **MILLET** et le sergent-major **CAZENEUVE** y pénètrent presque en même temps, avec des Européens et des indigènes pêle-mêle.
Les 40 ou 50 défenseurs vivants luttent avec la rage du désespoir ; tous sont massacrés à la baïonnette. Mais ils nous blessent encore du monde avant de mourir, notamment le lieutenant **MOUQUIN**. **SIRÉ-ADAMA** et les chefs qui l'entourent tombent sous nos coups sans montrer le moindre signe de faiblesse.
Enfin, c'est fini ; le succès avait récompensé tant de courage et, pendant que les volontaires pillent le village, nos braves troupiers vont se reposer en n'emportant que leurs morts.
Nos pertes sont cruelles : nous comptons 39 tués, dont 1 officier, et 97 blessés, dont 6 officiers. Mais celles de l'ennemi sont bien plus fortes : 250 tués et 1,500 prisonniers. Quant au nombre des blessés, il devait être vraisemblablement considérable.
Dans la journée, les capitaines **CORNU** et **FLIZE** dirigèrent une colonne de volontaires sur Komendao, dépendance de Guémou, et ce village fut enlevé, pillé et brûlé.

Récompenses,.

En récompense de leur belle conduite, furent promus :

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

M. **FARON**, au grade de lieutenant-colonel ;
M. **CORNU**, au grade de chef de bataillon ;
M. **DELEUTRE**, au grade de capitaine ;
M. **LAMBERT**, au grade de lieutenant ;
MM. **GRAVIE** et **DELEUTRE**, au grade de sous-lieutenant.

Rebuté par son insuccès, **EL-HADJI** renonça à faire la guerre contre les blancs et se rejeta vers le Ségou pour en faire la conquête.

N'GUIK, NIOMRÉ ET LE SINE

Prise de N'Guik.

ELY, fils de **MOHAMED-EL-HABIB**, après avoir été chassé du Oualo, revenait à chaque instant dans ce pays pour le troubler et empêcher les indigènes de se soumettre à nous.
Pour mettre fin à ses manœuvres, le gouverneur, M. **FAIDHERBE**, partit à la tête de 600 hommes de troupe et de 1,200 volontaires. Le 18 décembre 1856, il était en vue de N'Guick, refuge habituel d'**ELY** ; mais ce dernier, ayant appris la marche de notre colonne, avait pris la fuite.
En arrivant dans la place, le gouverneur se trouva seul avec 3 officiers et 3 ou 4 hommes d'escorte ; déjà, plusieurs noirs l'avaient mis en joue. Sans se laisser intimider, il met revolver au poing et ordonne de déposer les armes ; en même temps arrivait un premier renfort de 10 hommes d'infanterie de marine, force suffisante pour faire exécuter l'ordre séance tenante.
Pour punir le village de son hostilité, on le livra au pillage des volontaires et aux flammes.

Combat de Niomré.

Cet exemple avait été vite oublié par certains villages du Oualo, notamment par celui de Niomré, où le sous-lieutenant de spahis **ALIOUN**, envoyé en mission près du chef **SIDÉA**, avait été insulté et même menacé de mort.
Pour tirer vengeance de cet acte odieux, le gouverneur rassembla un millier d'hommes de troupes régulières et environ 1,500 volontaires.
Le 4 mars 1858, la colonne réunie à M'Pal se mettait en marche pour Niomré. Jusqu'au départ, le ciel avait été couvert, mais bientôt il s'éclaircit et le soleil se mit à darder ses rayons brûlants. On n'avait pas fait 2 kilomètres que plus de 50 hommes étaient étendus sous les broussailles, malgré les encouragements donnés par les officiers, notamment par le commandant **FARON** et le capitaine **ROMAN**, de l'infanterie de marine, qui mirent pied il terre pour montrer l'exemple et entraîner les pauvres soldats dans cette pénible marche.
Le soir, avant la nuit, on était aux puits de N'Guik ; le commandant **FARON**, à l'arrière-garde, ramenait tous les traînards.
On installa le camp tant bien que mal, mais à peine les hommes étaient-ils couchés qu'une fusillade assez vive est dirigée sur les tentes ; cette attaque est repoussée ; elle nous coûte 2 tués et 8 blessés.
A minuit, nouvelle alerte qui nous vaut encore 2 blessés ; elle est repoussée comme la première. C'est décidément une nuit d'inquiétude qui suit une journée de fatigue extrême.
Le lendemain, le lieutenant d'infanterie de marine **FLIZE** arrivait avec un renfort de 700 volontaires, dont 150 cavaliers.

Dans la journée, les tirailleurs sénégalais, les spahis, les volontaires, emmenant un obusier, allèrent brûler quelques villages rebelles. Ils eurent un engagement avec l'ennemi et lui tuèrent une trentaine d'hommes.
Le 6, la colonne se met en marche sur M'Birama, dernière étape avant d'arriver à Niomré. Ayant de partir, on avait construit une petite redoute en terre à N'Guik pour en faire une base d'opérations où l'on pouvait laisser les malades, les blessés et les bagages ; le capitaine **BLONDEAU** fut chargé de sa garde avec 200 volontaires.
Le 7, à 3 heures du matin, on se remet en route et, à la pointe du jour, on aperçoit Niomré à l'extrémité d'une vaste plaine.
A une lieue de ce village, se trouve celui de M'Pagua) qui s'élève au milieu de champs de mil, coupés en tous sens par de nombreuses haies peu résistantes.
C'est dans ce village, organisé pour la défense, que l'ennemi nous attendait. L'ordre de combat, de notre côté, était le suivant : à l'avant-garde, deux pelotons d'infanterie de marine, sous les ordres du lieutenant **PIPY**, et un obusier ; le gros de la colonne comprenait, à gauche, les tirailleurs sénégalais et, à droite, les compagnies de débarquement ; l'arrière-garde, formée de troupes diverses, est confiée au capitaine **MILLET**. Quant aux volontaires, ils sont développés sur la droite.
Arrivés près du village, nos éclaireurs essuient le feu des tirailleurs ennemis, abrités derrière les haies ; ils les repoussent successivement. Renforcés bientôt par les troupes en arrière, les noirs sont délogés de toutes parts et, sans temps d'arrêt, les groupes de maisons qui résistent sont livrées aux flammes. Niomré est enlevé avec la même vivacité ; mais, malheureusement, le lieutenant **PIPY**, qui était toujours en avant, y fut tué d'une balle dans le ventre, tirée presque à bout portant.
L'ennemi avait fait des pertes sérieuses ; les nôtres étaient insignifiantes, grâce à la vivacité de l'attaque.
Le but était atteint, la résistance de toute part était brisée et les chefs venaient en masse demander la paix.

Récompenses.

En raison de leur belle conduite, le chef de bataillon **FARON** fut promu officier de la Légion d'honneur ; le capitaine **DE PINEAU** et les lieutenants **FLIZE** et **LEMAIRE** furent nommés chevaliers ; les sergents **DOMMANGER, SOULÉ** et **MULLER**, les caporaux **GIORDANI** et **MARBACH**, le soldat **SERRÉ** et le tirailleur **SAMBA-ALICA** reçurent la médaille militaire.

Expédition du Sine.

Depuis longtemps, les gens du Sine commettaient des déprédations sur nos traitants. Le 7 décembre 1858, ils tentèrent d'assassiner un commerçant français et son domestique qui mourut quelque temps après des suites de ses blessures.
La force était nécessaire et sans retard. En conséquence, le gouverneur, toujours le premier à la peine, partait dans les premiers jours de mai 1859, avec une colonne composée de :

200 tirailleurs sénégalais (capitaine **DE PINEAU**) ;
160 hommes d'infanterie de marine (capitaine **ARNIER**);
Quelques hommes d'artillerie (capitaine **VIOT**) ;
Un millier de volontaires (commandant **LAPRADE**).

Cette colonne franchit hardiment la frontière du Cayor ; elle est à Rufisque le 8 mai, le 12 à Nianing et le 15 à Joal, en plein Sine. Tous les chefs s'étaient sauvés à notre approche.
Le 16, on marche sur Silif, où devait être établi le camp ennemi ; les laptots, envoyés en reconnaissance vers un bois fourré, sont attaqués. Au bruit de la fusillade, le gouverneur envoie le lieutenant **DELEUTRE** avec deux pelotons de tirailleurs ; au bout de quelque temps, l'armée de Sine lâche pied.
On se porte ensuite sur Fatik ; mais, dès le matin, l'ennemi, qui nous guettait, débouche du bois, sa cavalerie en tête, et fond sur nos sentinelles avancées. Les tirailleurs sénégalais et les volontaires de Gorée se portent bravement à la rencontre des cavaliers qui envahissent déjà notre bivouac, pendant que les 35 hommes d'infanterie de marine se rangent autour de l'obusier pour le défendre.
Après vingt minutes d'un combat excessivement acharné, les cavaliers rebroussent chemin ; l'obusier, au bout du troisième coup, avait eu son affût cassé.
Par trois fois l'ennemi revient à la charge, faisant des efforts inouïs pour rompre nos colonnes. A la fin, le gouverneur ordonne au peloton d'infanterie de marine, tenu en réserve jusque-là, d'en finir. Les carabines firent leur effet, car, en peu de temps, chefs et soldats de l'armée du Sine tombaient en masse. Dès lors, ce qui reste tourne le dos et ne reparaît plus.
A la suite de cette expédition, les rois du Baol, du Sine et du Saloum passèrent des traités avec nous[1].
Malheureusement, le Sine et le Saloum oublièrent vite la lettre de leurs conventions ; le 27 février 1861, le chef de bataillon **LAPRADE** était obligé, avec une petite colonne, d'aller rappeler les rois de ces pays à l'exécution des traités.
Le 2 mars, à 6 heures du soir, l'escadrille transportant la colonne mouillait à 100 mètres du poste de Kaolakh. Pour cacher ses projets, le commandant **LAPRADE** descendit seul à terre et demanda des renseignements sur le chemin de Fatik à Diakhao ; les indigènes crurent qu'en effet c'était cette route que nous devions suivre.
A 1 heure du matin, la nuit même, tout le monde fut mis à terre ; le capitaine d'infanterie de marine **MILLET**, avec son bataillon et l'artillerie, devait enlever le village du grand Kaolakh pendant que le commandant irait, avec les tirailleurs et 50 laptots, surprendre Kaoum, la capitale du Saloum.
Le capitaine **MILLET** arrive à Kaolakh à 4 heures du matin et enveloppe aussitôt les cases de l'alcaty ; afin d'éviter les méprises toujours à craindre dans un combat de nuit, défense avait été faite de tirer un coup de fusil ; on ne devait se servir que de la baïonnette. Cet ordre fut rigoureusement exécuté : 4 femmes, les 10 fils de l'alcaty et tous ses captifs, au nombre de 150 environ, tombèrent en notre pouvoir.
Dans la lutte qui précéda cette capture, le capitaine **MILLET**, terrassé par un indigène qui se préparait à le massacrer à coups de lance, ne dut son salut qu'au courage du soldat **MAS**, de la 28e compagnie du 4e régiment d'infanterie de marine, qui perça son agresseur d'un coup de baïonnette.
De son côté, le commandant de la colonne s'emparait de la demeure royale, à Kaoum, sans trouver de résistance. Plus de 150 personnes, dont une partie de la famille du roi, furent faites prisonnières.
Le 3 mars, la colonne reprenait sa marche pour le Sine, et le lendemain, à 8 heures du matin, après avoir traversé une forêt épaisse de quatre lieues de largeur, elle entrait à Marouk, premier village de cette contrée. Là, on apprit que le roi, plutôt que de se défendre, était décidé à se soumettre ; des ouvertures de paix furent faites et acceptées non seulement par lui, mais encore par le roi du Saloum.

1 Tous ces traités ont été reproduits in extenso dans les Annales sénégalaises.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

EXPÉDITION DANS LA CASAMANCE

Dans la basse Casamance.

Pendant l'année 1859, les peuplades de la basse Casamance avaient jeté l'effroi dans le bas de la rivière. Pour les réprimer, le chef de bataillon du génie **PINET-LAPRADE** reçut l'ordre de marcher contre eux avec une colonne de 800 hommes et 2 obusiers. Le capitaine **MILLET** commandait l'infanterie de marine et le capitaine **RINGOT** les tirailleurs sénégalais.

Cette colonne avait pour objectif les deux forts villages de Caronne et de Thionk, situés sur les bords de la Casamance) au milieu de cours d'eau secondaires et de marigots puants. Autour de ces villages, on remarque de nombreux palétuviers, des benthamiers magnifiques, des fromagers et des cocotiers ; ces essences diverses forment une ceinture naturelle de défense.

L'expédition quitte Gorée le 6 mars 1860, à 9 heures du matin, et le 9, à midi, les avisos étaient embossés devant le débarcadère de Hilor, premier village de Caronne.

Du bord de nos navires, qui étaient mouillés à 1 kilomètre en arrière, on distinguait les naturels embusqués derrière les arbres prêts à nous disputer l'entrée du village ; d'autres groupes étaient formés sur la droite et sur la gauche, dans les rizières et les palétuviers, pour nous attaquer de flanc.

Après avoir étudié le terrain et l'attitude de l'ennemi, le commandant **LAPRADE** arrêta que, pour faciliter le débarquement des troupes, les bâtiments du centre couvriraient d'obus les rizières, en avant du village, et ceux des extrémités de la ligne d'embossage fouilleraient, avec leur artillerie, les palétuviers situés à droite et à gauche. Au signal donné, le centre seul devrait cesser le feu.

Ces dispositions réussirent à merveille, car le débarquement ne fut point troublé. Une fois à terre, on se forma par bataillon en masse : les tirailleurs sénégalais à gauche, les laptots à droite, l'infanterie de marine au centre, et les deux pièces dans les intervalles laissés entre les bataillons.

Dans cet ordre, la colonne se porte en avant, mais à peine a-t-elle atteint les rizières qu'elle est reçue par un feu nourri sur son front, en même temps que des groupes nombreux la menacent sur ses flancs.

Nos tirailleurs, étant à découvert, se trouvaient dans des conditions tout à fait désavantageuses ; pour ne pas prolonger cette lutte inégale et ayant remarqué que les forces ennemies se trouvaient en dehors du village, le commandant résolut de l'enlever immédiatement de vive force.

A cet effet, il forme une réserve, sous les ordres du capitaine **HOPFER**, de l'infanterie de marine, avec deux pelotons de son arme et une partie de l'artillerie que les irrégularités du terrain avaient empêché d'employer utilement. Pour couvrir les flancs, il fait porter, à droite, deux pelotons de laptots et, à gauche, deux pelotons de tirailleurs sénégalais. Les autres troupes sont destinées à l'attaque.

Voulant suivre la tactique que nous avions souvent employée au Sénégal, l'ennemi nous laisse approcher, sans nous inquiéter, jusqu'à 50 pas de ses lignes, mais tout à coup une vive fusillade éclate sur tout le front. Les officiers se portent en tête de leurs troupes et les entraînent à l'assaut aux cris de « En avant ! » Rien ne résiste à cet élan, le village est enlevé en un clin d'œil.

A droite et à gauche, les laptots et les tirailleurs ne faisaient pas de moins bonne besogne en culbutant les fuyards dans la plaine, et en les refoulant au loin dans les bois.

Mais la colonne du centre n'avait pas fini ; après avoir traversé le village, elle alla fouiller la lisière des bois situés en arrière. Les tirailleurs sénégalais, sous les ordres du capitaine **RINGOT**, eurent un engagement très vif dans lequel se distingua particulièrement le capitaine **DE PINEAU**. De son côté, l'infanterie de marine poussait une charge à fond, à hauteur du centre du village, et chassait l'ennemi devant elle. Hilor fut ensuite brûlé.

Comme pertes, nous avions un caporal d'infanterie de marine et un tirailleur sénégalais tués ; un officier, le sous-lieutenant **LEFEL** et 22 hommes blessés ; celles de l'ennemi étaient beaucoup plus fortes. Une centaine de bœufs et un troupeau de chèvres restaient entre nos mains.

Combat de Thionk.

Les troupes se rembarquèrent et, le soir même, la flottille appareillait pour le marigot des Djougoutes, point de débarquement le plus près des villages de Thionk.
La mise à terre eut lieu le 10 au soir, et le 11, à 5 heures du matin, les troupes marchaient joyeusement vers leur objectif. A 7 heures, elles étaient à 1 kilomètre du premier village, longeant un bois touffu. Tout à coup l'ennemi débusque de ce bois en poussant des hurlements sauvages. La colonne, qui marchait par le flanc sur un sentier étroit tracé à travers les rizières, fait aussitôt un à-droite et se trouve en bataille face à l'adversaire.
C'est par nuées que ces noirs débouchent des fourrés inextricables ; quelques-uns sont armés de fusils chargés jusqu'à la bouche ; les autres n'ont, comme armement, que des lances et de grands boucliers ronds en peau de buffle.
Ils viennent nous défier à moins de vingt-cinq pas, mais un feu vif de mousqueterie et quelques fusées, lancées par l'artillerie, suffisent pour les arrêter.
Plusieurs d'entre eux tombent mortellement atteints ; ils se passe alors un moment d'hésitation chez ces grands enfants qui croyaient déjà tenir la victoire. Le capitaine **MILLET** en profite pour lancer son bataillon d'infanterie de marine à la baïonnette, manœuvre qui a pour résultat de mettre l'assaillant en pleine déroute.
Pendant l'exécution de ce mouvement, le commandant **LAPRADE**, d'un autre côté, avec les laptots, les tirailleurs et les volontaires, enlevait les villages de Thionk sans résistance sérieuse. En moins d'une heure, l'ennemi avait été battu partout et nous avait abandonné toutes ses positions. Il nous laissait 40 cadavres sur le champ de bataille, 20 prisonniers, 200 boeufs, 150 chèvres et de grands approvisionnements de riz. Nous n'avions qu'un seul blessé.
Plusieurs traités furent passés avec les chefs du pays à la suite de cette expédition.

Récompenses.

L'expédition de la basse Casamance valut la croix de la Légion d'honneur au capitaine **HOPFER** et la médaille militaire au caporal **AUGERAS**, ainsi qu'aux soldats **COMMUNAL** et **MESME**.

Dans la haute Casamance.

Il restait à châtier les peuplades de la haute Casamance ; le commandant **LAPRADE** fut encore chargé de cette mission.
Le 5 février 1861, il quittait Gorée avec 700 hommes de troupe et, le 10, il débarquait vis-à-vis de Sédhiou. Sans perdre de temps, il marche sur Sandiniéri qu'il enlève à la baïonnette, malgré la résistance des habitants. Ceux-ci sont chassés dans les bois, laissant entre nos mains 20 morts et 50 prisonniers. Nous ne comptions que 4 blessés.
Les Mandingues, revenus de leur premier moment de stupeur, veulent essayer un retour offensif ; le capitaine **MILLET**, avec ses 150 hommes de l'infanterie de marine, exécute alors un mouvement tournant et vient prendre l'ennemi en flanc, pendant que les tirailleurs l'occupent de face. Il est encore obligé de fuir en nous laissant plusieurs cadavres entre les mains.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Vers 11 heures, la chaleur était accablante ; une vingtaine de soldats, qui étaient allés au fleuve pour se désaltérer, furent tout à coup assaillis par des bandes de la rive droite qui arrivaient tardivement au secours de Sandiniéri. L'infanterie de marine et les, tirailleurs algériens volèrent aussitôt aux faisceaux, coururent sur les contingents et jetèrent dans le fleuve tout ce qui ne fut pas tué sur place. Trois de nos hommes avaient été massacrés à coups de sabre et de hache et deux autres étaient grièvement blessés.
Le lendemain, Dioudoubou était la proie des flammes et un engagement avait encore lieu dans l'après-midi, mais sans grande importance. Ce fut le dernier, car, le 13, tous les chefs des environs venaient implorer leur pardon et se soumettre à toutes nos conditions.

EXPÉDITIONS DANS LE CAYOR

Aperçu géographique et topographique.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois du Cayor, mais sans indiquer sa situation ; le moment nous paraît opportun de lui consacrer quelques lignes sous forme d'aperçu géographique et topographique.
A l'ouest, il est borné par la mer ; à l'est, par le Djolof ; au sud, par le Baol et, au nord, par le Oualo. Sa superficie est de 800 lieues carrées.
Son sol est sablonneux, accidenté par une série de collines et de bas-fonds se transformant en lacs ou en marais à l'époque des pluies de l'hivernage. Pendant la saison sèche, la surface de ces bas-fonds est recouverte d'une végétation compacte de roseaux, de joncs et de plantes aquatiques.
De Lompoul à M'Boro le voisinage de ces lacs présente une végétation luxuriante, formée par des massifs de grands arbres appartenant aux espèces les plus variées ; ailleurs, au contraire, on ne rencontre qu'aridité et désolation.
Après M'Boro, cette aridité se continue sans interruption ; la végétation n'est plus représentée que par de rares arbustes épineux et par les longues tiges desséchées d'une espèce de graminée sauvage.
Plus loin encore, ces arbustes augmentent progressivement et finissent par former des forêts de broussailles, au milieu desquelles serpentent d'étroits sentiers tracés par le passage des indigènes. Bientôt pourtant, on quitte ces arbrisseaux épineux pour entrer en terrain découvert ; le sol devient moins sablonneux ; quelques traces de culture s'offrent à la vue, puis successivement des lougans[1] de miel et d'arachides délimités par de hautes haies d'euphorbes : c'est le Cayor agricole.

Expédition de Diati.

En 1861, nos colonnes partirent pour construire des postes fortifiés à M'Boro, M'Bidjem et Lompoul, afin de nous assurer une bonne base d'opérations pour le cas de guerre avec le roi du Cayor.
Nous ne devions pas tarder à nous servir de cette base, car nos postes étaient à peine terminés que le damel (roi du pays) violait un traité qu'il avait signé quelques jours auparavant.
Le gouverneur n'hésita pas à rassembler toutes les troupes disponibles (1,360 hommes, dont 36 officiers) pour aller rappeler au damel que l'on ne déchire par impunément une convention au bas de laquelle la France a mis sa signature.

1 Lougans, champs cultivés.

Le 5 mars, la colonne quittait Saint-Louis et, deux jours après, elle arrivait au poste de Lompoul, commandé par le lieutenant **JOYAU**, de l'infanterie de marine. Cet officier venait de faire fusiller quatre espions armés qu'il avait surpris autour de son fort.
Continuant sa route, le corps expéditionnaire atteignait N'Guigui, capitale du Cayor, le 9 ; le lendemain, à 10 heures du matin, il était à Mekhey, résidence habituelle du damel ; dans la soirée même il campait à Diati.
Vers 6 heures du soir, le camp fut attaqué brusquement par un parti de cavaliers ennemis venus en reconnaissance. Dans une charge vigoureuse, nos spahis les mirent en déroute complète, après leur avoir tué de 20 à 30 hommes.
La journée du 11 fut marquée par plusieurs attaques sérieuses.
A 1 heure de l'après-midi, on apprend qu'un grand nombre de cavaliers ennemis se dirigent vers le second puits de Diati, situé à un kilomètre du camp, où nos miliciens étaient allés faire leurs provision d'eau. L'escadron des spahis, envoyé pour protéger la corvée, rencontra les tiédos qui l'attendaient bravement et ce ne fut qu'après une vigoureuse charge en fourrageurs, et appuyé par deux pelotons de tirailleurs sénégalais, qu'il parvint à les mettre en faite, après leur avoir tué une quinzaine de cavaliers. Nous n'avions que quatre hommes blessés. Le lieutenant **MERLET** avait eu son képi traversé par une balle.
Les pelotons de tirailleurs, sous les ordres du capitaine **RINGOT**, qui venaient d'appuyer la charge de l'escadron, continuèrent, avec l'aide des miliciens et des volontaires, la poursuite des tiédos jusqu'à une lieue du camp.
Vers 5 h. 1/2 du soir, le camp fut attaqué de nouveau par l'armée du damel.
Des masses de cavaliers vinrent passer à proximité de la face occupée par l'infanterie de marine et se dirigèrent en se rapprochant du côté des tirailleurs sénégalais. Le lieutenant-colonel **FARON**, qui commandait ces derniers, les porta à 200 mètres du front de bandière et commença, à petite portée, un feu terrible sur l'ennemi, pendant qu'un canon rayé lui lançait des paquets de mitraille.
Après trois quarts d'heure d'engagements, les tiédos nous abandonnaient le champ de bataille jonché de leurs morts et de leurs blessés.
Deux pelotons d'infanterie de marine ayant fait un changement de direction à gauche, avaient été assez heureux pour prendre part à la fin du combat, dans lequel nous n'eûmes que 3 blessés.
Le 12, à 3 heures du matin, nous levions le camp de Diati pour nous rendre à M'Boro, puis à Lompoul, Gandiol et Saint-Louis.
L'expédition de Diati avait duré douze jours et nous avait coûté 20 hommes tués ou blessés. Malgré des marches pénibles sur un terrain sablonneux et mouvant, exposés à un soleil brûlant, accablés par le souffle desséchant du vent d'est qui régna sans interruption pendant dix jours, nos soldats ne cessèrent de montrer une énergie et une vigueur vraiment remarquables.

Expédition de M'Boul.

Le 14 mai 1861, une nouvelle colonne expéditionnaire, sous les ordres du lieutenant-colonel **FARON**, s'organisait à Gandiole, pour se rendre à M'Boul, où devait se faire l'installation du nouveau damel **MADIODIO**, que le gouverneur du Sénégal avait désigné au choix des chefs du Cayor pour remplacer **MACODOU**, notre ennemi.
L'effectif des troupes régulières s'élevait à 847 hommes, dont 39 officiers ; en y ajoutant les miliciens et les volontaires, on arrivait à un total général de 1,161 combattants.
L'infanterie de marine était commandée par le chef de bataillon **MAYER**, les tirailleurs sénégalais par le capitaine **RINGOT** ; le capitaine **FLIZE** avait la direction des affaires indigènes.

Partie de Gandiole le 24 mai, la colonne passa successivement à Potou, Dianaour, Diokoul et N'Dande, où elle fut rejointe par le candidat **MADIODIO** avec 500 hommes, dont 100 cavaliers.
Pendant tout ce trajet, l'absence presque totale de brise rendait la chaleur beaucoup plus pénible, mais néanmoins l'entrain du début continua chez nos soldats.
Le 28 mai, à 9 heures du matin, le bivouac était établi à Kouré, à 2 kilomètres de M'Boul. Quelques instants après, des cavaliers vinrent escarmoucher avec nos avant-postes ; mais, afin d'encourager l'ennemi, on ne répondit presque pas à son feu.
A 11 heures, on aperçoit toute l'armée de **MACODOU** qui s'avance sur notre camp en bon ordre de bataille. Le colonel **FARON** fait sortir deux colonnes d'attaque de trois pelotons chacune : la première formée des tirailleurs sénégalais, sous les ordres du capitaine **RINGOT** ; l'autre, du 4e d'infanterie de marine, commandée par le capitaine **MILLET**. L'escadron de spahis devait les suivre avec les deux pièces d'artillerie qui se trouvaient aux avant-postes.
La fusillade s'engage d'abord avec les avant-postes, puis les colonnes d'attaque viennent renforcer le feu ; de part et d'autre l'action est poussée vigoureusement ; mais, nos soldats impatients de se mesurer de plus près avec l'ennemi, fondent sur lui. Cet élan, joint aux bonnes dispositions prises, décida subitement **MACODOU** à la retraite, laquelle s'effectua en jonchant la route de cadavres d'hommes et de chevaux. Nous avions 9 hommes hors de combat.
La chaleur, qui atteignait à ce moment 42 degrés sous la tente et 65 au soleil ne permit pas de poursuivre ; les troupes rentrèrent au camp.
Après cette défaite, beaucoup de gens de **MACODOU** vinrent faire leur soumission à **MADIODIO**.
Le colonel **FARON**, désirant rejeter les tiédos au delà des frontières du Cayor, fit construire une redoute, avec parapets en terre, pour l'ambulance et les approvisionnements de la colonne. Il y laissa un détachement de 100 hommes et partit à la recherche de **MACODOU**.
Arrivé à Kantiakh, il se heurte à un fort parti ennemi, en tue un bon nombre, fait piller le village par les volontaires et y met ensuite le feu.
Il laisse sur les lieux une partie de ses troupes, sous le commandement du chef de bataillon **MAYER**, et pousse une pointe jusqu'à Kantar, en chassant devant lui les derniers débris de l'armée de **MACODOU**, qui venait de quitter le Cayor en toute hâte pour gagner le Saloum.
Le 22, à 6 heures du soir, toutes les troupes étaient de retour à Kouré dans de bonnes conditions de santé et sans avoir eu un seul blessé.

Récompenses.

A la suite de ces expéditions, les promotions suivantes eurent lieu dans la Légion d'honneur :

Officier : le chef de bataillon **MAYER** ;
Chevaliers : les lieutenants **BONNET** et **JOYAU** ;
Médaillés militaires : le soldat **PLOS**, le sergent indigène **MOUSSA** et le tirailleur **BOUBAKAR-DETIÉ**.

Affaire d'Odouin.

Pendant que, dans l'intérieur, nos troupes repoussaient de partout ces hordes sauvages, avides de pillage et de meurtre, une poignée de braves tirailleurs sénégalais, sous les ordres du capitaine **ALEM**, commandant particulier de Grand-Bassam, se distinguaient à Odouin, sur la côte occidentale.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Les gens de ce pays étaient venus piller les navires de nos traitants qui trafiquaient sur ces côtes, et c'est pour les punir de leurs exactions que le capitaine **ALEM** se porta vers eux. Après un combat qui nous valut quelques tirailleurs blessés, l'ennemi fut mis en fuite avec des pertes sensibles.
Le capitaine **ALEM** reçut la croix de la Légion d'honneur et le sergent **LAGORCE,** ainsi que le tirailleur **MODOU-SAR**, furent décorés de la médaille militaire. Tous deux avaient été blessés.

EXPÉDITION CONTRE LES SÉRÈRES

Affaire de Thiès.

Les habitants du village de Thiès, appartenant aux Sérères-Nones, troublaient depuis quelques temps, par leurs incursions fréquentes, suivies de pillages et de meurtres, la tranquillité des populations annexées du Diander, voisines de la rivière Tanma. Il devenait indispensable de prouver aux indigènes soumis à notre autorité que nos promesses de protection n'étaient pas illusoires.
Une colonne composée de 167 hommes, dont 80 de l'infanterie de marine, sous les ordres du capitaine **CHEVREL,** et 41 tirailleurs (sous-lieutenant **GOTTSMANN**), de 94 disciplinaires de la 3e compagnie, commandés par le capitaine **BOLOT**, et de 50 volontaires, fut organisée en secret et avec rapidité ; M. le chef de bataillon du génie **PINET-LAPRADE** en prit le commandement et, par une marche de nuit rapide, se porta sur le village de Thiès.
Attaqué le 12 juin 1862, au point du jour, ce village, surpris, fut rapidement enlevé et détruit par nos soldats. L'ennemi, protégé par les accidents d'un terrain boisé, essaya plusieurs fois de reprendre son troupeau ; mais, à chaque tentative, il fut vivement repoussé et finit par s'éloigner après avoir éprouvé des pertes sensibles.
Dans cette expédition, nos troupes avaient rivalisé d'ardeur et de courage ; elles combattirent ou marchèrent douze heures de suite.
Cette affaire nous coûtait 1 tué, 12 blessés, dont le médecin, M. **GILLET**, et 5 contusionnés, ce qui prouve, si on considère le petit nombre d'hommes engagés, combien l'ennemi s'était montré opiniâtre dans ses infructueuses tentatives pour reprendre son troupeau.

En récompense de leur conduite courageuse, le capitaine **BOLOT** fut nommé officier de la Légion d'honneur ; son lieutenant, M. **ARNAUD** (**Guy**), reçut la croix de chevalier ; les caporaux **LAURENS**, de la compagnie disciplinaire, **ADAM**, du bataillon de tirailleurs sénégalais, et le soldat **GÉRIZIER**, du 4e, blessé deux fois, se virent décerner la médaille militaire.
La rude leçon infligée au village de Thiès produisit le meilleur effet sur toutes les populations. Pour prévenir le retour des pillages qui avaient motivé l'expédition, le commandant **PINET-LAPRADE** jugea cependant nécessaire de défendre la route du Diander au Baol, en passant par Pout et Thiès.

Affaire de Pout.

Un blockhaus fut placé à Pout, en avril 1863.
Le 13 juillet de cette même année, les huit hommes qui formaient la garnison du poste furent massacrés, malgré une résistance héroïque. Le sergent du poste qui, seul, avait pu échapper à cette tuerie, courut réunir les contingents des villages soumis voisins et réoccupa le blockhaus quelques heures après.
Une nouvelle garnison plus forte, commandée par le sous-lieutenant **CAUVIN**, du 4e, et composée de 20 hommes du même régiment, de 2 canonniers et de 10 tirailleurs sénégalais, fut mise dans ce

poste. Les Serrères, enhardis par leurs premiers succès, annoncèrent bientôt qu'ils l'attaqueraient de nouveau.
Le 20 août 1863, ils vinrent au nombre d'environ 500 se présenter devant le blockhaus ; 150 d'entre eux s'approchèrent à bonne portée de fusil, comptant renouveler leurs exploits du 13 juillet. Cette fois ils furent vite déçus, car tout le monde était sur ses gardes ; une fusillade qui ne dura pas moins d'une demi-heure les accueillit, en leur mettant une quarantaine d'hommes hors de combat.
De notre côté, nous comptions seulement deux blessés, dont un courrier et le tirailleur **GALLAND M'BOYE**, qui reçut, en récompense, la médaille militaire. La même faveur fut accordée au caporal **CATHALA** et au soldat **JULIEN**, du 4e, pour l'entrain qu'ils avaient montré pendant l'action.
Enfin, le sang-froid et le courage du sous-lieutenant **CAUVIN**, lui firent décerner la croix des braves.

Occupation du défilé de Thiès.

Cependant, l'agression du 13 juillet ne pouvait rester impunie ; il fallait, en outre, ouvrir une route à travers le défilé de Thiès et construire un poste à ce point pour la protéger et faire cesser les brigandages qui s'y commettaient journellement.
Le colonel **LAPRADE** fut chargé de cette mission avec une colonne composée de la façon suivante :

Chef d'état-major (capitaine **ANDRÉ**) ;
Artillerie (commandant **ALEXANDRE**) ;
La compagnie du génie (commandant **MARITZ**) ;
Compagnie de débarquement (lieutenant de vaisseau **DESPREZ**) ;
200 hommes d'infanterie de marine (capitaine **QUESNEL**) ;
200 tirailleurs sénégalais (capitaine **REY**) ;
La compagnie des disciplinaire des colonies (capitaine **BOLOT**) ;
300 volontaires sous les ordres de leurs chefs.

La principale difficulté de cette opération consistait dans le passage du défilé de Thiès couvert, sur 16 kilomètres de longueur, de rochers et de bois épineux à peine pénétrables. Le capitaine **BOLOT**, qui marchait en avant avec la moitié des forces, arrivait sans encombre le 26 avril 1864, pour occuper le débouché du défilé, trompant ainsi la surveillance de l'ennemi. Le lendemain, le reste de la colonne le franchissait à son tour sans coup férir.
Le 30 au matin, après avoir longé un chemin des plus difficiles au milieu des rochers et des bois, nos troupes envahissaient le groupe des villages des Serrères-Nones du Diobas qui avaient pris part au massacre de la petite garnison de Pout. Ces villages furent pillés et détruits ; la colonne revint ensuite à Thiès (1er mai 1864).
Les volontaires, seuls engagés dans cette affaire, eurent quelques hommes tués et une vingtaine de blessés.

Attaque du poste de Kaolakh.

Depuis longtemps déjà, le marabout **MABA** et le roi détrôné **MACODOU** convoitaient la conquête du Saloum, à la tête duquel se trouvait le roi **SAMBA-LAOBÉ,** notre allié.
A cet effet, ils avaient réuni leurs forces et marchaient sur le Saloum. Toutefois, une difficulté les arrêtait : la France entretenait un poste à Kaolakh, situé sur leur route ; ils comprenaient bien qu'elle soutiendrait son fidèle allié, aussi résolurent-ils de surprendre le poste.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Ils avaient compté sans la surveillance et l'énergie du sergent **BURG**, du 4e régiment d'infanterie de marine, qui, depuis plusieurs années, commandait la tour de Kaolakh avec une petite garnison de douze hommes, et se défiait des indigènes, ayant éprouvé déjà plusieurs alertes à la suite de leurs différends.

Au mois d'octobre 1862, des masses d'ennemis, au nombre de près de 5,000, conduits par leurs chefs **MABA** et **MACODOU**, entourèrent le poste heureusement défendu d'un côté par la rivière, et livrèrent pendant quatorze heures, à sa petite garnison, les assauts les plus intrépides. **BURG** n'avait pour toute artillerie qu'un obusier de montagne de 12 qu'il manœuvrait lui-même. Au quatrième coup l'affût se brisa, mais il ne fut pas embarrassé pour si peu. Il mit sa pièce sur un matelas et il continua ainsi à faire de larges trouées dans les rangs noirs.

Ses hommes, encouragés par son sang-froid et son héroïsme, et aussi par la belle conduite du caporal **PLOS**, de la 28e du 4e, et des soldats **LATROBE** et **GRANDPERRET,** de la 12e du même régiment, montrèrent une bravoure au-dessus de tous éloges. Ils employèrent si adroitement leurs carabines que les arbres du voisinage ne furent bientôt plus un abri tenable pour l'ennemi.

Les fanatiques de **MABA** étaient tellement furieux qu'ils venaient se faire tuer jusque sous les meurtrières de la tour en essayant d'y engager le canon de leurs fusils. Leur marabout lui-même fut grièvement blessé.

Voyant que toutes leurs attaques étaient infructueuses et leurs pertes très sensibles, les deux armées se décidèrent à la retraite, laissant sur le champ de bataille 250 hommes tués et 70 chevaux.

Cette énergique défense, qui peut être inscrite au rang des plus beaux faits d'armes dont la Sénégambie ait été le théâtre, valut la croix de la Légion d'honneur au sergent **BURG**, et la médaille militaire au caporal **PLOS** et aux soldats **LATROBE** et **GRANDPERRET**.

AFFAIRES DU FOUTA

Combat de M'Birboyan.

Les mauvaises dispositions du Fouta central, le pillage et les troubles continuels suscités par les chefs de ce pays dans les provinces annexées du Toro et du Damga, forcèrent le gouverneur du Sénégal, M. le capitaine de vaisseau **JAURÉGUIBERRY**, à demander réparation à l'almamy[1] **ALPHA-AMADOU**, chef des Toucouleurs. Celui-ci répondit par un message insolent. Dès lors, une expédition fut organisée pour aller le châtier.

Elle comprenait :

300 hommes d'infanterie de marine, commandés par le capitaine **HOPFER** ;
200 tirailleurs sénégalais, sous les ordres du capitaine **RINGOT** ;
300 volontaires de Saint-Louis, sous les ordres du capitaine d'infanterie de marine **FLIZE**, directeur des affaires indigènes ;
100 hommes des compagnies de débarquement de la flottille, commandés par le lieutenant de vaisseau **RIBELL** ;
80 spahis, sous les ordres du capitaine **BAUSSIN** ;
1 batterie d'artillerie de 4, pièces (capitaine **POÈTE**) ;
25 hommes du génie, sous les ordres du capitaine **LORANS** ;
Un détachement du train (lieutenant **DERBESY**).

1 Almamy est le titre religieux-politique du chef élu par les tribus de Toucouleurs qui habitent le Fouta central.

Le gouverneur commandait en chef la colonne et était assisté de MM. **MARTIN**, capitaine d'état-major ; de **NÉGRONI**, officier d'ordonnance..
L'ambulance était confiée au chirurgien de 2e classe **CROUZET**.
Les troupes devaient être transportées par la flottille (*Pador, Archimède, Grand-Bassam, Serpent, Basilic, Bourrasque et Crocodile*). Le lieu de rendez-vous général était le marigot de Saldé.
L'appareillage eut lieu le 28 juillet 1862, à 8 heures du matin. On savait, depuis quelques jours, que c'était dans les villages de M'Bolo, placés à 6 milles environ de l'embouchure du marigot de Saldé, qu'étaient concentrées toutes les forces du Fouta : c'est donc devant ces villages que le débarquement dut s'opérer.
Les Toucouleurs avaient couronné la berge d'embuscades garnies de défenseurs, mais un mouvement tournant exécuté par l'infanterie de marine un peu plus bas, dégagea la position, et la mise à terre de la colonne entière s'effectua rapidement. Comme il était trop tard pour marcher le même jour en avant, on campa auprès des navires, en se contentant de chasser à coups de canon les groupes qui vinrent inquiéter la colonne.
L'ennemi avait choisi pour champ de bataille la plaine de M'Birboyan, qui sépare les villages de M'Bolo du marigot de Saldé et qui a environ 4,000 mètres d'étendue. Son armée s'était formée en deux corps, dont l'un devait attaquer nos forces de front, et l'autre les tourner à un moment donné ; L'almamy commandait en personne ce dernier. Une quantité considérable de tirailleurs embusqués dans les herbes et les broussailles étaient, en outre, répandus çà et là dans la campagne.
Les dispositions de marche ayant été prises en conséquence de ces renseignements, le corps expéditionnaire s'ébranla le 29 au point du jour, en se dirigeant sur le village de M'Bolo-Aly-Sidy, situé, par rapport au point de débarquement, à l'extrême droite de la ligne parallèle au marigot que forment les trois villages de M'Bolo ; il avait à peine marché trois quarts d'heure, que le feu s'engagea à la droite où était déployée une compagnie de tirailleurs appuyée d'une section d'obusiers.
Nos braves tirailleurs, le capitaine **GRASLAND** en tête, exécutent un tir très ajusté et, après quelques instants de ce feu, toute la chaîne se porte en avant avec un ensemble parfait, paraissant et disparaissant tour à tour au milieu des hautes herbes. L'ennemi riposte courageusement et ne semble pas décidé à abandonner la partie ; tout à coup, comme un éclair qui sillonne l'espace, l'escadron de spahis, jusqu'alors dissimulé, se lance en avant et vient se heurter avec une telle violence contre ces fanatiques qu'ils sont obligés de se retirer, laissant plus de 40 cadavres sur place.
Pendant que cette belle charge avait lieu et que les tirailleurs brûlaient le village de M'Bolo-Aly-Sidy, l'almamy, croyant sans doute nos forces occupées par sa colonne de gauche, commença son mouvement sur leurs derrières, se plaçant ainsi entre elles et les bâtiments. Aussitôt ces derniers prennent part au combat, et quelques obus, lancés à propos par le *Podor*, commandé par le lieutenant de vaisseau **AUBE**, obligent l'adversaire à se rabattre sur notre flanc gauche.
Deux pelotons d'infanterie de marine et les volontaires, appuyés de deux obusiers, sont conduits au-devant de cette nouvelle attaque. Bientôt on se bat à 40 mètres, puis on s'aborde sur plusieurs points ; c'est un frémissement de rage d'un bout de la ligne à l'autre. Malgré leur supériorité numérique écrasante, les Toucouleurs ne peuvent pourtant résister ; ils reculent pied à pied, mais cette retraite ne tarde pas à être changée en déroute. Poursuivis pendant plus d'une demi-heure par les volontaires, ils éprouvent encore de grandes pertes.
En même temps qu'avait lieu cette seconde attaque, la compagnie de débarquement incendiait le village de M'Bolo-Alcaty.
La colonne, ayant pris quelques instants de repos, se dirige alors sur le village de Diabou-Maoundou, capitale de l'almamy, qui est prise sans coup férir et livrée aux flammes.

Il était 10 heures du matin, la chaleur était intense ; déjà nous avions eu 2 hommes de l'infanterie de marine foudroyés par des insolations. Le commandant **JAURÉGUIBERRY** ordonna que l'on camperait jusqu'à 4 heures du soir pour donner aux troupes un repos bien mérité et laisser tomber le soleil.
A l'heure indiquée, la colonne se remit en marche et s'empara encore de deux villages, Oréfondé et Orétête, qui subirent le même sort que les autres.
Le lendemain, les troupes furent ramenées à bord, laissant partout des traces durables de leur passage sur les terres de ces Toucouleurs, qui s'étaient considérés jusqu'alors comme invulnérables chez eux.
Les pertes de l'ennemi étaient considérables ; elles se chiffraient par plus de 100 hommes hors de combat, dont 27 chefs, sans compter ceux qu'ils avaient pu emporter dans leur fuite.
De notre côté, nous ne comptions que 7 blessés, mais nous avions à déplorer la mort du capitaine **GRASLAND**, de l'infanterie de marine, qui s'était fait remarquer par sa courageuse conduite.

Combat de Loumbel.

La fuite des bandes de l'almamy ne les avait point découragées ; réfugiées dans le Toro, soulevé contre l'autorité de la France, elles allaient grossir le nombre des mécontents. Partout on prêchait la guerre sainte ; les marabouts avaient confiance dans la saison qu'ils savaient mortelle pour les troupes blanches en mouvement. Bref, leur confiance dans le succès était si grande qu'ils osèrent venir nous défier jusqu'au village de Bokol, situé à peu de distance du poste fortifié de Dagana.
Comme précédemment, le brave gouverneur **JAURÉGUIBERRY** se mit à la tête des troupes pour marcher au-devant de l'almamy.
La colonne comprenait un millier d'hommes, dont 200 du 4^{e} régiment d'infanterie de marine et 200 tirailleurs sénégalais. La rencontre eut lieu dans la soirée du 22 septembre 1862, à la suite d'une marche sous un soleil meurtrier. Après une heure d'engagement dans la plaine de Loumbel, l'armée ennemie fut mise dans une déroute complète.
L'almamy profita de la nuit pour se soustraire à un plus grand désastre et échapper à une poursuite que la saison empêchait de prolonger par terre.
Il ne s'arrêta, découragé, qu'à 22 lieues du champ de bataille, sur lequel il avait abandonné ses morts, ses blessés et une partie de ses approvisionnements. Les troupeaux qui avaient été enlevés dans le Dimar furent presque tout repris, et cette province rentra dans la soumission.
Nous avions payé cher ce nouveau succès : plusieurs de nos soldats avaient été victimes d'insolations sur le champ de bataille même, et la colonne, rentrée à Saint-Louis, expia, par des fièvres violentes, la gloire qu'on ne peut acquérir pendant l'hivernage, sans compter avec de cruelles maladies bien plus meurtrières que le feu de l'ennemi.
Le capitaine **RINGOT**, qui, dans les deux affaires, fut un modèle de bravoure pour ses tirailleurs, reçut la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Le sergent **HUMBLOT**, du 4^{e}, que l'on vit toujours en avant, et le tirailleur **HAMET**, blessé dans les deux combats, furent décorés de la médaille militaire.

Combat de N'Dioum.

Malgré ces défaites répétées, l'ennemi ne se découragea pas et employa le reste de l'hivernage à se préparer pour une nouvelle campagne, énergiquement décidé à entraver notre commerce qui, pour descendre de Bakel, était obligé de passer sous le feu des villages hostiles.

Il fut donc résolu qu'une grande expédition, devenue indispensable, irait, aussitôt que la saison le permettrait, châtier les coupables au cœur même des forêts, réputées inaccessibles, où ils s'étaient retranchés et où ils nous attendaient, disaient-ils, pour détruire à jamais l'influence française dans le fleuve.
Dès le mois de décembre 1862, le gouverneur, M. le capitaine de vaisseau **JAURÉGUIBERRY**, donna des ordres à tous les chefs de corps afin que chacun d'eux organisât, pour le 8 janvier suivant, tout son personnel disponible, et préparât le matériel nécessaire pour une absence de quarante-cinq jours.
Le corps expéditionnaire comprenait 1,200 hommes de toutes armes, plus 400 volontaires indigènes et la flottille.
Le gouverneur avait pris la direction des opérations ; il était assisté de trois aides de camp : le lieutenant de vaisseau **RIBELL**, le capitaine d'état-major **MARTIN** et le capitaine de spahis **de NÉGRONI**.
Les troupes étaient commandées comme suit :

Bataillon de tirailleurs sénégalais : lieutenant-colonel **FARON** ;
Bataillon d'infanterie de marine : chef de bataillon **DE BAROLET** ;
Artillerie : capitaine **POÈTE** ;
Cavalerie : capitaine **BAUSSIN** ;
Train : lieutenant d'artillerie **de BERSY** ;
Capitaine du génie **LORANS**, chargé de la levée du terrain parcouru par la colonne ;
Ambulance : chirurgien de 1re classe **BEL**.

Le village de Guédé fut choisi comme lieu de rendez-vous général. Toutes les troupes devaient y être rendues pour le 14 janvier 1863.
L'ordre fut ponctuellement exécuté et, dans la soirée du 15, le corps expéditionnaire se mettait en marche, partagé en deux colonnes : l'une, comprenant 450 hommes de toutes armes, devait remonter, sous la direction du lieutenant-colonel **FARON**, la rive droite du marigot de Doué ; l'autre, sous le commandement direct du gouverneur, était destinée à agir sur la rive gauche. La flottille marchait entre les deux colonnes.
Cette combinaison permettait de visiter tous les villages du Toro, en ôtant à l'ennemi la possibilité de se réfugier sur le côté opposé.
Toute la soirée du 15 et la matinée du lendemain se passèrent sans incidents notables ; les villages que nous traversions étaient abandonnés. Mais, dans l'après-midi du 16, après avoir quitté N'Dioum, le colonel **FARON** fut vivement attaqué dans un ravin entouré de fourrés très épais. Chaque touffe d'herbe, chaque buisson cachait des assaillants qui tiraient d'abord sur nos troupes pour se reporter plus loin et recommencer. Pendant plus d'une heure, le colonel dut fouiller la broussaille avec des feux de salve continus ; finalement, l'ennemi, éprouvant de grandes pertes, nous abandonna le passage. Nous comptions quelques hommes tués ou blessés.

Combats d'Edy et de Touldégal.

La colonne de gauche ne rencontra l'ennemi que le 17, vers 6 h. 1/2 du matin ; elle marchait sur Edy et Touldégal, villages où, d'après les marabouts, les blancs ne devaient jamais pouvoir pénétrer. Les alliés les avaient fortifiés en conséquence.

Pour en défendre les approches, ils allèrent attendre nos soldats dans une ceinture de forêts, que l'on appelle dans le pays le tata de l'Almamy, c'est-à-dire le rempart de l'Almamy, et qui, jusqu'alors, était réputée inexpugnable.

L'action, commencée aussitôt que l'ennemi nous aperçut, dura jusqu'à 7 h. 3/4 ; ce fut une fusillade ininterrompue, dans laquelle nos hommes firent preuve d'un courage et d'un sang-froid au-dessus de tout éloge. Les feux de salve étaient si bien exécutés que l'on se serait cru sur le champ de tir ; c'est grâce à leur justesse que la retraite, bientôt changée en déroute, ne tarda pas à s'opérer dans les rangs de l'ennemi.

Dans la poursuite, chaque gerbe abattait les fuyards, qui laissaient une longue traînée sanglante sur toute leur route. La panique devint telle qu'ils n'essayèrent même pas de défendre leurs villages et que nos troupes purent y entrer à leur suite sans coup férir. Le lendemain, tout fut brûlé.

La colonne **FARON**, s'étant heurtée à des forêts impénétrables et à une succession de mares d'eau ou d'obstacles naturels, ne put continuer d'opérer sur la rive droite et rallia les autres troupes. Du reste, il était important de ne pas laisser *Podor* trop longtemps sans défenseurs, car les Maures pouvaient tenter un coup de main contre l'enceinte fortifiée. En conséquence, les troupes qui avaient été prélevées sur la garnison de cette place y furent renvoyées avec le capitaine **MAILHETARD**, de l'artillerie de marine, commandant du cercle.

Le nombre des malades et des blessés commençait à s'accroître ; le gouverneur décida que le *Serpent* et le *Basilic* les transporteraient à Saint-Louis.

Ainsi réduit, le corps expéditionnaire reprit sa marche sur Aéré, dernier village de la frontière du Toro. Il parcourut ensuite, sans rencontrer de résistance, les provinces du Lao et des Irlabés. Chaque soir, le camp était dressé sur la rive du marigot, où s'opérait la jonction avec la flottille qui ravitaillait la colonne et recevait les invalides.

De M'Birboyan on se dirigea, en traversant les provinces des Ebiabés et des Bosséiabés, sur Matam que l'on atteignit le 31 janvier. On avait ainsi parcouru tout le Fouta central, et partout nos soldats marquèrent leur passage de manière à en imprimer le souvenir chez leurs orgueilleux adversaires.

A Matam, le gouverneur fut rejoint par une petite colonne dirigée par le chef de bataillon d'infanterie de marine **DE PINEAU**, commandant l'arrondissement de Bakel, qui annonça que le marabout **EL-HADJI**[1], l'âme de la révolte, renonçait à ses projets de nous chasser du Sénégal et n'avait même pas quitté Macina.

Il devenait, dès lors, inutile de pousser l'expédition au delà de Matam. Du reste, la fatigue de nos hommes était extrême, le nombre de malades augmentait chaque jour et les Toucouleurs **D'ABDOUL-BOUBAKAR**, réunis aux Ouled-Eybas, comptant sur l'affaiblissement de la colonne, se vantaient de l'anéantir à son retour.

Le gouverneur se décida donc à revenir sur ses pas en parcourant cette fois les villages des bords du fleuve ; le 4 février, après avoir renforcé la colonne du commandant **DE PINEAU**, par suite, la garnison de Bakel, d'un peloton d'infanterie de marine, il prit la route du Gaoul, capitale du Damga.

Plusieurs villages furent détruits le long du fleuve, mais l'ennemi ne voulait pas encore se montrer.

Affaire de Gaoul.

Le 7, la colonne expéditionnaire venait de quitter Gaoul et de s'engager dans un bois qui sépare ce village des plaines inondées pendant l'hivernage, quand, au point du jour, elle fut vivement attaquée sur les deux flancs et par derrière.

1 El-Hadji, surnom donné au Toucouleur Omar, pèlerin de la Mecque, qui s'est rendu célèbre comme agitateur d'une grande fraction de la Sénégambie, et s'est enfin fondé un empire dans le Macina, entre le cours du Sénégal et celui du haut Niger.

L'ennemi, employant une tactique habile, avait, sans se découvrir, laissé passer la tête de la colonne ; mais l'arrière-garde où se trouvaient les volontaires indigènes et le troupeau, couverte seulement par le peloton d'infanterie de marine du lieutenant **MASCLARY**, fut bientôt enveloppée. Il en résulta une mêlée indescriptible où Toucouleurs et auxiliaires ne parvenaient plus à se reconnaître ; la lutte était engagée au milieu de plusieurs centaines de bœufs dont les mugissements, joints aux cris des indigènes, avaient quelque chose de lugubre. C’était un combat corps à corps, dans lequel on tuait bêtes et gens. Effrayés, les bœufs bondissaient à travers la mêlée et firent eux-mêmes plusieurs victimes.
Les tirailleurs sénégalais, qui luttaient avec rage sur les flancs de la colonne, parvinrent enfin à la dégager et à lui permettre de gagner une plaine voisine d'où le bois fut balayé à coups de canon. Le bataillon du 4e régiment d'infanterie de marine, le commandant **DE BAROLET** en tête, s'élança contre les Toucouleurs qui prirent la fuite en éprouvant de grandes pertes. A son retour, il ramena du bois quelques traînards auxiliaires, chargés du butin de la campagne, qui n'avaient trouvé, dès le premier moment, d'autre ressource que de se disperser dans l'obscurité au milieu des ennemis.

Mort du lieutenant Masclary.

Le lieutenant **MASCLARY** et la poignée de braves qui l'environnaient au moment de l'attaque avaient glorieusement payé de leur vie une héroïque résistance au milieu d'un cercle d'ennemis, à travers lequel ils n'avaient pu se frayer un passage. Il y avait trois heures que le combat durait quant la défaite de l'adversaire fut assurée. On reprit ensuite la marche pour se rendre au village de Rindiao (rive gauche), où la flottille arriva quelques heures plus tard.

Dernières escarmouches.

Le lendemain, quelques centaines de Toucouleurs se montrèrent dans la plaine ; le gouverneur, laissant le camp à la garde du commandant de la flottille, se porta au-devant d'eux et les poursuivit jusqu'à une grande distance où ils ne tardèrent pas à disparaître. Ce fut leur dernière résistance, car, à partir de ce moment, la colonne ne rencontra plus que des groupes isolés qui venaient, la nuit, tirer quelques coups de feu sur les grand'gardes, en essayant d'enlever le troupeau.
L'effectif des malades et des blessés devenait encombrant pour la flottille ; il était déjà de 140 et, chaque jour, il augmentait dans de très fortes proportions. Le gouverneur se décida à faire partir en avant trois chalands, mais ceux-ci furent attaqués et ne durent leur salut qu'à l'arrivée du lieutenant-colonel **FARON**, envoyé avec une colonne légère pour les dégager. Plusieurs hommes furent blessés.
Toute la colonne s'était remise en marche le 9 février ; elle arriva le 23 à Saint-Louis, après une absence de quarante et un jours.

Souffrances de nos soldats.

Il faudrait un volume entier pour raconter les nombreuses reconnaissances que la colonne a faites autour des divers campements, détruisant les villages hostiles, ravageant leurs plantations, enlevant leurs troupeaux et surprenant les partis isolés ; enfin, étudiant les obstacles d'un terrain inconnu.
Ces difficultés ne sont pourtant qu'une partie de celles qu'elle eut à vaincre pendant cette longue expédition ; elle parcourut, sous une chaleur torride, 525 kilomètres en trente-six jours de marche, détruisit soixante-seize villages hostiles et alla montrer le drapeau de la France au centre de ce Fouta, regardé alors comme inabordable par les indigènes.

Malgré l'insuffisance des moyens de transports par terre[1], les bagages des officiers, les sacs des hommes fatigués et les blessés ainsi que les malades qui ne pouvaient, à cause de la nature du sol et des fourrés épineux, se maintenir sur les cacolets, furent toujours rendus en temps et lieux. On avait fait construire, à cet effet, des tombereaux légers qui rendirent de grands services.
Les renseignements que l'on avait sur le pays étaient pour ainsi dire nuls, aucun Européen ne l'ayant visité jusqu'alors. Les guides mentaient avec une effronterie extraordinaire ; quand ils prétendaient que la route était facile, excellente, déboisée, au bout de quelques instants de marche ils engageaient la colonne au milieu de fourrés très épais, hérissés d'acacias épineux, dans lesquels elle pouvait à peine se frayer un étroit passage ; il fallait cependant avancer en se tenant prêt à repousser une attaque et à protéger un troupeau et un convoi qui, dans ces bois, occupaient en longueur un espace considérable ; de là, très souvent, l'impossibilité de se mettre en marche avant le lever du soleil pour profiter de la fraîcheur des matinées et, par suite, l'obligation d'exposer les troupes à une chaleur qui, même dans cette saison, à partir d'une certaine heure, devenait très fatigante et s'éleva, pendant la campagne, jusqu'à 40 degrés centigrades.
Ailleurs, le sol était couvert d'herbes épaisses atteignant 5 à 6 pieds de hauteur, dans lesquelles l'infanterie disparaissait presque en entier et qui embarrassaient sérieusement les mulets de bât ou d'attelage, la cavalerie et les voitures.
En dépit de ces obstacles, les troupes et les volontaires se montrèrent toujours pleins d'ardeur et de courage, et l'on a vu, par les quelques combats que nous avons cités ci-dessus, que toutes les fois que l'ennemi donna signe de vie, soit le jour, soit la nuit, il fut rudement attaqué et repoussé.

Résultats de la campagne.

Les résultats de cette campagne étaient considérables au point de vue politique, car ils affermissaient notre domination au Sénégal et plaçaient la province du Toro au nombre de nos comptoirs. Par suite, le commerce était facilité et la traite des noirs abolie dans ce pays.

Pertes.

Mais nos pertes jetaient un sombre voile sur ce radieux tableau : nous comptions 20 tués par le feu, dont l'officier (M. **MASCLARY**) ; 35 blessés, dont le sous-lieutenant d'infanterie de marine **CAZENEUVE**, grièvement atteint ; 21 morts de fatigue ou de maladies diverses. En arrivant au chef-lieu, plus de 50 hommes durent entrer à l'hôpital. Ces chiffres prouvèrent une fois de plus que l'esprit de sacrifice et de dévouement animait la marine et ses troupes.

Récompenses.

Les militaires de l'infanterie de marine qui se firent particulièrement remarquer par leur belle conduite, dans cette expédition, reçurent les récompenses ci-après :

Chevaliers de la Légion d'honneur : **VAGNAIR**, capitaine ; **SALMON** et **BOUGEL**, lieutenants ; **CAZENEUVE**, sous-lieutenant.
Médaillés militaires : **GOULUT**, sergent-major ; **COLLIN, DEHENNOT** et **VILLARD**, sergents ; **TEULIÈRE**, caporal ; **GELIN, GOYOT, MAZURIER** et **REBREGET**, soldats, presque tous blessés.

1 La colonne ne comptait en tout que 56 mules, dont 24 furent affectées au service de l'artillerie et 6 aux cacolets.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

EXPÉDITION DU CAYOR

Causes.

Depuis plusieurs années, le Cayor était agité par un jeune fanatique du nom de **LAT-DIOR,** qui ne rêvait rien moins qu'à faire alliance avec les Maures Trarzas pour nous chasser du Sénégal. Il avait réuni ses tiédos et, pendant le seul mois du Ramadan, en 1863, les avait incités à piller plus de trente villages du Cayor.
A la même époque, l'ancien gouverneur, le général **FAIDHERBE**, était revenu dans la colonie avec l'autorisation de créer des postes militaires dans l'intérieur de la province, afin de réprimer les brigandages qui s'y exerçaient.

Poursuite de Lat-Dior.

Le 23 décembre 1863, deux colonnes, l'une formée à Saint-Louis, sous les ordres du gouverneur ; l'autre composée des troupes de l'arrondissement de Gorée, sous le commandement du lieutenant-colonel du génie **PINET-LAPRADE,** ainsi que la flottille, se dirigèrent sur N'Guiguis, capitale du Cayor, pour y construire une redoute et y établir une garnison.
LAT-DIOR sortit de sa province et vint au-devant de la colonne du gouverneur qui le défit complètement.
Le colonel **LAPRADE** s'élança à sa poursuite avec les troupes qu'il avait sous sa main (600 hommes, dont 100 d'infanterie de marine, 100 disciplinaires des colonies et 250 tirailleurs sénégalais). On était alors au 7 décembre 1863.
Après avoir parcouru trois étapes, il arrivait dans le Baol, à N'Dary, d'où l'ennemi s'était enfui quelques heures seulement auparavant. Continuant sa poursuite, il atteint l'arrière-garde des fuyards vers 10 heures du matin et la force à combattre.
Le colonel **LAPRADE** forme alors ses troupes dans l'ordre suivant : à droite, les volontaires, commandés par le sous-lieutenant d'infanterie de marine **BECCARIA** ; au centre et à gauche, les disciplinaires des colonies et les tirailleurs sénégalais.
Ces dispositions prises, le capitaine **RINGOT** se porte en avant avec trois pelotons de tirailleurs, soutenus par 500 cavaliers volontaires. En un instant, le mouvement enveloppant projeté est mis à exécution, et la plupart des combattants de **LAT-DIOR** sont tués ou prisonniers. Le gros de la colonne, pendant ce temps, fuyait dans toutes les directions.
Ne pouvant poursuivre plus longtemps son ennemi disséminé, qui se retirait sans cesse devant lui, le colonel rentre avec ses troupes, à N'Guiguis, le 14 décembre au matin.
Espérant en avoir fini avec cet agitateur, on laissa une garnison suffisante à N'Guiguis pour protéger les tirailleurs de la redoute, et les troupes rejoignirent leurs postes respectifs (20 décembre 1863).
Quatre jours après, il reparaissait avec des forces considérables dans le Guet, province extrême du Cayor. Prévenu aussitôt, le capitaine d'infanterie de marine **FLIZE** se mit à la tête d'une petite colonne et courut sus à l'ennemi.
LAT-DIOR ne l'attendit pas, il s'éloigna, mais pour reparaître bientôt vers N'Guiguis. Le capitaine **FLIZE** s'y porta immédiatement à marches forcées ; les troupes de Gorée, sous les ordres du lieutenant-colonel **PINET-LAPRADE,** et celles de Saint-Louis, commandées par le chef de bataillon d'infanterie de marine **DE BAROLET,** se dirigèrent également sur le point menacé.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Désastre de N'Guiguis.

Malheureusement, le capitaine du génie **LORANS**, qui dirigeait les travaux et commandait la garnison de N'Guiguis, n'attendit pas l'arrivée de ces renforts.
Craignant d'être enveloppé et comptant sur l'armée alliée des rois **MADIODIO** et **SAMBA-MARAM-KHAY**, il sortit dans la nuit du 25 décembre 1863, avec une compagnie de tirailleurs sénégalais (capitaine **CHEVREL**), 1 obusier, 8 canonnière 25 spahis et 20 ouvriers noirs du génie. Les forces alliées suivaient. Il se rendit jusqu'à N'Golgol, à 3 lieues de distance, où il rencontra **LAT-DIOR.**
L'engagement eut lieu à la pointe du jour ; on avait affaire à un ennemi beaucoup plus nombreux qu'on ne le croyait tout d'abord. En outre, l'armée alliée, composée de gens peu aguerris, fit une molle résistance en perdant du terrain, de sorte que la petite troupe du capitaine **LORANS** eut tous les hommes à pied de l'ennemi sur les bras, en même temps qu'une nombreuse cavalerie, débordant des deux ailes, l'entourait complètement.
Dès lors, tout le monde comprit qu'il n'y avait plus qu'à mourir dignement. Les capitaines **LORANS** et **CHEVREL**, démontés tous deux et ce dernier blessé, assistèrent stoïquement, jusqu'à ce qu'ils fussent tués eux-mêmes, à la destruction de leurs hommes qui combattaient jusqu'au dernier soupir. Pas de quartier de part ni d'autre ; on voyait les blessés s'attaquer aux combattants et les mordre à défaut de pouvoir se servir d'une autre arme.
Enfin, un petit nombre finit par se dégager et put regagner la redoute de N'Guiguis tout en combattant, car l'ennemi suivait de près. Une fois arrivé, chacun courut à son poste et **LAT-DIOR** dut rétrograder.
C'est alors qu'il fut possible de se compter : de 140 hommes environ dont se composait la colonne, il n'y avait plus que 2 officiers, dont le sous-lieutenant **BECCARIA**, des tirailleurs, 1 docteur, 20 spahis dont 8 blessés et 6 tirailleurs dont 3 blessés. Nos alliés perdirent, en outre, beaucoup de monde.

Vengeance de ce désastre.

Après ce désastre, où l'honneur de nos armes était seul resté sauf, **LAT-DIOR**, sachant que trois colonnes convergeaient vers lui, se retira de nouveau sur la frontière du Baol. Immédiatement l'ordre fut envoyé aux troupes de faire leur jonction à N'Guiguis, sous le commandement du colonel **PINET-LAPRADE**, et de se mettre à poursuivre à outrance l'agitateur, même dans le Baol.
Ces troupes comprenaient :

200 hommes d'infanterie de marine, sous les ordres du commandant **de BAROLET** ;
250 tirailleurs sénégalais (capitaine **RINGOT**) ;
100 disciplinaires des colonies (capitaine **BOLOT**) ;
50 hommes d'artillerie avec 4 obusiers (capitaine **LABERGE**) ;
80 spahis (capitaine **BAUSSIN**) ;
Les laptots et les volontaires ;
Le convoi et l'ambulance.

La colonne se dirigea donc vers la frontière de ce pays ; mais **LAT-DIOR**, faisant un détour, l'évita, rentra de nouveau dans le Cayor et se porta dans le Guet, à N'Gol, canton où il est né et sur le dévouement duquel il savait pouvoir compter.
Le colonel **LAPRADE** passa quatre jours à punir les villages où il trouva les dépouilles de nos soldats, et à intimider le roi du Baol pour qu'il ne permît plus à nos ennemis de se réfugier chez lui

et d'y laisser leurs biens et leurs familles pour venir commettre des agressions dans le Cayor ; puis, le 9 janvier 1864, il se mit en marche directement sur Lat-Dior.

Le 12 au matin, en approchant de Loro, dans le canton du N'Gol, il trouva l'armée ennemie en bataille nous attendant sur un mamelon. Nous comptions un millier d'hommes de troupes régulières (infanterie de marine, tirailleurs sénégalais, compagnie disciplinaire des colonies, artillerie de marine, spahis, etc.) et 3,000 volontaires. L'ennemi était beaucoup plus nombreux ; il possédait surtout une grande quantité de cavaliers.

Le terrain qu'il occupait avait été si judicieusement choisi que l'on aurait pu croire à l'œuvre d'un habile tacticien : les fantassins étaient parfaitement couverts par une haie d'euphorbes qui couronnait les bords les plus avancés d'un plateau, au centre duquel se trouvait **LAT-DIOR** avec une forte réserve. Pour arriver à ce plateau, nos troupes étaient obligées de franchir un vallon admirablement battu par la mousqueterie adverse et, de chaque côté, une nombreuse cavalerie se tenait en réserve.

Il était 7 heures du matin quand la colonne arriva en face de ces positions. La reconnaissance fut faite sous la protection des éclaireurs, à la suite desquels marchaient les tirailleurs et la section du génie.

L'artillerie, appuyée par trois pelotons d'infanterie de marine déployés, entama l'action à 400 mètres ; cette distance, qui nous paraît aujourd'hui bien faible, était considérée comme maxima avec les pièces dont on se servait au Sénégal à cette époque. Du reste, la portée de nos armes dépassait de beaucoup celle de l'ennemi puisqu'il ripostait sans nous atteindre.

Bientôt, cependant, sa cavalerie s'ébranla et menaça nos flancs et nos derrières ; mais, de ces côtés, elle fut contenue par le tir de la compagnie disciplinaire et par celui des deux obusiers placés à la gauche de la colonne.

Lorsque l'ennemi parut suffisamment ébranlé par notre feu, on fit mettre baïonnette au canon, les clairons sonnèrent la charge et la colonne s'avança dans l'ordre le plus imposant, jusqu'à 200 mètres des positions de l'ennemi. Alors les trois pelotons d'infanterie de marine, qui marchaient déployés en tête, prennent le pas de course sous les ordres de leur chef de bataillon, M. **DE BAROLET** et enfoncent le centre de l'armée de **LAT-DIOR** aux cris de « Vive l'Empereur ! » Les spahis reçoivent l'ordre de charger à fond dans la trouée que nos marsouins viennent de pratiquer et, à leur suite, s'élancent avec un élan indicible nos 3,000 auxiliaires.

L'ennemi, terrifié, s'enfuit dans toutes les directions. Son infanterie était complètement écrasée et sa cavalerie ne dut son salut qu'à la rapidité de ses chevaux. La poursuite fut poussée jusqu'à 4 lieues du champ de bataill ; l'horizon était embrase par l'incendie de tous les villages de la contrée et, à 3 heures du soir, nos auxiliaires rentraient au camp chargés de butin.

Pertes.

Nos pertes totales s'élevaient à 29 auxiliaires, dont 3 tués, et 23 soldats blessés. Le capitaine **DECHEVERRY** avait été également blessé. Celles de l'ennemi étaient considérables. **LAT-DIOR,** en s'enfuyant avec ses cavaliers vers le sud, nous abandonnait plus de 500 cadavres.

Honneurs funèbres.

La colonne rentra à N'Guiguis en repassant par N'Golgol où elle arriva le 15 janvier. A 5 heures du soir elle était rangée sur le champ de bataille du 29 décembre et, au bruit du canon, elle rendait les derniers honneurs aux malheureuses victimes de cette journée.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Retraite de Lat-Dior.

LAT-DIOR, après cette défaite, fut repoussé de tous les Etats voisins ; il se réfugia avec ses gens à Tchirounguel, point extrême du Cayor, vers le sud-est, et chercha à faire quelques razzias.
Le gouverneur envoya aussitôt une petite colonne d'observation et, le 8 février 1864, le capitaine d'infanterie de marine **RINGOT**, qui la commandait, arrivait à N'Guiguis. Il était assisté du capitaine **FLIZE**, de la même arme, directeur des affaires politiques.
Sans attendre, nos troupes se portèrent droit sur l'ennemi ; le 12 février, elles arrivaient à Keur-Mandoubé, mais **LAT-DIOR**, en apprenant cette marche rapide, se sauva. Dès lors, ses plus fidèles partisans l'abandonnèrent et nos alliés le repoussèrent jusqu'à la frontière du Saloum.
Le capitaine **RINGOT**, considérant sa mission comme terminée, revint à N'Guiguis, puis se dirigea sur Saint-Louis, où il arriva le 23 février.

Récompenses.

Le gouverneur obtint du gouvernement les récompenses suivantes pour les braves de l'infanterie de marine qui s'étaient plus particulièrement distingués, par leur belle conduite, dans cette expédition :

Officier de la Légion d'honneur : **FLIZE**, capitaine ;
Chevaliers : **ANDRÉ, DECHEVERRY,** capitaines ; **BECCARIA**, sous- lieutenant ;
Médaillés militaires : **PARCEVAUX** et **TRISTANI**, sergents ; **AMADY-SAMBA**, sergent indigène ; **JOSEPH, LABISE** et **WARE**, soldats ; **SAMBA-SOUMARY,** tirailleur indigène.

Quelques jours après, on apprenait avec satisfaction que les officiers et sous-officiers proposés dans les actions précédentes pour faits de guerre venaient d'être promus. On enregistrait ainsi les nominations au grade de :

Colonel : MM. **FARON** et **MARTIN DES PALLIÈRES** ; Lieutenant-colonel : M. **DE BAROLET ;**
Chef de bataillon : M. **RINGOT** ;
Capitaine : M. **JACQUET** ;
Lieutenant : M. **PRIEUR DE LA COMBLE** ;
Sous-lieutenant : le sergent-fourrier **RAJAUT**.

EXPÉDITIONS CONTRE LES BOSSEYABÈS ET CONTRE LES GENS LE GUIMBÉRING

Contre les Bosseyabès.

Le village de Daoualel est situé dans le pays des Toucouleurs-Bosseyabès, à 130 lieues environ de Saint-Louis et à 24 kilomètres au-dessus de Saldé. Le chef maure **OULD-EYBA** était très influent dans la contrée et les gens lui obéissaient aveuglément, parce que, disaient-ils, c'était un saint homme.

La sainteté d'**OULD-EYBA** ne l'empêchait point d'être pillard ; c'est ainsi qu'en juin 1864 il alla, à la tête de 300 ou 400 de ses fanatiques, attaquer les embarcations pleines de mil et de marchandises que nos traitants avaient échouées devant Daoualel.
Au mois de mars précédent, quelques indigènes avaient tiré sur une embarcation de l'Etat, montée par un officier de marine qui faisait le nivellement du fleuve.
Ces brigandages demandaient une sévère répression. Elle ne se fit pas attendre. Le 15 juillet 1864, la flottille transportait sur les lieux une colonne commandée par le colonel **DES PALLIÈRES** et composée de :

200 hommes d'infanterie de marine (capitaine **BOUET**) ;
300 tirailleurs sénégalais (lieutenant-colonel **DE BAROLET**) ;
100 artilleurs (commandant **ALEXANDRE**) ;
30 hommes du génie (commandant **MARITZ**) ;
130 hommes des compagnies de débarquement (lieutenant de vaisseau **NÈGRE**).

Le 18, à 11 heures du soir, le capitaine **BOUET** débarquait près de Daoualel avec ses 200 hommes, surprenait les habitants, en tuait 40 à la baïonnette et brûlait le village.
Le lendemain, dès 5 heures du matin, le reste de la colonne, sous les ordres du colonel **DES PALLIÈRES**, enveloppait l'immense village de Kaëdi, sur la rive droite.
A notre approche, la population prit la fuite, **OULD-EYBA** en tête, sans essayer de se défendre. La flottille lui envoya des paquets de mitraille ; 200 tentes de Maures et 2,000 cases de Toucouleurs, ainsi que tous les villages bosseyabès, devinrent la proie des flammes. Les pertes de l'ennemi étaient sérieuses, tant en hommes tués ou blessés qu'en prisonniers.
Au moment où la flottille ramenait les troupes à Saint-Louis, les populations vinrent demander grâce ; ou leur imposa des conditions qu'ils s'empressèrent d'accepter.

Récompenses.

La fin de l'année 1864 fut marquée par plusieurs récompenses accordées pour faits de guerre au Sénégal. Nous avons relevé les suivantes :
Chevaliers de la Légion d'honneur : les capitaines **RISTORI** et **NICOLLE**.
Médaillés militaires : les soldats **FAVOULET, GUERRY, GUIRAUD** et **SIMON** ; le sergent indigène **ALAKAMESSA** et le tirailleur **MODIGNÉ-SAR.**

Contre les gens de Guimbering.

Pendant l'année 1864, la *Valentine* et l' *Avocat*, deux navires du commerce qui s'étaient mis à la côte vis-à-vis du village de Guimbering, dans la basse Casamance, furent mis à sac par les naturels qui refusèrent, plus tard, de restituer les objets volés. Bien plus, ils prirent, à notre égard, une attitude des plus provocantes.
Pour réprimer ces méfaits, le colonel **LAPRADE**, commandant supérieur de Gorée, partit à bord de la flottille, avec une colonne de 500 hommes de troupes régulières. Le 2 février 1865, on mouillait à Cachewane et le 3, à 4 heures du matin, on se mettait en marche pour Guimbering, situé à 8 lieues du point d'atterrissement. L'ordre adopté était le suivant :

La section du génie (lieutenant **SANCERY**) ;
150 hommes d'infanterie de marine (commandant **RINGOT**) ;

50 disciplinaires des colonies (lieutenant **DE VILLENEUVE**) ;
50 artilleurs, avec deux obusiers de montagne (capitaine **MARTINIE**) ;
50 laptots (lieutenant de vaisseau **CLÉMENT**) ;
200 tirailleurs sénégalais (capitaine **BARGONNE**).

L'armée ennemie avait pris position en dehors du village, du côté nord, sur une ligne de monticules, parallèle au bord de la mer, à une distance d'un kilomètre environ, sa droite appuyée à des dunes élevées qui bordent le village, sa gauche à des marais qui nous étaient cachés dans un petit bois.
Le colonel **LAPRADE** prit les dispositions suivantes pour le combat : la colonne fut déployée à 400 mètres de l'ennemi ; à droite, l'infanterie de marine et les disciplinaires, à gauche le bataillon de tirailleurs, au centre les deux obusiers en arrière desquels furent placés la section du génie, les laptots et une section de 30 artilleurs.
L'artillerie ouvrit le feu, et quelques coups bien pointés portèrent la confusion dans les groupes ennemis. Le colonel **LAPRADE** ordonna au capitaine **BARGONNE** de lancer trois pelotons sur les hauteurs où l'ennemi appuyait sa droite, et au commandant **RINGOT** de profiter du bois qui nous séparait de sa gauche pour la faire tourner par trois pelotons d'infanterie de marine.
Lorsque ces deux mouvements parurent assez prononcés, l'artillerie cessa son feu, les laptots et la section du génie furent lancés sur le centre de la position.
Ces diverses attaques, faites avec ensemble et au pas de course, décidèrent la fuite de l'ennemi qui, s'il eût tenu ferme, aurait été précipité dans la mer.
Le mouvement tournant, qui avait été ordonné sur sa droite, conduit avec beaucoup d'intelligence par le capitaine **BOUET**, fut malheureusement un peu retardé par le marais de plus d'un mètre de profondeur que nos soldats eurent à traverser. Il eut cependant pour effet d'atteindre la queue des fuyards qui laissèrent quelques cadavres sur cette partie du champ de bataille.
A 8 heures du matin, l'ennemi avait disparu, et nous étions maîtres du plus beau et du plus riche village de la basse Casamance. Nous n'avions qu'un seul blessé[1].
Une amende de 30 tonneaux de riz, représentant une valeur de 10,000 francs, fut imposée aux habitants, qui s'empressèrent d'y satisfaire. Le 6 février, les troupes se rembarquaient à destination de Saint-Louis.

Récompenses.

Le soldat **DAUTY**, qui avait été blessé, et le soldat **MESCHAIN,** qui s'était particulièrement distingué, furent décorés de la médaille militaire.
La même faveur fut accordée au sergent **PORTE** et au caporal **BÉNIS**, tous deux détachés aux tirailleurs sénégalais, pour s'être fait remarquer dans un combat livré à Bakoué, sur la côte occidentale d'Afrique. Le caporal **BÉNIS** y avait été blessé grièvement.

PREMIÈRE EXPÉDITION DANS LE RIP EN 1865

Causes.

Depuis 1864, nous avions un traité signé avec **MABA**, le même roi qui, en 1862, avait subi l'échec que chacun sait. Le traité l'autorisait à s'établir au village de Maka et le reconnaissait pour chef du Saloum, à la condition qu'il respecterait ses voisins.

1 Annales sénégalaises.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Tout, alla bien jusqu'au mois de juin 1865, époque à laquelle, cédant aux sollicitations de son entourage, il envahit tout à coup le Djolof, le détruisit complètement et vint même menacer le Baol et le Cayor. En même temps, il nouait des relations avec le Fouta et cherchait à entraîner, dans un mouvement d'hostilité contre nous, les Maures Trarzas.

Combat de la forêt de Soukhoto.

Toute hésitation pouvait devenir funeste pour notre prépondérance au Sénégal ; aussi, après avoir gardé la défensive pendant l'hivernage, le gouverneur se décida-t-il à agir vigoureusement. Il forma une colonne expéditionnaire composée ainsi :

Etat-major : le colonel du génie **PINET-LAPRADE**, gouverneur, commandant eu chef ; **BRUNETIÈRE**, capitaine de spahis, chef d'état-major ; **BROSSARD de CORBIGNY,** capitaine de vaisseau, officier d'ordonnance.
Affaires politiques et commandement des contingents indigènes : **FLIZE**, chef de bataillon d'infanterie de marine, commandant de Gorée ; **REYBAUD**, lieutenant d'infanterie de marine ; **D'AGON DE LA CONTRIE**, sous-lieutenant au bataillon de tirailleurs sénégalais.
Etat-major particulier de l'artillerie et du génie : **JULIEN**, chef d'escadron, commandant l'artillerie ; **REVIN**, capitaine commandant le génie ;
Commissariat d'armée : **DUPUIS**, aide-commissaire.
Ambulance : **CAUVIN**, chirurgien de 1re classe.
Flottille : *Archimède, Espadon, Sphinx, Trombe* ; **VALLON**, capitaine de frégate, commandant.
Compagnie indigène d'ouvriers du génie : **POUTOT**, capitaine.
Compagnie de débarquement : **VÉRON**, lieutenant de vaisseau.
Détachement du 4e de marine : **RINGOT**, chef de bataillon.
Bataillon de tirailleurs sénégalais : **D'ARBAUD**, lieutenant-colonel.
Une section de la compagnie disciplinaire : **DE VILLENEUVE**, lieutenant.
Batterie d'artillerie : **HEDON**, capitaine.
Une section de fuséens : **HIHTZ**, lieutenant d'artillerie.

Escadron de spahis sénégalais : Canard, capitaine.

Le 11 novembre 1865, le corps expéditionnaire était réuni à Dakar et se mettait immédiatement en route pour Kaolakh, où il arrivait le 23. Il traversa le Cayor, le Baol, le Sine et le Saloum, recueillant dans ces différents Etats des volontaires dont l'effectif atteignit le chiffre de 2,000 cavaliers et 4,000 fantassins.
Dès le 24 au matin, la marche fut reprise sur Maka, village fortement fortifié que **MABA** avait annoncé vouloir défendre à outrance. Mais, au dernier moment, il jugea plus prudent d'abandonner la place et de se retirer dans le Rip.
Le gouverneur voulut profiter de cet acte de faiblesse pour poursuivre l'imposteur jusque dans ses derniers retranchements. A cet effet, il ordonna que la journée du 25 serait passée à Kaolakh pour laisser reposer les hommes et mettre un peu d'ordre dans la colonne.
Le départ eut lieu le 26, à 4 heures de l'après-midi ; le 28, nos troupes franchissaient la rivière du Saloum, au gué de Iguer, et le 29 elle campait à Tiket, à l'entrée du Rip. Il restait 12 lieues à faire pour atteindre Nioro, capitale du Rip, où l'on devait trouver de l'eau, et sur ces 12 lieues, 10 devaient être accomplies par un étroit sentier à travers une forêt très épaisse.
Si on considère que la colonne avait un effectif de 4,000 fantasins et 2,000 cavaliers ; qu'elle marchait sous un climat torride, on peut se rendre compte des difficultés qui s'imposaient à elle. Il

ne fallut rien moins que le savoir et la ténacité des chefs, la bravoure et l'entrain des troupes pour les vaincre. Mais n'anticipons pas, reprenons notre récit.

Le 29 novembre, à 3 heures de l'après-midi, la colonne se mit en marche. Pendant la nuit, elle fit une halte de cinq heures près du petit village de Ngapakh et repartit le lendemain aupoint du jour.

Vers les 8 heures du matin, l'avant-garde, composée de 1 compagnie indigène du génie, signala des vedettes qui se re pliaient devant elle. Les guides commençaient à montrer de l'hésitation ; tout annonçait que l'ennemi était proche.

Une demi-heure plus tard, un coup de fusil tiré sur l'avant garde fut le signal de la bataille.

MABA avait établi toutes ses forces dans la forêt même : le contingents les plus importants et les plus solides, perpendiculairement au sentier sur lequel défilait la colonne pour le lui barrér, les autres formant une ligne oblique pour attaquer le flan gauche et tenter un mouvement tournant.

Le gouverneur **PINET-LAPRADE**, de son côté, avait décidé de ne prendre ses dispositions de combat qu'au moment où l'on rencontrerait l'ennemi, vu la nature du terrain et l'épaisseur du bois qui n'auraient permis de marcher en bataille qu'avec des difficultés inouïes et une excessive lenteur. Or, il n'y avait pas de temps à perdre pour arriver au point où l'on devait trouve l'eau.

Tout à coup, la compagnie du génie, qui arrivait à hauteur des premières embuscades, fut accueillie par une fusillade extrêmement vive. Le gouverneur, qui était en tête de la colonne lança aussitôt les laptots commandés par M. le lieutenant de vaisseau **DUPLESSIS**, à l'appui de la compagnie du génie, et ordonna au commandant **RINGOT** de déployer deux pelotons d'infanterie de marine sur la gauche du sentier.

Ces dispositions prises, il fit sonner la charge. Ce fut le signa d'un combat terrible dans lequel officiers et soldats déployèrent la plus grande bravoure. L'ennemi défendait ses positions avec une ténacité sans exemple, mais il ne put résister au choc de nos baïonnettes. L'escadron de spahis, qui se trouvait sur l'aile gauche de la ligne pour charger l'ennemi quand il déboucherait de la forêt, dut s'ouvrir son chemin à coups de sabre. Toutes les forces ennemies qui défendaient le sentier, et la moitié de la ligne oblique qui opérait sur la gauche de la colonne, furent écrasées, et leur débris culbutés hors des bois, la baïonnette dans les reins.

Mais ce succès n'avait pas été obtenu sans pertes sérieuses de notre part : le capitaine **CROISIER**, commandant le premier peloton de marsouins, était blessé mortellement ; le chirurgien de 2^{e} classe **CHARBONNIER** avait été tué en pansant un blessé ; le capitaine **CANARD**, des spahis, le lieutenant de vaisseau **DUPLESSIS** et le gouverneur **PINET-LAPRADE** étaient blessés plus ou moins grièvement.

Pendant que la tête de colonne accomplissait si glorieusement sa tâche, la droite de l'ennemi, qui était coupée du reste de ses forces, se trouva accidentellement à hauteur du train d'artillerie ; elle y jeta un moment le désordre, tua et pilla une dizaine de mulets ; mais elle fut bientôt assaillie et ramenée par les tirailleurs sénégalais, qui lui firent payer cher son audace. Le capitaine **BARGONNE**, toujours en avant de ses tirailleurs, et le sous-lieutenant indigène **KOLY-SORIBA** furent blessés tous deux dans la bagarre. A côté d'eux, le capitaine **MAURIAL**, du même corps, et le lieutenant **CONGRENET DE VILLENEUVE**, de la 3^{e} compagnie disciplinaire, s'étaient particulièrement distingués dans l'enlèvement de leurs hommes.

A 9 h. 1/2, la colonne entière débouchait dans la petite éclaircie qui précède le village de Soukhoto, où s'étaient réfugiés quelques ennemis. Mais ils furent promptement délogés par l'artillerie.

Il restait encore deux lieues à faire pour arriver à Nioro. Après un moment de repos sur le champ de bataille même, la colonne se remit en marche, mais on ne tarda pas à s'apercevoir que les guides avaient pris une mauvaise direction. Heureusement, le moral des troupes était bon et aucune plainte ne sortit des rangs. A '11 heures, on se retrouva au village de Soukhoto.

En récompense de tant d'abnégation, le gouverneur fit distribuer, séance tenante, 1,000 litres d'eau qu'il avait eu la précaution de faire charger sur les chameaux. En France, cette distribution extraordinaire de liquide n'aurait guère de succès, mais là, sous un soleil de feu, dans les sables brûlants ou les plaines dénudées qui font suite aux fourrés impénétrables, un quart d'eau représente l'abondance, on la boit goutte à goutte afin d'en savourer le plaisir plus longtemps. Et cependant ce n'est que de l'eau tiède !

Voulant arriver le soir à Nioro, le gouverneur envoya les cavaliers volontaires, sous les ordres du sous-lieutenant des spahis **LASMOLLES**, reconnaître la direction de cette capitale et en même temps rechercher les fontaines. Il les fit appuyer par les laptots et par un peloton de tirailleurs sénégalais, commandé par le capitaine **MAURIAL**. Ces indigènes, jaloux d'avoir leur part de gloire, rencontrèrent l'ennemi et le chargèrent vivement. Les tirailleurs se firent surtout remarquer par leur entrain.

L'ennemi vaincu, dispersé, démoralisé, fuyait dans toutes les directions, poursuivi au delà de Nioro par toute la cavalerie. A 6 heures du soir, le corps expéditionnaire entier était rallié dans la capitale du Rip.

La nuit qui suivit cette victoire fut illuminée par l'incendie des villages environnants, notamment de celui de Diamagari, commandé par **LAT-DIOR.** Le lendemain et le surlendemain furent employés par les auxiliaires à détruire les richesses de l'adversaire.

Dans leur razzia, les volontaires avaient fait plus de 1,000 prisonniers et toute la vallée de Paouos, ainsi que la forêt qui fut le théâtre du combat du 30 novembre, étaient jonchés des cadavres de l'armée de **MABA**.

Le 2 décembre, au soir, la colonne reprenait la route de Kaolakh où elle arrivait le 6. Pendant ce temps, les volontaires, abandonnés à eux-mêmes, étaient autorisés à aller continuer leur œuvre de destruction dans le Signi, afin d'empêcher les bandes de **MABA** de venir s'y reformer.

Récompenses.

A la suite de cette campagne, le gouvernement impérial décerna les distinctions suivantes aux militaires de l'arme qui s'étaient montrés les plus méritants :

Officier de la légion d'honneur : **BARGONNE**, capitaine ; Chevaliers : **MAURIAL**, capitaine ; **CONGRENET DE VILLENEUVE,** lieutenant ;

Médaillés militaires : **BOURGES, CHIRON** et **RAYGOT**, sergents ; **DENJEAN, GUIGNABERT, REY, RAZUREL** et **TOURNÉ**, soldats.

Combat de Kaolakh.

Au commencement de l'année 1867, l'armée de **MABA** dévastait le delta compris entre les embouchures du Saloum et de la Gambie ; de plus, le bruit courait qu'elle menaçait le Sine et le Baol.

Le chef de bataillon **FLIZE** reçut l'ordre d'arrêter l'insurrection en se portant dans ces parages, avec toutes les troupes dont il pourrait disposer. Il était à ce moment commandant supérieur de Gorée.

Ayant pu réunir 270 hommes, il parcourut sur *l'Espadon* les rivières du Saloum et du Sine, brûla plusieurs villages dont les habitants s'étaient rendus coupables de méfaits à l'égard de nos protégés ; mais il ne put recueillir de renseignements sur **MABA**. Il rentra à Gorée, laissant une garnison de 160 hommes, sous les ordres du capitaine **LE CREURER,** au poste de Kaolakh.

MABA ne tarda pas à donner signe de vie ; le 20 avril, on le signalait dans les environs. Le capitaine **LE CREURER** se porta à sa rencontre.
A midi, comme la petite colonne, harassée de fatigue, s'était arrêtée dans une clairière, près de l'ancien village de Tioffat, et creusait des puits pour avoir de l'eau, elle fut soudainement entourée par plus de 2,000 hommes de l'armée de **MABA**, qui marchait sur le Sine.
Pendant plus de deux heures, nos 160 braves résistèrent, en terrain découvert, à cette multitude d'ennemis. Enfin, les munitions étant épuisées, ayant 60 hommes tués, dont 4 officiers, le capitaine **LE CREURER** en tête, ce qui restait de la petite troupe, y compris les 30 blessés qu'elle comptait, résolut de s'ouvrir un passage à la baïonnette et de rejoindre le poste de Kaolakh, dont elle était éloignée de 10 kilomètres.
Ce fut alors un massacre épouvantable ; les Français dont l'ennemi s'emparait étaient tués à coups de hache ou avec leurs propres armes. Cependant la trouée fut faite et la marche exécutée avec une grande célérité. Les fanatiques de **MABA**, exaspérés par cette héroïque résistance, poussaient des hurlements sauvages ; enfin, malgré des difficultés inouïes, on atteignit Kaolakh, mais que d'hommes manquaient à l'appel !
MABA, de son côté, n'avait pas moins de 200 tués et une fois autant de blessés.

Récompenses.

Cette héroïque résistance valut :

La croix de chevalier de la légion d'honneur au capitaine **REYBAUD**, aux lieutenants **DUREL** et **NOEL** et au sous-lieutenant **LAFOND** ;
La médaille militaire aux sergents **LECLÈRE** et **FROMENT** et au sergent indigène **YORO-COUMBA** ; aux caporaux **BINOT, CORRE, GIRARD** et **SOULA** et au caporal indigène **DIENÉ-FAL** ; aux soldats **GAILLAT, MALZAC, MAZOA** et **PONCET** ; enfin, aux tirailleurs sénégalais **FRÉTON** et **MAL-FAL.**

Nouvelle tentative de Maba.

Ces événements empêchèrent **MABA** de continuer sa marche envahissante sur le Sine, dont le roi était notre allié. Il se retira dans le Rip, mais pas pour longtemps, car en juillet il vint renouveler ses tentatives à la tête d'une armée beaucoup plus nombreuse que la précédente. Cette fois, ce fut au roi du Sine qu'il eut affaire. Le combat se livra le 18 juillet 1867, à Somb, et dura depuis 5 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. **LAT-DIOR**, qui y assistait, fit défection et s'enfuit dans le Rip ; **MABA** vit son armée entièrement détruite et ses principaux lieutenants tués ; tout ce qui restait se sauva dans le plus grand désordre.
Le Sine et le Saloum purent ensuite jouir des bienfaits de la paix, dont ils étaient privés depuis six ans.

GUERRE CONTRE LAT-DIOR ET AHMADOU-CHEIKOU

Causes.

En 1869, la province du Cayor souffrait encore d'une famine occasionnée par une épidémie sur les troupeaux et par l'invasion des sauterelles. Le choléra, qui s'y était déclaré en novembre 1868,

venait aussi s'ajouter à cette calamité. De là une grande exaltation religieuse chez les indigènes, qui fut habilement exploitée par un marabout du Toro, nommé **AHMADOU-CHEIKOU**. Il annonça que ceux-là seuls qui embrasseraient sa cause seraient préservés du fléau. Le nombre de ses prosélytes devint bientôt considérable et, dès lors, il se décida à soulever les populations contre nous pour la guerre sainte.
Vers la même époque, le gouverneur, M. **PINET-LAPRADE,** venait d'autoriser **LAT-DIOR** à rentrer dans ses Etats et il l'avait même nommé chef du canton du Guet, son pays natal.
Mais **LAT-DIOR** oublia vite les engagements qu'il avait pris avec le gouverneur; il accepta avec empressement l'offre qui lui était faite par **AHMADOU** de s'unir à lui pour nous combattre.

Combat de Mekhay.

Dès qu'il fut averti de ces menées, le chef de la colonie prit des dispositions militaires en conséquence.
Le capitaine de frégate **VALLON**, avec 200 hommes, alla détruire le village natal d'**AHMADOU,** Onoro-Madiou, puis le chef de bataillon du génie **BRUNON** se dirigea sur N'Diagne, avec 500 hommes d'infanterie de marine, l'escadron de spahis et 2,000 volontaires. Le 9 juin 1869, cette colonne se portait sur Khisso d'où l'escadron et les volontaires furent envoyés en reconnaissance vers Mekhay.
Arrivés dans le village, les volontaires ouvrirent un feu désordonné contre les bandes de **LAT-DIOR** parfaitement abritées, puis, saisis de panique, ils s'enfuirent en désordre à travers la brousse. L'escadron, ainsi abandonné, fut entouré par les cavaliers ennemis et lutta avec une rare énergie; sur 75 hommes qu'il comportait, 24 furent tués, dont 10 officiers et 3 sous-officiers ; 13 reçurent des blessures et 3 furent faits prisonniers. Le nombre de chevaux tués s'élevait à 42.

Combat de Louga.

LAT-DIOR, sachant que nous ne tarderions pas à venger cette défaite, se retira vers l'est, puis revint dans le Cayor avec des forces plus nombreuses. A la fin d'août, il menaçait nos postes de Louga et de N'Diagne. Ce dernier était même déjà assiégé par les insurgés.
Pour les dégager et les ravitailler, le lieutenant-colonel **LECAMUS**, de l'infanterie de marine, partit de Saint-Louis le 11 septembre 1869, à la tête de 350 hommes de son arme et des tirailleurs, 62 spahis, 2 pièces d'artillerie et un convoi de 200 chameaux et 100 mulets chargés de vivres et de munitions.
Le 15, la colonne arriva en vue de Louga, et pendant que les hommes établissaient le camp et dégageaient les puits comblés par l'ennemi, le lieutenant-colonel **LECAMUS** envoyait 150 hommes en reconnaissance sous les ordres du capitaine d'état-major **BOIS**.
Le village fut traversé sans que rien révélât la présence de l'ennemi ; mais, tout à coup, en longeant une haie extérieure, les tirailleurs furent assaillis à bout portant par un feu si vif que 80 d'entre eux et le capitaine **SALMON**, qui les commandait, tombent mortellement frappés. La petite troupe dut rétrograder jusqu'au camp, où des dispositions furent prises pour résister aux inévitables attaques de **LAT-DIOR.**
En effet, toute la nuit fut troublée par une tiraillerie contre le camp, mais qui ne nous fit aucun mal.
Le lendemain, à 6 heures du matin, le lieutenant-colonel **LECAMUS** forma sa troupe en carré autour du convoi, et se dirigea sur Louga. Ce carré, bientôt entouré par 7,000 ennemis, continua sa marche tout en faisant feu des quatre faces. Pendant trois heures et demie il résista à toutes les charges des cavaliers de **LAT-DIOR** et aux assauts furieux de ses fantassins, qui venaient se faire

tuer jusque sur la pointe des baïonnettes. Enfin, Louga fut atteint, et l'adversaire s'enfuit abandonnant plus de 700 cadavres sur le terrain et emmenant un plus grand nombre de blessés. La colonne n'avait eu que 25 hommes mis hors de combat.
Le 18, elle atteignait le poste de N'Diagne et le ravitaillait. Le 26, sa mission accomplie, elle rentrait à Saint-Louis[1].

Combat de Salen.

Malgré ces défaites successives et les pertes considérables qu'il avait subies, et quoique **AHMADOU-CHEIKOU** eût rappelé à lui ses partisans pour combattre dans le Toro, **LAT-DIOR** tenait toujours dans le Cayor. M. **PINET-LAPRADE** décida qu'une colonne expéditionnaire partirait à sa poursuite le 20 novembre 1869. Elle comprenait :

200 hommes des 4e et 1er régiments d'infanterie de marine ;
80 tirailleurs sénégalais ;
100 disciplinaires des colonies ;
L'escadron de spahis ;
3 pièces d'artillerie.

En arrivant à Gandiole, elle reçut la mission d'escorter un convoi de vivres jusqu'à N'Diagne, poste qu'elle devait ravitailler au cours de ses opérations.
A mesure qu'elle avançait, elle trouvait les puits comblés par l'ennemi qui se retirait toujours ; enfin, le 27, elle arrivait à N'Diagne après beaucoup de difficultés et de détours causés par le manque d'eau.
Débarrassée de son convoi, elle se porte sur Kerdumbafal, où **LAT-DIOR** s'était refugié, mais il ne l'attendit pas. Le village fut brûlé. Reprenant sa poursuite, le capitaine **CANARD** arrive à Gatirate le 17 décembre, se dirigeant sur Pire-Gourielle où devait se trouver l'agitateur.
La route suivie traversait un bois épais, présentant plusieurs passages très difficiles ; l'ennemi avait dressé une ligne d'embuscades sur la limite de la forêt, à 200 mètres de la route et, massé derrière un pli de terrain, il devait laisser défiler la colonne pour tomber sur le convoi et l'arrière-garde.
Cette manœuvre fut éventée par les spahis, employés en éclaireurs, qui ouvrirent le feu. Aussitôt, des groupes nombreux de noirs se précipitèrent des fourrés, où ils se tenaient cachés, et tombèrent sur le flanc gauche et la queue de la colonne. Celle-ci prit rapidement ses dispositions de combat et, pendant que les spahis protégeaient le convoi, l'infanterie faisait feu de toutes parts et repoussait les charges des fanatiques de **LAT-DIOR.**
Décimés par un feu roulant qui dura une demi-heure, ils s'enfuirent en désordre, perdant environ 500 hommes tués ou blessés. De notre côté, nous avions 18 blessés, dont 7 soldats européens.
Le marabout prit dans la direction du Rip ; la colonne, n'ayant pas assez de noirs pour le poursuivre, rentra en pacifiant le pays et en châtiant les villages rebelles.

Récompenses.

Deux décrets, en date des 22 septembre et 3 novembre 1869, accordèrent les récompenses suivantes aux militaires qui s'étaient particulièrement distingués au cours de ces différentes expéditions :

1 Annales sénégalaises

Chevaliers de la Légion d'honneur : le capitaine **PAUVERT**, le lieutenant **MICHOT**, le sous-lieutenant **MALLASSAGNY**, le sous-lieutenant indigène **MAMADOU-RACINE** et le sergent indigène **BEL-KREIR-BEN-M'AHMED.**
Médaillés militaires : les sergents **ANGELI, BENARD, DELACOUR, EYRAUD** et **HAEFFELÉ ;** le caporal **THIRIAT**, les soldats **BROUSSAUD** et **BRUZULLIER** ; le caporal indigène **M'BASSA-SAR** et les tirailleurs **ALY-BOURRY, AMADOU-GUEYE, BAIDI-PEUDA, BALA, BOUBOU-MAYÉ, DIÉDAMA** et **DIAYE-OURY**.

Expédition du Toro.

Pendant que les luttes du Cayor absorbaient toutes les forces de la colonie, **AHMADOU-CHEIKOU,** libre de ses mouvements, avait employé les derniers mois de 1869 à révolutionner le Toro et le Dimar ; un seul chef, le **LAM-TORO-SAMBA-OUMANÉ**, était resté fidèle et subissait, dans Guedi, les assauts répétés des partisans d'Ahmadou.
Le gouverneur, M. le colonel **VALIÈRE**, décida de lui envoyer du secours et une colonne fut ainsi composée :

Le chef de bataillon d'infanterie de marine **TRÊVES**, commandant ;
1 capitaine et 6 ouvriers du génie ;
1 lieutenant et 14 artilleurs ;
6 officiers et 160 hommes d'infanterie de marine ;
2 compagnies de tirailleurs sénégalais ;
2 compagnies de disciplinaires des colonies ;
Train et ambulance.

Les troupes embarquèrent le 31 janvier 1870, à Saint-Louis ; elles débarquèrent le 6 février suivant sur la rive gauche du marigot de Doué, près de Diawara, où elles furent ralliées par les gens de Samba-Oumané. Le jour même, à M'Bantoul, un parti d'insurgés livre un premier combat et est mis en fuite sans difficultés.
Le lendemain, à Fanao, la colonne, qui s'est mise en route le matin même, se trouve en présence d'**AHMADOU-CHEIKOU**, embusqué avec 1,500 hommes environ dans un gros village qu'il fallut prendre d'assaut après une heure de combat. L'ennemi perdit une centaine d'hommes, tandis que nous ne comptions qu'un seul blessé.
Le 8 février, les tirailleurs s'emparent, près de Saéré, de 150 boeufs et de 2,000 moutons. Le 9, **AHMADOU-CHEIKOU** essaye, à la tête de 2,000 hommes, près de Diawara, de reprendre cette capture, mais son attaque, quoique très violente, est repoussée, et il laisse 200 cadavres sur le terrain, dont un de ses frères.
Le 12, la colonne, qui s'était reposée quelque temps pour recevoir des munitions, reprend sa marche en avant à la poursuite du marabout. Le 15, elle aperçoit les forces ennemies massées près du village de N'Dioum.
La bataille allait s'engager ; déjà quelques coups de fusil avaient été échangés quand un grand mouvement se produisit dans les rangs ennemis ; le drapeau parlementaire fut hissé et **AHMADOU-CHEIKOU**, abandonné par les siens, s'enfuit, suivi seulement de quelques cavaliers, dans la direction du Fouta.
Le 19, en face de Koga, village situé sur la rive gauche du marigot de Doué, l'infanterie livre combat au dernier groupe d'insurgés retirés dans l'île de Morphil, avec deux tribus de Maures venues à leur secours, et lui fait subir des pertes considérables.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Nous eûmes, de notre côté, un homme d'infanterie de marine tué et une dizaine de blessés, dont plusieurs volontaires.
Les jours suivants furent employés à brûler les villages les plus compromis dans les troubles derniers.
Le 7 mars, tout était rentré dans l'ordre et nos soldats se rembarquaient pour Saint-Louis, laissant **SAMBA-OUMANÉ** comme chef du Toro.

Récompenses.

En récompense de leur belle conduite pendant l'expédition du Toro, les militaires dont les noms suivent furent décorés :

De la croix de la Légion d'honneur : le capitaine **DE TREIL DE PARDEILHAN**, le lieutenant **LARQUAY** et le sous-lieutenant **GUYOT**.
De la médaille militaire : le sergent-major **SILVJ**, les sergents **BELLIER** et **CAZEAUX**, le caporal **GUIMARD** ; les soldats **DELHAYE, GROULT, MILHAS** et **SIGORNE** ; les tirailleurs **EL-KHRER-BEN-AHMED** et **MAMADOU-SAÏD.**

Combat de Boumdou.

Nous avons dit plus haut qu'**AHMADOU-CHEIKOU** avait pris la fuite pour le Fouta ; c'est là, en effet, qu'il s'était réfugié après sa défaite de N'Dioum ; mais bientôt il pénétra dans le Djolof, où il avait de nombreux partisans. En peu de temps, il s'y rendit assez puissant pour en chasser le roi et prendre sa place. Tous les ans, à la tête de ses bandes, il faisait des incursions dans le Toro, pillant les villages et razziant les troupeaux. Il n'osait cependant pas s'avancer dans le Cayor, dont le damel **LAT-DIOR**, devenu notre allié, avait cessé tout rapport avec lui et lui interdisait l'entrée de ses Etats.
Pourtant, par des émissaires habiles, **AHMADOU-CHEIKOU** recrutait, dans les provinces environnantes et jusque dans Saint-Louis, des adhérents à la confrérie de Tidjani, dont il s'était proclamé le chef pour le Soudan. Le nombre de ses adhérents allait toujours en croissant et, en 1875, il se crut assez fort pour avouer hautement que le but qu'il poursuivait était la délivrance de son pays par l'extermination des blancs. Il comptait qu'une insurrection éclaterait à Saint-Louis et l'aiderait dans l'accomplissement de ses desseins.
Le gouverneur de la colonie, M. le général **VALIÈRE**, ne se laissa pas surprendre. Apprenant que le faux prophète avait fait irruption dans le Cayor et s'y livrait aux violences, pillages et incendies qui signalaient d'ordinaire sa présence, il y envoya aussitôt une troupe de 580 combattants et deux pièces d'artillerie pour agir avec **LAT-DIOR.** Le lieutenant-colonel **BÉGIN** la commandait ; il avait pour chef d'état-major le capitaine **CHAUMONT**.

Elle comprenait :

7 officiers (dont le chef de bataillon **RAYBAUD**) et 222 hommes de troupe de l'infanterie de marine ;
5 officiers et 140 tirailleurs sénégalais ;
2 officiers et 37 disciplinaires des colonies ;
4 officiers et 60 spahis ;
1 officier et 20 artilleurs avec 2 canons ;
Train et ambulance.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Le 4 février 1875, l'expédition quittait Saint-Louis.
Elle ralliait bientôt l'armée de **LAT-DIOR** et, dans la nuit du 10 au 11, elle campait à Pété, village situé à 11 kilomètres au nord de Coki. C'est sur ce point qu'**AHMADOU-CHEIKHOU** se trouvait en ce moment, avec des forces nombreuses que les renseignements présentaient comme décidées à une résistance sérieuse.
Le 11 au matin, éclairée par toute sa cavalerie, elle s'ébranlait, marchant sur Coki.
Le convoi, fortement massé (train, bagages, ambulance, chameaux), était encadré par les pelotons d'infanterie de marine et de tirailleurs habilement disposés ; les troupes de **LAT-DIOR** flanquaient la queue de la colonne, à gauche. On s'avançait ainsi dans le plus grand ordre, sur un terrain couvert de broussailles, lorsque l'ennemi fut signalé sur le flanc gauche par la cavalerie.
L'ordre est aussitôt donné de former le carré autour du convoi, l'armée de **LAT-DIOR** marchant derrière nos troupes.
Bien qu'exécuté avec la plus grande célérité, le mouvement est à peine terminé que le combat s'engage de très près, à une distance de cent pas environ. Le nombre des assaillants augmente dans une proportion considérable ; les ennemis, cachés dans les herbes, se rapprochant rapidement, visant bien, gagnent du terrain et dessinent un mouvement tournant vers la gauche. Leur but était de nous couper de notre ligne de retraite et, en évitant la première face du carré occupée par l'infanterie de marine, de s'attaquer aux tirailleurs et aux volontaires pour atteindre plus facilement le convoi.
Malgré un feu très nourri de notre part, les gens d'**AHMADOU,** protégés par un pli de terrain, continuent leur mouvement ; bientôt, ils ne se trouvent qu'à 40 ou 50 pas. Le feu si terrible de nos chassepots et de nos canons semble impuissant à les arrêter. Beaucoup d'entre eux sont tués ou blessés, parmi lesquels un grand nombre de chefs.
Les assaillants se montrent de plus en plus audacieux, ils ont complètement tourné une des faces du carré, et le feu s'est engagé depuis quelques minutes entre les gens d'**AHMADOU** et ceux de **LAT-DIOR**. Il est à craindre que ceux-ci, repoussés, ne viennent se jeter sur nous et porter dans nos rangs un désordre compromettant pour la sécurité générale, et il devient évident qu'un mouvement offensif, seul, peut nous dégager.
L'ordre est donné à l'escadron de spahis de charger, et alors toute l'armée de **LAT-DIOR,** entraînée par l'exemple, se précipite sur l'ennemi qui est mis en complète déroute. Il est poursuivi avec acharnement, à travers la brousse, par nos alliés qui massacrent sans pitié tous ceux qu'ils rejoignent.
Après s'être assuré qu'il n'y avait pas de retour offensif à redouter, le lieutenant-colonel **BÉGIN** fit reformer la colonne dans l'ordre primitif pour marcher sur Coki, distant de 5 kilomètres.
Des dispositions avaient été rapidement prises pour l'attaque du Sagné, sorte de petite redoute qu'**AHMADOU** avait fait établir en avant du village, lorsque les éclaireurs vinrent annoncer qu'il était abandonné. Nos troupes purent donc, sans coup férir, y pénétrer et l'occuper militairement.
Cependant la poursuite du marabout se continuait, par l'armée de **LAT-DIOR,** sur la route du Djolof. Des nouvelles apportées successivement purent faire apprécier aux nôtres l'étendue de leur victoire. **AHMADOU-CHEIKOU** était tué, son armée anéantie. Le nombre d'ennemis trouvés morts sur le champ de bataille s'élevait à 450 ; les principaux lieutenants du prophète avaient succombé.
Ainsi notre succès était complet ; la question, grosse de menaces, de la domination du marabout dans le Cayor était vidée en trois quarts d'heure. Nos pertes, il est vrai, étaient considérables ; nous comptions 88 blessés dont 9 officiers : les capitaines **DE KERSABIEC, LAMBERT**, **CHAUMONT, DE COMEIRAS** ; les sous-lieutenants **MICHAUD, BRÉMOND, HERREWYN, MAUPAS** et **BEL-KREIR**, et 14 tués, dont un officier indigène, M. **AHMADY-SAMBA.**

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Furent promus, à la suite de ce combat :
Au grade de :

Lieutenant-colonel : M. **REYBAUD**, chef de bataillon ;
Chef de bataillon : M. **CHAUMONT**, capitaine ;
Capitaine : MM. **MAIGROT** et **MICHAUD**, lieutenants ; Sous-lieutenant : MM. **PERROTTE**, adjudant ; **LASNE, RAYNAUD** et **VALLIÈRE**, sergents-majors ; **AMOUROUX**, sergent fourrier.
Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. **LAMBERT** et **ROUX**, capitaines ; **HERREWYN**, sous-lieutenant.
Médaillés militaires : **GUILTAS** et **RUER**, sergents ; **DEMBA-N'DIAYE,** sergent indigène ; **BASQUIN, CRANCE, MALFROY** et **PICOT**, caporaux ; **DUBUS** et **DUPINET**, soldats ; **DEMBA-SADIO** et **MAHAM-MADI**, tirailleurs sénégalais.

COMBATS DANS LE HAUT SÉNÉGAL

Combat de Sabouciré.

En 1876, le gouvernement du Sénégal passa entre les mains du colonel d'infanterie de marine **BRIÈRE DE L'ISLE**. Pendant les deux premières années de son administration, il n'y eut aucun fait saillant. Mais, en 1878, il fallut sortir du statu quo que l'on croyait pouvoir maintenir.
Depuis longtemps déjà, on signalait la mauvaise attitude du chef du Logo, **NIAMODY**, dont les Etats font partie de la confédération du Khasso, dans le voisinage de notre possession de Médine, sur le haut Sénégal, à 500 milles de Saint-Louis. Non seulement **NIAMODY** s'était de plus en plus détaché de la confédération, mais il était en hostilité ouverte avec le chef **SAMBALA**, roi de Khasso, notre allié ; il l'attaquait à tout propos, pillait ses villages et se rapprochait de plus en plus de noire dangereux voisin, **AHMADOU**, sultan de Ségou. Cette hostilité pouvait, si elle se prolongeait, compromettre notre situation dans le haut Sénégal. Aussi, le gouverneur, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, fut-il contraint de préparer une expédition pour châtier **NIAMODY** en attaquant et détruisant Sabouciré, qui était la résidence de ce chef.

Cette expédition comprenait :

2 compagnies d'infanterie de marine ;
2 compagnies de tirailleurs sénégalais ;
65 spahis ;
2 sections d'artillerie avec quatre pièces ;
1 détachement du train.

Au total, 535 hommes et 80 chevaux. Le lieutenant-colonel **RAYBAUD**, de l'infanterie de marine, en prit le commandement.
Sabouciré est un village fortifié, situé à 16 kilomètres en amont de Médine ; sa population était de 9,000 âmes environ en 1878, pour la plupart Khassouké et Toucouleurs. Mais au moment des hostilités, il ne comprenait plus que 2,000 guerriers.
Embarqué à Saint-Louis, le 10 septembre 1878, le corps expéditionnaire arrivait le 22 devant Sabouciré. Après que la brèche fut ouverte à coups de canon dans le tata, les troupes se lancèrent à l'assaut et un combat corps à corps s'engagea avec les défenseurs, dont la résistance fut opiniâtre.

Cinq heures durant, les Toucouleurs luttèrent pied à pied ; enfin ils durent céder, laissant 150 morts sur le terrain et emportant un grand nombre de blessés. Dès le début de l'action, **NIAMODY** avait été tué.
Nos alliés firent beaucoup de prisonniers, Une masse de 800 à 900 fuyards, acculés au fleuve, ne purent s'échapper qu'en le traversant à la nage et en abandonnant leurs armes et leurs munitions.
Nos pertes étaient relativement considérables : 13 tués, dont 2 officiers, le capitaine **DUBOIS** et le lieutenant **BÉJOUTET**, et 51 blessés. Dans ces nombres, les Européens figuraient pour 7 tués et 17 blessés.
Après cette affaire, la colonne séjourna pendant quarante-huit heures à Sabouciré, pour permettre à nos auxiliaires d'enlever tout ce qui avait quelque valeur dans la ville conquise. Les maisons fortifiées de **NIAMODY** et des membres de sa famille furent détruites et toutes les cases incendiées. Nos troupes vinrent ensuite s'embarquer à Kiniou pour rentrer à Saint-Louis,
Le but de l'expédition fut pleinement atteint. Le colonel **RAYBAUD** conduisit cette opération avec habileté et ses troupes montrèrent autant de bravoure, sous le feu d'un ennemi bien retranché et supérieur en nombre, que de solidité et d'énergie pendant la marche, dans un pays en partie inondé et par une température accablante.

Récompenses.

Les récompenses suivantes furent accordées aux militaires qui s'étaient distingués tout particulièrement.

Proposés pour :
Colonel : le lieutenant-colonel **REYBAUD** ;
Capitaine : le lieutenant **CHEYSSIAL** ;
Lieutenant : le sous-lieutenant **QUIVIGER**.
Nommés dans la Légion d'honneur :
Officier : M. **GABET**, chef de bataillon ;
Chevaliers : MM. **BERGER, HENNIQUE** et **THOMAS**, capitaines ; **YORO-COMBAT,** sous-lieutenant indigène ; **GOUÈRE**, sergent-major ;
Médaillés militaires : **CHEVALIER**, adjudant ; **GAUDEBERT, MAROT, MARIE** et **ROUSSILLON**, sergents ; **MOUMAR-DIOP,** sergent indigène ; **BELLET** et **SAVARD**, soldats ; **AMADY-DIOP, AMADY-TAKO, YORO-BOUBAKAR, MALIC, MAISSA-N'DAW et SAMBA-PATÉ**, tirailleurs.
Le lieutenant **MAUPAS**, qui s'était déjà distingué au combat de Boumdou, recevait encore, pour celui de Sabouciré, un témoignage officiel de satisfaction.

Fièvre jaune.

En même temps qu'éclatait cette insurrection, la colonie était éprouvée par une épouvantable épidémie de fièvre jaune. Du mois de juillet 1878 au 26 novembre de la même année, on comptait 650 victimes, nombre considérable, eu égard au chiffre restreint de la population. La troupe paya un large tribu à la maladie, quoique le personnel militaire, le gouverneur en tête, montrât, dans cette circonstance, un héroïque dévouement. Le chef de bataillon **BOILÈVE**, le capitaine **GALLIÉNI**, le lieutenant **CABAU**, le sous-lieutenant **MONTEIL**, l'adjudant **GAUTHIER**, le sergent-major **BASTIDE**, les soldats **BREUCQ** et **HÉRAULT**, se signalèrent particulièrement dans ces jours de deuil. Les hommes de troupe furent, par suite, décorés de la médaille militaire ; le sous-lieutenant

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

MONTEIL reçut de l'avancement et les autres officiers obtinrent des témoignages bien mérités de satisfaction.

Mission Galiéni.

Le combat de Sabouciré n'était que le prélude d'une vaste entreprise, rêvée depuis longtemps par le gouverneur **FAIDHERBE**, et qui ne pouvait être menée à bien que par une main aussi habile et aussi énergique que celle du gouverneur de l'époque, le colonel **BRIÈRE DE L'ISLE**. Il s'agissait d'étendre notre colonie jusqu'au Niger et, pour cela, créer de nouveaux postes au delà de Bafoulabé, où déjà le gouverneur en avait établi un en 1879.

L'année suivante, une mission fut chargée de négocier avec **AHMADOU**, roi de Segou, le droit d'établir une voie ferrée sur ces Etats. Cette mission comprenait le capitaine **GALLIÉNI** et le lieutenant **VALLIÈRE**, de l'infanterie de marine ; le lieutenant d'artillerie **PIÉTRI** et les docteurs **TAUTAIN** et **BAYOL**. 20 tirailleurs et 10 spahis formaient l'escorte armée ; une centaine d'âniers conduisaient les 250 ânes ou mulets qui, chargés de vivres et de cadeaux, constituaient le convoi.

La mission quitta Médine le 20 mars 1880. Elle traversa sans incidents Bafoulabé, Badoumbé, Kita. Pendant le court séjour qu'il fit dans cette dernière localité, le capitaine **GALLIÉNI** signa, avec les chefs indigènes, un traité qui assurait le protectorat de la France sur la petite confédération de Kita et y préparait notre future installation.

Quelques marches après Kita, la mission pénétrait dans le Bélédougou. Cette région était habitée par les Bambaras, ennemis déclarés d'**AHMADOU** ; aussi, se garda-t-on de parler de Ségou et du but du voyage.

Combat de Dio.

Tout marcha bien pendant les premières étapes, mais bientôt on remarqua de la froideur, voire même de l'hostilité chez les chefs de village. Le 10 mai, la mission établissait son camp à 600 mètres au delà de Dio.

Le lendemain, à une heure de l'après-midi, après une reconnaissance préalable de la route à suivre, la mission se remit en route. Le capitaine **GALLIÉNI**, le docteur **BAYOL**, 10 spahis et 10 tirailleurs ouvraient la marche; puis le convoi suivait, s'allongeant en une file indienne de plus de 500 mètres de longueur, formé d'animaux fatigués, blessés et s'arrêtant à chaque pas ; le docteur **TAUTAIN**, 10 tirailleurs et quelques laptots armés de fusils formaient l'arrière-garde.

On avait déjà parcouru plus d'un kilomètre et les derniers hommes allaient franchir le ruisseau de Dio, lorsque tout-à-coup la fusillade éclata sur toute la longueur de la colonne. Les Bambaras, au nombre de plus de 2,000, dissimulés derrière les arbres ou les moindres accidents de terrain, sortant en foule du village de Dio, exécutent contre nos hommes un feu nourri, puis se précipitent en avant ; les ânier non armés fuient, les animaux sont pris ou tués, en quelques minutes le convoi est détruit et la colonne coupée en deux tronçons trop éloignés pour se prêter un mutuel secours.

Le capitaine **GALLIÉNI** et ses vingt braves soldats résistent, non sans pertes, au premier choc. Entourés d'ennemis de tous côtés, ils ouvrent contre leurs assaillants un feu meurtrier capable d'élargir le cercle qui les enserre.

Les spahis chargent les ennemis et gagnent, avec les tirailleurs à leur suite, les ruines d'un tata qui se trouvait à proximité du sentier. Derrière cet obstacle, leurs armes perfectionnées, leur discipline et leur courage leur permettent de lutter avec avantage contre un ennemi si supérieur en nombre. Après une demi-heure de combat, les abords des ruines sont assez déblayés pour que le capitaine **GALLIÉNI** puisse tenter une sortie et chercher à rejoindre l'arrière-garde. A ce moment, le docteur **TANTAIN**, en croupe sur le cheval de l'interprète **ALASSANE**, débouchait en face des ruines du

tata, suivi par quelques tirailleurs. Attaqué de tous côtés, il avait réussi à se faire jour à travers les ennemis, mais presque tous ses hommes avaient été tués ou mis hors de combat.
Ayant rassemblé son monde et mis ses blessés sur les quelques mulets qu'on avait pu rattraper, le capitaine **GALLIÉNI** fit reprendre la marche vers l'est. Les Bambaras n'abandonnèrent la poursuite qu'à la tombée de la nuit.
Pendant cette terrible journée, la mission avait eu 15 hommes tués, 16 blessés et 17 disparus. Le lendemain, après des alertes continuelles et un-orage terrible, la petite troupe, harassée de fatigue, entrait dans la vallée du Niger et s'arrêtait devant Bamakou, où elle était reçue par les lieutenants **VALLIÈRE** et **PIÉTRI**. Ces officiers avaient été chargés de reconnaissances spéciales, en avant de la colonne, et étaient arrivés en cet endroit depuis plusieurs jours.
L'accueil des habitants de Baimkou, sans être ouvertement hostile, fut cependant assez malveillant pour que le capitaine **GALLIÉNI** ne voulût pas prolonger son séjour près de ce village. Quoique dénué de ressources et ne possédant plus aucun des cadeaux qu'il devait offrir à **AHMADOU**, il résolut d'accomplir sa mission jusqu'au bout. Il remonta le cours du Niger et alla le traverser au gué de Nafadié, localité située à quelques lieues en amont de Bamakou [1].
Par ordre d'**AHMADOU**, la mission dut s'arrêter à Nango, à 40 kilomètres en deçà de Ségou ; elle attendit là, pendant dix mois, la signature du traité et la permission de partir, qui était toujours remise au lendemain.
Ce ne fut que le 21 mars 1881, lorsque **AHMADOU** eut connaissance de la prise de Goubanko par le colonel **BORGNIS-DESBORDES**, qu'il autorisa ce départ. Après avoir remonté la vallée du Niger et passé par Kita, Niagassola et Mourgoula, le capitaine **GALLIÉNI**, avec ses compagnons, arrivait à Saint-Louis.
Lorsqu'on traduisit le texte du traité rapporté par ces courageux officiers, on vit qu'il était tout différent du texte français. Il fut renvoyé à Ségou, mais **AHMADOU** se garda bien de répondre.

Récompenses.

A son retour, le capitaine **GALLIÉNI** fut promu chef de bataillon ; le capitaine **VALLIÈRE** reçut la croix de la Légion d'honneur ; le sergent indigène **DÉTIÉ**, les tirailleurs **BIZAM-BAYE, M'BARRIK-COULIBALLI** et **SIDIKI** furent décorés de la médaille militaire.

Attaque et prise de Goubanko.

Ne voulant pas retarder plus longtemps la mise à exécution du programme de **FAIDHERBE** qu'il avait repris, le colonel **BRIÈRE DE L'ISLE** n'attendit pas, comme nous l'avons vu, le retour de la mission **GALLIÉNI** pour agir.
A cette fin, il confia au lieutenant-colonel **BORGNIS-DESBORDES**, de l'artillerie de marine, la mission d'aller occuper le pays situé entre Médine et Kita pour y créer des postes fortifiés aux points où il jugerait convenable, et faire procéder aux études en vue de l'établissement d'un chemin de fer de Médine au Niger. Le colonel **DESBORDES** prouva, par la suite, qu'on ne pouvait faire un meilleur choix, car au savoir et à l'énergie il joint une persévérance peu commune.
Le 2 janvier 1881, les troupes et le matériel, qui devaient accompagner cet officier supérieur dans son expédition, étaient réunis à Médine.

1 Annales sénégalaises.

Le 9, la colonne se mettait en route ; elle comptait 424 combattants, dont 156 Européens commandés par 18 officiers, 4 canons, 355 non combattants (ouvriers indigènes, muletiers et âniers) et 452 animaux (chevaux, ânes et mulets).
Le 13 janvier, elle arrive au village de Foukhara, dont le chef avait fort mal reçu la mission topographique qui accompagnait l'expédition. Le colonel **DESBORDES** le somma de faire des excuses et de payer une légère amende, mais il n'obtint qu'un refus.
Dès le lendemain matin, à 6 heures, le village était attaqué. Les obus mettaient le feu aux chapeaux en paille des cases, et le bataillon de tirailleurs sénégalais, passant par un gué qui relie la rive à l'île, pénétrait dans le village qu'il trouva abandonné. La colonne rentrait à son camp et, le soir même, le fils du roi du Natiaga venait trouver le colonel et condamnait la conduite du chef de Foukhara.
Le corps expéditionnaire se porta ensuite sur Bafoulabé, où les malades furent laissés, et le 7 février, à 10 heures du matin, il campait à Kita, après avoir parcouru 340 kilomètres. Le soir même, l'emplacement du fort était reconnu et piqueté ; les travaux étaient immédiatement commencés. Mais un incident grave vint les interrompre.
Un grand village, Goubanko, placé à 17 kilomètres au sud-est de Kita, répondait par un défi aux paroles de paix d'un envoyé du colonel. En même temps, quelques-uns des villages que la colonne avait traversés et qui, à son passage, avaient promis de fournir des travailleurs que nous devions payer, manifestaient le peu de confiance que nous leur inspirions et refusaient de nous aider pour ne pas se compromettre aux yeux de leurs maîtres, les Toucouleurs. Il fallait couper court à ces velléités de résistance.
Le 9 février, le colonel donna l'ordre au chef de Goubanko de se rendre à Kita. Le lendemain soir, il apprenait que, dans un palabre qui avait duré toute la nuit, les noirs du village avaient décidé de répondre par les armes à toute demande faite par les blancs.
Le 11, à 4 heures du matin, par une nuit noire, la colonne marchait sur Goubanko.
Elle se composait alors de :

204 tirailleurs sénégalais, sous les ordres du chef de bataillon **VOYRON** ;
51 hommes de la compagnie auxiliaire ;
36 canonniers, dont 17 auxiliaires formés avec des tirailleurs ;
17 spahis.

Au total, 308 hommes. Les malades laissés à Kita formaient toute la garde du camp.
A 7 heures du matin, la colonne arrivait devant Goubanko. Elle était attendue, car les chants de guerre des griots annonçaient son approche.
L'enceinte de la ville était constituée par une muraille en argile ferrugineuse, ayant la forme générale d'un vaste rectangle avec des retours formant flanquement, des portes fortifiées avec corridors à retour, des créneaux et plates-formes pour le tir. Deux fortes traverses, également en argile, partageaient le village en trois parties inégales, dont chacune formait, à vrai dire, une véritable forteresse, la prise de l'une d'elles n'entraînant pas la prise des deux autres. Enfin, un fossé extérieur, dont les bords étaient presque partout à pic, entouraient toute l'enceinte extérieure.
Le village fut attaqué à l'angle nord-est, à 7 heures du matin. A 10 heures, les obus mettaient le feu à une partie du village, mais le mur, dentelé par les trous des obus, était encore debout. Les projectiles allaient manquer ; il ne restait plus que onze obus. Le capitaine d'artillerie **du DEMAINE**, qui dirigeait le feu de la batterie avec autant de sang-froid que de précision, informait le colonel de cette situation et lui offrait de tenter de faire brèche à la pioche. Le colonel refusa d'employer ce moyen héroïque auquel il aurait toujours été temps de recourir lorsqu'il n'y en aurait plus eu d'autres, et ordonna de continuer le tir. La muraille tomba enfin en comblant à peu près le fossé, et une brèche

praticable de 11 mètres de largeur fut ouverte. Les tirailleurs, commandés par le chef de bataillon **VOYRON**, donnèrent l'assaut ; la compagnie d'ouvriers d'artillerie, sous les ordres du capitaine **ARCHINARD**, qui était en réserve, entra bientôt elle-même en action.
Après une lutte pied à pied, qui ne dura pas moins de trois quarts d'heure, et dans lesquelles le commandant **VOYRON**, les capitaines **MONSÉGUR, PUJOL** et **ARCHINARD** firent des prodiges de courage et de prévoyance, deux des tatas tombèrent en notre pouvoir ; le caporal indigène **SIDI-DIBIBÉ,** suivi de ses hommes, entre le premier dans l'ouvrage. Une partie des défenseurs prennent la fuite et sont chargés par les spahis ; les autres, retirés dans le troisième tata, vendent chèrement leur vie en combattant avec une bravoure remarquable. C'est à cette dernière attaque que fut blessé mortellement le capitaine d'artillerie **POL** et que l'adjudant **CHAMPMARTIN**, se précipitant sur une porte vigoureusement défendue, parvint à l'ouvrir de vive force.
La ville était enfin à nous, et il y régna bientôt une confusion indescriptible. Les Malinkés de Kita, qui nous avaient suivis, et que le capitaine **MARCHI** n'avait pu, par son audacieux exemple, entraîner à l'attaque de la ville, s'y étaient précipités dès qu'ils avaient vu tout danger disparu.
Les troupes furent ralliées en dehors du village ; il était midi et demi. Nous avions 6 tués, dont un officier, et 24 blessés, c'est-à-dire le dixième de l'effectif hors de combat.
L'ennemi avait perdu plus de 300 hommes. Le dernier coup de canon tiré sur Goubanko avait tué le chef même de ce village.
La colonne se reposa jusqu'à 4 heures, et reprit ensuite la route de Kita, où elle arriva à 8 heures du soir[1].

Récompenses.

Quelques mois plus tard, l'Officiel enregistrait les récompenses suivantes à l'adresse des plus vaillants défenseurs :

Chevalier de la légion d'honneur : M. **MONSÉGUR**, capitaine ; Médaillés militaires : **CHAMPMARTIN**, adjudant ; **AMADY-AWA, MAMADY-DEMBA** et **SIDI-DIBIKÉ**, caporaux indigènes ; **LAMINE-SEMBA** et **MAMADOU-SAR**, tirailleurs.

Mort du capitaine Marchi.

Le 20 février, le capitaine d'infanterie de marine **MARCHI**, attaché à l'état-major du commandant supérieur, mourait des suites des fatigues éprouvées sous le soleil brûlant du Soudan.
Dans une lettre qu'il adressait au gouverneur le 25 février, le colonel disait :

« Le capitaine MARCHI a été enterré le 21 février devant le fort, à côté du capitaine Pol, tué à Goubanko.
» J'ai pensé que ces deux officiers, qui ont si largement contribué à l'œuvre que nous poursuivons, devaient dormir pour toujours près du fort, à l'ombre du pavillon de la France. Leurs noms rappelleront à ceux qui viendront après nous le dévouement et l'énergie qu'ils ont mis, sans compter, au service de la patrie, dans ces lointaines contrées. »

Construction du fort.

Quelques jours avant, la première pierre du fort avait été posée en présence de toute la colonne expéditionnaire sous les armes, puis les travaux furent poussés avec la plus grande activité.

1La France dans l'Afrique occidentale.

Le 8 mai, la colonne repartait pour Médine, laissant le fort inachevé, mais néanmoins en état de résister contre toute attaque des noirs. Le capitaine **MONSÉGUR**, que le colonel y laissa en qualité de commandant de cercle, était d'ailleurs doublé d'un administrateur très habile et d'un soldat très énergique ; c'est dire que l'on pouvait compter sur lui. On lui laissa une compagnie de tirailleurs avec quelques artilleurs et quatre canons.
Pendant cette première campagne, la colonne, en considérant son rôle exclusivement militaire, avait parcouru 756 kilomètres à pied, et près de 800 kilomètres sur des chalands. Elle avait attaqué et pris Goubanko, comme nous l'avons dit, et fait reconnaître, d'une façon effective et sérieuse, notre protectorat de Bafoulabé à Kita.

Fièvre jaune.

Entre temps, la colonie était encore visitée par cette terrible épidémie de fièvre jaune. Débutant à Saint-Louis, elle avait bientôt gagné Gorée et Dakar, moissonnant de nombreuses victimes tout le long de sa route. Nos troupes lui payèrent un large tribut. Et cependant que d'actes de dévouement l'on vit s'accomplir ! Un livre entier ne suffirait pas pour les relater ; nous devons nous contenter de citer quelques noms, pris parmi ceux qui se sont particulièrement signalés. En tête, le lieutenant-colonel **CULLARD**, puis le capitaine **BOURGES**, le lieutenant **GUYONNET**, l'adjudant **PLUVIN**. Le premier fut nommé officier de la Légion d'honneur, les deux suivants chevaliers, et le dernier reçut la médaille militaire.

Campagne de 1881-1882.

Au retour de sa première expédition, le colonel **BORGNIS-DESBORDES** fut maintenu comme commandant supérieur du haut Sénégal. L'année suivante, le Ministre de la marine lui confiait la mission d'une nouvelle campagne qui devait avoir pour objet d'aller jusqu'au Niger et de s'y établir. Malheureusement, la fièvre jaune vint contrarier ces projets en désorganisant tous les services et en empêchant de compléter l'effectif du corps expéditionnaire. On dut, en conséquence, restreindre le programme en se bornant au ravitaillement de Bafoulabé et de Kita, tout en construisant les travaux qui pourraient être faits avec les ressources en hommes dont on disposerait.
Le 9 janvier 1882, la colonne composée de 349 combattants, 636 non combattants, 555 animaux de convoi, arrivait à Kita. En route, son chef, le colonel **DESBORDES** punit, soit en leur infligeant des amendes, soit en les brûlant, les villages de Mahïna et de Kalé, dont les habitants s'étaient livrés au pillage des caravanes.
Le 10 janvier, le colonel passait la revue de la garnison laissée à Kita pendant l'hivernage, et constatait que le capitaine **MONSÉGUR** avait rempli très habilement les fonctions délicates qui lui avaient été confiées, et avait dirigé son personnel avec beaucoup d'autorité et d'énergie. Dès cette époque, nous pouvions nous considérer comme solidement établis à Kita.
Le 12 janvier, les travaux de réparation et de construction du fort commençaient.

Expédition de Kéniéra.

La tâche militaire de la colonne semblait terminée pour cette campagne, mais divers événements imprévus en décidèrent autrement. Le colonel fut amené à dépasser les limites qu'il s'était tracées au début, en retardant la marche d'un conquérant musulman, **SAMORY**, qui remplissait du bruit de ses exploits, de son triomphe et de ses cruautés, la rive droite du Niger.

Déjà, la partie du Manding, qui a pour capitale Kangaba, avait reconnu son autorité ; l'autre partie, dont la capitale est Niagassola, était restée fidèle à l'alliance française ; mais les habitants, frappés de terreur par la marche de l'envahisseur, s'étaient réfugiés sur les montagnes.
Ce n'était pas tout. Le commandant de Kita, dans une intention généreuse, afin de sauver des horreurs de la famine la ville de Kéniéra, assiégée par les troupes de **SAMORY**, lui avait envoyé un sous-lieutenant indigène, M. **ALAKAMESSA,** pour négocier.
SAMORY reçut fort mal l'officier, ne voulut rien entendre et le menaça de mort. Mais devant l'attitude énergique de celui-ci, il se contenta de le retenir prisonnier. **ALAKAMESSA** profita de la première occasion pour s'échapper.
Non seulement cette injure ne devait pas rester impunie, mais encore il était nécessaire de dégager Kita, qui pouvait être assiégée d'un jour à l'autre, **SAMORY** n'en étant qu'à trois jours de marche. Enfin, Kéniéra résistait toujours et peut être arriverait-on encore à temps pour sauver ses habitants de la mort ou de l'esclavage.
Afin de ne pas interrompre les travaux de Kita et y laisser toutes les forces nécessaires pour parer aux éventualités qui auraient pu se produire, la petite colonne expéditionnaire fut composée comme suit :

19 soldats d'infanterie de marine, dont 1 officier ;
9 disciplinaires et 1 officier ;
138 tirailleurs, dont 6 officiers ;
21 spahis avec 1 officier ;
1 section de canons de 4 rayés de montagne et ses servants ;
Services administratifs, médical et vétérinaire ;
43 chevaux et 80 mulets.

Partie de Kita le 16 février 1882, la colonne passait successivement par Goubanko, Sitakoto, Mourgoula, Magassola, Keniekrou, Nafadié et arrivait au Niger, près de Falama, le 25 février, à 7 heures du matin, après avoir parcouru 224 kilomètres en dix jours.
L'almamy **ABDALLAH** et son ministre **SULEYMAN** essayèrent vainement de s'opposer à la marche de la colonne. Le colonel, par son habileté, sut éviter un conflit et continua sa route.
A Niagassola, l'accueil fait à nos soldats fut très sympathique ; à Niafadié, la réserve fut plus grande : l'influence de **SAMORY** s'y était déjà fait sentir.
La colonne passa le Niger le jour même de son arrivée (25 février) ; les hommes à pied le traversèrent dans des pirogues préparées à l'avance ; l'artillerie et la cavalerie passèrent par un guet excellent, à fond de sable, sur lequel il n'y avait pas plus d'un mètre d'eau.
Le colonel entra immédiatement en relation avec le roi **KOURBARIDOUGOU**. La frayeur avait paralysé tous les habitants, mais néanmoins M. **DESBORDES** décida 400 à 500 guerriers du pays à partir avec lui. Tous étaient solides, armés de fusils, et paraissaient devoir être d'utiles auxiliaires.
On se trouvait à 46 kilomètres de Kéniéra et il était impossible d'avoir le moindre renseignement sur la position de l'armée de **SAMORY**, sur la nature de ses retranchements, sur la résistance de Kéniéra. Un homme, cependant, annonçait que la ville, réduite par la famine, venait de tomber au pouvoir de l'ennemi.
Le 26, la colonne arrive, à 8 heures du matin, au marigot de Kadiala et fait halte.
Notre approche ne fut annoncée par aucun indice et c'est par hasard que des cavaliers de **SAMORY**, en poursuivant des captifs qui fuyaient, tombèrent sur les grand'gardes. Le colonel fit alors commencer l'attaque sans perdre un instant, car l'ennemi était trop nombreux pour qu'il fût prudent

de lui donner le temps de se reconnaître. Les cavaliers se retirèrent devant des feux de salve et la colonne marcha en avant. Elle aperçut bientôt les camps retranchés de **SAMORY**.
Ces camps retranchés, appelés *sagnés* dans le pays, étaient formés par des palissades très bien faites. Dans l'intérieur se trouvaient les cases des guerriers, les chevaux, les troupeaux, les provisions. Il y avait quatre camps retranchés semblables, aux quatre sommets d'un vaste rectangle dont Kéniéra occupait le centre. Des postes intermédiaires complétaient le blocus, et **SAMORY** attendait tranquillement que la famine lui livrât la ville.
Le sagné nord fut incendié, et la colonne marcha sur le sagné sud occupé par **SAMORY** lui-même. Ce chef qui avait annoncé à grand fracas qu'il ne reculerait pas devant les Français de la largeur de son pied, et qui avait promis à ses femmes des blancs pour les distraire, se sauva honteusement, et on vit bientôt une véritable fourmilière d'hommes et de femmes, de fantassins et de cavaliers gravir une colline voisine pour s'enfoncer dans les terres. Quelques obus hâtèrent leur fuite.
A midi, la colonne occupe le sagné du chef ennemi, s'y retranche et y prend un peu de repos dont elle a bien besoin, car elle marche et se bat depuis 4 heures du matin, et il fait une chaleur accablante.
En allant du sagné nord au sagné sud, on avait passé près de Kéniéra. La ville était déserte ; il y avait cinq jours qu'elle s'était rendue.
A 1 heure, le sagné est bombardé et brûlé. A 3 h. 1/2, la ville de Kéniéra est fouillée pour bien constater que les gens de **SAMORY** ne s'y sont pas cachés, et le sagné ouest est occupé.
Des cadavres enchaînés, au nombre de plus de 200, y sont trouvés ; tous sont des hommes de Kéniéra qui ont été brûlés par leurs vainqueurs. Ce sont ces exécutions barbares qui donnent à **SAMORY** cette puissance extraordinaire, résultant de la terreur folle qu'il inspire.
Le colonel avait pu constater qu'il se trouvait avec ses 200 combattants en face de plus de 4,000 ennemis. Surpris, décontenancés par des feux à longue distance et quelques obus, ces derniers avaient fui, mais il ne fallait pas leur donner le temps de se reformer. On devait ou les poursuivre ou se retirer rapidement. Les poursuivre était impossible pour la petite troupe exténuée de fatigue, dont les approvisionnements en vivres et en munitions étaient bien minimes, et dont les chevaux, ayant les pieds usés par les terrains ferrugineux qu'on avaient traversés, ne pouvaient plus marcher. Le colonel se décida alors à revenir sur le Niger.
A 4 heures du soir, le même jour, la colonne se mettait en marche. Elle arrive au marigot de Kaladia à la nuit tombante ; mais là, elle est reçue par une vive fusillade. Au bout de quelques minutes, les gens du marabout se sauvent, le marigot est passé, et la colonne campe. Nos auxiliaires, les malinkés de Faraba et de Falama, qui ont fui au premier coup de feu tiré à l'attaque des sagnés, reparaissent pour se mettre à l'abri de nos troupes.
Le 27, à 11 heures du soir, la colonne arrive au Niger et commence immédiatement à passer sur la rive gauche, sans autre incident que quelques coups de fusil tirés par des cavaliers de **SAMORY**, qui, conduits par son frère Fabou, voltigent aux alentours.
Du 25 février à 4 heures 30 du soir au 27 février à 11 heures du soir, la colonne avait parcouru 97 kilomètres et combattu une partie de la journée du 26. Un vent d'est brûlant soufflait depuis quelques jours et la chaleur était très pénible.
Personne cependant ne resta en arrière. L'état sanitaire était très satisfaisant. Il n'y avait que les chevaux qui ne pouvaient plus marcher : ils étaient tous fourbus.
Le 1er mars, l'expédition quitte les bords du Niger pour rentrer à Kita par le chemin qu'elle avait déjà suivi en avant. A quelques kilomètres du marigot de Koba, le 2 mars, les cinq spahis dont les chevaux peuvent encore porter leurs cavaliers, et qui couvrent les derrières de la colonne, sont attaqués subitement par une soixantaine de cavaliers commandés par **FABOU**.

La situation est critique : l'officier de spahis, M. **de MELVILLE**, manœuvre avec audace et sang-froid. Il bat en retraite lentement, s'arrêtant toutes les fois qu'il le peut pour faire feu. Mais il est bientôt grièvement blessé ; il allait être cerné avec ses hommes lorsque les tirailleurs d'arrière-garde, sous la conduite du lieutenant indigène **ALAKAMESSA**, arrivèrent au pas de course. Les cavaliers ennemis disparurent alors pour ne plus revenir.
La colonne rentra le 11 mars à Kita, après avoir parcouru 545 kilomètres depuis le 16 février. Ainsi, notre protectorat de Bafoulabé à Kita était affermi ; **SAMORY** se voyait arrêté dans sa marche triomphante ; les populations de Manding et de Niagassola étaient rassurées, et nous venions de montrer aux Africains, stupéfaits, que nous étions capables d'aller jusqu'au fleuve sacré du Soudan, le Niger[1].

Service des ravitaillements.

Pendant cette année 1882, les capitaines **COMBES** et **PUJOL** recevaient, du Ministre de la marine, un témoignage officiel de satisfaction : le premier, pour le zèle et l'intelligence avec lesquels il avait, comme commandant de Médine, dirigé les affaires politiques du cercle et organisé le service du ravitaillement ; le second, pour le zèle et le dévouement qu'il avait apportés, comme commandant de Bafoulabé, en coopérant au service du ravitaillement dans des conditions très difficiles.

Campagne de 1882-1883.

Les instructions données par le Ministre de la marine au colonel **DESBORDES** portaient que la campagne de 1882-1883 devait avoir pour objectif l'occupation du pays de Kita au Niger.
Pour accomplir cette mission, cet officier supérieur eut sous ses ordres 542 combattants, dont 29 officiers et 4 canons, 738 non combattants et 677 animaux de convoi.
Partie le 22 novembre 1882 de Sabouciré, où elle s'était concentrée, la colonne arriva à Kita le 16 décembre, après un arrêt de quelques jours à Bafoulabé et à Badoumbé.
En passant l'inspection du poste de Kita, le colonel constata que le ravitaillement, faute d'un nombre suffisant d'ânes, n'était pas encore suffisamment assuré et que l'état sanitaire laissait beaucoup à désirer. Les hommes avaient un impérieux besoin de quelques jours de repos pour continuer cette pénible campagne.

Destruction de Mourgoula.

Il résolut de mettre à profit ce temps d'inaction forcée pour chasser les Toucouleurs de Mourgoula et raser les murailles qui les abritaient.
Mourgoula était une grande citadelle avec un tata entourant toute la ville et un tata intérieur très fort, dans lequel se trouvaient les diverses habitations de l'almamy, de sa famille et de sa suite. Le nombre de guerriers qu'elle renfermait pouvait être de 500. Le tata était très bien entretenu, les portes bien comprises au point de vue défensif ; les armes étaient en bon état ; les approvisionnements de poudre, de balles et de vivres, considérables.
Pendant tout l'hivernage, l'almamy et son ministre **SULEYMAN** avaient cherché à empêcher le ravitaillement du poste de Kita, en arrêtant les troupeaux et les provisions que les Etats riverains y apportaient ; de plus, ils avaient employé tous les moyens pour favoriser la désertion parmi les indigènes à notre solde.

1 Une colonne dans le Soudan français.

Une sévère répression était nécessaire pour punir de pareils agissements. A cet effet, le 22 décembre 1882, le colonel disposait ses troupes (376 combattants) pour l'attaque de l'enceinte, et sommait l'almamy et **SULEYMAN** de se rendre à son camp. Ceux-ci, effrayés par cet appareil militaire, obéirent.
Le colonel leur reprocha leur duplicité, leurs relations avec **SAMORY**, leur mauvais vouloir envers les Français. Il termina son discours en leur disant qu'il ne voulait plus d'eux à Mourgoula, mais que, cependant, s'ils désiraient se défendre, ils étaient libres de retourner derrière leurs murailles. Les deux chefs noirs se résignèrent à accepter les conditions imposées. Ils furent emmenés à Kita et, de là, à Nioro, avec leurs familles et leurs serviteurs.
Quelques jours plus tard, les gens de Mourgoula se réfugièrent, avec l'assentiment du chef de la colonne, dans le Diombokho, le Diafalara et le Kaarta. Aussitôt après leur départ, le tata fut entièrement rasé.

Attaque et prise de Daba.

Dès son retour à Kita, le colonel **BORGNIS-DESBORDES** se prépara à marcher sur Bammako, qui était le point choisi pour l'établissement d'un poste sur les bords du Niger.
Le 7 janvier 1883, la colonne se mettait en route. Elle comprenait, comme combattants : 27 officiers, dont 2 indigènes, 217 Européens, 277 indigènes ; soit, au total, 521 hommes.
Au passage du Baoulé, le capitaine **PIÉTRI**, qui commandait l'avant-garde, apprit que les gens du village de Daba s'apprêtaient à nous disputer la route. Les tentatives de conciliation ayant échoué, le colonel se décida à enlever ce village fortifié, dont le chef, **NABA**, avait été le principal instigateur de l'attaque de la mission Galliéni, à Dio, en mai 1880.
Le 16 janvier au matin, le capitaine **PIÉTRI** débouchait devant Daba. Un indigène, envoyé la veille au soir en parlementaire, pour essayer, une fois encore, d'éviter une collision, ne revint pas. On apprit plus tard qu'il avait été tué.
Le capitaine **PIÉTRI** veut encore entrer en pourparlers, mais la fusillade répond à ses paroles de paix, et son interprète, un brave caporal de tirailleurs, et tombe à côté de lui mortellement frappé.
Le village de Daba était placé dans une plaine. Un très fort tata, dont l'épaisseur atteignait et dépassait souvent lm,20, faisait le tour de la ville ; ce tata avait la forme d'un grand quadrilatère. Toutes les maisons présentaient l'aspect de casemates défensives, entourées de petits tatas qui se reliaient les uns aux autres avec des flanquements et qui ne laissaient, pour la circulation dans le village, que des rues tortueuses et étroites, ayant quelquefois 60 centimètres seulement de largeur et enfilées par des créneaux découpés dans des redans nombreux. Deux espingoles et deux pierriers, pris à la mission Galliéni, étaient placés sur les murs du tata et augmentaient encore le courage des défenseurs par la confiance que leur inspiraient ces canons pris aux blancs.
Une heure après l'arrivée du capitaine **PIÉTRI**, la colonne débouchait à son tour devant le front est de Daba, qu'on avait choisi pour l'attaque.
L'artillerie commençait le feu immédiatement, désorganisait la défense en envoyant des projectiles dans tout le village, puis tirait en brèche jusqu'à ce que la chute d'un pan de muraille de 10 à 11 mètres de large permît de donner l'assaut.
A 10 h. 1/4, la colonne d'assaut, formée d'une compagnie de tirailleurs et d'une compagnie d'infanterie de marine, s'ébranlait sous les ordres du capitaine **COMBES**, qui pénétrait le premier dans la brèche. Les défenseurs, que les feux de l'artillerie avaient un moment écartés, se reportaient en avant et ouvraient sur l'assaillant un feu meurtrier qui ralentissait sa marche sans l'arrêter. Après une lutte qui dura jusqu'à midi, Daba était pris.

La compagnie de tirailleurs, forte de 80 hommes, avait ses quatre officiers blessés (l'un d'eux, M. **PICQUART**, lieutenant, mourait le soir même), 2 hommes tués, 24 blessés. La compagnie d'infanterie, qui ne comptait que 64 hommes, avait 1 sous-officier tué et 13 hommes blessés.
L'attaque du village avait été dirigée avec une intrépidité et un sang-froid remarquables par le capitaine **COMBES**. Le vieux chef, **NABA**, avait été tué ainsi que 23 membres de sa famille.
On reprit les deux espingoles et les deux pierriers, deux mulets, des instruments de chirurgie, un revolver, un fusil et beaucoup d'autres objets sans valeur, le tout provenant du pillage de la mission Galliéni[1].
Le soir même, le capitaine **PIÉTRI** partait pour Kondou avec une dizaine de blessés portés sur des mulets. En arrivant à Segnerabougou, il fut assailli par une vive fusillade ; heureusement, la nuit était noire et il n'en résulta que la perte de quelques bagages.
Le 18, à 6 heures du matin, la colonne quittait Daba pour revenir à Dibouroula avec le reste des blessés portés sur des civières. Arrivés à 2 kilomètres de Segnerabougou, les spahis, qui marchaient en éclaireurs, démasquaient, cachés dans la brousse, des Bambaras qui attendaient le passage du convoi. Se voyant découverts, ils commencèrent le feu. La colonne prit immédiatement ses dispositions de combat. L'infanterie de marine, au pas de course, chargea les assaillants qui disparurent bientôt.

Récompenses.

Les décorations ci-après furent décernées à l'occasion de l'affaire de Daba :
Chevalier de la Légion d'honneur : M. **MONIN**, sous-lieutenant : services exceptionnels ; blessé d'un coup de feu à l'aisselle.
Médaillés militaires : **DANIEL**, adjudant : belle conduite à l'assaut de Daba.
ROUEN, sergent-fourrier : grande bravoure et entrain remarquable pendant l'assaut ;
BOULLEMER, sergent fourrier : deux blessures.
VAUTHIER, sergent : bravoure remarquable ; blessé d'un coup de feu à la tempe.
SILA-MAKA, sergent indigène : a montré une grande bravoure.
GUILLAUMÉE, caporal : brillante conduite à l'assaut ; blessure grave au genou.
LEROUX, caporal : a donné l'exemple d'une grande intrépidité pendant l'assaut ; blessé d'un coup de feu à la jambe.
MAI-YORO, caporal indigène : bravoure remarquable pendant le combat ; a continué à combattre quoique blessé d'un coup de feu à la nuque ; déjà blessé en 1881.
COUILLARD, sapeur : amputé de la jambe gauche à la suite d'une blessure reçue sur le champ de bataille.
MULLER, sapeur : blessé.
MARCELLIN, clairon : grande bravoure et grande intrépidité pendant l'assaut.
DELATTRE, soldat : blessé grièvement.
HUT, soldat : belle conduite pendant le combat.
VERGY, soldat : brillante conduite pendant l'assaut ; blessé à la jambe gauche.
BAÏDY-KAN, tirailleur sénégalais : grande bravoure ; blessé d'un coup de feu à la joue ; déjà blessé en 1878 à Sabouciré.
MAMADOU-AMADOU, tirailleur : a fait preuve d'une grande intrépidité ; quoique blessé au bras, a combattu jusqu'au moment où une balle au cou l'en a empêché.
MOREAU-DIALLO, tirailleur : blessé gravement.

1 La France dans l'Afrique occidentale.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

SEMBA-DIOB, tirailleur : blessé.

Pacification du pays de Daba.

Pendant les jours qui suivirent, jusqu'au 25 janvier, de petites colonnes mobiles parcoururent les environs de Kondou et de Daba. Nulle part elles ne rencontraient de résistance. L'expédition pouvait, par suite, continuer sa marche.
Le 1er février, à 10 heures du matin, elle arrivait à Bammako et, le 7, la pose de la première pierre du fort avait lieu devant les troupes sous les armes.

Combat de Bammako.

Les travaux furent poussés avec une activité fébrile ; bientôt, cependant, de graves événements devaient se produire. Les troupes de **SAMORY**, conduites par son frère **FABOU**, marchaient contre nous. L'une de ses colonnes était signalée dans le Petit-Bélédougou, suivant la route de Sibi à Domila ; en même temps, l'armée principale longeait le Niger et des cavaliers débouchaient dans la plaine de Bammako.
Sur la route de Sibi à Domila, la ligne de ravitaillement était coupée, les fils télégraphiques détruits, la brigade de construction était attaquée le 3 avril, et l'ennemi nous enlevait un troupeau de bœufs.
La colonne se trouvait dans une situation des plus critiques. La maladie et la mort avaient singulièrement réduit son effectif déjà si faible, la chaleur était devenue accablante, les travaux du fort étaient loin d'être achevés et demandaient, pour l'être en temps utile, un travail sans relâche.
Il fallait pourtant faire face victorieusement à ces difficultés, afin de ne pas être enfermé dans le fort inachevé de Bammako, sans vivres, sans argent, sans munitions suffisantes. L'activité et l'énergie du colonel **DESBORDES** suppléèrent à tout, comme nous allons le voir.
Le 31 mars, le capitaine **PIÉTRI** prenait le commandement d'une petite colonne composée de 13 hommes d'infanterie, montés sur des mulets, d'un peloton de tirailleurs, de 12 spahis et d'un canon de 4 rayé de montagne. Il avait pour mission de rétablir, coûte que coûte, nos communications, et d'arrêter dans le Bélédougou toute velléité de révolte.
Le 2 avril, les quelques spahis qui restaient à Bammako (14 cavaliers) étaient envoyés en reconnaissance du côté de l'armée de Fabou. Ils bousculèrent les avant-postes et arrivèrent au marigot de Oueyako ; là, ils se trouvèrent en présence d'un grand nombre de fantassins et de cavaliers, qui les poursuivirent jusqu'à Bammako où ils arrivèrent en bon ordre.
La colonne, qui avait entendu la fusillade, avait pris les armes, et son chef jugea utile de faire immédiatement acte de vigueur, malgré le petit nombre d'hommes dont il disposait, savoir :

35 auxiliaires de la compagnie d'ouvriers d'artillerie ;
11 tirailleurs ;
53 soldats d'infanterie de marine ;
14 spahis ;
2 canons de 4 rayé de montagne et les servants.
Au total, 242 combattants.

Le seul médecin de la troupe, présent à Bammako, était malade ; il fut remplacé par le vétérinaire.
L'ennemi recula et attendit, avec plus de 3,000 hommes, sur le marigot de Oueyako, qui était pour lui une excellente ligne de défense.

Déjà, les tirailleurs, conduits par le capitaine **FOURNIER**, avaient traversé le marigot avec un élan admirable, suivis par les canonniers ouvriers, lorsque l'ennemi déborda notre gauche et, bientôt après, notre droite. Le feu avait une intensité qui témoignait de l'énergie de la lutte ; il devint nécessaire de faire repasser le marigot aux tirailleurs et aux canonniers ouvriers et de prendre une attitude défensive.

Après diverses péripéties dans le détail desquelles il est inutile d'entrer, les cartouches commencèrent à manquer. Il était midi ; la chaleur était accablante, et les soldats européens étaient tellement épuisés que plusieurs d'entre eux n'avaient plus la force de mettre leur fusil en joue. Les chevaux des spahis ne tenaient plus debout.

L'adversaire avait fait des pertes considérables ; son feu s'était ralenti ; une dernière charge des spahis avait dégagé notre droite. Le carré fut alors formé. Les cartouches qui restaient furent partagées.

Quelques-uns des blessés, montés sur des cacolets, furent mis au centre du carré et confiés au vétérinaire ; les autres, ceux qui pouvaient encore marcher, saisirent la queue d'un mulet d'une main et se traînèrent ainsi péniblement. La colonne opéra sa retraite en bon ordre sur Bammako.

L'ennemi se montra bientôt sur nos derrières, et devint assez pressant pour qu'il fût nécessaire de faire halte et de le tenir en respect par quelques feux bien dirigés.

Les Européens étaient littéralement à bout de forces et plusieurs s'arrêtaient en route. On avait beau leur représenter qu'en restant en arrière ils seraient mutilés et tués, ils répondaient qu'ils ne pouvaient plus marcher. Ils furent sauvés d'une mort certaine grâce au dévouement de M. **de POLY,** lieutenant de spahis, et de M. **BONNIER**, lieutenant d'artillerie..

A 1 h. 1/2, la colonne rentrait à Bammako.

Nous avions : 2 tirailleurs disparus, 1 homme tué et 20 blessés, c'est-à-dire près du dixième de notre effectif hors de combat. Il avait été tiré 8,368 coups de fusil et 25 coups de canon.

Les résultats de cette lutte qui, d'abord, put paraître indécise, se révélèrent plus tard.

Pendant ce temps, le capitaine **PIÉTRI** était arrivé à Guinina le 1er avril, à Domila le 2, à Guenigué le 3. Ces deux derniers villages étaient abandonnés. Le 4, il entrait à Sibi, brûlait Kalassa et apprenait que l'ennemi se rendait à Douabougou. Le 5, il marchait à sa rencontre et campait au marigot de Boudanko.

A 3 h. 1/2, les grand'gardes signalèrent la présence de l'ennemi. Sans lui donner le temps de se reconnaître, le capitaine **PIÉTRI** tombait dessus, et, au bout d'une heure de combat, le mettait en déroute après lui avoir tué 25 hommes. Il laissait entre nos mains 13 prisonniers, 14 chevaux et l'étendard du chef.

Le 6 avril, le capitaine **PIÉTRI** reprenait le troupeau de bœufs, qui nous avait été enlevé ; le 7, il entrait dans Douabougou, qui nous avait trahis, tuait un grand nombre d'habitants et incendiait le village le 8. Le 9, il rentrait à Bammako) ayant conduit avec beaucoup d'intelligence, d'entrain et de vigueur cette campagne de dix jours.

Pendant que ces événements se passaient sur notre ligne de ravitaillement, **FABOU** envoyait au colonel l'ordre de quitter immédiatement l'Afrique, et il mutilait et tuait, devant nos grand'gardes, quelques indigènes de nos partisans, qui étaient tombés entre ses mains au combat de Boudanko.

Dès que le capitaine **PIÉTRI** fut rentré, le colonel prit avec lui tous les hommes capables de marcher, y compris ceux légèrement blessés, forma un corps de 371 combattants et d'une section d'artillerie, auxquels il adjoignit 200 fantassins Bambarras et 20 cavaliers indigènes ayant **MARY CIRÉ** à leur tête. Le 12 avril, il se mit en marche contre l'armée de **FABOU**, et se dirigea sur le marigot de Oueyako en tournant l'ennemi par sa gauche.

FABOU ne réussit pas à mettre ses troupes en ligne contre nous : le combat du 2 avril les avait démoralisées ; après une résistance très molle pendant laquelle nous tirons 3,273 cartouches, elles

s'enfuirent avec précipitation. Les prisonniers s'accordaient tous à dire que l'armée de **FABOU** ne voulait plus se battre contre les Français, et, sans reprendre haleine, elle se retira jusqu'à Bankoumana. Malheureusement l'état sanitaire des nôtres ne permit pas de la poursuivre.
Le camp de **FABOU** fut incendié. La colonne revint à Bammako, et les travaux qui, d'ailleurs n'avaient jamais été interrompus, reprirent avec une nouvelle activité. Le ravitaillement, qui avait cessé depuis le 30 mars, recommença avec toutes les ressources dont on disposait[1].
FABOU ayant cherché à reconstituer son armée, le capitaine **PIÉTRI** partait le 19 avril avec 99 tirailleurs, 36 spahis et un canon, pour détruire Nafadié. Le lendemain le colonel et le commandant **BOILÈVE** se mettaient en route avec ce qui restait de forces disponibles.
Après avoir brûlé Nafadié, le capitaine **PIÉTRI** fit sa jonction avec l'autre colonne et on occupa successivement Dialiba, Krina, Kroussalé, Bankoumana où on arrivait le 22. L'ennemi fuyait de partout sans avoir le temps d'emporter ses vivres.
Dans cette rude campagne 1882-83, la petite armée française avait fait à pied 1,575 kilomètres, attaqué et pris d'assaut Daba, pacifié le Petit-Bélédougou, livré les trois combats des 2, 5 et 12 avril, fait la poursuite du 19 au 24 avril et rejeté **SAMORY** dans le sud.

Récompenses.

Liste des récompenses accordées après ces combats :

DUBOIS, sergent : s'est distingué à la prise de Daba ; blessé à la cuisse droite au combat de Bammako.
FEUCHT, sergent : belle conduite au combat de Bammako ; a forcé l'ennemi, par des feux de salve bien dirigés, à abandonner les positions au moment le plus fort de l'action.
MARRES, sergent : belle conduite à Daba ; s'est, en outre, distingué au combat de Bammako.
MONTAURY, sergent fourrier : blessé à la prise du marigot, où il est entré un des premiers.
MAMADOU-ALY, sergent indigène : a montré beaucoup d'énergie au combat de Boudanko où, avec un poste de douze hommes, il a tenu tête à l'ennemi.
PIQUET, caporal : blessé.
VIALARET, clairon : grande bravoure aux combats de Daba et de Bammako.
MAYARD, clairon : signalé par sa belle conduite.
GRATTEPLANCHE, soldat : bien que blessé au côté à l'assaut de Daba et exempt de service pour ce motif, a montré au combat de Bammako la plus grande bravoure ; a reçu au bras droit une nouvelle et grave blessure.
BAKAR-N'DAYE, tirailleur : belle conduite pendant le combat.
SEYDOU-BOUBOU, tirailleur : blessé grièvement.
Ici, nous interromprons momentanément les opérations accomplies dans le haut Sénégal, afin de conserver à notre récit, autant que possible, l'ordre chronologique des faits qui se sont déroulés dans la colonie. Nous aurons donc à nous occuper des événements. qui eurent lieu dans le Fouta et dans le Cayor de 1881 à 1883.

1 La France dans l'Afrique occidentale.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

OPÉRATIONS DANS LE FOUTA

Combat de N'Diourdabian.

Malgré la campagne de 1877, **ABDOUL-BOUBAKAR** continuant ses menées, faisait savoir, dans les derniers mois-de 1880, qu'il s'opposerait par la force à l'établissement de la ligne télégraphique de Saldé à Matam, qui devait traverser le territoire de Bosséa.
Au commencement de 1881, une colonne expéditionnaire, sous les ordres du commandant **PONS**, de l'infanterie de marine, fut envoyée de Saint-Louis pour protéger les travailleurs. Entre autres éléments, elle comprenait :

M. **LE SENS**, capitaine adjudant-major ;
M. **JACQUEMARD**, lieutenant officier d'ordonnance ;
La 29e compagnie du 1er régiment (capitaine **GERÔME** ; sous-lieutenants **PÉRIQUE** et **DELEVAL**) ;
La 30e compagnie du même régiment (capitaine **BOURNISIEN DE VALMONT** ; sous-lieutenants **PLEIGNEUR** et **ROTT**).

Depuis un mois, cette colonne parcourait le pays sans rencontrer l'ennemi, lorsque, le 8 mars, un convoi de ravitaillement, escorté par l'escadron de spahis et par 90 soldats d'infanterie de marine, fut subitement attaqué près de N'Diourdabian.
Les partisans d'**ABDOUL-BOUBAKAR** s'étaient formés en trois masses épaisses et cherchaient à envelopper le convoi au passage d'un marigot. Pendant que les disciplinaires, et les soldats d'infanterie de marine arrêtaient les masses de gauche et du centre par un feu bien dirigé, l'escadron de spahis chargeait celle de droite. Accueilli par une décharge à bout portant, il perdit 3 officiers et 8 hommes. Le reste de l'escadron et l'infanterie de marine continuèrent bravement la lutte et, au bout d'une demi-heure, les Toucouleurs lâchaient pied, laissant une centaine de cadavres sur le terrain.
Après ce combat, la colonne brûla les villages hostiles et rentra à Saint-Louis le 31 mai, sa mission étant accomplie. Un traité fut passé avec les différents chefs du pays.
Elle eut la douleur de perdre le lieutenant **JACQUEMART**, mort des suites de fatigues le 19 mai à Diatal, près de Podor.

Récompenses.

En récompense de leurs bons services pendant cette colonne, le chef de bataillon **PONS** fut nommé officier de la Légion d'honneur ; les capitaines **GÉRÔME, LE SENS** et **REMY**, chevaliers ; le clairon **COCU**, le sergent indigène **MOMADY-KANTE**) qui avait reçu trois blessures, et le caporal indigène **AMADY-N'DIAYE**) reçurent la médaille militaire ; enfin, les sous-lieutenants **DELEVAL** et **SZIMANSKI** furent portés au tableau d'avancement.

Colonne de 1883.

Malgré les traités, **ABDOUL-BOUBAKAR** revint encore jeter le trouble dans le Fouta en s'attaquant à notre allié **IBRA-ALMAMY**. Non seulement il convoitait une partie de ses Etats, mais encore il vint brûler Boumba.
Pour lui rappeler le respect des traités, une colonne fut formée sous les ordres du colonel **VOYRON**. Elle comprenait deux compagnies d'infanterie de marine (38e, capitaine **DE JOUX,** et 24e, capitaine **D'ELBÉE**)) 25 disciplinaires et 30 tirailleurs.
Elle avait pour objectif Odégué, résidence habituelle d'**ABDOUL**, où il s'était fait construire un tata.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Partie le 8 novembre 1883 de Saint-Louis, elle arrive le 18 à Tchélogne, dans le Bosséa. Elle poursuit son chemin jusqu'à Odégué où, en arrivant, elle est reçue par une vive fusillade. Mais, heureusement, les coups portent trop haut et personne n'est atteint. L'artillerie s'installe aussitôt en batterie et lance quelques obus à balles qui suffisent à mettre l'ennemi en fuite. Le village est ensuite livré aux flammes, et les habitations ainsi que le tata sont rasés.
En rentrant à Saldé, les troupes remirent au commandant du cercle : 167 ânes, 148 bœufs et 1,400 moutons, produit du leurs razzias ; puis elles s'embarquèrent pour Saint-Louis.
Pendant cette campagne d'un mois, la 24e, qui arrivait de France, fut éprouvée à tel point que presque tous ses hommes entrèrent à l'hôpital. La moitié d'entre eux revinrent en convalescence en France ; les autres restèrent longtemps malades. Les chevaux eux-mêmes n'échappèrent pas aux influences paludéennes ; la plupart restèrent en route.

COLONNES DANS LE CAYOR

Colonne de 1882-1883.

Depuis 1871, et surtout depuis 1875, époque où nous lui avions prêté un appui efficace dans sa lutte contre **AHMADOU-CHEIKOU, LAT-DIOR** vivait en bonne intelligence avec nous ; mais en 1882, cédant aux mauvais conseils des tiédos de son entourage, il déclara qu'il s'opposerait à la construction du chemin de fer de Saint-Louis à Dakar, qui devait traverser ses Etats.
Une colonne expéditionnaire, sous les ordres du colonel **WENDLING**, fut envoyée dans le Cayor (décembre 1882) pour déclarer la déchéance de **LAT-DIOR** et celle de son neveu, **SAMBA-LAOBÉ,** proclamer un nouveau damel et assurer la construction de la voie ferrée.
Les officiers et les troupes d'infanterie de marine qui la composaient étaient :

MM. **VOYRON**, lieutenant-colonel ; **DODDS**, chef de bataillon ; **MESSAGER**, capitaine adjudant-major ;
39e compagnie (capitaine **BILLOIR**) ;
44e compagnie (capitaine **GALLIOT**).

La colonne se porte d'abord sur Louga, puis ensuite sur Sogner, résidence préférée de **LAT-DIOR**. Elle trouve ce dernier village abandonné et y met le feu.
Le 6 janvier 1883, elle arrive à Kermandoubé-Kary, où elle installe Samba-Diay comme nouveau damel du Cayor. Elle effectue ensuite son retour sur Louga, afin d'y construire le fort projeté.

Marche sur Coki.

Pour compléter les effets de cette marche triomphante et chasser **LAT-DIOR** et son neveu qui revenaient, à la tête de leurs partisans, envahir le Cayor, un petit corps expéditionnaire fut constitué à Louga, sous les ordres du chef de bataillon **DODDS**. Les 40e (capitaine **DELARUE**) et 44e compagnies (capitaine **GALIOT**), ainsi qu'une compagnie de tirailleurs (capitaine **SCHNEIDER**), entraient dans sa composition.
Une fois formée, l'expédition se porte sur Coki à l'est duquel une reconnaissance de spahis découvre l'ennemi campé en toute sécurité ; elle a le tort de s'engager avec lui, ce qui le fait fuir vers le sud. Sans perdre de temps, le commandant **DODDS** s'attache à ses pas et commence une poursuite admirable.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

C'est ainsi qu'il est entraîné jusqu'à Kaoulou, sur les frontières du Baol ; puis, ne voulant pas lâcher la proie, il remonte vers le Djolof.
Enfin, il atteint **SAMBA-LAOBÉ** à Guyemboté ; cette fois, il ne lui échappera pas, car le brave commandant s'empresse de le faire entourer de tous côtés. Le neveu de **LAT-DIOR** renonce alors à la résistance et capitule avec tout son monde le 2 mai 1883.
Pour renforcer la colonne, la 38e compagnie (capitaine **DE JOUX**) avait reçu l'ordre d'aller se mettre à la disposition du commandant **DODDS**, à Kaoulou ; quand elle y arriva, les troupes expéditionnaires étaient parties. Son chef trouva un ordre lui enjoignant de se diriger sur Amadou-Yela, par Ballakor. Ce mouvement avait pour but de faire remonter **SAMBA-LAOBÉ** vers le Djolof.
Lorsqu'elle arriva à Amadou-Yela, après avoir traversé le Cayor, le traité de paix venait d'être signé. Elle n'avait laissé en route ni un malade ni un traînard.

Récompenses.

En récompense de leur belle conduite pendant ces expéditions) le colonel **VOYRON**, qui s'était déjà signalé à Goubanko, et le commandant **DODDS** reçurent la croix d'officier de la Légion d'honneur ; le capitaine **SCHNEIDER**, celle de chevalier. Enfin, les adjudants **LUCIANI**, **MICHELIN** et **VINCILIONI**, les sergents-majors **JACQUOT** et **NOBLE**, le caporal indigène **BOUBOU-KAMY** et le soldat **COURTY** furent décorés de la médaille militaire.

CAMPAGNES DANS LE HAUT SÉNÉGAL (1883-84, 1884-85)

Campagne de 1883-84.

La campagne de 1883-84 fut toute pacifique, conformément aux instructions ministérielles. On se contenta de ravitailler les postes, mission que le lieutenant-colonel **BOILÈVE** remplit avec beaucoup de tact et de dévouement.
En évitant toute occasion de conflit avec les armées de **SAMORY** et d'**AMADOU-CHEIKOU,** on espérait amener le premier à traiter avec nous ; mais, aux ouvertures de paix qui lui furent faites en 1884, il opposa le plus parfait dédain et la plus grande insolence.
Deux traits de courage méritent une mention particulière pendant cette campagne. Ils ont été accomplis par des indigènes : le sergent **ASSEK-SAR** et le tirailleur **SAMBA-DIOP**.

Le sergent Assek-Sar.

ASSEK-SAR avait été chargé, avec 8 tirailleurs, d'escorter de Bafoulabé à Kita un convoi de mulets transportant 100,000 francs en argent. Arrivée dans le défilé qui précède le large chemin de Badougou, la petite escorte est assaillie par 120 cavaliers toucouleurs, brigands de la pire espèce dont le métier est de razzier les voyageurs qui s'aventurent dans ces parages.
Aux premiers coups de feu, quatre des tirailleurs lâchent pied et fuient. **ASEK-SAR** en abat trois de ses premières cartouches ; aussi le quatrième fuyard, devant cet avertissement, revient-il en courant à son poste.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Ces cinq hommes se battent ensuite comme des démons, chargent à la baïonnette, fusillent, éventrent et assomment si longtemps et si bien que les cavaliers ennemis s'enfuient bientôt dans toutes les directions, laissant sur le théâtre de l'engagement 16 des leurs et 7 chevaux absolument intacts.
Mais la victoire coûtait cher à nos braves : **ASSEK-SAR** avait deux balles dans le corps, deux de ses hommes étaient tués ; enfin, les trois qui restaient étaient plus ou moins grièvement atteints de coups de feu ou de sabre.
Le surlendemain, le convoi arrivait intact à Kita.

Le tirailleur Samba-Diop.

Le tirailleur sénégalais **SAMBA-DIOP** devait conduire et escorter, de Kita à Kondou, un convoi de porteurs chargés de vivres. Il ne lui avait été remis qu'un seul paquet de cartouches.
Au passage de la rivière, il est surpris par un parti de cavaliers maures qui, sans s'occuper de lui, se jettent sur le convoi et le pillent. **SAMBA**, sans s'étonner, prend position au milieu d'un bouquet d'arbres, charge méthodiquement son fusil, du premier coup abat un des pillards et, pendant que les Maures, stupéfaits de cette agression imprévue, cherchent à se reconnaître, il en tue cinq autres des cinq cartouches qui lui restent. Sa giberne est vide et les Maures, brandissant leurs sabres, se jettent sur lui. Il met alors la baïonnette au canon et, quittant son abri, se précipite au milieu de l'escadron, où il est massacré après une lutte acharnée.
Quelques jours après, son cadavre décapité fut retrouvé dans un fourré voisin, couvert de soixante-douze coups de sabre ; à côté et près du chemin, gisaient 9 cavaliers et 2 chevaux[1].

Campagnes de 1884-1885.

La campagne de 1884-85 devait s'accomplir pacifiquement, comme la précédente. Le chef de bataillon **COMBES**, de l'infanterie de marine, en avait le commandement supérieur.
Pendant les mois de mars et d'avril 1885, il parcourut avec sa colonne le Bourée, le Siéké, le Manding et les autres provinces de la rive gauche du Niger, sur lesquelles **SAMORY** avait étendu son autorité. En arrivant sur le fleuve, il détruisit plusieurs villages hostiles ; puis, pour protéger Niagossola, où un fort était en construction, et pour assurer la rentrée d'approvisionnements qui devaient être fournis par la province du Bourée, il laissa dans le Siéké un détachement composé comme suit :

Le capitaine **LOUVEL**, de l'infanterie de marine, commandant.
Les lieutenants **BONNARD** et **DARGELOS**, de la même arme.
Le sous-lieutenant indigène **SULEYMAN-DIONG.**
Le médecin de 2e classe **CRAMBES**.
1 sergent fourrier (**DELOBELLE**), 1 sergent (**BARTHÉLÉMY**), et 1 caporal clairon (**BARBE**).
106 tirailleurs sénégalais.
1 pièce de 4 de montagne avec 6 canonniers auxiliaires et 1 maréchal des logis.
22 mulets.

En tout, 9 Européens et 119 combattants noirs.
Suivant les ordres qu'il avait reçus, le capitaine **LOUVEL** laissa à Niafadié le lieutenant **DARGELOS** avec 25 hommes et se dirigea avec le reste de son monde sur Bougourou, village

1 Au Soudan français, par le capitaine E. PÉROZ

situé au pied des monts Sakala, et qui est un des points stratégiques de la région. En effet, il commande les routes qui, partant du Niger, traversent le Bourée pour se diriger sur Bafoulabé et Kita. Comme la plupart des centres populeux du Sénégal, Bougourou était entouré d'un tata en pisé très bien entretenu ; ses habitants pouvaient aussi nous servir d'auxiliaires utiles.

Le 29 mai, le sous-lieutenant indigène **SULEYMAN-DIONG** était envoyé, avec 15 hommes, pour explorer le village de Balata. Il fut attaqué par les sofas qu'il n'eut pas de peine à mettre en déroute avec quelques feux de salve. Le soin de la poursuite fut laissé à nos auxiliaires.

Le lendemain, le lieutenant **BONNARD** partait, à la tête de sa section, pour reconnaître le pays jusqu'à Sétignia, capitale du Bourée, dont le roi était notre allié. A peine avait-il quitté ce village que **MALINKAMORY**, frère de **SAMORY**, y entrait de vive force et y massacrait le roi et sa suite. Puis il s'élançait avec son armée sur les traces de nos soldats.

Le capitaine **LOUVEL**, ayant entendu des coups de feu dans la direction de Sétignia, crut que son lieutenant y était attaqué et partit immédiatement avec l'espoir de le délivrer en infligeant une sanglante leçon aux gens du prophète ; mais, en route, il rencontra sa section qui rentrait à marche forcée.

Quoique connaissant la force de l'armée de **SAMORY**, qui comptait bien 10,000 hommes, dont 3,000 vieux guerriers, **LOUVEL** n'hésite pas à aller l'attaquer vigoureusement sur les bords du Kommodo, où elle avait choisi une excellente position défensive, en avant de laquelle se trouvaient un couvert et un obstacle formés par un fourré impraticable et un immense marécage.

Après s'être rendu compte de la position de l'ennemi, **LOUVEL** dispose ses hommes en carré, pour éviter toute surprise, et envoie en avant-garde le sous-lieutenant **SULEYMAN**, qui marche à cent pas du gros environ.

On traverse, dans cet ordre, toute la plaine Kommodo ; aucun bruit ne se fait entendre de l'autre côté du fourré où les sofas sont cachés immobiles. On dirait que tout est mort. Le soleil est déjà haut et la chaleur très forte, car il est 8 heures du matin.

Enfin, on arrive sur la lisière de ce rempart de verdure ; tout à coup des hurlements. sauvages retentissent dans les airs et bientôt le crépitement de la fusillade vient mêler son concert à cet infernal vacarme. C'était **SULEYMAN** qui était attaqué par l'ennemi embusqué dans une espèce de coude que forme le Kommodo.

Aussitôt, le capitaine **LOUVEL** fait avancer la pièce de 4, soutenue par la section **BONNARD** et, la faisant mettre en batterie à 50 mètres de la rive, dirige un feu effroyable sur la ligne ennemie, semant la mort en masse à chaque volée.

MALINKAMORY cherche à envelopper la petite troupe, mais, pour cela, il est obligé de faire sortir ses guerriers à la file indienne des débouchés du fourré. **LOUVEL**, qui a vu ce mouvement, ordonne au lieutenant **BONNARD**, tout en appuyant la pièce, de contenir l'aile droite ennemie par ses feux de salve. En même temps, la section du fourrier **DELOBELLE** recevait l'ordre de se porter droit au centre pour dégager l'avant-garde, et la section du sergent **BARTHÉLEMY** devait appuyer sur l'extrême droite afin de culbuter dans la rivière, après l'avoir décimée de son feu, la cavalerie qui se préparait à charger le convoi.

LOUVEL, lui, avec un calme impassible, se tenait au centre de la ligne, à la tête d'une section de réserve.

Quatre feux de salve, tirés à cinquante pas et fauchant comme les blés les troupes de **SAMORY**, ne réussirent point à les ébranler. Une charge à la baïonnette eut plus de succès, car elle fut suivie d'une panique générale. Nos tirailleurs, enlevés par leurs chefs, tuaient, tuaient toujours ; les cadavres s'amoncelaient ou tombaient en masse dans la rivière teinte de leur sang.

Dans la bagarre, dit le capitaine **PÉROZ**, à qui nous empruntons ces détails[1], **LOUVEL** avait fort savamment embroché un sofa ; percé de part en part, le malheureux s'était affaissé entraînant le sabre dans sa chute. Le brave officier se baissait pour le reprendre, lorsque, à sa stupéfaction profonde, il vit sa victime se relever prestement et détaler à toutes jambes.

Cependant, la section **DELOBELLE** avait atteint le théâtre même de l'avant-garde. Sur le sol piétiné, elle ne trouva plus, au milieu des cadavres des assaillants, que trois tirailleurs hachés de coups de feu, se traînant péniblement ; les autres s'étaient précipités au milieu des fuyards, sans en compter le nombre, et avaient traversé la rivière pêle-mêle.

En volant à leur secours, on aperçut ces braves ralliés et serrés les uns contre les autres, recevant à coups de baïonnette les sofas qui les chargeaient furieusement. L'arrivée de la section termina la lutte par une nouvelle débandade de l'ennemi, qui fut poursuivi par des feux à longue distance.

Sur la droite, le sergent **BARTHÉLÉMY** avait essayé vainement de déloger les Maures appuyés par tout le gros de leur cavalerie. Voyant cet insuccès, il fit mettre baïonnette au canon et se porta bravement en avant, essuyant à bout portant une décharge complète. Le succès de cette attaque audacieuse fut complet : les quatre premiers rangs de sofas, refoulés dans le fond du Kommodo, s'y entassèrent au point de ne plus pouvoir bouger entre ses deux rives abruptes ; aucune de nos balles ne fut perdue.

Un caporal de tirailleurs, devançant ses hommes, avait atteint le premier le bord de la rivière, et assis sur une racine, fumant sa pipe tranquillement, tuait seize hommes de ses seize dernières, cartouches.

La cavalerie, décimée par le feu de la mousqueterie, s'enfuit sans essayer de résistance. Le tirailleur **MOUSSA-N'DIAYE,** entouré à un moment donné par trois cavaliers, abattit le premier d'un coup de feu, renversa le deuxième d'un coup de baïonnette, puis, se jetant sur le troisième, le désarçonna en se cramponnant au bras que le cavalier avait levé sur lui. Ils avaient roulé tous deux, enlacés, sur le sol ; mais, à peine à terre, le tirailleur se relevait laissant son couteau planté dans la gorge de son adversaire.

A l'aile gauche, l'affaire avait été moins chaude ; l'occupation des deux rives eut lieu presque sans coup férir. Ce dernier succès mit fin au combat. Il était 11 heures du matin.

L'ennemi s'enfuyait dans toutes les directions, laissant plus de 300 cadavres sur le terrain ; en outre, 700 blessés hurlaient sur la route, jetant une panique profonde dans l'armée de **SAMORY**. De notre côté, nous avions 15 hommes hors de combat.

Malheureusement, la défaite ne fut pas complète, parce que nous ne pûmes poursuivre les fuyards faute de munitions. Quand on fit le recensement, on vit qu'il ne restait plus que vingt cartouches par tirailleur et une trentaine de coups de canon.

En conséquence, la petite troupe revint à Bougourou, puis, par une marche de nuit des plus pénibles, se porta au secours du poste de Niafadié occupé par le capitaine **DARGELOS,** nouvellement promu, qui avait avec lui 25 hommes seulement.

L'enceinte de ce poste était plutôt faite pour enclore le hameau que pour empêcher un coup de main. Aussi l'avait-on choisie uniquement pour y mettre les vivres à l'abri des voleurs. C'est ce qui fit croire à **SAMORY** qu'elle contenait des vivres en quantité. Et pourtant, quand **LOUVEL** y arriva avec sa troupe, il n'y trouva que deux jours de biscuit, deux jours de viande fraîche, trois jours de maïs, à raison de 250 grammes par homme, et une ration d'eau de vingt-quatre heures contenue dans des jarres.

On ne pouvait penser, dans ces conditions, à se maintenir dans la contrée ; il fallait la quitter au plus vite et se rapprocher de Niagossala, d'où un convoi rapide pouvait ravitailler la petite colonne. C'est

1 Au Soudan français, par le capitaine E. PÉROZ.

à ce parti que **LOUVEL** s'arrêta. Dans l'impossibilité de se mettre en route le soir même, à cause de la grande fatigue de ses hommes, il donna l'ordre de départ pour le lendemain, dès l'aube.
A 7 heures, au moment où l'avant-garde prenait ses distances, elle vit tout à coup les crêtes avoisinantes se couvrir d'une nuée de cavaliers ennemis, pendant que de toutes parts résonnait le tam-tam de guerre de l'Almamy et les trompes des indigènes.
N'ayant presque plus de cartouches et traînant avec soi quinze blessés sur des cadres, dont chacun exigeait quatre hommes pour le porter, on ne pouvait songer à forcer le passage et gagner Niagassola. Il fallait s'enfermer dans le poste de Niafadié, expédier des courriers en toute hâte sur Niagassola, distant de 100 kilomètres, et tenir bon jusqu'à l'arrivée des renforts.
Tout le monde prit ses postes de combat ; la pièce de canon, chargée à mitraille, fut placée dans l'ouverture de la porte qui lui servait d'embrasure.
Bientôt, comme une marée montante, on vit des masses ennemies couvrir le tata. Notre petite troupe les attend anxieusement ; les capitaines **LOUVEL** et **DARGELOS**, juchés sur le toit d'une case, pour dominer le terrain, attendent, impassibles, le moment de commander le feu. Chaque homme a ordre de viser un chef.
Enfin, voici ces lignes noires qui se rapprochent ; on calcule, ils sont bien 10,000 ! Chaque homme serre fiévreusement son fusil, mais défense absolue de tirer avant le commandement. 200 mètres, 100 mètres, puis 30 mètres séparent l'ennemi de l'enceinte ; c'est le moment : au commandement de « Feu ! » 120 fusils et un canon détonnent et leurs projectiles vont abattre le premier rang des sofas. Beaucoup cependant parviennent jusqu'au pied de la muraille ; ils sont refoulés à coups de baïonnette et leurs cadavres retombent lourdement, couverts de sang et de poussière, sur d'autres noirs dont quelques-uns égrènent encore un chapelet dans une dernière invocation à Allah.
Il y a dix minutes que l'on tire sans relâche, que l'on tue et que l'on assomme. La besogne est si rapide que ce court espace de temps a suffi pour éreinter nos hommes. Par un effet providentiel, l'armée de **SAMORY** est prise tout à coup d'une panique soudaine et, malgré les chefs qui frappent à coups de sabre sur les fuyards, pour chercher à les ramener au combat, la déroute continue. En un instant, le tata est complètement dégagé.
MALINKAMORY, en présence de son insuccès et des pertes considérables qu'il venait de faire, rallia tout son monde et établit quatre grands camps sur chacune des faces de l'enceinte et un à cheval sur la route de Niagossola.
La situation des défenseurs devenait terrible. Il ne restait plus que la réserve de quarante cartouches par homme ; la ration quotidienne, pour permettre un siège de quelques jours seulement, dut être réduite à une poignée de maïs et à un demi-biscuit ; mais hélas ! l'eau allait manquer, les jarres seraient épuisées le soir même et la température oscillait constamment entre 42 et 44 degrés. C'était une mort certaine, mais horrible, qui attendait tous ces braves.
Mais non, il n'en sera pas ainsi : par un hasard providentiel, un orage épouvantable éclate dans la soirée ; des trombes d'eau s'abattent ; tous les déversoirs sont bouchés, les jarres et les bidons remplis. On pourra donc soutenir le siège pendant quelques jours, dix au plus, mais à la condition que chaque homme ne dépense pas plus de 25 centilitres de liquide par jour.
Comme comble à ces privations, la garnison avait des assauts de sofas à repousser quotidiennement ; leurs avant-postes étaient établis à une quarantaine de mètres du tata et on les entendait énumérer le genre de supplice qui était réservé aux nôtres, quand la faim et la soif les forceraient à se rendre.
Dans l'enceinte, les meilleurs tireurs, seuls, pouvaient tirer de manière à ne pas perdre une cartouche. A plusieurs reprises, **MALINKAMORY** avait voulu donner une sépulture à ses nombreux guerriers qui gisaient au pied de la muraille, mais chaque fois c'étaient de nouvelles victimes qui allaient rejoindre les autres ; il y renonça, de sorte que non seulement il se dégageait

des puanteurs de déjections de 200 hommes à l'intérieur, mais encore de la pourriture des corps dont le champ de bataille était couvert. Le lieutenant **BONNARD** en mourut.
Pendant ce temps, le lieutenant **PÉROZ**, qui commandait le poste de Niagassola, apprenait, sur de vagues renseignements, les événements de Niafadié. Les quatre courriers envoyés par le capitaine **LOUVEL**, surpris en route par les cavaliers de **SAMORY**, avaient été mis à mort.
Cet officier avait fait une étude consciencieuse des lieux et savait que jamais la colonne du Siéké ne rallierait Niagassola si elle n'était secourue. Vite, il dépêcha un courrier au commandant **COMBES**, qui se trouvait à 136 kilomètres de là ; ce courrier franchit cette distance en vingt-quatre heures.
Le 7 juin, une colonne, composée comme suit, quittait Niagassola pour marcher sur Niafadié :

15 spahis (lieutenant **PROST**).
1 canon de 4 de montagne, avec 6 servants, dont 4 tirailleurs.
1 compagnie de tirailleurs (112 hommes), sous les ordres du lieutenant **PÉROZ**.
15 soldats européens (artillerie et infanterie de marine), formant réserve (lieutenant **NICOLAS**).
Le docteur **LOTA**.

Le commandant **COMBES** la dirigeait en personne ; le capitaine **PICAVET** lui était adjoint comme chef d'état-major.
Le 10 juin, au moment où la colonne débouche du col de Kolita, village voisin de Niafadié, son avant-garde (lieutenant indigène **ALAKAMESSA**) a un léger engagement avec l'ennemi.
A 8 h. 1/2, nos troupes donnent tête baissée dans le camp de **SAMORY** et s'ouvrent un passage de force ; à son feu, la fusillade de Niafadié répond.
L'ennemi est entouré de deux côtés et ne tarde pas à dégager la route, en nous abandonnant les retranchements qui défendent les abords de la place. Il va se reformer en arrière et sur nos flancs. Le lieutenant **PÉROZ** l'attaque vigoureusement et s'engage corps à corps avec lui.
Toute sa compagnie, lui en tête, sabrant à tort et à travers, lutte avec une rare énergie ; enfin, elle parvient à repousser les sofas après leur avait fait subir des pertes énormes ; de son côté, elle a 5 hommes blessés.
La compagnie **LOUVEL**, qui est sortie du poste, est parvenue aussi à déloger l'ennemi. A ce moment, la jonction est faite.
La puanteur qui règne autour de Niafadié ne permet pas d'y séjourner plus longtemps ; d'ailleurs, il ne faut pas donner le loisir aux troupes adverses de se reformer ; au contraire, l'important est de prendre ses retranchements à revers. Par conséquent, à 3 heures de l'après-midi, on s'achemine vers Oudoula, que l'on atteint à 6 h. 1/2.
Tout le long de la route, il a fallu combattre. Dans la plaine de Kolita, au passage du ruisseau Kofoulendi et au col de Kissa-Kolé, la lutte a été particulièrement chaude ; presque sur tous ces points, il a fallu se frayer un chemin à la baïonnette. La nuit, au bivouac, les grand'gardes se fusillent encore.
Le lendemain, pendant la halte de Tamha-Kourako, la réserve **DARGELOS** et la compagnie **PÉROZ**, placées sur les fronts est et sud, reçoivent, entre midi et 2 heures, trois assauts de l'ennemi. Au dernier, les tirailleurs, cachés derrière les berges, attendent les sofas à quelques mètres et, d'une seule décharge, en tuent 42.
Pendant la nuit, de Farbalé, où la colonne est campée, on entend le bruit d'une troupe nombreuse qui s'écoule sur la gauche. La colonne repart à 6 heures du matin.
A 7 h. 1/4, l'ennemi tombe sur la compagnie **LOUVEL** ; celle-ci riposte par des feux de salve qui mettent les sofas en fuite. C'est alors sur l'arrière-garde que se retourne leur fureur. Sur l'ordre du commandant **COMBES**, les spahis mettent sabre au poing, et, conduits par le lieutenant **PROST**,

dégagent le flanc droite tandis que la compagnie **PÉROZ**, baïonnette au canon, repousse les assaillants sur la gauche et en arrière, et les culbute de ravin en ravin. L'ennemi a là une soixantaine de blessés.

A 8 h. 1/4, la colonne débouche sur le grand plateau cultivé de Dougouko. L'ennemi, qui y est établi, l'entoure complètetement ; un fort escadron de cavalerie menace notre droite sans chercher cependant à gagner de terrain, étant tenu en respect par la mitraille de la pièce de 4. Le reste de l'armée, peut-être 5 à 6,000 hommes, donne alors à corps perdu sur la gauche et en arrière.

La colonne, formée en carré, reçoit une première attaque de l'ennemi : elle échoue. Le peloton des spahis se met à la poursuite des fuyards pour les empêcher de se reformer. Il tombe droit sur un gros d'ennemis à qui il tue 32 hommes et prend 6 chevaux. Mais, pendant ce temps, l'adversaire prononce une deuxième attaque sur la face arrière du carré. Un peloton de tirailleurs, sous les ordres du lieutenant **PÉROZ**, le charge à la baïonnette, le refoule et le poursuit jusqu'au delà du théâtre du combat précédent.

Nous avons 8 hommes blessés ; l'ennemi a accusé depuis 320 tués et 600 blessés.

Le 13 juin, la colonne est arrêtée par une pluie diluvienne. Le 14, elle arrive sur la rivière du Kokoro où l'ennemi a concentré trois armées : la première, forte de 4 à 5,000 hommes, sous le commandement de **FABOU**, est fortement établie sur les berges à pic, dont la hauteur est de 5 à 6 mètres ; les deuxième et troisième, comprenant 8 à 10,000 hommes, sous les ordres directs de **SAMORY**, prennent position en demi-cercle, sur la lisière, de façon à nous pousser sur les retranchements de **FABOU**.

La compagnie **LOUVEL** engage l'action la première sur le Kokoro, cherchant à tourner par la droite les retranchements ennemis. La pièce de 4 balaye le centre de la position, tandis que le peloton **YORO-COUMBA** tâte la rivière par la gauche. La fusillade est extrêmement violente. Les sofas sont placés sur cinq ou six rangs ; ils tirent en se démasquant successivement, mais cette formation est extrêmement vulnérable et nos feux de salve y font de larges brèches.

A 10 heures, les troupes de **SAMORY** resserrent brusquement le cercle qui nous enferme. Les projectiles pleuvent sur le convoi et sur les blessés dont plusieurs sont atteints ; le sergent fourrier **DELOBELLE** est jeté par terre d'une balle dans le cou, le capitaine **DARGELOS** contusionné au pied et bon nombre de tirailleurs blessés.

La compagnie **DARGELOS**, refoulée par ce mouvement en avant, cède de quelques pas.

Pour la soutenir, le commandant supérieur lance le peloton **PÉROZ** qui prend l'ennemi de flanc, sur sa droite, pendant qu'elle exécute un retour offensif qui la dégage. Les pelotons **ALAKAMESSA** et **BONNARD** se portent également en avant, repoussent l'ennemi et le tiennent à distance par des feux nourris.

Cependant, le passage du Kokoro est toujours vigoureusement défendu par **FABOU** dont les hommes, placés à l'abri derrière des palissades et les hautes berges de la rivière, souffrent relativement peu de notre feu. Le commandant supérieur fait alors exécuter à la pièce de 4 un tir plongeant, à obus à balles, pour fouiller l'intérieur des retranchements. Nos projectiles jettent une certaine panique parmi les défenseurs ; le commandant de la colonne en profite pour lancer à la baïonnette le peloton **PÉROZ**, au débouché du gué. Celui-ci essuie deux décharges à bout portant sans grand dommage (2 blessés), atteint la berge, ouvre une brèche dans la palissade et se trouve alors en présence d'une véritable fourmilière de sofas qui, surpris par cette attaque soudaine, se culbutent sur les rives glissantes et se noient en grand nombre. On fait sur ce point un véritable carnage des ennemis, grâce à la rivière qu'ils ont à dos ; le lieutenant **PÉROZ** tue lui-même, d'un coup de sabre, le chef des sofas **DORO-DIABILA**, premier marabout de l'almamy.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

La résistance étant rompue sur ce point, le reste de la ligne ennemie devient flottante. C'est ainsi que la section **BARTHÉLÉMY**, à droite, et la section **YORO-COUMBA,** à gauche, peuvent franchir aisément le cours d'eau et s'établir fortement sur l'autre rive.
Dès ce moment, le passage est ouvert et solidement gardé ; le commandant supérieur ordonne immédiatement la retraite. Elle commence par échelons, formés de chacune des neuf sections restées sur la rive gauche, pendant que les spahis et les blessés traversent le gué. Ces neuf sections, aux prises avec l'ennemi, manœuvrent alternativement dans leur secteur et battent successivement en retraite sous la protection des échelons voisins. Ce mouvement est exécuté aussi correctement que sur le champ de manœuvre. Le capitaine **DARGELOS** passe le dernier, en queue de sa 4e section qui est défendue de l'autre rive, par le peloton de réserve et la section blanche.
Il est midi et demi ; le combat a duré près de cinq heures. Les pertes de l'ennemi sont considérables ; de son propre aveu, il n'a pas moins de 650 hommes tués et 1,800 blessés. Les nôtres s'élèvent à 27 hommes hors de combat, soit le neuvième de l'effectif.
A 1 heure, la colonne reformée se met en marche et arrive, sans incidents, au fort de Niagassola.
Le surlendemain, elle se rendait à Kita pour chercher les approvisionnements de Niagassola, qui fut laissé sous le commandement du lieutenant **PÉROZ**. Cet officier, dont la valeur est à la hauteur du mérite, eut plusieurs assauts à repousser pendant l'hivernage, mais toujours il sut donner de l'air à son poste en infligeant, malgré son faible effectif, des pertes très sensibles à l'ennemi.
L'année suivante, il accomplissait, dans le Soudan, une mission des plus périlleuses qu'il sut mener à bien, et qui lui valut la croix de la Légion d'honneur [1].
En récompense de ses bons services, le sergent **DELOBELLE** reçut, plus tard, la médaille militaire.

CAMPAGNE DE 1885-1886

Opérations contre Samory.

Pour continuer l'œuvre entreprise dans le haut Sénégal, le commandement de la colonne de 1885-1886 fut donné au colonel **FREY**, de l'infanterie de marine.
Dès son arrivée sur le théâtre des opérations, cet officier supérieur arrêta les dispositions suivantes :
Une colonne volante devait se concentrer, le 8 janvier, à Kondou, sous les ordres du chef de bataillon **COMBES**. Le but apparent de son opération était Bamakou, Galé son but réel. Elle devait surprendre, par une marche rapide, le passage du Bakhoy, entre Bendougou et Niagassola, puis se porter, comme premier objectif, sur Niafadié, pour couper sa ligne de retraite ; de là, elle se dirigerait sur Tourella et enfin sur Galé, pour concourir, si cela était nécessaire, avec la colonne principale, à l'attaque de ce dernier village.
Pendant ce temps, cette dernière se concentrerait à Kita, sous les ordres directs du colonel. De là, elle gagnerait Simban, puis, traversant le Bakhoy, se porterait à l'attaque de Galé.

COLONNE PRINCIPALE

Lieutenant-colonel **FREY**, commandant.
État-major : capitaines **TOURNIER, RIDDE** et **MAHMADOU-RACINE** ; lieutenants **HUBERT** et **DURAND**.

1 Voyez, pour les détails de cette mission, l'intéressant travail de son chef : Au Soudan français, dans lequel l'étrange se mêle à l'attrait de l'exotique.

45 spahis (sous-lieutenant **GUÉRIN**).
4 pièces de 4 avec 56 artilleurs (lieutenant **BESANÇON**).
Compagnie auxiliaire d'ouvriers (capitaine **BLANCHARD**).
Infanterie de marine : 39e compagnie (capitaine **DE ROQUETAILLADE**) ; 41e (lieutenant **MARCANTONI**).
Détachement de disciplinaires des colonies (lieutenant **LÉGER**).
Tirailleurs sénégalais : 1re compagnie (capitaine **JOLY**) ; 2e (capitaine **FERRAT**) ; 6e, détachement (sous-lieutenant indigène **SULEYMAN**).
Chef du service sanitaire : médecin de 1re classe **GRAND MOURSEL**.
Chef du service administratif : **MARÉCHAL**, aide-commissaire.
Chef du service vétérinaire : **SARCIRON**, vétérinaire.

COLONNE VOLANTE

Chef de bataillon **COMBES**, commandant.
État-major : lieutenant **VIMONT** ; médecin de 2e classe **PLOUZANÉ**.
Tirailleurs sénégalais : 3e compagnie (capitaine **ROBERT**); 2e et 6e, détachements (lieutenant **PÉROZ**); 9e, détachement (sous-lieutenant indigène **BEYNIS**).

Le 10 janvier 1886, la colonne principale se porte de Kita à Goubanko et continue ensuite sa marche sur Galé qu'elle atteint le 16. A son arrivée, elle trouve le village évacué par l'ennemi qui y avait mis le feu avant son départ. Elle le poursuit vers Niafadié, mais au moment où elle y arrive, la queue de la colonne ennemie venait de le quitter.
Voulant atteindre l'ennemi à toute force, le colonel **FREY** forme une colonne légère composée de 300 tirailleurs (capitaines **JOLY** et **FERRAT**) et se lance à sa poursuite. Pendant dix jours, cette colonne suit l'armée de **SAMORY** à la trace, mais sans jamais pouvoir lui livrer d'autres combats que des escarmouches d'arrière-garde.
Le commandant de la colonne se décide alors à réunir tout son monde pour se porter sur Niagassola. La jonction est faite à ce point le 26 janvier. Pendant les quatre dernières étapes, nos troupes avaient parcouru près de 200 kilomètres, dont 30 en pays de montagne, sous une chaleur torride, avec de l'eau contaminée pour boisson.
Quoique n'ayant pu frapper un grand coup sur l'armée de **SAMORY**, la chasse dont elle venait être l'objet par nos troupes l'avait démoralisée. Cette panique avait gagné le chef lui-même et bientôt il présenta des ouvertures de paix.
Les capitaines **TOURNIER** et **MAHMADOU-RACINE**, ainsi que le lieutenant **PÉROZ**, furent chargés de négocier le traité, suivant les instructions du commandant supérieur. Les clauses de l'acte, arrêtées le 16 avril 1886, consacrent l'autorité définitive des Français sur des régions qui relevaient depuis longtemps de **SAMORY**.
Ces résultats avaient été obtenus grâce à la fermeté du capitaine **TOURNIER** et au concours actif et dévoué qui lui fut donné par le lieutenant **PÉROZ**. Cet officier, par sa connaissance de la langue malinkaise, pouvait avoir de fréquents entretiens avec **SAMORY**.

Opérations contre Mahmadou-Lamine.

Pendant que la colonne française opérait, sur le Niger, contre les bandes de l'almamy **SAMORY**, un soulèvement formidable éclatait sur ses derrières, à 200 lieues de distance, avec une rapidité et une violence sans exemple dans l'histoire du Sénégal.

Le marabout **MAHMADOU-LAMINE** en fut l'instigateur. A sa voix, les populations sarracolaises accoururent en masse se ranger sous ses ordres.
Dès la fin de janvier, le colonel **FREY**, ne conservant avec lui que la 3e compagnie et une partie de la 6e compagnie de tirailleurs, avait fait rétrograder le reste de ses troupes et les avait échelonnées sur la ligne des postes, de manière à pouvoir les diriger sur Kayes, si les événements le nécessitaient.
Vers le 5 février, au moment où le marabout commençait son agitation dans le pays sarracolais, la 1re compagnie de tirailleurs (capitaine **JOLY**) reçut l'ordre de rallier Kayes, puis de se rendre à Bakel pour en renforcer la garnison.
La 2e compagnie devait rallier la 1re lorsque son effectif aurait atteint le chiffre de 150 hommes. En attendant leur jonction, ordre avait été donné de n'engager aucune action militaire, afin que le premier combat se terminât à notre avantage. Les circonstances ne devaient pas tarder à empêcher la stricte exécution de cet ordre.
En effet, quelques jours après le passage de la compagnie **JOLY** à Kounguel, village situé à 6 kilomètres de Bakel, sur le chemin de Kayes, une bande nombreuse de Sarracolais vint s'y établir. Elle se proposait de tout mettre à sac, comme elle venait de le faire dans le Bondou.
Le capitaine **LEFRANC**, de l'artillerie de marine, qui commandait le cercle de Bakel, avait enjoint à ces bandes d'avoir à se disperser, sous peine d'y être contraintes par la force.
Les délais fixés pour cette évacuation étaient expirés. Le commandant de Bakel, trompé par **ALPHA-SEGA**, interprète du poste, sur la force du rassemblement, évalué par ce dernier à quelques centaines d'hommes seulement, croyant même, sur les affirmations de cet interprète, que l'évacuation du village était commencée, détacha la 1re compagnie de tirailleurs pour en hâter l'évacuation.

Combat de Kounguel.

Le 14 mars 1886, à 4 heures du matin, la compagnie se met en route pour Kounguel. Elle se compose, au départ, du capitaine **JOLY**, des sous-lieutenants **LATY** et **TOUMANÉ**, de 70 hommes et d'une pièce de 4 de montagne, servie par des tirailleurs et traînée à bras d'hommes.
Arrivé au marigot de Gouianiam-Kolé, à mi-chemin de Kounguel, le capitaine rallie la section du sergent **FÉMELAND**, envoyée la veille pour escorter deux chalands de vivres. La compagnie compte, à ce moment, 87 hommes. Après avoir passé le marigot, elle s'engage dans un chemin sinueux, bordé de hautes herbes qui arrêtent la vue.
Tout à coup, l'ennemi est signalé sur la rive droite du fleuve ; on y aperçoit, en effet, se dirigeant sur le gué de Sassi-Makana, situé entre le marigot et Bakel, une bande d'environ 1,500 hommes.
La section **FÉMELAND** est immédiatement renvoyée aux chalands qu'elle a dû laisser ; à son arrivée, elle ouvre le feu sur les noirs de la rive droite qui se sont déjà engagés dans le gué. Bientôt ils rétrogradent pour se porter en arrière des levées de terre qui bordent le fleuve.
Au moment même où la section ouvrait le feu, la compagnie était assaillie par une nuée d'ennemis qui s'étaient glissés inaperçus, à la faveur des broussailles et des hautes herbes, jusqu'à 30 mètres des faces du carré. Un grand nombre de tirailleurs tombent tués ou blessés ; les porteurs jettent leur chargement et s'enfuient. Parmi les gradés blessés, il faut citer les sous-lieutenants **LATY** et **TOUMANÉ** et les sergents **MARIANI** et **SAMBA-DIERI.**
L'ennemi augmente toujours : des bandes de Sarracolais surgissent de la rive droite et viennent prendre part au combat. Le capitaine **JOLY** fait des efforts inouïs pour grouper son monde autour de lui ; mais, devant l'impétuosité de l'attaque et en présence de l'incendie qui s'étend de toutes parts

dans la brousse, un mouvement de désordre se produit ; la pièce de canon que l'on se disposait à mettre en batterie sur le flanc extérieur est séparée de la troupe.
Au même moment, la section restée aux chalands, toujours aux prises avec l'ennemi, est menacée d'un mouvement tournant. Le capitaine **JOLY**, qui s'en aperçoit, se replie rapidement sur elle ; il était temps, d'ailleurs, car ses cartouches commençaient à s'épuiser. Mais, hélas ! malgré tous les essais, le manque d'eau empêche de faire rétrograder ces chalands sur Bakel ; d'autant plus que patrons et laptots, assaillis par la fusillade, les abandonnent et se sauvent. Il faut donc les laisser aux mains de l'ennemi car tenter de résister sur ce point, c'est compromettre la sûreté de la compagnie tout entière.
En conséquence, la retraite est ordonnée ; on adopte l'ordre en carré ; les demi-sections de la rive du fleuve et de l'arrière se retirent successivement par échelons, sur la berge, pour protéger la marche.
Ce mouvement était commandé aussi par le manque de munitions ; encore quelques instants de cette lutte et nos hommes n'avaient plus une seule cartouche.
En arrivant à l'entrée de Bakel, la compagnie rencontra le capitaine **LEFRANC** qui arrivait à son secours avec 5 à 600 auxiliaires. Il était trop tard !
Le combat avait duré, sans interruption, de 5 heures à 9 h. 1/2. 150 hommes avaient tenu tête à plus de 6,000 guerriers. Les pertes étaient considérables de part et d'autre : chez nous, 10 tués et 36 blessés, dont 2 officiers ; chez l'ennemi, on sut plus tard que le nombre de ses morts était de 290, celui des blessés de 600 environ.
A la suite de ce succès, l'ambition et l'audace de **MAHMADOU-LAMINE** n'eurent plus de bornes. Il annonça à son armée qu'il allait bientôt s'emparer de Bakel et qu'il irait faire son salam dans l'intérieur de la place. Il avait compté sans son hôte, le capitaine **JOLY**, homme de grand sang-froid et de beaucoup d'énergie.
La garnison de Bakel comprenait, après le combat de Kounguel, 11 soldats d'infanterie de marine, 10 artilleurs, 120 officiers, sous-officiers et tirailleurs et une cinquantaine de laptots ou manœuvres. Elle disposait de vivres et de munitions pour plusieurs mois.
Le 26 mars, le chef de poste apprend que **LAMINE** a l'intention de venir attaquer la place ; il prend ses dispositions en conséquence.
Le 1er avril, vers 2 heures du soir, on aperçoit de fortes bandes ennemies se diriger vers l'ouest. Une section de tirailleurs, commandée par le lieutenant **LATY**, va prendre position sur le chaînon qui commande le village de Guery M'Palé.
Après une fusillade de quelques heures, l'ennemi se retire par la route de Touriné, poursuivi par les feux de salve à longue distance que lui envoie la section.

Combat de Mody N' Kané.

Le 3 avril, deux colonnes viennent faire leur jonction dans la plaine, au nord de Bakel ; elles ne comptent pas moins de 10,000 hommes. Elles se portent ensuite sur Mody N'Kané dont les habitants, malgré leurs protestations d'amitié à notre égard, font cause commune avec elles.
Le capitaine **LEFRANC**, commandant du cercle, à la tête des volontaires indigènes, au nombre d'un millier environ, soutenu par la section de tirailleurs du lieutenant **LATY**, marche contre ce village et bientôt commence une guerre de rue. En voyant ces contingents, les guerriers de Mody N'Kané ont mis le feu à leurs cases et c'est au milieu d'un brasier ardent que l'on se bat. De son côté, **JOLY** fait tirer sans relâche sur l'ennemi par les postes établis à la tour Jauris, au Télégraphe et à la tour Nord. Enfin, à 5 h. 1/2 du soir, l'armée de **LAMINE** se retire, poursuivie par la section de tirailleurs du sous-lieutenant **TOUMANÉ**. La lutte durait depuis 7 heures du matin.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Pendant toute la nuit du 3 au 4 avril, on entend le tam-tam de guerre des bandes du prophète établies à 3 ou 4 kilomètres de Bakel. Dans la matinée du 4, le poste était occupé à relever les nombreux morts que l'ennemi avait laissés la veille quand, tout à coup, vers 8 h. 1/2, l'ennemi est signalé à la fois vers le nord, à Mody N'Kané ; vers l'ouest, derrière des montagnes, et, au sud, à Guéry M'Palé et sur la route de Kounguel.
Les dispositions de combat sont prises aussitôt. L'action s'engage d'abord du côté de Guéry M'Palé, entre les guerriers du marabout et les traitants de Bakel, appuyés par notre artillerie et par le feu de la tour Sud. Ces guerriers sont refoulés jusque dans la montagne, pendant que vers le nord nos contingents sont obligés de reculer jusqu'à Mody N'Kané. Là, la guerre de rue recommence avec le même acharnement que la veille ; l'ennemi tient bon, malgré les pertes qu'il subit. **MAHMADOU-LAMINE**, pour tenir la parole de la veille, entre dans la mosquée du village avec sa suite pour y faire son salam, mais un obus tombe au beau milieu de tout ce monde et y jette la panique qui ne tarde pas à gagner l'armée entière. C'était la fin du combat ; les montres marquaient 5 h. 1/2.
L'armée du prophète fit, pendant ces deux jours, des pertes si considérables que tous les gens de Bakel passèrent la journée entière du 5 à jeter dans le fleuve les cadavres abandonnés.
Dans l'après-midi, l'interprète **ALPHA SEGA,** dont la connivence avec l'ennemi venait d'être établie, fut passé par les armes sur la place de Bakel.
Voyant son insuccès, **MAHMADOU-LAMINE** abandonna l'attaque de Bakel pour se reporter dans la direction de Kayes.

Nouvelle formation du corps expéditionnaire.

Dès que le colonel apprit les évènements qui venaient de se dérouler à Bakel, il organisa un petit corps expéditionnaire destiné à opérer contre les bandes du marabout. Ce corps comprenait :

1° Deux petites colonnes mobiles, constituées de manière à pouvoir, au besoin, opérer isolément ;
2° Une petite réserve destinée à renforcer la colonne avec laquelle marchait le commandant supérieur ;
3° Une flottille.

Leur constitution était fixée comme suit :

1re COLONNE

Chef de bataillon **COMBES**, commandant ; lieutenant **HUBERT**, adjoint.
30 disciplinaires des colonies (lieutenant **LÉGER**).
2e compagnie de tirailleurs, 100 hommes (capitaine **ROBERT**).
30 hommes de la 9e compagnie de tirailleurs (sous-lieutenant **COYTIER**).
17 artilleurs avec deux pièces (lieutenant **SCHATZ**).
Médecin de 2e classe **LOTA**.

2e COLONNE

Chef de bataillon **HOURY**, commandant ; lieutenant **HUBERT**, adjoint.
3e et 40e compagnies d'infanterie de marine, 80 hommes (capitaine **DE ROQUETAILLADE)**.
2e compagnie de tirailleurs, 100 hommes (capitaine **FERRAT**).
7e compagnie de tirailleurs, détachement de 30 hommes (sous-lieutenant **MONZIOLS**).
18 artilleurs avec deux pièces (lieutenant **BESANÇON**).

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Médecin de 2e classe **PLOUZANÉ**.

RÉSERVE

56 spahis (sous-lieutenants **GUÉRIN** et **de SÉGUR**).
6e compagnie de tirailleurs, détachement de 60 hommes (sous-lieutenant **MICHEL ANGELI**).

FLOTTILLE

50 pirogues, 4 chalands armés en guerre et 2 chalands d'ambulance, avec le lieutenant indigène **ALAKAMESSA** et le sous-lieutenant **PÉRÉ**.

L'état-major du commandant supérieur comprend :
Le capitaine **DARGELOS**, chef d'état-major ; le capitaine **MAHMADOU-RACINE** et le lieutenant **VIMONT**.
Ainsi, 140 Européens et 380 tirailleurs allaient avoir à lutter contre 10 et 12,000 guerriers, fanatisés, audacieux et d'autant plus intrépides qu'ils considéraient la prise du canon de Bakel comme une grande victoire de leur chef, **MAHMADOU-LAMINE**.
Mais le soleil, à cette époque de l'année, fera encore plus de victimes que le feu de l'ennemi. Malgré ces épreuves, les courages ne s'abattront pas ; ni une plainte, ni un murmure ne sortira de la poitrine de nos soldats ; ils marcheront aveuglément, confiants dans la sollicitude et le dévouement de leurs officiers. Chez ceux-ci, on retrouvera toujours la même abnégation, la même ardeur à courir au-devant du danger et à voler à de nouveaux combats. Avec des hommes semblables, le commandant supérieur pouvait tout espérer. C'est avec raison que sa confiance était absolue.

Attaque de Bokhoro.

La colonne se met en marche le 10 avril ; le colonel **FREY**, pour désagréger l'armée du prophète, commence d'abord par aller châtier les villages qui ont fourni des contingents à ce dernier.
Dans la soirée du 14 avril, le corps expéditionnaire se porte à l'attaque du tata de Bokhoro. A 9 h. 1/2, il n'en était plus éloigné que de quelques kilomètres. Pour tourner le gros d'ennemis qui garde l'enceinte et éviter les embuscades, son chef le dirige à travers bois et vient s'arrêter du côté de la face opposée, à 8 ou 900 mètres du village.
Protégé par ses éclaireurs, le colonel prend sa formation de combat en carré. Les 2e et 3e compagnies (capitaines **FERRAT** et **ROBERT**) forment la première face, ayant chacune une section de réserve en arrière du flanc extérieur. Deux pièces d'artillerie prennent position entre ces deux compagnies. Le détachement de la 5e (lieutenant **MICHEL ANGÉLI**) forme la face de droite ; le détachement **COYTIER**, la face de gauche. Le peloton de spahis et les auxiliaires ferment la marche. Les munitions sont au centre du carré et le détachement des disciplinaires (lieutenant **LÉGER**) avec les spahis à pied constituent la réserve.
La colonne marche quelque temps dans cet ordre et en silence, puis elle s'arrête. Au même moment, deux obus et une gerbe de balles passent dans l'air avec force et vont s'abattre sur le village. Les habitants se précipitent en foule hors de l'enceinte ; les populations des environs s'enfuient tandis que les guerriers se jettent bravement au-devant de la colonne.
La face de droite reçoit le choc sans broncher, mais la masse des assaillants augmente. La réserve se porte à son secours ; malheureusement, les auxiliaires perdent la tête et la fusillade devient désordonnée. Le colonel **FREY** et les officiers ont toutes les peines du monde à rétablir l'ordre.

Cependant, l'ennemi a cessé le feu et est allé se rallier ; au bout d'un instant, le silence n'est plus troublé que par les gémissements des blessés et au loin, par le tam-tam de guerre du marabout.
Nos hommes, couchés par terre, l'arme chargée à portée de la main, attendent anxieusement. C'est dans cette position que les premières lueurs du jour viennent les trouver.
Tout à coup, la première face du carré est attaquée avec une violence sans égale. Ce sont les plus braves entre les guerriers, ceux qui ont juré de lutter jusqu'à la mort, qui recommencent le combat. La fraction de garde, seule, leur répond par quelques coups de feu, puis le sous-lieutenant **SULEYMAN**) avec un peloton de la 6e compagnie, se précipite sur eux à la baïonnette et les refoule.
C'était le coup de la fin, la tentative sublime. Quand, au jour, les spahis et les tirailleurs vont reconnaître le village, ils constatent qu'il est abandonné.
Nous avons 12 blessés, dont 2 officiers, MM. **COYTIER** et **SULEYMAN**) et une vingtaine de volontaires tués ou blessés.
Bokhoro est ensuite livré au pillage, puis la colonne reprend le chemin de Gagny où elle arrive à 10 heures.

Attaque de Guémou-Bambella.

Pour continuer à punir les villages hostiles, le colonel laissa le commandant **COMBES** à la garde du passage du fleuve à Tombokané et, le 16 avril, au point du jour, il se dirigeait, avec la colonne **HOURY** et la réserve, sur Guemou-Bambella. A 10 heures, elle n'en est plus séparée que par une distance de 1,200 mètres. On se forme en carré et, dans cet ordre, on se porte jusqu'à 500 mètres de l'ennemi qui s'avance en ligne déployée. La colonne s'arrête, exécute quelques feux de salve bien ajustés pendant que l'artillerie envoie plusieurs obus sur le village, puis elle se remet en marche jusqu'à 300 mètres de l'enceinte, où elle prend position sur un plateau dominant tout le terrain environnant.
Une première fois, l'adversaire s'est replié sous nos gerbes de feu. Débouchant de Guémou, son infanterie tente un dernier effort sur notre front, pendant que sa cavalerie dessine un mouvement sur notre flanc droit. Rien ne peut résister à l'ardeur de nos troupes ; bientôt le terrain est entièrement libre et le village devient la proie des flammes.
La chaleur était intense ; plusieurs hommes et le commandant **HOURY** furent frappés d'insolation. Un seul, cependant, succomba.
Le soir, la colonne ralliait Tombokané.

Attaque du camp de Tombokané.

Le 19 avril, vers 10 heures du matin, l'armée du marabout est signalée comme s'avançant sur le camp en trois colonnes. Immédiatement, chacun est à son poste de combat ; les ordres les plus sévères sont donnés pour qu'on ne tire qu'au commandement des chefs.
Arrivés à 500 mètres, les premiers rangs ennemis, étonnés de notre silence, hésitent un instant, font feu et rechargent leurs armes ; on les laisse avancer ainsi jusqu'à 300 mètres, puis, au moment où ils s'élancent en avant, poussant des hurlements sauvages, trois salves successives fauchent cette masse comme un champ d'épis. Ce qui reste continue quand même d'avancer ; le feu est même engagé sur toutes les faces du carré. L'artillerie tire à mitraille et envoie des obus sur les réserves ; bref, de part et d'autre on se bat avec acharnement.
Bientôt, pourtant, les vides se font dans les rangs ennemis ; ces murailles humaines tout à l'heure si compactes se désagrègent à mesure qu'elles avancent, puis soudain la panique s'en empare, c'est un

sauve-qui-peut général. La compagnie **FERRAT** est envoyée en avant pour poursuivre ces bandes ; son feu rapide achève la déroute. **LAMINE** prend la direction de Bakel. Le colonel l'y suit.
En arrivant à Goulmy, on apprend que les contingents du Guoye sont réunis dans le tata de Tuabo, à 6 kilomètres en aval de Bakel. Aussitôt le commandant supérieur s'y porte, mais en arrivant il trouve le village évacué (29 avril) et s'y installe.
Dans la journée, il réorganise son petit corps en deux colonnes : la première, sous les ordres du commandant **COMBES**, comprend la 1re compagnie de tirailleurs (capitaine **JOLY**) et un détachement des 7e et 8e compagnies, plus une section d'artillerie ; la seconde, commandée par le chef de bataillon **HOURY**, est composée de la 2e compagnie (capitaine **FERRAT**) et d'un détachement des 3e et 9e compagnies, plus une pièce d'artillerie.
La réserve est toujours composée de la 6e compagnie et des spahis.
Une section d'infanterie de marine, comprenant les seuls hommes valides, marche avec la flottille. Le reste est laissé à Bakel.
Le 30, au point du jour, le corps expéditionnaire quitte Tuabo. En arrivant à hauteur de Manaël, les spahis sont accueillis par quelques coups de feux tirés de la rive droite et destinés à donner l'alarme à l'ennemi. Celui-ci est établi autour d'une grande mare, de l'autre côté d'un mamelon qui s'avance jusqu'au fleuve. Abrupt sur la face qui regarde Bakel, où il forme un sommet de 50 mètres environ de hauteur, ce mamelon se continue, en forme d'un double éperon, par un petit contre-fort à arête vive qui court parallèlement au fleuve, et par un deuxième contre-fort plus large, dont les pentes douces vont mourir à la mare.
Des tirailleurs ennemis garnissent la crête du premier contrefort ; d'autres, très nombreux, sont embusqués dans un taillis épais, qui s'étend de la mare au fleuve. Enfin, un troisième groupe est établi au gué de Diawara, à 1,500 mètres environ en aval de Manaël, et garde le passage.
Le colonel **FREY** donne, en conséquence, ses ordres de combat. La colonne **COMBES**, dépassant le village de Manaël de quelques centaines de mètres, prend position de manière à couvrir le corps expéditionnaire contre une attaque qui pourrait être tentée par le gué de Diawara. Elle est chargée, en même temps, de préparer, sur la droite, le passage de la deuxième colonne, en balayant de ses feux d'infanterie et d'artillerie les crêtes et les pentes occupées par l'ennemi.
La colonne **HOURY**, placée de l'autre côté du village, exécute des feux convergents sur ces mêmes points et fouille le taillis qui borde le fleuve.
Un millier d'auxiliaires sont rassemblés à hauteur de Manaël. A l'arrivée de la flottille, la 2e compagnie de tirailleurs (capitaine **FERRAT**) est embarquée avec ordre d'aller s'emparer du mamelon ; une section de cette compagnie prend pied sur la rive opposée, le reste suit aussitôt.
La compagnie **FERRAT** enlève le premier contre-fort ; mais, quand elle se porte sur le deuxième, elle est accueillie par un feu très vif des Sarracolais.
Le commandant **HOURY**, avec le détachement de la 9e compagnie, une pièce de canon tirée à bras et le détachement de la 6e reçoit alors l'ordre de franchir le fleuve à son tour et d'aller couronner le sommet du mamelon laissé inoccupé par la 2e compagnie et dont la prise doit amener la chute de la deuxième ligne de défense ennemie. La 2e compagnie est en même temps ravitaillée en munitions.
Au moment où le commandant va occuper ce sommet, un groupe de Sarracolais s'y présente par la pente opposée et est culbuté. La pièce, avec des difficultés inouïes, est hissée sur ce point. En même temps, la 2e compagnie enlève la deuxième crête. La colonne **HOURY**, tout entière maintenant sur la rive droite, se trouve établie à mi-pente autour du mamelon, dans une position inexpugnable[1].
Au pied du mamelon, dans les taillis et sur le bord même du fleuve, un groupe d'ennemis se dévoue pour couvrir la retraite de deux à trois milliers d'indigènes (hommes, femmes, enfants) qui défilent

1 Campagne dans le haut Sénégal et dans le haut Niger, par le colonel FREY

le long de la mare sous l'escorte de 1,500 à 2,000 guerriers. A deux reprises, ils tentent de gravir les pentes du mamelon ; chaque fois, ils sont repoussés par un feu meurtrier.
A 10 heures, le feu se ralentit et continue toujours en décroissant. Enfin, à 11 heures, il cesse complètement. Les troupes campent ou bivouaquent, partie dans Manaël, partie sur les positions conquises.

Combat de Guémou.

Le colonel, voulant en finir avec la résistance de **LAMINE**, se décida à aller attaquer Guémou.
Le 21 mai, la colonne, qui a bivouaqué la veille près du village de Diougoumtourou, se met en marche à 3 heures du matin.
A 4 heures, un groupe d'éclaireurs vient rendre compte que l'ennemi a établi une embuscade à un kilomètre en avant et barre la route de Guémou.
La marche est continuée ; des dispositions sont en même temps ordonnées pour permettre la formation immédiate du carré.

Première face : détachement de la 6e compagnie de tirailleurs (lieutenant **MICHEL ANGELI**) ; une section d'artillerie (lieutenant **BESANÇON**) et les disciplinaires (lieutenant **LÉGER**).

Face de gauche : l'infanterie de marine (capitaine **DE ROQUETAILLADE**) et un peloton de la 1re compagnie de tirailleurs (capitaine **JOLY**).

Face de droite : 2e compagnie (lieutenant **VIMONT**, remplaçant le capitaine **FERRAT**, tombé malade, le lieutenant **CARRÉMIAUX** étant décédé à Bakel).

Quatrième face : 25 spahis à cheval (lieutenant **GUÉRIN**), puis les auxiliaires.
Un détachement de tirailleurs et les spahis à pied (sous-lieutenant **de SÉGUR**) forment la réserve.
L'état-major du commandant supérieur se trouve réduit à deux officiers : capitaine **MAHMADOU-RACINE** et sous-lieutenant **PÉRÉ**.

Le carré ainsi formé se met en marche. L'ennemi est silencieux; il attend, l'arme haute, que la colonne soit à bonne portée de l'embuscade qu'il a préparée.
Un feu de salve fouille le terrain en avant, les Sarracolais y répondent par une décharge effroyable, accompagnée de cris sauvages.
Un combat très vif s'engage, combat sous bois, en pleine nuit, combat terrible ! Pendant une demi-heure, plusieurs centaines d'adversaires résolus, abrités derrière des termitières et des troncs d'arbres, tiraillent sur la colonne ; à deux reprises, ils tentent de se jeter sur le carré, mais des trois faces attaquées partent des feux de salve, suivis d'un feu rapide du magasin qui fauche tout ce qui se trouve en avant.
La face formée par l'infanterie de marine ayant gagné un peu de terrain sur la gauche, l'ennemi se trouve battu par des feux de flanc. Il se retire alors, emportant une partie de ses morts. Nous eûmes, de notre côté, 4 tirailleurs, 1 spahi et 1 disciplinaire blessés.
Après une demi-heure d'attente, au moment où le jour va poindre, la marche est reprise, protégée par un détachement de 30 hommes, éclairant le gros, à 500 mètres en avant, sous la conduite du sous-lieutenant **SULEYMAN**.

La colonne arrive devant Guémou à 8 heures du matin ; les habitants venaient d'abandonner le village. Une compagnie de tirailleurs, des spahis et les auxiliaires sont lancés à leur poursuite et ramènent une vingtaine de prisonniers.
La nuit, la colonne tout entière campe dans Guémou.

Combat de Kémandao.

Le lendemain, 22 mai 1886, à 3 h. 1/2 du matin, les troupes sont rassemblées à l'ouest du village, pour se mettre en route sur Kémandao.
Guémou est à peine évacué, que les auxiliaires, munis de brandons enflammés, en parcourent les rues et mettent le feu aux cases.
A un kilomètre et demi de Guémou, sur la lisière des bois qui entourent le village, des masses ennemies se sont rassemblées ; elles ont pris position de combat en nous attendant.
A 100 mètres en avant de la lisière, court un petit marigot desséché qui forme une sorte de retranchement naturel de lm,30 de profondeur sur 2 à 3 mètres de largeur. A partir de ce marigot, du côté de Guémou, le terrain se relève légèrement pendant 60 à 80 mètres et se termine par une petite crête. De cette crête jusqu'au village, le sol est ensuite complètement plat et découvert.
Une section de tirailleurs éprouvés est chargée de reconnaître la position occupée par l'ennemi ; elle a ordre de se replier sur la colonne dès qu'elle aura dépisté ce dernier. Après cinq à six minutes de marche, la section atteint le marigot ; elle s'y glisse et fait un feu de salve dans la direction du bois. De la lisière, sur une ligne de plusieurs centaines de mètres, part aussitôt une fusillade très nourrie ; la section se replie sur la troupe ; l'ennemi se jette en désordre à sa poursuite.
Pendant ce temps, la colonne a pris sa formation de la veille ; nos soldats, calmes, genou à terre, le doigt sur la détente du fusil, attendent l'ordre de faire feu.
A la vue de cette masse imposante, l'armée sarracolaise s'arrête tout à coup et renonce au combat en faisant demi-tour.
En arrière, Guémou est en feu et éclaire l'horizon de ses rayons sinistres. Enfin, le jour s'annonce ; ses premières lueurs, se mêlant aux reflets de l'incendie, répandent sur la plaine une clarté blafarde.
La colonne est portée à 400 mètres de la lisière du bois, devant laquelle on voit passer et repasser des cavaliers.
Quelques obus et quelques boîtes à mitraille sont tirés, quelques feux de salve exécutés. Les cavaliers ennemis simulent la fuite pour attirer la colonne dans l'embuscade. Les noirs qui composent cette dernière, se voyant découverts, se décident à riposter. Dès ce moment, et pendant plus d'une demi-heure, la fusillade continue serrée, sans interruption. Pendant que les noirs, qui sont appuyés sur les bords du retranchement, font feu, en arrière d'eux, sur plusieurs lignes, d'autres noirs chargent les armes, qu'ils passent rapidement aux hommes du premier rang.
Attaquer de front serait s'exposer à de grandes pertes.
Le colonel va, de sa personne, placer une section d'infanterie de marine à 150 mètres sur la gauche. De ce point, nos soldats prennent une partie du marigot d'enfilade. Par leurs feux de précision, ils obligent l'ennemi à tirer sans ajuster. Sous la protection de cette section, la 6^{e} compagnie de tirailleurs s'avance peu à peu jusqu'à la crête, d'où elle découvre entièrement et domine le marigot.
L'ennemi sent approcher le moment décisif ; la fusillade redouble d'intensité. La 6^{e} compagnie met baïonnette au canon ; en arrière des ailes, une section d'infanterie et une section de la 2^{e} compagnie sont disposées en soutien. Un feu rapide est exécuté.
Puis, au cri de : « En avant! » du colonel, répété par le commandant **COMBES** et par le lieutenant **HUBERT**, tous deux au premier rang, les lieutenants **MICHEL ANGÉLI** et **SULEYMAN**, le sabre haut, enlèvent leur troupe et se précipitent sur la position ennemie.

Accueillis par une terrible décharge, les tirailleurs hésitent une seconde. La charge retentit plus ardente : « En avant ! en avant ! » commandent les chefs. « You ! You ! You ! » répondent les tirailleurs en poussant leur cri de guerre, et ils se jettent dans la mêlée.
Un combat corps à corps s'engage : les tirailleurs, répugnant à se servir de la baïonnette, assomment à coups de crosse ceux qui résistent ou qu'ils atteignent dans leur fuite. A leur tour, les spahis donnent la chasse et tuent ou ramènent quelques fuyards.
Une quarantaine de cadavres gisent à terre, dans le marigot et sur la lisière ; de l'aveu de l'ennemi, 67 tués et 120 blessés sont le résultat de la journée.
Grâce à la disposition du terrain et au manque de justesse du tir de l'adversaire, nos pertes ont été relativement faibles ; nous n'eûmes que 1 tirailleur tué, 4 tirailleurs et 1 soldat d'infanterie blessés[1].
Il était 7 h. 1/2 du matin ; le soleil devenait accablant ; la colonne fut aussitôt mise en route pour Kémandao. A son arrivée devant le village, les derniers habitants en sortaient.
Ce combat fut le dernier de la campagne ; il avait été décisif. Une colonne parcourut ensuite tous les villages situés entre Kayes et Bakel et reçut leur soumission. Il était temps, d'ailleurs, car l'hivernage approchait à grands pas.

Les pertes de cette campagne (1885-86) ont été cruelles ; on compte 8 officiers morts de maladie, dont 5 de l'infanterie de marine : MM. **SIBUT-BOURDE, BONNARD, BOYER, CARRÉMIAUX,** lieutenants ; **RODOT**, sous-lieutenant. 5 officiers de l'arme, dont 3 indigènes, ont été blessés : MM. **LATY, COYTIER, SAMBA-MARAM, SULEYMAN** et **TOUMANÉ** ; 130 sous-officiers ou soldats européens et 65 tirailleurs sont morts des suites de leurs fatigues ; 60 autres tirailleurs ont été tués ou blessés ; 140 sous- officiers ou soldats européens ont été évacués, en cours de campagne, comme malades, sur Saint-Louis. Ces chiffres se rapportent à un effectif d'un millier d'hommes et à une période de huit à neuf mois.
On peut donc dire, avec le colonel **FREY**, que cette campagne a été, pour la colonne, une suite non interrompue de dangers, de privations et de dures fatigues. Nous ajouterons qu'il a fallu, pour la mener à bien, une grande force d'énergie et de dévouement de chacun en général et du commandant supérieur en particulier.

Récompenses.

Après cette pénible campagne, le Ministre décerna :

La croix d'officier de la Légion d'honneur à M. **FREY**, lieutenant-colonel ;
Celle de chevalier à MM. **DE ROQUETAILLADE** et **FERRAT**, capitaines ; **LATY**, sous-lieutenant ;
La médaille militaire à MM. **GRASSI**, adjudant ; **PAQUE**, sergent-major ; **KLEINDIENST**, sergent ; **JEANIOT** et **LESERT**, soldats.

CAMPAGNE DE 1886-1887 DANS LE SOUDAN

Après la campagne faite par le colonel **FREY**, **MAHMADOU LAMINE** s'était retiré à Diana, non loin des rives de la Gambie, et y avait organisé de formidables fortifications. De ce point, il dirigeait

1 Colonel FREY, Campagnes dans le haut Niger et dans le haut Sénégal.

des razzias sur les malheureuses populations, élargissant de plus en plus le cercle de ses déprédations et de son influence.
Notre commerce, l'existence même de nos comptoirs du Sénégal étaient compromis si on ne frappait un grand coup capable d'abattre la domination du marabout. Cette mission fut confiée au lieutenant-colonel **GALLIÉNI**, de l'infanterie de marine, un héros du Sénégal, comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent. Cet officier supérieur fut en même temps nommé commandant du Soudan français.
Pour mener sa mission à bien, le lieutenant-colonel **GALLIÉNI** résolut d'aller chercher le marabout jusque dans sa place d'armes de Diana, malgré l'éloignement de ce point et malgré l'inconnu qui planait sur cette région où dominait notre adversaire.
A cet effet, il forma deux colonnes destinées, d'abord à montrer la puissance de nos armes dans cette région, et à se concentrer ensuite pour agir simultanément contre Diana.
La première colonne devait se former et se concentrer à Arondou, village situé au confluent du Sénégal et de la Falémé ; elle comprenait 21 officiers, 108 Européens, 445 indigènes, 62 chevaux et 210 mulets.

ÉTAT-MAJOR

Le lieutenant-colonel **GALLIÉNI**, commandant supérieur ; la capitaine d'artillerie de marine **FORTIN**, chef d'état-major.

TROUPES

Le capitaine **BOURGEY**, commandant l'infanterie de marine (la 38e compagnie).
Le capitaine **DESPALANGUE**, commandant la 8e compagnie de tirailleurs.

Le sous-lieutenant **GUÉRIN** était chargé des spahis ; le capitaine **DUPONT**, de l'état-major de l'artillerie.
La deuxième colonne avait son point de concentration à Diamou, à l'extrémité de la voie ferrée. Elle était commandée par le chef de bataillon d'infanterie de marine **VALLIÈRE**. Ses éléments comprenaient :

1 peloton de spahis.
Le 2e peloton de la 38e compagnie d'infanterie de marine (lieutenant **MOREL**).
1 section de 4 de montagne.
La 1re compagnie de tirailleurs sénégalais..
Les services accessoires.

L'infanterie (y compris les tirailleurs) reçut le fusil Kropatscheck ; tous les Européens furent montés.
Deux officiers de l'état-major, le lieutenant d'artillerie de marine **BONNACORSI** et le lieutenant d'infanterie de marine **QUIQUANDON**, avaient reçu préalablement l'ordre de faire, avec toute la discrétion possible, la reconnaissance des routes que les colonnes pourraient suivre à travers le Bondou et le Bambouk.
Le 12 décembre 1886, les deux colonnes quittaient leurs campements et se dirigeaient, la première sur Senoudébou, la deuxième sur Bountou (Falémé).
Le 14, après avoir parcouru 55 kilomètres le long de la Falémé, à travers un pays très boisé et où les arbrisseaux épineux rendaient la marche des plus pénibles, la première colonne arrivait à

Senoudébou. La deuxième, qui avait éprouvé dans la traversée du Bambouk quelques difficultés dues à la nature rocheuse du terrain, n'avait pu atteindre Bountou que le 17. Son parcours avait été de 144 kilomètres.
La première colonne quitta Senoudébou le 18 ; là elle s'était augmentée de la 3e compagnie de tirailleurs (capitaine **ROBERT**) et de quelques centaines de volontaires à la tête desquels se trouvait l'almamy de Bondou, **SAADA-AMADY.**
Par suite du grossissement des eaux de la Falémé, la deuxième colonne ne put passer cette rivière en temps voulu ; elle dut descendre jusqu'au gué de Sansanding qu'elle atteignit le 20 décembre.

Combat de Saroudian.

En arrivant à Saroudian, le 24 au matin, les spahis de pointe sont reçus à coups de fusil par une embuscade ennemie, cachée dans les hautes herbes. Le commandant **VALLIÈRE** forme aussitôt ses troupes en bataille, à 600 mètres du sagné, sur un dos de terrain permettant d'apercevoir distinctement les cases du village. La section de 4 de montagne ouvre le feu sur la porte est de l'enceinte, tandis que la 1re compagnie de tirailleurs balayait de ses feux de salve l'intérieur du sagné. Cette tactique avait eu ses effets accoutumés, et, au bout de vingt minutes de préparation par le tir, les tirailleurs étaient lancés à l'assaut, en colonne par section à distance entière. Mais, les défenseurs du tata, découragés par les pertes que leur avait fait subir notre artillerie et apercevant en même temps les spahis qui essayaient de leur couper la retraite vers l'ouest, s'étaient enfuis par les portes opposées, nous laissant un grand nombre de prisonniers.
Cette action, vigoureusement menée par le commandant **VALLIÈRE**, ne lui coûtait que quelques hommes blessés légèrement. Il reprit sa marche aussitôt et, malgré la grande fatigue de ses soldats, il arrivait à Sanoundi le jour même à 1 h. 1/2 du soir. Quelques heures après, il se voyait rejoint par les spahis de pointe de la première colonne, qui prenait son bivouac à peu de distance.

Marche sur Diana.

Le lendemain, le corps expéditionnaire tout entier se portait sur Diana, espérant y trouver **MAHMADOU-LAMINE**. Le départ a lieu à 6 h. 15 m. du matin ; vers 8 heures, la pointe signale le village de Samé, occupé par un grand nombre d'individus armés. La deuxième colonne se forme rapidement en bataille, tandis que la première déboîte à droite pour tourner le village. Les habitants, se voyant ainsi débordés, s'enfuient. Les spahis, arrêtés par le marigot de Samé, ne peuvent capturer que quelques fuyards.
La marche est reprise et, vers 9 heures, l'avant-garde débouche dans la grande clairière, au centre de laquelle se montrait Diana, avec son tata central et son double sagné. Il était vide. Un commencement d'incendie, allumé dans le village, fut aussitôt éteint.
Le marabout s'était enfui la veille, avec peu de partisans, ses guerriers s'étant dispersés et ayant refusé de combattre contre les Français.
La déception était grande, la fatigue excessive, car les deux colonnes avaient parcouru la veille plus de 40 kilomètres en pays boisé pour se joindre à Sanoundi. Le colonel **GALLIÉNI** fit prendre le bivouac sur la position de Diana, en même temps qu'il ordonnait au capitaine **ROBERT** de se tenir prêt à partir le lendemain matin, avec sa compagnie de tirailleurs, les spahis et la cavalerie auxiliaire pour poursuivre le marabout dans sa fuite.
Pour punir le Diakha de l'accueil que ses habitants avaient fait à **MAHMADOU-LAMINE**, le colonel **GALLIÉNI** incendia Diana, sa capitale, et détruisit toutes ses fortifications. En même

temps, le chef de la colonne recevait la soumission du Diakha, du Niéri, du Tiali et du Gamou et étendait ainsi les possessions françaises jusqu'aux bords de la Gambie.

Affaire de Kagnibé.

La colonne du capitaine **ROBERT** rentra le 30 décembre. Elle avait eu une première escarmouche avec l'arrière-garde du marabout au village de Salafou, où un spahi fut blessé grièvement et deux auxiliaires tués. Puis, continuant sa marche avec la plus grande rapidité, elle avait franchi le Niériko, l'affluent le plus important de la Gambie, et s'était heurtée, dans l'après-midi du 27, à toutes les forces de Lamine, restées en arrière pour protéger sa fuite. Les spahis de pointe avaient à peine reconnu le village de Kagnibé, qu'ils avaient été salués par plusieurs décharges nourries, parties des hautes herbes qui couvraient toute la position. Ils s'étaient mis lentement en retraite pour laisser à l'infanterie le temps de se former en carré.

Ils venaient à peine de démasquer la face avant de celui-ci, que les guerriers du prophète ouvraient le feu de toutes parts, sur la petite troupe, et se précipitaient de tous côtés sur elle, en poussant de grands cris.

Le capitaine **ROBERT**, recommandant le plus grand calme à ses hommes, avait accueilli l'ennemi, à 200 mètres seulement, par trois feux de salve, suivi du feu rapide de tout le carré. L'effet de cette mousqueterie fut terrible et arrêta net nos adversaires, qui s'enfuirent dans toutes les directions, laissant plus de 60 cadavres sur le terrain. Quelques-uns, trop lancés en avant, vinrent mourir jusqu'aux pieds de nos tirailleurs. Nous n'avions que 4 hommes hors de combat dont 1 tué[1].

La petite colonne se forme ensuite au bivouac, à l'est du village de Kagnibé, qui se trouve à une centaine de mètres de l'autre côté du marigot. Les spahis et les auxiliaires poursuivent les fuyards jusqu'à 3 kilomètres vers le sud, mais ils sont arrêtés par un terrain excessivement difficile. Puis, leurs chevaux sont fourbus et refusent d'avancer. Ils rentrent peu après, ramenant quelques prisonniers blessés.

Les vivres étant épuisés, la colonne volante était revenue sur ses pas, sûre, d'ailleurs, que **MAHMADOU-LAMINE** continuait à fuir et avait évacué entièrement le pays du Diakha.

Le 2 janvier 1887, les ressources menaçant de manquer, le corps expéditionnaire tout entier levait le camp et prenait la route de Sanoundi. Le 23, après avoir sillonné le pays de colonnes volantes et assuré la tranquillité partout, les troupes rentraient à Kayes et le lendemain l'ordre de dissolution était donné. Il ne fallait pas, en effet, enlever plus longtemps les moyens de transport nécessaires au service du ravitaillement, afin de pouvoir organiser la nouvelle colonne destinée à opérer vers le Niger.

Nous retrouverons cette colonne dans un chapitre suivant. Nous devons, pour le moment, nous transporter sur un autre point du Sénégal, dans le Rip, où nos armes vont encore briller d'un nouvel éclat.

Le 19 juillet 1887, le Ministre de la marine accordait un témoignage officiel de satisfaction au lieutenant-colonel **GALLIÉNI** pour le dévouement et l'intelligence dont il avait fait preuve dans la conduite des opérations politiques et militaires de la, campagne.

1 Colonel GALLIÉNI, Campagne au Soudan français.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

LA COLONNE DU RIP[1]

Formation de la colonne.

Le 3 avril 1887, le gouverneur du Sénégal appelait dans son cabinet le colonel **DUCHEMIN**, commandant supérieur des troupes, et le lieutenant-colonel **CORONNAT**, commandant le régiment de tirailleurs sénégalais.
Il leur faisait part de l'imminence d'une attaque du Saloum, par Saërmaty, chef du Rip, aidé des marabouts des pays voisins.
Le centre même de notre possession du Sénégal était menacé ; la situation était grave, l'hivernage approchait.
Après examen, ces deux officiers supérieurs firent décider qu'une colonne de 400 ou 500 hommes serait immédiatement formée pour aller châtier les rebelles. Le lieutenant-colonel **CORONNAT** devait en prendre le commandement.
Dès le 19 avril, la concentration des troupes est terminée ; le 17, déjà, toutes les mesures, pour la marche en avant et le ravitaillement, avaient été prises par le lieutenant-colonel commandant.

La colonne se composait ainsi :

ÉTAT-MAJOR

Le lieutenant-colonel **CORONNAT**, commandant en chef la colonne.
Le capitaine **NOËL**, de l'infanterie de marine, attaché à l'état-major.
Le chef d'escadron **CARON**, de l'artillerie de marine, commandant l'artillerie et le génie.
Le lieutenant **MINET**, de l'infanterie de marine, détaché auprès du gouverneur.
Le lieutenant **BESSON**, de l'artillerie de marine, chargé du convoi et des distributions.
L'aide-commissaire **DUGUEY**, chargé du ravitaillement.

TROUPES

Le chef de bataillon **BER**, de l'infanterie de marine.
40e compagnie du 1er régiment d'infanterie de marine (capitaine **ESMETZ-DEUTOUT,** sous-lieutenant **SAUTÈS**).
41e compagnie du 1er régiment d'infanterie de marine (capitaine **DE JOUX**, sous-lieutenant **NOËL**).
2e compagnie de tirailleurs sénégalais (capitaine **BAISSE**, sous-lieutenant **BRUN**, sous-lieutenant indigène **SAKIODA**).
4e compagnie de tirailleurs sénégalais (lieutenant **RONDONY**, sous-lieutenant **CAUTENET**).
88 artilleurs de marine (capitaine **SILVANI**, lieutenant **CHERUY**).
1 escadron de spahis (capitaine **VILLIERS**, lieutenants **BEAUDEMOULIN** et **THÉVENET**, vétérinaire **DUPUIS**).
1 section du génie (garde d'artillerie de marine **RODDE**).

Au total 482 hommes, dont 206 tirailleurs, 65 chevaux, 39 mulets, 18 chameaux et 100 ânes.
C'était peu de monde, eu égard au nombre d'adversaires audacieux que l'on allait avoir à combattre ; mais le courage et l'énergie de la troupe, la confiance qu'elle avait dans les chefs valeureux qu'elle

1 Revue du Cercle militaire, mars, avril et mai 1890.

avait à sa tête, devaient lui permettre de braver l'ennemi comme déjà elle venait de vaincre les fatigues qui lui avaient été imposées par les marches de concentration sous un soleil de feu.
Le 21 avril, la colonne se trouvait à Dagnaminiane et, le 22, elle campait aux puits de Sahor, à 200 mètres au nord de Saloum et à 1,800 mètres environ du gué de N'Guer.
Le lieutenant-colonel **CORONNAT** envoya, dans la journée, la cavalerie et quelques officiers reconnaître le gué. La veille, nos cavaliers avaient échangé quelques coups de fusil avec les gens de Saërmaty qui, de la rive gauche, surveillaient notre marche. Le gué fut reconnu : à N'Guer, le Saloum est facilement guéable pour toutes les armes, sa profondeur maxima est de 0m,50 et sa largeur de 10 à 12 mètres.
Le commandant de la colonne, résolu à passer le 23 sur la rive gauche du Saloum, donna ses instructions en cas de résistance au passage du gué et l'ordre de mouvement, pour la journée du 23, fut ainsi conçu :

« Demain, rassemblement à 5 h. 20 ; départ à 5 h. 1/2, dans l'ordre suivant :
» 1° *Cavalerie*. — Arrivé au Saloum, le 1er peloton poussera jusqu'à 200 ou 300 mètres en descendant la rivière de manière à reconnaître ce qui se passe de ce côté ; le 2e peloton continuera sa route sur le gué et longera la rivière à 400 ou 500 mètres en amont du gué, de manière à reconnaître également dans cette direction.
» 2° *Avant-garde*. — Sous les ordres du commandant **BER**, comprendra la 2e compagnie de tirailleurs et 1 peloton de la 41e compagnie commandés par le capitaine, une section d'artillerie qui prendra position : une pièce à 300 mètres en amont, une pièce à 300 mètres en aval du gué. Ces deux pièces auront pour soutien, chacune, une section de la 41e compagnie. Ces sections seront disposées de manière à faire des feux de salve dans la même direction que les pièces.
» 3e *Gros de la colonne.* — 4e compagnie de tirailleurs, deux pièces, section de munitions, moitié de la 40e compagnie, ambulance.
» 4° *Convoi*. —Avec le 2e peloton de la 40e compagnie.
» Le capitaine marchera avec le 1er peloton.
» 5° Le goum du Saloum.
» Le commandant de l'avant-garde, au cas où la pointe recevrait quelques coups de feu, formerait sa troupe en ligne de l'autre côté du gué et ferait exécuter quelques salves de concert avec les deux pièces et les deux sections de la 41e, qui devront être en position avant que le passage ne commence et ne feront des feux qu'après avoir entendu celui du commandant **BER**.
» Au bout de dix minutes de ce feu, il se portera en avant et sera soutenu immédiatement par le gros de la colonne ; il gagnera ainsi 300 ou 400 mètres et prendra position pour permettre de faire passer la colonne et la disposera dans l'ordre en carré habituel. Les deux pièces en position et les deux sections de la 41e exécuteront au besoin quelques feux pour dégager les abords du carré. Ces fractions iront ensuite passer le gué et prendront place dans le carré.
» Le commandant **CARON** indiquera les points affectés aux troupes à pied et aux troupes à cheval ou d'artillerie. La cavalerie passera après le convoi, dirigera le goum dans la poursuite, s'il y a lieu, et viendra ensuite se rallier à la gauche du carré ; puis l'escadron prendra la tête du carré pour l'éclairer pendant la marche. Pendant le passage du convoi, si les troupes ne sont pas inquiétées, elles mettront sac à terre en se couvrant par les postes habituels ; les hommes profiteront de ce moment pour remettre en état leurs chaussures, au cas où le passage du gué y aurait mis trop de boue.
« Le génie marchera demain à la tête du convoi et tiendra prêtes les boîtes de poudre et les échelles. »

Le 23, la colonne se met en marche dans l'ordre et à l'heure indiqués la veille ; le passage du gué se fait sans difficultés et sans être inquiété par l'ennemi. La 41e compagnie et la 2e de tirailleurs marchent environ 300 mètres, s'arrêtent, se forment en ligne et protègent ainsi le reste de la troupe qui, en trois quarts d'heure environ, franchit le gué.

Le pays était inconnu ; cependant, depuis son arrivée à Kaolakh, le colonel **CORONNAT** prenait des renseignements, mais ce n'est point chose facile ; les relations des noirs sont, en général, très confuses, et ils n'ont que de faibles notions des nombres et du temps. Au-dessus de 10, ils ne déterminent plus les nombres, ils disent beaucoup, ou deux ou trois fois beaucoup ; quant à la distance, en infatigables marcheurs qu'ils sont, ils restent toujours au-dessous de la réalité, et, si l'on n'y prend garde, on croirait être tout près du but de la marche, quand il restera encore la moitié du chemin a parcourir.

Les renseignements recueillis jusque là portaient que **SAËRMATY** concentrait beaucoup de monde aux alentours de Goumbof, en face du gué qui, par le peu de profondeur de l'eau, se prêtait le mieux au passage de la rivière du Saloum pour des troupes européennes ayant un convoi et de l'artillerie.

C'est ce qui détermina le colonel à donner à ses troupes une direction très rapprochée de Goumbof.

La colonne s'avance en carré à travers des broussailles épineuses et serrées ; les chameliers et les âniers sentent l'ennemi et le convoi est bien massé au centre. L'ordre est parfait malgré les difficultés de la route. En cette circonstance, comme toujours, chacun montrera une bonne volonté et un dévouement complet.

L'artillerie surtout marchait lentement dans ces taillis serrés : mais tous se prêtaient secours, et canonniers et fantassins, menant énergiquement les mulets, s'attellent aux pièces et poussent aux roues. Enfin, au bout d'une demi-heure de cette marche pénible, la colonne tourne à gauche et trouve de l'air dans le lit d'un marigot désséché, formant saline. Dans ce marigot, la marche est aussi régulière que sur la place d'exercice. Il est 7 heures.

A ce moment, paraissent, débouchant de la brousse, quelques cavaliers de **SAËRMATY**. Le capitaine **VILLIERS**, avec trois de ses cavaliers, part en avant au galop ; l'escadron tout entier le suit de près ; tous sont reçus par une bordée de coups de fusils venue des hautes herbes de la rive gauche.

Nos braves spahis ripostent et, emportés par leur élan, chargent l'ennemi. Alors, le colonel **CORONNAT**, qui dirige en personne, les fait dégager et leur donne, l'ordre de venir se ranger sur le flanc gauche du carré ; en même temps, il fait fouiller le bois par quelques obus à mitraille.

Le contact de l'ennemi est pris : le rôle de l'infanterie va commencer. Successivement, chaque escouade de la première face envoie quelques salves sur les cavaliers de **SAËRMATY** qui viennent nous braver à 300 mètres. L'ennemi se réfugie dans la brousse.

Tout à coup, sur notre droite, s'élève une fumée épaisse. **SAËRMATY**, croyant sans doute que nous allions marcher perpendiculairement au gué, avait allumé un immense incendie sur notre route présumée, dans le but bien évident de charger la colonne au milieu de la fumée et du désordre du convoi, et d'annuler, en même temps, la supériorité de portée de nos armes. Cette manœuvre pouvait, en outre, faire éclater les munitions qui étaient sur les caissons : elle était donc fort bien combinée.

Mais le colonel **CORONNAT** est perspicace ; il a bientôt deviné les projets de l'adversaire et donné les ordres nécessaires pour devancer l'incendie, en faisant obliquer à gauche dans le marigot, de manière à tourner les hautes herbes embrasées pour opérer une conversion à droite et se porter ensuite directement sur Goumbof.

La colonne entre dans la brousse ; le vent vient de gauche et pousse le feu du côté opposé. En même temps, les tirailleurs ennemis cherchent, par une fusillade nourrie, à arrêter notre marche, mais leurs

efforts sont vains et ils ne tardent pas à être délogés et poursuivis par les coups de l'artillerie, qui achèvent leur déroute. Il est alors 7 h. 1/2.

A 8 heures, la colonne est à 600 mètres du tata ; la marche est méthodique ; tout le monde, artillerie, infanterie, convoi et cavalerie, est bien dans la main du chef. On avance ainsi jusqu'à 400 mètres de l'ouvrage ; l'artillerie ouvre le feu sur les terrasses des tourelles d'où partent les coups les plus dangereux.

La direction donnée au tir est très bonne ; l'ordre est donné de commencer la brèche ; les défenseurs répondent vigoureusement.

Debout, près de la face avant, on voit le colonel **CORONNAT** dirigeant les opérations de l'attaque avec autant de calme et de sang-froid, malgré les projectiles qui tombent autour de lui, que s'il s'agissait d'une simple manœuvre sur le terrain d'exercice. On reconnaît bien là le valeureux chef du Tonkin.

Malgré l'échec de ses tirailleurs, **SAËRMATY** ne perd pas courage ; bientôt il reparaît sur la droite et semble prendre ses dispositions pour charger en ligne. Des feux de salve de la première et de la deuxième face mettent le désordre dans ses troupes, en grande partie composées de cavalerie. La même manœuvre qu'il tente sur la gauche ne lui réussit pas davantage.

A ce moment, le feu de notre côté est dans toute son intensité ; l'artillerie envoie des boîtes à mitraille et l'infanterie couvre le tata de projectiles qui jettent la mort et l'épouvante partout.

SAËRMATY, voyant ses troupes faiblir, tente un suprême effort en les précipitant en grande masse sous notre feu incessant. Mais rien n'arrête l'ardeur de nos hommes ; le carré continue sa marche, tirant sans relâche, successivement par demi-section ; il ne s'arrête qu'arrivé à 150 mètres de l'ouvrage. Le colonel **CORONNAT** fait alors renforcer la première face par une section de la 40^{e} compagnie ; les deux sections de l'artillerie tirent sur la tour principale. On voit peu à peu s'agrandir la brèche, qui ne tarde pas à prendre la forme d'une fenêtre ouverte dans la grande face de la tourelle.

Le feu de l'ennemi est plus violent que jamais ; les balles partent du haut des tours, aussi bien que des créneaux du bas. On tire principalement sur l'état-major dont le groupe constitue un but bien apparent. A ce moment, le commandant **CARON** et quelques hommes de la première face sont blessés.

L'heure de l'assaut est arrivée ; le lieutenant-colonel commandant forme la colonne, avec deux sections de la 40^{e} compagnie (sous-lieutenant **SAUTÈS**), deux sections de la 2^{e} des tirailleurs (sous-lieutenant **BRUN**), sous les ordres du capitaine **ESMETZ-DEUTOUT**. Les échelles construites la veille sont apportées ; la colonne d'assaut s'ébranle, pénètre malgré la fusillade par la brèche, ayant à sa tête M. **BRUN** qui entre le premier.

Le carré s'avance alors pour soutenir les troupes engagées ; nos alliés, un peu en arrière, poussent des hurrahs frénétiques et font un tapage assourdissant avec leur tam-tam de guerre.

Mais dans le tata la résistance est sérieuse : on combat presque corps à corps, et la baïonnette y fait son jeu. L'intérieur de l'ouvrage est formé d'une foule de compartiments qu'il faut prendre un à un. Les hommes, montés sur des échelles, à cheval sur les murs intérieurs, fusillent tout, dirigés par le capitaine **ESMETZ**.

Le colonel envoie alors le capitaine **NOËL** voir ce qui se passe. Deux tatas intérieurs sont déjà pris.

Il fait apporter de nouvelles échelles, mais on ne peut avancer que pas à pas, les noirs se défendant à outrance.

Devant cette résistance, le colonel **CORONNAT** se décide à envoyer une deuxième colonne d'assaut, formée d'une section de la 41^{e} compagnie (adjudant **ROUSSEAU**) et d'une section de la 4^{e} des tirailleurs, sous les ordres du lieutenant **RONDONY**, avec mission de prendre le tata par la droite pendant que la première colonne opère par la gauche. Le commandant **BER** dirige

l'ensemble ; peu après le colonel va se rendre compte par lui-même et confie au chef d'escadron **CARON** le commandement du carré.
Un quart d'heure plus tard, il n'existait plus un défenseur. Alors, la foule des alliés envahit le tata et veut le piller ; des mesures énergiques sont prises pour éviter tout désordre.
La cavalerie de **SAËRMATY** se tenait à proximité de l'ouvrage, comptant sur sa résistance ; mais elle commença sa retraite dès qu'elle vit le succès de nos troupes. Alors, l'escadron et le goum de Guédel s'élancent à sa poursuite et la mettent en pleine déroute, sabrent quelques traînards, font des prisonniers et rentrent ensuite au campement.
Les pertes de l'ennemi ont dû être considérables ; dans le tata, seul, il y avait une centaine de morts. On peut évaluer le total des adversaires hors de combat à 300 environ.
Les nôtres sont de 3 tués et de 15 blessés, dont le commandant **CARON** et le lieutenant **RONDONY**. Le goum compte une dizaine de tués ou blessés-
Des ordres sont donnés dans la journée pour opérer la démolition des fortifications ; des reconnaissances de cavalerie sont poussées dans la direction du sud où se trouvaient trois ou quatre tatas. L'intention du colonel **CORONNAT** était de les attaquer le lendemain, mais les renseignements de la nuit ayant fait connaître qu'ils étaient évacués et que nos alliés les occupaient, il se décida à diriger la colonne sur Ticket et Latmingué, les derniers tatas de cette région où l'ennemi annonçait une résistance.
D'ailleurs, d'autres considérations poussaient le commandant de la colonne à suivre la voie du fleuve. Il avait remarqué, en effet, que la colonne de 1865, du commandant **LAPRADE**, avait suivi la ligne de partage des eaux entre la Saloum et la Gambie et ses affluents. Sur cette route, qui était la plus directe de toutes celles conduisant à Nioro, l'eau, les ressources, les villages sont très rares et les troupes auraient eu peut-être à souffrir de la soif. Le colonel n'hésita pas entre une route plus longue et le bien-être d'un côté, et un chemin plus court, mais aussi plus pénible de l'autre.
Du reste, l'ennemi avait pris cette direction et les tatas fort importants de Ticket et de Latmingué restaient sur la rivière ; la colonne ne pouvait pas les laisser sur sa droite et sur ses derrières en s'enfonçant dans l'intérieur.
Donc, le 24 avril, la colonne quittait Goumbof ; la route qu'elle suivait était jonchée d'hommes et de chevaux morts, résultat de la fusillade de la veille. A 8 h. 1/2, elle arrivait à Ticket, dont le tata était demandé par Guédel comme résidence pour sa mère.
En route, c'était un spectacle vraiment curieux que de voir la foule de nos alliés emmenant leur butin et poussant devant eux, avec de grands cris, femmes, chevaux, ânes et troupeaux.
La marche sur Latmingué fut pénible, en raison de la longueur du chemin et de la chaleur qui était suffocante.
A 10 heures seulement, les troupes s'établissaient dans leurs cantonnements : les tirailleurs dans le tata, le goum dans les tapates, la cavalerie à la face sud, l'infanterie à la face nord, près de la rivière de Saloum. Les puits étaient abondants et l'eau excellente.
Ainsi donc, même le tata de Latmingué, l'ouvrage le mieux installé dans ce genre, avait été évacué.
Le résultat du combat de Goumbof avait été de faire tomber, en vingt-quatre heures, au pouvoir de nos alliés, six tatas construits au prix de grands efforts, dont les murs extérieurs avaient en moyenne 5 mètres de hauteur, destinés, sans nul doute, à exciter dans cette région, et dans un avenir peu éloigné, des troubles et des guerres de nature à paralyser le commerce et l'influence française dans ces provinces, au bénéfice probable de l'influence anglaise, et à créer même, avec l'appui du Yolof, des embarras sérieux au gouvernement dans le Sine, le Baol et le Cayor.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Récompenses.

Le 16 juin 1885, un décret du Président de la République accordait les récompenses suivantes aux vaillants combattants de Gumbof : le capitaine **ESMETZ-DEUTOUT** et le lieutenant **RONDONY** étaient promus chevaliers de la Légion d'honneur ; les sergents **FLISQUET** et **MARCHAL**, le soldat **GUÉBERT** et le tirailleur **ADIONNA-DEMBELÉ** se voyaient décorés de la médaille militaire.
Par décret du 18 juin, le lieutenant-colonel **CORONNAT**, déjà au tableau d'avancement, était nommé colonel et commandant supérieur des troupes au Sénégal.

Marche sur Kaolakh.

Le 26 avril, la colonne quittait Latmingué, à 5 h. 20 m., dans l'intention d'aller s'établir à 10 kilomètres environ de Kaolakh ; malheureusement, le génie se trompa de route à travers ce dédale de sentiers se croisant dans tous les sens. La colonne était, en outre, mal guidée par les gens du pays ; elle passait à Grand-Koutal où des puits étaient remplis de tonnelets de poudre, et enfin, à 10 h. 1/2, elle trouvait deux ou trois puits d'eau très médiocre à Dobane, à 3 kilomètres environ à l'ouest de Koutal, et y établissait son campement.
Dans cette marche, l'adjudant **ROUSSEAU** était atteint d'un accès pernicieux et enlevé en moins d'une heure.
Le 27, la colonne s'établissait à Kavil, où elle fut ravitaillée. Le colonel profita du séjour du lendemain pour faire mettre la partie de la palissade restée debout en état, et pour faire construire des cases destinées à un poste formé d'un sous-officier, de 7 hommes et de 15 goumiers, qui devaient y tenir garnison.
Jusqu'ici, dans le Saloum, la route suivie n'était qu'un petit sentier sinueux, et la végétation différait peu de celle du Cayor et du Baol ; le pays traversé renfermait des forêts de gommiers et d'arbres résineux sur un terrain plat et sablonneux. A partir de Kavil, le sentier s'élargit, le terrain est plus riche, plus susceptible d'être cultivé, et semble être d'un plus grand rapport. Quant aux villages, quoique en grande partie brûlés ou abandonnés, on pouvait voir aux traces laissées par l'incendie qu'ils étaient riches, considérables, et que les magasins, épargnés par le feu, regorgeaient de mil et d'arachides. La végétation devient plus belle ; aux épines succèdent de grands arbres au feuillage touffu ; les palmiers et même les bambous font leur apparition, le terrain est légèrement ondulé.
Le 29 et le 30, la colonne séjourne à M'Boss pour y établir un poste fortifié de la force de celui de Kavil .
Le 1er mai, elle était à Perki, où l'eau est très abondante. Le lieutenant **MINET**, envoyé en reconnaissance avec 12 spahis, poussait son raid jusqu'à 35 kilomètres vers le sud, reconnaissait les deux cantonnements ultérieurs et apprenait que l'ennemi se trouvait du côté de Keurmaba.
Le lendemain, les troupes campaient à Sa-Koto ; à 9 heures du matin, tout le goum partait à la recherche de **SAËRMATY**. A 3 heures du soir, quelques Peuhls pillards avaient une rencontre avec une trentaine de cavaliers du marabout qui en blessèrent trois d'entre eux.
Le 3, on était au campement de Kerlamine. Le capitaine **NOËL**, avec 12 spahis, le lieutenant **BEAUDEMOULIN** et le chef du génie furent envoyés en reconnaissance à Keurmaba, avec mission, au cas où le tata serait évacué, de le faire immédiatement démolir.
Par suite d'une erreur du guide, la reconnaissance n'arriva qu'à midi et demi à Keurmaba. Le tata venait sans doute d'être promptement abandonné, car elle trouva encore dans les cases du feu allumé pour le repas du matin. L'ennemi était manqué d'une demi-heure.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Le tata de Keurmaba, quoique un peu moins fort que celui de Latmingué ou de Goumbof, avait une grande réputation d'importance pour les gens de Guédel ; les murs extérieurs étaient de 3 ou 4 mètres seulement, mais l'ouvrage était flanqué de huit tours, dont l'une n'avait pas moins de 10 mètres de hauteur. La démolition en fut commencée dans la journée.

Poursuite de Saërmaty.

SAËRMATY fuyait donc sans cesse ; bien au courant par les espions de la façon de marcher de la colonne, il mettait toujours entre elle et lui une avance de deux jours de marche. Le colonel **CORONNAT** résolut de le surprendre et forma, sous le commandement du capitaine **VILLIERS**, une colonne volante, qui comprenait :

1° Tous les spahis disponibles : 4 officiers, 28 hommes et 38 chevaux ;
2° Une pièce d'artillerie : i officier, 9 hommes (à cheval) et 12 chevaux ;
3° Un détachement de tirailleurs des 2e et 4e compagnies : 2 officiers, 50 hommes et 25 chevaux ;
4° 8 mulets porteurs d'orge et 8 chevaux du pays pour les conduire.

Au total : 105 hommes et 85 chevaux.
Cette colonne quitte Kerlamine le 3, à 6 heures du soir ; en passant au camp du Bour du Saloum, elle s'adjoint ce dernier, qui est suivi de 2,000 fantassins et de 500 chevaux.
Le 4, au campement des puits de Coulard, elle apprenait que **SAËRMATY** était à 30 kilomètres, au village de Battending, avec les débris de son armée. A 5 heures, le capitaine **VILLIERS** fait lever le camp ; après une marche pénible, dans une forêt très épaisse, la colonne traverse Patacon qu'elle trouve abandonné.
A 10 h. 1/2, elle était au gué de Battending ; des cavaliers du marabout, qui surveillaient le passage, se dérobaient à toute vitesse dans les fourrés.
A 11 h. 15, après avoir passé le gué, les troupes marchèrent en carré dans les broussailles sans être inquiétées. A peine en étaient-elles sorties qu'elles aperçurent les cases de Battending ; aussitôt la pièce d'artillerie envoya deux obus dans le village, puis la marche fut reprise.
Pendant que le carré s'avançait, le goum de Guédel, divisé en deux, suivait les pelotons de spahis : l'un de ceux-ci devait envelopper le village par la droite ; l'autre avait pour mission de le contourner par la gauche. Malgré ces précautions, le marabout put nous échapper.
Mais si **SAËRMATY** fut assez heureux pour prendre la fuite, sa suite n'eut pas le même sort. Le goum fit une razzia de plus de 500 femmes ou enfants, d'une centaine de prisonniers qu'il fusilla, et d'une grande quantité de têtes de bétail.
Avant l'attaqué de Battending, de 6 heures du soir à 11 heures du matin, la colonne volante avait parcouru 53 kilomètres. Le poloton de spahis du lieutenant **BEAUDEMOULIN** venait de fournir vingt-huit heures de marche et, en moins de deux jours, avait fait 115 kilomètres.
Le 5 mai, dès 5 heures du matin, la poursuite se continue sur la route ; partout les villages font leur soumission. La colonne, accompagnée de 150 cavaliers du goum, couche à Diourouko. Le capitaine **VILLIERS** y apprend que le marabout n'a pu s'enfuir qu'avec une trentaine de cavaliers, et qu'il se dirige sur Albréda.
Le lendemain, nos soldats atteignent Samé, dernière possession de **SAËRMATY**. Là, ils sont obligés de s'arrêter pour ne point violer la neutralité du territoire anglais. Une dépêche adressée au consul français de Gambie le prévenait d'avoir à sommer le gouvernement de ce pays d'interner le marabout ou de le reconduire à la frontière.

Le 7, la colonne volante revenait à Koundar, à 7 heures du soir, et rentrait le 8 à Kerlamine, après avoir parcouru 208 kilomètres en quatre jours.
Grâce à sa marche rapide, **SAËRMATY** avait pu être surpris et rejeté presque seul en Gambie ; son influence était détruite dans le Rip et une province de plus, et non la moins fertile, allait désormais augmenter nos possessions sénégalaises.
Pendant que cette colonne poursuivait l'ennemi, les troupes campées à Kerlamine ne restaient pas inactives : le capitaine **NOËL** et le sous-lieutenant **SAVY** reconnaissaient la rivière de Guiereye ; le commandant **CARON** et une escouade de chaque compagnie, sous les ordres du capitaine **DE JOUX**, partaient pour Keurmaba avec mission d'activer la destruction du tata ; ce dernier était complètement rasé dans la journée du 5 mai. Enfin, le chef de bataillon **BER**, avec un détachement, allait démolir le tata de N'Dingba, à 6 kilomètres au sud de Kerlamine, et le capitaine **BAISSE** en faisant autant des tours de Kermadou-Niné.

Retour du corps expéditionnaire.

Le 9, tout le corps expéditionnaire se mettait en route pour Nioro, où il arrivait le 11, à 7 heures du matin. Des ordres furent donnés aussitôt pour aménager le tata en vue de recevoir un poste.
Deux jours plus tard, les travaux d'aménagement étaient à peu près terminés et le poste était constitué ainsi : le capitaine **ESMETZ-DENTOUT**, les sous-lieutenante **SAVY** et **SAUTÉS**, chargés des reconnaissances topographiques et de la délimitation des frontières des différents chefs noirs, 15 artilleurs, 15 hommes d'infanterie de marine, 30 tirailleurs et 2 conducteurs avec 2 mulets.
Le 14, à 7 heures du matin, le traité de paix était lu aux chefs du pays, placés dans le carré formé par nos troupes ; tous y apposaient leurs signatures.
A 9 heures du soir, on venait annoncer au colonel que le canon perdu en 1865, lors du combat de N'Gaiak, avait été retrouvé dans le tata. D'après les renseignements, on le savait à Nioro ; on l'y avait vainement cherché la veille. **MAMOUNDARY**, comme gage de sa reconnaissance et de son amitié pour la France, vint lui-même au camp amener au colonel **CORONNAT** l'obusier de montagne autour duquel, vingt-deux ans auparavant, les servants et les chefs de pièce s'étaient fait tuer jusqu'au dernier.
Le 15, la colonne reprenait la route de Kaolakh ; arrivée à Diorane (18 mai), elle recevait l'ordre de se disloquer dès qu'elle aurait gagné Fatick. Les troupes devaient ensuite effectuer leur retour sur Dakar et Thiès.
Le 23, vers 2 heures, on arrivait au point de dislocation, après avoir fait dans la journée une marche totale de 28 kilomètres, sans avoir laissé un seul homme en arrière.
On peut se demander s'il faut plus admirer la façon dont les ordres ont été donnés pour le service si difficile des ravitaillements, que le plan méthodique dressé en vue des marches et des opérations militaires, car les deux conceptions sont ausssi remarquables l'une que l'autre. En effet, pendant les quarante-sept jours que la colonne a duré, elle n'a pas manqué une seule fois de pain frais, de viande, d'abris ; et dans le Rip, renommé jusque-là pour son manque d'eau, celle-ci avait été, sinon abondante, du moins suffisante pour toute la colonne. Un seul homme avait été enlevé par un accès pernicieux. Personne n'était mort de maladie, et les troupes, à leur arrivée à Fatick, montraient autant d'entrain qu'à leur départ de Kaolakh, le 20 avril.
Afin d'éviter les fatigues, la longueur des marches n'avait pas dépassé, en général, 18 kilomètres ; elles avaient été faites de préférence de 4 à 9 heures du matin ; jusqu'à 7 heures, on allait à une vitesse maxima de 4 kilomètres à l'heure ; après, on diminuait l'allure de manière à ne faire que 3 kilomètres 500.

En mettant, comme dans la colonne volante, un cheval par deux tirailleurs, tous les Européens étant montés, on a pu arriver à faire 208 kilomètres en trois jours et demi, parcours qui n'avait jamais été atteint au Sénégal.
Honneur aux chefs qui savent prendre de telles dispositions !

Mort du lieutenant Minet.

Au retour de la colonne, le lieutenant **MINET** fut chargé, par le gouverneur, d'une mission politique dans le Baol. Cette mission consistait principalement à prendre quelques dissidents du Rip, appelés N'Dandi.
Cet officier partait le 26 mai 1887, au matin, avec l'escadron de spahis ; il était accompagné de l'interprète **ABDOULAYE**. Le soir, il couchait à Patar et le lendemain à Diombel, où il conféra avec **NICOBAYE**, ennemi du roi de Sine. **NICOBAYE** était escorté de 300 hommes bien armés et d'une trentaine de cavaliers.
Il fut convenu que cette petite armée se joindrait à la colonne et, le jour même, on atteignait Sambé, où l'on apprenait que les N'Dandi étaient dans le pays avec un autre chef du nom de **TANOR**.
Le 28, les alliés se remirent en route et arrivèrent vers midi près de Kerma-Toufa-N'Diaye. Les renseignements recueillis portaient que les dissidents devaient se trouver à environ 3 kilomètres de N'Gapon.
A 3 h. 1/2, les spahis se portent vers ce village en se partageant en deux groupes : le premier destiné à escorter le lieutenant **MINET** pour l'arrestation des dissidents ; le deuxième en observation à l'extérieur pour empêcher leur fuite.
Le premier groupe, une fois à l'intérieur du village, est reçu à coups de fusil ; en quelques instants, le lieutenant **MINET** et l'interprète **ABDOULAYE** sont tués ; le vétérinaire **DUPUY**, 1 sous-officier, 3 spahis et 8 chevaux sont blessés.
Le lieutenant **BEAUDEMOULIN** rallie ce groupe sur son capitaine qui commence alors le combat à pied contre ce village, et après avoir eu encore un homme et des chevaux blessés, craignant de manquer de cartouches, se retire finalement sur son camp qu'il avait laissé à la garde du docteur **BOURIT** et de 5 cavaliers.
L'ennemi se retire de son côté, non sans avoir éprouvé des pertes sensibles.
Bientôt, le chef du village vint au camp, rapportant les corps du lieutenant **MINET** et de l'interprète **ABDOULAYE**, qui furent expédiés aussitôt sur Thiès à dos de chameau.
Le 29, la petite colonne se porte sur Diaring, où elle couche, et, le 30, elle arrive à Thiès, après une marche de 54 kilomètres.

CAMPAGNE DE 1887-1888 DANS LE SOUDAN

La campagne de 1887-88 termine heureusement les opérations contre **MAHMADOU-LAMINE**.
Après avoir été chassé par le colonel **GALLIÉNI**, et voyant le peu de succès que ses partisans du Rip venaient d'obtenir, le faux prophète se retire dans la Gambie. Le colonel **GALLIÉNI** détache à sa poursuite une colonne légère commandée par le capitaine d'artillerie de marine **FORTIN**.
Cette colonne légère comprenait deux compagnies de tirailleurs sénégalais et deux pièces de 80mm de montagne. Les guerriers du Bondou, sous les ordres d'**OUSMAN-GASSI,** constituaient la cavalerie.
Le 28 novembre 1887, nos troupes quittaient leur campement de Bani pour se porter, en secret et le plus rapidement possible, sur Toubacouta, où l'on savait que le marabout s'était retiré. On marcha

pendant plusieurs jours à travers des bois, obligé constamment de s'arrêter pour permettre aux auxiliaires de frayer le passage à coups de hache.
En arrivant à Sine, le 5 décembre, la colonne fut renforcée des gens du Ouli ; les espions, qui avaient été envoyés dans cette direction, apprirent que **MAHMADOU-LAMINE** ne se doutait nullement de la marche de nos troupes.
On quitte Sine le 7 décembre, à 4 heures du matin.
Les cavaliers de Bondou, placés sous les ordres du sous-lieutenant d'infanterie de marine **LEVASSEUR**, vont en avant, couvrant la marche. La colonne chemine dans le plus grand silence, pour ne pas donner l'éveil. Les roues des canons ont été entourées de vieux morceaux de sacs pour étouffer leur bruit. Les bidons, les fourreaux des épées-baïonnettes ont été fixés pour que le choc ne puisse s'entendre.
Bientôt les bois cessent et l'on se trouve dans les lougans d'un village que l'on aperçoit au loin : c'est Barocounda. Comme il est nécessaire que les habitants, ne se doutent pas de notre présence, le capitaine **FORTIN** ordonne la halte en carré et tout le monde se tient coi. Les sentinelles doivent rester cachées et ne se servir que de l'arme blanche si quelque habitant du village s'approche par hasard du camp.
Le soir, dès que l'obscurité est complète et que l'on est sûr qu'il n'y a plus personne dans les champs, la colonne reprend la direction de Toubacouta, laissant Baracounda sur sa droite. Cette marche de nuit où l'on n'y voyait pas à un mètre devant soi, dans la vase et les hautes herbes, fut des plus pénibles. Enfin, à minuit, on n'est plus qu'à une dizaine de kilomètres du but ; une halte, véritablement nécessaire, est ordonnée.
A 5 heures du matin (8 décembre) la colonne quittait son bivouac de nuit pour s'engager à travers bois, sur la route de Toubakouta. Vers 6 h. 1/2, elle parvenait à la lisière de la forêt, et envoyait quelques cavaliers explorer les lougans du village. Trois indigènes furent pris et gardés. La reconnaissance terminée, les cavaliers s'établissaient en ligne de vedettes, derrière la première rangée d'arbres.

Combat de Toubakouta.

Le terrain environnant Toubakouta se prêtait merveilleusement à l'emploi de nos armes à longue portée, et permettait ainsi de compenser l'infériorité numérique de nos troupes.
Le village est construit sur la rive gauche du marigot de Douga, sur un terrain formant glacis en pente très douce, vers le marigot ; les ondulations du sol sont à peine accentuées. Le pays est découvert et sans culture, dans un rayon d'un kilomètre au moins autour du village ; l'herbe est rare. Rien ne vient masquer la vue.
Quatre enceintes défendaient le point de résistance du marabout. L'enceinte extérieure était constituée par un double sagné, en très bon état, dont les deux lignes de défense étaient distantes d'environ 8 mètres. Un épaulement en terre, de 60 à 80 centimètres de hauteur, en protégeait le pied et servait autant à consolider les palissades qu'à couvrir les défenseurs. Des branches épineuses, entrelacées avec les bois, rendaient ce sagné difficilement abordable. Un fossé de 1 à 2 mètres de largeur sur 1 de profondeur, courait en avant de cette première enceinte. Les épines qui en tapissaient le fond formaient une excellente défense accessoire.
En arrière de cette double fortification, on distinguait un fort tata, flanqué de tours, qui servait lui-même d'enveloppe à un autre tata, entouré d'une épaisse muraille de 4 à 5 mètres de hauteur. Deux tours, surmontées d'une terrasse crénelée, tenaient les deux extrémités de ce nouvel ouvrage, auquel était accolé un petit sagné en gros troncs d'arbres, servant de mosquée.

L'enceinte de Toubakouta présentait un périmètre de 600 à 700 mètres. Elle était couverte en avant par d'importants ouvrages extérieurs. C'étaient d'abord, à l'angle gauche du village, un autre petit tata à cheval sur la route d'Oualia, puis, tout autour du sagné et à 50 mètres environ de distance, plusieurs petits tatas carrés, entourés d'épaisses murailles en pisé.
Tous ces ouvrages sont remplis d'hommes armés, mais personne ne se doute de la présence de la colonne sur les lieux.
Le petit corps expéditionnaire se déploie en arrière de la crête des hauteurs : une compagnie de tirailleurs à droite, une autre à gauche, l'artillerie au milieu, le convoi en arrière, protégé par deux sections de tirailleurs, la cavalerie à 50 mètres en avant, formée sur une ligne.
On s'avance ainsi en silence. Les cavaliers d'**OUSMAN-GASSI** apparaissent sur la crête. L'alarme est aussitôt donnée à Toubakouta. Les murailles des sagnés et des tatas extérieurs se garnissent d'hommes armés. Le détachement qui est en avant ouvre le feu à 300 mètres environ de la crête. Les coups sont mal ajustés ; cependant un Bondouké tombe pour ne plus se relever. On voit une troupe nombreuse, formée sur huit ou dix rangs d'épaisseur, sortir du sagné et s'avancer pour soutenir les gens qui sont en avant. Toutefois, on ignore encore que les Français sont là ; on croit que ce sont les guerriers d'**OUSMAN** qui viennent exécuter des razzias de bestiaux aux abords de la place.
La colonne a pris position en arrière des cavaliers, face à l'angle nord du village, de manière à pouvoir battre de ses feux la route de Oualia, qui est la ligne de retraite naturelle de **MAHMADOU-LAMINE**. Les pièces sont en batterie et les deux compagnies de tirailleurs prêtes à commencer les feux de salve. Quelques projectiles ennemis, mal dirigés d'ailleurs, tombent au milieu de la colonne. L'ordre d'ouvrir le feu est donné, et le premier coup de canon retentit, donnant le signal du combat et montrant que les blancs sont là avec leurs terribles engins de guerre. En même temps, la cavalerie démasque le front, se formant en deux pelotons, qui vont surveiller, à droite et à gauche, les mouvements de l'adversaire et prévenir des dangers qui pourraient menacer nos flancs.
A 7 h. 1/2, le feu est commencé sur toute la ligne. Il est conduit très énergiquement dès le début, afin d'arrêter tout mouvement offensif des défenseurs de Toubakouta.
On prend pour but toute la partie nord du village et les petits tatas qui en couvrent les abords, afin d'interdire au plus tôt la route de Oualia. Nos feux d'artillerie et de mousqueterie ont bientôt fait leur œuvre parmi les défenseurs de cette partie du village. Leur grand nombre lui-même est un obstacle aux efforts qu'ils font pour sortir du sagné et des murailles qui les protègent. Ils cherchent deux fois à se former pour se porter vers la position occupée par notre petite troupe : mais les obus de nos pièces de 80 millimètres et les volées de balles de nos kropatscheks les arrêtent chaque fois, semant les morts et les blessés sur le terrain où les guerriers du marabout se pressent pêle-mêle et sans direction. Toutefois, ils ne renoncent pas à la lutte, car on les voit bientôt se diriger vers le sud du village, où, sortant du sagné et des petits tatas extérieurs, ils se forment en deux colonnes. Celles-ci, abritées par un dos de terrain, remontent le glacis et cherchent à tourner par la gauche la ligne que nous occupons sur les hauteurs.
Toute la partie nord de Toubakouta s'est donc vidée de ses défenseurs ; les petits ouvrages avancés avaient été évacués. On voyait déjà de nombreux fuyards s'échapper par la route de Oualia. Le capitaine **FORTIN**, craignant toujours que le marabout ne prenne cette direction pour fuir vers l'ouest, fait tirer sur la route par l'une de ses pièces et un peloton de tirailleurs.
Tout à coup une vive fusillade retentit sur notre gauche, et les cavaliers d'**OUSMAN** viennent prévenir que les colonnes ennemies débordaient la position et cherchaient à s'avancer sur les derrières de notre ligne. Le capitaine **FORTIN**, sans abandonner la surveillance de la route de Oualia, envoie **OUSMAN** avec ses cavaliers se placer en arrière des auxiliaires du Bondou, puis dispose en potence, face au sud, une compagnie de tirailleurs dont les hommes, largement espacés,

ouvrent le feu contre les colonnes d'assaillants. Nos tirailleurs ne s'émeuvent ni des clameurs sauvages de leurs adversaires, ni de leur grand nombre, ni même du danger d'un échec ; ils sont irrésistibles.

Et cependant, quelle bravoure chez les gens de **LAMINE** ! La plupart viennent se faire tuer jusqu'à 100 mètres de notre ligne.

Déjà, le capitaine **FORTIN** allait donner l'ordre à la 2e compagnie de tirailleurs d'aller renforcer à son tour la compagnie engagée, quand il s'aperçut que les guerriers de **MAHMADOU-LAMINE** fuyaient en désordre, vers l'intérieur du village, pour aller se ranger derrière les murailles et continuer le feu.

Tandis qu'un peloton de tirailleurs de la compagnie de droite continue à couvrir de projectiles la route de Oualia, l'artillerie a pris pour objectif le centre du village, qu'elle canonne vigoureusement pour allumer l'incendie parmi les cases aux toits de paille. L'une des pièces promène partout ses obus fusants pour chasser les défenseurs qu'inquiètent encore les feux de salve de la compagnie qui a pu reprendre sa position primitive, face à Toubakouta.

Vers 9 heures, toute la colonne longeant la crête se transporte à 150 mètres au sud. La partie nord du village a été évacuée et les défenseurs se sont concentrés dans la partie sud. Ils commencent même à dessiner un mouvement offensif qu'il s'agit d'arrêter. Puis il faut en finir, car la chaleur devient accablante, et déjà, sous l'influence du soleil, de la fatigue et de la fumée du combat, deux ou trois soldats européens ont été pris d'insolation et ont dû être portés en arrière, sous les arbres qui abritent l'ambulance.

La colonne se trouve sur sa nouvelle position à 9 h. 1/1 La cavalerie est poussée vers le sud, pour parer à tout mouvement tournant ; elle est soutenue par une section de tirailleurs, prête à accueillir de ses feux les bandes ennemies qui voudraient encore déborder notre ligne. Toute la partie du sud du village, ainsi que les petits tatas carrés extérieurs, sont bondés de guerriers de **LAMINE**, qui ouvrent le feu dès qu'ils voient la colonne en face d'eux. En avant de ces tatas, un fossé est plein de tireurs dont les balles gênent quelque peu le déploiement.

Le feu recommence avec violence et est dirigé tout d'abord sur les tatas extérieurs et sur la partie sud de Toubacouta. Dès les premiers coups de canon, la poudrière, placée dans le tata central, saute en couvrant le village de ses débris. Les balles partant des ouvrages avancés font quelques victimes parmi les auxiliaires à pied, qui ont été reportés sur la gauche de notre ligne, et blessent deux tirailleurs ; mais, généralement, les coups portent trop haut.

Vers 10 heures, tout le village est en feu. Les troupes du marabout s'échappent en désordre par le sud, en suivant la route Couonkou. Notre infanterie dirige des feux de salve sur ces bandes en fuite.

C'est le moment décisif. L'artillerie reçoit l'ordre de tirer à mitraille et de balayer les sagnés et tatas pour préparer l'assaut. La cavalerie est portée en avant et contourne le village par le nord, pour aller intercepter aux fuyards la route de Oualia. La colonne d'assaut se forme au pied des hauteurs : en avant, les auxiliaires ; en arrière, une compagnie de tirailleurs en soutien. L'autre compagnie reste à mi-hauteur pour cribler le sagné de ses projectiles jusqu'au dernier moment et écarter les défenseurs.

Aussitôt formées, les troupes d'assaut sont lancées en avant ; l'attaque est brillamment conduite par **OUSMAN-GASSI** et la colonne pénètre dans le village, accueillie par un feu nourri des derniers défenseurs, qui luttent avec un tel acharnement qu'en moins de quelques minutes nous avons une quarantaine d'hommes hors de combat. Mais, cerné et acculé par l'incendie, le reste de l'armée ennemie jette ses armes et se rend à discrétion. On s'informe de suite du marabout. Hélas ! il nous avait encore échappé.

Les pertes de son armée étaient considérables ; le village et ses abords, le marigot et les pentes de la rive droite étaient jonchés de cadavres. De notre côté, nous comptions une cinquantaine d'hommes

hors de combat, dont trois ou quatre tirailleurs. Aucun Européen n'avait été touché ; il est vrai que leur nombre se réduisait à quelques canonniers et aux gradés des compagnies de tirailleurs.
Les renseignements recueillis portaient que **MAHMADOU-LAMINE** avait dû s'enfuir la veille de l'investissement, sous prétexte d'aller combattre les Torodos du Niani. Bien qu'il n'eût que six ou sept heures d'avance, on ne pouvait penser à le faire poursuivre par les troupes de la colonne. Le jour précédent, elles avaient marché pendant quinze heures, sans dormir de la nuit, et, le 8 décembre, elles avaient encore marché et combattu jusqu'à 10 heures du matin. Les hommes étaient harassés et dormaient debout ; les chevaux et les mulets étaient fourbus. Un hasard providentiel allait nous permettre de faire poursuivre notre insaisissable adversaire.
Le lendemain, 9 décembre, **MOUSSA-MOLO**, roi du Fougaloudougou, ennemi de **MAHMADOU-LAMINE**, ayant appris nos succès, vint se mettre à la disposition du capitaine **FORTIN**, qui songea à l'utiliser immédiatement pour poursuivre le marabout.
Dès le 9 au soir, une véritable chasse à l'homme est organisée. Trois jours après, **MAHMADOU-LAMINE** était fait prisonnier à N'Goga-Soukota, après une défense héroïque de quelques heures dans laquelle il est frappé mortellement d'un coup de sabre. Sa tête est rapportée triomphalement au capitaine **FORTIN**.
Ainsi finit l'homme qui avait rêvé un instant d'élever un nouvel empire musulman au Sénégal.
Le 22 janvier, la colonne de la Gambie rentrait à Kayes, où elle était reçue en grande pompe par le colonel **GALLIÉNI** et toutes les troupes de la garnison. Nous étions débarrassés d'un adversaire dangereux, la rive droite de la haute Gambie pouvait être considérée comme nous appartenant entièrement et rien, désormais, ne devait entraver nos efforts vers le Niger.
Dans le nord, le commandant **VALLIÈRE**, de l'infanterie de marine, pousse jusqu'aux environs de Nyamina, sur le Niger ; il revient par la rive gauche de ce fleuve, non sans enlever, en passant, quelques tatas récalcitrants. Le zèle et le dévouement dont il fait preuve encore une fois lui valent un témoignage officiel de satisfaction du Ministre de la marine.
Pendant ce temps, le colonel **GALLIÉNI** se rendait à Siguiri avec un peloton d'infanterie de marine monté (lieutenant **BRIQUELOT**), une compagnie de tirailleurs sénégalais, une section d'artillerie et un convoi administratif pour y construire un fort. Ce village est situé au confluent du Niger et du Tankisso.
En deux campagnes, le colonel était arrivé, en outre, à poser 76 kilomètres de voie et à relier Bafoulabé et Médine à Kayes. Il avait aussi fait, transporter jusqu'au Niger les 945 colis de la canonnière le Mage, destinée à continuer, avec celle qui y était déjà, l'exploration du Soudan et de ses affluents.
Ces brillants services lui valurent la croix d'officier de la Légion d'honneur.
Le sous-lieutenant **LEVASSEUR** qui, pendant la chasse donnée à **MAHMADOU-LAMINE**, s'était particulièrement fait remarquer, fut promu au grade supérieur.

OPÉRATIONS DANS LA DUBREKA EN 1888

A la suite de l'enlèvement du village fortifié de Manéah, le 14 mai 1888, par le sous-lieutenant **VALDENAIRE**, commandant du poste de Dubreka, et, en raison des démonstrations hostiles de quelques chefs de cette région, une expédition fut reconnue nécessaire afin d'assurer la sécurité de nos établissements de ce côté.
L'autorité militaire de la colonie arrêta aussitôt les plus promptes et les moins dispendieuses mesures pour aboutir aux résultats à atteindre. A cet effet, elle expédia simplement de Dakar sur Couakry, à la date du 18 mai 1888, l'aviso *la Mésange*, à bord duquel prit passage le chef de

bataillon **NOBLE**, de l'infanterie de marine, désigné pour exercer le commandement de cette expédition.
La partie principale des forces employées fut constituée au moyen de la 1re compagnie de tirailleurs (capitaine **AUDÉOUD**), qui arriva à Couakry le 23 mai et repartit le même jour pour Dubreka, ainsi que le personnel, le matériel, les vivres et les munitions nécessaires pour la campagne.
La petite colonne expéditionnaire avait un effectif total de 7 officiers et de 148 hommes, dont 21 Européens (1 sergent, 1 caporal et 12 soldats, lieutenant **GUICHARD**, du 1er régiment).
Le 25 mai, à 4 heures du matin, elle se dirige sur Manéah, en détruisant et en brûlant sur son passage les tatas et les villages qui servaient de refuge aux Timenés, notamment les tatas de Bendo-Kori et de Moria-Kori, situés sur le chemin des caravanes.
Après avoir ainsi nettoyé le pays sur un parcours de 80 kilomètres environ, elle arrive, dans l'après-midi du 29, devant Manéah, où l'ennemi s'est retranché. Grâce à l'entrain des troupes et aux dispositions prises, l'enceinte est enlevée en trois quarts d'heure, après une vive fusillade, mais sans l'aide du canon. Les Timenés s'enfuient en escaladant les murs, poursuivis par nos feux qui en mettent un certain nombre hors de combat. De notre côté, nous avons 1 tirailleur tué et 2 blessés.
Cette action décisive achève de jeter la terreur parmi les rebelles, qui se croyaient sûrs de l'impunité dans un pays montagneux et difficile.
La colonne rentre ensuite à Dubreka pour y prendre un repos bien mérité (30 mai). L'état sanitaire était d'ailleurs excellent.

COLONNE DU N'DIEGHEM EN 1889

Depuis quelque temps, les Sérères des cantons du Diéghem se livraient à de nombreux actes de brigandages qui appelaient une répression rapide.
Pour les punir, le commandant supérieur des troupes forma une colonne dans la composition de laquelle entrait la 36e compagnie du 1er régiment d'infanterie de marine (capitaine **MARMET**) et une compagnie de tirailleurs sénégalais.
Le chef de bataillon **SCHNEIDER** fut désigné pour en prendre le commandement.
La concentration se fait le 16 mars 1889, à Nianning et, le 18 au matin, les troupes se mettent en route pour Sarène. En y arrivant, vers 7 heures, elles sont reçues par des coups de feu tirés de l'intérieur du village ; aussitôt ce dernier est livré aux flammes, puis la colonne poursuit son chemin.
La marche est des plus pénibles, car la chaleur est intense et la route mauvaise. Néanmoins, il est nécessaire d'aller jusqu'à N'Diouck pour faire la grand'halte ; c'est le seul endroit où l'on peut trouver de l'eau potable. On y entre à 11 h. 15 ; l'infanterie est épuisée, mais elle a tenu bon jusqu'au bout.
A 3 h. 15, la colonne reprend la direction de Sesen ; en arrivant devant le village, l'escadron de spahis, qui marche en éclaireur, est accueilli par des coups de feu. Aussitôt, il met pied à terre, riposte vigoureusement et met l'ennemi en déroute en le rejetant dans les bois. Dès que le gros a rejoint, toutes les cases sont incendiées et on s'installe au bivouac.
Le lendemain, le petit corps expéditionnaire se rend à Saoû, point où l'ennemi a été signalé. Bien qu'ayant établi plusieurs retranchements dans les environs, les Sérères prennent la fuite à la vue des spahis. Le village de Guédiane, qui s'était montré hostile, fut brûlé en passant.
Le 20 mars, le service de renseignements fait connaître que de nombreux insurgés se sont réfugiés à Sakum, au sud-ouest de Saoû. Le commandant de la colonne, laissant le convoi sous la garde d'une section de tirailleurs et d'une section d'infanterie de marine, part avec le reste de sa troupe pour surprendre l'ennemi. Arrivé dans une clairière, la halte est ordonnée (6 h. 15 du matin) pendant que

deux pelotons, l'un d'infanterie, l'autre de tirailleurs, vont fouiller un bois épais qui se trouve à l'ouest du sentier suivi. A peine ont-ils mis le pied dans le fourré qu'ils sont reçus par une décharge de mousqueterie; mais les assaillants refusent le combat et se sauvent. Après quelques instants de poursuite, la colonne rentre à Saoû.

L'objectif donné pour la journée du 21 mars est N'Dofane, en passant par Diob. Le départ a lieu à 5 heures du matin et, une heure après, les spahis sont devant Diob, arrêtés par une centaine de Sérères embusqués dans une tranchée et paraissant décidés à se défendre sérieusement. Le chef de bataillon se porte sur les lieux pour les reconnaître et fait ensuite prendre la formation de combat. L'artillerie ouvre d'abord le feu et désorganise la défense ; puis les troupes à pied, décrivant un mouvement concentrique dont l'infanterie de marine est le pivot, s'avancent jusqu'à 80 mètres du retranchement et en délogent les défenseurs par des feux bien ajustés. Dans cette lutte, le capitaine **MARMET** est contusionné à la tempe et un sapeur est blessé au bras droit.

La colonne va se rassembler au delà du village et se remet en marche sur N'Dofane qu'elle atteint, sans coup férir, à 9 heures.

Le lendemain, elle séjourne sur place ; ce repos était devenu très nécessaire, car les hommes avaient beaucoup fatigué; le thermomètre marquait, dans l'après-midi, 41° à l'ombre.

Les journées des 23 et 24 sont aussi très fatigantes ; le soleil est toujours aussi fort et, pour comble, on n'a presque pas d'eau. La colonne traverse plusieurs villages et rassure les populations ; le 27, sa mission étant accomplie, elle reçoit à Nianning l'ordre de dislocation.

COLONNE DU HAUT-FLEUVE (1888-1889)

La colonne destinée à opérer dans le Soudan français, en 1888-1889, comprenait un détachement d'infanterie de marine de 25 hommes, 35 tirailleurs, plus la 3^{e} compagnie, commandés par le capitaine **MONIN**, 8 spahis et 3 pièces de montagne.

La concentration se fait à Bafoulabé. Le 14 février, tous les préparatifs sont terminés et la colonne se met en marche à 7 heures du soir. Le 18, elle arrive devant Koudian, centre de résistance de l'ennemi, après avoir parcouru une distance de 102 kilomètres.

Dès l'arrivée, l'artillerie se met en batterie, afin de faire brèche dans le tata ; pendant ce temps, l'infanterie exécute des feux de salve sur les défenseurs. Ceux-ci ripostent d'abord vigoureusement, puis leur feu se ralentit ; la brèche est suffisante, car elle a une largeur de 10 à 12 mètres. Il est à ce moment 1 h. 20 du soir ; le soleil darde ses rayons brûlants, mais néanmoins l'entrain est magnifique.

Les colonnes d'assaut sont formées, le détachement d'infanterie de marine reste en réserve pour soutenir les tirailleurs et poursuivre l'ennemi de ses feux lorsqu'il sautera le mur d'enceinte pour fuir. Au signal donné, nos braves tirailleurs s'élancent en avant. Le sous-lieutenant **MARCHAND**, entre le premier dans la forteresse et, quoique blessé d'un coup de feu à la tête, continue à combattre les rebelles qui ne tardent pas à être mis dans la plus grande déroute. De toutes parts, ils escaladent les murs pour gagner la campagne, mais chaque gerbe de feu que l'infanterie de marine leur envoie en abat un grand nombre.

Les morts sont nombreux et les blessés le sont plus encore ; la route retentit des hurlements que poussent ces malheureux. Enfin, nous sommes entièrement maîtres de la place et de ses abords ; le but est atteint sans grandes pertes.

Après un repos d'une journée à Koudian, l'ennemi ne s'étant plus montré, la colonne reprit le chemin de Bafoulabé. La marche, sous une température épouvantable à travers des marais en décomposition, fut excessivement pénible ; les troupes européennes payèrent un large tribut à la

maladie. Le capitaine **MONIN**, le sergent **JEANSOLIN**, 2 caporaux sur 5 et 15 soldats sur 40, de l'infanterie de marine, en moururent.
En récompense de son action d'éclat, le sous-lieutenant **MARCHAND** fut nommé chevalier de la Légion d'honneur ; le tirailleur **M'BAREICH**, qui, pendant le combat, avait été blessé en montrant un courage héroïque, reçut la médaille militaire.
Dans cette affaire, où nos fantassins de marine firent usage du fusil modèle 1884, on put constater les services que cette arme pouvait rendre en campagne, tant par la justesse de son tir que par sa portée et la solidité de son mécanisme. C'est avec raison que nos soldats ont une confiance illimitée en elle.

CAMPAGNE DU DAHOMEY EN 1890[1]

Motifs de l'expédition.

Le motif déterminant de l'expédition du Dahomey était d'arrêter à tout jamais les incursions des indigènes sur notre territoire de Porto-Novo, où ils venaient chaque année, pendant les mois de janvier, février et mars, exercer leurs déprédations, semant les ruines sur leur passage et emmenant en esclavage tous les habitants de la région qu'ils pouvaient faire prisonniers.
Pour assurer le respect des traités, il fut décidé qu'un corps expéditionnaire, tiré des troupes du Sénégal, serait envoyé sur les lieux, sous les ordres du chef de bataillon d'infanterie de marine **TERRILLON**.
Le 7 février 1890, ce corps expéditionnaire quittait Saint-Louis pour aller embarquer à Dakar, à destination de Kotonou. Il comprenait :

ÉTAT-MAJOR

Chef de bataillon **TERRILLON**, lieutenant **COLLOMBIER**, médecin de 2e classe **DODARD**.
TROUPES
2e compagnie de tirailleurs sénégalais (capitaine **LEMOINE**, lieutenant **HUILLARD**, sous-lieutenant **TIFFON**, sous-lieutenant indigène **SULEYMAN-DIENQ**).
4e compagnie de tirailleurs sénégalais (capitaine **PANSIER**, lieutenant **LAGASPIE**, sous-lieutenant **MOUSSET**, sous-lieutenant indigène **YORO-CUMBA**).
25 hommes de la 10e compagnie du même corps (sous-lieutenant **SZYMANSKI**).
Compagnie de tirailleurs gabonais (capitaine **OUDARD**, lieutenant **COMPÉRAT**, sous-lieutenant indigène **TOUMANÉ-AITSA.**
12 artilleurs et 3 infirmiers.

Toutes ces troupes se trouvent réunies à Kotonou, le 20 février.
En outre, 116 tirailleurs de la 10e compagnie, sous les ordres du capitaine **ARNOUX**, 8 artilleurs et 3 infirmiers, avec le médecin de 2e classe **ROUX**, occupent Porto-Novo. Le sous-lieutenant **MARTINEAU** et 16 hommes de la même compagnie sont à Grand-Popo. Enfin, 1 sous-officier et 9 tirailleurs tiennent garnison à Agoué.
Le capitaine **SEPTANS** est en mission à Porto-Novo. Comme artillerie, la colonne ne possède que quatre pièces de 4 de montagne, approvisionnées à 65 coups par pièce.

1 Ce chapitre est extrait, en grande partie, d'un travail de l'auteur, intitulé : L'Expédition du Dahomey.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Combat de Kotonou.

Le 21 février 1890, toutes les troupes étant prêtes à marcher, le lieutenant gouverneur et le commandant des troupes font prisonniers les Agorigans (habitants notables de Kotonou), qui nous étaient hostiles. Leurs personnes répondaient de nos nationaux retenus à Wyhdah.
Vers 3 heures de l'après-midi, une reconnaissance est dirigée sur Kotonou ; elle a pour mission de ne commettre aucun acte d'hostilité, et les hommes ne doivent faire usage de leurs armes que s'ils sont attaqués.
En arrivant au nord du village, sur les bords de la lagune, l'avant-garde (lieutenant **COMPÉRAT**) est accueillie par des coups de fusil auxquels elle répond immédiatement; un feu assez vif s'engage, puis le calme se rétablit. La deuxième section de tirailleurs gabonais (capitaine **OUDARD**) va renforcer la première et est elle-même suivie de la première section de la 4e compagnie de tirailleurs (lieutenant **LAGASPIE**).
La marche en avant est reprise et la fusillade recommence aussitôt ; mais l'ennemi, vivement poursuivi, s'enfuit en traversant la lagune et les hautes herbes qui entourent le village et le dérobent à la vue des troupes en réserve.
Cet engagement nous coûte 4 blessés. Les Dahoméens laissent 15 cadavres sur le théâtre de la lutte.
La partie nord du village est ensuite incendiée pour faciliter la mise en état de défense. Dès le lendemain, les hommes se mettent à construire un fortin sur cet emplacement.
Le 23, à midi, l'ennemi est signalé à 1,200 mètres des avant-postes, sur la lisière des bois que traverse la route de Kotonou à Godomey ; il semble hésiter à se porter en avant.
Deux colonnes sont aussitôt formées pour l'attaque :
1° Colonne de gauche, comprenant la compagnie de Gabonais (capitaine **OUDARD**), la 4e compagnie de tirailleurs sénégalais (capitaine **PANSIER**), une pièce de 4 rayée de montagne (sous-lieutenant **SZYMANSKl**) ;
2° Colonne de droite, composée d'un peloton de la 2e compagnie de Sénégalais (capitaine **LEMOINE**) et, une pièce de 4 rayée de montagne (maréchal des logis d'artillerie **MOREAU**).

Un bois, qui séparait les deux colonnes, est fouillé ; les éclaireurs ennemis l'évacuent aussitôt.
Les deux colonnes s'avancent rapidement, protégées par le tir de l'artillerie ; l'ennemi, profitant de la plaine et des parcelles de broussailles très épaisses situées au nord de Kotonou, essaye de résister ; mais il est vigoureusement attaqué et mis en déroute par des feux de salve et quelques boîtes à mitrailles. Accompagné dans sa retraite par les tirs combinés de l'infanterie et de l'artillerie, il disparaît sous bois, laissant sur le terrain 17 cadavres et de nombreuses armes, ainsi qu'une grande quantité de munitions et de vivres.
Cette affaire nous avait coûté 3 blessés ; les pertes des Dahoméens peuvent être évaluées à 60 hommes ; la plupart étaient tombés dans des broussailles fort épaisses.
La compagnie de Gabonais et la 4e compagnie de Sénégalais, soutenues par une pièce de 4, ont été seules engagées, la 2e compagnie n'ayant rien rencontré devant elle. Les forces dahoméennes s'élevaient à environ 800 hommes.
Dans la soirée, le capitaine **SEPTANS** arrive de Porto-Novo avec 4 artilleurs, deux pièces de 4 rayées de montagne, 22 gardes civils armés de fusils 1874, et 300 auxiliaires du roi Toffa, armés de fusils à pierre.
Le 24, il est formé une compagnie mixte sous les ordres du capitaine **SEPTANS**, comprenant une section de la 10e compagnie, 22 gardes civils et 30 auxiliaires du roi Toffa, choisis parmi les musulmans volontaires.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Malgré ces deux échecs, l'ennemi reparaissait le 26, en bandes nombreuses, dans les bois voisins de Kotonou ; mais elles sont bientôt délogées par le feu d'artillerie du *Sané* et de *l'Emeraude*.

Combat du 1er mars.

Le 1er mars, le commandant **TERRILLON**, voulant se procurer des renseignements positifs sur la position occupée par les avant-postes ennemis, dirige sur le village de Zobbo une reconnaissance comprenant :

La 2e compagnie de tirailleurs sénégalais (capitaine **LEMOINE**).
La 4e compagnie de tirailleurs sénégalais (capitaine **PANSIER**).
La compagnie mixte (capitaine **SEPTANS**).
3 pièces de 4 rayées de montagne, approvisionnées à 40 coups (sous-lieutenant **SZYMANSKI**).

Zobbo est situé sur les bords marécageux du lac Denham, à 5 kilomètres nord de Kotonou, et à 6 kilomètres sud d'Abomey-Calavi.
A 4 h. 30 du matin, les troupes sont embarquées sur des pirogues 5 la distance de Kotonou à Avantari (village lacustre bâti sur le lac Denham) est rapidement franchie ; mais, à partir de ce village, il faut traîner les pirogues dans la vase jusqu'à Zobbo, qui en est éloigné de 1,500 mètres.
Ce n'est qu'à 8 heures du matin que l'on peut commencer le débarquement ; partout règne un silence de mort ; mais, à peine les premiers hommes (gardes civils) ont-ils mis pied à terre qu'ils sont accueillis par une vive fusillade partant de tous les fourrés environnants.
Le brave commandant **TERRILLON**, avec son état-major, est entouré à un moment donné et obligé de se défendre avec son revolver. Plusieurs ennemis sont abattus presque à bout portant.
Deux gardes civils sont tués, mais les tirailleurs de la 2e compagnie (capitaine **LEMOINE**) se jettent dans la vase et accourent après quelques feux de salve ; à la sonnerie de la charge, ils s'élancent, enlèvent le village et poursuivent l'ennemi jusqu'à 600 mètres au sud, sur les bords d'un marigot vaseux. Là, un nouvel engagement recommence très vif ; un canon, débarqué au prix d'efforts inouïs, balaye la droite du village, pendant que la compagnie mixte va occuper les broussailles, à l'ouest, sur la route de Godomey.
Les trois pièces de 4 rayées de montagne (sous-lieutenant **SZYMANSKI**) sont portées rapidement à la hauteur de la 2e compagnie, laquelle se relie à la compagnie mixte par une de ses sections (lieutenant **HUILLARD**). Dès que le feu est ouvert, l'ennemi prend la fuite dans toutes les directions. Il est 10 heures ; le commandant, prévoyant un retour offensif, rectifie la position des troupes pour faire face de tous côtés. Bientôt, en effet, les quatre faces de la colonne sont attaquées ; des renforts considérables arrivent à l'adversaire par la route de Godomey.
Heureusement, les trois pièces d'artillerie avaient été reportées au sud du village, face à l'ouest. Le feu devient alors très vif et, après une demi-heure d'une lutte opiniâtre, les Dahoméens sont mis en déroute encore une fois.
Les troupes se reposent jusqu'à midi, heure à laquelle elles se rembarquent pour Kotonou. Avant de se retirer, la compagnie mixte (capitaine **SEPTANS**), qui a protégé le mouvement, incendie le village.
Nos pertes de la journée sont de 2 tués et 2 blessés ; celles de l'ennemi atteignent au moins 300 hommes.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Désarmement des auxiliaires.

Dans la journée du 3 mars, des symptômes de découragement et de lâcheté sont signalés parmi les auxiliaires de la compagnie mixte. Comme une affaire est imminente, ils sont désarmés ; on ne conserve que les 22 gardes civils.

Combat du 4 mars.

Pendant la nuit du 3 au 4, les avant-postes qui occupaient la ligne reliant le fort en construction au télégraphe avaient lacomposition suivante :

1° Sur les bords de la lagune, une section de la compagnie gabonaise (lieutenant **COMPERAT**), dans le bastion nord du fort, avec une pièce de 4 rayée de montagne ;
2° Une section de Gabonais (capitaine **OUDARD**) dans un poste entouré d'abatis, situé à 200 mètres au sud-ouest du fort ;
3° Une pièce de 4 rayée de montagne (maréchal des logis **MOREAU**) et une demi-section de la 2e compagnie, dans un ouvrage situé à 30 mètres au sud-ouest et à 20 mètres en arrière de la section **OUDARD** ;
4° La section de la 10e compagnie (sergent **ALBERT**), à l'Agor, maison en paillottes, entourée d'abatis ;
5° Les gardes civils en arrière et en réserve derrière cette section ;
6° Deux pièces de 4 rayées de montagne (sous-lieutenant **SZYMANSKI**), sur une petite élévation située en avant du sanatorium ;
7° Une demi-section de la 4e compagnie au télégraphe ;
8° Un poste de surveillance de 4 hommes sur la langue de terre qui s'étend entre la lagune et la mer.
La réserve était formée de deux pièces de 4 rayées, en arrière du sanatarium ; trois sections de la 2e compagnie à la factorerie Régis ; trois sections et demie de la 4e compagnie à la factorerie Fabre, au sud.
A la faveur de la nuit, d'un orage très violent et des bois qui couvraient ses mouvements, l'ennemi avait pu s'approcher de nos lignes et attendait le coucher de la lune pour s'élancer à l'attaque. Sur tout notre front, les avant-postes faisaient bonne garde, et chaque compagnie de réserve avait une section de police.
En raison de la nature du terrain et de la manière de combattre des Dahoméens, qui s'avancent en rampant et en se dissimulant avec beaucoup d'adresse, ordre avait été donné de ne former ni sentinelles, ni postes de 4 hommes ; de 7 heures du soir à 4 heures du matin, un tiers de l'effectif était debout pendant trois heures et était relevé ensuite par l'autre tiers et ainsi de suite ; dès 4 heures du matin, tout le monde était à sa place, prêt à faire feu.
A 4 h. 45, la tornade venait de s'apaiser et la lune disparaissait derrière les nuages, lorsque le lieutenant **COMPÉRAT** entendit un bruit étrange qui paraissait se rapprocher de son poste ; il prévient ses hommes à voix basse, prête l'oreille et essaie de voir, mais l'obscurité est trop profonde.
Tout à coup, les grelots des féticheurs s'agitent, et l'ennemi se dresse en masse à dix pas des remparts. Il est accueilli par un feu de salve exécuté avec le plus grand calme par nos braves Gabonais ; en même temps, le canon de 4 rayé envoie sa première volée de mitraille.
Déjà le commandant **TERRILLON** était debout, se préparant à aller visiter les avant-postes ; il fait de suite au Sané le signal de combat, et aussitôt la grosse artillerie du croiseur ainsi que ses hotchkiss vont fouiller les bois qui se trouvent à l'ouest. La 4e compagnie (capitaine **PANSIER**) part

au pas de course pour soutenir la droite ; la 2e (capitaine **LEMOINE**) se dirige sur l'Agor où la fusillade vient également d'éclater.
Les Dahoméens avaient formé deux colonnes : celle de gauche (un régiment d'amazones et un millier de guerriers) avait commencé l'attaque ; celle de droite, comprenant 1,000 à 1,200 hommes, s'était attardée dans la traversée du bois épais du télégraphe et n'avait pu attaquer que quelques instants après. Au centre, le terrain était découvert et il n'y avait pas un seul ennemi. Le capitaine **OUDARD**, quoique entendant à sa droite et à sa gauche une fusillade acharnée, avait l'ordre d'attendre le lever du jour pour y prendre part.
Sur la droite, l'attaque est terrible, l'ennemi tourne le bastion qu'il entoure de tous côtés ; guerriers et amazones s'élancent sur les remparts, écartent les palanques et, à travers les interstices, engagent les canons de leurs fusils pour tirer plus sûrement. Quelques amazones se hissent sur le sommet des palanques, sont tuées à coups de baïonnette et tombent à l'intérieur du bastion.
Le lieutenant, blessé dès le début de trois balles, dont une lui brise l'omoplate, reste calme, animant ses soldats. Cette poignée de braves non seulement résiste à tous les assauts, mais encore fait une sortie à la baïonnette pour dégager la gorge de l'ouvrage ; 3 hommes sont tués et 8 sont blessés. Parmi ceux-ci se trouvait le sergent **CLAVERIE**, qui avait reçu deux balles. Comme il rendait compte de ses blessures, le lieutenant **COMPÉRAT** lui répond avec héroïsme : « Restez à votre poste, moi aussi je suis blessé et je ne dis rien. »
Heureusement, les secours étaient proches ; grâce à un mouvement de recul qui se produisit parmi les troupes dahoméennes, nos Gabonais purent voir, à travers la demi-obscurité du jour naissant, les chéchias des Sénégalais arrivant au pas de course.
La 1re section de la 4e compagnie (lieutenant **LAGASPIE**) se précipite baïonnette au canon ; l'ennemi cède ; sa droite peut maintenant renouveler ses attaques, elle n'a plus aucune chance de succès.
Dès que le jour paraît, la section **OUDARD** envoie des feux obliques ; les deux pièces de 4 rayées couvrent l'assaillant de mitraille et le capitaine **PANSIER**, avec la 4e compagnie, arrête net toutes les tentatives de l'ennemi.
A la gauche, les affaires sont un instant compromises par suite de l'abandon de l'Agor.
Le sergent **ALBERT**, commandant ce poste, se voyant entouré, oublie les ordres donnés et, au lieu de résister à outrance sur place, songe à se replier sur les réserves. Heureusement, au moment où le mouvement de retraite commence, la 2e compagnie (capitaine **LEMOINE**) est en ligne et reçoit, à dix pas, par un feu nourri, les masses dahoméennes qui s'élancent de tous côtés. Malgré l'obscurité, les deux troupes sont tellement près qu'il est facile de voir l'ennemi hésiter et s'arrêter. Saisissant à propos ce mouvement d'hésitation, les officiers précipitent les hommes à l'arme blanche ; une mêlée s'engage, les Dahoméens reculent, quelques-uns d'entre eux se couchent pour laisser passer la charge et se relèvent pour fusilier nos troupes par derrière. Une section fait demi-tour, répond par un feu violent et s'élance, baïonnette basse, sur les agresseurs qu'elle tue presque tous. Ceux qui échappent au carnage vont se cacher dans les maisons du village et sont pris après l'action.
Vers 6 heures du soir, un retour offensif vigoureux est prononcé contre la 2e compagnie, qui attend les masses ennemies l'arme au pied et les couvre de projectiles dès qu'elles arrivent à 200 mètres. Quelques groupes ont cherché, dès le début, à tourner le télégraphe, mais ils sont arrêtés par des feux bien ajustés partant du premier étage.
A 6 h. 40, les Dahoméens, furieux de n'avoir pu jeter cette poignée d'hommes à la mer, se reforment de tous côtés et essaient, à différentes reprises, de se rapprocher de nos lignes ; mais les obus du Sané et une batterie de trois pièces de 4 rayées de montagne, établie par le capitaine **SEPTANS** au centre de nos positions, en ont facilement raison. A 9 h. 1/2, l'ennemi disparaît, laissant 127 morts, dont 7 amazones, dans l'intérieur des lignes, et des centaines de tués et de blessés dans la plaine et

dans les bois. Les lendemain et jours suivants, pendant le débroussaillement, on trouvait des cadavres à chaque pas.
D'après les rapports des espions, l'adversaire ne comptait pas moins de 250 morts, dont la colonelle des Amazones, l'apologan d'Allada et 400 blessés. Nos pertes étaient sérieuses aussi : 8 tués, dont 2 Européens, et 26 blessés.
L'ennemi, favorisé par la nuit et par le nombre, avait cherché et réussi à en venir au corps à corps. Il avait montré une bravoure et un acharnement inouïs, mais son élan était venu se briser devant la solidité de nos troupes qui l'attendaient avec calme et le recevaient ensuite par des feux de salve bien ajustés.
Les abords du fort témoignaient de la rage avec laquelle on avait combattu des deux côtés ; il y avait au pied des remparts un véritablement amoncellement de cadavres ; il faut avoir assisté à ce combat, soutenu au milieu des ténèbres contre des ennemis nombreux, braves et vigoureux, pour apprécier l'énergie déployée par ce petit noyau d'hommes dont le moral a été à la hauteur de la situation critique qu'il ont traversée, pendant une demi-heure surtout. Il est vrai que l'exemple de leurs officiers, et plus particulièrement de leur commandant, était bien propre à les encourager et à leur donner cette confiance qu'ils avaient en eux-mêmes.

Travaux de défense.

Le commandant fit pousser activement les travaux de défense. Dans la soirée du 6, il apprend que le roi du Dahomey se dispose à attaquer nos lignes pendant la nuit. En conséquence, dès 3 heures du matin, le Sané ouvre le feu sur les bois situés à l'est de Kotonou, ce qui suffit pour arrêter l'armée de Béhanzin.

Arrivée de renforts.

Le 16 mars, l'aviso *l'Ardent* amenait du Sénégal la 29e compagnie du 2e régiment (capitaine **TOURAI**, lieutenant **TASSART**), comprenant 100 hommes de troupe.
Le 22, le *Brandon* arrivait avec d'autres renforts :

50 hommes de la 29e compagnie (sous-lieutenant **VUILLEMOT**).
30 artilleurs (lieutenant **ROOS**).
19 tirailleurs sénégalais pour combler les vides.
1 médecin (docteur **THOMAS**).
2 pièces de 80mm et 2 canons Hotchkiss.

Reconnaissance sur Godomey.

Le 23, le commandant **TERRILLON** opère une reconnaissance sur Godomey-ville ; elle permet de constater l'absence de l'ennemi jusqu'à 8 kilomètres 1/2 au nord-ouest de Kotonou. Toute la route est semée de cadavres dahoméens qui exhalent une odeur nauséabonde.
Deux jours après, on apprend que l'adversaire s'est rapproché de Kotonou et qu'il occupe fortement la ligne Avansari-Zobbo-Godomey-ville-Godomey -plage.
En conséquence, le commandant **TERRILLON** se décide à pousser une reconnaissance offensive sur Gadomey-plage. Elle comprend :

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

ÉTAT-MAJOR

Le commandant **TERRILLON**, le capitaine **SEPTANS**, le lieutenant **COLLOMBIER**,

TROUPES

La 2e compagnie de tirailleurs sénégalais (capitaine **LEMOINE**).
1 peloton de la 4e compagnie de Sénégalais (capitaine **PANSIER**).
3 sections de la 29e compagnie du 2e régiment d'infanterie de marine (capitaine **TOURAI**).
1 section de 80mm (lieutenant **ROSS**).
Ambulance (docteur **DODART**).

La colonne se met en route à 5 h. 30 m. du matin ; elle atteint sans incident Godomey-plage à 9 h. 45. Toutefois, l'avant-garde (lieutenant **HUILLARD**), en arrivant dans le village, chasse devant elle quelques Dahoméens qui occupaient la factorerie Régis et Fabre.
Le commandant décide de reconnaître le chemin qui relie la plage à la ville ; mais, comme le trajet est difficile, il laisse l'artillerie et une partie de l'infanterie au campement.
Le départ a lieu à 1 h. 40 du soir ; la colonne traverse un terrain présentant une succession de clairières marécageuses et de taillis fourrés sous futaie. A 1 kilomètre environ au nord de Godomey-plage, la présence d'un campement de Dahoméens est constatée ; le nombre et la dimension des gourbis permettent d'évaluer leur effectif à 300 ou 400 hommes. La marche continue lentement ; la plus grande surveillance est recommandée.
Tout à coup, vers 2 heures, au moment où le gros du détachement, après avoir traversé une clairière, s'engage sous bois, une vive fusillade part des fourrés impénétrables situés sur la droite. Suivant les instructions données, les hommes tombent à genou et ripostent vivement. Après quelques minutes, le feu cesse ; le commandant fait replier la colonne sur une clairière dans laquelle l'arrière-garde s'est déjà retirée et couvre la position ennemie de feux de salve.
La section **HUILLARD** (2e compagnie) va rejoindre l'avant-garde (section **TIFFON**) que l'ennemi a laissé passer sans l'attaquer. Dès le début de l'affaire, cette avant-garde s'est formée dans une clairière et a tenu tête aux ennemis qui se sont portés contre elle, couvrant leur position de projectiles.
Les troupes, formées en carré, échelonnent leurs feux sur la partie de la forêt que les Dahoméens doivent traverser en fuyant. Après une demi-heure d'attente, la colonne se repliait sur Godomey-plage où aucune détonation n'avait été perçue.
A l'arrivée de la reconnaissance, quelques obus furent lancés dans la direction de Godomey-ville et, à 4 heures, les troupes reprenaient la marche sur Kotonou.
Ce court engagement nous coûtait 2 officiers grièvement blessés) MM. **TIFFON** et **BIRAMA-N'DAM**, 3 hommes tués et 9 blessés, dont 2 devaient mourir de leurs blessures. Le commandant **TERRILLON** et le lieutenant **COLLOMBIER** avaient eu leurs chevaux blessés.
Les pertes de l'ennemi s'élevaient à 72 tués ou blessés.

Combat de Decamey.

Après cette reconnaissance, le commandant, ayant Whydah pour objectif, résolut de faire une diversion sur le Whémé, afin d'essayer d'attirer de ce côté une partie des forces dohaméennes. A cet effet, le 26 mars, après avoir mis Kotonou en état de défense, il se rend à Porto-Novo avec une partie des troupes sous ses ordres.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Le 27, une colonne expéditionnaire est formée ; elle comprend :

ÉTAT-MAJOR

Le commandant **TERRILLON**, le capitaine **SEPTANS**, le lieutenant **COLLOMBIER**.

TROUPES

1 peloton de la 2e compagnie de Sénégalais (lieutenant **HUILLARD**).
La 4e compagnie (capitaine **PANSIER**).
La 10e compagnie (capitaine **ARNOUX**).
40 Gabonais (capitaine **OUDARD**).
1 section de 4 rayée de montagne (lieutenant **ROSS**).
Ambulance (médecin de 2e classe **DODARD**).

L'embarquement a lieu à 3 heures du soir dans des pirogues remorquées par la chaloupe *l’Emeraude*.
A 8 heures 40, les troupes s'arrêtent pour bivouaquer au poste d'Aquépé, qui est occupé seulement par quelques gardes civils.
Le lendemain, à 4 heures du matin, l'expédition entrait dans le Whémé et à 7 heures, elle débarquait à Késonou, se dirigeant ensuite sur les villages de Décamey, refuges des guerriers dahoméens, pillards habituels du royaume de Porto-Novo.
Vers 8 heures, l'avant-garde s'engage dans un fourré marécageux qui retarde considérablement la marche ; l'artillerie passe avec beaucoup de peine.
Une heure plus tard, le gros de la colonne arrive au village de Dangho et s'y arrête. Le chef de ce village est interrogé, et on apprend que l'on se trouve peu éloigné de Décamey. La marche est reprise lentement et avec prudence ; le sentier suivi, large de lm,50 à 2 mètres, traverse un taillis très épais sous futaie ; les fourrés sont impénétrables, de sorte qu'il n'est pas possible de détacher de flanqueurs ; ceux que l'on croit suspects sont fouillés avec des feux de salve.
A 10 heures, la colonne débouche dans une petite clairière couverte de manioc ; les deux guides amenés de Porto-Novo signalent la position des villages de Décamey (Doglo, Mitro, Zougué, Yokou) à 1 kilomètre 1/2 ou 2 kilomètres dans le nord. La section de 4 est mise en batterie et ouvre le feu sur les emplacements indiqués ; après quelques minutes de bombardement, la marche est reprise à travers une forêt de plus en plus épaisse, qui est fouillée par des feux de salve. Au bout d'un instant, l'avant-garde franchit un défilé très étroit, à pente rapide, bordé de chaque côté de broussailles épaisses ; le terrain est argileux et entamé de gradins pour favoriser la marche. Au bas de ce raidillon, elle aperçoit les villages de Décamey, bâtis à flanc de coteau. Des groupes de cases sont bâtis çà et là, sans méthode, sous des palmiers, entourés d'herbes et de brousses qui croissent et meurent sur place. La vue est très limitée, le sentier étroit et tortueux.

C'est la 10e compagnie (capitaine **ARNOUX**) qui est en avant-garde ; dès qu'elle est aperçue, l'ennemi l'accueille par quelques coups de feu. Elle s'avance maintenant avec précaution, sondant chaque fourré ; les villages, qui se touchent d'ailleurs, sont traversés successivement, puis la colonne reçoit l'ordre de se replier en incendiant toutes les cases.
Cet ordre avait à peine reçu un commencement d'exécution qu'une vive fusillade part des fourrés environnants et de quelques groupes de maisons. L'ennemi se montre partout : sur les arbres de la

forêt, dans les broussailles, voire même dans les cases qui ont échappé aux investigations des flanqueurs.
Le capitaine **OUDARD**, des Gabonais, tombe mortellement frappé d'une balle dans le ventre ; au même moment, le lieutenant **MOUSSET**, de la 4e compagnie, succombe à un coup de chaleur.
Les tirailleurs ripostent par des feux de salve et l'artillerie par des volées de mitraille. L'ennemi cesse alors le feu et s'enfuit, laissant entre nos mains l'esclave favori du chef de Décamey, qui est blessé. Le commandant fait reprendre la marche en arrière et les villages sont successivement incendiés par l'arrière-garde formée de la 10e compagnie (capitaine **ARNOUX**). A 2 h. 1/2, la colonne était de retour à Késonou après avoir traversé Danglo et Modo-Toga.
Vers 5 h. 1/2 du soir, *l’Emeraude*, ayant à son bord le commandant **TERRILLON** et son état-major, remonte le Whémé et va bombarder Gléoni et Doukanly. Ces deux villages étaient habités par la famille du chef de Décamey, lequel exerce un commandement important dans l'armée dahoméenne.
Le soir même, les Gabonais ramenaient à Porto-Novo le corps de leur capitaine et celui du sous-lieutenant **MOUSSET**. Les autres troupes rejoignaient ce poste le lendemain.
Dans cette journée pénible, les tirailleurs avaient montré une fois de plus leurs brillantes qualités, marchant et combattant, sous un soleil de plomb, pendant neuf heures, dans un pays des plus difficiles, au milieu de forêts épaisses et de marécages dans lesquels ils enfonçaient jusqu'à la ceinture.

Nouveaux renforts.

Le 31 mars, les 4e et 10e compagnies sont renvoyées à Kotonou, où elles trouvent de nouveaux renforts constitués par une compagnie mixte, 75 hommes de la 30e compagnie du 2e régiment d'infanterie de marine (lieutenant **GRAND**), 75 disciplinaires des colonies (capitaine **PÉREZ** et sous-lieutenant **GANAYE**).

Nomination du lieutenant-colonel Terrillon.

Dès son arrivée dans cette ville, le brave commandant **TERRILLON** recevait une dépêche lui annonçant sa nomination au grade de lieutenant-colonel. C'était une grande fête pour le corps expéditionnaire que cette récompense donnée au chef qui le conduisait à la victoire au milieu de tant de difficultés ; mais, hélas ! ce beau jour ne devait point tarder à devenir nuageux, car une seconde dépêche annonçait qu'en raison des difficultés survenues avec le lieutenant-gouverneur, le nouveau lieutenant-colonel était remplacé dans ses fonctions de commandant des troupes.
Sur ces entrefaites, l'expédition de Whydah avait été décidée et tout était prêt à la date du 5 avril, lorsque des ordres venus de Paris vinrent changer la direction des opérations. M. le lieutenant-gouverneur **BAYOL** était rappelé, le lieutenant-colonel **TERRILLON** maintenu à la tête du corps expéditionnaire et le capitaine de vaisseau **FOURNIER** désigné pour exercer les fonctions de gouverneur. En même temps, l'ordre était donné de surseoir à la marche sur Whydah.

Danger de mort du colonel.

Le 8 avril, le lieutenant-colonel tombe frappé d'une insolation (accès pernicieux et commencement de méningite), qui met ses jours en danger. Grâce aux soins éclairés du docteur **THOMAS** et à l'énergie du malade, un mieux sensible ne tarde pas à se produire et bientôt le médecin peut répondre de sauver la vie de son commandant.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Combat d'Atchoupa.

Quelques jours après, on apprend que Porto-Novo est menacé par l'armée du roi de Dahomey ; le 19 avril, à minuit, une dépêche émanant du résident de France annonçait que la situation s'aggravait : l'ennemi occupait Bedgi, à 12 kilomètres nord-est de la ville, dont l'attaque était imminente. En même temps, le capitaine **ARNOUX** rendait compte qu'à la tête des 4e et 10e compagnies (210 hommes soutenus par une pièce de 4), il avait, dans la matinée du 18, reconnu les positions de l'ennemi, mais qu'elles étaient occupées par des forces tellement nombreuses qu'on ne pouvait compter les attaquer avec un si faible détachement sans s'exposer à un échec et même à un désastre.
Le doute n'était plus permis : une grande partie de l'armée dahoméenne, sous les ordres du roi, avait dû quitter Allada et se trouvait devant Porto-Novo. Sa marche avait été longue ; le roi avait dû obéir au sentiment superstitieux qui lui défend de traverser les cours d'eau sur des pirogues.
Quoi qu'il en soit, Porto-Novo ne pouvait plus être dégagé maintenant que par un mouvement offensif.
Malgré sa grande faiblesse et contre les avis des médecins, le lieutenant-colonel commandant quitte Kotonou le même jour, avec le 2e peloton de la 2e compagnie de tirailleurs sénégalais (capitaine **LEMOINE**) et son état-major, et arrive à Porto-Novo à 10 heures du matin.
Kotonou reste à la garde du capitaine **TOURAI,** qui a sous ses ordres 144 hommes de la 29e compagnie du 2e régiment d'infanterie de marine, 74 de la 30e compagnie, le 1er peloton de la 2e compagnie de tirailleurs (50 hommes), 16 artilleurs et 7 pièces de différents modèles.
Dans la nuit du 18 au 19, les éclaireurs de l'armée dahoméenne étaient venus brûler quelques fermes à 4 kilomètres de Porto-Novo, jetant ainsi la panique jusqu'au centre de la population.
Porto-Novo est une ville de 30,000 âmes, appuyée à la lagune et ouverte sur le périmètre nord. La défense est assurée par un fort central, armé de deux pièces de 4 de montagne, et, en arrière, par un fossé et un mur en terre que l'incurie des rois, et surtout de Toffa, a laissé tomber en ruine.
Le lieutenant-colonel commandant ne disposait que de 400 tirailleurs et disciplinaires, 8 artilleurs et 5 pièces de 4 de montagne. Il lui était donc impossible, avec ce faible effectif, de faire face sur tous les points de l'enceinte.
S'enfermer dans Porto-Novo, c'était se condamner à subir le choc des Dahoméens dans des conditions désavantageuses ; on risquait de voir l'enceinte forcée sur plusieurs points et la ville incendiée. La situation paraissait des plus graves ; il devenait nécessaire de prendre de suite une résolution énergique, car une journée perdue pouvait amener une catastrophe.
Heureusement, en jetant les yeux sur sa petite troupe, le commandant se sentait rassuré ; tous ses hommes brûlaient du désir de se mesurer avec l'ennemi.
Il n'y avait donc qu'un seul parti à prendre : marcher de l'avant.
Le 20 avril, à 5 h. 45 du matin, une colonne, composée comme suit, était réunie au nord du fort Ou dard :

ÉTAT-MAJOR

Lieutenant-colonel **TERRILLON**, capitaine **SEPTANS**, lieutenant **COLLOMBIER**.

TROUPES

1 section de gardes civils marchant en avant-garde.
10e compagnie de tirailleurs (capitaine **ARNOUX**).
1 peloton de disciplinaires des colonies (capitaine **PÉREZ**).
3 pièces de 4 de montagne (lieutenant **ROSS**).
4e compagnie de tirailleurs (capitaine **PANSIER**).

Réserve de munitions d'infanterie et d'artillerie portant les cartouches à 160 par homme et les coups à 100 par pièce.
Ambulance (médecin de 2e classe **DODARD**).
Convoi de vivres (deux jours) et d'eau.
1 peloton de la 20 compagnie de tirailleurs (capitaine **LEMOINE**).

En tout, 350 soldats réguliers, cadres compris.
Le résident de France, M. **BALLOT**, marchait en tête du gros, aux côtés du lieutenant-colonel commandant.
Au moment où la colonne se portait sur Bedgy, le roi, poussé par un de ses officiers les plus énergiques, le chef de Décamey, quittait son camp, se dirigeant sur Porto-Novo, à la tête de 6,000 guerriers et de 2,000 amazones. La lutte devait donc avoir lieu à quelques kilomètres de la ville. Celle-ci était laissée à la garde d'une cinquantaine de malades, réunis dans le fort Oudard, soutenus par deux pièces de 4 de montagne.
La colonne marche sans encombre jusqu'au marché d'Adjagan ; là, elle trouve quelques cadavres décapités. Elle est rejointe, à ce point, par les guerriers du roi Toffa, escortés de leurs féticheurs. Ils sont envoyés en avant pour éclairer la marche.
A 7 h. 1/2 du matin, en arrivant au village d'Atchoupa, ces éclaireurs se heurtent aux masses dahoméennes et sont reçus par une vive fusillade. Ils s'enfuient, laissant huit cadavres et une vingtaine de blessés sur le terrain. Une partie d'entre eux viennent se réfugier derrière la 10e compagnie. qui, heureusement, s'est déployée de suite. Les autres disparaissent dans toutes les directions.
La 1re compagnie (capitaine **ARNOUX**) reçoit le premier choc de l'ennemi poursuivant les guerriers de Toffa. Elle les arrête net à 200 mètres par des feux de salve ; il fallait même toute l'énergie des officiers pour empêcher leurs hommes de s'élancer à la baïonnette. De ce côté donc, le combat commençait avec une grande violence.
A gauche, quelques ennemis, se glissant dans les broussailles, viennent tirer presque à bout portant sur les troupes en manœuvres ; les chevaux du lieutenant-colonel et du lieutenant **ROSS** sont blessés par plusieurs projectiles. Mais quatre ou cinq boîtes à mitraille, jointes aux feux des disciplinaires, nettoient le terrain en quelques minutes. Pendant ce temps, le carré se formait et appuyait à droite pour avoir un meilleur champ de tir.
De 7 h. 1/2 à 9 heures, les Dahoméens renouvellent leurs assauts contre les trois premières faces du carré ; nos braves troupiers, manœuvrant comme sur le terrain d'exercice, les attendent l'arme au pied et, lorsqu'ils arrivent entre 150 et 300 mètres, les écrasent par des feux de salve bien ajustés. L'artillerie, de son côté, ne fait pas plus mauvaise besogne en tirant à mitraille et à obus sur les masses nombreuses qui essaient, à plusieurs reprises, d'exécuter un mouvement tournant par la droite. Cependant, on a beau tuer, c'est à croire que l'enfer vomit de ces nuées de diables noirs grimaçant avec férocité ; les cadavres s'amoncellent sur les cadavres ; qu'importe, les éclaircies des rangs sont comblées aussitôt. De notre côté, toujours le même calme, les officiers se promènent devant le front de leur troupe, attendant le moment favorable pour faire exécuter les salves.
Malgré ces précautions, les cartouches s'épuisent, les blessés sont assez nombreux et la chaleur devient très forte ; de plus, on est à 7 kilomètres de Porto-Novo ; les efforts de l'ennemi tentent à nous couper de notre ligne de retraite.
Devant ces considérations et en présence de l'acharnement des guerriers de Béhanzin, qui avaient promis à leur roi de lui rapporter en trophées toutes les têtes de nos soldats, il fallait penser à rompre le combat.

A 9 h. 10, on apprenait, par un guerrier venu d'Adjagan pour se mettre à l'abri de nos baïonnettes, qu'un corps de 2,000 hommes marchait sur Porto-Novo. Cette fois, il n'y avait plus à hésiter, la ville pouvait être prise et incendiée, nous devions nous porter à son secours. Les ordres sont donc donnés de suite et exécutés avec le plus grand calme.

Alors commence, pour cette poignée d'hommes assaillis de tous côtés par des forces cent fois supérieures en nombre, une marche lente et fière. A un moment donné, 2,000 amazones entrent en ligne avec une furie incroyable et viennent se faire tuer sur la pointe des baïonnettes de nos tirailleurs. Quand l'ennemi est trop pressant, le clairon sonne la halte, le carré s'arrête, foudroie l'assaillant et la marche est ensuite reprise à la sonnerie de : « En avant ! »

La 10^{e} compagnie, encouragée par l'exemple de ses braves officiers, le capitaine **ARNOUX** et le sous-lieutenant **SZYMANSKI**, tous deux blessés, montre une bravoure au-dessus de tout éloge. Les disciplinaires (capitaine **PÉREZ**) rivalisent aussi de courage et mettent une certaine coquetterie à marcher au pas. « Après avoir assisté à ce spectacle saisissant, écrit lui-même le lieutenant-colonel **TERRILLON**, on emporte un sentiment de fierté et d'admiration bien légitime pour cette poignée de braves qui a tenu si haut le drapeau français. »

Cependant, on approchait du marché d'Adjagan, point dangereux, resserré entre les broussailles épineuses, qui pouvait être occupé par un corps ennemi chargé de faire une diversion sur Porto-Novo. Il était nécessaire de se débarrasser des bandes qui nous harcelaient derrière pour pouvoir agir ensuite en avant.

A cet effet, avant d'aborder la position, le carré s'arrête, les pièces sont remises en batterie et, pendant un quart d'heure, la mitraille et les balles pleuvent sur les masses ennemies. Cette action vigoureuse arrête net les dernières attaques sur les faces du carré ; la marche est reprise et la colonne ne rencontre plus devant elle que quelques éclaireurs qui sont facilement mis en fuite et vont jeter l'alarme au corps détaché. Cela suffit pour le décider à la retraite et, à 10 heures, les derniers coups de feu sont tirés. Une heure plus tard, les divers détachements reprenaient leurs postes de combat à Porto-Novo.

Ainsi, 8,000 soldats ou amazones n'avaient pu, malgré leur ténacité, entamer nos 300 hommes, grâce à leur indomptable énergie, à leur discipline et aux dispositions judicieuses prises par le commandement. Le combat d'Atchoupa restera le fait d'armes le plus glorieux de cette courte et pénible campagne. C'est une nouvelle page héroïque que nous aimons à ajouter au Livre d'or de l'infanterie de marine, et qui fait le plus grand honneur au brave colonel **TERRILLON**.

Nos pertes étaient sérieuses : 8 tués (guerriers de Toffa) et 75 blessés, dont 20 auxiliaires ; mais elles paraissaient minimes à côté de celles de l'ennemi, qui comptait le quart de son effectif (1,500 hommes au moins) hors de combat.

Dans cette affaire, notre petite troupe avait brûlé 25,000 cartouches, 120 boîtes à mitraille et 20 obus à balles.

Les feux de salve et les boîtes à mitraille avaient quelquefois produits des effets terrifiants ; deux jours après l'action, les Dahoméens renonçaient à enterrer leurs morts, tant ils étaient nombreux, et les jetaient dans des puits profonds de 12 à 15 mètres, que l'on rencontre à chaque pas dans la région.

Fin des hostilités.

Après le combat du 20 avril, l'armée dahoméenne se retirait au nord de Bedji, ne laissant devant Porto-Novo que des avant-postes chargés de recueillir les blessés, d'enterrer les morts et de brûler, en se retirant, les hameaux et les fermes.

Une reconnaissance, exécutée le 24 avril, dans laquelle nos troupes s'avancent jusqu'à 2 kilomètres de la position ennemie qu'elle couvre de projectiles d'artillerie, suffit à décider la retraite complète de l'armée dahoméenne.
Là s'arrête la campagne du Dahomey. Le soir même de cette reconnaissance, le lieutenant-colonel **KLIPFEL** arrivait sur rade de Kotonou pour remplacer le lieutenant-colonel **TERRILLON**, dont la santé était fort ébranlée.
Cet officier supérieur, dont le savoir, l'intelligence et l'énergie sont fort appréciés dans l'infanterie de marine, n'eut qu'à continuer l'exécution des travaux de défense commencés par son prédécesseur.
Quelque temps après, les préliminaires de paix étaient signés entre la France et le Dahomey.
D'après cet acte, tous les traités antérieurs conclus avec le Dahomey sont confirmés ; le roi s'engage à respecter le protectorat de la France sur le royaume de Porto-Novo et s'interdit toute incursion dans ce pays.
Les droits de douane de Kotonou seront perçus par la France, mais le roi du Dahomey recevra, en échange, une redevance annuelle de 20,000 francs.
A la suite de ce traité, les troupes du corps expéditionnaire du Dahomey quittèrent ce territoire pour rentrer dans leurs garnisons respectives du Sénégal ou de Porto-Novo.

Récompenses.

En récompense de leurs bons services, les militaires dont les noms suivent furent décorés :

De la croix de chevalier : les capitaines **ARNOUX** et **LEMOINE**, les lieutenants **COMPÉRAT** et **SZYMANSKI**, les sous-lieutenants **DUJEU** et **TIFFON** ;
De la médaille militaire : les sergents **CARTIGNY, CLAVERIE** et **PEIGNÉ** ; le sergent indigène **SAMBA-PENDA**, le caporal **THIERY**, le caporal indigène **BAÏ-PAULÉ,** le clairon **TISSERAND**, les soldats **FAYOLLE** et **MALVERT**, les tirailleurs sénégalais **BOUBAKAR-DEMBA** et **SAMBA-ADAM.**
En outre, le Ministre décerna aux indigènes ci-après des médailles d'honneur en argent pour leur belle conduite ou leurs blessures dans les combats des 21 et 23 février, 1er et 4 mars :

MICHEL-GUEYE, SÉSÉ-FALA et **MALIK-DIAKATÉ**, tous tirailleurs sénégalais.

EXPÉDITION DU DJOLOFF EN 1890

Prix du tata de Yang-Yang.

Profitant du moment où le Sénégal était démuni de troupes, par suite de l'envoi d'une partie des tirailleurs sénégalais au Dahomey, **ALI-BOURY,** roi du Djoloff, résolut d'aller piller les villages du territoire du Wallo et du Cayor.
Une colonne, commandée par le colonel **DOODS** en personne, fut constituée sans délai et se mit en route, en utilisant jusqu'à la gare de Louga le chemin de fer de Saint-Louis à Dakar.
Elle comprenait :

1 escadron de spahis sénégalais.
3 compagnies d'infanterie de marine.
1 batterie complète d'artillerie, train et mulets.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

250 chameaux pour le convoi et l'ambulance.
2,000 auxiliaires, qui marchaient en avant avec les spahis de Thiès.

Partie de Louga le 13 mai 1890, elle arriva le 24, à 4 heures du soir, devant le tata de Yang-Yang, la ville royale, mais **ALI-BOURY** l'avait abandonné quelques heures auparavant, emmenant avec lui ses cavaliers, ses femmes et ses enfants, et se dirigeant vers le désert du Ferlo.
On ne pouvait songer à le poursuivre ; c'eût été compromettre la santé des troupes, déjà exténuées de fatigue, et assumer une terrible responsabilité. **ALI-BOURY** lui-même perdit dans ce désert, pendant les trois jours qu'il mit à le traverser, un de ses fils, une grande partie de ses femmes et de ses cavaliers, tous morts de soif. Sa route était jonchée de cadavres.
N'osant plus revenir dans ses Etats, il alla demander l'hospitalité dans le Fouta, chez Abdoul-Boubakar. Un nouveau chef fut nommé à sa place et depuis lors le calme le plus complet règne dans la contrée.

CAMPAGNE DE 1890-1891 AU SOUDAN

Pris de Ségou.

Au Soudan, le sultan **AHMADOU**, nous voyant occupés d'un autre côté, avait espéré un instant nous supplanter. Le lieutenant- colonel **ARCHINARD**, de l'artillerie de marine, ne lui laissa pas le temps de mettre ses projets à exécution.
En quelques jours, il rassemble le peu de troupes qu'il peut disposer et se porte sur Ségou. Après un brillant combat, la place est enlevée et l'ennemi est mis en fuite, laissant beaucoup de monde sur le terrain.

Composition de la colonne.

La colonne, pour la campagne de 1890-1891, comprend :

ÉTAT-MAJOR

Le lieutenant-colonel **ARCHINARD**, commandant, le lieutenant-colonel **HUMBERT** (en mission au Soudan), le commandant **RUAULT**, de l'artillerie de marine ; le capitaine **BRIQUELOT** et le lieutenant **VALENTIN**, de l'infanterie de marine ; le capitaine **MAHMADOU-RACINE**, des tirailleurs sénégalais.

TROUPES

Artillerie : 1 batterie de 80 (4 pièces), 1 section de 65mm (2 pièces), 1 batterie de 4 (4 pièces), 1 section de 95 (2 pièces).
Infanterie de marine (lieutenant **DE TAVERNIER**).
3e compagnie de tirailleurs sénégalais (lieutenant **LUCCIARDI**).
7e compagnie de tirailleurs sénégalais (capitaine **HUGUENY**).
8e compagnie de tirailleurs sénégalais (capitaine **DE SARRAZIN**),
Compagnie de Soudanais.
1re compagnie de tirailleurs auxiliaires (lieutenant **MORIN**).
2e compagnie de tirailleurs auxiliaires (capitaine **BAUDOT**).
Train.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Service médical.
Service administratif.

En tout : 48 officiers, dont 6 indigènes ; 113 hommes de troupe européens ; 464 hommes de troupe indigènes ; 1,136 auxiliaires (tirailleurs, spahis, servants d'artillerie, domestiques, etc.) ; 180 chevaux ; 416 mulets.
Comme ses précédentes, la campagne de 1890-1891 a été aussi rude qu'admirable. Pas de combats en plaine, mais des luttes contre des tatas fortifiés, défendus par des adversaires nombreux et fanatisés.

Ouessebougou et Koniakary.

L'épisode le plus émouvant de l'expédition fait la prise d'Ouessebougou.
Ouessebougou est la place forte qui maintenait les communications entre les deux grandes fractions du royaume du sultan **AHMADOU**. Le colonel **ARCHINARD** marcha sur cette citadelle avec 27 Européens seulement, officiers compris, 265 tirailleurs sénégalais, deux canons et des auxiliaires irréguliers.
Le 25 août 1890, la petite colonne arrive devant le village, entouré de murailles crénelées, flanquées de bastions. Les canons font une brèche dans le rempart, mais une première attaque échoue devant le nombre et la rage des défenseurs. Les officiers conduisent eux-mêmes un second assaut. On pénètre jusque dans le village ; mais là, les Toucouleurs redoublent de furie : le lieutenant **LEVASSEUR** est emporté blessé, le capitaine **MAUGIN** est mortellement frappé, le capitaine **BONNIER** est blessé à son tour. **MADEMBA**, un de nos meilleurs agents politiques, tombe frappé d'une balle en pleine poitrine.
La nuit venant, la colonne s'installe sur le terrain conquis, près de la brèche, et continue le feu contre le réduit où se sont réfugiés les défenseurs. On économise la poudre, car on craint que les munitions ne viennent à manquer pour la lutte décisive du lendemain. Une fausse alerte se produit pendant la nuit. Enfin, le jour paraît. La situation est critique : les troupes régulières indigènes se battent depuis vingt-quatre heures ; elles ne sont plus susceptibles d'un grand effort, d'autant que le plus grand nombre de leurs officiers est hors de combat. Cependant, il faut vaincre à tout prix : un échec aurait des conséquences incalculables.
A midi, les chefs bambaras des auxiliaires sont appelés auprès du commandant supérieur, qui leur reproche leur manque de courage et leur demande s'ils sont des femmes ou des captifs. Il réussit à galvaniser ces auxiliaires, en forme deux colonnes d'assaut et les lance sur chacune des brèches. Les auxiliaires avancent lentement, sans tirer. Leurs chefs, qui sont descendus de cheval, marchent à leur tête. Cette fois, ils sont décidés à se battre courageusement. Après une lutte sanglante, où ils font preuve d'un acharnement incroyable, ils finissent par couronner le réduit. Quelques-uns d'entre eux viennent à l'état-major chercher de la poudre ; des blessés retournent au combat dès qu'ils ont reçu de nouvelles munitions. Le fils d'un chef indigène, qui a reçu deux balles dans le bras, vient à l'ambulance ; on lui met une attelle et on lui indique la place où il devra se coucher, mais il retourne au combat en agitant son bras cassé.
La résistance continue néanmoins ; les défenseurs résistent désespérément. Entourés, ils restent debout, injuriant leurs vainqueurs, cessant seulement de les menacer lorsqu'ils tombent frappés d'une balle à bout portant. A ce moment même, une grande flamme s'élève ; le tambour de guerre cesse enfin de battre : le chef d'Ouessebougou, **BANDIOUGOU DAR**, vient de se faire sauter, lui et les siens. Personne ne se rend ; un captif se brûle la cervelle d'un coup de pistolet ; les femmes

elles-mêmes prennent part à la lutte. Le silence ne se rétablit que lorsque les défenseurs d'Ouessebougou sont tous morts.
Le 8 septembre, un nouveau fait d'armes avait lieu en l'absence du colonel **ARCHINARD**. **AHMADOU** et les Toucouleurs tentaient un effort désespéré contre Koniakary, village fortifié que nous leur avions précédemment enlevé et qui était alors défendu par 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant et 40 tirailleurs sénégalais, munis de deux pièces de 4. Cette petite troupe eut raison de 12,000 ennemis, qui vinrent se jeter à l'assaut de leur ta ta.

Marche sur Nioro.

Après ces défaites successives, **AHMADOU** se retira sur Nioro. Le commandant supérieur, s'attachant à ses pas, l'atteint dans le voisinage d'Elimane, point de jonction des deux routes qui de Koniakary se dirigent sur Nioro : l'une, celle du sud, par Fanga et Biron ; l'autre, plus au nord, par Krémis et Korigo. Le combat s'engage avec notre avant-garde, le 23 décembre 1890 ; les Toucouleurs prennent la fuite, dans la direction de Fanga, laissant 50 cadavres sur le terrain.
De notre côté, nous avions deux Européens blessés, 4 auxiliaires tués et 13 blessés.
Le lendemain, la colonne, composée de quatre compagnies de tirailleurs sénégalais, d'une compagnie montée d'infanterie de marine, de quelques spahis, d'artilleurs et d'auxiliaires bambaras, se remettait en route pour Nioro.

Combats de Koriga et de Katia. — Prise de Nioro.

Le 29 décembre 1890, l'avant-garde du commandant supérieur atteint de nouveau, à Koriga, situé à 15 kilomètres à l'ouest de Nioro, l'armée d'**AHMADOU**, qui est commandée par **ALI-BOURY** et **SAMBA-YOUMA**. Elle prend le contact et attend l'arrivée du gros de la troupe.
Le lendemain, le combat s'engage à 3 kilomètres en arrière de Koriga, où les Toucouleurs avaient pris position, au nombre de 8,000 environ.
Ils occupaient la crête d'une colline, située à droite de la route, et dont les flancs étaient défendus par des retranchements en terre et par des terrains marécageux.
A 9 heures du matin, les cavaliers toucouleurs essayent de tourner notre colonne et attaquent les auxiliaires, qui se défendent mollement. Le combat dure ainsi jusqu'à midi ; à ce moment, le colonel **ARCHINARD** fait monter à l'assaut de la colline la 7^{e} compagnie de tirailleurs sénégalais, pendant que deux autres compagnies attaquent à droite et à gauche la position défendue par **AHMADOU**.
Les Toucouleurs cèdent et se retirent ; l'artillerie précipite la retraite, qui ne tarde pas à se transformer en déroute. Alors c'est une fuite à toutes jambes ; plus de 400 hommes et de nombreux chevaux tombent pour ne plus se relever ; la route est semée d'armes et d'objets divers. De notre coté, nous comptons 1 spahi tué, 3 spahis et 6 tirailleurs blessés ; deux Européens sont touchés légèrement. Nos partisans ont une cinquantaine d'hommes hors de combat.
Après cette affaire, la colonne poursuit sa marche sur Katia, où elle arrive pendant la nuit. Les fuyards tentent de s'y rallier, mais quelques feux de mousqueterie et d'artillerie suffisent à les chasser.
AHMADOU, qui était resté à Foce, à 10 kilomètres en arrière du lieu du combat, s'enfuit en entendant la canonnade et va s'enfermer dans Nioro. Il profite de la nuit pour partir, à la dérobée, avec une centaine de fidèles.
La colonne passe la journée du 31 décembre à Katia et entre à Nioro le lendemain, 1er janvier 1891. De nombreux indigènes viennent, ce jour-là, faire leur soumission.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Combat de Youri.

Ne voulant pas perdre de temps, le colonel **ARCHINARD** s'élance à la poursuite des partisans d'**AHMADOU** et leur offre un nouveau combat dans les environs de Youri, à l'ouest de Nioro.
Ces partisans, commandés par **ALI-BOURI-N'DIAYE** (**AHMADOU** ayant encore jugé prudent de s'esquiver aux premiers coups de feu de ses éclaireurs), s'étaient retranchés dans le lit et en arrière d'un cours d'eau desséché, au milieu d'une plaine parsemée de broussailles.
Après une vigoureuse canonnade, le colonel, observant qu'il ne restait plus que trois quarts d'heure de jour et voulant à tout prix profiter de l'occasion offerte par l'ennemi, s'avance avec trois compagnies déployées, l'infanterie de marine suivant en réserve avec les pièces de 80 millimètres.
Dès le début de l'affaire, les difficultés du terrain amènent un écartement trop considérable entre deux des compagnies engagées ; les Toucouleurs allaient essayer de forcer notre ligne, lorsque l'infanterie de marine vint rapidement boucher ce dangereux intervalle. La compagnie de gauche, qui n'avait pas encore donné, se constitue aussitôt en soutien.
Malgré la rapidité du tir, nos salves ne parviennent point à arrêter l'élan des noirs, et une cinquantaine des leurs sont tués à bout portant.
Bientôt l'infanterie de marine, qui a joué le plus grand rôle dans cette journée, s'empare du drapeau d'**AHMADOU** après avoir subi le choc de ses défenseurs, et peu après la déroute commence, précipitée par des feux de salve, par les obus à mitraille et à balles de l'artillerie et, enfin, par la charge des spahis, qui poursuivent l'ennemi jusqu'à 9 kilomètres de là, ne l'abandonnant qu'après avoir encore envoyé deux ou trois feux de peloton sur ses derrières.
L'ennemi a perdu, entre autres, une vingtaine de talibés importants et connus, dont **MAHMADOU-ALFA**, fils d'**ALFA-SAMBARIK**, de Guédé, qui portait le drapeau ; **OUMAR-FARBA-BAYDI**, grand chef des griots (de Guédé), le ouolof **FARBA-DIAM**, **ALI DIA**, un chef du N'Guémar) **DIALI-MOUSSA** et **DIALI-SAMBA**, griots et conseillers intimes d'**AHMADOU**.
De notre côté, nous avons eu 9 blessés : le lieutenant **VALENTIN**, un spahi auxiliaire et 7 tirailleurs, dont 3 grièvement atteints.
Dans la nuit, on campe à Youri, en formant le carré.
Vers 11 heures du soir, **ALI-BOURI-N'DIAYE,** avec 200 ou 300 Toucouleurs, essaye de forcer le camp en attaquant une des faces occupées par les voitures. Aux premières balles, nos petits postes se replient et une centaine de coups de feu amènent la retraite des assaillants.
Néanmoins, quelques-uns de ceux-ci donnent contre le carré. Le lieutenant **MORIN** reçoit une estafilade à la figure et trois hommes sont blessés.
Le lendemain, on rassemble les chevaux errants, on groupe les prisonniers (au nombre de 1,500 environ) et, à 2 heures, on reprend la route de Nioro, que l'on atteint le 5 janvier.

Combat de Diena.

Après leur défaite de Youri, **ALI-BOURY** et **ABDOUL BOUBAKAR** rejoignirent **AHMADOU**, qui s'était réfugié chez les Maures Dowichs, à 300 kilomètres au nord de Bakel.
De son côté, le colonel **ARCHINARD**, ayant appris que la tribu des Baninkos avait fait cause commune avec les révoltés, résolut d'aller la châtier sans retard. Le 24 février, après avoir traversé le Niger devant Nyamina, avec une compagnie d'infanterie de marine et deux de tirailleurs sénégalais, il passe le Mayel-Balevel et arrive devant Diena, centre de l'insurrection, qui était défendu par plus d'un millier d'hommes.
Le combat commence à la pointe du jour et fait rage des deux côtés ; malgré le courage et l'ardeur des nôtres, ce n'est qu'à midi qu'ils peuvent monter à l'assaut par les quatre brèches pratiquées dans

le tata. Plus de la moitié des rebelles gisent dans cette enceinte ; la plupart d'entre eux ont préféré la mort à la fuite et ont combattu jusqu'au dernier souffle.
Mais cette victoire nous coûte cher ; nous comptons 11 tirailleurs tués et un assez grand nombre de blessés.
Plusieurs officiers sont blessés aussi ; parmi eux se trouvent le capitaine **BRIQUELOT**, les lieutenants **MARCHAND, SENSARRIC** et **BAUDOT**, et les sous-lieutenants **ORSAT** et **MANGIN**.

Combat de Dabadougou. — Mort du sous-lieutenant Orsat.

Depuis qu'il avait quitté Nioro, se dirigeant vers le Baninko, le lieutenant-colonel **ARCHINARD** avait essayé d'entrer en pourparlers avec **SAMORY**. L'attitude de ce chef était loin d'être correcte à notre égard. Dans le Sud, il faisait ravager le Koukounia et le Tamisso et arrêter la mission topographique du capitaine **BROSSELARD** ; dans l'Est, il soutenait les révoltés de Diéna et avait même voulu se porter en personne à leur secours ; il laissait ses sofas franchir le Djoliba et piller aux environs de Kangaba.
SAMORY avait promis, un peu évasivement, de venir à Siguiri et on voulait espérer qu'un palabre le ramènerait à de meilleurs sentiments à notre égard. Mais il ne vint pas et continua ses agissements, menaçant même le Manding avec une armée.
Le commandant supérieur, après avoir vainement attendu et voyant que la politique des palabres ne réussissait pas, se décida à prendre l'offensive. Le 1er avril, la colonne quittait Siguiri et, le 7, arrivait à Kankan, n'ayant à tirer que quelques coups de fusil sur les sofas, qui fuyaient en essayant d'incendier les villages.
De Kankan, le colonel **ARCHINARD**, épuisé par des accès de fièvre qui ne le quittaient pas depuis quelques jours, lance sur Bissandougou trois compagnies de 120 hommes et deux pièces de montagne, sous les ordres du capitaine **HUGUENY**, de l'infanterie de marine. Lui-même reste à Kankan avec deux compagnies et six pièces de montagne.
Arrivé le 7 à Dabadougou, le capitaine **HUGUENY** marchait le lendemain sur Sana, à travers un pays très accidenté, très couvert, quand, vers 11 heures, après le déjeuner, une fusillade très vive éclata tout à coup à l'avant-garde. Laissant passer les spahis, les sofas avaient tiré à bout portant sur la 1re compagnie. Ils furent rapidement refoulés, mais on retrouva dans le taillis le corps de M. **ORSAT**, sous-lieutenant, tué d'une balle dans le cœur. Un tirailleur était également tué, un caporal et un tirailleur blessés.
Les sofas avaient fait des pertes sérieuses et abandonné sur le terrain quinze fusils se chargeant par la culasse, des fusils Gras, un à tabatière, trois fusils anglais genre Martiny. Quelques-unes de ces armes avaient les pièces de la culasse complètement fabriquées par les forgerons de Samory.
Morts et blessés sont placés sur des civières et la marche reprend. Jusqu'à Sana, où s'arrête la colonne, la fusillade ne cesse pas ; mais la rapidité de la marche empêche l'ennemi de prendre position.
Le 9, départ pour Bissandougou ; la 6e compagnie (capitaine **ARLABOSSE**) est d'avant-garde ; on lui adjoint des spahis, une section de la 7e et une section d'auxiliaires.
L'ennemi est vite signalé ; le pays est toujours très fourré. Suivant la tactique adoptée par **SAMORY**, tous les villages brûlent ou sont brûlés et bien loin en avant, de hautes colonnes de fumée indiquent la direction prise par l'ennemi. Mais nous arrivons, après une marche pénible, sur le bord d'un ruisseau couvert et encaissé dont les sofas vont défendre le passage.
L'avant-garde se déploie et se porte rapidement en avant, puis, au pas de charge, elle traverse le cours d'eau et enlève la lisière défendue par les sofas. Le sergent français **COWLEY** a l'omoplate

traversée et une autre balle, morte heureusement, le frappe à la tempe ; un sergent indigène est tué. Les sofas reculent et battent précipitamment en retraite.
A 3 heures, la colonne arrivait à Bissandougou, qui n'est plus qu'un monceau de ruines. Du palais de **SAMORY**, composé de grandes cases rondes entourant une tour carrée de 6 mètres (la cour du trésor), comme de l'immense village qui l'avoisine, il ne reste que des débris fumants.
Le lendemain, la colonne reprenait la route de Kankan, toujours en contact avec les cavaliers ennemis ; à Dabadougou, une compagnie de renfort envoyée par le colonel la rejoint. Le capitaine **HUGUENY** en profite pour tendre à l'ennemi une embuscade qui réussit admirablement.
Pendant toute cette marche, la colonne a eu affaire à la garde spéciale de **SAMORY**, excellente troupe, dont les feux de salve, très bien envoyés, sinon bien ajustés, dénotaient l'instruction.
Le 11 à midi, nos troupes rentraient à Kankan et, le 13, après avoir laissé dans ce village deux compagnies avec quatre pièces d'artillerie, sous les ordres du capitaine d'infanterie de marine **ARLABOSSE**) le commandant supérieur, avec son corps expéditionnaire, reprenait la route de Siguiri.
Devant cette série d'échecs, **SAMORY** alla établir son quartier général à Ouroussougou, entre le Niger et le Milo.
Le 19 mai 1891, la garnison de Kankan opère une surprise contre la bande commandée par le fils du prophète, **KARAMOKO**, et une autre le 22, contre le village de Ourembaya, situé à 12 kilomètres. au sud de Kankan et fortement occupé par les sofas. L'ennemi est mis en déroute et nos troupes s'emparent d'un certain nombre de chevaux, de fusils et de munitions. Dans ces deux sorties, nous avons 3 tirailleurs tués et 11 blessés.
Ces défaites successives produisirent une grande impression sur les indigènes de la région. Du reste, à partir de ce moment, on peut la considérer comme pacifiée ; chaque jour, des défections nombreuses se produisent dans les rangs ennemis et un grand nombre de chefs viennent faire leur soumission, accompagnés de leurs sujets.

Récompenses.

La campagne de 1890-91 donna lieu aux promotions suivantes :

Capitaine : le lieutenant **SENSARRIC** ;
Chevaliers de la Légion d'honneur : les lieutenants **LE VASSEUR, MORIN** et **VALENTIN** ; l'adjudant **DARNIGE** ;
Médaillés militaires : les sergents **COWLEY, LAJOUSSE, MAINGUENAUD** et le caporal indigène **SAMBA-RABBI**.

CAMPAGNE DE 1891 AU SÉNÉGAL

Colonne contre les Diobas.

Les Diobas, oubliant la leçon que le colonel **LAPRADE** leur avait donnée en 1864, avaient recommencé leurs actes de brigandage, répandant la terreur aux environs de leur territoire, pillant et assassinant, donnant refuge dans leurs taillis broussailleux et impénétrables à tous les malfaiteurs de la contrée.

Pour mettre fin à cette situation, le gouverneur nomma au commandement de la province un de nos alliés, **SANOR N'DIAYE,** déjà chargé de l'administration de N'Dieghem, du Sandog et du M'Badam, avec ordre d'ouvrir des routes et de surveiller attentivement ce repaire de pillards.
Le 9 avril 1891, il pénètre à Bakak, premier village des Diobas, avec 400 hommes ; les chefs font un semblant de soumission, mais à peine a-t-il commencé le sanié destiné à abriter ses troupes qu'il est assailli par des coups de feu qui partent de la brousse épaisse bordant le village. Aussitôt, il organise la défense et se prépare à repousser les agresseurs en même temps qu'il faisait prévenir le gouverneur.
Dès le 11 avril, on sait à Saint-Louis que **SANOR** a déjà perdu 64 hommes et 31 chevaux, et qu'il a, en plus, 45 hommes et 51 chevaux blessés.
Le 13, le colonel **DODDS**, commandant supérieur des troupes, envoie à Thiès deux compagnies de tirailleurs sénégalais, un peloton d'infanterie de marine et une section de 4 de montagne.
La route de Thiès à Bakak, reconnue par deux officiers, étant assez fourrée, le commandant préfère passer par Kœur-Amadoan pour gagner Bakak, où il retrouve **SANOR** ; les Diobas se sont retirés devant nos forces. De Bakak à Palam, les auxiliaires marchent en avant, débroussaillant la route au sommet de la ligne de collines qui dominent Palam au nord ; quelques coups de feu sont dirigés sur eux, partant d'un retranchement en pierres sèches ; mais l'ennemi se replie de suite dans les bois fourrés au sud de Palam. La colonne, au débouché dans la plaine de Palam, prend ses dispositions de combat et balaye de ses feux les taillis occupés par l'ennemi. D'après les renseignements fournis par les indigènes, les Diobas auraient subi quelques pertes.
A Palam, l'ennemi a jugé nos forces : il croyait son pays impénétrable ; il se voit envahi ; il considère toute résistance comme inutile et se dérobe en abandonnant une partie de ses troupeaux, les cases et ses magasins à mil.
Dès lors, aucun obstacle ne se présente à nos troupes ; les soumissions commencent et la pacification s'accentue de jour en jour. Le pays ne tarde pas à s'ouvrir au commerce, et des indigènes amis vont remplacer, dans la culture des immenses plaines que l'on rencontre, les Diobas, qui ont préféré la fuite à la soumission.

Expédition de Grand-Bassam.

A la fin de mars 1891, deux Français envoyés en mission commerciale par le comité d'études de l'Ouest Africain, MM. **VOITURET** et **PAPILLON**, furent assassinés dans la rivière de Lahou, au-dessous de Tiassala.
Pour punir ce crime, un détachement de 50 tirailleurs sénégalais, commandé par le lieutenant **STAUP**, fut envoyé à Grand-Bassam.
Après avoir réoccupé le fort de Dabou, au fond de la lagune de Grand-Bassam, le détachement se mit en route, le 4 mai, vers le nord-est, dans la direction de Siassalé.
Pendant six jours, la petite troupe chemine en pleine forêt tropicale, traversant des villages très peuplés, habités par des indigènes se disant amis de la France, qui la reçoivent cordialement ; mais le 11, au village de Toussé, elle se trouve en présence de 1,000 guerriers, armés presque tous de fusils à pierre et quelques-uns de sniders et de remingtons, qui l'attaquent.
Le sentier étroit, entouré de lianes et de broussailles épaisses et de nombreux arbres gigantesques, ne permettant pas même la formation en carré usitée au Soudan et au Dahomey, la colonne se forme en demi-cercle et attend de pied ferme.
Les indigènes déploient un courage et une discipline dignes des meilleures troupes régulières. Trois féticheurs, armés de lances et vêtus de peaux d'antilopes, la tête surmontée de cornes semblables

aux faunes antiques, essayent à plusieurs reprises de s'emparer de la personne de l'officier, qui est légèrement blessé au pied gauche. Tous trois sont tués à bout portant.
Après quatre heures d'un combat acharné, l'ennemi abandonne le terrain en laissant un grand nombre de morts. Nous avions 12 blessés et 2 tués.
La colonne se replie sur Dabou par Biaou, Soukoubau, Bisségui, Abicon et Lopa ; la crue subite des eaux et la difficulté de passer les rapides de Ziassalé ne permettaient pas de tenter une nouvelle marche en avant.

CAMPAGNE DU MAROC

Motifs de l'intervention.

Le sultan du Maroc n'avait pas vu sans exaspération les Français venir s'établir à Alger. Son hostilité contre nous s'était manifestée à diverses reprises, et déjà, en 1832, une expédition faillit s'emparer de ses Etats.
A la suite de l'entrée du maréchal **BUGEAUD** en Kabylie, **ABD-EL-KADER** s'était réfugié dans le Rift, sur les frontières du Maroc, et avait demandé à l'empereur **ABD-ER-RHAMAN** de lui octroyer le califat de cette province, chose qui lui fut accordée.
Les susceptibilités de la France furent éveillées encore quand elle apprit qu'une armée considérable, réunie par son ennemi, se préparait à rentrer en lice contre ses troupes. Dès lors, le gouvernement des Tuileries se décida à agir vigoureusement sur terre et sur mer.
Sur terre, le maréchal **BUGEAUD** remportait la victoire d'Isly.
Sur mer, la marine, sous les ordres du prince **de JOINVILLE,** s'emparait de Tanger et de Mogador, dans les circonstances que nous allons voir.

Composition de l'escadre.

L'ensemble de la division navale comprenait : *le Suffren, le Jemmapes, le Triton, la Belle-Poule, l'Asmodée, le Pluton, le Phare* et *le Rubis.*
Le corps expéditionnaire était composé de :

1 bataillon de 800 hommes du 3e régiment d'infanterie de marine, sons les ordres du commandant **POUJOL**.
2 compagnies d'artillerie de marine, comprenant 200 hommes, commandées par le chef d'escadron **DUPUIS**.
1 compagnie du génie de l'armée de terre.

Le 22 juin 1844 au matin, après avoir été passées en revue sur le champ de bataille, à Toulon, par le maréchal de camp **DE FITTE DE SOUCY,** ces troupes s'embarquaient sur les différents bâtiments de l'escadre et, dans l'après-midi, les navires prenaient le large à destination des côtes du Maroc.

Prise de Tanger.

Dès que l'empereur du Maroc se vit menacé par terre et par mer, il chercha, par des moyens dilatoires, à temporiser le plus possible ; pendant ce temps, il se préparait à la résistance.
Le 5 août, au soir, le prince **de JOINVILLE**, commandant l'escadre, n'ayant pas reçu satisfaction à l'ultimatum qu'il avait posé, se décida à recourir à la voie des armes.

Donc le 6 au matin, *le Suffren* et *le Jemmapes* vinrent s'embosser à une distance très rapprochée de la ville de Tanger et ouvrirent un feu bien nourri sur les fortifications.
L'ennemi reçut le choc avec un sang-froid inattendu et, pendant la première heure, les défenseurs de la place ripostèrent vigoureusement. Mais, peu à peu leur feu se ralentit ; on voyait les pièces s'éteindre successivement et les remparts crouler de tous côtés. Enfin, vers 10 h. 1/2, tous les combattants avaient abandonné leurs postes ; un silence de mort régnait dans la place.
Pendant l'attaque, une batterie ennemie, qui était située sur une partie avancée de la côte, vint à un moment incommoder vivement le tir des navires embossés, mais *le Triton* et *la Belle-Poule* l'eurent bientôt démolie.
De son coté, *le Cassard* démontait complètement une autre batterie de quatre pièces établie sur la plage.
Malgré le vent défavorable, une mer houleuse et un roulis très dur, marins et soldats étaient animés d'un enthousiasme magnifique ; le bruit du premier coup de canon avait ravivé tout à coup ce vieil héroïsme qui dormait au cœur de la France.
L'ennemi accusait une perte de 150 hommes et 400 blessés ; mais ce chiffre paraît être au-dessous de la vérité, car, le 8, il retirait encore des cadavres des décombres.
Les instructions données au prince **de JOINVILLE** prescrivaient de respecter la ville en ne détruisant que les fortifications extérieures ; ce but aurait pu être atteint par un débarquement, mais le commandant de l'escadre préféra agir avec le canon et mettre les batteries hors de service, en respectant le quartier des consuls. De cette façon, nous n'avons eu que 3 morts et 16 blessés, et les navires n'ont reçu que de légères avaries.

Prise de Mogador.

Après avoir réduit Tanger, l'escadre se dirigea sur Mogador, à l'autre bout de l'empire. C'est là que se trouvait la fortune particulière du souverain ; outre les revenus publics, la ville était sa propriété ; il en louait les maisons et les terrains. Toucher à cette ville, la ruiner en occupant l'île qui ferme le port jusqu'à ce que nous ayons obtenu satisfaction, tel était le résultat cherché.
Le 11 août, les navires jetaient l'ancre devant Mogador. Le temps était très mauvais et, pendant plusieurs jours, ils durent rester mouillés devant la ville sans pouvoir même communiquer entre eux; malgré des touées de 200 brasses, les ancres cassaient comme du verre.
Enfin, le 15, la mer étant moins mauvaise, le prince en profita pour attaquer la ville.
Mogador, situé à 120 lieues de Tanger, était défendu par de nombreuses batteries bien armées. L'île qui forme le port, et qui domine complètement la ville, était également protégée par quatre batteries, un réduit avec mosquée au centre et une garnison composée des meilleures troupes de l'empire. Des canonniers renégats, que l'on supposait Espagnols, armaient les batteries et les servaient avec une précision peu ordinaire chez les Maures.
A 1 h. 1/2, le signal d'appareiller pour prendre les postes d'embossage est donné. *Le Jemmapes* et *le Triton* vont mouiller devant les batteries de l'ouest, avec ordre de les battre et de prendre à revers les batteries de la marine. *Le Suffren* et *la Belle- Poule* prennent poste dans la passe du Nord.
Dès que l'ennemi vit les vaisseaux se diriger sur la ville, il commença un feu de tous ses ouvrages. Le mouvement n'en continua pas moins ; il était terminé à 3 heures. Aussitôt, la riposte commence et, en moins d'une heure et demie, toutes les batteries marocaines sont délabrées et abandonnées par leurs, canonniers.
C'est le moment de tenter une descente sur l'île et de s'en emparer. Le commandant de l'escadre lance, en conséquence, dans le port, *le Pluton, le Gassendi* et *le Phare*, porteurs de troupes de

débarquement. Ces navires vont s'endenter entre les bricks, en dehors de leur ligne et par le travers de l'île.

A 5 h. 1/2, les troupes sautent à terre malgré la fusillade qui les décime. On gravit à la course un talus assez raide et on enlève la première batterie à la baïonnette. Les troupes se reposent un moment pour se rallier, puis elles sont formées en deux colonnes destinées à faire le tour de l'île et à débusquer 300 ou 400 Marocains des postes qu'ils occupent dans les maisons et les batteries.

Infanterie et artillerie de marine et marins du corps de débarquement partent avec le même entrain ; rien ne résiste à leur ardeur. A un moment donné, un grand nombre d'ennemis s'étaient réfugiés dans une mosquée comptant la défendre ; mais ils sont poursuivis l'épée dans les reins ; la porte est enfoncée et, après un carnage épouvantable dans lequel on s'entre-tuait à l'arme blanche, l'édifice était en notre pouvoir. Nous avions de nombreux tués et blessés et, parmi ces derniers, figurait le jeune sous-lieutenant **MARTIN DES PALLIÈRES,** atteint grièvement.

Mais on s'était, engagé sous des voûtes obscures, au milieu d'une fumée épaisse ; il fallut sortir ; la nuit, du reste, arrivait à pas de géant. Les troupes bivouaquèrent au dehors.

Le lendemain, au point du jour, 140 Arabes se rendaient et nous ramassions dans l'île près de 200 cadavres.

La journée du 15 mars nous coûtait 8 tués, dont le lieutenant **POTTIER**, de l'artillerie de marine, et 38 blessés. L'escadre, de son côté, comptait 4 tués et 30 blessés.

Le 16 au matin, au moment où l'on enclouait et démantelait les batteries de l'île, le gouverneur du Sénégal, M. **BOUET**, arrivait sur le Véloce pour renforcer l'escadre.

Le contre-amiral, prince **de JOINVILLE** se décida, en présence de cette arrivée opportune, à démanteler plus complètement les batteries de la ville, en y effectuant une descente dans la journée même.

500 hommes de débarquement sont jetés sur le débarcadère du port. Ils s'en emparent sans la moindre résistance ; 120 pièces de canon sont en notre pouvoir, mais le prince, qui était là, ordonne seulement d'en emporter quelques-unes comme trophées, fait enclouer les autres en prescrivant de les jeter par dessus les remparts. Il ordonne aussi la démolition des embrasures et fait noyer les magasins à poudre. Les trophées sont complétés par la prise de trois drapeaux.

Après cette opération, les troupes et les équipages rentraient à bord. Nous étions maîtres du port ; les batteries n'étaient plus à craindre. La mission du corps expéditionnaire était terminée ; satisfaction allait être donnée à la France.

En attendant, les troupes furent laissées dans l'île de Mogador, sous les ordres du lieutenant-colonel du génie **CHAUCHARD**.

Dans son rapport au Ministre, le contre-amiral prince **de JOINVILLE** s'exprime ainsi sur la bravoure des combattants :

« Je ne vous citerai personne, Monsieur le Ministre ; pour vous indiquer ceux qui ont fait leur devoir avec courage, intelligence et dévouement, il me faudrait nommer tout le monde. J'appellerai seulement votre attention sur les familles des hommes qui sont morts, sur le sort futur des blessés et aussi sur le bien-être à donner à tous ceux qui, au seul nom de la France, ont accepté avec abnégation le rude devoir de tenir garnison sur l'îlot de Mogador. »

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

CAMPAGNES A TAÏTI ET AUX MARQUISES

Situation.

L'ile de Taïti est située entre 17° 29' 30" et 179 47' de latitude sud, et entre 151° 29' 33" et 151° 56' de longitude ouest.
Les historiens s'accordent généralement à dire qu'elle a été découverte en 1605 par le navigateur espagnol **QUIROS**, qui lui donna le nom de Sagittaria. Elle fut ensuite visitée par l'Anglais **WALLIS** (1767), par **BOUGAINVILLE** (1768) et par **COOK** (1769).
Au retour de son voyage, **COOK** rapporta à ses compatriotes toute la bienveillance avec laquelle les Taïtiens l'avaient accueilli ; aussitôt quelques esprits aventureux se portèrent vers ce pays pour s'y établir.

Les missionnaires protestants.

L'attention de la Société des missions de Londres avait été éveillée par les récits de **COOK** ; aussi décida-t-elle, en 1797, d'y envoyer une trentaine de ministres protestants, mariés pour la plupart, et choisis à raison des professions manuelles qu'ils exerçaient. Vingt-cinq ans après leur arrivée, Taïti et les îles voisines, c'est-à-dire tout le groupe des îles de la Société, étaient convertis au protestantisme.
Malheureusement, les ministres du culte ne se contentèrent pas de catéchiser les indigènes, ils s'immiscèrent peu à peu dans les affaires du pays, si bien qu'ils arrivèrent à en être les véritables dominateurs.
En 1842, deux prêtres catholiques voulurent débarquer à Taïti ; mais les missionnaires protestants, craignant un déplacement d'influence à leur détriment dans les affaires politiques du gouvernement, décidèrent la reine **POMARÉ IV** à s'opposer à ce débarquement.
Sur ces entrefaites, l'amiral **DUPETIT-THOUARS** vint visiter Papeete avec son navire ; les prêtres réclamèrent aussitôt sa protection, qui leur fut accordée.
L'amiral, comprenant qu'au fond de la querelle religieuse il y avait un intérêt de politique nationale, profita de l'occasion pour faire reconnaître, à l'égard de nos nationaux, le droit de débarquer et de circuler dans l'île comme les autres étrangers. Mais un Ministre protestant, M. **PRITCHARD**, ayant suscité à la reine des embarras dans les négociations avec le représentant de la France, elle finit, sur les conseils de plusieurs résidents étrangers, par demander notre protectorat. L'acte fut signé le 9 septembre 1842.

Combat aux Marquises.

Pour consolider notre empire colonial dans l'Océan Pacifique, l'amiral **DUPETIT-THOUARS** prit possession des îles Marquises le 1er mai 1842. Il y installa aussitôt une garnison comprenant de l'infanterie de marine et des marins.
Ces troupes eurent à réprimer plusieurs menées des chef indigènes, notamment celle de Yoteté, à Vahitahu (île Tahuata).
Du 17 au 27 septembre 1842, les troupes tinrent tête à l'émeute et montrèrent un courage et une constance à toute épreuve.

A l'attaque du fort Duquesne, deux officiers de marine, le capitaine de corvette **HALLEY** et le lieutenant de vaisseau **LAFFON de LADÉBAT,** furent tués à la tête de leurs troupes. Plusieurs officiers et soldats de l'infanterie de marine reçurent des blessures.
L'Officiel de l'époque cite comme s'étant particulièrement signalés dans les différentes affaires qui eurent lieu : les capitaines **FOUQUES** et **CUGNET** et le caporal **GALLOIS**. Tous trois furent promus chevaliers de la Légion d'honneur.

Insultes au pavillon du protectorat.

Aussitôt après le départ de l'amiral **DUPETIT-THOUARS,** les partisans de l'ancien système, surtout le ministre protestant **PRITCHARD**, parvinrent, à forces d'intrigues, à ressaisir leur influence auprès de la reine. Bientôt, le pavillon du protectorat donné par l'amiral pour être hissé sur la demeure royale, fut remplacé par le drapeau ancien, malgré les protestations et les réclamations du gouvernement provisoire.
Dans l'intervalle, le commandant de l'escadre arriva des îles Marquises, où il avait reçu notification de l'acceptation du protectorat par le gouvernement français. En même temps, il était avisé de la nomination du capitaine de vaisseau **BRUAT** comme gouverneur des établissements français de l'Océanie.
Dès qu'il eut connaissance de ce qui s'était passé en son absence, l'amiral écrivit à la reine pour lui demander de s'excuser et d'exécuter franchement le traité ; **POMARÉ**, refugiée chez **PRITCHARD**, refusa même de répondre.
Le lendemain, les troupes de débarquement de l'escadre s'emparaient de Papeete sans coup férir. Le chef de bataillon d'infanterie de marine **DE BRÉA**, qui commandait le bataillon expéditionnaire de l'Océanie, fut nommé commandant supérieur des troupes.
L'Angleterre s'émut de la tournure des choses, il y eut échange de notes diplomatiques entre elle et la France ; finalement l'amiral **DUPETIT-THOUARS** fut désavoué dans sa prise de possession de Taïti.
Pendant ce temps, la reine, toujours conseillée par **PRITCHARD**, s'enfuyait sur un navire anglais à l'île de Raiatea. Le but de cette manœuvre était de montrer aux Taïtiens que leur souveraine préférait l'exil à la domination française. Des rassemblements hostiles ne tardèrent pas à se former dans plusieurs districts de l'île, particulièrement dans la presqu'île de Taïarabu.
Afin de circonscrire rapidement les germes de l'insubordination, le capitaine de vaisseau **BRUAT**, le nouveau gouverneur, avait pris la détermination d'établir à Taravahu, sur l'isthme qui sépare Taïarabu du reste de l'île, un poste fortifié, en communication avec les deux côtes.
Pendant l'absence du gouverneur, une sentinelle avait été attaquée ; une effervescence continuelle régnait dans Papeete, et **PRITCHARD** était la cause de tout ce désordre. Le capitaine de corvette **d'AUBIGNY**, qui remplaçait le gouverneur à Papeete, résolut d'en finir avec ces menées ; il mit la ville en état de siège et, en même temps, fit afficher la proclamation suivante :

« Une sentinelle française a été attaquée dans la nuit du 2 au 3 mars ; en représailles, j'ai fait saisir le nommé Pritchard, seul moteur et instigateur journalier de l'effervescence des indigènes. Ses propriétés répondront de tout dommage occasionné à nos valeurs par les insurgés ; et si le sang français venait à couler, chaque goutte en rejaillirait sur sa tête. »

Ce n'est pas le lieu ici de raconter l'émotion que cette affaire produisit en Europe; tout le monde la connaît.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Attaque du fort de Taravahu.

A Taïti, ce fut le signal d'un soulèvement d'autant plus violent que les chefs indigènes promettaient, au nom de **PRITCHARD**, le secours et l'appui de l'Angleterre, et d'autant plus immédiat qu'ils voulaient profiter de la dispersion des troupes françaises dans tout l'archipel, dispersion qui ne permettait au gouverneur que de pouvoir leur opposer 500 hommes au plus. Aussi, les insurgés commencèrent-ils immédiatement les hostilités, en venant attaquer en nombre les ouvriers qui continuaient à élever le fort de Taravahu. Ils comprenaient l'importance de cette position et ne voulaient pas, en la laissant fortifier, avoir leurs communications coupées entre eux[1].
L'attaque avait eu lieu par surprise, mais les indigènes avaient été repoussés avec de grandes pertes.

Attaque de Méréhu.

A la suite de cette agression, M. **BRUAT** s'était décidé à agir sur les villages de Méréhu, situés dans l'est de Taïti ; au moyen d'un débarquement de marins, il avait dispersé sur ce point, sans engagement, une réunion d'insurgés. Avec le bateau à vapeur le Phaéton, il s'était ensuite porté en dedans des récifs devant Mahahéna, sur la même cote, où des retranchements avaient été commencés par les indigènes armés. Mais, n'ayant pas de troupe avec lui, il s'était borné à envoyer à terre des boulets et les obus et, après avoir examiné les travaux de défense, il était rentré à Papeete.
Dans sa lettre du 25 mars 1844, il écrivait au Ministre de la marine :

« Je compte agir avec vigueur, car ces hommes ne sont pas ce que l'on disait. Jusqu'ici, ils ont montré beaucoup plus de résolution qu'on ne leur en supposait, et les coups de canon ne les ont pas fait fuir. »

Combat de Mahahéna.

Les renseignements qui parvenaient chaque jour à Papeete étaient loin d'être rassurants ; en effet, dans les premiers jours d'avril, le nombre d'insurgés réfugiés à Mahahéna s'élevait à près de 1,000 et les retranchements qu'ils construisaient s'étendaient sur une longueur de 1,800 mètres.
Il devenait nécessaire de frapper un coup qui pût prouver aux naturels que, non seulement nous n'avions rien à craindre de leur tentatives contre nos établissements, mais que nous pouvions les atteindre dans les positions qu'eux-mêmes avaient choisies et fortifiées.
Le 13 avril, *le Phaéton, l'Uranie* et *la Clémentine* firent route pour Mahahéna. Le capitaine de vaisseau **BRUAT** commandait l'expédition et avait arboré son pavillon à bord du *Phaéton*.
Dans la nuit, des vents violents et contraires s'élevèrent ; ce ne fut qu'à force de voiles que la *Clémentine* et *l'Uranie* purent s'élever au vent.
Le mardi 16, *le Phaéton* et *l'Uranie* étaient mouillés à 350 mètres, en face d'une petite baie ou devait s'opérer le débarquement des troupes.
Le 17, à 5 h. 1/4 du matin, toutes les troupes et les marins sont réunis à bord du *Phaéton* et, au point du jour, le débarquement commence. A peine une centaine d'hommes étaient-ils jetés à terre que la mer, qui était déjà mauvaise, le devint encore davantage. L'opération ne put se continuer qu'avec des baleinières et, malgré toutes les précautions prises, deux embarcations furent mises à la côte ; un homme se noya et beaucoup de cartouches furent mouillées. Néanmoins, grâce aux marins de *l'Uranie* et de *l'Embuscade*, qui souvent coururent le danger d'être écrasés ou noyés, et à la bonne

1 Taïti, par le capitaine de Coral.

direction donnée par le lieutenant de vaisseau **MALMANCHE**, chargé du débarquement, tout le monde était à terre à 10 heures.
Le gouverneur, M. **BRUAT**, se trouvait alors à la tête de :

45 hommes d'artillerie avec 2 obusiers de montagne.
248 marins.
148 hommes d'infanterie de marine des 26e de fusiliers et 7e de voltigeurs.

Au total 441 combattants.
Le chef de bataillon d'infanterie de marine **DE BRÉA** commandait l'expédition ; les officiers de l'arme sous ses ordres étaient les capitaines **CUGNET, NICOLAÏ-DOMPARTI** et **PERRAULT** ; le lieutenant **LADRIÈRE** et le sous-lieutenant **MARTIN**.
La plage sur laquelle eut lieu le débarquement, distante à peine de 2 kilomètres du camp des insurgés, est dominée par la pointe abrupte d'une montagne. Cette hauteur, qui pouvait servir de position d'où l'ennemi nous aurait fait beaucoup de mal, fut occupée par la première section de la compagnie de voltigeurs aussitôt sa mise à terre. Elle s'y déploya en tirailleurs, sous les ordres de son capitaine, M. **MALMANCHE**.
En même temps, les avenues de droite et de gauche de la plage étaient gardées, à 100 mètres en avant, par des postes qui devaient garantir le gros de toute surprise et lui permettre d'achever le débarquement en toute sécurité.
Ces dispositions étaient à peine prises qu'un fort parti ennemi parut sur la crête de la montagne opposée à celle que les voltigeurs venaient d'occuper. Les indigènes paraissaient vouloir emporter la position ou la tourner pour venir battre la plage ; mais, prévenu à temps, le commandant **DE BRÉA** fit soutenir les voltigeurs par un détachement de marins de *l'Uranie*, et l'ennemi fut contenu.
Vers 9 h. 1/2, une vive fusillade s'engage entre nos tirailleurs et les insurgés ; les balles arrivent jusque sur la plage, mais elles n'arrêtent en rien le débarquement.
Le plan d'attaque, tracé par le gouverneur, prescrivait à une section de marins de *l'Embuscade* de couvrir les derrières ; une autre section devait enlever une crête qui dominait la hauteur où était le pavillon dont les voltigeurs devaient s'emparer. La compagnie de débarquement de *l'Uranie* avait ordre de tourner les redoutes en se déployant en tirailleurs, et le gros de la troupe, à la tête de laquelle se trouvait le commandant **DE BRÉA**, avec deux pièces d'artillerie, devait, en suivant la plage, aborder les retranchements par le flanc.
Ces retranchements consistaient en trois fossés de six à sept pieds de profondeur, creusés parallèlement à la mer sur une longueur de 1 800 mètres, et défendus du feu des bâtiments par un glacis. Ils étaient recouverts d'une toiture horizontale en bourahau (bois du pays) qui rendait les combattants invisibles, en leur donnant la facilité d'ajuster les assaillants et de les atteindre à peu près à bout portant. Il est vrai que, la position une fois tournée, la retraite devenait impossible.
Toutes les dispositions étant prises, les troupes se portent en avant ; il est 11 heures du matin.
Le rideau de tirailleurs qui couvre le corps principal a pour mission de se conformer, autant que possible, à son mouvement progressif, afin de le protéger par l'occupation des hauteurs et prévenir ainsi toute attaque de flanc.
Au moment où l'on s'engage dans un sentier qui perce les broussailles épaisses d'une plaine renfermée entre la mer et la montagne, un voltigeur vient prévenir le commandant **DE BRÉA** que le capitaine **CUGNET** est tombé dangereusement malade et qu'on l'a transporté à bord du *Phaéton*. Son commandement est remis à son sous-lieutenant, M. **MARTIN**.
A mesure que la colonne avançait, la petite plaine formant vallée entre la montagne et la mer, sur laquelle elle s'était engagée, s'élargissait sensiblement et le fourré devenait de plus en plus épais ; la

marche était nécessairement lente ; l'artillerie avait toutes les peines du monde à traîner ses deux obusiers de montagne. Pour éviter toute surprise, le commandant **DE BRÉA** avait fait éclairer les flancs par une double ligne de tirailleurs, dont l'une longeait la plaine à droite, tandis que l'autre s'étendait du côté opposé, jusqu'à la naissance du versant de la montagne.

On arriva ainsi à l'extrémité d'un petit bois qui débouche sur la place découverte de la baie de Mahahéna ; là on fit une petite halte pour attendre les investigations des éclaireurs. En ce moment, un trait d'audace, exécuté avec bonheur, vint exciter l'enthousiasme général : un habitant du pays, nommé **RAVAÏ**, qui faisait partie de la suite du gouverneur, alla enlever intrépidement, aux yeux des insurgés et à travers leurs balles, le pavillon qu'ils avaient planté sur la hauteur. La colonne s'ébranla alors aux cris de : « Vive le Roi ! » et arriva, tout en tirant, à portée de fusil de la première redoute, dont on apercevait le profil derrière les goyaviers.

La fusillade redoubla d'intensité ; les voltigeurs de la 7e compagnie, sous les ordres du sous-lieutenant **MARTIN**, faisaient l'admiration de tous en grimpant sur la montagne comme de véritables chats et en combattant toujours.

Pendant ce temps, la compagnie de débarquement de *l'Uranie*, sous les ordres du lieutenant de vaisseau **GOUT**, fouillait le bois de goyaviers touffus qui s'étendait jusqu'à la montagne ; arrivé à l'extrême gauche, il prenait l'ennemi à revers, de manière à venir se joindre à la colonne qui avançait le long de la plage. Au même moment, l'enseigne de vaisseau **DOMEZON** s'emparait du mamelon opposé à celui que venaient de gravir les voltigeurs et où le drapeau, porté par le sergent de grenadiers **LOUBÈRE**, flottait majestueusement, malgré le feu de l'ennemi.

Toutes sûretés étant assurées sur la gauche, le gros pouvait marcher sur la redoute en toute confiance. Il s'avance, en effet, au milieu d'une pluie de projectiles, jusqu'à hauteur du retranchement ; là s'engage une lutte opiniâtre : on tirait de très près et, pendant trois quarts d'heure, la fusillade se prolongea avec le même acharnement de part et d'autre ; l'ennemi faisait des pertes meurtrières ; les nôtres devenaient sérieuses, nous avions déjà deux officiers atteints.

Il fallait frapper un coup décisif ; c'est alors que le gouverneur, M. **BRUAT**, ordonne de faire avancer à la baïonnette. A peine le signal de la charge est-il fait que marins et soldats se précipitent au pas de course sur la redoute ennemie ; elle est enlevée en un clin d'œil et les défenseurs qui résistent sont tués sur place. Quelques décharges d'artillerie, tirées sur les fuyards, achèvent la déroute.

En présence de cet entrain admirable, le gouverneur crut devoir continuer la lutte par l'enlèvement d'un deuxième ouvrage, mieux défendu encore que le premier. Un feu de mousqueterie et d'artillerie très violent reçoit nos troupes ; elles ont affaire à un ennemi très supérieur en nombre, mais leur valeur supplée à leur force numérique. Après avoir riposté un instant au tir de l'adversaire, M. **BRUAT** fait de nouveau battre la charge et toute la ligne se précipite aussi valeureusement que la première fois. Mais la résistance est opiniâtre et désespérée ; c'est une série de combats corps à corps où chacun prend sa part d'héroïsme. Le clairon **CHEVALIER**, de la 7e compagnie de voltigeurs, se fait particulièrement remarquer en s'élançant un des premiers sur la redoute, en sonnant la charge et en encourageant ses camarades à le suivre. Il tue de sa propre main un indigène qui visait le gouverneur.

Le voltigeur **BIGAND**, de la même compagnie, quoique blessé, montre le plus grand courage.

Le lieutenant **LADRIÈRE**, de la 26e de fusiliers, dirige sa section avec un sang-froid stupéfiant. Son exemple est, d'ailleurs, suivi par ses hommes : le fusilier **AUBERTIN** s'élance deux fois dans la redoute et tue plusieurs ennemis en jouant de la baïonnette ; le fusilier **VIENNET**, quoique blessé grièvement, ne cesse pas de tirer sur l'ennemi.

Tous ces traits de courage ne tardèrent pas à décider de la prise de la seconde redoute ; les efforts et la rage des insurgés viennent se briser contre l'impétuosité de nos soldats et de nos marins ; l'ouvrage, dont les fossés sont remplis de cadavres, est à nous.

Cependant, il reste encore à l'ennemi une troisième redoute ; M. **BRUAT** juge avec raison qu'il faut s'y porter immédiatement, sans laisser un moment de relâche à l'adversaire.

De la part de l'assaillant, l'attaque est aussi impétueuse que les précédentes; mais la résistance des naturels n'est ni aussi longue ni aussi vigoureuse. En effet, tandis que quelques-uns se font tuer dans leurs fossés, les autres, démoralisés par la promptitude et la vigueur de nos attaques successives, s'échappent, en grand nombre, dans les fourrés qui s'élèvent de l'autre côté de la rivière qui forme la limite de l'arrière de leur camp, poursuivis par le feu de nos tirailleurs et par le canon de l'escadre.

Sur la gauche, le sous-lieutenant **MARTIN**, avec ses voltigeurs, n'obtenait pas de moins grands succès. Constamment au premier rang, il enlève successivement deux mornes très importants et met l'ennemi en fuite vers la montagne et les profondeurs de la vallée, à travers les fourrés les plus épais.

Après la prise du premier mamelon, le sergent **BRIAND** s'y maintient avec 12 voltigeurs, malgré des forces supérieures qui viennent l'assaillir à diverses reprises.

Pendant toute la durée du combat, on voit le sergent de grenadiers **LOUBÈRE**, montrant son drapeau, sous le feu de l'ennemi, avec un sang-froid imperturbable.

Le caporal-sapeur **DIÉTRICH** est blessé à ses côtés ainsi que le voltigeur **DESMARETS**, qui est atteint de deux balles en faisant preuve d'une grande intrépidité.

A cette longue liste de courageux combattants, il faut encore ajouter : le capitaine-major **NICOLAÏ**, officier d'ordonnance du gouverneur, qui s'est constamment montré aux endroits les plus dangereux, pour transmettre les ordres de son chef ; le capitaine adjudant-major **PERRAULT**, qui commandait la réserve et a su prendre, en toutes circonstances, de sages dispositions pour soutenir les points qui avaient besoin de secours ; enfin, l'adjudant **BAUMARD**. Ce sous-officier traversa, à diverses reprises, la ligne de feu pour aller porter les ordres du commandant aux différents chefs des détachements.

Il est 4 h. 1/2 ; le feu cesse sur toute la ligne et nous sommes entièrement maîtres du champ de bataille ; 102 insurgés restent sur le terrain ; leurs canons sont encloués ; leur pavillon, une cinquantaine de fusils et des munitions tombent en notre pouvoir.

Le résultat de la journée était décisif, mais il avait été acheté par des pertes bien sensibles qui attestent l'acharnement du combat : nous avions 21 morts dont 2 officiers (1 enseigne et 1 sous-lieutenant d'artillerie) et 47 blessés.

Pendant toute la durée du combat, le gouverneur, M. le capitaine de vaisseau, **BRUAT** dirigea l'attaque en personne et on le vit constamment sur les points les plus dangereux. Le chef de bataillon **DE BRÉA** eut aussi une conduite des plus remarquables et fut proposé pour lieutenant-colonel.

Le trait suivant montre combien ces deux officiers supérieurs étaient animés du sentiment de leur devoir. Dès le commencement de l'action, le gouverneur voulut diriger lui-même l'attaque et s'était porté au point décisif. M. **DE BRÉA,** peu occupé des dangers qui lui étaient personnels, mais vivement ému d'un péril qui menaçait la colonie dans la personne de son chef, le supplia respectueusement de se retirer. Une conversation assez vive s'engagea entre eux, et l'inférieur ne céda que lorsque le supérieur lui eut fait sentir, avec autorité, que la plus belle prérogative de celui qui commande à des troupes, dans le danger, est d'en revendiquer pour lui la plus grande part.

La nuit étant venue, les troupes bivouaquèrent sur leurs positions, et, le lendemain 18, elles se réembarquaient à destination de Papeete où elles arrivaient pendant la nuit.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Combat de Hapapé.

Après le combat de Mahahéna, les indigènes insoumis avaient paru, pendant quelque temps, découragés et disposés à se tenir sur la défensive ; mais, à la fin de juin, de nouvelles hostilités éclatèrent et deux engagements meurtriers furent encore nécessaires pour réprimer l'insurrection renaissante.
Le district de Papana ayant été pillé par des gens de la pointe Vénus, qui se dirigeaient même sur Papeete, le gouverneur résolut d'aller les châtier sans plus attendre.
Dans la nuit du 28 juin 1844, il donne des ordres en conséquence et, le 29, à 4 heures du matin, 450 hommes, sous les ordres du chef de bataillon **DE BRÉA**, de l'infanterie de marine, se mettaient en route pour cette expédition.
La colonne expéditionnaire comprenait :

1/2 compagnie d'artillerie de marine, avec un obusier de montagne.
La compagnie de débarquement de *l'Uranie*.
4 compagnies d'infanterie de marine.

Le point à atteindre était Hapapé (pointe Vénus) ; on s'était mis en marche par section et, à 9 heures, on était au pied de la montagne d'Onetrechel qu'il faut franchir pour pénétrer dans la vallée de Hapapé, en venant du village de Papana. Là, quelques auxiliaires vinrent se joindre à la colonne et aussitôt la pointe d'avant-garde cira quelques coups de fusil sur des insurgés isolés qui prirent la fuite. La montagne fut gravie sans autre obstacle que celui qu'opposait naturellement la pente extrêmement forte du terrain.
Le Phaéton, qui suivait le mouvement de la colonne, ayant doublé le petit promontoire que forme la montagne en s'avançant dans la mer, tira quelques coups de canon à mitraille pour sonder la profondeur de la vallée. L'artillerie, de son côté, envoyait quelques obusiers dans le même but, tandis qu'une section de marins, en reconnaissance, s'enfonçait dans les taillis jusqu'au pied des hauteurs, où elle rencontra quelques partisans qu'elle mit en fuite.
A 10 h. 1/2, le petit corps expéditionnaire entrait sans encombre à Hapapé et s'y installait pour la grand'halte. Un cordon de sentinelles fut placé sur les hauteurs qui dominent Papenoo, où l'on croyait l'ennemi retiré.
Après un repos de trois heures, la colonne reprenait sa marche en passant devant le temple et la grande case des missionnaires anglais, pour doubler la pointe Vénus. Au moment où l'arrière- garde, formée par la 28^{e} compagnie du 2^{e} régiment (capitaine **LAVIGNE**), arrivait à la hauteur de ce temple, l'ennemi débouche subitement sur les derrières et par le flanc et commence l'attaque.
La 28^{e} soutient bravement le premier choc ; la colonne se replie de suite pour venir arrêter l'ennemi. En un instant, les derniers pelotons, formés par les voltigeurs de la 30^{e} compagnie, sont en ligne et commencent un feu si bien nourri, que les insurgés rentrent presque aussitôt dans le bois. Ils y sont poursuivis jusqu'à l'entrée, où s'établit une ligne de feux qui, de part et d'autre, se soutient longtemps avec une extrême vivacité.
Dès que la position des tirailleurs est établie, le commandant **DE BRÉA**, après avoir massé sa réserve derrière la case et le temple, part pour reconnaître en personne la position de l'ennemi. Il ne tarde pas à s'apercevoir qu'en certains points le feu des insurgés semble plus vif et mieux nourri, et que l'obusier serait d'un puissant effet sur les endroits qu'il vient de remarquer.
Aussi, dès son retour, le gouverneur, M. **BRUAT**, qui dirigeait encore l'attaque, fit-il tirer à obus. Le capitaine **SOMSOIS**, commandant l'artillerie, justifie pleinement la confiance que l'on avait en lui, en portant le trouble et le désarroi chez l'adversaire. Mais il restait un point où s'était concentré le

principal effort de l'ennemi. Protégé par des accidents de terrain, dérobé en grande partie à notre vue par le feuillage touffu des goyaviers, il semblait braver notre feu. Le combat se prolongeait près de deux heures ; il fallait y mettre un terme par un trait d'audace.
Le commandant **DE BRÉA** ordonne alors à la 28e de se porter en avant pour enlever cette position ; à cet effet, il fait battre la charge, et aussitôt la compagnie désignée, son brave capitaine en tête, se précipite à la baïonnette.
La vigueur avec laquelle cette charge est lancée terrifie l'ennemi qui ne tarde pas à se débander. Les tirailleurs des autres compagnies, suivant le mouvement de la 28e, se portent en avant et repoussent les insurgés en les poursuivant de leurs feux.
Pendant toute la durée du combat, l'ennemi faisait disparaître, au fur et à mesure, ses morts et ses blessés vers la montagne ; mais la dernière charge avait été si impétueuse que les derniers atteints n'avaient pu être enlevés ; aussi trouva-t-on neuf cadavres sur ce point. Au reste, il était facile de juger, d'après les nombreuses traces de sang que l'on remarquait, que les pertes des insurgés avaient été considérables.
De notre côté, nous comptions 3 tués et 18 blessés et, dans ces chiffres, l'infanterie de marine y figurait pour 2 tués et 15 blessés.
Cette affaire ne fut qu'un combat de tirailleurs, mais tout le monde y fit son devoir, dit le commandant **DE BRÉA** dans son rapport. Cependant, il cite comme s'étant distingués d'une façon toute particulière, en ce qui concerne l'infanterie de marine : le capitaine **LAVIGNE**, de la 28e ; le sergent **JOURDAIN**, de la même compagnie, blessé ; le voltigeur **VAUDREL**, amputé ; les fusiliers **THÉODORE** et **DÉSIRÉ**, blessés tous deux.
Disons que lui-même fit preuve d'une grande bravoure en se mettant à la tête d'une section et en chassant l'ennemi de ses positions, malgré une fusillade terrible.
Jamais la croix d'officier de la Légion d'honneur, qu'il reçut plus tard, ne fut mieux méritée.

Comme à Mahahéna, la colonne coucha sur le champ de bataille ; le lendemain, dès 5 heures du matin, elle se dirigeait sur Papenoo. A 11 heures, elle arrivait à Mahuna sans avoir pu rencontrer l'ennemi qui fuyait toujours. Après avoir fait prendre position sur une hauteur rapprochée de Papenoo, on vit qu'il était inutile de poursuivre, les insurgés s'étant retirés dans la montagne. En conséquence,. les troupes revinrent prendre position à Hapapé, où elles arrivèrent à 1 heure de l'après-midi.
A peine entré dans le village, le gouverneur recevait une dépêche lui annonçant que Papeete était sérieusement menacé et qu'un engagement sanglant, mais heureux pour nos armes, avait déjà eut lieu à Faaâ, entre les marins débarqués de *l'Uranie* et les gens du pays.
Immédiatement, le chef de la colonie fit réembarquer tout le monde et,à 5 heures, l'escadrille mouillait devant Papeete.

Combats de Papenoo et de Punavia.

Jusqu'en 1846, Taïti fut assez tranquille et les troupes n'eurent plus à livrer de combats ; cependant les insurgés, poussés par des Européens hostiles à notre occupation, ne désespéraient pas de nous chasser de l'île. Ils en vinrent à attaquer Papeete et à menacer toutes nos autres positions.
Voulant en finir une fois pour toutes, le gouverneur, M. le capitaine de vaisseau **BRUAT**, partit le 8 mai 1846, à la tête de 800 hommes tant soldats que marins et de 200 indigènes alliés.
Il chasse d'abord, sans coup férir, les insurgés de Papana, Ahonn et Tapahi et les attaque, le 10, à Papenoo. Les quatre forts qui défendaient la place tombent successivement en notre pouvoir. Il

poursuit l'ennemi jusque dans le fond d'une vallée qui finit par devenir impraticable pour des troupes organisées, et lui enlève deux nouvelles positions.
Le 23, il bivouaque à Papenoo, fait détruire tout ce qui pouvait servir d'établissement à un nouveau centre d'insurrection sur ce point et établit ensuite, sur l'importante position de Tapahi, un blockhaus qui nous ouvre la route des districts de l'est et la ferme aux insurgés de cette même partie de l'île.
Le combat du 10 mai avait été rude pour les indigènes, qui comptaient de nombreux vides dans leurs rangs, mais il avait été meurtrier aussi pour nous. L'infanterie de marine comptait à elle seule 3 tués et 10 blessés, dont le capitaine **CAMSAT** et le lieutenant **MARTIN**. Presque tous appartenaient à la 1re compagnie de voltigeurs du 1er régiment.
Après avoir couché à Hapapé, nos troupes entrèrent, le 24, dans la vallée de Fatahua, dont les habitants étaient venus commettre des déprédations jusqu'à Papeete.
Comme à Papenoo, toutes les ressources de l'ennemi furent détruites dans la vallée, et la colonne ne revint sur ses pas qu'après avoir rencontré des chemins impraticables et avoir enlevé une fortification construite de manière à pouvoir offrir une vive résistance.
Le 25, elle rentrait à Hapapé, pour y prendre deux jours de repos, puis elle repartait pour Punavia.
Le nombre des indigènes armés marchant avec les troupes était alors de 261.
La colonne expéditionnaire bivouaque, le 28, à Utumaoro. Le lendemain matin, elle se dirige sur les retranchements de Tapuna et de Atihué, que les éclaireurs indiens trouvèrent évacués.
Le 29, à 9 heures du matin, nous occupions Punavia et les abords de la vallée, où les insurgés s'étaient réfugiés.
Le 30, au petit jour, trois compagnies et demie d'infanterie de marine, un obusier de montagne et des indigènes de bonne volonté, servant d'éclaireurs, entraient dans la vallée.
L'ennemi évacue son premier retranchement sans coup férir ; le second est pris après un léger engagement.
Quoique l'ordre eût été donné de s'arrêter là pour reconnaître le terrain, notre avant-garde, entraînée par les Indiens auxiliaires et les volontaires, qui croyaient le fort abandonné en partie, s'engage encore dans la vallée qui, resserrée entre deux murs de rochers presque à pic, n'a plus, en cet endroit, qu'une quarantaine de mètres de large.
C'était sur ce point que les insurgés avaient concentré leurs efforts. A 9 heures du matin, lorsque la colonne y arrive pour soutenir l’avant-garde, qui venait de faire prévenir que l'on allait entrer dans le fort, un feu des plus vifs est dirigé sur elle ; les indigènes étaient retranchés derrière un barrage placé au coude de la rivière. En même temps, des masses de pierres et des quartiers de roches sont lancés et roulés du haut des montagnes à pic qui dominent la colonne.
Les décharges de l'ennemi sont parfaitement ajustées, et nous occasionnent des pertes sensibles. Le commandant **DE BRÉA** tombe pour ne plus se relever, frappé d'une balle au cœur ; à côté de lui d'autres officiers, notamment le capitaine **CLAIRIÈRE**, de la 31e, reçoivent d'aussi honorables mais moins graves blessures.
Dès les premiers instants de sa blessure, M. **DE BRÉA** sentit qu'il était mortellement atteint. Il fit au gouverneur qui, dans ce terrible moment lui donnait des consolations et des encouragements, de touchants et nobles adieux. Transporté à Papeete, il répondait à ceux qui cherchaient à lui cacher la gravité de sa situation qu'il était content de quitter cette terre puisqu'il mourait en soldat et que peu de ses pareils avaient un sort aussi heureux. Ce caractère fier et énergique se soutint jusqu'au bout. Pendant la nuit douloureuse qui précéda sa mort, au milieu du délire de la fièvre, il lui semblait encore qu'il conduisait ses troupes à l'ennemi.
Dieu lui rendit la raison à sa dernière heure, et la religion vint le consoler et le soutenir. Il voulut encore apprendre si le fort ennemi était pris, puis il expira !... Sa mission ici-bas était terminée, et il l'avait dignement remplie.

Pendant l'action, le lieutenant **ALZINE** avait aussi reçu une blessure assez grave. A la fin, nous comptions un total de 6 tués, dont 2 officiers, et 15 blessés, dont 4 officiers.
A Punavia, comme à Papenoo, le gouverneur fit détruire les fortifications élevées par les indigènes et tout ce qui pouvait favoriser une nouvelle réunion des insurgés sur ce point. Il reconnut, en même temps, qu'il était indispensable d'y établir un blockhaus.

Combat de Fatahua.

Après les combats de Papenoo et de Punavia, les insurgés s'étaient retirés dans le massif montagneux au centre de l'île, et, malgré les difficultés des crêtes et des passages escarpés, ils parvenaient quand même à communiquer entre eux par les hauteurs qui dominent la vallée de Fatahua. Chaque jour, ils venaient commettre quelques déprédations et, dès qu'on les poursuivait, ils se réfugiaient dans leurs repaires, sauf à revenir nous inquiéter sur d'autres points.
Depuis longtemps, M. **BRUAT**, le gouverneur, avait résolu de tenter une expédition pour en finir une fois pour toutes avec l'insurrection ; elle était même décidée quand un indigène, du nom de **MAROTO**, se présenta en promettant de conduire la colonne dans la vallée de Fatahua, par des chemins à lui seul connus. Il se faisait fort, disait-il, d'arriver jusqu'au camp principal des insurgés, sans que ceux-ci se doutassent de notre présence dans leurs parages.
Après quelques hésitations, le gouverneur fut convaincu que cet homme était sincère et que l'on pouvait avoir foi en sa promesse. Dès lors, une colonne expéditionnaire fut formée, sous les ordres de M. **BONARD**, capitaine de corvette. Elle était divisée en deux fractions : la première, sous les ordres du lieutenant de vaisseau **BRÜE**, comprenait l'artillerie et la compagnie de débarquement de *l'Uranie* ; la deuxième, avec le commandant **MASSET**, de l'infanterie de marine, était composée de la compagnie de voltigeurs du 2e régiment et de la 31e compagnie du 1er régiment.
Pour ne pas donner l'éveil à l'ennemi, les deux fractions firent leur jonction hors de sa vue et vinrent occuper l'entrée de la vallée (16 décembre 1846) en attendant le retour de **MAROTO**, qui était parti seul en reconnaissance.
Ce n'est qu'à 5 heures du soir qu'il rentra, exténué de fatigue. Il était parvenu jusqu'au haut des pitons sans être découvert de l'ennemi, qui était loin de se douter qu'un homme, et encore bien moins une colonne, pût passer par un tel endroit. Aussitôt sa réponse arrivée, il fut convenu que l'on attaquerait le lendemain.
Comme on ne craignait plus que l'ennemi connût la présence des troupes, celles-ci s'avancèrent jusqu'en vue du fort : le commandant **MASSET**, avec la 31e en avant-garde, interceptant les passages, la compagnie de débarquement de *l'Uranie* ensuite, puis les voltigeurs et l'artillerie. Chaque commandant de détachement se retrancha pour passer la nuit au bivouac.
Avant de continuer les détails de l'expédition, il est utile de donner une idée de la forme de la position de l'ennemi, située au milieu des précipices, et qui, si elle ne nous a pas coûté une goutte de sang français, n'en a pas moins exigé de la part des troupes une audace, une agilité et une persévérance au delà de toute expression.
Le fort de Fatahua est situé sur un pâté de montagnes à pic de tous côtés. De celui qui fait face à la vallée du même nom, que nous occupions, il n'y a d'autre moyen d'y parvenir que par des trous pratiqués dans le roc vif, et où l'on peut à peine poser le pied ; au-dessous, un précipice de plus de 200 mètres ; au-dessus, une muraille droite, élevée aussi de 2 ou 300 mètres. Ce sentier, si on peut lui appliquer ce mot, est pris en flanc et en tête, pendant toute sa longueur, qui est de 2 ou 300 pas, par une redoute crénelée qui se trouvait occupée par l'ennemi. Le sommet de la muraille de roche, au-dessus du sentier, était aussi occupé par l'adversaire, et il était couvert de masses de pierres et de

roches. C'est là que devait monter la colonne pour prendre les insurgés à revers, pendant qu'on simulerait une attaque de l'autre côté.
Aussitôt les bivouacs établis, M. **BONARD** fait demander des hommes de bonne volonté par compagnie ; il ne leur dissimule pas le danger et les privations qui les attendent pour monter d'abord, et occuper ensuite ce piton jusqu'à l'arrivée des renforts. Aucun de ceux qui se présentent ne sent son courage mollir ; au contraire, on est obligé de refuser beaucoup de volontaires.
A l'heure prescrite, ces braves, au nombre de 62, laissent sacs et habits au pied de la montagne, et montent tout nus, n'ayant que des cartouches et leurs fusils. Après des peines inouïes, ils parviennent à se hisser sur le sommet. Il est alors 11 heures du matin.
Pendant que ces hommes gravissent, le commandant **MASSET**, avec la 31^{e} et les voltigeurs, s'avance contre le fort, prenant beaucoup de précautions, en feignant une attaque sérieuse. Toute l'attention des indigènes est portée de ce coté, et des avalanches de pierres ne cessent de rouler du haut de la montagne aussitôt qu'il s'en approche.
La compagnie de *l'Uranie*, prenant le chemin des volontaires, s'occupe immédiatement de rendre praticable la route aérienne pour la compagnie de voltigeurs qui doit, avec les marins de *l'Uranie*, prendre l'ennemi à revers.
Des cordes et des échelles de cordes, amarrées aux plantes sortant des fissures de roches, tel est le chemin que doit suivre toute la colonne. Le pic a à peu près 600 mètres d'élévation et 150 mètres doivent être faits en se hissant à force de bras, n'ayant pour appuyer les pieds que les roches nues ou quelques touffes de joncs.
Nos volontaires, après avoir pris un repos indispensable, s'avancent sur les hauteurs qui dominent l'ennemi, alors entièrement occupées par le commandant **MASSET**. A cheval sur des crêtes de montagne, comme sur un toit, un précipice de chaque côté et le fusil en bandoulière pendant une partie du trajet, ils enlèvent néanmoins la position avec une ardeur peu commune, malgré leur extrême fatigue. En un instant, le pavillon taïtien est renversé, et, chose admirable, ils se contentent de coucher en joue l'ennemi déconcerté, en lui disant de mettre bas les armes, qu'il aura la vie sauve. Cette attaque imprévue décourage entièrement les insurgés ; pas un n'ose tirer : tout ce qui ne se rend pas prend la fuite.
Le commandant **MASSET**, voyant le pavillon taïtien abattu, fait sonner par son clairon, afin de voir si nos troupes sont maîtresses des hauteurs : celui des volontaires lui répond affirmativement. Aussitôt, toute la colonne s'élance aux cris de : « Vive le Roi ! » par le sentier difficile dont nous avons parlé plus haut : tout fuit à son approche, rien ne peut d'ailleurs lui résister tant son entrain est magnifique.
Aussitôt entré, le commandant **MASSET** fait occuper les autres hauteurs et pousse la compagnie de voltigeurs jusqu'au Diadème que les gens de Punavia, déjà en route, voulaient nous disputer. Mais, grâce à cette prompte manœuvre, l'intrépide commandant arrive avant les renforts ennemis, qui se retirent sans oser lâcher un coup de fusil.
Dans cette difficile opération, nous eûmes le bonheur de ne perdre personne; un seul homme fut fortement contusionné par une pierre. Quelques indigènes, en se sauvant, tombèrent dans les précipices, mais on n'eut à déplorer aucun acte d'inhumanité.
En rendant compte de ces événements au gouverneur de Taïti, le capitaine de corvette **BONARD** terminait de la façon élogieuse suivante pour l'attitude de nos soldats et marins :

« Je ne puis terminer, Monsieur le Gouverneur, sans vous dire combien j'ai eu à me louer du zèle habile de M. le commandant MASSET en particulier et de tous les officiers, marins et soldats ; avec des hommes comme eux, nous irons partout. »

Peu après cette affaire, tous les insurgés qui ne s'étaient pas rendus vinrent faire leur soumission et déposer leurs armes et leurs munitions. De nouveaux chefs taïtiens furent institués et reconnus ; plus tard, la reine, reconnaissant son erreur, vint prendre possession de ses Etats, à l'abri de notre protection. Depuis, l'île n'a pas été troublée un instant.
En 1880, **POMARÉ V**, qui avait succédé à sa mère, signa avec M. **CHESSÉ**, alors gouverneur, un traité d'annexion. Taïti devenait définitivement française.
Le nom de Fatahua, qui avait décidé du sort de la colonie, fut inscrit sur le drapeau du 2e régiment.

CAMPAGNE DE MADAGASCAR

Aperçu géographique.

L'île de Madagascar est située dans l'Océan Indien, parallèlement à la côte orientale d'Afrique, dont elle n'est séparée que par le canal de Mozambique.
Sa superficie dépasse celle de la France, puisqu'elle ne compte pas moins de 600,000 kilomètres carrés.
Comme situation stratégique, elle domine à la fois le passage du cap de Bonne-Espérance, le canal de Mozambique et le détroit de Bab-el-Mandeb.
Ses principaux ports de commerce sont Tamatave, sur la côte est, et Majunga, sur la côte ouest.

Première prise de possession.

Nos droits sur cette île sont des plus anciens ; ils remontent à la fin de 1643, époque à laquelle **PRONIS** et **FOUQUEMBOURG** en prirent possession au nom de la Société de l'Orient. Celle-ci avait reçu de **Louis XIV** des lettres patentes l'autorisant à ériger colonies et commerce à Madagascar pendant dix années.
A partir de ce moment, la France multiplie ses comptoirs sur tout le littoral, sans que personne songe à lui contester ses droits de souveraineté.
En 1811, l'île tombe au pouvoir des Anglais, mais les traités de 1814 et de 1815, après quelques difficultés vite aplanies, nous rendent nos anciens privilèges.
Malheureusement, les finances françaises sont trop affaiblies pour penser à étendre nos garnisons, et ce n'est qu'en 1819 que le capitaine de vaisseau baron **MILIUS**, gouverneur de Bourbon, se décide à envoyer des détachements pour reprendre nos anciens postes. Mais l'indécision qui régnait à cette époque ne permet pas de s'installer solidement. Après mille tâtonnements, on abandonne la grande terre pour se fixer définitivement à l'île Sainte-Marie.
Profitant de la situation, l'une des tribus de l'intérieur, connue sous le nom de Hova, s'était avancée jusqu'au rivage et son chef **RADAMA** poussa même l'impudence jusqu'à se déclarer roi de Madagascar.
Un tel mépris de nos droits ne pouvait rester sans protestation ; mais, en raison de l'état précaire de nos finances, nous ne pouvons appuyer nos justes revendications par la force. Nous sommes donc contraints de faire des réserves et de nous fortifier dans l'île Sainte-Marie.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Occupation de Nossy-Bé et de Moyotte.

Le 14 juin 1840, **TSIOUMEKA**, reine du Bouéni, et les chefs sakalaves nous donnent en toute cession les îles de Nossy-Bé et de Nossy-Cumba, et abandonnent leurs droits de souveraineté sur la côte occidentale de Madagascar, depuis la baie de Passandava jusqu'au cap Saint-Vincent.
L'année suivante, **ANDRIAN-SOULI** nous fait la même cession à l'égard de Mayotte.
C'est au capitaine d'infanterie de marine **PASSOT**, aide de camp de l'amiral **de HELL,** gouverneur de Bourbon, que revient l'honneur de la négociation de ces traités.
Après ratification par le roi **Louis-Philippe**, une garnison d'infanterie de marine fut placée dans chacune de ces deux îles. Nous nous trouvions ainsi occuper des postes avancés tout autour de Madagascar.
La cession de l'Ankara, qui comprend la belle baie de Diégo-Suarez, date de la même époque.

Combat de Tamatave.

Ces acquisitions de territoire avaient profondément irrité la reine des Hovas, Ranavalo. Toutefois, craignant quelques démêlés avec les puissances européennes, elle resta pendant quatre années sans oser s'attaquer trop ouvertement aux personnes ou aux biens des étrangers.
Voyant la réserve de l'Angleterre et de la France, elle crut, en mai 1845, le moment venu de satisfaire son ambition en persécutant les traitants de ces deux nations. Elle avait même fait afficher un ordre frappant d'expulsion ceux d'entre eux qui ne se soumettraient pas à toutes ses exigences.
Malgré les représentations du commandant de la station navale, **ROMAIN-DESFOSSÉS**, et celle du capitaine de frégate **William KELLY**, commandant le navire anglais *le Conway*, la reine ne voulut entendre aucun arrangement amical ; bien plus, elle refusa de recevoir les messages qui lui étaient adressés par ces deux officiers supérieurs.
Cette insulte aux pavillons alliés, jointe aux nombreux griefs que l'on avait déjà à reprocher au gouvernement de l'Emyrne, décidèrent les deux commandants à agir de concert et vigoureusement.
Le 15 juin 1845, un officier du *Berceau* et un du *Conway* se présentent à la place de Tamatave pour remettre l'ultimatum rédigé en anglais et en français. Le gouvernement hova a jusqu'à 2 heures de l'après-midi pour répondre.
Les forces alliées qui se trouvent devant Tamatave comprennent deux navires français, *la Zélée* et *le Berceau*, à bords desquels sont embarquées les 30^{e} et 36^{e} compagnies du 3^{e} régiment d'infanterie de marine, et un navire anglais, *le Conway.*
La veille, ces navires ont recueilli à leur bord leurs nationaux habitant Tamatave.
Pendant toute la matinée du 15, on voit les Hovas évacuer la ville en emportant, des bagages ou des fardeaux ; la plupart se dirigent vers les trois forts devant lesquels les trois bâtiments de guerre sont embossés depuis la veille, sur une ligne parallèle à la plage. Ils se sont rapprochés du rivage autant que le permet leur tirant d'eau ; *le Berceau*, placé au centre de la ligne, est à 660 mètres du fort principal.
Les travaux de fortification comprenaient deux batteries à barbette, avec parapets en terre, peu élevés au-dessus du sol, et d'un fort principal auquel les deux premiers se reliaient au moyen de chemins couverts. Ce fort, bâti en pierres, était protégé par une double enceinte en terre, plus élevée que son parapet, et qui en était séparée par un fossé de 10 mètres environ de largeur sur 6 mètres de profondeur ; il était circulaire et se composait d'une galerie couverte et casematée, percée de sabords dans l'épaisseur de sa muraille extérieure comme un navire, ne laissant sur la cour intérieure, qu'elle dominait, que de rares et petites ouvertures. L'enceinte extérieure en terre était percée de larges

embrasures qui correspondaient à celles des galeries ouvertes et qui permettaient de diriger le feu partant de ces dernières sur la rade et sur la campagne.
Les traitants européens, n'ayant jamais pu voir de près les travaux de défense, n'en avaient aucune idée ; ils firent seulement connaître que la garnison de Tamatave se composait d'un millier d'hommes environ.
Dès midi, on fait connaître aux équipages et aux troupes passagères des deux bâtiments français qu'ils auront vraisemblablement à punir les Hovas avant la fin de la journée.
Cette nouvelle est accueillie avec le plus grand enthousiasme, car marins et soldats sont au courant de ce qui s'est passé ; tous se préparent à faire payer cher à l'adversaire l'insulte faite au pavillon national.
A 2 heures, le canot qui avait été envoyé pour chercher la réponse du gouverneur, revient avec un billet conçu en termes blessants.
Cinq minutes après, *le Berceau* et *le Conway* ouvraient le feu sur le fort principal, tandis que *la Zélée*, placée en tête de ligne, dirigeait le sien sur la batterie rasante du sud.
Le feu des forts y répondit immédiatement, mais sans beaucoup d'activité. Toutefois, le tir des Hovas avait une précision dont on aurait eu lieu de s'étonner si on n'avait été informé d'avance que leur artillerie était dirigée par un Espagnol.
Un quart d'heure à peine s'était écoulé que nos obus avaient occasionné un violent incendie dans l'intérieur et les alentours de la batterie hova du nord. A partir de ce moment, d'ailleurs, elle fut abandonnée.
A 3 h. 1/2, un grand nombre d'obus avaient été lancés, en éclatant, sur les deux forts que l'on combattait. Le commandant **ROMAIN-DESFOSSÉS,** d'accord avec le capitaine de frégate anglais, jugeant que bon nombre de défenseurs étaient hors de combat et que le moral des troupes adverses devait être suffisamment ébranlé, ordonna de mettre les détachements à terre. Il importait, d'ailleurs, de terminer cette opération avant la nuit.
100 marins et 68 soldats d'infanterie de marine du *Berceau*, 40 matelots et 30 soldats de *la Zélée*, 80 matelots et soldats de marine du *Conway*, sont embarqués simultanément et avec un ordre parfait dans quatorze embarcations qui, un quart d'heure après, se forment entre *le Berceau* et *la Zélée*, sur une ligne parallèle à la plage ; les Anglais à droite, *le Berceau* au centre et *la Zélée* à gauche.
Au signal donné, tous les canots nagent vers la plage, qu'ils abordent à la fois à 200 mètres du fort principal, lequel est en grande partie masqué par un rideau de palétuviers.
En moins de dix minutes, nos 300 combattants sont formés en bataille, ayant au centre de leur colonne les deux obusiers du *Berceau*, montés sur leurs affûts de montagne.
L'ennemi se borne, durant ce débarquement, à tirer quelques coups à mitraille qui produisent peu d'effet. Le lieutenant de vaisseau **FIÉRECK**, commandant *la Zélée*, qui dirige le mouvement, donne bientôt le signal de la charge, et la petite troupe s'élance avec une ardeur indicible vers l'ennemi, qui n'ose pas sortir de ses retranchements.
En un instant, matelots et soldats entrent dans la batterie rasante du sud, y enclouent trois canons, en culbutent deux autres et refoulent les Hovas qui la défendent dans le fort principal, où ils s'efforcent vainement de pénétrer avec eux. Un enseigne de vaisseau, M. **BERTHO**, et le sous-lieutenant d'infanterie de marine **DUCIMETIÈRE-MONOD**, sont sagayés sur la porte même de ce fort principal.
Tandis que la batterie du sud était envahie et en partie désarmée par l'équipage de *la Zélée*, le gros de la colonne, formé par *le Berceau* et *le Conway*, s'élançait sur le fort principal et couronnait en un instant son enceinte extérieure ; là, et dans le fossé qui sépare les deux enceintes, commence une lutte opiniâtre, corps à corps, dans laquelle Français et Anglais rivalisent de dévouement et de résolution. Le lieutenant d'infanterie de marine **NOEL** y est tué à la tête de ses hommes.

Le drapeau de Ranavalo, après avoir été abattu deux fois par le feu de nos bâtiments, restait suspendu à une gaule au bout du rempart. L'élève de 1re classe **de GRAINVILLE** avec quelques marins et soldats (anglais et français) parviennent, malgré une vive fusillade de l'ennemi et en montant les uns sur les autres, à saisir et à arracher ce pavillon, qui est ensuite loyalement partagé entre les représentants des deux nations.
Quarante minutes s'étaient écoulées depuis que nous occupions l'enceinte extérieure et le fossé du fort principal ; les Hovas, après avoir combattu longtemps et bravement à ciel découvert, s'étaient retirés dans leurs casemates ; nous manquions des moyens matériels indispensables pour y pénétrer après eux, car les obusiers de montagne, qui avaient été mis en batterie sur le parapet extérieur, ne purent tirer qu'un seul coup, les étoupilles ayant été mouillées dans l'opération du débarquement.
Dans ce moment, le commandant **ROMAIN-DESFOSSÉS** recevait aussi avis que les hommes avaient épuisé leurs munitions.
Les Hovas avaient fait des pertes considérables et n'osaient plus se montrer à découvert. Bien que la destruction complète de leur artillerie fût le but primitif de l'entreprise et que ce but ne pût être atteint, la leçon qu'ils venaient de recevoir était de nature à ne point être oubliée par eux. En conséquence, le capitaine de vaisseau commandant fit battre le rappel sur la plage, où les divers détachements se reformèrent dans leur ordre primitif ; il fit embarquer les obusiers, les blessés et même les morts, sauf cependant les cinq hommes tués dans la batterie rasante du sud, que le détachement de *la Zélée*, privé de la direction de ses officiers et emporté par l'ardeur du combat, avait oublié d'enlever.
Après avoir fait sur la plage une halte d'une heure, durant laquelle les Hovas n'osèrent plus se montrer, la colonne se dirigea vers la pointe Hastie, où l'embarquement était plus facile. Un détachement d'infanterie de marine et un des soldats de marine anglais formaient l'arrière-garde.
A 6 h. 1/2, toutes les embarcations quittaient le rivage pour se rendre à bord.
Les Français comptaient 19 morts et 40 blessés ; l'infanterie de marine figurait dans ces chiffres pour 6 tués, dont 2 officiers, et 20 blessés.

Récompenses.

Dans son rapport au Ministre, le commandant **ROMAIN-DESFOSSÉS** cite comme s'étant particulièrement distingués dans ce combat :

Le sergent-major **CALVET**, de la 30e du 3, : blessé. Brave soldat ; sous-officier ferme et intelligent, commandant la compagnie par suite de la mort de ses officiers ;
Le sergent **SAUVETON**, de la même compagnie : blessé d'une balle au bras droit qui a nécessité l'amputation. Intrépide soldat ;
Le sergent **TOURNIER**, de la même compagnie : vieux et intrépide soldat.
Le premier fut nommé sous-lieutenant et les deux autres reçurent la croix de la Légion d'honneur.

Révolte des Sakalaves.

En juin 1849, les Sakalaves de la baie de Passandava vinrent tenter un débarquement sur l'île de Nossy-Bé ; le plateau de Helle-Ville fut le centre de résistance où l'infanterie de marine déploya une grande vigueur.
Après une défense acharnée, les Sakalaves furent repoussés avec de grandes pertes. Le capitaine **MARCHAISSE**, du 3e régiment, se signala tout particulièrement et reçut en récompense la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Cette rébellion marque la fin des hostilités avec les Sakalaves ; dorénavant, nous trouverons toujours en eux d'utiles et dévoués auxiliaires.

Préliminaires de la campagne de 1882-1885.

Il n'en sera pas de même de la tribu des Hovas, qui cherchera, par ses intrigues, à nous chasser de Madagascar et à nous susciter des embarras. Profitant de notre longanimité, elle empiétera constamment sur nos droits jusqu'au point de les méconnaître. C'est ainsi qu'en 1881 elle fait abattre notre pavillon, qui flottait sur nos établissements de la côte ouest, pour le remplacer par le sien.
Les protestations énergiques que le gouvernement français fit entendre et les pourparlers trop longs qui suivirent cet acte de spoliation ne firent que mieux montrer la duplicité du Hova ; il fallut donc laisser la parole au canon.

Prise de Majunga.

En 1882, le capitaine de vaisseau **Le TIMBRE** supprime le pavillon étranger sur tous les points de la côte.
L'amiral **PIERRE**, venu pour prendre le commandement de la division navale qu'on vient de former, continue l'œuvre de son prédécesseur, et, le 17 mai 1883, après un bombardement de quelques heures, il s'empare de Majunga, tête de route de Tananarive, où 2,000 Hovas s'étaient retranchés.
En abandonnant le fort et leurs retranchements en terre, ils nous laissaient trente pièces de canon.
Un corps d'occupation, composé de marins et de soldats d'infanterie de marine ayant pris part à l'attaque, fut débarqué. L'amiral, laissant la ville à leur garde, fit voile pour Tamatave avec *la Flore*, *le Forfait, le Beautemps-Beaupré, le Boursaint, la Creuse* et *la Nièvre.*

Prise de Tamatave.

Le 31 mai, cette escadre arrivait à destination, et son commandant envoyait aussitôt à Tananarive un ultimatum dans lequel il réclamait du gouvernement de l'Emyrne, la reconnaissance des droits de la France sur les territoires compris depuis la baie de Baly, à l'ouest, jusqu'à la baie d'Antongil, à l'est, en passant par le cap d'Ambre.
Le 9 juin, une réponse négative étant parvenue, Tamatave fut bombardée.
Le bombardement, dirigé sur le fort et les batteries de la place, dura pendant toute la journée du 10 ; après une lutte peu opiniâtre, les Hovas s'enfuirent vers leur camp retranché de Farafatre, à 7 kilomètres dans l'intérieur.
Le 11, 400 marins et 400 soldats du 4^{e} régiment d'infanterie de marine débarquent et occupent le fort sans résistance.
Dans son ordre du jour du 14 juin, l'amiral **PIERRE** rend hommage à l'activité et à l'ardeur de tous. Il signale particulièrement les nombreux passagers militaires de l'artillerie et de l'infanterie de marine, embarqués sur la *Creuse* pour rentrer en France, comme fin de campagne, qui s'étaient proposés pour renforcer le corps d'occupation, renonçant ainsi à leur rapatriement.
« Honneur, dit-il, aux braves soldats qui font volontairement ce sacrifice au drapeau de la patrie ! »
Pendant ce temps, les malheureux Français habitant Tananarive étaient expulsés de cette capitale, et c'est à travers mille difficultés qu'ils durent traverser le pays hova.
Ayant eu connaissance du départ de ces fugitifs, l'amiral envoya, le 21 juin, pour les recueillir, un détachement d'infanterie de marine et de marins, auquel se joignirent plusieurs civils.

L'expédition dut s'avancer jusqu'à Ivondrou, avant de rencontrer la caravane ; elle la trouva exténuée de fatigues, mais fut assez heureuse pour la ramener saine et sauve à Tamatave.
Un ordre du jour de l'amiral cite particulièrement le capitaine **MAIGROT**, de l'infanterie de marine, pour la part énergique qu'il a prise à cette expédition.

Attaque du poste d'Aitken.

Les Hovas, à plusieurs reprises, tentèrent des attaques de nuit infructueuses contre Tamatave. Celle du 25 juin 1883, contre le poste d'Aitken, valut la croix de la Légion d'honneur au sous-lieutenant **CASTANIÉ**. Avec 25 soldats d'infanterie de marine, il tint tête pendant quatre heures aux attaques réitérées d'un corps ennemi d'au moins 1,000 hommes, et finit par le mettre en fuite, en lui infligeant des pertes importantes.
Mais les Hovas n'en continuèrent pas moins à venir attaquer nos postes, comptant toujours nous surprendre. Leurs calculs furent déjoués chaque fois, grâce à l'activité dont chacun faisait preuve.
Parmi les officiers de l'infanterie de marine qui se firent particulièrement remarquer dans les différentes escarmouches qui eurent lieu autour de Tamatave, il faut citer le capitaine **PENNEQUIN** et le lieutenant **PULICANI**. Tous deux furent récompensés : un décret, en date du 1er mars 1884, leur accordait la croix des braves.
Ce décret accordait aussi la médaille militaire aux sergents **GIRARDET** et **ROSSIGNON**, pour reconnaître lé zèle et le dévouement dont ils avaient fait preuve dans les mêmes circonstances.
L'année suivante (1885), les adjudants **GRIMALDI** et **TORAILLE**, le sergent-major **FRANGIN** et l'adjudant des volontaires de la Réunion **VERAN**, reçoivent aussi la médaille militaire pour faits de guerre à Tamatave.

Prise de Vohémar.

Le 17 novembre 1884, la 21e compagnie du 4e régiment (capitaine **BERGEOLLE**), la 5e compagnie de fusiliers-marins et 10 gendarmes à cheval embarquaient à Tamatave, à bord du transport *l'Allier*, pour aller occuper Vohémar que *le Beautemps-Beaupré* (capitaine de frégate **ESCANDE**) venait de bombarder.
Le 20, vers 3 heures de l'après-midi, les troupes étaient jetées sur la plage et commençaient leur installation dans les cases épargnées par le bombardement.
Dès le lendemain, une colonne expéditionnaire comprenant :

La 21e compagnie du 4e régiment d'infanterie de marine (lieutenant **BOYER**)
2 sections des compagnies de débarquement ;
10 gendarmes à cheval ;
2 pièces de montagne ;
1 médecin et 20 porteurs,

est formée sous les ordres du capitaine **BERGEOLLE**, pour aller s'emparer du fort d'Ampasibadzin, qui se trouve au nord de Vohémar et qui était occupé par les Hovas.
Grâce aux dispositions habiles, prises par le commandant de la colonne, les Hovas, après un engagement assez sérieux, fuyaient dans toutes les directions, nous laissant maître du terrain, mais en ayant soin d'emporter leurs nombreux morts et blessés. De notre côté, nous avions deux disparus (un caporal fourrier et un soldat).

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Prise d'Amboanio.

Pour assurer la sécurité de Vohémar, il était nécessaire d'écarter les bandes hovas qui jetaient la panique et l'épouvante aux environs de la ville. C'est ce que comprit le commandant supérieur **ESCANDE**, en réunissant toutes les troupes sous ses ordres pour aller enlever la forteresse d'Amboanio.
Le 27 août, cette place tombe au pouvoir de nos troupes, après un engagement de quelques heures, dans lequel nous n'eûmes aucune perte à déplorer.
L'ennemi ne pouvant se consoler de ces échecs successifs, usa d'une tactique fort habile, puisqu'elle avait pour but d'empêcher tout repos à nos hommes, déjà presque tous impaludés, en les harcelant toutes les nuits. Dans ces escarmouches, l'une de nos sentinelles eut le bras brisé d'un coup de feu. Heureusement, tout le monde, officiers et soldats, veillait à son poste de combat ; les Hovas ne purent jamais, nous surprendre.
Cependant, le commandant **ESCANDE** résolut d'en finir par un grand coup, en allant enlever le fort et le village d'Andraparany, situés à 30 kilomètres au sud-est d'Amboanio.
A cet effet, le capitaine **BERGEOLLE,** qui commandait le camp du Beautemps-Beaupré, recevait le 1er décembre 1884, la note suivante du commandant supérieur :

« Préparez tout pour une expédition prochaine et la formation d'une colonne comprenant toutes les troupes disponibles, moins 30 hommes, dans lesquels seront compris les éclopés et les exempts de service, qui formeront la garde du camp avec 50 Antankares.
» Cette colonne partira le 3 au soir pour aller camper et passer la nuit au lac de Manembéry, et arriver le 4, dans la matinée, au fort d'Amboanio, où le dîner sera préparé.
» Le convoi qui accompagnera votre colonne comportera deux caisses de cartouches de prévoyance. Je ne puis trop insister sur l'organisation de ce convoi ; il faut avant tout nous assurer des vivres. »

Le 3 au matin, toutes les troupes disponibles se mettaient en marche sur Amboanio, où elles arrivaient le 4, pour en repartir le 5, à 1 heure du matin, à destination d'Andraparany.
Cette marche à travers un pays fourré, dont les routes ne sont que des petits sentiers pour piétons, fut des plus pénibles, mais l'entrain de notre jeune troupe ne se démentit pas un instant ; l'espoir de se mesurer avec l'ennemi donnait de la force aux moins durs à la fatigue.
La composition de la colonne était la même que pour la prise d'Ampasibadzin (21 novembre), mais le commandant **ESCANDE** dirigeait l'opération en personne et le capitaine **BERGEOLLE** commandait sa compagnie (21e du 4e régiment).
Malgré les précautions prises, l'ennemi connaissait nos intentions et s'était préparé à la défense ; aussi, dès notre arrivée en vue de sa forteresse, n'hésita-t-il pas à nous attaquer.
L'artillerie se met aussitôt en batterie et ouvre le feu ; l'infanterie se déploie pendant ce temps et entre en ligne par une vive fusillade, à laquelle les Hovas ripostent toujours vigoureusement.
Pendant trois heures, 189 hommes tiennent en respect toute une armée, abritée derrière ses remparts, lui infligeant des pertes considérables.
A un moment donnée le commandant s'aperçoit que la défense faiblit ; son tir est moins ajusté et plus lent ; il ordonne alors un feu rapide qui est décisif. Toute l'armée hova prend la fuite, laissant 250 morts sur le terrain, 5 pièces de canon et une certaine quantité de fusils de divers modèles.
En pénétrant dans le fort, on trouve plusieurs milliers de francs, en pièces de 5 francs, deux canons de gros calibre, des armes, des munitions, 12,000 bœufs, et enfin tout le butin des habitants du fort et du village, y compris celui du gouverneur.

On retrouva également, dans ce fort, les armes et les effets du caporal fourrier et du soldat qui avaient disparu pendant le combat d'Ampasibadzin ; ces malheureux, après avoir été fait prisonniers, furent traînés devant une populace injurieuse et mis à mort à l'approche de nos troupes contre Andraparany.
Grâce à la longue portée de nos armes et aux judicieuses dispositions prises, nos pertes furent minimes. Pour l'infanterie de marine, nous comptions 1 tué (le caporal **RICHARD**) et 1 blessé (le sergent-major **LE MOAN**).

Cette expédition valut :

La croix de la Légion d'honneur au capitaine **BERGEOLLE** ;
La médaille militaire au sergent **CHERPITEL** ;
Le grade de sous-lieutenant au sergent-major **LE MOAN**.

En apprenant ce succès, l'amiral **MIOT** adressa l'ordre du jour suivant aux marins et soldats qui avaient participé à l'expédition :

« Je vous envoie toutes mes félicitations et celles du Ministre, au sujet du fait d'armes d'Andraparany, qui nous rend maîtres d'une des plus belles provinces de Madagascar.
» Ce beau succès nous ouvre, sur l'avenir, de fécondes perspectives. Que votre conduite, après la victoire, soit pour les populations qui vous entourent un gage certain d'ordres, de tranquillité et de stabilité !
» C'est par cette intelligente observation des volontés de la France que vous serez l'expression exacte et fidèle des progrès que nous devons accomplir ici.
» Vive la République !

» *Le Commandant en chef,*
» Signé : MIOT. »

Amboudimadirou.

Pendant l'année 1885, le chef de bataillon **PENNEQUIN**, qui commandait le poste d'Amboudimadirou, en face de Nossi-Bé, avait organisé une compagnie de tirailleurs sakalaves et était arrivé, en peu de temps, à en former de bons et vigoureux soldats.

Combat d'Andampy.

A la fin d'août de cette année, il apprend que les Hovas, sortis d'Akanramy, dévastaient la vallée de Jang-Hoa.
Prévenu le 26, il se met à la tête d'une petite colonne, composée de 50 soldats de la 38^{e} compagnie du 4^{e} régiment d'infanterie de marine et de 70 tirailleurs sakalaves, et fait 24 kilomètres avant de pouvoir prendre le contact avec l'ennemi.
Ravitaillé le lendemain matin par un canot à vapeur, il marche sur Andampy et y rencontre les Hovas, en nombre bien supérieur. Il les attaque néanmoins avec beaucoup de vigueur ; à un moment même l'ennemi est si nombreux qu'il cherche à le déborder de partout ; mais, conservant tout son sang-froid, il forme sa troupe en carré et la fait coucher dans les hautes herbes. Les Hovas croient tenir la victoire et s'élancent sur nos soldats ; arrivés à une faible distance, ils sont reçus par des feux de salve très nourris et parfaitement ajustés, qui les mettent dans la déroute la plus complète.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Ils s'enfuient de toutes parts, dans le plus grand désordre, nous abandonnant leurs nombreux morts et blessés, leurs armes et leurs munitions.
De notre côté, nous n'avions que quelques hommes hors de combat ; le brave commandant **PENNEQUIN** était blessé au côté, mais sans gravité.
Ce coup de main hardi valut la croix d'officier de la Légion d'honneur au chef de bataillon **PENNEQUIN** ; celle de chevalier au lieutenant **VALETTE** ; la médaille militaire au sergent **WAGMANN**, aux soldats **COMBES, CHAMBET, MICHARD, PELLELIER** et **SÉNÉGAS**.
Le lieutenant **MARMET** et l'adjudant **DUFOUR-LORIOLLE** reçurent de l'avancement.

Combat de Sahamafy.

Mais ce succès fut atténué par une reconnaissance offensive malheureuse où nos troupes eurent à lutter contre un ennemi au moins trois fois supérieur en nombre, retranché derrière quatre ouvrages parfaitement établis.
La colonne est formée le 7 septembre 1885 ; elle a ordre de se porter à l'attaque des positions occupées par les Hovas sur les hauteurs de Farafatre.
Sa composition est fixée comme suit :

Les bataillons de fusiliers-marins (commandant **LAGUERRE**), formant l'avant- garde, avec la 21e compagnie du 4e régiment d'infanterie de marine (capitaine **BERGEOLLE**).
Le bataillon du 2e régiment d'infanterie de marine (40e, 41e, 42e et 43e compagnies), sous les ordres du commandant **TOURENG**.
Le bataillon des volontaires de la Réunion, commandé par le chef de bataillon **HÉRAL**, de l'infanterie de marine.
Les équipages de pont de pirogues.
Une section de 80 de campagne, ayant la compagnie de débarquement du *Nielly* comme soutien.

L'amiral **MIOT** commande en personne ; il a pour chef d'état-major le lieutenant-colonel **ROMOUIL**, de l'infanterie de marine.
Le 10 septembre, à 5 heures du matin, les troupes se mettent en marche. A 8 heures, l'avant-garde est en vue des hauteurs ; celles-ci sont à environ 7 kilomètres de Tamatave. Deux routes y conduisent : l'une aboutit à des marais, et il ne faut guère penser y pénétrer si ce n'est en canot ; l'autre contourne les marécages, mais il y a aussi une rivière que l'on peut passer au gué de Sahamafy ; c'est en face de ce gué que sont situés les retranchements ennemis.
Avant d'arriver sur la position, la colonne s'arrête et les hommes prennent un repas froid.
Vers 9 heures, la marche est reprise, mais à peine les éclaireurs ont-ils fait quelques centaines de mètres qu'ils sont attaqués par des masses parfaitement retranchées. Aussitôt, le bataillon de fusiliers-marins prend ses dispositions de combat ; l'infanterie de marine reçoit l'ordre de prolonger la ligne à gauche (vers le sud).
La 40e compagnie (capitaine **RETROUVEY**) forme la chaîne, qui est renforcée au bout d'une demi-heure par un peloton de la 41e (capitaine **GANEVAL**), l'autre peloton restant en soutien. La 42e (capitaine **LEFÉBURE**) forme la réserve. Quant à la 43e (capitaine **RAJAUT**), elle se place en soutien de l'artillerie. Celle-ci a dû se mettre en batterie un peu en arrière de l'infanterie. Le bataillon des volontaires de la Réunion est en réserve générale.
A environ 800 mètres de la chaîne, on distingue les ouvrages de l'ennemi établis sur la rive droite du Bannamary ; placés en bordure, sur un escarpement dominant la rivière, ils ont peu de relief et sont

recouverts par une toiture formant blindage ; de larges créneaux horizontaux ont été ménagés au sommet de l'obstacle.
Sur la droite, ce retranchement se prolonge par une allée de manguiers de 150 à 200 mètres de longueur, au bout de laquelle sont situés un petit poste et un ouvrage terrassé paraissant dominer le gué de Sahamafy.
Les abords de la position sont constitués immédiatement par le Bannamary, qui s'étale en un large marécage recouvert d'une puissante végétation aquatique.
Dans son ensemble, la ligne hova présente un développement d'un kilomètre environ.
La chaîne se porte par bonds successifs en avant, répondant toujours au feu de l'adversaire. Pendant ce temps, l'artillerie riposte avec vigueur, mais les Hovas, cachés derrière leurs créneaux, lui font beaucoup de mal ; ils ajustent particulièrement les officiers et les servants.
Deux des pièces sont successivement démontées ; l'infanterie est obligée de remplacer les servants.
A ce moment, le feu est dans toute son intensité, les traits héroïques succèdent aux actes de bravoure. Le lieutenant Lubet, de l'artillerie de marine, reçoit une balle dans le ventre au moment où il pointe une pièce et tombe en perdant des flots de sang. Des soldats veulent le ramasser, mais il les renvoie à leur poste. Le maréchal des logis qui vient de prendre sa place reçoit, au premier pointage, une balle en pleine poitrine qui le renverse par terre ; il se relève aussitôt au cri de : « Vive la France ! » et retombe ensuite raide mort en étendant les bras.
Le chef armurier **LE VENEC**, de l'infanterie de marine, s'aperçoit qu'une pièce de canon vient d'être mise hors de service par le tir ; tranquillement, il part avec sa sacoche, retire ses outils sous une véritable grêle de projectiles et, avec un calme imperturbable, remet la pièce en état.
Sur la chaîne, les balles tombent encore plus dru et font des victimes. Le sous-lieutenant **HAYE**, de la 40e, reçoit dans la cuisse une balle qui lui brise le fémur. Il peut à peine se soutenir, mais il conserve néanmoins le commandement de sa section. Son capitaine, M. **RETROUVEY**, le voyant blessé, veut le faire emmener, mais auparavant il sort sa pharmacie de sa poche pour qu'il soit pansé de suite ; il n'a pas le temps de l'ouvrir, car, au même moment, un projectile lui fracasse le tibia. Ses hommes veulent l'emporter, mais il les renvoie sur la chaîne continuer le feu et ne cesse de les encourager aux cris de : « Vive la France ! Vive l'infanterie de marine ! »
Les soldats ne sont pas moins enthousiastes, malgré les blessés qui tombent autour d'eux. Le soldat **CICCALDI** surtout est étonnant par sa froide bravoure : une balle traverse son casque, mais, sans s'émouvoir le moins du monde, il continue à tirer.
Il faut dire aussi que la tête de colonne montra le plus bel exemple de calme et de sang-froid pendant toute l'action.
Citons encore l'adjudant **RIOU-KÉRANGAL** pour le courage dont il a fait preuve à la tête de sa troupe en la maintenant constamment sous le feu.
Lorsque la chaîne arriva à 600 mètres de l'ennemi, elle fut obligée de s'arrêter sans pouvoir aller au delà, car la position qu'elle avait prise, qui consistait en un bourrelet de dunes formant masse couvrante pour des tirailleurs à genou ou couchés, était la dernière permettant un feu efficace.
Cependant, depuis quatre heures, nos troupes luttent contre des masses supérieures bien abritées ; déjà nous avons 33 hommes hors de combat, dont 3 tués. Les officiers figurent dans ces chiffres pour 1 tué et 3 blessés.
Un conseil de guerre, tenu sur le champ de bataille entre tous les officiers supérieurs, émet l'avis qu'en présence de l'impossibilité d'obtenir un autre résultat tactique et même de constater l'efficacité du tir de mousqueterie sur des retranchements ainsi construits, il y a lieu de rompre le combat.
Dès lors, on dut se borner à mener à bonne fin la reconnaissance entreprise. Nos troupes n'exécutèrent plus que des feux de salve dans le but de protéger l'artillerie.

Un peu avant midi, l'ordre est donné de se replier ; la 40e, sous les ordres du lieutenant **CADARS**, qui a remplacé son capitaine blessé, renforce son feu pendant que les autres fractions se retirent. Du reste, les Hovas ne cherchent nullement à contrarier le mouvement de retraite.
Il faut cependant citer une alerte produite par quelques coups de feu, tirés de la lisière de la forêt, sur la droite des volontaires de la Réunion. Une reconnaissance poussée de ce côté constata l'insignifiance de la démonstration.
Les observations faites sur le champ de bataille même ont permis de conclure que le tir de l'adversaire était bien conduit et si ajusté, que les distances avaient dû être repérées à l'avance ; pas de feux de salve, des coups individuels et, quand on lui présentait un but important, des feux de tirailleurs parfois très nourris et assez bien ajustés. Les munitions, loin d'être gaspillées, étaient consommées avec ménagement, et rarement hors de propos.
La portée, la justesse et la nature des projectiles recueillis démontrent que les Hovas étaient armés de fusils se chargeant par la culasse des meilleurs modèles, tout comme la direction de leur défense prouve jusqu'à l'évidence qu'ils étaient encadrés par des Européens.

Récompenses.

L'affaire du gué de Sahamafy valut :

La croix d'officier de la Légion d'honneur au capitaine **RETROUVEY** ;
Celle de chevalier au sous-lieutenant **HAYE** ;
La médaille militaire au sergent **COLOMBANI**, aux soldats **BEAUME, COTTERET, DECOTTE, DROCOURT, LEPESCHEUX, MARIE** et **SOUCHAY** ;
De l'avancement au lieutenant **CADARS** et au sous-lieutenant **STAUP** ;
Entre temps, d'ailleurs, d'autres récompenses étaient accordées aux militaires ci-après, pour les différentes escarmouches dans lesquelles ils s'étaient fait remarquer :
Les capitaines **CATALA** et **REBOURT**, deux vieux braves, étaient promus chevaliers de la Légion d'honneur ;
L'adjudant **BELLAND**, le sergent-major **CASTAIGNET**, les soldats **FILIPI** et **RÉCOLIN** recevaient la médaille militaire. Le premier de ces deux soldats avait été blessé dans une embuscade, à Auziabouri, en tentant d'enlever un poste hova.
L'adjudant **JOLY** était promu sous-lieutenant.

Alertes autour de Majunga.

Après les affaires d'Andampy et de Sahamafy, trois compagnies de renfort arrivèrent de France (14 septembre 1885). Le soir même, elles recevaient le baptême du feu à bord de *l'Orne*, sur lequel elles avaient pris passage. L'ennemi, profitant de l'obscurité, était venu attaquer la ligne de nos sentinelles, et aussitôt le combat s'est engagé. On a tiraillé de part et d'autre jusqu'à 3 heures du matin ; les navires sur rade ont pris part aussi à l'action. Toutefois, le mal n'a pas dû être bien grand, car on tirait un peu au hasard. De notre côté, en tout cas, il n'y a eu ni mort, ni blessé.
Le surlendemain, il était décidé que toutes les compagnies du 4e régiment iraient former un corps expéditionnaire sur la côte ouest et que la portion principale serait à Majunga, afin de donner un peu d'air aux deux compagnies qui le défendaient.
Majunga est situé sur la baie de Bombétock, à l'embouchure du Betsibouka ; c'est la tête de route de Tananarive, aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que les Hovas aient accumulé une forte ligne de défense tout autour.

Depuis l'enlèvement de la place par l'amiral **PIERRE**, nous avons dû, faute de moyens, rester sur la défensive passive. Tels étaient les ordres, d'ailleurs.

Après nos premiers succès, la ville fut mise en état de défense au moyen d'une enceinte palissadée et d'abatis. Le fort, de forme circulaire, placé à l'extrémité ouest d'une crête qui domine la ville et la rade, fut remis en état et un fortin, placé à l'est de la hauteur, ne tarda pas à remplacer le château ou plutôt l'espèce de forteresse, habitée jadis par le général hova **RAMAMBA**, car les murs avaient plus de 2 mètres d'épaisseur.

L'ennemi n'avait pas vu nos travaux d'un œil indifférent ; **RAMAMBA**, qui commandait devant nous, résolut de tenter une attaque de vive force pour reprendre son ancienne demeure.

Dans la nuit du 13 au 14 octobre 1885, profitant, comme toujours, de l'obscurité, il vint avec son armée envahir l'ouvrage ; mais le lieutenant **VINCENTELLI**, qui le garde avec 40 hommes, ne dort que d'un œil ; dès la première alerte, il est sur pied et chacun est à son poste de combat. Pendant une demi-heure la fusillade crépite des deux cotés, puis l'ennemi s'éloigne ; on ne peut le suivre à cause de la nuit.

Mais ce n'était qu'une feinte, dont le but apparent était de nous attirer dans quelque embuscade ; en effet, trois quarts d'heure après le feu recommence de plus belle ; cette fois le fort se met de la partie et le cuirassé *le Forfait*, qui est en rade portant le guidon du capitaine de vaisseau **WHIST**, commandant la côte ouest, envoie aussi une certaine quantité d'obus avec sa pièce de 14. Jusqu'à 3 h. 1/2 du matin on combat avec acharnement, puis le feu se ralentit et les Hovas regagnent leur camp d'Andretsy.

La toiture du fortin, qui était en zinc, ressemblait le lendemain à une véritable écumoire. Dans toute la ville on suivait la trace des projectiles, ce qui prouve quelle tiraillerie l'ennemi avait dû faire. Néanmoins, personne des nôtres ne fut atteint.

Toute la campagne, du reste, s'est passée en escarmouches de ce genre ; nos hommes furent constamment sur le qui-vive, malgré la fièvre qui les dévorait.

L'alerte du 23 octobre fut plus sérieuse que les autres ; toutes les troupes de la garnison prirent part au feu qui dura encore toute la nuit ; vers le matin, l'adversaire, voyant ses efforts impuissants, se retira.

L'anecdote suivante prouve combien nos soldats étaient familiarisés avec le danger, quoique tout jeunes et n'ayant jamais vu le feu avant la campagne. Le 13 novembre, les Hovas vinrent encore en masses nombreuses pour nous surprendre ; comme leurs coups portaient généralement trop haut, les projectiles coupaient, en passant, les branches d'un petit bois de manguiers qui nous séparait d'eux. Au plus fort de l'action, alors que les balles allaient labourer la terre à quelques mètres derrière nous, un de nos troupiers s'écrie dans son gros bon sens : « C'est demain qu'il fera bon à aller dans le bois ramasser des mangues, les Hovas nous en auront rudement abattus ! » C'est bien là l'insouciance du soldat français devant le danger.

A partir du mois de janvier 1886, les troupes resteront en expectative des deux côtés ; du reste, les négociations diplomatiques engagées sur la côte est ont déjà abouti au traité du 17 décembre 1885. En conséquence, ordre arrive à la fin de ce mois de décembre de ne plus attaquer.

Le 13 mars suivant, les Chambres françaises ratifient le traité. Nous reconnaissons **RANAVALO** pour reine de Madagascar et, en échange, nous avons le protectorat sur l'île entière ; la baie de Diégo-Suarez nous est donnée en toute propriété. Mais il faut abandonner tous les postes conquis et maintenus au prix de tant de labeurs.

Ainsi se terminèrent, sans compensation appréciable, trois années de dévouement et de sacrifices vraiment admirables de la part de nos soldats et marins. La fièvre, l'anémie, les privations de toute sorte, la garde jour et nuit par tous les temps, en attendant vainement l'ordre de marcher en avant, ont été l'objet de luttes beaucoup plus terribles que celles qu'ils ont eu à soutenir contre les Hovas.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Composition du corps expéditionnaire de Madagascar (infanterie de marine), à la date du 17 décembre 1885, jour de la conclusion du traité de paix.

MIOT, contre-amiral, commandant en chef.

2° RÉGIMENT

Etat-major : **JUVILLE**, lieutenant-colonel ; **BLANCHARD** et **TOURENG**, chefs de bataillon ; **RETROUVEY**, capitaine-major ; **PARMISEUX** et **RAUZIER**, capitaines adjudants-majors ; **BERTRAND**, lieutenant officier payeur.

21e compagnie.
PÉRIER, capitaine.
LAMEY, lieutenant.
ARMENTIER et **CAZEAUX**, sous-lieutenants.

22e compagnie.
CUTHBERT, capitaine.
DESERCY, lieutenant.
ROUSSEAU et **HUGO**, sous-lieutenants.

23e compagnie.
GONDALLIER DE TUGNY, capitaine.
AUBERT, lieutenant.
TANDART et **POITTEVIN-LAFRÉGONNIÈRE**, sous-lieutenants.

24e compagnie.
DE GINESTE, capitaine.
LEGROS et **Du SAUSSOIS DU JONC**, lieutenants.
BOUSSAC, sous-lieutenant.

40e compagnie.
NICOLI, capitaine.
CADARS et **STAUP**, lieutenants.
HAYE, sous-lieutenant.

41e compagnie.
GANEVAL, capitaine.
DELIMOGES, lieutenant.
FLORENTIN et **MOREL**, sous-lieutenants.

42e compagnie.
LEFÉBURE, capitaine.
COMTE, lieutenant.
MOLARD et **JESSON**, sous-lieutenants.

43e compagnie.
RAJAUT, capitaine.
ROUMET, lieutenant.
TRALBOUX et **MANET**, sous-lieutenants.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

4e RÉGIMENT

Etat-major : **ROMOUIL**, lieutenant-colonel ; **MANTIN** et **PENNEQUIN**, chefs de bataillon ; **MAROT**, capitaine-major ; **CAUDRELIER** et **ROCHETIN**, capitaines adjudants-majors ; **NICOLAS** (V.-E.-R.), lieutenant officier payeur.

23e compagnie.
RICOUR, capitaine.
TITEUX, lieutenant.
DUROSOY et **JEANNIN**, sous-lieutenants.

24e compagnie.
MARÉCHAL, capitaine.
GRANJEAN et **ROCHE**, lieutenants.
JOLY, sous-lieutenant.

38e compagnie.
DRUDE, capitaine.
QUIQUANDON et **ADAM**, lieutenants.
MARTIN, sous-lieutenant.

39e compagnie.
CABANNES, capitaine.
BRUNY et **HUSSON-RAISON**, lieutenants.
CEYROLLE, sous-lieutenant.

40e compagnie.
MITTRE, capitaine.
AUGIER et **FÉVRIER**, lieutenants.
COLONNA D'ISTRIA, sous-lieutenant.

41e compagnie.
GAUDÉ, capitaine.
NÉEL et **RAYMOND**, lieutenants.
CLERC, sous-lieutenant.

42e compagnie.
LAVOISOT, capitaine.
PENTEL et **VINCENTELLI**, lieutenants.
MARCHAISSE, sous-lieutenant.

43e compagnie.
MONTIGNAULT, capitaine.
ROUVEL et **DESSORT**, lieutenants.
BLAISE, sous-lieutenant.

BATAILLON DE VOLONTAIRES DE LA RÉUNION

Etat-major : **HÉRAL**, chef de bataillon ; **LAMIABLE**, capitaine adjudant-major ; **AMIS**, lieutenant officier payeur.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

1re compagnie.
REBOURT, capitaine.

2e compagnie.
N..., capitaine.

3e compagnie.
BOUIN, capitaine.

4e compagnie.
CATALA, capitaine.

DISCIPLINAIRES DES COLONIES

3e compagnie : **BIGALLET**, capitaine ; **CHRISTOPHE** et **HERMET**, lieutenants ; **GARNIER**, sous-lieutenant.

COMPAGNIE DE TIRAILLEURS SAKALAVES

MARMET, capitaine ; **RODOLAUSSE**, lieutenant.

CAMPAGNE DE CRIMÉE

Causes.

Nous sommes dans les commencements de 1853, la France vient d'obtenir des Turcs le rétablissement de certains privilèges que le traité de 1740 avait concédés aux Latins en Terre-Sainte, mais la Russie exige aussi de la Porte un traité : elle demande que les chrétiens du rite grec, sujets ottomans, soient placés sous sa suzerainté.
Le divan, ému, donne l'alerte à Paris et à Londres, en même temps qu'il notifie à l'empereur **NICOLAS** son refus de sanctionner le protectorat russe sur les chrétiens ses sujets.
Le 21 mai 1853, l'ambassadeur de Russie quitte Constantinople avec sa suite, et le 3 juillet les Russes franchissent le Pruth.
Une conférence des grandes puissances, tenue à Vienne, à la suite de l'ultimatum russe, cherche en vain la conciliation ; la Russie refuse de retirer ses prétentions et la Turquie ne veut, non plus, rien céder de ses prérogatives.

Désastre de Sinope.

Pendant cette conférence, la mer Noire devient le théâtre d'un événement décisif. Le 30 novembre, l'escadre russe surprend et foudroie la flotte turque qui est à l'ancre en rade de Sinope, et bombarde la ville sans merci.
A la nouvelle de ce désastre, la France et l'Angleterre conviennent d'une alliance contre la Russie, à laquelle elles notifient la déclaration de guerre le 27 mars 1854.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Victoires navales.

Le 31 avril, les flottes alliées, qui avaient déjà forcé les Dardanelles et le Bosphore, détruisaient le port d'Odessa et refoulaient les vaisseaux russes dans les rades de la Crimée, les forçant ainsi à nous abandonner la souveraineté de la mer Noire.

Formation du corps expéditionnaire.

En même temps, un corps d'armée se réunissait en France, sous les ordres du maréchal **SAINT-ARNAUD**. Il comprenait deux divisions d'infanterie (généraux **CANROBERT** et **BOSQUET**), une brigade de cavalerie (général **d'ALLONVILLE**) et une réserve (prince **NAPOLÉON**). Plus tard, l'effectif du corps expéditionnaire sera porté à 120,000 hommes, partagés en douze divisions et demie d'infanterie, deux divisions et demie de cavalerie, des parcs de réserve, etc.

L'infanterie de marine en fait partie.

L'infanterie de marine fut appelée, dès le début, à faire partie du corps d'armée d'Orient. Le colonel **BERTIN DU CHATEAU**, qui la commandait, annonça la nouvelle par l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats,

» Sa Majesté l'Empereur à voulu que l'infanterie de marine prit part à l'expédition d'Orient, et vient de lui donner une preuve éclatante de sa bienveillance en la plaçant sous les ordres de Son A. I. le prince Napoléon.
» 2,200 hommes de notre arme sont appelés à faire partie de la division de réserve, composée de quatre régiments d'infanterie, deux de cavalerie, un bataillon de chasseurs de Vincennes et deux batteries d'artillerie.
» Les trois régiments d'infanterie de marine ont concouru à la formation du régiment expéditionnaire, qui devient leur représentant dans l'armée d'Orient.
» Courage, abnégation et dévouement le plus absolu peuvent, seuls, nous rendre dignes de la confiance de l'Empereur et de notre arme. »

Composition du corps expéditionnaire.

Le corps expéditionnaire d'infanterie de marine formait un régiment à deux bataillons de huit compagnies chacun, plus l'état-major, une section hors rang et la musique.
Composition du régiment.

État-major : **BERTIN DU CHATEAU**, colonel ; **CAPPE**, lieutenant-colonel ; **MERMIER** et **REYBAUD**, chefs de bataillon ; **SAVIGNY** et **DOMENECH-DIÉGO,** adjudants-majors ; **BAYLAC**, lieutenant officier payeur et d'habillement ; **MORHAIN**, lieutenant portant l'aigle du 3e régiment.

PETIT ÉTAT-MAJOR ET SECTION HORS RANG

35 sous-officiers, caporaux et musiciens.
74 sous-officiers et caporaux secrétaires et soldats ouvriers.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

COMPAGNIES

Provenant du 1er régiment :

7e compagnie.
LESPERT, capitaine.
MORVILLE, lieutenant.
HURON-DUROCHER, sous-lieutenant.

28e compagnie.
GRAVILLY, capitaine.
GRAVE, lieutenant.
MARTIN DES PALLIÈRES, sous-lieutenant.

31e compagnie.
LEMERLE DE BEAUFOND, capitaine.
GAGNÉ, lieutenant.
BRIEN, sous-lieutenant.

34e compagnie.
ESCOUBET, capitaine.
VALIÈRE, lieutenant.
AUGLIER, sous-lieutenant.

39e compagnie.
LADRIÈRE, capitaine.
DELALPANE, lieutenant.
BOUTTÉ, sous-lieutenant.

Tirées du 2e régiment :

7e compagnie.
LEBRETON, capitaine.
DABRY, lieutenant.
GEORGEON, sous-lieutenant.

8e compagnie.
DESNOUS, capitaine.
TREXON, lieutenant.
REY, sous-lieutenant.

17e compagnie.
GUILLOT, capitaine.
PRAX, lieutenant.
DAVID, sous-lieutenant.

26e compagnie.
D'ARBAUD, capitaine.
SASIAS, lieutenant.
DEFLERS, sous-lieutenant.

Provenant du 3e régiment :

11e compagnie.
BOYER, capitaine.
EYNARD, lieutenant.
AZAN (Aimé), sous-lieutenant.

23e compagnie.
LEPRINCE, capitaine.
GAILLARD, lieutenant.
DUFRESNE, sous-lieutenant,

26e compagnie.
DURAND, capitaine.
MARTINY, lieutenant.
GAUTRET, sous-lieutenant.

28e compagnie.
FAURE, capitaine.
DELACOUX-MARIVAULT, lieutenant.
SAVIGNY (Justin), sous-lieutenant.

46e compagnie.
MARTIN, capitaine.
RIBERT, sous-lieutenant.
CHÉRON, sous-lieutenant.

47e compagnie.
POIROT DE SCELLIER, capitaine.
BASIRE, lieutenant.
MICHE DE MALLERAYE, sous-lieutenant.

49e compagnie.
AZAN, capitaine.
BOH, lieutenant.
NAUDOT, sous-lieutenant.

Chaque compagnie était à l'effectif de 128 hommes de troupe :
1 sergent-major, 5 sergents, 1 fourrier, 10 caporaux, 1 tambour, 1 clairon, 27 soldats de 1re classe, dont 2 sapeurs, et 82 soldats de 2e classe.
6 vivandières suivaient le corps expéditionnaire.

Embarquement et débarquement.

A mesure que les troupes étaient prêtes, elles étaient embarquées et conduites à Gallipoli, petit port au sud de Constantinople, qui avait été choisi comme base des premières opérations. Le débarquement de l'infanterie de marine eut lieu le 17 avril 1854 ; dès qu'elle fut à terre, son colonel lui adressa l'allocution suivante :

» Soldats, la campagne d'Orient est ouverte ; la France et la Turquie comptent sur des victoires, leur attente ne sera pas trompée. Le temps des fatigues et des privations est arrivé, mais votre patriotisme et votre amour du drapeau vous les rendront faciles à supporter.
» Quand sonnera l'heure du combat, rappelez-vous que l'honneur de l'infanterie de marine est entre vos mains et vous serez invincibles. Mettez alors votre confiance en Dieu, obéissez aveuglément à vos supérieurs, et mourez, s'il le faut, pour la France ! »

Quelques jours après son débarquement, la 3e division, à laquelle était attachée l'infanterie de marine, fut envoyée au camp de Boulahir, situé à 14 kilomètres au nord de Gallipoli et à un quart d'heure du village de ce nom. En avant de ce camp, qui domine d'un côté l'entrée des Dardanelles, de l'autre le golfe d'Enos, s'élèvent des fortifications importantes. Pour les rendre plus considérables, nos soldats furent employés, dès leur arrivée, à mettre la gorge de la place en état de défense, afin de pouvoir en faire un port d'embarquement qui permît de se porter éventuellement au secours de Constantinople. Les paroles du colonel **BERTIN DU CHATEAU** s'accomplissaient : l'ère des fatigues commençait.

Départ pour Varna.

Cependant, le séjour de la 3e division fut relativement court dans cette espèce de bouge aux rues étroites et mal pavées, où un fumier s'amoncelait devant chaque porte. Elle reçut l'ordre de se porter sur Constantinople pour y embarquer à destination de Varna.
Avant son départ, elle fut passée en revue par le sultan **ABDUL-MEDJID,** qui vint saluer, par deux fois, la maréchale **Saint-Arnaud** présente à cette cérémonie. C'était la première fois qu'un sultan parlait en public à une femme chrétienne.
Varna, avec son enceinte bastionnée, est adossée aux monts Balkans, à l'embouchure d'une petite rivière qui porte son nom. Ses rues sont sales et étroites, mais l'arrivée des troupes ne tarda pas à changer leur aspect. En rien de temps elles furent nettoyées et les rires joyeux de nos soldats remplacèrent bientôt le silence sépulcral qui y régnait.

Siège de Silistrie.

Depuis le 11 mai, l'armée russe, remontant le Danube, était venue mettre le siège devant Silistrie, vaillamment défendue par les Turcs ; plusieurs assauts avaient été repoussés, mais il pouvait être important de venir au secours des assiégés. C'est dans ce but que les troupes avaient été concentrées à Varna.
Dès que les Russes apprirent l'intention des alliés, ils abandonnèrent leurs positions pour se retirer sur la rive gauche du Danube.
La levée du siège de Silistrie délivrait la Turquie de l'invasion étrangère, mais cette satisfaction n'était pas suffisante ; les alliés voulaient des garanties et, dans ce but, après plusieurs tâtonnements, une descente en Crimée fut décidée.

Le choléra.

En se retirant à travers la Dobrudja, pays bas et marécageux, l'armée russe fut cruellement décimée par le choléra, le typhus et la fièvre. Malheureusement, nos troupes ne tardèrent pas à être atteintes des mêmes maladies ; le choléra, qui était déjà à Varna, s'accentuait et le nombre des morts augmentait avec une rapidité effroyable.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

La Dobroudja

En attendant de pouvoir embarquer ses troupes à destination de la Crimée, et aussi pour les éloigner du foyer de l'épidémie et les tirer de l'inaction dont elles commençaient à se lasser, le maréchal décida qu'une reconnaissance serait faite sur la Dobrudja, par les Bachi-Bouzouks (cavaliers réguliers), appuyés des trois premières divisions de l'armée. On devait enlever les postes et l'artillerie de l'arrière-garde russe, et rentrer ensuite.
Cette marche à travers un pays inculte, en plein mois de juillet, sous un soleil de feu, fut terrible pour nos troupes. Le choléra qui les suivait depuis le départ, excité par les miasmes pestilentiels, frappait comme la foudre. Plus de 500 hommes furent atteints dans la journée du 30 juillet. En voyant leurs camarades tomber ainsi obscurément, loin du champ de bataille, sous les coups invisibles du fléau, nos soldats ne pouvaient se défendre d'un sentiment de découragement. Les plus vaillants même tremblaient, craignant une mort sans gloire.
Il fallut, en conséquence, se résigner à la retraite et abandonner toute idée de poursuite. Mais quel lugubre spectacle que celui de ces hommes tombant à chaque pas, terrassés par le sinistre mal !
Le retour s'opéra sur Varna ; ce fut une véritable débâcle ; on dut transformer la plupart des caissons d'artillerie en voitures d'ambulance, aussi voyait-on les fronts empreints d'un abattement sinistre. Cette torture n'était pas encore suffisante ; le Dieu des batailles voulut mettre davantage les courages à l'épreuve.

Incendie de Varna.

Le 10 août 1854, à 7 heures du soir, alors que nos troupes venaient de rentrer au quartier général, un incendie considérable se déclare dans le quartier de nos approvisionnements et menace bientôt les magasins à poudre ; s'il les atteint, c'en est fait de la garnison, car Varna va sauter ! Mais la vue de ce spectacle grandiose suffit pour ranimer les courages ; après dix heures de luttes et de dangers, on parvint à maîtriser le fléau.

Expédition de Crimée.

L'activité déployée dans la nuit du 10 août eut une réaction favorable sur les esprits ; les pluies d'orage aidant, le choléra décrut progressivement, et bientôt la vigueur et l'entrain firent place à l'abattement général.
Le maréchal profita de ces heureuses dispositions pour faire décider, en conseil, l'expédition de Crimée. Cette nouvelle fut accueillie avec joie par les armées alliées. Le départ semblait ouvrir une ère de délivrance.
L'embarquement commença le 29 août, simultanément à Varna et à Baltchick. C'est de ce dernier port que partit l'infanterie de marine ; l'un de ses bataillons (huit compagnies) fut placé à bord de *l'Alger,* l'autre prit passage sur *la Ville-de-Marseille.*

Old-Fort.

La plage d'Old-Fort, située à 4 lieues au sud d'Eupatoria et à 14 lieues de Sébastopol, fut choisie comme point de débarquement. Les navires y arrivèrent le jeudi 14 septembre, anniversaire de l'entrée de Napoléon Ier à Moscou, et la descente des troupes commença aussitôt. Toutes les opérations furent exécutées dans le plus grand ordre ; le soir, les trois premières divisions étaient à terre.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Eupatoria.

Pendant le débarquement, une partie de la flotte de guerre alla jeter l'ancre au bout de la rade d'Eupatoria, à une portée de canon. Cette ville ne comportait qu'une garnison insignifiante, commandée par un vieux major impotent, qui remit les clés à la première sommation. Deux compagnies d'infanterie de marine et un bataillon anglais en prirent immédiatement possession.
Le soir du débarquement, le maréchal commandant en chef faisait lire aux troupes l'ordre du jour suivant :

« Soldats ! Vous recherchez l'ennemi depuis cinq mois ; il est enfin devant vous, et nous allons lui montrer nos aigles. Préparez-vous à subir les fatigues et les privations d'une campagne qui sera difficile, mais courte, et qui élèvera devant l'Europe la réputation de l'armée d'Orient au niveau des plus hautes gloires militaires de l'histoire.
» Vous ne permettrez pas que les soldats des armées alliées, vos compagnons d'armes, vous dépassent en vigueur et en solidité devant l'ennemi, en constance dans les épreuves qui vous attendent.
» Vous vous rappellerez que nous ne faisons pas la guerre aux paisibles habitants de la Crimée, dont les dispositions nous sont favorables, et qui, rassurés par notre excellente discipline, par le respect que nous montrerons pour leur religion, leurs mœurs et leurs personnes, ne tarderont pas à venir à nous.
» Soldats ! A ce moment où vous plantez vos drapeaux sur la terre de Crimée, vous êtes l'espoir de la France : dans quelques jours, vous en serez l'orgueil. »

A la tombée du jour, le vent s'éleva tout à coup, la mer devint si mauvaise qu'il fallut suspendre le débarquement ; toute la nuit il plut avec violence, mais le lendemain, quoique la rade fût encore houleuse, la 4e division put être mise sur la plage. La journée fut employée aux préparatifs du départ que l'on fixa au lendemain.

BATAILLE DE L'ALMA

Marche sur Sébastopol.

Le 19 septembre 1854, les armées alliées se mettent en marche sur Sébastopol. Les Français ont adopté l'ordre en losange ; à l'angle saillant se trouve la 1re division, aux angles latéraux les 2e et 3e, et en arrière la 4e, précédée du contingent turc ; les bagages sont au centre. A gauche, l'armée anglaise couvre la marche, la droite est appuyée par la flotte.
C'est un spectacle vraiment merveilleux que de voir ces forêts de baïonnettes, sur lesquelles le soleil reluit, s'avancer à travers cette vaste plaine ondulée, sans arbres et sans eau.
Le soir, les alliés sont campés sur la rive droite du Boulganak, d'où ils peuvent apercevoir l'armée russe couronnant les hauteurs de l'Alma. C'est avec une joie frénétique que nos soldats se préparent à la lutte du lendemain.

L'Alma.

L'Alma, dit **Pierre CHÂTEAUGAY**[1] est une rivière qui coule de l'est à l'ouest, au nord de Sébastopol, et se jette dans la mer Noire.

1 Le 4e Régiment d'infanterie de marine.

Elle a un lit profond et des berges escarpées ; sa rive méridionale surtout est difficile à gravir, car elle est formée de pics inaccessibles qui surplombent son lit, ou s'en éloignent en présentant des terrains très accidentés.
De la crête de ses hauteurs, un plateau va en s'inclinant vers la Katcha ; c'est sur ce point que les Russes se sont le plus fortement établis, car l'armée alliée n'avait pas d'autre chemin à prendre pour arriver à Sébastopol.
La rivière coupe la route près d'Azep et arrose en aval divers autres villages, particulièrement ceux de Bourliouck et d'Alma, qui formaient la clef de la position. De là, la route s'engage à travers des hauteurs que les Russes ont eu soin de couvrir de trois rangées de canons, et toutes ces pièces étaient tournées vers la vallée, afin d'écraser l'ennemi téméraire qui oserait s'y engager.
Quelques petits gués, quelques ponts sans grande importance sur la rivière, des sentiers serpentant sur les pentes raides des escarpements avaient été négligés par les Russes, parce qu'ils les avaient jugés impraticables. C'est cependant par là que passeront tout à l'heure nos soldats, chargés de leurs munitions et portant même des pièces de campagne à bras d'homme.
Les deux armées ne sont séparées que par une vallée d'une demi-lieue environ.

Plan de campagne.

Le plan de campagne des alliés consistait à faire exécuter à l'armée anglaise un mouvement tournant sur la droite de l'armée russe, en attirant sérieusement son attention sur sa gauche, par une division française, qui, en même temps, se maintiendrait en communication avec la flotte mouillée à l'embouchure de l'Alma ; le centre russe devait être forcé par le gros de l'armée.
L'aile droite, commandée par le général **BOSQUET** et qui comprenait sa division et les Turcs, tournerait la gauche des Russes en escaladant les pentes abruptes que l'ennemi avait jugées inaccessibles. Le centre était composé des 1re et 3e divisions ; les Anglais formaient l'aile gauche et la 4e division la réserve.
L'escadre avait reçu ordre de longer la côte le plus près possible, de manière à soutenir efficacement la marche et l'attaque de la 2e division.

Début de l'action.

Le 20 septembre 1854, au matin, toute l'armée est en ligne ; la 1re et la 3e division (général **CANROBERT** et prince **NAPOLÉON,**ne doivent se mettre en mouvement que lorsque la 2e division (général **BOSQUET**) aura atteint les hauteurs et sera réellement engagée. La réserve (général **FOREY**) doit suivre à distance.

Le combat.

A 9 heures, un coup de canon se fait entendre sur l'extrême droite. C'est le signal du combat ; la division **BOSQUET** est engagée et bientôt, sur toute la ligne, clairons et fanfares font retentir leurs échos guerriers.
Nous ne suivrons que la 3e division, en tête de laquelle marche l'infanterie de marine, à côté du 3e zouaves.
Cette division s'avance rapidement sur deux lignes, zouaves et marsouins couvrant la 1re à l'aide de leurs tirailleurs. Elle traverse au pas de course le village de Bourliouck, que les vedettes russes viennent d'incendier en se retirant.

Un nuage de fumée s'élève vers le ciel, et de tous côtés on voit les flammes grandir, léchant les murailles et s'élevant en gerbes éclatantes.
On tire à tort et à travers, car l'incendie empêche de voir l'ennemi ; cependant le terrain est disputé pied à pied, chaque fourré cachant un adversaire. Enfin, on est sur les bords de l'Alma ; les tirailleurs russes, échelonnés sur la rive gauche et parfaitement abrités par les sinuosités du terrain, font feu sans relâche ; nos pertes deviennent cruelles.
Pendant ce temps, on reconnaît les gués praticables et aussitôt toute la brigade, le général **MONET** en tête, se jette à l'eau. Les colonels **CLER**, des zouaves, et **BERTIN DU CHATEAU,** de l'infanterie de marine, rallient leurs hommes sous le feu le plus intense. Ordre est alors donné de mettre sac à terre, puis nos troupes reprennent leur marche en avant. Elles traversent avec une indomptable ardeur les ravins qui sont devant elles, montent la berge de l'Alma et atteignent, sous une grêle de plomb, l'arête du mamelon. La mort fauche nos rangs à grands traits, mais elle est impuissante à arrêter l'élan de nos soldats qui déjà sont sur les batteries russes, culbutant l'infanterie qui les défend.
Cette attaque endiablée fait reculer l'ennemi qui nous abandonne la position. Il est 4 heures de l'après-midi.
Pendant que nous gravissions si péniblement les hauteurs de l'Alma, l'armée anglaise s'efforçait de s'emparer de la vallée d'Azep, mais l'artillerie russe paralysait tous ses mouvements et lui infligeait des pertes considérables. Une batterie surtout, soutenue par un bataillon encore intact, lui faisait un mal terrible.
Il fallait, à tout prix, la réduire au silence, mais les réserves étaient trop loin pour y prendre part. Un officier d'état-major obtint du colonel **DU CHATEAU** deux compagnies d'infanterie de marine pour exécuter cette dangereuse opération.
Elles s'avancèrent d'abord en tirailleurs, et, pendant une heure, essuyèrent bravement les projectiles de l'ennemi ; mais, arrivées à une petite distance, elles firent un feu terrible sur les pièces et sur le bataillon qui les soutenait. En peu de temps, la batterie fut démontée, et le bataillon de soutien, désorganisé et vaincu, était obligé de battre en retraite.
Le prince **NAPOLÉON**, en personne, ramena ces deux belles compagnies au régiment, en leur adressant les éloges les plus flatteurs [1].

Pertes.

Nos troupes, pendant cette journée, ont été d'une ardeur que rien ne pouvait arrêter. L'infanterie de marine, embrigadée avec les zouaves, s'est montrée leur digne émule en courage et en audace, mais elle a payé chèrement la victoire, car, à l'appel du soir, elle comptait 151 tués ou blessés. Parmi les tués figuraient les lieutenants **POIROT DE SCELLIER** et **BON** et le sous-lieutenant **DEROUET**. Au nombre des blessés, nous avons pu relever les capitaines **DOMENECH-DIÉGO, SAVIGNY** et **GUILLOT** et le sous-lieutenant **MARTIN DES PALLIÈRES.**

Félicitations.

Pour louer la belle conduite des troupes de l'infanterie de marine, le général de brigade comte de **MONET** adressa au colonel **BERTIN DU CHATEAU** la lettre suivante :

1 Pierre Châteaugay.

« Mon cher Colonel, toute l'armée a pu apprécier le sang-froid et l'intrépidité dont vous avez donné des preuves dans la glorieuse journée du 20, en conduisant sous le feu des batteries russes vos deux bataillons d'infanterie de marine.
» De son côté, votre troupe a conquis l'approbation des juges les plus difficiles en fait de courage.
» L'infanterie de marine, composée de jeunes troupes, par son aplomb et son intrépidité, s'est montrée digne de ses émules les zouaves.
» Enfin, sur douze compagnies seulement que vous aviez ce jour-là sous vos ordres, vos pertes se sont élevées à 151 tués ou blessés.
» Ces chiffres disent et résument tout. »

Récompenses.

En récompense de leur belle conduite, les militaires dont les noms suivent furent promus :

1° Avancement.

Chef de bataillon : le capitaine adjudant-major **SAVIGNY** ;
Capitaine : le lieutenant **GRAEVE** ;
Lieutenants : les sous-lieutenants **AZAN** et **DAVID** ;
Sous-lieutenants : les sergents-majors **BARNAUD**, **BORNIJOLY** et **PONT**.

2° Légion d'honneur.

Commandeur : le colonel **BERTIN DU CHATEAU** ;
Officiers : le chef de bataillon **MERMIER** et le capitaine **LEPRINCE** ;
Chevaliers : les capitaines **DOMENECH-DIÉGO, GAGNÉ** et **GUILLOT** ; les lieutenants **NAUDET** et **RIBERT** ; le sous-lieutenant **MARTIN DES PALLIÈRES** et le sergent-major **FOREST** ;
Médaillés militaires : le sergent-major **COATALEM** ; les sergents **GAMPI, GIPOULOU, JÉRÔME** et **OCTAVI** ; les caporaux **DUFOURNET** et **FANIEL** ; les soldats **BOTHOREL**, **ETIENNE, MOURRAIN, PARPAILLON, QUENEAU** et **VEIDIG**.

Inscription de l'Alma sur les drapeaux.

En outre, par décision du 17 novembre 1854, l'empereur **NAPOLÉON** prescrivait que le nom de l'Alma serait inscrit sur les drapeaux des 1er, 2e et 3e régiments.
Les Russes, démoralisés, n'essayèrent plus d'opposer de résistance ; ils se retirèrent sous les murs de Sébastopol.
Le 23 septembre, toute l'armée se mettait en marche et traversait, sans encombre, la rivière de la Katcha que l'ennemi n'essaya même pas de défendre. Le 27, elle était en vue de Sébastopol.

Mort du maréchal Saint-Arnaud.

Pendant le trajet, nos soldats apprirent avec regret que le maréchal **SAINT-ARNAUD**, trop malade pour continuer son commandement, venait de le remettre au général **CANROBERT** et s'était embarqué sur *le Berthollet,* à destination de Constantinople. Le vainqueur de l'Alma, non seulement

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

affaibli par une maladie qui le minait depuis longtemps, mais encore atteint du choléra, rendit son âme à Dieu, le 29 septembre 1854.

SIÈGE DE SÉBASTOPOL

Description.

La ville de Sébastopol est assise sur un plateau que l'on appelle Chersonèse et qui forme l'extrémité sud-ouest de la Crimée. Ce plateau, qui ne mesure pas plus de 125 kilomètres carrés et dont la plus haute élévation ne dépasse pas 300 mètres, a sensiblement la forme d'un triangle, ayant deux côtés baignés par la mer et le troisième constitué par des rochers abrupts que l'on appelle mont Sapoune.
Un bras de mer, de 800 ou 900 mètres, s'est creusé un lit profond et pénètre dans l'intérieur des terres, à une distance de 6 kilomètres environ ; il forme, pour Sébastopol, une magnifique route formée par les forts Constantin et de la Quarantaine. Sur sa droite, en venant de la mer, cinq baies importantes se dessinent ; celle de la Quarantaine, la plus occidentale ; celle de l'Artillerie qui baigne le nord de Sébastopol ; celle du Sud, qui longe toute la partie orientale de la ville ; celle de Karabelnaïa qui n'est qu'un bras de la précédente ; et enfin la baie du Carénage, à environ 2 kilomètres à l'est de Sébastopol.
Toute la partie sud-est est coupée par des lignes de hauteurs, formées de rochers escarpés, entre lesquelles on remarque de profonds ravins qui vont jusqu'à la rade. Les principaux sont ceux : de la Quarantaine, qui aboutit à la baie du même nom ; des Anglais, qui se jette dans la baie du sud ; de Karabelnaïa et du Carénage dont les embouchures sont situées dans les baies qui portent la même dénomination.
L'entrée de la rade est défendue, au sud, par le fort de la Quarantaine ; au nord, par le fort Constantin. On trouvait ensuite, sur la partie méridionale, les forts Alexandre, Nicolas et Paul, et, sur la côte occidentale, les forts Michel et Catherine.
Entre les ravins de la Quarantaine et des Anglais, un plateau donne naissance à deux contre-forts. Sur celui de l'est, est bâtie la ville ; sur celui de l'ouest, la muraille de Sébastopol, terminée par une tour casematée, à plusieurs étages, et armée d'une forte artillerie qui bat tous les points de la campagne.
De la muraille à la baie de la Quarantaine, le terrain va en s'affaissant progressivement ; il est battu par les feux croisés de l'enceinte et du fort de la Quarantaine.
Au sud, à égale distance de la tour et de l'extrémité du fort, on remarque le bastion du mât. Ces deux ouvrages sont reliés par un retranchement en terre, prolongé vers le port jusqu'à un mur crénelé. Parallèlement à cette courtine, se trouve une ligne mamelonnée de peu de hauteur, sur laquelle on a établi les travaux d'attaque.
A peu de distance du port militaire, s'élève un plateau qui descend dans le ravin des Anglais ; il forme plusieurs contreforts. Sur celui du milieu est située la tour Malakoff, entourée d'un ouvrage en terre, et armée de pièces de gros calibres.

Emplacement des troupes.

L'armée française avait été divisée en deux corps : l'un d'observation, l'autre de siège. Ce dernier, sous les ordres du général **FOREY**, comprenait deux divisions, la 3e et la 4e.

La 3e, à laquelle était toujours attachée l'infanterie de marine, avait pris position à l'origine du ravin de la Quarantaine et se trouvait ainsi à environ 3 kilomètres de la ville. L'infanterie de marine formait sa droite.
Les troupes anglaises occupaient la droite de la 3e division, depuis le ravin des Anglais jusqu'aux crêtes du mont Sapoune ; la 4e division tenait sa gauche, en arrière du ravin de la Quarantaine.

Batteries de la marine.

A l'instar de ce que la flotte alliée venait de faire, l'amiral **HAMELIN** demanda au général en chef d'autoriser ses matelots à venir partager la gloire et les dangers de leurs frères de l'armée de terre devant Sébastopol.
Le général **CANROBERT** s'empressa d'autant plus d'adhérer à cette demande que les canons de la marine avaient un calibre supérieur à ceux de l'armée de terre.

Les lieutenants Alleyron et Millet.

30 bouches à feu, 500 marins canonniers et 500 fusiliers furent donc mis à terre, ainsi que 40 officiers de marine. Les lieutenants d'infanterie de marine **ALLEYRON** et **MILLET**, qui se trouvaient détachés sur la flotte pour y propager l'instruction militaire et le tir, furent maintenus à la tête des fusiliers-marins.
Disons, en passant, que déjà ils avaient assisté au bombardement d'Odessa ainsi qu'aux croisières dans la mer Noire. Ce fut la section du lieutenant **ALLEYRON** qui, la première, sauta à terre sur le sol de la Crimée.

Travaux de siège.

Dans la nuit du 9 au 10 octobre 1854, les travaux de tranchée commencèrent. Ce fut un moment solennel pour tout le monde, car l'opération était aussi difficile qu'importante ; une sortie des Russes pouvait venir jeter le trouble et la confusion parmi les travailleurs, qui creusaient un sol rocailleux et rebelle, abrités seulement par un simple gabion.
Au loin, tout était silencieux ; la lune répandait une clarté blafarde, donnant des ombres que l'on prenait à chaque instant pour l'ennemi. Heureusement, ces premiers travaux furent exécutés sans encombre, les Russes n'ayant rien entendu et ne se doutant pas de l'activité qui régnait dans notre camp. A 6 heures du matin, le développement de la tranchée avait acquis un kilomètre environ, à une profondeur suffisante pour couvrir les tirailleurs.
A partir de ce moment, l'œuvre sera continue ; on réparera les dégradations causées par le feu de l'adversaire ; on rectifiera les portions de tranchées prises d'enfilade par le canon de la place. Le jour, on élargira, on approfondira les fossés commencés pendant la nuit, et on entreprendra les tranchées intermédiaires, destinées à abriter les travailleurs pendant les heures de repos ; les officiers piquetteront les directrices, encourageront les soldats et, debout, impassibles, surveilleront les ouvrages, se plaçant eux-mêmes dans les endroits les plus périlleux et protégeant de leurs poitrines les bras de leurs hommes.
L'infanterie de marine, héroïque d'abnégation et de dévouement, prendra part à tous les travaux du siège, ainsi qu'aux dangers qui y sont inhérents.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Affaire du 17 octobre.

Le 17 octobre 1854, à 6 h. 1/2 du matin, 126 pièces (53 françaises et 73 anglaises) vomissent le fer et la mitraille sur les ouvrages de Sébastopol, qui répondent aussitôt avec une énergique vigueur. Bombes et obus éclatent de toutes parts, bouleversant les retranchements, creusant de vastes sillons dans la plaine, et venant jeter la mort derrière les épaulements.
Des deux côtés, on tire sans relâche ; la flotte a aussi pris part à la fête et canonne vigoureusement les forts qui défendent l'entrée de la rade. A 9 heures, ce duel d'artillerie est dans toute sa furie ; une fumée épaisse couvre l'horizon et empêche de voir les combattants.
A un moment donné, le feu de la défense semble se ralentir ; plusieurs de ses batteries ont beaucoup souffert, et déjà l'infanterie se prépare pour monter à l'assaut. Mais les 250 pièces russes ne tardent pas à reprendre le dessus, le feu devient plus vif que jamais ; on redouble d'énergie et de courage des deux côtés.
Tout à coup, une bombe éclate sur le magasin à poudre de la batterie n° 4 ; une explosion se produit et une quarantaine de cadavres, broyés, étouffés ou brûlés, sont lancés en l'air. C'est horrible à voir !
Cependant, les autres batteries, celles de la marine surtout, continuent leur tir, mais à 10 h. 1/2, ordre est donné de cesser le feu. Le résultat de la journée n'avait pas répondu à l'attente générale.
Mais les Anglais, plus heureux que nous, étaient parvenus à entamer la tour Malakoff.
Les jours suivants furent employés à réparer les dégradations causées par le feu de l'ennemi et à construire d'autres ouvrages de manière à renforcer les premiers, ce qui n'empêcha pas le tir de continuer sans relâche dans les deux camps.

Balaclava.

Le 25 octobre, les Russes attaquent vigoureusement les Anglais à Balaclava ; après un combat acharné, ceux-ci sont obligés de céder et leur retraite dut être protégée par les chasseurs d'Afrique.

Inkerman.

Le 1er novembre, une attaque des positions ennemies avait été résolue en conseil pour le 6, et le général **FOREY** était chargé de préparer les colonnes d'assaut. En même temps, le prince **MENSCHIKOFF**, qui avait reçu des renforts considérables, se préparait à frapper un grand coup contre les assiégeants. A cet effet, il décide que toute l'armée de Sébastopol sera divisée en trois colonnes : la première, de force secondaire, fera une sortie contre la gauche française ; la seconde tentera une démonstration sur la droite alliée à Balaclava ; enfin, la troisième sera chargée de l'attaque principale dirigée contre l'armée anglaise.
Toute la nuit du 4 au 5 avait été pluvieuse ; les grand'gardes, transpercées par la pluie et engourdies par le froid, n'avaient entendu aucun bruit extraordinaire du côté de l'ennemi. Du reste, les rafales de vent, venant s'engouffrer dans les ravins, servaient merveilleusement les audacieux projets de nos adversaires.
Le repos le plus absolu régnait donc quand, vers 5 heures du matin, des masses d'infanterie russe vinrent soudainement se jeter sur les avant-postes anglais, qui occupaient le plateau d'Inkermann.
Devant l'impétuosité de l'attaque, nos alliés durent se replier, mais en n'abandonnant le terrain que pas à pas.
Dès qu'elle a entendu les coups de feu, la 2e division, qui est la plus rapprochée des Anglais, prend les armes. L'ennemi se montre sur trois points : du côté des ponts d'Inkermann, dans la plaine de la

Tchernaïa et en face d'un point culminant sur lequel est élevé un télégraphe, à l'endroit même où la route de Woronzoff débouche sur le plateau.

La 1re division ne tarde pas non plus à entrer en ligne, de sorte que nos troupes s'étendent depuis le col de Balaclava jusqu'au télégraphe. Quant à la 3e division, elle est laissée en réserve, la brigade **MONET**, à laquelle appartient l'infanterie de marine, massée à quelques centaines de mètres de la batterie fixe des Anglais et prête à être lancée au besoin.

Les forces russes s'avancent toujours en deux colonnes ; mais, comme nous le savons déjà, celle qui se dirige sur les lignes françaises n'est qu'un simple rideau destiné à masquer l'attaque principale. En effet, un drame terrible se déroule maintenant à Inkermann : les bataillons confus se heurtent les uns contre les autres comme les flots d'une mer en furie.

Les assiégés avaient surpris le camp anglais dans son sommeil ; officiers et soldats s'étaient jetés sur leurs armes au milieu de l'obscurité, ne sachant de quel côté se diriger. Les boulets et la mitraille pleuvaient sur leurs tentes, et les ruisseaux de pluie n'avaient pas tardé à se transformer en ruisseaux de sang.

Cependant, les soldats de la Grande-Bretagne commencent à se masser et répondent à l'attaque avec un sang-froid et un héroïsme dignes d'éloges. Mais les Russes sont aussi animés d'un courage indomptable et les baïonnettes anglaises sont impuissantes pour arrêter leur élan.

Vers 8 heures, nos divisions arrivent au secours des alliés ; alors s'engage une de ces luttes comme l'histoire en enregistre peu : de véritables masses de fer se jettent les unes sur les autres ; de larges trouées ont lieu de chaque côté ; les cadavres s'entassent sur les cadavres.

L'ennemi, arrêté par cet ouragan humain, resserre ses rangs éclaircis ; chefs et soldats redoublent d'ardeur, mais leurs efforts viennent se briser contre nos baïonnettes. Le brouillard, maintenant, laisse le champ de bataille à découvert ; le spectacle qu'il présente est inénarrable : une lutte corps à corps, des morts et des mourants entassés pêle-mêle, un sol teinté de sang et jonché d'armes et d'effets appartenant aux deux nations ; c'est vraiment lugubre.

Vingt fois les officiers russes ramènent leurs soldats au combat, toujours audacieux, énergiques, résolus ; vingt fois ils sont repoussés. Enfin, un dernier et sublime effort est tenté sur le versant où s'élève une petite redoute anglaise. Cette fois, l'infanterie de marine prendra part à la lutte. Les colonnes profondes de l'adversaire s'avancent dans les dépressions du sol, et, à leur faveur, parviennent à gagner les crêtes supérieures du plateau d'Inkermann. Elles sont reçues par nos tirailleurs et notre artillerie. Ce n'est plus un combat, c'est une tuerie abominable ; pas une balle ne se perd, les bataillons russes, si courageux, qui montaient tout à l'heure avec tant d'entrain, sont maintenant décimés, écrasés, nos soldats tuent avec une rage aveugle. De tous côtés, l'ennemi fuit en désordre, poursuivi jusqu'à l'extrémité du plateau. Au fond de la vallée, les morts s'entassent encore. Enfin, c'est fini !... les dernières troupes russes sont en retraite, se pressant en désordre dans la vallée de la Tchernaïa, vallée qu'ils parcouraient ce matin avec tant d'espérance !

Nous avons vu qu'une démonstration avait été faite sur Balaclava ; le général **CANROBERT** s'étant aperçu que l'attaque n'avait rien de sérieux, ne laissa que le nombre de troupes strictement nécessaire pour y tenir tête. L'action, du reste, n'eut rien de comparable au drame qui se déroulait sur le plateau d'Inkermann ; les Russes furent repoussés sous le canon de la place sans trop d'efforts. Quelques détachements d'infanterie de marine prirent part à cette affaire.

Par la suite, le nom d'Inkermann figura sur les drapeaux de l'arme, pour perpétuer le souvenir de cette sanglante journée.

Les pertes des Russes furent cruelles (11,800 hommes), mais celles des alliés étaient aussi très sensibles (2,600 hommes chez les Anglais, 1,743 chez les Français).

Nouvelles dispositions des troupes.

Après l'affaire d'Inkermann, on compléta la défense de la gauche des attaques et on construisit trois ouvrages à l'extrémité nord des contre-forts compris entre la baie de la Quarantaine et celle de Streletzka[1]. La 3e division, par suite, campa sur le plateau d'Inkermann, et l'infanterie de marine prit place au milieu des Anglais, à l'origine du ravin du Carénage.

Tempête du 14 novembre.

Le mois de novembre a ramené les frimas ; nos hommes, maintenant, auront à lutter contre l'ennemi et contre les éléments. Le froid, la neige, les pluies torrentielles et les ouragans feront autant de victimes que la mitraille des défenseurs de Sébastopol.
Dans la nuit du 13 novembre 1854, il y eut un feu terrible de l'artillerie ; à chaque instant, on croyait à une sortie de la place, mais il n'en fut rien. Chacun était à son poste, attendant et sondant le ciel noir, illuminé par les éclairs de la canonnade. On aurait dit que cette furie de la ville assiégée était le prélude d'un drame qui allait se dérouler.
En effet, dès la pointe du jour, surgit la plus effroyable tempête que la Crimée ait peut-être jamais enregistrée dans ses annales. Le camp est ravagé de fond en comble ; plusieurs tentes sont enlevées dans les airs ; toutes sont déchirées ou bouleversées. Rien ne résiste à la tourmente ; on est obligé de se cramponner à tout ce qui se rencontre sous la main ; les toitures des maisons sont arrachées, des arbres séculaires déracinés et les baraques d'ambulance broyées par la furie du vent. Les blessés et les malades, qui ne peuvent faire un mouvement, sont inondés par la pluie et atteints par les matériaux.
Sur mer, le drame est plus terrible encore ; de grosses vagues roulent avec un bruit sourd et viennent se briser contre les navires à l'ancre dans le port de Kamiesch, menaçant de les couler à chaque instant. C'est une angoisse indescriptible ; déjà *le Henri IV* et *le Pluton* ont été jetés à la côte et brisés dans la baie d'Eupatoria.
Enfin la tempête cesse ; notre flotte de guerre, heureusement, n'a à constater que des avaries facilement réparables.
Nos travaux d'approche contre la ville eurent beaucoup à souffrir de l'ouragan ; il fallut relever les terres éboulées par l'inondation ; dans l'intérieur des tranchées, nos soldats sont dans l'eau jusqu'à mi-jambe. Les jours sont devenus tristes et sombres ; le vent mugit constamment, la neige alterne avec la pluie. Et pourtant il faut travailler et veiller, le salut commun en dépend.

Pertes de l'infanterie de marine.

Chaque jour, l'infanterie de marine perdait du monde soit par le feu dans les tranchées, soit par la maladie ; plusieurs de ses officiers, notamment son colonel et son lieutenant-colonel durent être évacués. Le plus ancien chef de bataillon, M. **REYBAUD**, prit le commandement du régiment.

Récompenses.

Le général **de MONTEBELLO**, aide de camp de l'Empereur, avait apporté au commandant de l'armée française un décret qui l'autorisait à pourvoir, sauf régularisation ultérieure, aux vacances jusqu'au grade de chef de bataillon inclusivement, à faire des nominations et promotions dans la Légion d'honneur et à conférer la médaille militaire. Le 31 décembre, les deux corps de siège et

1 Située à l'ouest de la baie de la Quarantaine.

d'observation, passés en revue par le général en chef, reçurent de lui les récompenses méritées par la bravoure, par le travail et par la discipline. Ainsi s'achevait en fête l'année 1854[1].
L'infanterie de marine reçut, pour sa part, les récompenses ci-après :

1° Avancement.

Capitaine : le lieutenant **VALIÈRE** ;
Lieutenant : le sous-lieutenant **HURON-DUROCHER** ;
Sous-lieutenant : le sergent-major **SALLE**.

2° Légion d'honneur.

Chevaliers : le sous-lieutenant **BOUTTÉ** et le sergent **BRIEN** ;
Médaillés militaires : les sergents **MÉNÉTRIER, MERCIER, MINGAS, ROBERT** et **TADDEI** ; les caporaux **CHAMPLAVAIRE** et **PILLOT** ; les soldats **CAIRON, DAPREMONT** et **HUTIN**.

Le caporal Odin.

La saison d'hiver continuait à prodiguer ses pluies, ses neiges et ses ouragans, mais les travaux du siège suivaient quand même leur marche régulière. Chaque jour amenait de nouvelles épreuves, mais aussi de nouveaux actes de dévouement. Celui du caporal **ODIN**, de l'infanterie de marine, mérite d'être cité.
Le 13 février 1855, ce caporal était de service dans la tranchée, quand tout à coup un obus tombe à côté de lui, prêt à éclater. Encore une seconde, et le feu est aux poudres. Mais **ODIN** a prévu le danger ; il saute sur le projectile, enlève la mèche et jette l'obus par dessus le parapet, sauvant ainsi plusieurs hommes d'une mort certaine ou de blessures affreuses. Cet acte de bravoure valut à son auteur la croix de la Légion d'honneur.

Les éclaireurs volontaires.

Pour combattre les menées de l'ennemie dont les défenses accessoires couvraient les approches des points d'attaque, le général en chef organisa trois compagnies d'éclaireurs volontaires. Ils devaient, la nuit, par petites brigades de cinq hommes, se blottir en avant des tranchées, débusquer les tirailleurs ennemis en enlevant leurs abris, éventer les sorties et détruire le système de petites embuscades des Russes qui nous faisaient, à elles seules, beaucoup plus de mal que la formidable artillerie dont la place pouvait disposer[2].
Les volontaires affluèrent pour cette périlleuse mission ; l'infanterie de marine en présenta beaucoup plus qu'il n'en fallait, de sorte qu'on dut faire un triage. Les élus commencèrent leur service le 15 décembre 1854, et, jusqu'au mois de mars de l'année suivante, ils se signalèrent par leur audace et leur intrépidité.
Après leur dissolution, le Ministre de la marine fit insérer au *Bulletin officiel* la circulaire suivante :

« Paris, le 19 juin 1855.
» Messieurs, lors de la dissolution des compagnies d'éclaireurs volontaires et francs-tireurs, le général commandant en chef l'armée d'Orient, par un ordre du jour du 5 mars dernier, a signalé les glorieux services

1 C. Rousset, Histoire de la guerre de Crimée.
2 De Bazancourt, Expédition de Crimée.

rendus par ces militaires, et a prescrit que la mention suivante serait inscrite sur leurs feuillets matricules et sur leurs livrets :
« Faisait partie des éclaireurs volontaires (ou des francs-tireurs) devant Sébastopol. »
» Parmi les éclaireurs volontaires, le général en chef a indiqué, comme méritant une citation à l'ordre de l'armée, M. **BOUTTÉ**, lieutenant au 4e régiment d'infanterie de marine.
» Les autres militaires du même corps, qui ont été employés en qualité d'éclaireurs sous les murs de Sébastopol et dont l'article matriculaire devra comporter la mention indiquée par le général en chef, sont les sieurs :
» **MARTIN**, sergent ; **MEYNIER** et **CAMUZ**, caporaux ; **PRADELIN, VIAL, JOSEPH** et **GOSSELIN**, soldats de 1re classe ; **JACQUET, BARJOU, CONSTANTIN, BOURGUIGNON, RONSARD, LELIÈVRE, DITCHE, LIOTARD, FLORY, COUROLLE, GUEZ, BOUSQUET, MOULON, CHABANNE, NARBONNE, MALEVILLE**, soldats de 2e classe.
» Je désire que les noms de ces braves soient lus à trois appels consécutifs dans les garnisons métropolitaines et coloniales.

» *L'Amiral Ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies,*
» Signé : HAMELIN. «

Eupatoria.

Nous avons dit que deux compagnies d'infanterie de marine étaient restées à Eupatoria avec un bataillon d'infanterie anglaise. Le chef d'escadron **OSMONT**, de l'état-major, commandait la place ; le capitaine d'infanterie de marine **ESCOUBET** était à la tête des compagnies de son arme.
Cette ville avait été plusieurs fois l'objet d'attaques sérieuses de la part des Russes ; mais la résistance, malgré l'effectif restreint de la garnison, sut toujours se maintenir à la hauteur des événements.
Cependant, Eupatoria était trop utile aux alliés pour la laisser constamment à la garde d'une poignée de braves qui, malgré les preuves de courage qu'ils avaient données en maintes occasions, pouvaient succomber d'un moment à l'autre sous le poids du nombre. Il fut donc décidé que l'on y enverrait un renfort de 30,000 Turcs, sous les ordres du généralissime **OMER-PACHA.**
Dans la nuit du 16 au 17 février, profitant de l'obscurité, les Russes vinrent s'établir autour de la place. Ils ne comptaient pas moins de trente-six bataillons d'infanterie, six régiments de cavalerie, 400 cosaques et quatre-vingts pièces d'artillerie.
Au point du jour, un violent feu d'artillerie est ouvert sur la ville, puis l'ennemi se déploie, menaçant particulièrement la droite et le centre qui sont les points faibles de la position, la gauche étant protégée par la flotte.
Aussitôt, toutes les mesures de défense sont prises dans la place. A droite, deux colonnes russes, munies des matériaux nécessaires pour l'escalade et le franchissement des fossés, s'avancent protégées par les débris d'un ancien cimetière ; les Turcs les laissent arriver à bonne portée de fusil, puis ouvrent un feu terrible sur la première qui s'arrête et tourbillonne. La seconde accourt pour la soutenir, mais les projectiles s'abattent sur elle comme la grêle et, arrivée au bord du fossé, elle est obligée de reculer. Plusieurs assauts sont donnés et sont repoussés chaque fois avec de grandes pertes.
Au centre, où se trouvait l'infanterie de marine, la lutte se concentrait à l'endroit dit « les Moulins ». Les Russes y furent repoussés, grâce à l'énergie de la défense, et, à 11 heures, ils avaient complètement évacué les environs de la place, après avoir eu 800 hommes hors de combat. Les Turcs en comptaient à peu près 400 et nous, 13, dont 4 morts et 9 blessés.

Le jour même, le chef d'escadron **OSMONT** faisait lire aux troupes françaises l'ordre suivant :

« Une armée russe, composée de plus 30,000 hommes et 80 pièces de canon a échoué aujourd'hui dans son attaque contre Eupatoria.
» Bien que les troupes françaises ne forment qu'une très faible partie de la garnison, leur rôle dans la défense n'a pas été sans importance ; les soldats de l'infanterie de marine en arrière des Moulins, les marins du *Henri IV* dans les batteries 4, 5 et 7, se sont trouvés aux postes les plus périlleux et s'y sont conduits d'une manière admirable. »

Le Ministre de la marine, amiral **HAMELIN**, avait tenu aussi à féliciter ses troupes de leur belle conduite ; il le fit dans les termes suivants :

« Messieurs, le 17 février dernier au matin, un corps d'armée russe, fort de 25,000 hommes d'infanterie, 80 pièces de canon et 4,000 chevaux, a attaqué sans succès la ville d'Eupatoria.
» A l'occasion de cette affaire, le général commandant en chef l'armée d'Orient a donné un ordre général, sous la date du 21 du même mois, dont j'extrais le paragraphe suivant:
» J'ai la satisfaction d'avoir à ajouter que le petite garnison française formée, sous le commandement du chef d'escadron d'état-major Osmont, d'un détachement du 3e régiment (aujourd'hui 4e) d'infanterie de marine, deux compagnies sous les ordres du capitaine **ESCOUBET**, et d'un détachement de » canonniers de la flotte, aux ordres du lieutenant de vaisseau **de LAS CASES,** a vigoureusement soutenu l'honneur de nos armes, en concourant à la défense d'Eupatoria, qu'elles avaient préparée par des travaux considérables. »
» Je désire que la présente notification soit mise à l'ordre du jour des garnisons métropolitaines et coloniales, et lue à trois appels consécutifs des équipages et des troupes de la marine. »

Attaque du 23 février.

Dans un conseil tenu le 1er février 1855, il avait été décidé que des travaux d'approche seraient exécutés devant la tour Malakoff, afin de pouvoir attaquer par ce point dominant le faubourg de Karabelnaïa. Les Russes ne virent point nos préparatifs d'attaque sans inquiétude ; aussi commencèrent-ils, de leur côté, la construction d'un ouvrage de campagne à l'extrémité du plateau du Carénage.
Instruit de ce qui se passait, le général **CANROBERT** se décida à faire enlever les travaux ennemis. L'entreprise offrait beaucoup de dangers, car l'ouvrage était étroitement surveillé par une ceinture de petits postes fortifiés. En outre, les 800 ou 900 mètres que nos soldats avaient à parcourir avant d'aborder l'ennemi étaient sous le feu de plus de 80 pièces d'artillerie.
Deux bataillons de zouaves, un bataillon du 4e régiment d'infanterie de marine et deux bataillons de ligne (6e et 10e) furent désignés pour cette opération, dont le commandement direct fut confié au général comte **de MONET**.
Le 23 février 1855, à minuit, les troupes prenaient leurs postes de combat. Les deux bataillons de zouaves (colonel **CLER**) sont placés en arrière de deux larges coupures pratiquées à droite et à gauche de la deuxième parallèle ; l'infanterie de marine, sous les ordres du commandant **MERMIER**, est entre ces deux bataillons, avec le général **MONET**. La ligne est en réserve ; avec elle se tient le général de division **MAYRAND**, qui est chargé de la direction générale des troupes d'attaque.
A 1 h. 1/2, les bataillons de 1re ligne sortent de la tranchée et s'avancent en colonne serrée par section, dans le plus grand silence. Chaque bataillon est précédé de deux compagnies d'avant- garde et de travailleurs munis d'outils.
Malheureusement l'éveil a été donné aux Russes qui attendent nos colonnes. Celle de droite arrive sur la ligne extrême sans recevoir un coup de fusil ; mais aussitôt engagée, elle est assaillie sur ses deux flancs et sur son front par un feu rapide à courte distance ; la colonne de gauche a eu sa

marche retardée par des obstacles de toute sorte, et celle du centre s'est heurtée de front contre des embuscades, d'où partent des feux de tirailleurs très nourris, qui lui font beaucoup de mal et jettent un instant de désordre dans ses rangs. Le général **MONET** reçoit pour sa part trois blessures, dont deux lui brisent les mains. Il remet son commandement au colonel **CLER**, mais ne veut pas quitter le champ de bataille. Montrant l'ouvrage russe, de ses mains sanglantes, aux soldats qui l'accompagnent, il leur dit : « C'est là qu'il faut arriver ! suivez-moi ! » Et en même temps il s'élance sur la redoute, à travers l'ennemi, suivi du commandant **MERMIER**, de l'infanterie de marine, du capitaine du génie **VALESQUE** et du lieutenant d'artillerie **de la FOSSE.**
Un combat corps à corps s'engage sur la redoute ; on se bat à coups de crosse de fusil, à coups de baïonnette ; la mort fauche des rangs entiers. Les zouaves, ces intrépides soldats, se font décimer ; sept de leurs officiers tombent au premier sang. L'infanterie de marine perd le sous-lieutenant **ROUSSEAU**.
Le général **MAYRAND**, qui a vu le décousu de l'attaque, se décide à mettre un terme à cette lutte trop inégale, et fait sonner la retraite. Deux fois ce signal se fait entendre, avant que le colonel **CLER** se décide à abandonner la position. Cependant, l'ennemi menace d'un mouvement enveloppant avec des forces supérieures. Il faut, maintenant, se frayer un passage à travers les baïonnettes russes. Les débris des bataillons se groupent autour du colonel et, dans un élan sublime, se jettent en avant. Pendant ce temps, les troupes de réserve se déployaient pour protéger le retour : il fut terrible et sanglant ; le colonel **CLER** ne dut la vie qu'aux lieutenants **LEGRAND** et **VAGNEUR**, de l'infanterie de marine, qui le sauvèrent des mains de l'ennemi.
La poursuite ne fut exercée que jusqu'à hauteur des embuscades ; après, nos soldats purent se reformer et rentrer en ordre dans les tranchées d'Inkermann.
En portant à la connaissance de l'armée la brillante conduite des troupes engagées dans cette affaire, le général **CANROBERT** disait : « Le général en chef remercie, au nom de l'Empereur et de la France, les braves qui viennent de soutenir l'honneur de notre drapeau avec une si haute valeur, que nos ennemis eux- mêmes lui rendent hommage. »

Récompenses.

Ces différentes affaires, notamment celle d'Eupatoria, valurent les récompenses suivantes à l'infanterie de marine :

1° Avancement.

Ont été promus au grade de :

Chef de bataillon : le capitaine **ESCOUBET** ;
Capitaine : le lieutenant **URVOY DE PORTZAMPARC** ;
Lieutenant : les sous-lieutenants **BOUTTÉ** et **BRIEN** ;
Sous-lieutenant : l'adjudant **COURTEAU**, les sergents-majors **FOREST** et **VAGNAIR**.

2° Légion d'honneur.

Le lieutenant **MERVILLE** fut nommé chevalier et les caporaux **TURBOT** et **LIZON,** ainsi que les soldats **BELOT, BONAFOUS, DELTEIL, GUILLERMIN, LIBAT** et **SIMON**, furent décorés de la médaille militaire.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Continuation du siège.

Les événements marchaient ; le canon tonnait sans relâche et chaque nuit enregistrait de nouveaux combats partiels. L'infanterie de marine avait toujours sa part de gloire et de dangers à côté de l'armée de terre. Le 3 mai 1855, elle avait à déplorer la mort du sous-lieutenant **BARNAUD,** tué sous les murs de Sébastopol. Cet officier fut remplacé dans son grade par l'adjudant **BICAN**, un brave qui s'était fait remarquer plusieurs fois pendant la campagne.
De part et d'autre aussi, on se consacrait à des ouvrages de fortification. Les Russes étaient parvenus à relier la tour Malakoff aux redoutes de Selenghisk et de Volhynie, que les Français appelèrent les Ouvrages Blancs, à cause de la nature de leur parapet. Le Mamelon Vert, qui se trouvait en dehors de la ligne de défense, fut compris dans un rentrant flanqué par le Grand Redan d'une part, et de l'autre par les redoutes du Carénage. Ces travaux étaient dus à l'ingénieur **de TODLEBEN,** le même qui s'illustra à Plewna, en 1877, dans la guerre contre les Turcs.

Mort de l'empereur de Russie.

Sur ces entrefaites, le tsar **Nicolas Ier** vint à mourir (2 mars 1855) et fut remplacé par son fils **Alexandre II**. On crut un instant que le nouveau souverain demanderait la paix, mais il n'en fut rien.

Démission du général Canrobert.

Un événement d'une certaine gravité allait aussi se produire dans le commandement de l'armée française. Depuis longtemps déjà, le général **CANROBERT** était en froid avec lord **RAGLAN**, le général en chef de l'armée anglaise. Les dissentiments s'accentuant, le premier offrit sa démission de général en chef, demandant à rester à la tête d'une division.
Cet acte de désintéressement, qui fait le plus grand honneur au général **CANROBERT**, fut accueilli par l'Empereur; le général **PÉLISSIER** prit le commandement en chef de l'armée et son prédécesseur le remplaça à la tête de son corps d'armée.

Combat du 5 juin.

Les généraux alliés ayant projeté l'attaque du Mamelon Vert, il fut décidé que l'on s'emparerait simultanément de ce point et des Ouvrages Blancs. Les Anglais, de leur côté, avaient mission d'envahir la redoute dite des Carrières, en avant du Grand Redan. Les 2^{e}, 3^{e}, 4^{e} et 5^{e} divisions du 2^{e} corps (général **BOSQUET**) furent désignées pour l'attaque.
Le 6 juin 1855, à la pointe du jour, un feu terrible d'artillerie est ouvert sur la place; l'objectif principal est les ouvrages de Karabelnaïa et le Mamelon Vert. La nuit seule vint ralentir la furie du canon. Mais dès l'aube, le lendemain, les projectiles pleuvent des deux côtés avec la même violence. Entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le général **BOSQUET** forme ses colonnes d'attaque ; des détachements de canonniers doivent marcher avec elles, afin de retourner aussitôt les ouvrages contre l'ennemi. L'infanterie de marine, une partie du 19^{e} bataillon de chasseurs à pied et le 2^{e} régiment de zouaves sont chargés de l'attaque de la redoute Volhynie, sous les ordres des généraux **MAYRAND** et **LAVARANDE**.
Disons de suite que l'action devait se dérouler sur trois points distincts, et que la nature du sol rendait chaque attaque isolée ; à droite, sur le contre-fort du Carénage et les Ouvrages Blancs (redoutes Volhynie et Selenghisk) ; au centre, par le Mamelon Vert (redoute de Kamchatka, en avant

de la tour de Malakoff) ; à gauche, sur l'ouvrage dit des Carrières, qui devait être attaqué par les Anglais.
A 4 h. 1/2, les troupes se mettent en mouvement. Déjà le général **BOSQUET** est là depuis longtemps ; en passant devant le régiment, il lui dit :

« Infanterie de marine, je n'ai jamais eu qu'à me louer de votre noble conduite dans l'action, je compte sur vous! »
Les marsouins allaient prouver une fois de plus, en effet, que l'on pouvait compter sur eux.
La veille, le régiment avait fourni quatre compagnies aux avant-postes et le reste des bataillons vint les rejoindre. On se mit en route vers le point d'attaque désigné, les 6e et 8e compagnies, avec une compagnie de zouaves, formant la chaîne des tirailleurs. Ni les balles, ni les éclats d'obus, qui s'abattent sur les rangs comme une grêle, ne peuvent arrêter l'élan de nos soldats.
Ils gravissent la colline qui conduit à la redoute de Volhynie, profitant de tous les replis de terrain, bondissant comme des chacals. Les voici au sommet, mais que de pertes déjà ! Qu'importe, l'élan est donné et la riposte est commencée. Ils ne s'arrêtent guère, d'ailleurs, à tirailler : c'est à la baïonnette qu'ils enlèvent les ouvrages environnant la redoute, malgré la défense héroïque des Russes. Bientôt, la brigade entière est engagée ; on s'aborde à l'arme blanche, on combat pied à pied ; nos hommes sont entrés dans la redoute en passant par les embrasures et par les brèches. Là, la lutte corps à corps a dû recommencer, on s'est tué à coups de sabre, à coups de crosse de fusil, à la baïonnette, enfin avec tout ce qui tombait sous la main ; c'est que des deux côtés on était brave ! Enfin, la résistance est brisée, la redoute Volhynie est à nous, zouaves et marsouins venaient d'y planter le drapeau de la France.
Mais les Russes tentent un retour offensif, soutenus par les batteries de la tour Malakoff et par l'artillerie des bâtiments embossés en rade. Le capitaine **MARTIN DES PALLIÈRES,** qui est en tête, forme rapidement deux pelotons de toutes ses troupes et marche résolument sur les bataillons russes ; son exemple est suivi par toute la brigade, et le succès reste entre nos mains, après un combat acharné. A ce moment, nous étions définitivement possesseurs du Mamelon Vert.
Nos alliés, de leur côté, s'étaient emparés de l'ouvrage dit des Carrières, de sorte que toute la ligne de défense était enlevée aux Russes.
L'infanterie de marine s'était encore surpassée en courage dans cette affaire du 7 juin. Sur 770 hommes qui avaient pris part au combat, elle comptait 46 tués, parmi lesquels figuraient le lieutenant **MORVILLE** et les sous-lieutenants **JARRY** et **SALLE** ; 229 blessés, dont les capitaines **MARTIN DES PALLIÈRES, VALIÈRE** et **GUILLOT**, les lieutenants **BRIEN, DAVID** et **VAILLY**, et 66 disparus ; on apprit plus tard que ces derniers avaient tous été tués. Plus de 30 soldats de l'arme furent cités à l'ordre du jour pour s'être exposés à une mort presque inévitable en restant sur les sommets des parapets, afin de faciliter l'escalade à leurs camarades.

Récompenses.

Cinq croix de chevalier et vingt-deux médailles furent la récompense des actes héroïques accomplis par l'infanterie de marine. Pour les chevaliers : MM. les capitaines **GRAÈVE, TREXON, VAILLY** et les lieutenants **DAVID** et **BRIEN** ; pour les décorés de la médaille militaire : les sergents-majors **CHARPENTIER** et **CHENU** ; les sergents **BARIN, BICHET, CHAVIGNIER, GUICHOT, HACHON** et **MONNET** ; les caporaux **LABEILLE** et **SUZINI** ; les soldats **BELLE, BROSSE, CARON, CONSTANTIN, CHABANNE, COUGNAUD, DELCLAUX, GUEZ, LELIÈVRE, MARTIN, MICHEL** et **QUEMENER**.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Armistice.

Après ce combat, un armistice fut conclu pour relever et enterrer les morts. Un espace neutre entre les deux partis avait été réservé, et il n'était permis qu'aux officiers de le franchir. Bientôt, on vit amis et ennemis confondus et se parlant avec la plus grande courtoisie. Du reste, pendant toute la campagne, il en fut ainsi chaque fois que l'occasion s'est présentée. Des peuples animés de pareilles sympathies les uns envers les autres ne sont pas faits pour se battre entre eux ; il semble, au contraire, qu'ils aient été créés pour défendre la même cause, les mêmes idées ; en un mot, pour marcher vers le progrès et la civilisation, la main dans la main. Quel contraste avec nos ennemis de 1870 !...

Combat du 18 juin.

Après la journée du 7 juin, les Ouvrages Blancs, qui furent retournés contre la place, prirent la dénomination de Lavarande, du nom du général qui avait été tué le 8 juin, emporté par un boulet. La redoute du Mamelon Vert s'appela redoute Brancion, en souvenir du colonel du 50e, mort glorieusement à l'ennemi à l'attaque de cet ouvrage.
Le général **PÉLISSIER** avait projeté une attaque de vive force pour le 18 juin, jour anniversaire de la bataille de Waterloo. Malheureusement, pour diverses causes, entre autres la ténacité des Russes qui avaient pris leurs précautions, l'attaque échoua.
Le général **BOSQUET**, disgracié momentanément aux yeux du commandant en chef, dut remettre son commandement au général **REGNAUD de SAINT-JEAN d'ANGÉLY,** qui reçut ordre, le 16, de préparer l'attaque de la tour Malakoff pour le 18.
Cette opération devait être exécutée par trois divisions et la garde ; l'infanterie de marine, qui comptait à la 3e division du 2e corps (général **MAYRAND**), fut appelée à faire partie des troupes d'attaque.
La division **MAYRAND** devait sortir du ravin du Carénage, longer la berge gauche de ce ravin et attaquer avec sa 1re brigade, à laquelle appartenait l'infanterie de marine, la batterie de la pointe tournée par sa gorge, tandis que la 2e brigade dirigerait tous ses efforts sur la droite du Carénage, appelée le Petit Redan.
La 5e division du 2e corps (général **BRUNET**) devait attaquer, à droite, la face du Petit Redan et, à gauche, la face gauche de Malakoff ; la 1re division du 1er corps (général **d'AUTEMARRE**) avait pour mission de pénétrer par la batterie Gervais, placée à droite de Malakoff, et d'envahir la courtine qui relie cette batterie à la tour, en allant vers le Grand Redan.
Pendant ce temps, les Anglais s'empareraient du Grand Redan, objet de leurs efforts depuis le commencement du siège.
Le 17 juin 1855, vers 4 heures du matin, dès que le pointage put être à peu près sûr, le feu s'engagea sur la double ligne de l'attaque et de la défense, depuis la Quarantaine jusqu'à l'embouchure de la Tchernaïa. L'air était lourd, la chaleur déjà forte ; le soleil s'élevait peu à peu, rougeâtre, sans rayons, derrière un nuage de poussière et de fumée, comme dans un brouillard ; un peu plus tard, la brise de mer commença de refouler ce rideau, et le vaste panorama de Sébastopol et de la rade, de la Chersonèse et de la mer se développa dans toute la magnificence terrible d'une grande journée de guerre. Le soir venu, la batterie des Casernes, le Grand Redan, la batterie Gervais, Malakoff et ses annexes, le Petit Redan et la batterie de la Pointe étaient hors d'état de continuer la lutte ; les morts jonchaient les terre-pleins, et plus de 1,600 blessés gisaient dans les ambulances[1].

1 Camille Rousset, ouvrage cité.

Pendant la nuit, le bombardement continua avec intensité. Les divisions prirent leurs postes de combat. Celle du général **MAYRAND** se déploya dans le ravin du Carénage. Sa mission, dans l'attaque générale, était difficile par la complication des différents points qu'elle devait menacer et envahir à la fois. Il fut convenu que les zouaves tourneraient la batterie de la Pointe par la droite ; que l'infanterie de marine la prendrait par la gauche et attaquerait en même temps la courtine du Petit- Redan.

Toute la division, préparée au combat, était assise dans le ravin ou couchée à plat ventre, selon les dispositions du sol, dans le but de cacher sa présence à l'ennemi, qui pouvait diriger de ce côté des reconnaissances ; car malheureusement c'était une de ces belles nuits d'été, pendant lesquelles l'obscurité semble porter en soi les reflets lumineux des dernières clartés du jour[1].

Le général **PÉLISSIER** s'était réservé de donner le signal de l'attaque au moyen de fusées. Il n'était pas encore à son poste que le commandant de la division, prenant une bombe à trace fusante pour le signal convenu, lançait ses deux brigades vers les points désignés. Elles avaient de 7 à 800 mètres à parcourir sous la mitraille et la fusillade des remparts et sous le canon de six bâtiments embossés à l'entrée de la baie du Carénage. Malgré cela, les tirailleurs de l'infanterie de marine arrivèrent jusqu'aux ouvrages et s'y maintinrent pendant deux heures, sans que nulle troupe pût leur prêter secours. Le général **MAYRAND** fut blessé mortellement et, avec lui, la plupart des officiers succombèrent.

Après une vive fusillade, la division entière se replia en arrière, en s'abritant des plis de terrain et du ravin du Carénage.

Les autres divisions n'avaient pas été plus heureuses ; la victoire nous était rebelle ce jour-là ; le 18 juin était une date néfaste pour la France ! L'ordre fut donc donné aux troupes de rentrer dans leurs positions ; il était à ce moment 8 h. 1/2 du matin.

Mais que de braves cœurs éteints dans cette fatale journée ! Le soir, à l'appel, il manquait 3,338 hommes, dont 150 officiers. L'infanterie de marine s'était acquis une nouvelle auréole de gloire ; le colonel **SAURIN**, des zouaves, ne put retenir son admiration pour les marsouins qui avaient combattu à côté de ses hommes que l'on considérait, à juste titre, comme les premiers soldats du monde. « Votre régiment, disait-il au colonel **DE CENDRECOURT**[2], a été admirable ; j'ai vu partout vos hommes en tête de mes zouaves. »

L'infanterie de marine venait, en effet, d'ajouter une belle page à son histoire. Sur 600 hommes qu'elle comptait ce jour-là, il y eut 67 tués et 155 blessés. Au nombre de ces derniers se trouvait le lieutenant-colonel **DE CENDRECOURT**, qui mourut de sa blessure quelques jours plus tard, sur le plateau d'Inkermann, après avoir refusé d'aller chercher sa guérison à Constantinople. A ce sujet, l'amiral **BRUAT** écrivait au Ministre de la marine :

« J'ai la douleur de vous annoncer la mort du brave colonel **DE CENDRECOURT,** qui a succombé aux blessures qu'il avait reçues dans le combat du 18 juin. Les derniers honneurs lui seront rendus sur le plateau d'Inkermann. J'ai l'intention d'assister à cette cérémonie, car je tiens à donner le témoignage de mon estime et de ma sympathie à ces officiers qui ont si dignement payé de leur personne depuis le commencement de la campagne. »

Parmi les autres pertes les plus sensibles on comptait : comme tués, les capitaines **GRAÉVE**, **LEPRINCE** et **TREXON** ; le lieutenant **EYNARD** ; les sous-lieutenants **CAILLE, CERUT** et **HACHON** ; comme blessés, le chef de bataillon **REYBAUD** ; les capitaines **DE BAROLET**,

1 De Bazancourt, ouvrage cité.

2 Le lieutenant-colonel BICHIN DE CENDRECOURT avait remplacé le colonel BERTIN DU CHATEAU dans le commandement du 4e en Crimée.

LADRIÈRE et **NOQUET** ; les lieutenants **BASIRE, GAUTRET, MARTINY** et **RIBERT** ; les sous-lieutenants **DUFRESNE** et **ZIMBERT**.
Précédemment, les capitaines **DOMENECH-DIÉGO** et **LEMERLE DE BEAUFOND** avaient aussi été blessés sous les murs de Sébastopol.

Récompenses.

Quoique le général en chef fût très sobre de récompenses, il les prodigua à l'infanterie de marine avec une libéralité qui témoignait de son estime pour cette arme.
Furent promus au grade de :

Lieutenant-colonel : le chef de bataillon **REYBAUD** ;
Chef de bataillon : les capitaines **D'ARBAUD, DOMENECH-DIÉGO** et **MARTIN DES PALLIÈRES** ;
Capitaine : les lieutenants **ALLEYRON, DE BAROLET, RIBERT** et **VAILLE** ;
Lieutenant : les sous-lieutenants **AUGLIERS, DUFRESNE, DEVAU, GEORGEON, MARTIN DES PALLIÈRES (Charles)**, **MORHAIN, REY** et **VIDAL** ;
Sous-lieutenant : les adjudants **ALEXANDRE, BERT** et **MOUQUIN** ; les sergents-majors **ARTAUD, CHENU** et **VIARD** ; les sergents **BELLANGER, GIORGI** et **HACHON**.

Dans la Légion d'honneur, furent nommés :
Officier : M. **LADRIÈRE**, capitaine ;
Chevaliers : MM. **DE BAROLET, GRAVILLY** et **NOQUET**, capitaines ; **GAUTRET** et **MARTINY**, lieutenants ; **DUFRESNE** et **ZIMBER**, sous-lieutenants ; **COATALEM** et **DUBOURG**, sergents-majors ; **OTTAVI**, sergent.

Médaillés militaires : les sergents **ANDOUZE, BANCELIN, COMITI, CLERC, GRAVIE, GENTA, GUICHOT, LAMI, LATOUR, LEGRAND, NOAT, ROYER** et **VALAT** ; le caporal **DUFEUX** ; les soldats **BOUDIOT, CAUX, EYRAUD, LE SAVUT, LE GRAVERENT, MARCHAIS, NARBONNE, PROST, RHONAT** et **ZIÉGLER**.

L'infanterie de marine quitte Sébastopol.

L'honneur d'assister au dernier assaut et à la prise de Sébastopol n'était pas réservé à l'infanterie de marine ; elle avait perdu plus de la moitié de son effectif et les hommes qui restaient se trouvaient épuisés de fatigues et de souffrances. L'arrivée de nouveaux contingents sous les murs de la place allait lui permettre de prendre un repos bien gagné dans les postes secondaires d'Iénikalé.
Avant de se séparer du régiment, son divisionnaire, le général **ESPINASSE**, lui adressa l'ordre du jour suivant :

« Le général commandant la division vient de recevoir l'avis que le 4^{e} régiment d'infanterie de la marine cessait de faire partie de la division, dans laquelle il est remplacé par le 30^{e} de ligne.
» Bien que le général n'ait jamais eu sous ses ordres le 4^{e} d'infanterie de la marine, détaché depuis près de deux mois à Iénikalé, il n'ignore pas les services honorables rendus par ce brave régiment depuis le commencement de la campagne, et la part glorieuse qu'il a prise tant au siège de Sèbastopol qu'aux journées dont les autres dates ont illustré les drapeaux de la division.

» Les batailles d'Alma, d'Inkermann, la prise des ouvrages Lavarande (Ouvrages Blancs), la journée du 18 juin, où le 4e de marine s'est fait remarquer par sa bonne tenue sous le feu qui l'a décimé pendant plusieurs heures, sont autant de souvenirs auxquels le 4e sera éternellement associé dans nos cœurs. Le général est certain, à l'avance, d'être le fidèle interprète des sentiments qui animent les troupes de la division, en offrant au 4e de la marine, en leur nom et au sien propre, l'hommage qu'il a mérité par sa valeur, et les regrets que nous ressentons de nous séparer de lui. »

En transmettant cet ordre aux divers corps, le Ministre de la marine s'exprimait ainsi :

« Ce titre, qui honore non seulement le 4e régiment, mais encore l'arme tout entière, puisque les autres corps ont fourni des contingents aux bataillons de guerre, devra être lu à trois appels consécutifs, dans les portions de corps de troupes de la marine en France et aux colonies.

L'infanterie de marine forme trois détachements.

En quittant la Crimée, le 4e régiment fut envoyé : le 1er bataillon, sous les ordres du lieutenant-colonel **REYBAUD**, à lénikalé ; le 2e, avec le commandant **MARTIN DES PALLIÈRES,** à Saint-Paul. Il détacha deux compagnies à Kertch, sous le commandement du capitaine **LEMERLE DE BEAUFOND**. Plus tard, trois autres compagnies seront encore détachées à Varna.
A peine à leurs postes, nos troupiers durent laisser leurs fusils pour reprendre la pioche et fortifier les places qu'ils occupaient, car il était de toute nécessité de les mettre à l'abri d'un coup de main, surtout avec des garnisons aussi restreintes.

Expédition de Taman.

Néanmoins, plusieurs compagnies furent désignées pour l'expédition de Taman et de Fanagoria. Ces deux points, situés sur le golfe de Taman, qui est complètement gelé l'hiver, permettaient aux Russes de réunir et de baraquer, en face de lénikalé et de Saint-Paul, des forces qui devenaient une menace perpétuelle pour les alliés. Leur destruction fut donc décidée.
Le 25 septembre, des canonnières de l'escadre, portant le corps expéditionnaire, se mettaient en mouvement. A 10 heures du matin, elles étaient en vue de Fanagoria.
Pendant ce temps, pour retenir les Russes à Temriouck, où ils étaient au nombre de 8 à 10,000, les croisières réunies de la mer d'Azoff faisaient une démonstration sur cette ville.
Le débarquement sur la plage de Fanagoria se fit sans encombre. On se contenta de lancer quelques obus sur une ancienne redoute que l'on trouva ensuite abandonnée, armée de deux mortiers et d'une vingtaine de pièces en fonte, la plupart hors de service. Le soir, un corps d'infanterie russe vint attaquer du côté des Anglais, comptant, à la faveur de l'obscurité et des ravins creusés par les pluies, surprendre les sentinelles. Mais leur manœuvre fut vite déjouée ; quelques obus lancés à propos firent bientôt tout rentrer dans le silence.
Le lendemain, on reconnut que Taman, situé à 2 kilomètres de Fanagoria, avait aussi été évacué ; on décida, en conséquence, d'établir des baraquements au cap Saint-Paul (nous avons vu que l'infanterie de marine avait été désignée pour les occuper), et de raser les établissements de Fanagoria, jugés inutiles.
Le 26 septembre, à la pointe du jour , les travailleurs sont dirigés sur Taman, conduits par le major **HUNTER**, de l'armée anglaise, et le commandant **D'ARBAUD**, de l'infanterie de marine. Bien que l'ennemi ne se montrât sur aucun point, on prit toutes les précautions nécessaires pour éviter les surprises, car le sol avait été profondément raviné par les pluies d'automne. Rien, cependant, ne vint

troubler l'œuvre de destruction et, pendant plusieurs jours, on put transporter tranquillement sur la plage tout ce qui était susceptible de servir. Le reste fut livré aux flammes.
Le but était atteint : nous avions détruit les ressources que les Russes avaient accumulées, et les divers corps de la station de Kertch étaient en possession paisible de baraquements confortables pour l'hiver, dont la rigueur s'annonçait déjà par le froid et des vents impétueux.
Le 2 octobre, à 9 heures du matin, l'expédition rentrait à Kertch.
Sur ces entrefaites, on apprenait la chute de Sébastopol, qui avait eu lieu le 8 septembre.
Craignant que l'ennemi ne se portât en masse sur Iénikalé, le maréchal **PÉLISSIER** y fit mettre un fort contingent de troupes ; dès lors, l'infanterie de marine n'occupa plus que Saint-Paul. C'est là que le colonel **BRUNOT**, son nouveau commandant, vint la retrouver.

Récompenses.

Cette époque (octobre 1855) fut signalée par diverses récompenses accordées à l'occasion du siège de Sébastopol : le sergent-major **MAURIAL**, qui s'était particulièrement distingué, fut promu sous-lieutenant en remplacement de M. **HACHON**, mort des suites de ses blessures ; les sergents **CEYTE** et **PEYROL**, le caporal **FRÉGIER**, les soldats **BRETON, JEAN, METZGER** et **PAGNIER** furent décorés de la médaille militaire.

Rentrée en France.

Dans le courant de mars 1856, des bruits de paix circulèrent ; un armistice fut signé et du congrès réuni à Paris devait bientôt sortir un traité qui mettait fin à cette guerre si pénible. Ce traité allait être durable, car il était loyal et honorable pour tous, amis et ennemis.
L'infanterie de marine se rembarqua à destination de Toulon. Dès son arrivée dans le port, le préfet maritime vint la saluer par les paroles suivantes :

« Soldats, les remerciements et les félicitations de la patrie vous accueillent sur nos rivages et j'accours saluer votre drapeau qui a flotté si glorieusement à l'Alma, à Eupatoria, à Sébastopol.
» L'aigle de l'infanterie de marine a vaillamment tenu sa place parmi les aigles victorieuses de notre armée d'Orient.
» Braves soldats, à la fin d'une immortelle campagne, le retour de vos nobles bataillons est une véritable fête pour la marine militaire dont je suis heureux de vous apporter les cordiales sympathies.
» Honneur à l'infanterie de marine ! »

Au régiment, ceux qui, retenus loin du rivage, n'avaient pu assister à cette mémorable campagne, reçurent leurs frères de Crimée avec beaucoup d'enthousiasme. Mais, hélas ! à la joie du retour des survivants venaient se mêler les regrets des nombreux morts que l'on avait laissés là-bas ; plus de la moitié de l'effectif du régiment dormait du dernier sommeil sur la terre de Crimée !

Récompenses.

L'Empereur voulut, dignement clôturer la campagne en récompensant les braves serviteurs qui lui avaient été signalés par le commandant en chef.
Furent nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

AZAN, capitaine. Officier recommandable sous tous rapports. Sert toujours bien. Présent en Crimée depuis le commencement de la guerre ;
LEMERLE DE BEAUFOND, capitaine. Actif, ferme, zélé et courageux. Blessé devant Sébastopol ;
MARTIN, capitaine. S'est distingué ;
MILLET, capitaine. S'est fait remarquer par son zèle pendant le siège. A fait partie des éclaireurs volontaires ;
VALIÈRE, capitaine. Officier très méritant. A été blessé pendant le siège ;
MERCIER, sergent. Vieux et bon sous-officier. Présent depuis le commencement de la guerre ; toujours à son poste.

Furent décorés de la médaille militaire :
ESCANDE, sergent-major. A fait toute la. campagne. Une blessure ;
ORSAN, sergent-major. Bonne conduite. A fait toute la campagne ;
SALLIÈRE, sergent. Bon sous-officier, dévoué à son service. A fait toute la campagne ;
VALÉCAN, sergent. A fait toute la campagne ;
LEGAY, caporal. Vieux et bon soldat. S'est toujours bravement conduit ;
ETIENNE, soldat. S'est distingué par son zèle et son dévouement ;
GUÉRENTE, soldat. S'est distingué par son zèle et son dévouement ;
HECK, soldat. Intelligent, zélé et dévoué. A toujours bien fait son service.

CAMPAGNE DE LA BALTIQUE

Formation du corps expéditionnaire.

Pendant que les troupes alliées françaises, anglaises et turques faisaient campagne en Crimée, une escadre destinée à agir dans la Baltique, concurremment avec la flotte anglaise, appareillait à Brest. Elle était commandée par le vice-amiral **PARSEVAL-DESCHÈNES**, qui avait en même temps sous ses ordres un corps expéditionnaire de 2,500 hommes, dont la composition était la suivante :

Infanterie de marine.

Petit état-major et section hors rang	39
22 compagnies à 96 hommes	2.162

Artillerie de marine.

Etat-major	4
3 compagnies à 100 hommes	300

Sur les vingt-deux compagnies d'infanterie de marine, douze provenaient du 1er régiment à Brest ; dix du 2e régiment, dont cinq de Cherbourg et 5 de Rochefort.

Les cadres de l'infanterie de marine comprenaient :

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Etat-major : MM. **FIÉRON**, colonel ; **DE VASSOIGNE**, lieutenant-colonel ; **GUILLABERT**, **AVEZAC-LAVIGNE** et **MOUCHET**, chefs de bataillon ; **DARDENNE, ROBIN-DUPARC** et **MAYER**, capitaines adjudants-majors.

1er RÉGIMENT

8e compagnie.
MM.
BOURNEAU, capitaine.
DELAUNAY, lieutenant.
BERTHOLD, sous-lieutenant.

15e compagnie.
GRAY, capitaine.
COLFAVET, lieutenant.
CHEVANNE, sous-lieutenant.

18e compagnie.
DE CHANTEPIE, capitaine.
HUVEIQUE, lieutenant.
POTET, sous-lieutenant.

19e compagnie.
TRICOT, capitaine.
WALTHER, lieutenant.
LANREZAC, sous-lieutenant.

20e compagnie.
JOMEAUX, capitaine.
MICHEL, lieutenant.
DE THÉVENARD, sous-lieutenant.

21e compagnie.
BLANCHARD, capitaine.
TESTARD, lieutenant.
LETOULAT, sous-lieutenant.

22e compagnie.
ANDRÉ, capitaine.
MAHIEU, lieutenant.
DEMOLY, sous-lieutenant.

23e compagnie.
LADRIÈRE, capitaine.
PUTTMANN, lieutenant.
PASTEUR, sous-lieutenant.

26e compagnie.
REBOUL, capitaine.
LANCHÈRE, lieutenant.
TABOULÉ, sous-lieutenant.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

32e compagnie.
DOISNE, capitaine.
RICH, lieutenant.
LEMAIRE, sous-lieutenant.

35e compagnie.
GODIBERT, capitaine.
CHAMPEAMMUNA, lieutenant.
LESEURE, sous-lieutenant.

37e compagnie.
MARIVEL, capitaine.
PETIT, lieutenant.
FOUCAULT, sous-lieutenant.

2e RÉGIMENT

9e compagnie.
LESSELME, capitaine.
HUGHES-BEAUFOND, lieutenant.
CHASSENAUD, sous-lieutenant.

10e compagnie.
RUILLIER, capitaine.
CHOMET, lieutenant.
DE BARMOND, sous-lieutenant.

29e compagnie.
WOLF, capitaine,
CORRAZE, lieutenant.
COCU, sous-lieutenant.

34e compagnie.
SÉVÈRE, capitaine.
TRÈVE, lieutenant.
CÉSARI, sous-lieutenant.

35e compagnie.
MARÉCHAL, capitaine.
DE TRENTINIAN, lieutenant.
LEFRANÇOIS, sous-lieutenant.

3e RÉGIMENT

12e compagnie.
MM.
MAYON, capitaine.
POULET, lieutenant.
LAFOSSE, sous-lieutenant.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

13e compagnie.
DELAPLANE, capitaine.
GOUDARD, lieutenant.
DAUBAS, sous-lieutenant.

14e compagnie.
CASTELNAU, capitaine.
MAUBEIN, lieutenant.
REGMER, sous-lieutenant.

16e compagnie.
PLATEL, capitaine.
GARNIVE, lieutenant.
KERDRAIN, sous-lieutenant.

27e compagnie.
DARRÉ, capitaine.
GALAS, lieutenant.
FABRE, sous-lieutenant.

Embarquement.

Embarquées du 10 au 15 avril 1854, les troupes furent réparties dans la proportion de deux compagnies par vaisseau, et de une compagnie par frégate.

Instructions données à l'amiral.

Le 20 avril, à 6 heures du matin, l'escadre levait l'ancre pour sortir de la rade de Brest. Les instructions que l'amiral **PARSEVAL** avaient reçues étaient[1] :

1 ° D'établir un blocus rigoureux dans le golfe de Finlande et dans la mer Baltique ; d'empêcher la flotte russe de rallier ses éléments épars dans les différents ports de l'empire et de chercher à la combattre ; d'intercepter tous les secours du continent aux îles d'Aland, d'explorer et de sonder les abords de ces îles ;
2° De s'assurer de la force militaire de Cronstadt, de Sweaborg, de Revel, d'Hango et de Bomarsund ; de juger s'il pourrait être tenté une opération sérieuse sur ces places fortes ; d'étudier, de concert avec l'escadre anglaise, les moyens de frapper un coup dont le retentissement se fît sentir au cœur de la capitale ennemie ;
3° D'atteindre la Russie dans sa flotte ; de détruire ses forts, d'intercepter ses convois, mais de s'abstenir autant que possible d'attaquer les villes ouvertes, les places sans défense. Enfin, d'épargner aux propriétés privées tout dommage qui n'aurait pas pour objet direct de réduire les ressources morales et militaires de l'ennemi, et de respecter partout les devoirs sacrés de l'humanité.

Arrivée à Barosund.

A peine nos vaisseaux avaient-ils mis à la voile qu'ils rencontrèrent des obstacles sans nombre dans leur navigation. Il faut se rappeler, en effet, qu'à cette époque on connaissait peu la marine à

1L'Expédition de Crimée (la marine française), par de Bazancourt.

vapeur ; l'escadre se trouvait donc enchaînée par les vents contraires et obligée de s'arrêter à chaque instant ou de relâcher de port en port. Ce ne fut que le 12 juillet qu'elle put atteindre la baie de Barosund où l'attendait l'escadre anglaise, commandée par l'amiral **NAPIER**.
Barosund est une grande baie située dans la partie ouest du golfe de Finlande ; elle est entourée de tous côtés, sauf vers la partie nord, par des roches abruptes, au sommet desquelles une végétation rabougrie croît comme à regret. Mais c'est un abri sûr, situé au centre des opérations maritimes à entreprendre. De ce mouillage, on commandait l'entrée du golfe et aucun navire ennemi ne pouvait sortir de Cronstadt ou de Sweaborg sans être signalé de suite.

Marche sur Cronstadt.

Le 22 juin, les escadres réunies, marchant sur trois colonnes, se dirigent sur Cronstadt. Le 26, les vigies signalent trente bâtiments russes, à l'ancre dans le port. Tous les préparatifs sont faits aussitôt pour le combat ; mais à mesure qu'on s'approche un doute naît, l'escadre ennemie ne parait pas décidée à accepter la lutte ; son intention, au contraire, semble être de rester à l'abri des forts.
Cependant, on se rapproche, les derniers détails sont arrêtés ; hélas ! l'espérance de combattre s'évanouit ; les escadres n'ont plus qu'à mouiller en travers du golfe, à quelques milles en arrière, et attendre, car on ne peut compter attaquer la ville, l'artillerie dont on dispose étant trop faible pour cette opération.
En présence de ce résultat, il faut se contenter d'explorer les approches de la place et se retirer pour ne pas exposer inutilement la vie des marins et des soldats dans ces parages insalubres. Le 2 juillet, les escadres appareillaient pour Seskar, où elles mouillaient le jour même. Déjà quelques cas de choléra s'étaient déclarés à bord.

Formation d'un corps expéditionnaire.

Là, on apprit qu'un corps de 10,000 hommes, commandé par le général **BARAGUEY-D'HILLIERS,** allait être transporté dans la Baltique pour agir vigoureusement et s'emparer des îles d'Aland, de Sweaborg et de Bomarsund.
L'artillerie et l'infanterie de marine, ainsi que les compagnies de débarquement de l'escadre, devaient être adjointes à ce corps expéditionnaire, qui s'embarqua les 14 et 15 juillet à Calais, sur les bâtiments des deux puissances alliées.

Reconnaissance de Bomarsund.

Le 24, les escadres anglaise et française jetaient l'ancre devant les îles d'Aland, et le 31 elles étaient rejointes par le général **BARAGUEY-D'HILLIERS,** embarqué, avec son état-major, à bord de *la Reine-Hortense.* Le lendemain, les amiraux, le général en chef, le général **NIEL**, commandant le génie du corps expéditionnaire, le colonel **de ROCHEBOUËT**, commandant l'artillerie, et le général anglais **Harry JONES** prirent passage sur ce navire pour aller reconnaître la position et les défenses de Bomarsund, du côté de la baie de Lumpar.

Aspect de la côte.

Toute la côte, dans ces parages, est hérissée de montagnes arides ; on ne trouve çà et là que des pins ou des bouleaux qui croissent dans les anfractuosités des roches ; quelques bas-fonds cachent une végétation assez robuste qui contraste singulièrement avec les hauteurs. Pour rendre cette nature

plus inerte encore, les quelques hameaux qui s'étagent autour de Bomarsund ont été incendiés par les Russes, de sorte que l'aspect de ce rivage est des plus désolés.

La forteresse.

La forteresse de Bomarsund comprend un vaste réduit, pouvant loger de 3 à 4,000 hommes, et trois tours circulaires d'environ 40 mètres de diamètre, portant deux étages de casemates, revêtues extérieurement de gros blocs de granit. Le réduit est approvisionné pour un long siège et une défense opiniâtre. L'approche de ces défenses est interdite par un large fossé d'enceinte.
Trois autres tours situées, l'une dans l'île de Presto et les deux autres dans l'île de Lumpar, complètent la défense extérieure de l'ouvrage principal. Elles sont aussi à deux étages, croisent leurs feux sur la forteresse et commandent l'entrée du chenal par le nord.
Dans l'ouvrage principal, on ne comptait pas moins de soixante-douze embrasures de canon.
Les Russes avaient commencé à élever des redoutes en terre, pour former une seconde ligne de batteries en avant de la tour ronde ; mais ils n'avaient pas eu le temps de les achever, à l'exception d'une seule, qui comportait cinq canons.
Dans cette reconnaissance, trois points favorables au débarquement avaient été choisis : le premier, situé au nord, à la hauteur de Halta ; le deuxième, sur le versant oriental de la montagne, au sud de la baie de Tranvik ; le troisième, au sud- ouest de cette même montagne.

Débarquement.

Le 8 août, à 3 heures du matin, la frégate anglaise *l'Amphion* et la corvette française *le Phlégéton* ouvrent le feu contre une batterie de quatre pièces construite sur une pointe avancée, qui commande une baie plus rapprochée du fort ; mais l'ouvrage reste silencieux. Des canots sont mis à la mer et on s'aperçoit aussitôt que la batterie a été bouleversée et les pièces enfouies sous les décombres, après avoir été enclouées.
Déjà *le Duperré* et *l'Edimburg* fouillent de leurs projectiles les approches de la côte, qui sont très boisées ; peine inutile, tout est désert. En conséquence, le feu cesse et les embarcations sont mises à la mer ; les soldats descendent avec 60 cartouches et trois jours de vivres. Dès qu'on a accosté le rivage, les hommes sautent à terre, les colonnes sont formées et mises en marche sur le village de Tranvik.
Pendant ce temps, pour faire diversion, le régiment d'infanterie de marine, ayant à sa tête les colonels **FIÉRON** et **DE VASSOIGNE**, va débarquer, avec 800 hommes de troupes anglaises sous le commandement supérieur du général **Harry JONES,** à trois lieues au nord du grand réduit de Bomarsund. Après avoir trouvé deux redoutes abandonnées, ce corps s'avance au pas de course vers l'isthme pour fermer la retraite à la garnison et s'opposer à l'arrivée de tout secours du dehors. Il ne tarde pas à faire sa jonction avec le corps principal et, dès lors, les deux colonnes se trouvent réunies en vue de la tour du Sud, qui domine tous les ouvrages de la place.

Investissement de la place.

Vers 4 heures de l'après-midi, elles se portent en avant, s'approchent de la forteresse et en font le complet investissement du côté de la terre. Le général **Harry JONES** couvre la gauche des assiégeants avec l'infanterie de marine.
Bientôt le camp est dressé ; les tentes s'élèvent de tous côtés, habilement dissimulées dans les plis de terrain, et la nuit ne tarde pas à apporter le repos après les rudes fatigues de la journée. On avait

dû, en effet, frayer pas à pas un passage à l'artillerie, à travers un pays accidenté et couvert de bois et de broussailles.
La journée du 9 est employée à faire des reconnaissances sous le feu de la place et sous celui des tirailleurs finlandais, dont le tir est des plus précis aux grandes distances. Les commandants du génie et de l'artillerie déterminent le point d'attaque, ainsi que la position des premières batteries à établir.
Le général **BARAGUEY-D'HILLIERS** fait appuyer la droite de la ligne par 500 hommes d'infanterie de marine, afin de renforcer les avant-postes.

Plan d'attaque.

Les reconnaissances continuées pendant la nuit font connaître que la tour du Sud, qui domine la campagne, et le réduit de Bomarsund forment la clef de la position, et que c'est sur elle que les premières attaques doivent être dirigées.
En conséquence, il est arrêté entre les généraux et chefs de service réunis en conseil :

Qu'on établira contre la tour du Sud, à 600 mètres environ, une première batterie de quatre pièces de 16 et de quatre mortiers en un endroit facile à aborder ;
Qu'une seconde batterie de quatre pièces de 30, empruntées à la marine, sera établie ensuite à 200 mètres, sur un point déterminé, et ouvrira le feu sur la tour, si les revêtements en granit sont attaquables par l'artillerie ;
Que, pendant ce temps, les Anglais dirigeront leurs attaques sur la tour Nord, qui a des vues sur les approches de la place ;
Enfin, que, dès que la tour Nord sera prise, on se glissera vers la droite pour aller établir des batteries de brèche formidables contre la gorge du grand réduit[1].
Toute la journée du 10 août est employée à la construction des ouvrages. A 10 heures du soir, le général en chef est prévenu que les Russes ont tenté un débarquement au nord de l'île ; il y envoie immédiatement 700 hommes d'infanterie de marine, qui rentrent le 11 au soir, après avoir parcouru tout le terrain sans avoir rencontré l'ennemi signalé.
Pendant ce temps, les travailleurs construisent les batteries de brèche qui sont armées dans la nuit du 12. Mais les Russes ont découvert le point sur lequel nos fortifications s'élèvent et, depuis lors, ils en couvrent les abords d'une grêle de balles et de projectiles.

Ouverture du feu.

Le 13, à 3 heures du matin, les batteries ouvrent le feu sur la tour du Sud. Bientôt les ravages sont tels, que toutes les embrasures sont détruites et les murailles ébranlées par les coups répétés de l'artillerie. Le soir, quelques pièces seulement ripostaient encore et le lendemain l'ouvrage était en notre possession. Le commandant, 3 officiers et 32 soldats avaient été fait prisonniers, le reste de la garnison ayant pu se réfugier dans la place.
Le 15, après un bombardement qui avait bouleversé complètement les casemates de la tour du Nord, les défenseurs de cette dernière étaient obligés de se rendre au général **Harry JONES,** qui fit aussitôt occuper l'ouvrage.
Ainsi, deux des sentinelles avancées de la place venaient de tomber en quelques jours ; sa ruine complète était imminente si des secours n'arrivaient bientôt du dehors. C'est ce que comprennent les

1 De Bazancourt, ouvrage cité.

Russes ; aussi se préparent-ils à débarquer des renforts, comptant sans la vigilance de nos croiseurs et sans le concours de nos espions qui prévinrent l'amiral **PARSEVAL**.
Dans la nuit, un détachement de 500 hommes d'infanterie de marine, avec 400 marins des compagnies de débarquement et 180 soldats de marine anglaise, partent en toute hâte, sous le commandement supérieur du colonel **DE VASSOIGNE**, pour aller occuper l'île de Presto.
La mission de ces troupes est d'intercerpter toute communication avec le fort et de couper la retraite à l'ennemi s'il tentait de s'échapper. C'était la dernière chance des Russes qui s'évanouissait; la démoralisation qui en résultait ne devait pas être sans influence sur la reddition de la place.
Le lendemain, dès la pointe du jour, le feu recommence du côté de la terre avec une énergie nouvelle. L'ennemi répond vigoureusement ; les obus et la mitraille qu'il lance à profusion nous mettent des hommes hors de combat. Mais c'est l'agonie de la défense, le suprême effort des canons qui doivent bientôt rester silencieux. Pour chacun, il était évident que l'ennemi était à bout de forces, et que les prises successives des deux tours, jointes à l'investissement de l'île de Presto, l'avaient moralement frappé du plus amer découragement[1].

Reddition de la place.

De son côté, la flotte ne restait pas inactive ; les bâtiments étaient venus s'embosser devant la forteresse, d'où leurs canons frappaient sans relâche les murailles de l'enceinte.
A midi, le feu était dans toute son intensité aussi bien sur terre que sur mer, lorsque tout à coup on vit le pavillon blanc flotter au-dessus de la citadelle. C'était son gouverneur, le général **BODISKO**, un vieux brave, qui, réduit à l'impuissance, demandait à capituler. Il dut accepter les conditions du vainqueur ; les officiers supérieurs, seuls, purent conserver leur épée.
Le même jour, le colonel **DE VASSOIGNE** recevait la capitulation de la tour de Presto et en prenait possession au nom des puissances alliées. Il la fit occuper par 100 hommes d'infanterie de marine, sous le commandement d'un chef de bataillon.
La reddition de la place laissait en notre pouvoir 2,400 prisonniers, 190 bouches à feu de tous calibres, des armes et des munitions en quantité. Nos pertes avaient été presque nulles.

Évacuation.

En prévision de la mauvaise saison, qui approchait à grands pas, une dépêche ministérielle, en date du 30 août, prescrivit le retour des bâtiments de l'escadre dans leurs ports d'hivernage. Comme on n'aurait pu laisser à Bomarsund qu'une garnison de 3 à 4,000 hommes, qui eût été insuffisante pour résister aux attaques que la Russie n'aurait pas manqué de diriger contre elle, pendant les trois mois où l'on ns circule qu'en traîneau d'Abo à Aland, il fut décidé que les fortifications de la place seraient rasées.
Le 2 septembre 1854, à 7 heures du soir, l'œuvre infernale, triste nécessité des lois de la guerre, était consommée, et la rade de Bomarsund était privée de ses moyens de défense.
Depuis le 18 août, l'infanterie et l'artillerie de marine étaient remontées à bord de l'escadre ; le reste du corps expéditionnaire fut embarqué sur six frégates le 2 septembre. L'ordre d'appareiller fut donné et, le 20, les bâtiments arrivaient en rade de Cherbourg et de Brest.

1 De Bazancourt, ouvrage cité.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Récompenses.

Une récompense générale fut accordée aux trois premiers régiments d'infanterie de marine ayant participé à la formation du régiment de marche qui se distingua dans cette campagne des mers du Nord. Par décision impériale du 3 novembre 1854, le nom de Bomarsund fut inscrit sur le drapeau de chacun de ces corps.

En outre, l'Empereur, sur la proposition de l'amiral **PARSEVAL**, nomma aux grades ci-après dans la légion d'honneur :

Officiers : le chef de bataillon **AVEZAC-LAVIGNE** et le capitaine **RACCORD** ;
Chevaliers : les capitaines **ANDRÉ, HARIVEL** et **RUILLIER** ; le lieutenant **GARNIER** ; les soldats **BAILLON** et **LEPORTIER** (tous deux blessés grièvement) ;

Décorés de la médaille militaire : les sergents-majors **RACCORD** et **SAINT-MARC** ; les sergents **BOULET, COUTY, JOUSSELIN** et **MORISOT** ; le caporal **ECHASSON** ; les soldats **CHAGNAUD, DOLAS, GÉROME, LEECH, OCHET, RAULO** et **SCHAECK**.

BOMBARDEMENT DE SWEABORG ET DE KINBURN

L'année suivante, les escadres de la Méditerranée et de la Baltique vont renouveler leurs exploits devant Kinburn et devant Sweaborg. Comme on manque de marins à bord des navires, on y embarque des détachements d'infanterie de marine pour faire le service de fusiliers.
Plusieurs fois, leur dévouement, leur bravoure et leur discipline firent l'objet de rapports favorables de la part des amiraux **BRUAT** et **PENAUD**.
Lors de la prise de Kinburn, le soldat **HENNEBAINS**, qui était embarqué sur *le Montebello*, reçut des félicitations pour sa belle conduite et fut décoré de la médaille militaire.
Pendant le bombardement de Sweaborg, on remarqua constamment le courage héroïque du sergent **PRIEUR**, des caporaux **BLAIZE** et **DEHONT** et du soldat **BRUDERLÉ**, courage qui fut aussi récompensé par la médaille militaire.

CAMPAGNE DE GRÈCE

Causes.

L'état d'agitation de la Grèce, la faiblesse de son gouvernement, les brigandages des insurgés et leurs attaques contre les provinces grecques de Turquie amenèrent la France et l'Angleterre à occuper le Pirée, afin de protéger les dépôts de charbon établis sur les côtes de l'Archipel, et de s'opposer à l'alliance du roi Othon Ier avec la Russie.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Force du corps expéditionnaire.

Le 25 mai 1854, un corps expéditionnaire composé de : un bataillon d'infanterie de marine, du 74e de ligne, 50 hommes du génie, 86 artilleurs et quelques employés des services administratifs, arrivait en rade du Pirée où il débarquait sans résistance. Les troupes avaient pris passage à bord des navires *Eclaireur, Fulton, Laplace, Cafarelli, Coligny, Solon* et *Primauguet*. Elles appartenaient à la division **FOREY**.
Laissant ce détachement, qui comprenait 3,206 hommes, au commandement du contre-amiral **BARBIER de TINARD**, chef de la division navale du Levant, le général **FOREY** partit, le 29 mai 1854, avec le reste de sa division, pour Gallipoli. Le 12 juin suivant, un bataillon du 74e de ligne fit route pour la même destination, et le 29, la brigade **MAYRAND**, avec trois compagnies d'artilleurs de marine, arriva à Gallipoli pour y séjourner jusqu'au 7 octobre 1854, époque à laquelle toutes ces troupes allèrent renforcer l'armée d'Orient.

Le choléra.

Si les corps détachés au Pirée n'eurent pas à souffrir du feu de l'ennemi, ils n'en furent pas moins cruellement éprouvés. Le choléra et le typhus s'étaient abattus sur eux et faisaient chaque jour de nouvelles victimes ; au 28 août 1854, on comptait déjà 450 hommes ayant succombé au terrible fléau.

Nouvelle composition du corps.

Le 7 octobre, un deuxième bataillon d'infanterie de marine et le 91e régiment anglais remplacèrent la brigade **MAYRAND** au Pirée ; dès lors, le corps expéditionnaire de Grèce comprit :

Français : deux bataillons d'infanterie de marine, 52 officiers et 1,856 hommes ; un escadron de dragons, 5 officiers et 93 hommes ; un détachement d'artillerie de marine, 1 officier et 25 hommes.
Anglais : un régiment d'infanterie, 1,000 hommes environ.

Récompenses.

Pendant l'expédition, le chef de bataillon **BLANC**, qui commandait l'infanterie de marine, fut nommé officier de la Légion d'honneur ; les capitaines **HERMIER** et **GROSJEAN**, chevaliers.

Le capitaine Escoubet.

Dans les derniers mois de 1856, le capitaine **ESCOUBET** est tué, par méprise, en faisant une ronde. La sentinelle l'avait pris pour un malfaiteur.

CAMPAGNE D'ITALIE

Lorsqu'éclata la guerre de 1859, l'infanterie de marine ne fut pas appelée à faire partie de l'armée commandée par **Napoléon III** ; mais un de ces bataillons, tiré du 4e régiment, sous le

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

commandement du chef de bataillon **DOMENECH-DIÉGO,** fut embarqué sur les bâtiments *la Bretagne, l'Alexandrie, le Redoutable et le Saint-Louis.*

Il alla débarquer à Lossini-Piccolo, reconnut et occupa Los-sini-Grande, où il arbora les couleurs alliées.

Il devait être suivi d'autres troupes de l'arme et de celles que l'on demandait aux corps d'Afrique. L'attaque de Venise par mer était réservée à cette expédition, mais la conclusion de la paix vint détruire ces projets.

FIN DU TOME Ier

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

TABLE DES MATIÈRES

Ire PARTIE. — Organisation.

Service de la marine.

AVANT-PROPOS
Compagnies ordinaires de la mer. — Régiment de la marine. — Royal-Vaisseaux. — Régiment des Vaisseaux. — Vaisseaux Mazarin. — Vaisseaux Candale. — Vaisseaux Province. — Création des colonels. — Royal-Marine. — Régiment amiral. — Service à bord des vaisseaux. — Armement. — Compagnies franches de la marine. — Soldats gardiens des ports. — Réorganisation. — Apprentis canonniers. — Bombardiers et soldats gardiens. — Compagnies franches d'infanterie. — Suppression des compagnies franches. — L'armée fait leur service. — Corps royal d'infanterie de marine. — Corps royal de la marine. — Corps royal d'infanterie de marine. — Canonniers-Matelots. — Reconstitution et nouvelle suppression de l'infanterie de marine

Service des colonies.

Dépôt de l'île de Ré. — Légions coloniales. — Régiments coloniaux. — Recrutement et avancement. — Régiment d'Isle-de-France. — Troupes indigènes. — Régiments d'Amérique et de Pondichéry. — Tenue. — Création d'un dépôt à Lorient. — Compagnie franche de Madagascar. — Avancement et récompenses. — Modifications aux régiments de Pondichéry et de l'Isle-de-France. — Formation des conseils d'administration. — Bataillon auxiliaire des régiments des colonies. — Mode de recrutement. — Suppression de la compagnie de cadets-gentilshommes. — Nouvelle réorganisation. — Les corps coloniaux sous la Révolution et l'Empire. — Service colonial de 1814 à 1821 19

Création de l'infanterie de marine actuelle.

Première organisation. — Licenciement de l'infanterie de marine. — Institution d'officiers instructeurs. — Régiments affectés aux colonies. — Création de deux régiments d'infanterie de marine. — Formation d'un troisième régiment. — Le corps est augmenté de quarante compagnies. — Recrutement des officiers. — Nouvelle répartition. — Tenue de 1845. — Création d'un état-major de l'arme. — Augmentation d'effectif. — Réduction dans les effectifs. — Suppression des compagnies d'élite.

Réorganisation générale.

Formation d'un 4e régiment. — Fanfare. — Armement. — Service. — Réduction d'effectif. — Modification à la tenue. — Institution d'un bataillon de marins fusiliers. — Réduction d'effectif. — Les compagnies sont portées à 130 hommes. — Création d'emplois de capitaine de tir.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Nouvelle réorganisation générale.

Motifs de la réorganisation. — Nouvelle composition de l'arme. — Officiers pourvus d'emplois spéciaux. — Permutations. — Avancement et récompenses. — Compagnies créées pour la campagne de 1870. — Compagnies nouvelles. — Tenue de 1873 à nos jours. — Ecole des sous-officiers. — Adjudants de compagnie. — Augmentation d'effectif. — Nouvelle répartition. — Allocation de monture aux capitaines. — Création d'un comité technique. — Ecoles d'enfants de troupe. — Suppression d'emplois aux colonies. — Formation de régiments de marche. — Formation de nouveaux régiments. — Modification à l'avancement des sous-lieutenants. — Situation de l'arme au 21 août 1891. — Avantages accordés aux sous-officiers. — Service colonial. — Pouvoirs militaires aux colonies. — Nouveau mode de service colonial.

Organisation de la réserve.

Durée du service militaire. — Rappel à l'activité. — Modification des régiments. — Avancement des gradés réservistes.

Les cipahis de l'Inde.

Origine du corps. — Réorganisation des cipayes. — Mode d'engagement. — Modification à l'organisation. — Projet du général de Bellecombe. — Réduction successive du corps (1783 à 1891).

Les tirailleurs sénégalais.

Création de compagnies de soldats noirs. — Les soldats noirs forment un corps de tirailleurs sénégalais. — Mode de recrutement. — Uniforme. — Réorganisation du corps. — Création d'emplois d'officiers indigènes. — Réorganisation de 1884. — Modifications nouvelles. — Le corps actuel.

Les tirailleurs gabonais et les tirailleurs haoussas.

Tirailleurs gabonais. — Tirailleurs haoussas.

Les tirailleurs annamites.

Premières troupes indigènes de Cochinchine. — Réorganisation. — Mode de recrutement. — Service. — Organisation des tirailleurs annamites ; leur recrutement. — Effectif. — Avancement. — Uniforme. — Armement. — Officiers qui ont présidé à la formation du corps.

Les tirailleurs tonkinois.

Premiers essais de milices tonkinoises. — Auxiliaires tonkinois. — Formation des tirailleurs tonkinois. — Incidents à propos de la formation. — Augmentation du nombre des bataillons du corps — Officiers ayant participé à la première organisation.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Les volontaires de la Réunion.

Adresse des habitants de la Réunion. — Organisation d'un bataillon de volontaires. — Dissolution du bataillon.

Les tirailleurs sakalaves.

Auxiliaires employés pendant la campagne de Madagascar. — Organisation des tirailleurs sakalaves. — Leurs malheurs à Diégo-Suarez. — Tirailleurs comoriens.

La compagnie de discipline de la marine.

But de l'institution. — Organisation première. — Recrutement. — Réintégration des disciplinaires dans les corps. — Service. — Uniforme. — Administration. — Création d'une section de pionniers. — Modification à l'organisation. — Sièges successifs de la compagnie. — Modification à la tenue. — Situation actuelle.

Le corps des disciplinaires des colonies.

Motifs qui ont déterminé l'institution. — Mode d'organisation. — Solde. — Recrutement. — Premiers officiers appelés à servir au corps. — Rattachement du corps à l'infanterie de marine. — Police et discipline. — Tenue. — Administration. — Réorganisation générale. — Situation du corps actuellement.

2e PARTIE. — Campagnes.

Combat des 29 mai et 1er juin 1794. — Croisière de l'hiver 1794-95.

CAMP AGNES AU SÉNÉGAL

Expédition dans le Cayor et le Oualo en 1843.

But de l'expédition. — Composition de la colonne. — Départ de la colonne.

Expéditions d'Assinie, de Grand-Bassam et du Gabon en 1843.

But des expéditions. — Assinie. — Grand-Bassam. — Gabon.

Expéditions d'Akba et de Fanaye en 1849.

Dans la province d'Akba. — A Fanaye. — Récompenses.

Expéditions dans les Bissagos (1850-1853).

Campagnes dans le Sud-Ouest en 1852-53.

Expédition de l'Ebrié. —Grand-Bassam. —Récompenses. — Deuxième expédition dans l'Ebrié, Grand-Bassam, l'Abaka et Dabou. — Négociations en Assinie. — Récompenses. Inscription sur le drapeau du 3e.

Expédition de Dialmatch en 1854.

Causes. — Prise de Podor. — Combat de Dialmatch. - Récompenses.

Expédition de 1855-1856 contre les Oualofs, les Trarzas et les Bracknas.

But de l'expédition. — Prise du camp des Azounas. — Combat de la plaine de Diouboulдiou. — Marche sur Diagan. — Expédition contre les Trarzas. — Le lieutenant Portalez. — Marche sur le territoire des Trarzas. — Le sergent Brunier. — Expédition sur le lac de Guier. — Affaires de Mérinaghen et des environs de Saint-Louis. — Prise de N'Tiago. — Récompenses. — Marche sur le Cayor. — Affaire du camp de Koundy. — Récompenses. — Echec contre les Bracknas. — Attaque du camp de Cayar. — Mort du capitaine Guillet. — Le caporal Valette. — Traité avec les Trarzas et les Bracknas. — Récompenses. — Dernier combat contre les Bracknas.

Luttes contre El-Hadji-Omar et ses adhérents.

Débuts de la lutte. — Affaire de Manaël. — Récompenses. — Construction du fort de Médine. — Prise du tata d'Amadhié. — Le sergent Desplat. — Belle défense de Médine. — Combat du ravin de Gondiourou. — Récompenses. — Fuite d'El-Hadji. — Attaques de Matam. — Le caporal Gourou. — Combat de Guémou. — Récompenses.

N'Guick. Niomré et le Sine.

Prise de N'Guick. — Combat de Niomré. — Récompenses. — Expédition du Sine.

Expéditions dans la Casamance.

Dans la basse Casamance. — Combat de Thionk. — Récompenses. — Dans la haute Casamance.

Expéditions dans le Cayor.

Aperçu géographique et topographique. — Expédition de Diati. — Expédition de M'Boul. — Récompenses. — Affaires d'Odouin.

Expédition contre les Sérères.

Affaire de Thiès. — Affaire de Pout. — Occupation du défilé de Thiès. — Attaque du poste de Kaolakh.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Affaires du Fouta.

Combat de M'Birboyan. — Combat de Loumbel. — Combat de N'Dioum. — Combats d'Edy et de Touldégal. — Affaire de Gaoul. — Mort du lieutenant Masclary. — Dernières escarmouches. — Souffrances de nos soldats. — Résultats de la campagne. — Pertes. — Récompenses.

Expédition du Cayor.

Causes. — Poursuite de Lat-Dior. — Désastre de N'Guiguis. — Vengeance de ce désastre. — Pertes. — Honneurs funèbres. — Retraite de Lat- Dior. — Récompenses.

Expéditions contre les Bosseyabès et contre les gens de Guimbering.

Contre les Bosseyabès. — Récompenses. — Contre les gens de Guimhering. — Récompenses.

Première expédition dans le Rip en 1865.

Causes. — Combat de la forêt de Soukhoto. — Récompenses. — Combat de Kaolakh. — Récompenses. — Nouvelle tentative de Maba.

Guerre contre Lat-Dior et Ahmadou-Cheikou.

Causes. — Combat de Mekhay. — Combat de Louga. — Combat de Salen. — Récompenses. — Expédition du Toro. —Récompenses. — Combat de Boumdou.

Combats dans le haut Sénégal.

Combat de Sabouciré. — Récompenses. — Fièvre jaune. — Mission Galiéni. — Combat de Dio. — Récompenses. — Attaque et prise de Goubanko. — Récompenses. — Mort du capitaine Marchi. — Construction du fort. — Fièvre jaune. — Campagne de 1881-1882. — Expédition de Kéniéra. — Service des ravitaillements. — Compagne de 1882-1883. — Destruction de Mourgoula. — Attaque et prise de Daba. — Récompenses. — Pacification du pays de Daba. — Combat de Bammako. — Récompenses.

Opérations dans le Fouta.

Combat de N'Diourdabian. — Récompenses. — Colonnes de 1883.

Colonnes dans le Cayor.

Colonne de 1882-1883. — Marche sur Coki. — Récompenses.

Campagnes dans le haut Sénégal (1883-84, 1884-85).

Campagne de 1883-1884. — Le sergent Assek-Sar. — Le tirailleur Samba-Diop. — Campagne de 1884-1885.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

Campagnes de 1885-1886.

Opérations contre Samory. — Opérations contre Mahmadou-Lamine. — Combat de Kounguel. — Combat de Mody N'Kané. — Nouvelle formation du corps expéditionnaire. — Attaque de Bokhoro — Attaque de Guémou- Bambella. — Attaque du camp de Tombokané. — Combat de Guémou. — Combat de Kémandao. — Récompenses.

Combat de 1886-1887 dans le Soudan.

Combat de Saroudian. — Marche sur Diana. — Affaire de Kagnibé.

La colonne du Rip.

Formation de la colonne. — Combat de Goumbof. — Récompenses. — Marche sur Kaolakh. — Poursuite de Saërmaty. — Retour du corps expéditionnaire. — Mort du lieutenant Minet.

Campagnes de 1887-1888 dans le Soudan.

Combat de Toubakouta.
Opérations dans la Dubreka en 1888.
Colonne du N'Dieghem en 1889.
Colonne du Haut-Fleuve (1888-1889).

Campagne du Dahomey en 1890.

Motifs de l'expédition. — Combat de Kotonou. — Combat du 1er mars. — Désarmement des auxiliaires. — Combat du 4 mars. — Travaux de défense. — Arrivée de renforts. — Reconnaissance sur Godomey. — Combat de Décamey. — Nouveaux renforts. — Nomination du lieutenant-colonel Terrillon. — Danger de mort du colonel. — Combat d'Atchoupa. — Fin des hostilités. — Récompenses.

Expédition du Djoloff en 1890.

Prise du tata de Yang-Yang.

Campagne de 1890-1891 au Soudan.

Prise de Ségou. — Composition de la colonne. — Ouessebougou et Koniakary. — Marche sur Nioro. Combats de Koriga et de Katia. — Prise de Nioro. — Combat de Youri. — Combat de Diena. — Combat de Dabadougou. - Mort du sous-lieutenant Orsat. — Récompenses.

Campagne de 1891 au Sénégal.

Colonne contre les Diobas. — Expédition de Grand-Bassam.

CAMPAGNE DU MAROC

Motifs de l'intervention. — Composition de l'escadre. — Prise de Tanger. — Prise de Mogador.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

CAMPAGNES A TAITI ET AUX MARQUISES

Situation. — Les missionnaires protestants. — Combat aux Marquises. — Insultes au pavillon du protectorat. — Attaque du fort de Taravahu. — Attaque de Méréhu. — Combat de Mahahéna. — Combat de Hapapé. — Combats de Papenoo et de Punavia. — Combat de Fatahua.

CAMPAGNE DE MADAGASCAR

Aperçu géographique. — Première prise de possession. — Occupation de Nossy-Bé et de Mayotte. — Combat de Tamatave. — Récompenses. — Révolte des Sakalaves. — Préliminaires de la campagne de 1882-1885. — Prise de Majunga. — Prise de Tamatave. — Attaque du poste d'Aitken. — Prise de Vohémar. — Prise d'Amboanio. — Amboudimadirou. — Combat d'Andampy. — Combat de Sahamafy. — Récompenses. — Alertes autour de Majunga. — Composition du corps expéditionnaire à la date du 17 décembre 1885.

CAMPAGNE DE CRIMÉE

Causes. — Désastre de Sinope. — Victoires navales. — Formation du corps expéditionnaire. — L'infanterie de marine en fait partie. — Composition du corps expéditionnaire. — Composition du régiment. — Embarquement et débarquement. — Départ pour Varna. — Siège de Silistrie. — Le choléra. — La Dobrudja. — Incendie de Varna. — Expédition de Crimée. — Old-Fort.— Eupatoria.

Bataille de l'Alma.

Marche sur Sébastopol. — l'Alma. — Plan de campagne. — Début de l'action. — Le combat. — Pertes. — Félicitations. — Récompenses. — Inscription de l'Alma sur les drapeaux. — Mort du maréchal Saint-Arnaud.

Siège de Sébastopol.

Description. — Emplacement des troupes. — Batteries de la marine. — Les lieutenants Alleyron et Millet. — Travaux de siège. — Affaire du 17 octobre.— Balaclava.— Inkermann.— Nouvelles dispositions des troupes. — Tempêtes du 14 novembre. — Pertes de l'infanterie de marine. — Récompenses. — Le caporal Odin. — Les éclaireurs volontaires. — Eupatoria. Attaque du 23 février. — Récompenses. — Continuation du siège. — Mort de l'empereur de Russie. — Démission du général Canrobert. — Combat du 5 juin. — Récompenses. — Armistice. — Combat du 18 juin. — Récompenses. — L'infanterie de marine quitte Sébastopol. — L'infanterie de marine forme trois détachements. — Expédition de Taman. — Récompenses. Rentrée en France. — Récompenses.

CAMPAGNE DE LA BALTIQUE

Formation du corps expéditionnaire. — Embarquement. — Instructions données à l'amiral. — Arrivée à Barosund. — Marche sur Cronstadt. — Formation d'un corps expéditionnaire. — Reconnaissance de Bomar- sund. — Aspect de la côte. — La forteresse. — Débarquement. — Investissement de la place. — Plan d'attaque. — Ouverture du feu. — Reddition de la place. — Evacuation. — Récompenses 486 Bombardement de Sweaborg et de Kinburn.

Livre d’or de l’infanterie de marine. – auteur : Nicolas, Victor-Éleuthère (capitaine d'infanterie de Marine) - Éditeur **:** (Paris et Limoges) – 1891 – Imprimeur : Henri Charles-Lavauzelle – Editeur - Sources : gallica.bnf.fr/BnF – Droits : domaine public – saisie : 2023

CAMPAGNE DE GRÈCE

Causes. — Force du corps expéditionnaire. — Le choléra. — Nouvelle composition du corps. — Récompenses. — Le capitaine Escoubet.

CAMPAGNE D'ITALIE
